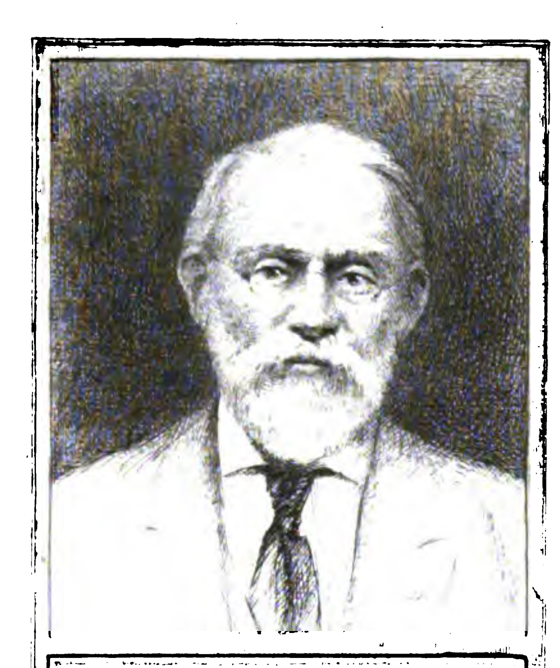

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

COMITÉ DE CONSERVATION

DES

MONUMENTS DE L'ART ARABE

EXERCICE 1898

FASCICULE QUINZIÈME

Procès-Verbaux des Séances. — Rapports de la Section Technique.



LE CAIRE

IMPRIMERIE CENTRALE J. BARBIER
MOUSSA RODITI, *successeur*

1900



COMITÉ DE CONSERVATION

DES

MONUMENTS DE L'ART ARABE

EXERCICE 1898

FASCICULE QUINZIÈME

Procès-Verbaux des Séances. — Rapports de la Section Technique.



LE CAIRE

IMPRIMERIE CENTRALE J. BARBIER

MOUSSA RODITI, *successeur*

1900

COMITÉ DE CONSERVATION DES MONUMENTS DE L'ART ARABE

à la fin de l'année 1898.

Président :

MOHAMED FAÏZI PACHA, Directeur général de l'Administration des Wakfs.

Vice-Président :

MOHAMED SEROUR BEY, Wékil de l'Administration des Wakfs.

Membres* :

MOUSTAPHA PACHA FEHMY, Président du Conseil des Ministres.
ISMAÏL PACHA EL-FALAKI, Directeur de l'Ecole Polytechnique (en retraite).
J. FRANZ PACHA, Directeur du Bureau technique des Wakfs (en retraite). *Président honoraire de la Section technique.*
TIGRANE PACHA, ex-Ministre des Affaires Etrangères.
YACOUB PACHA ARTIN, Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Instr. publ.
J. BAROIS, Secrétaire général du Ministère des Travaux publics. *Président de la Section technique.*
MAX HERZ BEY, Architecte en chef du Comité.
HUSSEIN FAKHRY PACHA, Ministre des Travaux et de l'Instruction publics.
Sir WILLIAM GARSTIN, Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des Trav. publ.
SABER BEY SABRI, Ingénieur en chef du bureau technique des Wakfs.
AHMED BEY SABRI, Sous-Chef du Mouvement à l'Admin. des Chemins de Fer.
SKANDAR EFFENDI AZIZ, Chef du bureau de dessin, au bur. tech. des Wakfs.
MOHAMED BEY BEÏRAM, Secrétaire du Conseiller Financier.
Comte CHARLES ZALUSKI, Commiss.-Directeur de la Caisse de la Dette publ.
HANNA BEY BAKHOUM, Inspecteur en Chef au Ministère de la Justice.
NAKHLA BEY EL-BARATI, Dir. des Contrib. direc. au Min. des Fin. (en retraite).
Dr B. MORITZ, Directeur de la Bibliothèque Khédiviale.
MANESCALCO BEY, Architecte en chef du Ministère des Travaux publics. *Secrétaire du Comité.*
J. ZARB BEY, Architecte de l'Administration des Chemins de fer de l'Etat.

Membres honoraires.

ADLER, professeur à l'Académie royale de Berlin.
STANLEY LANE-POOLE, à Londres.
AMBROISE BAUDRY, Architecte à Paris.
PIERRE GRAND PACHA, à Vichy (France).

Membres correspondants.

ARTHUR RHONÉ, homme de lettres, à Paris.
MAX VAN BERCHEM, professeur, à Genève.

---

* Les noms des Membres se suivent par ordre chronologique.

PROCÈS-VERBAUX

ET

RAPPORTS DE LA SECTION TECHNIQUE

COMITÉ DE CONSERVATION
DES
MONUMENTS DE L'ART ARABE

PROCÈS-VERBAL N° 80.

(Voir les rapports de la deuxième Commission N°s 231 et 232.)

Le 4 janvier 1898, le Comité s'est réuni au siège de l'Administration générale des Wakfs, à 3 heures et demie de l'après-midi.

Étaient présents :

LL. EE. Mohamed Faïzi pacha, président ;
Fakhri pacha ;
Tigrane pacha ;
Franz pacha ;
Artin pacha ;
Ismaïl pacha El-Falaki ;
Sir William Garstin ;
M.M. Le comte Zaluski ;
Dawkins ;
Barois ;
Manescalco bey ;
Hanna bey Bakhoum ;
Dr Moritz ;
Zarb bey ;
Herz bey ;
Mohamed bey Beiram ;
Saber bey Sabri ;
A. Battigelli ;
Abdel-Hamid effendi Faouzi ;

I

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté et signé.

que le Service du Tanzim vient de lui annoncer que l'exercice 1897 est prêt à finir et qu'il lui est impossible d'achever les formalités voulues pour exproprier les boutiques sous les mosquées Barkouk, Mouayyed et Bab el-Metoualli, jusqu'à concurrence de L. E. 1.500, dans le temps qui reste de cette année.

Le Ministère prie S. E. le Président de vouloir donner des ordres pour que les sommes non payées jusqu'à fin 1897 sur les crédits se montant à L.E. 1.500 restent à la disposition du Ministère pour l'expropriation des boutiques en 1898, en y ajoutant une autre somme de L. 500 au budget 1898.

M. Herz bey adresse au Comité la note suivante :

« S.E. le Ministre des Travaux publics, que j'ai été voir confor- « mément à notre décision, a bien voulu donner ordre à ce que le « bureau chargé des expropriations des boutiques aux abords des « mosquées s'occupe énergiquement de ce travail.

« J'ai une proposition à vous faire relative à la disparition des « boutiques : Vu que le procédé d'expropriation exige beaucoup « de temps, il serait utile de commencer l'expropriation de toutes « les boutiques dont la démolition a été décidée sans attendre que la « somme totale de L.E. 12.000, à laquelle leur expropriation avait « été estimée, soit allouée.

« Il est à espérer que de cette façon les formalités seront « terminées lorsque le total de la somme aura été alloué. »

Le Comité, après discussion et sur la proposition de S.E. Artin pacha et de M. Barois, décide d'adresser les pièces relatives à cette affaire au Ministère des Travaux publics afin qu'il étudie le moyen d'épuiser chaque année le crédit affecté à ces expropriations.

VII

M. Herz bey lit la lettre suivante adressée à S.E. Fakhri pacha :

Le Caire, le 27 décembre 1897.

« Excellence,

« J'ai eu souvent l'occasion de voir dans les monuments coptes « visités, des débris de bois sculpté ou planches travaillées.

« chapiteaux de colonnes ou autres objets encore gisant dans la « poussière. De même, dans les chapelles en ruine, il est aisé de « trouver, dans le même état d'abandon, des morceaux de plafond, « de portes incrustées, etc., etc.

« Tous ces objets ne présentent, aux endroits où ils se trouvent, « aucune utilité et auront bientôt le sort de toutes les choses « abandonnées, c'est-à-dire se perdront sans laisser la moindre trace « de leur existence.

« Le projet de mettre les monuments coptes à l'abri de la « destruction, projet dans la réalisation duquel vous avez eu une si « large part, a été couronné de succès ; ils seront dorénavant, au « même titre que les monuments arabes, l'objet des soins du Comité. « Toutefois, la mission du Comité envers l'art encore si inconnu « des Coptes ne sera complète que le jour où il apportera aux débris « de cet art, le même intérêt qu'aux produits de l'art arabe.

« C'est pour atteindre ce but que je viens inviter votre Excel- « lence pour une intervention commune auprès du Comité, pour « qu'il demande au Patriarcat de vouloir bien donner ordre à tous « les préposés des églises du Caire et de ses faubourgs, de consigner « sur ma désignation à M. Nakhla bey el-Barâti tous les objets qui « se trouvent dans les monuments aussi bien que dans les ruines « sans aucune utilité.

« Sa Béatitude le Patriarche des Coptes, que j'ai vu avec notre « collègue M. Nakhla bey, est bien disposé pour ce projet et il a « chargé Nakhla bey de choisir une chambre convenable où les « antiquités seront déposées. Elles seront inscrites sur un registre « spécial et la collection pourra constituer les premiers éléments « d'un musée copte dont l'institution est une nécessité et dont le « devoir incombe au Comité.

« En effet, l'art arabe et l'art copte marchent pendant une « certaine époque sur le même sentier. L'archéologie n'est qu'au « commencement de ses investigations pour expliquer cette marche « simultanée. C'est à nous donc de faire tout pour rendre possibles « aux archéologues les études qui s'y rattachent, et nous ne pourrons « les mieux aider qu'en collectionnant soigneusement tout ce que « ces deux civilisations ont produit.

« L'art arabe a son musée ; l'art copte de son côté attend le sien.
« Veuillez agréer, etc.

« Signé : Herz. »

S. E. Fakhri pacha déclare qu'il entre dans les vues de M. Herz bey et qu'il fera les démarches nécessaires auprès de Sa Béatitude le Patriarche Copte.

VIII

M. Herz bey donne lecture de la liste suivante des dons faits au Comité par l'entremise de la Société Khédiviale de Géographie :

Annual report of the Board of regents of the Smithonian Institution :

1 Vol. for the year ending June 30, 1893 ;
1 Vol. » » » 30, 1894 ;
1 Vol. to July 1895.

IX

Le Comité décide que pendant le mois de février, à l'occasion du Ramadan, il ne tiendra pas sa séance mensuelle.

X

S. E. Fakhri pacha propose que les membres honoraires du Comité de passage au Caire soient invités à venir assister aux séances.

S. E. Tigrane pacha et M. le comte Zaluski sont entièrement de cet avis.

Le Comité accepte la proposition.

La séance est levée à 4 h. et demie.

Le Secrétaire,
Signé : A. Manescalco.

Le Président,
Signé : Mohamed Faïzi.

Les Membres :
Signé : H. Fakhri
Barois.

231e RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(*Voir procès-verbal N° 80.*)

Etaient présents à la réunion :

S. E. ISMAÏL PACHA EL-FALAKI,
MM. MANESCALCO BEY,
D[r] MORITZ,
SABER BEY SABRI,
ABDEL-HAMID EFFENDI FAOUZI,
HERZ BEY.

MM. A. BATTIGELLI et SKANDAR EFFENDI AZIZ se font excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Examen.

1° — Du Kasr el-Cham'a;
2° — Des terrains d'Aïn El-Sira et du Vieux-Caire;
3° — De la mosquée Kidjmas el-Ishâki à Darb el-Ahmar (N° 114 du plan Grand bey);
4° — De la mosquée Mandjak el-Youssefi à el-Hattâba (N° 138 du plan);
5° — De la mosquée el-Mârdâni à Darb el-Ahmar (N° 120 du plan);
6° — De la mosquée Kadi Yehia à Bein el-Nehdein et du tombeau du sultan Kalaoun à el-Nahassyn.

1° — KASR EL-CHAM'A.

La deuxième Commission prend connaissance d'une lettre et d'un télégramme que M. Nakhla bey el-Barâti a adressés à S.E. le Directeur général des Wakfs, pour l'aviser qu'un particulier, locataire d'un terrain situé à l'intérieur de l'ancienne enceinte de Kasr-el-Cham'a, se propose d'ouvrir une porte dans l'ancien mur de cette enceinte à l'Est de la tour de la grande porte.

M. Herz bey dit avoir examiné l'affaire et propose d'empêcher l'ouverture de la porte, étant donné qu'il s'agit d'une partie d'un monument classé.

La Commission demande au Comité d'écrire immédiatement au Gouvernorat pour le prier d'empêcher l'exécution du projet dont il est question.

2° — Terrains d'Aïn el-Sira et du Vieux-Caire.

Par lettre en date du 28 novembre dernier N° 5752, le Ministère des Travaux publics transmet au Comité une pétition d'un nommé Marzouk Hussein, chef de la corporation des taouabas, qui se plaint d'avoir été empêché avec ses hommes, par M. l'Architecte en chef des monuments, de ramasser les anciennes briques existant sur les terrains d'Aïn el-Sira et du Vieux-Caire.

Le Ministère demande des renseignements à ce sujet.

M. Herz bey rappelle à la Commission les plaintes multiples que ces chercheurs de briques ont occasionnées par le commerce des antiquités qu'ils trouvent dans les buttes des décombres.

Vu que le Gouvernorat a refusé de donner suite à la demande du Comité, (Voir le § 4 du 220e rapport), il n'y avait qu'un moyen à adopter : les empêcher de fouiller dans les terrains en question.

La deuxième Commission décide, après examen, de prier le Ministère des Travaux publics de délivrer les permis de fouiller aux conditions stipulées dans le 204e rapport de la Commission.

3° — Mosquée Kidjmas el-Ishaki.

La Commission s'est rendue à la mosquée Kidjmas pour examiner le projet présenté par M. l'Architecte en chef du Comité, ayant pour but de protéger contre les eaux pluviales les boutiques situées sur la façade Ouest de la mosquée. La rue étant en pente vers la façade, la construction d'une bordure élevée à $0^{m},15$ du côté de la rue est nécessaire pour obtenir le but proposé.

M. Herz bey explique que la question a été déjà étudiée sur place avec M. Reboul, directeur des travaux au Ministère des Tra-

vaux publics, qui a déclaré que le projet est exécutable et qu'il sera très probablement accepté par le Ministère.

La deuxième Commission verrait avec plaisir l'approbation du projet avec les modifications qu'il a jugées nécessaires concernant le changement de la partie supérieure de la descente en pente par quelques marches et prie le Comité de faire le nécessaire.

4° — Mosquée Mandjak el-Youssefi.

Le Service du Tanzim avise le Comité par lettre du 1er août 1897 N° 2228, que Salem effendi Gad, aux Finances, demande une rokhsa pour bâtir la maison en ruine qu'il a achetée des Wakfs, sise à Atfet Mandjak el-Youssefi (Section Khalifa).

Le Service du Tanzim annonce que l'emplacement de cette maison n'a pas un plan approuvé par le Ministère et que la maison elle-même se trouve près d'un minaret vis-à-vis de la mosquée Mandjak.

Vu qu'il s'agit probablement d'un minaret monumental, le Service du Tanzim envoie ci-inclus copie du plan général indiquant la situation du minaret ainsi que celle de la mosquée et de la maison en question, pour être examiné par le Comité.

Si le Comité ne trouve pas d'inconvénient pour la reconstruction de cette maison, il est prié de vouloir bien autoriser le propriétaire directement, car le Tanzim n'est pas compétent dans cette affaire par la raison qu'il n'a pas un plan approuvé de l'emplacement.

La Commission propose de laisser entre la base carrée du minaret et la façade Est de la maison du sieur Salem effendi une distance de 3m sur toute la longueur de la façade jusqu'au cul-de-sac et parallèlement au côté Ouest de la base.

5° — Mosquée el-Mardani.

L'Administration générale des Wakfs transmet une lettre du Gouvernorat, en date du 22 septembre 1897, par laquelle il est réclamé au Comité la somme de L.E. 18,836 prix de deux parcelles de terrain devant être comprises entre le mur Nord de la mosquée

el-Mardani et le mur de soutènement projeté (Voir le 215e rapp. § 7).

De la somme de L.E. 18,836, L.E. 17,367 représentent le prix des deux parcelles sus-mentionnées, et L.E. 1,469 les droits proportionnels et du timbre.

L'administration désire savoir les détails de la question de ces deux parcelles et si le prix en figure dans le budget du Comité ou ailleurs, afin qu'il soit fait le nécessaire.

La deuxième Commission est d'avis de faire écrire au Gouvernorat qu'il s'agit dans le cas présent de faire bénéficier un monument important d'une faveur qui a été accordée à la mosquée Kidjmas sans aucun frais. Elle prie le Ministère des Travaux publics de ne pas réclamer la valeur des parcelles à céder au Comité dont le budget est si restreint.

6o — Mosquée Kadi Yehia et tombeau Kalaoun.

M. Herz bey rend compte du résultat de l'adjudication pour les travaux de la mosquée Kâdi Yehia et le tombeau Kalaoun (Voir le 230e rapp.)

Un des entrepreneurs des Wakfs étant malade, et l'autre Ibrahim Hussein ayant pris part à la première soumission, deux autres entrepreneurs ont fait des offres.

La Commission, après examen des plis, décide de confier les travaux sur la recommandation de M. Herz bey au sieur Ibrahim Antoun, avec rabais de 8 %.

Le 4 décembre 1897.

Signé : Ismaïl,
A. Manescalco,
Moritz,
Saber Sabri,
Abdel-Hamid Faouzi,
Herz.

232e RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 80.)

Étaient présents à la réunion :

M. Barois, président ;
S. E. Ismaïl pacha El-Falaki ;
MM. Manescalco bey ;
Le Dr Moritz ;
A. Battigelli ;
Saber bey Sabri ;
Abdel-Hamid effendi Faouzi ;
Skandar effendi Aziz ;
Herz bey ;

Examen :

1° — Du Kasr el-Cham'a au Vieux-Caire ;
2° — Du personnel ;
3° — De l'impression des comptes-rendus du Comité ;
4° — De la mosquée el-Tachtouchi, à Bab el-Charieh (N° 12 du plan Grand bey) ;
5° — Du règlement de la deuxième Commission.

1° — Kasr el-Cham'a.

M. Barois fait part à la Commission que le relevé de la forteresse romaine connue sous le nom de Kasr el-Cham'a a été fait par le Ministère des Travaux publics, conformément au désir exprimé par le Comité (P.-V. 67, rapp. 190) et que les dessins seront bientôt publiés accompagnés d'un texte.

Afin de rendre cet ouvrage le plus complet possible, il sera utile de faire continuer les feuilles commencées par le Ministère des Travaux publics.

Vu que les 20.000 L. du Gouvernement comportent la somme de L. E. 1.200 pour les monuments appartenant aux particuliers et aux Wakfs Abli, parmi lesquels figure le Kasr el-Cham'a, M. Barois propose de préparer une étude des travaux que la Commission enverra après examen au Ministère des Travaux publics, avec prière d'inviter le Patriarcat copte de coopérer dans les travaux.

La Commission accepte la proposition.

2° — Personnel.

M. Herz bey informe la Commission que le paiement des salaires du personnel engagé sur les devis des travaux qui s'exécutent sur les 20.000 L. du Gouvernement, subit un grand retard à cause des formalités superflues qui se pratiquent actuellement.

La Commission est d'avis qu'il serait préférable d'envoyer la feuille de paiement signée par M. Herz bey et par deux membres de la deuxième Commission directement à la Caisse du Ministère des Travaux publics, sans la présenter à S.E. le Président du Comité. D'ailleurs, c'est la marche suivie par le Comité pour les autres agents payés par le Gouvernement.

La Commission décide qu'il sera écrit dans ce sens au Directeur général des Wakfs, en le priant d'examiner la question.

3° — Impression des comptes-rendus du Comité.

A. — Parmi les offres présentées pour l'impression des comptes-rendus de 1898 dans les conditions stipulées par le Comité dans sa séance N° 78 § VIII, la Commission trouve celle de M. Barbier plus avantageuse et elle lui adjuge le travail à raison de L. E. 0,200 par page imprimée.

La Commission prend en même temps connaissance d'un engagement préparé à cet effet par M. Herz bey et accepté après quelques modifications.

La deuxième Commission accepte aussi l'offre faite par la même maison pour l'impression des comptes-rendus de l'année 1897 à raison de L. E. 0,190 par page imprimée.

M. Herz bey s'occupera de traiter pour l'impression des gravures et en informera la Commission.

B. — La deuxième Commission prend connaissance d'une lettre du 29 juin dernier que M. le Directeur de l'Imprimerie Nationale a adressée au Comité pour lui réclamer pour l'impression des comptes-rendus :

de l'année 1895,	- 400 brochures arabes	avec gravures,	L. E.	35, 595
» 1896, —	» »	» sans	»	»	16, 190
» 1896, —	»	» françaises avec	»	»	32, —

et en plus de la demande par lettre séparée, L. E. 16
pour imposition, mise en pages et impression....... » 16, —

Total L. E. 99, 785

La deuxième Commission trouve que même en ordonnant ailleurs l'impression de ces fascicules dont le texte est déjà composé, les frais dépasseraient considérablement la réclamation de l'Imprimerie Nationale. Elle propose par conséquent d'allouer la somme de L. E. 67, 785 (L. E. 32 ont été déjà allouées pour ce but dans le 77ᵉ procès-verbal § 12) pour achever l'impression des trois fascicules en question et pour trancher une fois pour toutes cette affaire qui traîne déjà depuis si longtemps.

La Commission est d'avis de compléter le fascicule 1896 en langue arabe en y joignant les planches, comme au même fascicule français et que l'Imprimerie Nationale s'offre de fournir au prix de revient.

4° — MOSQUÉE EL-TACHTOUCHI.

L'Administration générale des Wakfs avise M. l'Architecte en chef du Comité, par lettre en date du 12 courant, que vu le retard du vénérable el-Sayed el-Bakri dans la démolition des parties menaçant ruine de la mosquée el-Tachtouchi, conformément à la décision du Tanzim, le Parquet désire savoir qui est chargé de faire cette démolition pour agir judiciairement contre lui.

L'administration annonce qu'étant légalement chargée de ce travail comme administratrice du wakf, elle a prévenu le Parquet le 11 courant qu'elle va faire le travail.

Comme il s'agit d'un monument, l'administration invite M. l'Architecte en chef de faire disparaître la défectuosité le plus tôt possible aux frais de l'administration pour prévenir l'amende.

La deuxième Commission charge M. Herz bey de donner suite à la demande de l'administration, en suivant autant que possible le devis accepté dans le 202[e] rapport.

5° — Règlement de la IIe Commission.

M. Herz bey soumet une note dont copie avait déjà été distribuée à tous les membres de la deuxième Commission et qui contient des idées pour un règlement de la Commission, S. E. Ismaïl pacha el-Falaki présente un contre-projet en arabe et en français d'un règlement complet.

La deuxième Commission décide de nommer une commission spéciale composée de S. E. Ismaïl pacha, MM. Barois et Herz bey, chargée d'étudier ces documents et de soumettre un projet de règlement à la deuxième Commission. Ce projet sera remis aux membres de la deuxième Commission avant la séance.

Le 13 décembre 1897.

Signé : Barois,
Manescalco,
Ismaïl,
Moritz,
S. Sabri,
A. Battigelli,
Abdel Hamid Faouzi,
Skandar Aziz,
Herz.

PROCÈS-VERBAL N° 81.

(*Voir les rapports de la deuxième Commission N°s 233 à 235.*)

Le 1er mars 1898, le Comité s'est réuni au siège de l'Administration générale des Wakfs à trois heures et demie de l'après-midi.

Étaient présents :

L.L. E.E. Faïzi pacha, président ;
Fakhri pacha ;
Artin pacha ;
Franz pacha ;
M.M. Barois ;
Saber bey Sabri ;
Herz bey ;
Mohamed bey Beiram ;
Ahmed bey Sabri ;
Hanna bey Bakhoum ;
Manescalco bey ;
Dr Moritz ;
Abdel Hamid effendi Faouzi.

Sir William Garstin, M.M. le comte Załuski, Zarb bey et Skandar effendi Aziz s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

I

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté et signé.

II

En conformité de la décision du Comité prise dans la dernière séance (Voir § III du 80e procès-verbal), M. Herz bey lit les §§ 2 et 5 du 232e rapport que le Comité approuve.

M. l'Architecte en chef passe ensuite à la lecture des rapports 233e, 234e et 235e qui sont approuvés.

Relativement au paragraphe 11e du 235e rapport, le Comité

décide d'écrire au Ministère des Travaux publics, pour les travaux de déblaiement à faire à Bourg el-Zefer.

III

M. Herz bey lit une lettre de S.E. le Ministre des Travaux publics adressée au Comité au sujet de son entrevue avec Sa Béatitude le Patriarche copte. Sa Béatitude est favorable au projet de réunir tous les anciens objets coptes intéressants, dans un local approprié à cet effet et prie le Comité de désigner un agent pour s'entendre avec lui sur le local à choisir.

Le Comité, sur la proposition de M. Ahmed bey Sabri, nomme M.M. Hanna bey Bakhoum et Herz bey et les charge de s'entendre avec Sa Béatitude le Patriarche.

IV

M. Herz bey fait part au Comité de la lettre du 5 janvier 1898 N° 59 qu'il a reçue de l'Administration générale des Wakfs. Cette administration lui annonce que la Commission d'estimation du Ministère des Travaux publics a évalué les quatre boutiques sous la mosquée Barkouk à L.E. 375 et la construction des cinq boutiques des particuliers à L.E. 355.

Les sommes ayant été payées sur le crédit de L.E. 1.000 fixé au budget de 1897 pour les expropriations, le reliquat de cette somme ne pourrait, d'après le règlement financier, être employé en 1898 en surplus de la somme de L.E. 500 affecté cette année aux expropriations.

Le Comité prend note des observations de S.E. le Président et décide que si les dépenses à faire en 1898 dépassaient les 500 L.E. prévues, il y aurait lieu de s'adresser à l'Administration générale des Wakfs pour qu'elle veuille examiner la question.

V

M. Herz bey lit une note de S.E. Franz pacha déplorant que le Comité mette toute son activité à la restauration de certains

monuments plutôt qu'à la conservation de beaucoup d'autres très intéressants qui disparaissent d'année en année. Il serait utile que des monographies des principaux monuments conservés ou restaurés soient faites et que les plans que l'on relèverait soient publiés dans les comptes-rendus du Comité.

Le Comité décide de charger M. Herz bey de dresser un programme des travaux à faire pour répondre aux observations de S.E. Franz pacha et charge la deuxième Commission d'examiner ce qui sera utile de faire dans cet ordre d'idées.

VI

M. Herz bey annonce que l'Imprimerie Nationale remettra sous peu les fascicules français de 1896.

Pour imprimer les comptes-rendus du Comité de 1897 et 1898, il faudrait encore une somme de L.E. 145.

Le Comité décide que cette somme sera portée sur le budget de la présente année et charge la deuxième Commission d'examiner sur quel chapitre elle pourra être prise.

VII

M. Herz bey présente l'ouvrage offert au Comité, savoir :

Mittheilungen der K. K. Central Commission fuer Erforschung und Erhaltung der Kunst-und historischen Deukmale. 24 Band, 1 Heft, Wien 1898.

VIII

S.E. Artin pacha présente un plan de la Citadelle que lui a remis M. le colonel Green.

Le Comité décide de publier ce plan dans ses comptes-rendus. Il charge la deuxième Commission de voir s'il ne serait pas intéressant d'y joindre aussi le plan existant dans l'ouvrage publié par l'expédition française, afin de se rendre compte des changements survenus dans cette partie de la ville.

Il sera écrit à M. le colonel Green pour lui adresser les remerciements du Comité.

IX

M. Herz bey communique une lettre de M. Mohamed bey Beiram remettant le plan avec quatre photographies de la maison de Mansourah où fut interné le roi St.Louis et l'estimation de la dépense pour les réparations à faire à cette maison.

Le Comité décide de classer la maison simplement pour l'intérêt historique qu'elle peut avoir et ordonne d'y placer une plaque indiquant que, d'après la tradition, cette maison a servi de prison à St.Louis.

Le Comité prie l'Administration générale des Wakfs d'examiner ce qu'il y aurait à faire pour la conservation de ces restes.

X

M. Mohamed bey Beiram demande ce qu'on a fait pour la mosquée du sultan Kaïtbaï à Fayoum.

M. Herz bey répond qu'on s'occupe du monument. Les travaux de réparation du minbar ont été ordonnés et sous peu on procédera au reste des travaux.

XI

La Commission des achats présente une collection de 10 pièces d'étoffe et un débris d'une aiguière en verre émaillé.

Le Comité décide l'achat de ces objets pour la somme de L.E. 50 à prendre sur la réserve du budget 1898.

La séance est levée à 5 heures du soir.

Le Secrétaire,
Signé : A. MANESCALCO.

Le Président,
Signé : MOH. FAÏZI.

Les membres,
Signé : H. FAKHRI.
M. BEÏRAM.

233e RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir Procès-Verbal N° 81)

Étaient présents à la réunion :

M. Barois, président ;
S. E. Ismaïl pacha el Falaki ;
Saber bey Sabri ;
Le Dr Moritz ;
A. Battigelli ;
Abdel Hamid eff. Faouzi ;
Herz bey.

Examen :

1° — De la mosquée Kidjmas el-Ishaki, à Darb el-Ahmar (N° 114 u pl an Grand bey) ;
2° — De l'ancien aqueduc de la Citadelle ;
3° — Du mur de la ville ;
4° — Du Sébil Mossalli Khorbagui à Haret Bir el Mich (entre les Nos 110 et 113 du plan) ; (1)
5° — Du pont près de la mosquée Sâlem au Fayoum ;
6° — Des citernes Sangak et el-Metoualli à Alexandrie ;
7° — De la porte de ville Bab el-Hattâba ;
8° — De la mosquée Barkouk à el-Nahassyn (Nos 43, 44 du plan) ;

(1) Voici l'inscription qui se trouve sur une plaque en marbre au-dessus de la grande fenêtre du sébil :

انشأ هذا السبيل الفقير الى الله تعالى مصطفى خربجي بن المرحوم مصلى خربجى
مستحفظان والوقف وقف مصلى خربجي ليشربوا منه الشاربين والواردين وكان
الفراغ فى عشره من محرم سنة ١١٢٧ هلالية من الهجرة

Traduction : A fondé cette fontaine le pauvre par devant Dieu Très-Haut, Moustafa Khorbaghi fils du défunt Mossalli Khorbagui Moustafazân et l'a constitué en Wakf (du nom de) Mossalli Khorbagui, pour que ceux qui ont soif et les passants y boivent. L'achèvement (en) était le dix du Moharrem, année 1127 (1715) lunaire de l'hégire.

9° — De la mosquée Aboubakr Mazhar, à Birgaouân (N° 49 du plan) ;
10° — De la Tekiet el-Marghani à Bab el-Ouazir ;
11° — Du personnel des bureaux du Comité ;
12° — Du Musée arabe ;
13° — Du Tombeau el-Fadaouieh à l'Abbassieh ;
14° — De la Khanka Beibars à el-Gamalieh (N° 32 du plan) ;
15° — De la mosquée du sultan Hassan près de la Citadelle (N° 133 du plan) ;
16° — De la Ka'at el-Arsan au Vieux-Caire ;
17° — Des fournitures de bureau pour 1898 ;
18° — De diverses factures.

1° — Mosquée Kidjmas.

a) La deuxième Commission prend connaissance de la lettre du 15 courant N° 284, par laquelle le Ministère des Travaux publics annonce qu'il accepte la construction de la bordure devant la mosquée Kidjmâs (Voir le 159e rapport), aux conditions stipulées dans le rapport joint à sa lettre.

b) M. Herz bey informe la Commission que M. Hany a achevé les travaux de peinture dans la mosquée Kidjmâs et qu'il a fait des travaux supplémentaires, notamment dans le plafond de la lanterne. Le décompte de ce travail est de 30 L.E.

L'architecte en chef du Comité fait part à la Commission que cet entrepreneur a achevé le travail avec un retard de 5 mois et 19 jours, mais que ce retard est dû au délai trop court demandé par l'entrepreneur ainsi qu'à des circonstances indépendantes de sa volonté. M. Herz bey demande que la pénalité du retard ne soit pas appliquée à M. Hany, vu qu'il a fourni un travail satisfaisant.

La Commission approuve, après examen, le paiement de 30 L.E. pour travaux supplémentaires et la non application de la pénalité du retard.

Elle approuve également, sur la proposition de M. Herz bey le paiement de L.E. 4,278 pour des échantillons de dorure d'inscriptions qu'il a commandés à M. Hany dans la même mosquée.

2° — ANCIEN AQUEDUC

Par lettre en date du 15 décembre 1897, N° 6228, le Ministère des Travaux publics envoie au Comité un plan sur lequel figure une parcelle de terrain située du côté Ouest des Tanneries et qu'un certain Ismaïl Abdallah désire acheter. Cette parcelle, avoisinant l'aqueduc de Salah el-Dyn du côté Sud, est remplie de décombres.

Le Ministère prie le Comité d'examiner le plan en question en ce qui le concerne et de voir s'il y a quelque inconvénient à ce que cette parcelle soit vendue.

M. Herz bey annonce qu'il a examiné le terrain ; il propose de consentir à la vente à la condition qu'un surveillant, appointé aux frais de l'acquéreur, soit chargé de veiller, pendant l'exécution des fouilles que fera celui-ci, à ce que les antiquités arabes qui pourraient être découvertes, soient transportées au Musée. Le contrat sera analogue à celui que le Gouvernorat a passé avec M. Sicard (Voir le 199e rapport).

La Commission partage l'avis de M. l'Architecte en chef et demande, sur la proposition de M. Saber bey, que le Ministère des Travaux publics fasse élaborer un plan d'alignement isolant l'aqueduc des deux côtés, plan qui serait soumis au Comité avant d'être arrêté définitivement.

3° — MUR DE LA VILLE.

La Commission prend connaissance de la lettre du Ministère des Travaux publics, en date du 25 décembre N° 6414, accompagnée du plan d'une partie de l'ancien mur d'enceinte sis à Kafr el-Zoughari (Gamalieh) que le sieur Moustafa Saïd el-Khorasati désire acheter.

M. Herz bey déclare avoir examiné cette portion du mur. Il s'agit d'une construction en moëllons de date récente.

La Commission propose de consentir à la vente.

4° — SÉBIL MOSSALLI KHORBAGUI.

Par lettre en date du 19 décembre dernier N° 3626, le service du Tanzim annonce à l'Administration générale des Wakfs que le

sébil Mossalli Khorbagui sis à Haret Bir el-Mich, dont il y a lieu de démolir les parties menaçant ruine d'après le procès-verbal de démolition y joint, continue à rester dans son état défectueux.

Selon le dire de l'ingénieur du Tanzim, l'Administration générale des Wakfs aurait procédé à la démolition de ce sébil et, en effet, une partie en est déjà démolie; elle aurait ensuite arrêté le travail prétextant qu'il s'agit d'un monument arabe, et cela après la déclaration que M. l'Architecte en chef des monuments aurait faite à l'ingénieur de la première section des Wakfs et que ce dernier aurait communiquée à l'ingénieur du Tanzim.

Le service du Tanzim, ne pouvant se baser sur des déclarations verbales en pareille circonstance, prie l'Administration générale des Wakfs de lui faire savoir si ce sébil est considéré par le Comité comme monument ou non, afin que, au cas affirmatif, l'administration demande une rokhsa pour le réparer ou, au cas contraire, le démolisse conformément aux prescriptions du procès-verbal de démolition.

M. Herz bey explique qu'il a passé devant l'édifice en question le 7 décembre dernier et qu'on était en train de le démolir ; le kouttab qui surmontait le sébil avait déjà disparu. Sachant que le Comité n'avait pas encore examiné cet édifice, il a donné à l'entrepreneur le conseil d'arrêter le travail jusqu'à nouvel ordre, ce qui a été fait.

La Commission charge MM. Saber bey et Herz bey d'examiner le sébil en question et d'en référer à la Commission.

5° — Kantara près de la Mosquée Salem.

La Commission ayant demandé un rapport sur le pont mentionné dans le 229e rapport § 5, M. Herz bey fait part du résultat de l'examen de cet ouvrage, examen pour lequel a été délégué M. Bensilum, architecte attaché au Comité.

Le pont qui se trouve sur le Bahr el-Youssef est construit en briques. Il porte deux rangées de boutiques. On n'y relève aucune trace d'ornementation ou d'inscription.

La deuxième Commission est d'avis de ne pas classer ce pont parmi les monuments de l'art arabe.

6° — CITERNES EL-SANGAK ET EL-METOUALLI.

Le Ministère des Travaux publics demande l'avis du Comité sur deux citernes qui se trouvent à Alexandrie.

a) Par lettre du 3 courant N° 54, le Ministère envoie un plan indiquant deux parcelles de terrain appartenant au Gouvernement sises à Tartouchi à Alexandrie et que la Municipalité désire acheter pour faire un échange de terrains avec la Société de Minet el-Bassal à l'occasion de la construction d'une route projetée en cet endroit. Dans une de ces deux parcelles existe une citerne dite Sahrîg el-Sangak, dont une partie tombe sur la route projetée.

b) Par lettre en date du 11 courant N° 191, le Ministère des Travaux publics annonce au Comité que S. B. l'archevêque Bonfigli demande à acheter une citerne appelée el-Metoualli, située en partie sous le terrain de l'hôpital français et en partie sous le jardin de l'Archevêché à Alexandrie. Des constatations faites, il résulte que cette citerne est en bon état.

La Commission propose de prier M. Botti, directeur du Musée d'Alexandrie, d'examiner les deux citernes en question, d'en faire une courte description, d'en relever les inscriptions, s'il y a lieu, et d'indiquer si elles présentent un certain intérêt au point de vue de l'art arabe.

7° — BAB EL-HATTABA.

L'architecte en chef du Comité rappelle à la Commission que L.E. 150 sont allouées sur le crédit de L.E. 20,000 pour exécuter des travaux de conservation dans le sébil de Cheikhou.

Ce sébil (Voir la pl. XIV du 12e fascicule) est caché par la porte de ville el-Hattaba, porte moderne sans aucun intérêt.

Le premier travail à exécuter serait, d'après M. Herz bey, la démolition de cette porte et son remplacement par une grille en fer. M. Reboul, directeur du Tanzim, consulté à ce sujet a déclaré qu'il

n'y aura aucune objection de la part du Ministère des Travaux publics contre la disparition de la porte.

La Commission partage l'avis de M. l'Architecte en chef, mais propose de demander également l'avis du Ministère des Finances car l'administration des octrois pourrait, peut-être, soulever des difficultés au sujet de la démolition de cette porte.

8° Mosquée Barkouk.

M. Herz bey présente à la Commission, conformément au 217e rapport § 1, une étude pour la préservation du mur du liwan Nord de la mosquée Barkouk qui est dégradé par l'humidité provenant des latrines de la mosquée el-Kâmel ; le projet présenté consiste en la suppression de quelques-unes de ces latrines.

La deuxième Commission accepte l'étude et propose de l'envoyer à l'Administration générale des Wakfs en lui demandant de prendre les mesures nécessaires pour son exécution.

9° Mosquée Aboubakr Mazhar.

Sur la communication du 223e rapport § 7, le Ministère des Travaux publics informe le Comité, par sa lettre du 23 juillet 1897 N° 3470, que le projet de restitution de l'escalier de la mosquée Aboubakr ne peut être accepté, eu égard au peu de largeur de la rue. Le Ministère demande un autre projet.

La Commission prie le Comité de demander au Ministère l'alignement de la rue de la mosquée, afin d'examiner s'il ne serait pas possible de le modifier de façon à laisser prévoir pour l'avenir la restitution de l'escalier dans sa forme ancienne.

10° — Tekiet el-Marghani.

Par lettre en date du 12 août 1897 N° 3711, le Ministère des Travaux publics informe le Comité que le service des contributions indirectes lui avait demandé la fermeture de la porte Est de la Tekiet el-Marghani, afin d'empêcher le passage frauduleux par cette porte

des objets soumis aux droits d'octroi, mais que le wekil de la Tekiet proteste contre cette mesure.

Le Ministère prie le Comité de lui faire savoir si la porte en question est un monument et de donner son avis sur sa fermeture.

M. Herz bey explique que la porte Est de la Tekiet avec quelques murs contigus forment les derniers vestiges d'un monument disparu. La porte est en bon état, solidement construite en pierre de taille et mérite d'être conservée. Il est d'avis de la munir de vantaux simples.

La Commission décide que la porte en question sera classée parmi les édifices à conserver et qu'elle sera fermée par une grille en fer fixe.

11° — Personnel des Bureaux.

M. l'Architecte en chef du Comité communique une demande de M. Abdel Gaouad, ingénieur, qui déclare ne pouvoir rester au service du Comité avec sés appointements actuels.

La Commission accepte, suivant les propositions de M. Herz bey :

a) De remplacer M. Abdel Gaouad par M. Ahmed Fahim, aux appointements mensuels de L. E. 6.

b) De remplacer M. Mohamed Hamdi, ingénieur, par M. Abdel Hamid, aux appointements mensuels de L. E. 4.

c) D'appointer M. Valentin Ermacora pour la surveillance des travaux de la mosquée funéraire de Barkouk, à raison de 8 L. E. par mois.

Les deux derniers employés sus-mentionnés seront provisoires et payés, comme ceux qui les ont précédés, sur les devis des travaux qui s'exécutent sur les 20,000 L. E. du Gouvernement.

La Commission propose de donner avis de ces changements au Ministère des Travaux publics.

12° — Musée Arabe.

M. Herz bey donne lecture d'une lettre de M. le Dr Moritz, par

laquelle il annonce avoir remis au Musée arabe onze pierres avec inscriptions, reçues avec d'autres objets du Musée Egyptien.

La Commission décide de remercier M. le Dr Moritz et le Ministère des Travaux publics.

13° — Tombeau El-Fadaouieh.

M. Herz bey signale à la Commission que les travaux ordonnés l'année dernière, sur les L. E. 20,000, dans le tombeau el Fadaouieh, sont presque achevés et qu'il ne reste, pour rendre à l'extérieur du monument son aspect primitif, que la fermeture des fenêtres par des grilles en fer du style de l'époque et la crête de merlons.

Il présente à cet effet un devis se montant à L. E. 250 et propose de prendre cette somme sur les 1380 L. portées dans la répartition des 20,000 L. pour Bab Zoueilah dont la réparation n'atteindra pas l'estimation primitive.

La Commission partage l'avis de M. Herz bey. Elle accepte le devis et propose de demander ce virement au Ministère des Travaux publics.

14° — Khanka Beibars.

La Commission prend connaissance du rapport de M. Herz bey concernant les travaux exécutés par le sieur G. Varuti. Les travaux avaient été ordonnés en 1894 et n'ont été achevés qu'au mois de mars 1897. Le manque de zèle de l'entrepreneur a été la cause de ce retard constaté de 2 ans et 4 mois. Aujourd'hui encore il y a certaines défectuosités dans les grilles en bronze des fenêtres. L'entrepreneur a consenti à la déduction des frais de cette réparation (L. E. 15) qui sera exécutée par le Bureau du Comité.

L'architecte demande la liquidation finale de l'affaire du sieur Varuti.

La deuxième Commission accepte que la réparation des grilles soit faite par le Bureau et propose de payer l'entrepreneur sans aucune retenue pour le retard, mais décide de ne plus lui confier aucun travail.

15° — Mosquée du Sultan Hassan.

Le Ministère des Travaux publics, par lettre en date du 16 mai 1897 N° 2072, envoie le plan de la mosquée du sultan Hassan (Voir le 203e rapport) et demande la somme de L.E. 2.940 pour frais de dessin.

Vu que le Comité est exempt du paiement des droits de rokhsa, la Commission propose de demander au Ministère des Travaux publics de le dispenser également des frais d'exécution des dessins dont il peut avoir besoin, car le Comité a très souvent occasion de réclamer des extraits de plans, dont les frais pèseraient sur son budget qui n'est pas considérable.

16° — Ka'at El-Arsan

M. Herz bey annonce à la Commission qu'on lui avait dénoncé une défectuosité dans la Ka'a classée près l'église Mar Guirguès à Darb el-Toka. Comme cette défectuosité aurait pu avoir des conséquences fâcheuses, il a fait exécuter des étaiements et quelques réparations. Les frais du travail se montent à L.E. 4.570. L'architecte propose de les prendre sur la somme des 1,000 L. du chapitre « Divers » du crédit de L.E. 20,000.

La Commission appuie cette proposition.

17° — Fournitures de bureau.

La Commission approuve la facture de L.E. 4.657 pour une partie des fournitures de bureau prise au Ministère des Finances.

18° — FACTURES PRÉSENTÉES PAR M. L'ARCHITECTE EN CHEF DU COMITÉ ET ACCEPTÉES PAR LA COMMISSION :

a) A M. Silvagni, ingénieur : pour relevé de la maison Wakf el-Haramein, 9 dessins....................	L.E.	30,
Idem de la Ka'at el-Arsân, 7 dessins................	»	26,
Idem de l'Eglise St-Serguios et Ouakhs, 6 dessins.....	»	23,
Ces dessins ont été ordonnés dans le 227° rapport.		
b) A Lekegian et Cie pour les photographies : du sébil Wakf Zeinab (197° rapport), du tombeau el-Fadaouieh (223° rapport) ; des sarcophages du tombeau Imâm el-Chafaï (223° rapport). Voir la facture du 22 novembre 1897....................	»	9,250
c) A MM. J. Heyman et Cie, pour photographies de la mosquée du sultan Hassan. Voir la facture du 16 décembre 1897..............................	»	5,540
Total.....	L.E.	93,790

Le 17 janvier 1898.

234e RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION.

(Voir Procès-Verbal N° 81.)

Étaient présents à la réunion :

S.E. Franz pacha, président honoraire,
M.M. le Dr Moritz,
Abdel-Hamid eff. Faouzi,
Herz bey.

M.M. Barois, Saber bey Sabri, Manescalco bey et A. Battigelli font annoncer qu'ils ne pourront assister à la séance.

Examen :

1° — Du Maristân Kalaoun à Charâ el-Nahassyn (plan Grand bey N° 43).
2° — De la mosquée el-Bakri à Haret el-Otouf (plan N° 18).
3° — De la maison Gamâl el-Dyn el-Zahabi à Khoch Kadam (plan Nos 107, 109).
4° — Des fournitures de bureau.

1° — Maristan de Kalaoun

La deuxième Commission s'est rendue au Maristân de Kalaoun, pour examiner les demandes de l'inspecteur sanitaire des Wakfs, que cette Administration a adressées au Comité par lettres du 20 octobre et 10 novembre derniers.

L'Administration générale des Wakfs, par sa première lettre, demande à savoir si les travaux tels que la réparation du dallage des corridors et les crépis des murs peuvent être exécutés.

Par la seconde lettre il est demandé s'il n'y a aucune objection de la part du Comité contre le haussement du dallage de la clinique (pièce centrale de la grande cour).

La Commission désire beaucoup à ce que les travaux demandés en premier lieu soient faits, car ils sont de nature à protéger le monument. Ces travaux seront exécutés aux frais du Comité. Quant

à ceux demandés pour la clinique, la Commission ne voit pas d'inconvénient à leur exécution, pourvu qu'on ne touche pas aux parties anciennes de l'édifice et que le Comité n'en supporte pas les frais.

La Commission recommande aussi de faire relever par le dessin et la photographie tous les anciens documents qui se voient en plusieurs endroits du monument à l'extérieur du tombeau du sultan.

2° — Mosquée el-Bakri.

Par lettre en date du 22 décembre 1897 N° 3606, l'Administration générale des Wakfs transmet au Comité un dossier relatif à la mosquée el-Bakri pour avoir son avis sur la possibilité de rendre cette mosquée au culte, étant donné que des travaux y ont été précédemment exécutés par les soins du Comité. La Commission trouve en effet que cela serait avantageux, mais elle demande qu'un mur plein soit élevé entre la mosquée et la cour d'ablution, si celle-ci vient à être rétablie sur son emplacement actuel. Quant à la dépense pour ces travaux, le Comité n'aura pas à y participer.

3° — Maison Gamal el-Dyn.

Comme suite à la communication du § 3 du 219e rapport, le Ministère des Travaux publics envoie, par sa lettre du 8 juin 1897 N° 2533, un plan dressé par le service de la ville du Caire, indiquant les alignements du Tanzim des rues avoisinant la maison monumentale Gamal el-Dyn.

La Commission trouve que d'après le plan du Tanzim, la façade principale (sud) de la maison est frappée par le nouvel alignement. Elle demande de prier le Ministère des Travaux publics de faire changer cet alignement en maintenant la façade dans sa position actuelle. Il y a seulement le coin Sud-Ouest de la maison qui pourra être reculé pour suivre l'alignement m. n. du plan.

M. Herz bey rappelle à la Commission son intention de prendre une décision sur les parties ruinées ou manquantes de la maison. Il présente en même temps des lettres de trois peintres annonçant qu'ils

loueraient volontiers des ateliers dans cette maison si le Comité voulait y en installer.

La Commission propose de donner suite à la demande des artistes et de construire aux endroits ruinés quelques ateliers. M. Herz bey est chargé de présenter à la Commission une étude à cet effet.

4° — La Commission ayant examiné les deux offres reçues pour les fournitures de bureau pour 1898 (voir le 233e rapport) accepte celle des sieurs Bœhme et Anderer, comme la plus avantageuse. Le montant de l'offre est de L.E. 20,080.

Le Caire, le 31 Janvier 1898.

235e RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir Procès-Verbal N° 81.)

Étaient présents à la réunion :

M.M. A. Baudry, membre honoraire, président ;
Manescalco bey ;
Dr Moritz ;
Herz bey.

M. A. Battigelli se fait excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Examen :

1r — Du compte de dépenses pour réparations au mur d'enceinte de la ville.
2° — De la demande en désaffectation de deux citernes à Moumir (Alexandrie).
3° — Des tables en langue arabe à poser sur les monuments.
4° — De l'impression des comptes-rendus du Comité et de la réimpression des fascicules de la 1re série.
5° — Des devis et contrats pour l'année 1898.
6° — Du personnel des bureaux.
7° — D'un permis pour visiter les monuments.
8° — De la mosquée Gaï el-Youssefi.
9° — De la mosquée Abou Ghalia el-Soukkari et du Maristan el-Mouayyedi quartier el-Hattâba (plan Grand bey, près N° 137).
10° — De la mosquée Aslan el-Bahaï dans la rue Darb el-Ahmar (plan N° 112).
11° — Du Bourg el-Zefer à Bab el-Nasr.
12° — De la mosquée Saoudoun Mir Zadeh à Souk el-Selah.

1° — Le Mur de la Ville.

Par lettre en date du 22 janvier 1898 N° 404, le Ministère des Travaux publics transmet au Comité un dessin et un devis de 50 L. E. pour réparation complémentaire d'une partie du mur de la ville, avec prière d'examiner le devis et de lui indiquer à quel

chapitre cette dépense devra être imputée, s'il approuve l'exécution du travail, car le crédit alloué pour la réparation du mur en question, d'après le projet arrêté par le Comité, est déjà épuisé (voir le 219e rapport, § 2, *b*).

M. Herz bey informe la Commission qu'il a examiné le devis et qu'il l'a trouvé conforme aux exigences. Les travaux dont ce mur d'enceinte a été l'objet jusqu'à ce jour s'élèvent à la somme de L. E. 793,373 et il reste à dépenser L. E. 86,627 solde de la somme de L.E. 880 inscrite de ce chef dans la répartition des L.E. 20.000 du Gouvernement.

La Commission propose d'écrire dans ce sens au Ministère des Travaux publics.

2° — Les deux citernes.

Par lettre en date du 1er février 1898 N° 625, le Ministère des Travaux publics annonce que le sieur Bedros Primi désire acheter deux citernes existant sur son terrain situé au quartier de Mounir à Alexandrie. La direction des musées égyptiens n'a fait aucune opposition à la vente de ces citernes, mais elle a fait remarquer que dans l'une d'elles se trouve une colonne en marbre blanc, portant des caractères koufiques et qu'il y a lieu de la conserver.

Le Ministère prie en conséquence le Comité de vouloir bien examiner la dite colonne et lui communiquer son avis.

La Commission décide qu'il y a lieu de charger un agent du bureau du Comité de relever le plan de ces citernes, d'en indiquer le tracé sur le plan de la ville, de prendre un bon estampage de l'inscription pour les archives du Comité.

3° — M. l'Architecte en chef du Comité présente les modèles pour les 120 plaques avec les noms des monuments qu'il a fait faire conformément au 218e rapport.

La deuxième Commission les approuve ainsi que leur prix qui est de L. E. 10,800.

M. Baudry demande si cette dépense est faite aux frais du Comité, et regrette qu'elle n'ait pas été consentie par le Tanzim ou la Voirie, puisqu'elle n'a aucun caractère conservatif.

4° — M. Baudry entretient la Commission des brochures contenant le compte-rendu des travaux du Comité et exprime le vœu que la publication des fascicules du Comité soit régulièrement faite chaque année et que les fascicules de la 1re série soient réimprimées, dès que la 1re édition sera épuisée, dans le format adopté pour les années subséquentes, qu'il importe de ne plus modifier. Cette réimpression ne devrait pas s'effectuer sans y ajouter les plans, relevés, croquis ou vues photographiques, destinés à en relever l'attrait, ni sans y ajouter les références topographiques absolument indispensables et qu'on regrette de n'y pas trouver.

5° — La deuxième Commission approuve les devis et les contrats dressés par le bureau du Comité pour une partie des travaux portés sur le budget de l'année courante et propose leur mise en adjudication (voir le § II du 79e procès-verbal).

N° D'ORDRE du budget		MONTANT du devis
2	Maison Gamâl el-Dyn :	L. E.
	a) Maçonnerie et marbres....................	129
	b) Peinture..................................	71
3	Mosquée Sâleh Talayeh :	
	a) Maçonnerie & divers......................	105
	b) Réparation du minbar.....................	195
5	Mosquée Barkouk à Nahassyn :	
	Peinture de la frise du tombeau..	100
6	Tombeau de Sayednal-Hussein :	
	a) Travaux de marbrerie....................	70
	b) Peinture (réparation)....................	280
8	Tombeau de l'Imâm el-Chafaï :	
	Travaux de marbrerie........................	120
13	Mosquée Barsbaï au village el-Khanka :	
	Consolidation de la mosquée.............	410
	Mosquée du l'épouse du sultan Kaïtbaï (Fayoum) :	
16	Réparation du minbar........................	400
	Total..... L. E.	1880

A l'occasion de cette énumération de travaux où la peinture figure pour une somme très importante puisqu'elle se solde par un chiffre de L. E. 451, M. Baudry exprime. avec insistance, l'opinion qu'il y aurait lieu de réduire considérablement les crédits toujours croissants affectés à la pure décoration somptuaire, et de majorer, au contraire, les dépenses destinées à solder les travaux de consolidation générale ou de réfection partielle des œuvres vives.

Il regrette notamment de voir affecter une somme de L. 100 à une dépense purement somptuaire ; selon lui, ces décorations ne devraient jamais figurer dans le programme d'une remise à neuf complète, mais, bien au contraire, être limitées au strict nécessaire réclamé par les réfections de détail et par le ravivement discret des dégradations partielles.

Il demande que cette opinion trouve place au procès-verbal et formule le vœu que la question soit soumise à l'appréciation du Comité, respectueusement sollicité de vouloir bien la prendre en sérieuse considération.

6° — M. Herz bey donne avis à la Commission que M. Kiritzi, copiste aux bureaux, a quitté le service le 31 Janvier dernier et qu'il a été remplacé par le Sieur Rizgallah Gazal à partir du 1er courant, aux mêmes conditions.

7° — Lecture est donnée d'une lettre que le révérend père Guitton, recteur du collège de la Sainte-Famille, a adressé à M. l'architecte en chef du Comité, pour demander un billet permanent au moyen duquel les Pères du Collège pourront visiter les monuments dans un but d'études.

La Commission propose de faire délivrer le permis demandé, pour une année, au nom du révérend recteur, dans le but indiqué.

8° — La Mosquée Gaï el-Youssefi.

En passant devant la mosquée Gaï el-Youssefi, la deuxième Commission a vu avec satisfaction que les tympans du portail au

dessus de la niche centrale à stalactites ont été débarrassés du bariolage de couleurs qui en dissimulait la décoration.

La deuxième Commission désire que la dite coupole et les stalactites de support, aujourd'hui encore badigeonnés de tons criards, soient soumis au même nettoyage et remis en leur état primitif par un lavage soigneusement exécuté.

9° — Mosquée Abou Ghalia el Soukkari et le Maristan el-Mouayyedi.

La Commission a visité la mosquée de Abou Ghalia et l'ancien maristan du sultan el-Mouayyed, aujourd'hui en partie disparu. La petite mosquée du wakf el-Soukkari s'adosse au majestueux portail du maristan, qu'elle obstrue et cache complètement, aussi, émet-elle le vœu que le Comité fasse enlever la partie de muraille qui ferme actuellement ce beau portail ainsi qu'un morceau de mauvais plafond, qui le dérobe à tous les regards. Ce travail, loin de nuire à la mosquée Abou Ghalia, ne fera qu'accroître l'intérêt que présente l'ensemble de ces constructions si singulièrement assemblées.

10° — La mosquée Aslam, que voit ensuite la deuxième Commission, n'a pas été visitée depuis l'année 1887 (voir le 31e rapport). Cet intéressant édifice mérite pourtant toute la sollicitude du Comité, tant par sa disposition différant des types connus que par la richesse extraordinaire de sa décoration. Il y a lieu de dresser un devis complet pour sa consolidation et de faire disparaître la rangée de boutiques qui s'adossent à la façade Sud. Mais ce qu'il importe surtout d'entreprendre d'urgence, c'est la réparation de la porte Ouest où des assises entières de pierres absolument écrasées mettent l'existence même du portail en danger. Le nettoiement des façades et certaines reprises à l'intérieur se réclament aussi de la même urgence, et seront par suite l'objet d'un devis recommandé à la plus sérieuse attention, particulièrement de la part du Comité.

11° — Bourg el-Zefer.

Le Bourg el-Zefer, ainsi que les murs de fortification extérieure,

que la Commission a visités ensuite, ont été trouvés en bon état de conservation relative. La Commission considère cependant qu'on rendrait à l'archéologie musulmane un service signalé si l'on déblayait le côté extérieur de cette curieuse avancée des anciennes défenses.

12° — Mosquée Saoudoun Mir Zadeh.

En passant devant la mosquée Saoudoun Mir Zadeh, la deuxième Commission renouvelle le vœu que la décision prise dans le 4e procès-verbal (rapport N° 5) concernant le triage des matériaux contenus dans cette ruine, soit fait le plus tôt possible afin d'en retirer les objets bons à conserver au Musée arabe, ainsi que ceux de ces matériaux utilisables pour nos travaux de restauration.

Le Caire, le 7 février 1898.

Signé : Manescalco,
» Moritz.
» Herz.

PROCÈS-VERBAL N° 82.

(Voir le rapport de la Section Technique (deuxième Commission) N° 236).

Le 5 avril 1898, le Comité s'est réuni au siège de l'Administration des Wakfs à 4 heures de l'après-midi.

Étaient présents :

L.L. E.E. Mohamed Faïzi pacha, président ;
Hussein Fakhri pacha ;
Yacoub Artin pacha ;
M.M. le comte Zaluski ;
Mohamed bey Beiram ;
Manescalco bey ;
Dr Moritz :
Herz bey ;
Saber bey Sabri ;
Ant. Battigelli ;
Abdel-Hamid eff. Faouzi.

Se font excuser M.M. Ahmed bey Sabri et Zarb bey.

I

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté et signé.

II

M. le comte Zaluski remarque que le titre des rapports de la deuxième Commission n'est pas exact.

Le Comité s'occupant des monuments coptes aussi bien que des monuments arabes, il serait utile que le titre des brochures fasse comprendre clairement que le Comité s'occupe de deux arts différents.

La désignation de « deuxième Commission » n'est pas exacte non plus, car elle fait penser à la présence d'une « première Commission » qui n'existe pas.

Il serait donc préférable d'adopter un titre qui indique avec plus de clarté la nature des travaux de cette Commission.

S.E. Fakhri pacha craint que cela ne produise une confusion dans l'esprit du lecteur, car les rapports de la deuxième Commission ont toujours été présentés de cette facon, depuis le commencement des travaux du Comité.

M. le comte Zaluski fait les deux propositions suivantes, en s'en tenant à la désignation employée par le Gouvernement dans sa lettre à la Caisse de la Dette au sujet du crédit de L.E. 20,000.

1° — Rectifier les titres de la manière suivante :
« Comité de conservation des monuments des arts arabe et copte. »

2° — Pour les rapports de la sous-commission, mettre :
« Rapport N° ... de la Section technique (deuxième Commission).

M. Saber bey Sabri pense que le Comité ne doit se charger que de la conservation des monuments musulmans ou coptes dont le style est arabe.

S.E. le Président ayant mis aux voix les deux propositions de M. le comte Zaluski, la deuxième seule est approuvée.

III

Le Comité, — ayant pris connaissance du rapport de la Section Technique (deuxième Commission) N° 236 et de ses annexes, les rapports de M. Herz bey : *a*) sur la mosquée du village Ouardan, sur le tombeau de Sayedi Abboud et deux églises coptes du village el-Batanoun ; *b*) sur la maison wakf el-Mansoub à Mehalla el-Kobra, sur la mosquée Edris à Mansourah, sur la mosquée el-Kassimieh à Damiette ; et *c*) sur les églises Mar Mina à Foum el-Khalig et Abou Roueïs à l'Abbassyeh, — accepte leurs conclusions à l'exception du § 4 qu'il modifie ainsi qu'il suit :

« Dorénavant les permis d'entrée gratuits seront délivrés sur la demande de deux membres du Comité.

« Ces permis seront remis par l'Architecte en chef qui en avisera le Comité. »

IV

M. Herz bey présente l'état suivant arrêté au 31 mars 1898, des travaux du Comité faits sur le budget de 1897 et sur les L.E. 20,000 du Gouvernement.

Sur le budget du Comité :

L.E. 7.000 ont été engagées; travaux exécutés pour la somme de L.E. 5.353.

Sur les 20,000 L. du Gouvernement :

8.705 L. ont été engagées ; travaux faits pour L.E. 5.310.

V

Le Comité décide de rappeler toutes les lettres adressées au Ministère des Travaux publics au sujet du transfert de l'abattoir de Zâher, pour qu'il soit possible d'approprier convenablement ce monument, en se conformant aux décisions déjà prises.

VI

M. Herz bey présente un rapport de M. de Bock sur les monuments coptes de la vallée du Nil.

Le Comité en ordonne l'impression.

VII

L'Administration générale des Wakfs (lettre-circulaire du bureau technique en date du 19 janvier 1897) demande le paiement de L.E. 55,607 prix des boiseries de la maison el-Meizouni à Rosette (Voir le 197e rapport) et en plus L.E. 5,214 frais de transfert au Musée.

Vu que l'affaire est d'une date antérieure à la décision (Rapp. 215, Pr. verb. 74) prise, d'après laquelle «le Comité n'a pas à payer le prix des objets déposés au Musée, puisque ces objets appartiennent aux Wakfs », le Comité ordonne le paiement de la somme réclamée sur le revenu des entrées dans les monuments.

VIII

Lecture est donnée d'une lettre de S.E. le chef du Cabinet Khé-

divial, Mahmoud pacha Fehmy, adressée à S.E. le Directeur général des Wakfs au sujet des profits que ladite administration pourrait retirer de la mise en bon état de la maison de St.-Louis à Mansourah.

Le Comité décide de s'en tenir à la décision prise à ce sujet dans sa dernière séance.

Il est entendu que si l'Administration des Wakfs croit devoir faire des réparations dans cette maison, et n'en permettre la visite que contre paiement, les revenus qui en résulteraient seraient entièrement acquis à cette Administration.

IX

M. Herz bey signale que, par suite des demandes continuelles d'achat ou de modification aux citernes d'Alexandrie, il est à craindre que l'on ne fasse disparaître en ces endroits des parties importantes au point de vue de l'art ou de l'histoire.

Le Comité décide que M. Herz bey se rendra à Alexandrie pour étudier ces citernes et qu'il en référera au Comité.

X

En réponse à la décision du Comité prise dans sa séance du 4 janvier 1898 (Voir § VI du 80e pr. verb.) le Ministère des travaux publics informe par lettre du 1er Mars 1898 N° 960, qu'il procédera à l'expropriation des boutiques aux abords des monuments arabes dans la limite de la somme qui sera mise à sa disposition dans ce but. Il procédera aux formalités nécessaires à ce sujet de la même façon que l'année dernière.

XI

A l'occasion des fêtes du Courban Baïram, le Comité décide de remettre sa prochaine séance au Mardi 10 Mai.

La séance est levée à 5 h. 3/4.

Le Secrétaire,
Signé : A. Manescalco

Le Président,
Signé : Mohamed Faïzi

Les Membres,
Signé : S. Sabri
» A. Battigelli.

236° RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 82)

Étaient présents à la réunion :

MM. BAROIS, président ;
ABDEL HAMID EFF. FAOUZI ;
HERZ BEY.

S. E. FRANZ PACHA, MM. MANESCALCO BEY et A. BATTIGELLI se font excuser.

Sommaire :

1° — Diverses adjudications.
2° — Tombeau du sultan Kalaoun au quartier de Nahassyn (plan Grand bey N° 43).
3° — Personnel des bureaux du Comité.
4° — Permis à délivrer pour l'entrée gratuite dans les monuments.
5° — Note des dépenses faites par M. l'architecte en chef du Comité.
6° — Mosquée du sultan Hassan.
7° — Mosquée funéraire du sultan Kaïtbaï au désert Kaïtbaï.
8° — Mosquée funéraire du sultan Barkouk au désert Kaïtbaï.
9° — Travaux achevés.

1° — LES ADJUDICATIONS.

A. — S. E. le Directeur général des Wakfs transmet à la Commission le résultat de l'adjudication faite d'une partie des

travaux portés sur le budget 1898 du Comité (voir le 235e rapport).

a) Travaux de maçonnerie, marbrerie et autres pour :	*Adjudicataires.*	Avec rabais de
1° La maison Gamâl el-Dyn........	Ibrahim Antoun..	12 %
2° La mosquée Saleh Talayeh	Mahmoud Mohamed el Chafeï	13 %
3° Le tombeau Sayednal Hussein ..	Ahmed el Chimi..	10 %
4° Le tombeau d'El-Imâm el Chafâï.	Jacques Fomarolli	21 %
5° La mosquée Barsbaï (au village el-Khanka)	Comolli Giovanni.	21 %
b) Travaux de peinture pour :		Pour
6° La maison Gamâl el-Dyn........	Buratti Roberto ..	56 L. ½
7° La mosquée Barkouk............	Buratti Roberto..	75 L.
8° Le tombeau Sayednal Hussein....	Youssef Serri.....	240 L.
c) Travaux d'ébénisterie :		
Réparation du minbar de :		
9° La mosquée Saleh Talayeh	Pezzi	170 L.
10° La mosquée Kaïtbaï (à Fayoum).	Ahmed el-Chimi..	330 L.

La deuxième Commission, après examen, accepte les adjudications ci-dessus, excepté celle inscrite sous le N° 10. Elle pense que ce travail doit être confié à un spécialiste et non à Ahmed el Chimi qui est entrepreneur général.

La Commission propose donc de ne pas donner suite à cette adjudication, de demander des offres parmi les bons ébénistes indigènes et même de leur faire une avance d'argent, si le manque de moyens les empêche de faire leur soumission.

B.— M. Herz bey présente l'unique offre reçue pour les six petits travaux à exécuter en divers monuments, et pour lesquels les offres récemment faites ont été annulées par la Commission (Rapports Nos 230 et 231).

La Commission propose de confier ces travaux, dont le montant

est de L.E. 103, 500, au sieur Ibrahim Antoun, moyennant un rabais de $1^1/_2$ °/₀ sur les prix du devis, conformément à son offre.

C. La deuxième Commission propose enfin d'adjuger l'exécution des trois plaques commémoratives pour les mosquées el-Mouayyed, Aboubakr et Kadi Yehia (à Bein el-Nehdein) au sieur Ouassili Ibrahim, pour la somme de L.E. 1, 500 la pièce. Ces plaques seront en marbre avec lettres sculptées. Le texte se référera aux travaux que le Comité a exécuté dans ces monuments (voir le procès-verbal N° 70).

2° — Tombeau du Sultan Kalaoun.

La Commission accepte le devis dressé par le bureau pour les essais de conservation des mosaïques du tombeau de Kalaoun (Procès-verbal N° 67). Le devis est de L. E. 22, 237.

La Commission accepte, sur la proposition de M. Herz bey, de confier ce travail au sieur Ibrahim Antoun au prix de 24 L. E., vu qu'il s'agit d'un travail très délicat et qu'il entre dans le métier du sieur Ibrahim.

Le travail sera immédiatement commencé.

3° Personnel des Bureaux.

S. E. le Directeur général annonce à M. l'Architecte en chef du Comité qu'il accepte que l'on écrive directement au Ministère des Travaux publics pour le paiement des surveillants de travaux (Rapport N° 232).

4° Permis pour l'Entrée Gratuite dans les Monuments.

M. Herz bey rappelle à la Commission qu'il y a un grand inconvénient à attendre les séances du Comité pour délivrer aux savants et artistes les permissions gratuites de travailler dans les monuments. Il propose que dorénavant ces permis soient délivrés sur la demande de deux membres de la deuxième Commission.

La Commission accepte cette proposition.

5° — LA NOTE DE DÉPENSES présentée par M. Herz bey comprend les paiements et achats faits par lui sur le crédit de L. E. 20 (voir les rapports Nos 197 et 219), du 26 octobre 1897 au 31 janvier 1898.

La Commission accepte le total des dépenses dont le montant est de L.E. 15, 750.

6° — MOSQUÉE DU SULTAN HASSAN.

La Commission accepte également le paiement de L.E. 18, 180 à effectuer à M. E. Matasek pour les travaux de dessin concernant l'ouvrage de la mosquée du sultan Hassan. (Facture du 1er mars 1898).

La Commission propose de payer la facture sur le crédit spécial ouvert pour cet ouvrage.

7° — MOSQUÉE FUNÉRAIRE DU SULTAN KAÏTBAÏ

La deuxième Commission s'est transportée ensuite visiter les travaux de la mosquée funéraire de Kaïtbaï.

M. Herz bey demande à cette occasion d'affecter la somme de L. E. 326, 950, résultant du rabais fait sur le montant de l'entreprise, aux travaux non prévus dans le contrat.

Ces travaux sont :

a) Réparation des deux trompes en stalactites de la couverture du portail. Le travail sera confié directement au chef des tailleurs de pierres Chafaï, qui l'exécutera pour la somme de.. L. E. 13, 500

b) Confection de 300 m. de chaîne en fil de laiton en surplus de la prévision du devis. — Coût de ce supplément........ » 21, —

c) Consolidation, réparation et réfection des ornements en plâtre dans les tympans des fenêtres. — Coût........ » 12, 400

Total... L.E. 46, 900

M. Herz bey annonce, en outre, avoir supprimé les merlons pour le couronnement des murs du sahn, prévus dans le premier programme du travail, ayant acquis la conviction que le sahn avait été couvert comme dans les autres petites mosquées de l'époque. Il se propose de présenter à la Commission des documents et un projet.

La Commission accepte les propositions ci-dessus.

8° — La seconde visite était pour la mosquée funéraire du sultan Barkouk. La Commission a vu avec plaisir qu'une partie des travaux difficiles a déjà été exécutée. Elle accepte aussi pour cette entreprise que le rabais de L.E. 129,174 soit affecté aux travaux supplémentaires.

Ces travaux, d'après une note de M. Herz bey, comportent :

a) Le redressement de quatre piliers extérieurs du liouan Est. Après discussion sur le mode d'exécution à adopter pour mener ce travail à bonne fin, la Commission accorde pour sa mise en exécution un crédit maximum de........................	L.E.	80, —
b) L'exécution d'une nouvelle porte d'entrée.....	»	12,500
c) Clôtures en bois pour les ouvertures du grand corridor.....................................	»	3, —
d) Le remplacement de quatre bases dégradées des colonnes du Kouttab par des bases neuves.......	»	9,600
Total....	L.E.	105,100

La Commission décide de ne pas poser un plafond sur le sébil et d'employer le crédit qui lui était destiné pour d'autres travaux plus urgents.

9° — Travaux achevés

La deuxième Commission prend note que les travaux suivants ont été achevés :

Nos D'ORDRE du budget		DÉPENSES POUR le Comité.	DÉPENSES POUR les Wakfs.
	a) Sur le budget de l'année 1894 :	L. E.	MILL.
IV	Khanka Beibars...	480	280
	1895		
II	Khanka Beibars	700	—
V	Tombeau de l'Imâm el-Châfaï..............	—	500
	1896		
	Mosquée Aboubakr Mazhar :		
I	Minaret et cour d'ablution	226	110
II	Porte principale..........	210	—
III	Peinture de la dikka ....'.	44	—
IV	Maison à l'Ouest de la mosquée............	—	180
	Mosquée Kadi Yehia :		
V	Minaret....	—	310
VI	Peinture des plafonds...	180	—
	Mosquée Kidjmas el-Ishâki :		
VII	Peinture des plafonds.....................	—	630
	Mosquée el-Koubbeh :		
IX	Peinture du dôme.........	—	240
X	Mosquée el-Mârdâni........	800	700
XI	Mosquée Saleh Telayeh....................	150	120
	1897		
5	Tombeau de l'Imâm el-Châfaï, réparation des sarcophages....	—	100
6	Mosquée Saleh Telayeh (liouan principal)..	200	100
9	Mosquée Assanbogha (cour d'ablution)	—	130
10	Mosquée Toumaksis à Rosette..............	150	150
11	Tombeau de Sayednal Houssein.............	500	—

Le Caire, le 7 Mars 1898.

Signé : Barois,
Herz.
Abdel Hamid.

Rapport

sur la mosquée du village Ouardan, sur le tombeau de Sayedi Abboud et deux églises coptes du village el-Batanoun.

1° — Mosquée d'Ouardan

Comme suite à la décision du Comité. (Voir le 199° rapport). je me suis rendu avant-hier au village Ouardan (1) pour examiner la mosquée de ce village.

J'ai constaté que la mosquée n'existait plus; l'omdeh que j'ai interrogé m'a appris que son état ayant été trouvé menaçant, le Ministère des Travaux publics avait fait procéder à sa démolition. Ma mission se restreignit donc à établir, d'après les restes de l'édifice, l'importance qu'il pouvait avoir eue.

Des renseignements que les villageois m'ont fournis, il résulterait que la mosquée fut construite par un agha, c'est-à-dire à l'époque de la domination turque. Elle était entièrement en briques, sans décoration à l'extérieur ni à l'intérieur. Seulement sur la porte principale se trouvait une inscription en plâtre, peut-être en langue turque, car personne ne pouvait la déchiffrer.

J'ai trouvé un fragment de maçonnerie qui devait former la partie inférieure de l'un des pendentifs de la porte principale, dont la forme était celle commune aux mosquées modernes en briques du Delta.

Les colonnes, dont quelques-unes subsistent encore, étaient en pierre de taille d'une exécution primitive. Le seuil de la porte était en marbre et c'est là l'unique emploi qui ait été fait de cette matière dans la mosquée.

Les villageois vantaient beaucoup la richesse du minbar détruit pendant la démolition; mais à en juger par les quelques morceaux qui m'ont été apportés, j'ai pu constater qu'ils ont exagéré son

(1) Le village Ouardan se trouve à 50 kilomètres de distance du Caire, sur la voie ferrée Caire-Teh el-Baroud. Il est situé sur le Nil à une heure de distance de la station du chemin de fer.

importance. Il s'agit d'un travail assez primitif dont j'ai emporté un fragment.

Il résulte donc de l'examen que la mosquée du village Ouardan était moderne et sans aucune importance, au point de vue historique ou artistique.

J'ai vainement cherché les dix mosquées ouvertes aux offices dont Ali pacha Moubarek fait mention dans ses Khîtat (IX, page 7); je n'ai trouvé que quelques petites zaouyets sans la moindre importance.

2. — Dans le village el-Batanoun [1]

a) Le tombeau de Sayedi Abboud :

Le tombeau de Sayedi Abboud que j'ai examiné, conformément à la décision du Comité (Voir le 199e rapport), est une construction en briques située sur une colline d'environ 12 mètres de hauteur. Le tombeau est une petite construction sur plan carré surmontée d'une coupole. Certaines parties de l'édifice sont couvertes de crépis, d'autres laissent voir la maçonnerie en briques assez soigneusement appareillée ; l'arc de la porte de la façade Sud contient quelques briques noires en dehors des briques communes rouges.

Le petit édifice en question peut dater de 100 à 130 ans et n'a aucun intérêt artistique. Je propose donc de ne pas le classer parmi les monuments arabes à conserver. Son état de dégradation est du reste tellement avancé, qu'il ne pourra rester encore longtemps debout. Il y a, de plus, une autre cause qui le condamne à une perte sûre, c'est que le sol de la colline sur laquelle il se trouve est d'une cohésion extrêmement faible et fouillé de nombreuses tombes. A l'exception d'un côté de l'éminence qui est en pente douce, les autres côtés tombent presque verticalement. Les habitants racontent que le sommet de la colline marque l'ancien niveau du village et que les terres ont été peu à peu enlevées pour être utilisées comme sebakh. La qualité était tellement appréciée qu'on en a payé le mètre cube jusqu'à 15 frs.

---

[1] Le village el-Batanoun se trouve sur la voie ferrée de Tantah-Achmoun à 20 kilomètres de distance au sud de Tantah.

Cette qualité du sol est cause que le village actuel se trouve au niveau des champs environnants ; fait seul exception le tombeau d'el Abboud.

Deux tours d'église, visibles de loin, annoncent la présence dans le village d'habitants chrétiens ; ils appartiennent à la communauté copte et constituent une partie considérable de la population du dit village.

Il y a deux églises, qui sont :

b) La nouvelle église el-Adra, aux deux tours ; elle a été construite il y a une vingtaine d'années et ne présente pas le moindre intérêt.

c) L'église des martyrs.

Cette église est en reconstruction. L'ancienne fut démolie il y a environ 13 ans.

La colline qui formait un stéréobate naturel fut en grande partie enlevée, de sorte que le sol de la nouvelle église ne s'élève pas à plus de 2^m au-dessus de celui des rues avoisinantes.

Tout ce que j'ai pu trouver de l'ancienne église consiste en quelques cloisons en bois incrusté d'ivoire. Le travail, sans être des plus soignés, mérite d'être conservé, et je propose au Comité de faire écrire à M. Morkos bey Youssef, à Tantah, nazir de l'église, pour le prier de déposer les cloisons en un endroit couvert, car elles périront infailliblement si elles restent exposées au soleil et à la pluie ; cela jusqu'à ce qu'elles puissent reprendre leur place dans la nouvelle église.

Le Caire, le 23 Avril 1897.

Signé : Herz

Rapport

1° Sur la maison wakf el-Mansoub à Mehalla el-Kobra ;
2° Sur la mosquée Edris à Mansourah ;
et 3° Sur la mosquée el Kâssimia à Damiette.

1° Maison wakf el-Mansoub

La maison wakf el-Mansoub, dont j'ai examiné la boiserie, conformément au 199e rapport de la deuxième Commission, a été entièrement reconstruite dans ces dernières années, sauf quelques murs peu importants. Les boiseries, telles que faces de placards, portes, etc., sont les seuls restes de l'époque de la fondation de l'édifice. Les dates inscrites plusieurs fois sur ces ouvrages sont 1176 et 1183 de l'hégire (1762-63 et 1769-70).

Comme il a été très difficile de se guider en suivant les indications de l'inventaire dressé par l'agence des Wakfs à Mehalla, j'ai fait un nouvel inventaire avec description et estimation des boiseries dont chaque pièce a été ensuite numérotée. Quelques-unes d'entre elles pourraient être placées en bon rang dans la collection de notre musée, notamment une des trois pièces inscrites sous les Nos 15, 17 et 18. La pièce portant le No 4 représente une face de placard de 0,75×1m 30 ; elle est en travail d'assemblage. Les panneaux de la porte qui occupe le milieu sont incrustés de polygones en os.

Les boiseries mentionnées en premier lieu comportent de grandes pièces variant entre 1m 34×3m 70 et 1m 44×4m, et constituent la décoration des parois de la salle. Tous les genres de travaux usités ont été employés pour leur exécution ; quelques-uns des panneaux qui les composent sont sculptés, d'autres sont formés par l'assemblage de petits morceaux incrustés d'os, d'autres encore sont faits en bois tourné.

La valeur de la série comprenant 22 pièces, peut être évaluée à L. E. 26,250

Il n'appartient de cette somme à l'Administration générale des Wakfs que L. E. 3,282

Deux moyens peuvent être employés pour acquérir les deux pièces désignées plus haut pour le Musée arabe. Ils consistent, l'un, à les acheter pour le prix d'estimation, déduction faite de la quote-part revenant aux Wakfs ; l'autre, à acheter toute la série et revendre les portes dont le Musée n'aura pas besoin. Dans ce dernier cas le Musée bénéficierait d'un plus grand nombre de pièces que dans l'autre cas.

Le copropriétaire actuel de la maison (le sieur Ali el-Akel, mentionné dans le 199e rapport, a vendu sa quote-part) consent à vendre toute la série pour la somme nette de L.E. 18. Mais vu les frais de transport et la difficulté de connaître à l'avance le résultat possible de la vente, je propose de limiter la somme d'achat à L.E. 15. A cette condition, le Musée pourra non seulement s'enrichir de quelques jolies boiseries provenant du Delta mais encore tirer un profit des pièces restantes.

2° — Mosquée Edris.

Le koursi, dont fait mention le § 12 du 193e rapport, se trouve dans la mosquée abandonnée d'Edris, à Mansourah.

Il a la forme connue des koursis employés pour la lecture du koran et est entièrement en bois. Les côtés sont partie en travail d'assemblage et partie en bois tourné. Sur la face du pupitre, il y a deux petits panneaux sur lesquels on lit :

انشا . . . | احمد فياله
. . . . | الناظر ١١٣٠

Fondé. . . . . Ahmed Fiâla le nâzir. 1130 (1718)

Le koursi en question ne peut être comparé aux riches meubles des mosquées du Caire, toutefois il a le cachet particulier aux travaux du Delta et je propose son envoi au Musée arabe. Sa conservation sera ainsi assurée, car dans l'état d'abandon actuel il ne tardera pas à être dégradé. Je demanderais également que la grille en bois, d'un travail spécial, qui ferme la fenêtre située au-dessus de la porte d'entrée Ouest de la mosquée Edris, soit transportée au Musée arabe. Cette grille a $0^m 50 \times 0^m 60$.

3° — Le minaret de la mosquée el-Kassimieh, à Damiette, que le Comité m'a chargé d'examiner (Rapp. N° 193), est dans un état de délabrement complet. Il est construit en briques couvertes de crépi et ne présente aucun intérêt. C'est une des nombreuses tours de construction primitive des mosquées modernes.

Le Ministère des Travaux publics pourra donc faire procéder à la démolition de ce minaret. Cette opération est d'autant plus nécessaire que les murs qui le supportent sont en fort mauvais état.

La mosquée est abandonnée ; on ne lui connait pas de propriétaire ; elle aura bientôt elle-même le sort du minaret. Je demande toutefois qu'avant la destruction de l'édifice, la face de la dikka, les deux côtés du minbar et la planche à inscription qui surmonte la porte d'entrée, soient retirés et déposés au Musée arabe. L'agent des Wakfs qui m'a accompagné dans ma visite à la mosquée, a pris note de cette intention et pourra se charger sans difficulté de l'expédition des pièces susdites.

Je tiens, en terminant, à adresser mes remerciements à cet agent ainsi qu'au mamour de Mansourah, pour l'aide qu'ils m'ont prêté pendant ma courte mission.

Le 6 Mai 1897.

Signé : Herz.

Rapport

sur les églises Mar-Mina à Foum el-Khalig et Abou-Roueïs à l'Abbassieh.

De toutes les églises dont fait mention la liste que Sa Béatitude le Patriarche a remise au Comité, il y en a deux qui n'ont pas été visitées par la deuxième Commission.

Profitant de l'un des derniers jours fériés, je me suis rendu sur place pour les examiner et voici mon rapport en ce qui les concerne:

1° — L'Église Mar-Mina à Foum el-Khalig est une bâtisse des plus simples, dont le sol se trouve de plusieurs marches en contre-bas du niveau de la rue.

Elle avait à l'origine trois nefs, dont l'une, la nef Sud, fut à une époque reculée cédée à la communauté arménienne qui lui fit faire office d'église avant la construction de celle qui se trouve actuellement dans son cimetière.

La couverture de l'église Mar-Mina présente un intérêt en ce qu'elle est entièrement formée de voûtes en maçonnerie. Bien que cette bâtisse soit dépourvue de toute décoration, elle me paraît cependant digne d'intérêt, étant donné que certaines parties sont de construction ancienne. Un examen minutieux de ces parties pourra seul décider de leur importance.

Je propose de classer l'église parmi les monuments à conserver et d'en faire, ainsi qu'il a été décidé de faire pour les autres églises, une description détaillée et complète à l'aide de la photographie.

2° — L'Église Abou Roueïs à l'Abbassieh.

Cette église se trouve dans l'enceinte du grand cimetière copte de l'Abbassieh; elle a été récemment reconstruite en grande partie et ne présente pas, au point de vue historique, autant d'intérêt que l'église sus-mentionnée, n'ayant de commun avec celle-ci que la couverture voûtée.

J'ai remarqué qu'en dehors de l'église dédiée à Abou Roueïs il s'en trouve une autre tout près qui porte le nom de la Vierge.

Le 22 Mai 1897.

Signé : Herz

PROCÈS-VERBAL N° 83.

(Voir les rapports de la Section technique (deuxième Commission) N°s 237 et 238 et annexes).

Le 10 Mai 1898, le Comité s'est réuni au siège de l'Administration générale des Wakfs, à 4 heures de l'après-midi.

Etaient présents :

LL. EE. Mohamed Faïzi pacha, président ;
Hussein Fakhri pacha ;
Yacoub Artin pacha ;
Sir William Garstin ;
MM. Clinton E. Dawkins ;
Barois ;
Le comte Zaluski ;
Mohamed bey Beiram ;
Herz bey ;
Dr B. Moritz ;
Manescalco bey ;
Saber bey Sabri ;
Zarb bey ;
Abdel-Hamid effendi Faouzi ,
A. Battigelli.

I

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé et signé.

II

Le Comité passe à l'examen des rapports imprimés Nos 237 et 238 de la Section technique (2me Commission).

a) M. Saber bey Sabri pense que pour se rendre un compte exact du travail proposé pour la mosquée Kaïtbaï à Fayoum (Voir rapport N° 237 § 3), il serait nécessaire de voir le plan général de ladite mosquée. M. Herz bey promet de le présenter au Comité dans sa prochaine réunion.

b) M. Saber bey Sabri trouve que les traductions que l'on fait généralement des versets du koran ou autres se trouvant dans les inscriptions relevées sur les monuments, ne sont pas toujours exactes. Il propose de les faire vérifier avant de les faire imprimer.

Le Comité décide de charger M. Mohamed bey Beïram de cette vérification.

c) M. Sabri bey signale au Comité le paragraphe 8 de ce même rapport « Sébil et Kouttab Mossalli Khorbagui » et pense que la décision prise par la Section technique n'est pas valable, car elle aurait dû attendre les conclusions du rapport qu'elle avait demandé à M. Herz-bey et à lui-même.

S.E. Artin pacha est d'avis que la décision prise par la Section technique est plus que valable et propose au Comité de décider.

S.E. le Président ayant mis aux voix la question, le Comité approuve la décision prise par la Section technique.

d) S. E. Artin pacha prie le Comité de faire tout le possible auprès du Ministère des Travaux publics pour obtenir la suppression du moulin dont il est parlé au § 9 du 238e rapport « Musée Arabe ».

Aucune autre observation n'ayant été faite, les rapports Nos 237 et 238 de la Section technique sont approuvés.

III

S. E. Artin pacha signale le rapport de Sir W. Richmond, sur les couleurs appliquées à la décoration arabe. Il propose que les traductions française et arabe de ce rapport soient imprimées et distribuées aux membres du Comité.

Comme dans ce rapport, Sir W. Richmond s'occupe spécialement de la méthode adoptée pour restaurer et repeindre les anciennes décorations arabes, S. E. Artin pacha serait d'avis de faire exécuter quelques peintures d'après la méthode proposée par Sir W. Richmond.

M. Herz bey déclare avoir déjà fait commencer ce travail et avisera le Comité lorsqu'il sera terminé.

S.E. Artin pacha et M. Dawkins proposent d'adresser des remerciements à Sir W. Richmond et à M. de Bock pour les intéressants rapports adressés au Comité.

Le Comité approuve.

IV

S. E. Artin pacha fait part au Comité des renseignements qui lui ont été fournis par le Dr Moritz sur les intéressantes inscriptions et décorations qui se trouvent dans les églises visitées par celui-ci à Wady el-Natroun.

Il serait utile que M. le Dr Moritz soit chargé par le Comité de retourner à Wady el-Natroun et de rapporter des photographies et des relevés de toutes les parties qui pourraient intéresser le Comité.

Après discussion, le Comité décide que MM. le Dr Moritz et Herz bey se rendront à Wady el-Natroun et présenteront, chacun en ce qui le concerne, un rapport accompagné de vues et relevés de toutes les parties offrant un intérêt quelconque pour l'art.

V

M. Sabri bey lit un rapport sur l'état actuel et sur l'histoire de la maison St.-Louis à Mansourah.

Le Comité décide de faire imprimer ce rapport dont il approuve les conclusions.

VI

M. Herz bey signale au Comité les conclusions de son rapport sur les citernes d'Alexandrie (Voir annexe au 238e rapport de la

Section technique.) Il serait intéressant de permettre au public la visite de quelques-unes d'entre elles et notamment celle désignée sous le nom de citerne el-Nabih.

Le Comité approuve les conclusions de M. Herz bey au sujet de cette citerne.

VII

M. Herz bey annonce qu'il a été fait don au Comité de l'ouvrage intitulé :

" Mittheilungen der K. K. Central Commission fuer Erforschung und Erhaltung der Kunst-und historischen Deukmale—Wien 1898."

La séance est levée à 5 h. et demie.

Le Secrétaire,
Signé : A. MANESCALCO

Le Président,
Signé : MOHAMED FAÏZI

Les membres :
Signé : MORITZ
» A. BATTIGELLI.

237e RAPPORT DE LA SECTION TECHNIQUE (2me Commission)

(*Voir Procès-Verbal N° 83*).

Étaient présents à la réunion :

MM. le Dr MORITZ :
ABDEL HAMID EFF. FAOUZI ;
A. BATTIGELLI ;
HERZ BEY ;

MM. Barois et Iskandar eff. Aziz se font excuser.

Sommaire :

1° — Une rokhsa ;
2° — Devis et contrats ;
3° — Mosquée de l'épouse du sultan Kaltbaï dans la ville de Fayoum ;
4° — Mosquée du sultan el-Zaher Beibars à el-Zaher (N° 1 du plan Grand Bey) ;
5° — Mosquée Kidjmas el-Ishaki à Darb el-Ahmar (N° 114 du plan) ;
6° — Monuments appartenant à des particuliers ;
7° — Citernes el-Sandjak, el-Metoualli el-Gara'a et el-Balat, à Alexandrie ;
8° — Sébil et kouttab Mosalli Khorbagui à Chara Bir el-Miche (entre les Nos 110 et 113 du plan) ;
9° — Petits travaux exécutés dans divers monuments ;
10° — Facture à payer pour photographies.

1° — LE CHEIKH ABDELRAHMAN EL-NAOUAOUI demande une rokhsa pour réparer sa maison sise à Darb el-Kazzazyn contiguë à un sébil appartenant aux Wakfs.

Sur la déclaration de M. Herz bey que le sébil en question est celui connu sous le nom de Wakf Hamza et qu'il ne présente

aucun intérêt, la Commission propose de ne pas le classer parmi les monuments arabes.

2° — La Commission a examiné et approuvé les devis et les contrats suivants portés sur le budget de l'année 1898, préparés par le bureau technique du Comité (Voir le 79e Pr. verb.).

N° d'ordre du budget	Noms des Monuments et Nature des Travaux	Montant des Devis		
		Comité	Wakfs	Totaux
		L.E.	L.E.	L.E.
1	Mosquée el Mouayyed. — Établissement d'un jardin	—	150	150
4	Mosquée Gohar el-Lâlà. — Couverture	—	150	150
7	Mosquée Sangar el-Gaouli. — Travaux de conservation	200	700	900
10	Mosquée du sultan el-Ghouri à el-Ghourieh :			
	a) Maçonnerie et déblai	—	140	140
	b) Réparation de la porte principale et de la menuiserie en général	465	—	465
	c) Réparation du dallage de l'entrée	35	50	85
11	Sébil du sultan el-Ghouri. — Consolidation	—	70	70
	Monuments aux environs de la ville :			
	Tombeau Saad el-Talba. — Consolidation	—	28	28
	Totaux... L.E.	700	1.288	1.988

La Commission propose de mettre sans retard ces travaux en adjudication.

3° — Mosquée Kaïtbaï a Fayoum.

M. Herz bey informe la Commission qu'il a fait préparer un devis pour la mise en état de la mosquée Kaïtbaï à Fayoum. Le

devis se montant à L. E. 500 comprend la somme de L. E. 115 pour reconstruction de la porte principale conformément au budget de 1898. Il y a lieu de s'informer si l'Administration générale des Wakfs a l'intention de coopérer pour la différence qui est de L.E. 385 (500—115) pour la mise en état de la mosquée. Dans le cas contraire le Comité devrait s'occuper seulement de la porte principale.

La Commission accepte le devis présenté et propose d'écrire dans ce sens à S.E. le Directeur général des Wakfs.

4° — Mosquée el-Zaher.

La deuxième Commission accepte le devis présenté par M. Herz bey, dressé conformément au 195e rapport, pour l'exécution des travaux de conservation dans la mosquée el-Zaher. Le montant du devis est de L.E. 1.700, somme allouée sur les 20.000 L.E. du Gouvernement pour ce monument.

La Commission prie le Comité de demander au Ministère des Travaux publics s'il n'y a pas d'empêchement à l'exécution des travaux.

5° — Mosquée Kidjmas.

La Commission a examiné le plan dressé pour le déblai d'une partie de la façade Est de la mosquée Kidjmâs et propose d'écrire au Ministère des Travaux publics pour qu'il donne l'autorisation d'exécuter ce travail.

M. l'Architecte en chef du Comité annonce avoir consulté à ce sujet M. Reboul, directeur du service de la ville, qui a déclaré que le travail est faisable. Le Comité priera le Ministère des Travaux publics de lui transmettre, avec l'autorisation, un projet d'exécution.

6° — Monuments appartenant a des particuliers.

M. Herz bey rappelle à la deuxième Commission que sur les 20.000 L.E. du Gouvernement, il a été alloué une somme de L E. 1.500 pour les monuments appartenant aux particuliers et aux Wakfs Ahli.

Il est d'avis d'en donner connaissance aux intéressés en imposant les trois conditions suivantes :

a) Les propriétaires et les nâzirs respectifs contribueront aux frais ;

b) Les travaux seront exécutés par les soins du Comité ;

c) Le propriétaire (ou le nâzir) d'un monument qui aurait joui de ce bénéfice s'engagera à n'y exécuter aucun travail sans prendre l'avis du Comité et à veiller par tous les moyens à sa conservation.

La Commission accepte la proposition de M. l'Architecte en chef et demande au Comité d'y donner suite.

7° — Les citernes El-Sandjak, El-Metoualli el Gara'a et el-Balat.

M. Herz bey présente le résultat de l'examen des citernes d'Alexandrie. Cet examen a été fait en partie par M. Botti et en partie par M. Bensilum, architecte au Bureau du Comité.

A) (Citerne el-Sandjak à Tartouchi.— N° 97 du dossier du Ministère des Travaux publics. — Voir le 233e rapport).

Cette citerne est élevée sur plan oblong et se compose de deux étages de colonnes superposées au nombre de 15 à chaque étage. Les colonnes sont reliées entre elles et avec les murs latéraux par des arcs en segment. Les arcs supérieurs supportent des berceaux formant couverture.

Les colonnes supérieures sont en granit ou en marbre de différents diamètres ; l'étage inférieur est envahi par des eaux putrides qui interdisent tout examen.

Les bases et chapiteaux généralement en marbre sont pour la plupart effrités. La maçonnerie de la citerne est en bon état ; d'après M. Bensilum, elle ne présente aucun intérêt.

B) Citerne el-Metoualli, située en partie sous l'hôpital français

et en partie sous le jardin de l'Archevêché, N° III du dossier du Ministère des Travaux publics.

La citerne el-Metoualli n'a pas plus d'importance que la précédente. Elle est de dimensions plus modeste et consiste en trois salles inégales couvertes par des voûtes en berceau et précédées d'un couloir. Devant le puits de descente, se trouve une colonne immergée dont le chapiteau en marbre est rongé par l'humidité.

C) Les citernes el-Gara'a à Kom-el-Nadoura (Mounir d'après la lettre du Ministère des Travaux publics) N°s 98-99 du dossier du Ministère des Travaux publics (voir le rapp. N° 235).

Citerne N° 98 :

D'après M. Botti (lettre du 7 cour.) l'état de conservation en est assez bon. La citerne, dit-il, est belle, mais il y en a d'autres à Alexandrie qui sont plus importantes. A la rigueur, vu l'époque de la construction (XVe siècle, selon M. Botti) rien n'impose sa conservation. Dans le cas où la démolition serait décidée, les pièces d'architecture mériteraient d'être conservées.

Il résulte des croquis présentés par M. Bensilum que le plan de la citerne en question est rectangulaire. Il y a une rangée de trois colonnes à chaque étage. La disposition est du reste la même que celle de la citerne *A* avec la différence que la couverture est formée par des voûtes d'arêtes. A remarquer deux beaux chapiteaux d'ordre corinthien.

Citerne N° 99:

Cette citerne est la plus intéressante à cause des détails qu'elle contient.

Sa disposition est des plus simples : un plan presque carré divisé en six travées par deux colonnes à chacun des deux étages. Les colonnes de l'étage inférieur ne présentent aucun intérêt. Par contre, l'une des colonnes de l'étage supérieur possède un joli chapiteau byzantin, le fût de l'autre se compose de deux morceaux de marbre ; le morceau inférieur porte une inscription coufique.

M. Bensilum en a apporté une estampe dont voici le texte :

بسم الله الرحمن الرحيم كل نفس ذائقة الموت وانما توفون اجو
ركم يوم القيامة فمن زحزح عنه النار وا دخل الجنة فقد فاز وما الحياة الدنيا
الا متاع الغرور توفي ... اسما عيل بن حمود بن عبد الله المعروف بابن الخولي
يوم الثلاث التاسع من ذي الحجه سنه ثلاث وثمانين وخمس مائه
رحمة الله عليه وعلينا ... المسلمين

Traduction :

« Au nom de Dieu Clément et miséricordieux, toute âme « goûtera la mort.

« Vous recevrez vos récompenses au jour de la résurrection. « Celui qui aura évité le feu et qui entrera dans le paradis, celui-là « sera bienheureux, car la vie d'ici-bas n'est qu'une jouissance « trompeuse.

« Ci-gît.....Ismaïl, fils de Hamoud, fils d'Abdallah, connu sous « le nom d'Ibn el-Kholi, le jour de mardi 9 Zil Hogah de l'an « 583 (1187).

« Que le Seigneur lui accorde sa miséricorde, ainsi qu'à nous « .... les musulmans. »

La citerne est en assez bon état de conservation. M. Botti ne lui attribue aucune valeur mais partage l'avis de la Commission de mettre à l'abri les quelques pièces énumérées.

D. — Citerne el-Balat située au jardin el-Eyouni. N° 77 du dossier des citernes du Ministère des Travaux publics.

Par lettre en date du 7 mars 1898 N° 1036, le Ministère des Travaux publics envoie au Comité copie d'un plan sur lequel est indiquée une citerne existant sur le terrain d'Ahmed effendi Zaki el-Saouah, au jardin el-Eyouni à Alexandrie et que ce dernier désire acheter.

Le Ministère prie le Comité d'étudier le plan et de donner son avis.

M. Bensilum, qui a examiné cette citerne, l'a décrite comme n'ayant aucune importance.

La Commission, au moyen du rapport de M. Bensilum et grâce aux renseignements de M. le Dr Botti, est bien édifiée sur l'importance de ces citernes au point de vue constructif, mais elle pense qu'il serait de la plus haute valeur d'être renseignée sur l'époque de la construction de ces bâtisses souterraines en général.

Elle est d'avis qu'il serait utile, avant de prendre une décision définitive sur leur sort, que M. Herz bey se rendît à Alexandrie et visitât les citernes dont il était question, ainsi que quelques autres parmi les plus intéressantes que M. Botti et le Ministère des Travaux publics voudront bien lui désigner.

8° — Sébil et Kouttab Mossalli Khorbagui

M. Herz bey annonce à la deuxième Commission que M. Saber bey Sabri et lui, ont visité le sébil de Mossalli Khorbagui, conformément au 233e rapport, mais qu'ils ne pouvaient pas tomber d'accord en ce qui concerne cet édifice.

M. Saber bey est d'avis que le sébil en question ne mérite pas d'être classé : comme monument, vu qu'il n'a aucun intérêt artistique ou historique et que toute dépense que le Comité fera pour consolidation ou restauration sera sans utilité.

M. Herz bey croit que l'édifice en question devrait être conservé car bien qu'il n'ait aucun caractère saillant, il ne représente pas moins l'architecture de son époque.

La Commission s'est rendue sur les lieux pour trancher la question.

M.M.. Battigelli et le Dr Moritz trouvent que la façade du sébil-kouttab mérite d'être conservée. Ils trouvent que sa conservation ne peut pas encourir une dépense considérable. M. Abdel Hamid effendi ne partage pas cet avis et propose de ne pas la classer parmi les monuments.

9° — La facture au montant de L. .E 8.630 présentée par M. Herz bey pour des petits travaux urgents exécutés en quatre monuments, est approuvée par la Commission.

10° — **La Commission approuve** également les frais de photographies faits pour la somme de L. E. 7.580 (Facture de M. Lekegian & Cie, du 9 février 1898).

Le Caire, le 28 mars 1898.

Signé : Moritz,
A. Battigelli,
Abdel-Hamid Faouzi,
Herz.

Annexe au rapport N° 237.

Notice sur les Monuments Coptes de la Vallée du Nil.

Une ère nouvelle s'est ouverte pour les monuments de l'art chrétien égyptien depuis que le soin de leur conservation a été confié au Comité de Conservation des Monuments Arabes. Le Comité, dont l'activité énergique et bienfaisante a tiré de l'oubli et arraché à une destruction fatale un nombre considérable de monuments arabes, saura appliquer les mêmes efforts et le même savoir pour les monuments coptes qui jusqu'à présent ont été à la merci des hommes et de l'effet destructeur du temps.

Les travaux du Comité ont été et seront d'un concours inappréciable pour la science et l'histoire de l'art ; ils ont jeté déjà beaucoup de lumière sur l'art arabe égyptien du moyen-âge et rassemblé des matériaux très précieux pour l'histoire de son évolution. Mais il reste encore à élucider un point capital : c'est la genèse de cet art qui, comme tout art, n'est pas né spontanément, mais a dû se former et se développer au moyen des éléments et des forces artistiques du pays. On peut supposer sans craindre de se tromper que l'art arabe naissant a dû profiter de la culture indigène ; mais les documents précis nous manquent encore pour étayer cette doctrine de preuves suffisantes. L'art chrétien indigène n'est pas étudié ; son existence a été constatée il y a à peine 12-15 ans par M. Maspero. Cette branche de l'art chrétien, l'art copte, n'est pas encore reconnu comme art original et indépendant ; on le confond souvent avec l'art byzantin, malgré l'originalité de ses manifestations. La concentration dans le Comité de tous les documents relatifs à l'art indigène, tant chrétiens qu'arabes, facilitera la tâche et le but des archéologues et des historiens de l'art. Ceux-ci, reconnaissant le travail ardu mais fécond du Comité, doivent se mettre à son entière disposition et collaborer dans la mesure de leurs moyens à cette œuvre si grande et si universelle.

Deux voyages que j'ai faits dans la Haute-Egypte m'ont permis de visiter quelques églises et couvents chrétiens. Je me permets de présenter au Comité le résumé des observations que j'ai pu faire sur les monuments visités par moi.

Les monuments les plus considérables, sous le rapport des documents artistiques qu'ils offrent, sont sans contrêdit le Deir el-Abiad et le Deir el-Ahmar (près de Sohâg); le Deir de S[t] Siméon (près d'Assouan) et la Nécropole de el-Baghaouât dans la grande Oasis (à 5 kil. au N. de la ville el-Kharguel).

1° — Le Deir el-Abiad était primitivement une énorme et superbe basilique à 3 nefs et avec une abside trilobée. Tout le bâtiment est construit en pierres de taille (en grand appareil).

On retrouve sur beaucoup de parties de la basilique des vestiges de l'ornementation primitive, surtout dans l'abside et sur les niches. A une époque que je ne puis préciser (peut-être vers le XI[e] siècle?). on a fait des changements considérables dans l'ordination du plan primitif. On a élevé des murs de soutènement en briques cuites; on a fait une coupole au-dessus de l'abside. soutenue par quatre arcs et on a élevé une muraille pour séparer la basilique de l'abside. qui sert depuis lors d'Eglise. Enfin on s'est servi de la basilique pour y bâtir un village dont les masures s'appuient d'un côté sur les murs d'enceinte et de l'autre sur les colonnes des nefs.

2° — Le Deir el-Ahmar (à 2 kil. plus au N.) présente à peu près le même plan primitif et les mêmes modifications faites ultérieurement. Ici, l'enceinte du Deir et le donjon sont en briques cuites; mais tous les détails de l'ornementation, c.-a.-d. façade de l'abside, portes, niches, etc., sont en pierre de taille.

Ces deux Deirs, construits vers l'an 400 de l'ère chrétienne. réunissent les premières manifestations de l'art chrétien en Egypte et présentent une somme de documents architectoniques et plastiques d'une importance énorme.

Actuellement l'état des deux Deirs est très-misérable et nécessiterait des travaux de consolidation et de conservation. Mais pour pouvoir les effectuer convenablement et préparer le terrain pour des travaux plus complets et plus efficaces, il faudrait commencer par faire sortir de l'enceinte les habitants des Deirs (les prêtres et leurs familles) qui dégradent peu à peu mais sûrement les restes de ces superbes constructions. Ce n'est qu'après avoir fait sortir cette population, qui salit et profane d'anciennes Eglises, que l'on pourrait balayer les masures, faire quelques travaux de soutènement et de

déblaiement et peut-être même remettre dans leur état primitif les absides qui maintenant sont noyées dans une maçonnerie de briques. Sans cette mesure radicale, ces Deirs sont voués à une destruction fatale. Les Deirs auraient été fermés et ne s'ouvriraient que pour les besoins du culte et les visiteurs.

Un autre monument qui mérite toute l'attention du Comité, c'est le Deir d'Assouan, qui présente le type le plus complet et le mieux conservé du Couvent fortifié, comme du reste ils l'étaient presque tous.

Ouvert actuellement à tout venant, il a servi, il y a un an, de campement à une tribu de bédouins. Je l'ai visité pour la première fois il y a neuf ans et ai pu constater les dégradations qu'il a subies ; cependant son architecture, ses fresques, ses graphites mériteraient un sort meilleur. Son mur d'enceinte est presque intact ; en rétablissant les parties effondrées, en mettant une porte et un gardien, on aurait fait suffisamment pour commencer. Après, il faudrait faire des déblaiements, quelques travaux de soutènement et de conservation des fresques.

Dans l'Oasis el-Khargueh (la grande Oasis) se trouvent encore beaucoup de ruines de monuments chrétiens.

La Nécropole de el-Baghaouât est très remarquable : elle se compose de près de 200 chapelles funéraires, dont quelques-unes sont bien conservées. Parmi ces dernières il s'en trouve deux dont les coupoles sont ornées de fresques qui présentent des spécimens uniques de l'art chrétien des premiers siècles ; dans quelques autres chapelles il y a aussi des restes de peintures qui mériteraient d'être conservées. Ces chapelles n'exigeraient pour leur conservation que très peu de frais; elles pourraient être fermées tout à fait et confiées à la garde du Wékil résidant à el-Khargueh et à celle de l'Omda. A 1 kil. au N. de la Nécropole se trouvent les ruines d'un ancien couvent, Deir el-Moustapha Kâchef, qui présente un type très intéressant de couvent chrétien.

Des recherches systématiques mettraient au jour bien des restes intéressants de cette époque ; par ex. : sur le Gébel el-Tor on voit un couvent, une nécropole, des grottes, avec des graphites, etc. Au pied du Gébel el-Rénaïn, près de l'ancien fort romain (el-Deir) il

y a toute une série de monuments chrétiens entourés de nécropoles.

Les autres couvents des déserts Lybique et Arabique doivent offrir pour l'étude bien des côtés intéressants. par ex. : les couvents du Natroun et celui de St-Antoine.

Parmi la masse de couvents, d'églises et de ruines disséminées dans la vallée du Nil, je ne citerai que les suivants :

1° — A Dendérah, les fouilleurs de sabakh ont mis à jour, à côté du grand temple, les murailles d'une superbe basilique en pierres de taille grand appareil ; les restes des niches et des sculptures démontrent qu'elle se rapporte à l'époque où l'art classique servait encore de modèle aux artistes chrétiens et que ceux-ci comprenaient sa beauté et sa force :

2° — A Nakadeh, dans les trois anciens couvents on trouve des fresques et des sculptures ; à 3 h. de Nakadeh, au pied de la montagne, se trouve une ancienne Eglise de St-Elie à moitié creusée dans le roc, où l'on va officier à Noël et à Pâques :

3° — Dans le couvent d'Esneh il y a des fresques :

4° — A Cheikh Abad, près des ruines d'Antinoé, il y a des grottes avec des peintures fort intéressantes ;

5° — Aux environs de Siout il y a plusieurs ruines et couvents assez intéressants : les ruines du Deir el-Azam avec nécropole, le Deir el-Mouttim, puis les couvents de Dronka et de el-Rifa.

En suivant la lisière du désert on rencontre un grand nombre de ruines que les fouilleurs n'ont pas encore attaquées ; ainsi par ex. : 1° le Deir Aouana Cherbana, en face d'Aboutiq, près de Moutmir ; 2° sur la route de Sohâg à el-Kaouamil ; 3° puis à l'Est de Luxor ; 4° aux environs d'Esneh, etc. Il y a toute une série de grottes, anciens tombeaux spéos, qui avaient été appropriés comme chapelles ou habitations de moines et qui conservent encore des restes de peintures et d'ornementation ; par ex. : près des ruines (d'Athribis) à Sohâg, à Gournah, près d'Antinoé, et en Nubie le spéos d'el-Teraig sur la rive droite du Nil, un peu en amont d'Aboul-Simbel.

Une masse de couvents-églises se trouvent disséminés dans la vallée du Nil et dans le Fayoum ; ils doivent certainement contenir quelques restes intéressants de sculpture ou de peinture.

Il y a encore une série de monuments chrétiens qui méritent aussi

toute la sollicitude du Comité; ce sont les églises chrétiennes établies dans les temples égyptiens: comme par ex.: à Luxor, Karnak, Médinet Abou, Deir el-Bahari, Kalabché, etc.

1° — L'église de Médinet Abou n'existe plus; lors du déblaiement du temple, les colonnes de l'église ont été enlevées et transportées au dehors, le long du mur Sud du temple; une masse de débris de niches, d'architraves, etc., gisent vers l'angle N.-E. du temple. Les fouilleurs de sebakh déblaient l'amoncellement des bâtisses chrétiennes qui entouraient et couvraient le temple; personne ne relève le plan.

2° — Par contre à Philæ, les déblaiements faits par le Major Lyons, avec un soin et une sollicitude remarquables, ont mis à jour toute une série de monuments chrétiens, dont les débris ont été réunis dans une des salles du temple. Dans le temple même, sur le côté intérieur du second pylône se trouve une fresque chrétienne. Dans une des chambres du premier pylône il y a une chapelle avec des restes de peinture.

Dans le temple de Luxor, les belles fresques de l'abside sont presque effacées.

3° — A Kalabché, il y a aussi des restes de peinture.

Le nombre des nécropoles chrétiennes est très considérable; quelques-unes sont épuisées par les fouilles ou plutôt le pillage des indigènes; mais on en découvre chaque jour d'autres. Les nécropoles, dont des fouilles régulièrement conduites auraient pu fournir des documents précieux à l'archéologie chrétienne de l'Egypte, ne nous ont donné que des étoffes et des objets sans valeur historique et sans présenter un tableau complet du mobilier funéraire.

La basse Egypte doit avoir aussi ses ruines de monuments chrétiens, ainsi qu'Alexandrie. Dans cette dernière ville il y avait des catacombes, dont quelques-unes contenaient des peintures et des chapelles taillées dans le roc. L'extraction de la pierre de construction a détruit ces anciens vestiges de l'art chrétien.

1) Pour la conservation des monuments chrétiens il y aurait à prendre d'abord une mesure générale; il faut que *seul* le Comité puisse autoriser la moindre restauration ou reconstruction des églises et des couvents coptes; le zèle des fidèles est souvent généreux,

mais leur ignorance en matière d'art est prouvée par les restaurations existantes.

2) Il faut un inventaire complet de toutes les églises et de tous les couvents, sans oublier les bibliothèques. Actuellement, la vente des anciens manuscrits se fait sur une grande échelle et d'une manière barbare; on vend aussi les anciens ustensiles du culte.

3) Il faut relever les plans de tous les monuments et faire les calques coloriés de tous les restes de peinture.

4) Il ne faut accorder le droit de fouiller qu'aux archéologues, à des conditions que le Comité élaborera.

5) Pour subvenir en partie aux dépenses de la garde des monuments, le Comité aurait droit à percevoir une certaine somme sur la vente des billets de touristes, qui donnent accès à tous les monuments de la vallée du Nil.

6) Il faut que le Gouvernement subventionne dans une large mesure la conservation et la restauration des monuments chrétiens, de même qu'il le fait pour les monuments égyptiens anciens et les monuments arabes.

N. Vladimir de Bock,
Chambellan de S.M. l'Empereur de Russie,
conservateur en chef à l'Ermitage Impérial

Le Caire, le 3 avril 1898.

P. S. — D'autres renseignements pourraient être fournis par MM. Gayet, Ed. Naville, E. Amélineau, Pétrie, Somers Clarke et d'autres qui se sont occupés ou qui s'occupent encore des monuments de l'art chrétien égyptien.

238e RAPPORT DE LA SECTION TECHNIQUE

(Voir procès-verbal N° 83)

Étaient présents à la réunion :

M. Barois, président ;
S.E. Ismaïl pacha el-Falaki ;
MM. Manescalco bey ;
Herz bey.

M. le Dr Moritz se fait excuser d'être empêché d'assister à la réunion.

Sommaire :

1° — Adjudications ;
2° — Mosquée el-Dachtouti, à Bab-el-Charieh (N° 12 du plan Grand bey) ;
3° — Mosquée el-Mârdâni, à Darb el-Ahmar (N° 120 du plan) ;
4° — Mosquée funéraire Barkouk au désert ;
5° — Mosquée Barsbaï, au village Khanka ;
6° — Mosquée el-Mar'a, à Taht el-Rabb (N° 195 du plan) ;
7° — Mosquée Moukbil el-Daoudi, à Hâret Hoch Issa (N° 177 du plan) ;
8° — Tombeau de l'Imam el-Chaféi, à Imam el-Chaféi ;
9° — Musée Arabe ;
10° — Sébil Ismaïl bey el-Kebir, à el-Daoudieh (entre les Nos 195 et 197 du plan) ;
11° — Maison wakf Ahmed Houssein, à el-Margouch ;
12° — Citernes d'Alexandrie ;
13° — Permis de fouiller près du Kasr el-Cham'a ;
14° — Personnel des Bureaux ;
15° — Deux factures pour travaux exécutés.

Décompte définitif du budget 1894.

1. — Adjudications.

A. — S. E. le Directeur Général des Wakfs transmet à la

Section technique le résultat de l'adjudication faite d'une partie des travaux du budget 1898 du Comité (voir 237e Rapport).

Nº D'ORDRE DU BUDGET	NOMS DES MONUMENTS ET NATURE DES TRAVAUX	ADJUDICATAIRES	RABAIS
1	Mosquée el-Mouayyed.— Établissement d'un jardin..........	—	—
4	Mosquée Gohar el-Lâla. — Couverture du Sahn..............	Pezzi.........	Pour L.E. 115.
7	Mosquée Sangar el-Gaouli.— Travaux de conservation.	Ali Emâra....	18 1/4 %
10	Mosquée el-Ghouri (Ghourieh) :		
	a) Déblaiement et maçonnerie.	Ah. Khalifa...	15 %
	b) Travaux de menuiserie.....	Pezzi.........	Pour L.E. 382.
	c) Dallage de l'entrée......	Jacovelli	12 %
11	Sébil el-Ghouri (Ghourieh).—Maçonnerie......	Moh. Saad....	17 3/4 %

La Section technique, après examen, accepte les adjudications ci-dessus.

Vu qu'aucune offre n'a été présentée pour l'établissement d'un jardin dans le sahn de la mosquée el-Mouayyed, la Section technique est d'avis de prier le Ministère des Travaux publics de faire faire ce travail par le Service de la ville, qui restera sûrement au-dessous de chaque autre offre.

B. — M. Herz bey avise la Section technique qu'il a présenté à S.E. le Directeur général trois offres pour la réparation du minbar de la mosquée de Fayoum (voir le 236e Rapport) : mais S.E. désire que la Section technique s'occupe de cette adjudication.

Dépouillés les plis, la Section technique trouve que l'ébéniste Badir Ouahba présente le plus de garantie pour fournir un bon travail. Elle est d'avis de lui confier la réparation du minbar au prix

de 325 L. E. C'est de 10 Livres moins que son offre. Quant à Abou Zeid Hassan, qui a fait l'offre la plus avantageuse (290 L.E.), on s'informera de sa capacité avant de lui confier un travail délicat comme celui en question.

C. — Pour les travaux à exécuter dans le tombeau de Saadat el-Talba (voir § II du budget 1898 dans le 79e P.V.) dont le devis est de 28 L. E., la Section technique a reçu trois offres.

Elle adjuge les travaux au soumissionnaire le plus favorable, le sieur Mahmoud Chaféï, au rabais de 5 °/₀.

D. — La Section technique adjuge enfin au sieur Pezzi, au prix (plus favorable entre trois soumissionnaires) de L. E. 3.500, la sculpture de l'inscription sur une cloison de la mosquée Assanbogha (voir le 214e Rapport).

2° — Mosquée el-Dachtouti

M. l'architecte en chef fait part à la Section technique que par suite des plaintes du Service de la ville, S. E. le Directeur général des Wakfs lui a ordonné de faire les étayements nécessaires dans la mosquée el-Dachtouti pour prévenir des accidents (voir les Rapports 197 et 232) et que l'Administration générale des Wakfs a alloué la somme nécessaire pour exécuter les travaux de conservation dans cette mosquée, conformément au devis de 140 L. E. dressé à ce propos (voir le 202e Rapport).

M. Herz bey présente le contrat pour la mise en adjudication des travaux, qui est approuvé par la Section technique.

3° — Mosquée el-Mardani

M. Herz bey présente à la Section technique des fragments d'une claire-voie en plâtre découpé qui a été trouvée sur les fenêtres de la mosquée el-Mârdâni et dont la destination ne laisse aucun doute.

Il propose d'adopter cet ouvrage comme fermeture de fenêtre au lieu des treillages en fils de laiton, prévus dans le devis

La Section technique accepte d'adopter la claire-voie proposée pour les douze fenêtres de la façade Est et Nord (9 fenêtres). La différence du prix de 30 L. E. sera prélevée sur le devis même.

4. — Mosquée funéraire Barkouk

Les travaux en cours d'exécution dans la mosquée Barkouk comportent la reconstruction de certaines parties du liouân Ouest. Or, il résulte de l'examen que l'état actuel du liouân est une reconstruction ultérieure d'une disposition différente du plan primitif. (La première disposition est visible de plusieurs traces).

M. Herz bey demande de limiter tout le travail à la disparition des défectuosités et de ne faire aucune reconstruction qui serait contraire à la première disposition du liouân. La Section technique accepte la proposition.

5. — Mosquée Barsbaï

A. — La Section technique prend connaissance du dessin représentant le terrain appartenant à la mosquée Barsbaï (voir le 205e rapport).

B. — En ce qui concerne le § 4 du 229e rapport et où il est demandé du Bureau du Comité pour présenter à la Commission un rapport sur les mesures à prendre pour protéger la mosquée contre des visites inopportunes, M. Herz bey avise la Section technique que les travaux actuellement en cours d'exécution dans cette mosquée donnent satisfaction à cette demande.

C. — Lecture est donnée de la lettre du 14 octobre 1897 de l'Administration générale des Wakfs, en réponse à la communication du 229e rapport.

L'administration donne avis au Comité qu'il résulte de l'enquête faite par la Moudirieh de Galioubieh, dans l'affaire de la disparition des plaques en porphyre et des lingots en or, qu'il n'y a aucun fondement. Quant aux mesures à prendre pour la conservation de la mosquée, la Section technique propose au Comité de rappeler à l'Administration générale qu'il a été recommandé dans le 229e rapport de désigner un bon gardien salarié. C'est d'autant plus nécessaire que les travaux en cours d'exécution seront bientôt achevés et permettront de rendre la mosquée au culte.

6. — Mosquée el-Mar'a

L'Administration générale des Wakfs, en répondant au 228e rapport § 1er de la deuxième Commission, annonce que l'empiètement des parties désignées de la mosquée el-Mar'a date depuis plus de 60 ans, par conséquent on ne peut plus constater d'usurpation.

7. — Mosquée Mokbil el-Daoudi

La Section technique a examiné à nouveau (voir le 133e rapport) la mosquée Mokbil el-Daoudi, en suite d'une demande de l'Administration générale des Wakfs attirant l'attention du Comité sur la porte principale.

La Section technique pense que la porte peut être conservée à peu de frais et charge le Bureau du Comité de faire les études nécessaires.

8. — Tombeau de l'Imam el-Chaféi

La Section technique accepte d'employer la somme de L 24.754 résultant du rabais fait pour les travaux en cours d'exécution dans le tombeau de l'Imâm el-Chaféï pour les travaux imprévus suivants: Réparation des consoles, nettoyage des huit poutrelles qu'elles supportent et la confection d'une grande armoire pour les broderies des tombes.

9. — Musée Arabe

Le Ministère des Travaux publics annonce, par lettre en date du 5 janvier 1898 N° 107, qu'il est impossible de donner suite à la demande du Comité en ce qui concerne le déplacement du moulin du Sr Ismaïl bey Bochnak (voir le 229e rapport, § 1, *b*) vu que le moulin est établi conformément aux règlements et demande de lui communiquer s'il y a des raisons légales qui pourraient plaider à la faveur de l'intention du Comité.

La Section technique regrette de n'avoir aucun moyen pour arriver à garantir davantage le Musée du voisinage du moulin en question. Elle propose de prier le Ministère des Travaux publics de faire son possible d'obtenir la suppression du moulin.

I

DÉSIGNATION
A. — *Monuments répar[...] et prévus au budg[...] 1894 :*
Mosquée el-Nâsser......
» Kâdi Yehia....
» Kidjmâs.......
» el-Mouayyed..
» el-Gaoukandâr
Khânka Beibars.. ......
Mosquée el-Banât........
Zaouyet Dorghâm.......
B. — *Monuments réparés*

Annexe au 238e Rapport.

LES CITERNES D'ALEXANDRIE

A Messieurs les Membres du Comité.

J'ai l'honneur de vous annoncer que je me suis rendu, le 9 courant, à Alexandrie, pour examiner, conformément à votre décision du 82e Procès-Verbal, la question concernant les citernes de cette ville. Ce voyage me donne l'occasion de vous présenter la suivante étude archéologique.

Comme Alexandrie n'avait pas l'avantage de se trouver sur une branche du Nil, ses habitants furent forcés d'y conduire artificiellement l'eau potable et emmagasiner dans la saison de la crue pour la saison de l'étiage. Ce fut donc un des premiers soins du grand fondateur de la ville, que de construire une quantité considérable de citernes dont le nombre croissait avec le développement de la ville. Un canal, le Khalig des Arabes, le Mahmoudieh d'aujourd'hui, qui dérive du Nil, en amont de Rosette, portait l'eau dans le voisinage de la ville : de ce canal se détachaient des aqueducs souterrains qui de leur côté se ramifiaient en petits canaux ; l'eau était prise de ces conduites par des sakiehs et versée dans les citernes. C'était la manière d'approvisionnement de la ville depuis Alexandre jusqu'à nos jours où la conduite d'eau à pression a rendu inutiles les citernes.

Les citernes sont, ou bien taillées dans le roc, ou bien bâties. Leurs dispositions varient à l'infini : plan irrégulier, carré, rectangulaire, rond, toutes les formes imaginables se rencontrent. Il y en a de toutes petites et de très grandes qui semblent avoir été des citernes publiques. Quant au développement vertical, il y a des citernes à un étage, à deux et même à trois colonnades superposées.

Depuis que les citernes ne sont plus en usage, elles sont dans un état d'abandon complet. Pour les soustraire à l'arbitrage du

public, l'Etat se vit obligé de les déclarer sa propriété y compris une bande de terrain autour. Présentement les propriétaires dont les terrains sont grevés voudraient s'en débarrasser; voilà l'origine des multiples demandes pour l'achat des matériaux des citernes, puisque cet achat n'est évidemment qu'un prétexte.

Déjà dans des temps reculés ces merveilleuses créations architectoniques n'échappaient pas à l'observation des voyageurs.

M. de Thévenot, qui a visité l'Egypte dans la seconde moitié du XVII[e] siècle, parle avec admiration de l'approvisionnement d'Alexandrie et des citernes qu'il appelle «très magnifiques et de grande étendue» (¹).

Les renseignements les plus exacts sur ces monuments nous sont pourtant donnés par l'ouvrage de l'Expédition française qui, dans le chap. XXVI (tome V) consacré à la description des antiquités d'Alexandrie et des environs, contient dans les pages 302, 315, 337 et 355 une étude aussi approfondie que savante due aux investigations de Saint-Genis. Il décrit une des citernes dont les 47 colonnes s'élevaient sur un dallage en marbre: « Les chapiteaux sont variés dans leurs détails, mais symétriques dans leur masse et par leurs proportions générales.... Plusieurs de ces chapiteaux ont des ornements analogues à ceux des chapiteaux égyptiens antiques; d'autres, chose assez singulière, portent, dans leurs ornements sculptés, une croix grecque inscrite dans un cercle, et assez semblable à celle de Malte ou des Croisés ».

Le dessin de cette citerne se trouve sur la planche 36 (A., vol. V); la planche 37 contient le plan d'autres huit citernes, et sur les deux plans d'Alexandrie de cet ouvrage existent les traces de quelques-uns des aqueducs souterrains.

(¹) « Car tout le dessous » — continue-t-il — « de l'ancienne Alexandrie est creux, estant tout une cisterne, dont les voûtes sont soutenuës de plusieurs belles colonnes de marbre, et sur ces voûtes estoient basties les maisons d'Alexandrie, ce qui a fait dire à plusieurs qu'il y avait à Alexandrie sous terre une ville aussi grande que dessus, et quelques personnes m'ont assuré qu'on peut encore à présent aller dessous toute la ville d'Alexandrie par de belles ruës dans lesquelles on voit encore des boutiques, mais les Turcs ne permettent pas qu'on y descende.....»

Il est certain que le nombre des citernes a été le plus grand lorsque Alexandrie avait la plus grande étendue, c'est-à-dire au Ier siècle de J.-C. Il est facile d'en déduire que presque toutes les citernes ont été creusées à cette époque là. Seulement un petit nombre d'entre elles peut avoir été bâti d'emblée par les Arabes qui pourtant se seraient servis de débris de constructions antérieures.

S'il n'est pas facile, du moins sans un examen approfondi, de préciser si une citerne est absolument postérieure à la conquête musulmane, il est pourtant aisé de certifier celles d'entre elles qui ne sont pas restées dans leur état primitif grec ou romain.

Ce furent évidemment celles qui eurent dès l'origine une structure moins résistante, c'est-à-dire les citernes qui par leur dimension avaient exigé l'emploi de piliers ou de colonnes.

En effet, nous trouvons aujourd'hui dans les citernes de ce genre, les appuis appelés à supporter la couverture, composés des éléments les plus divers. Cette transformation s'est produite au plus haut degré dans les citernes à plusieurs étages ; c'est pour quoi il sera bien difficile de trouver aujourd'hui dans l'enceinte de la ville une citerne qui corresponde à celle décrite par Saint-Genis. Par notre principe, nous ne nous occuperons que des citernes portant la trace de l'intervention des Arabes.

Pour ce qui est de l'examen des citernes, ma mission ne pouvait que se restreindre à la visite de quelques-unes les plus typiques d'entre elles. La première que j'ai visitée était :

A) La citerne wakf Sayed-Abdel-Razak el Ouafaki (No 24 du dossier du Ministère des Travaux publics).

Cette citerne se trouve sur un terrain de l'Administration générale des Wakfs dont le Ministère des Travaux publics a transmis au Comité la demande, par lettre du 15 mars dernier No 1234, d'en acheter les matériaux.

Cette citerne est sans aucun intérêt. Elle est d'ailleurs petite et ne couvre qu'une aire de 2m10, sur 3m, à une hauteur de 3m 90. Deux arcs à segment, qui s'entrecoupent à 2m 50 de hauteur et qui sont supportés d'une colonne, donnent à la citerne de la solidité. Du reste, ni elle ni sa sakieh n'ont rien qui pourrait intéresser le Comité.

B) Citerne el-Touba à Kom el-Nadoura (N° 83 du Ministère des Travaux publics).

Cette citerne m'a été désignée comme étant très ancienne, mais je n'ai pu rien découvrir qui pût lui attribuer un grand âge.

Elle est bâtie sur un plan irrégulier en un seul étage ayant de larges piliers pour supports. A plusieurs endroits reparaissait la maçonnerie en moellons recouverte d'une couche de homra soigneusement appliquée. Elle n'a du reste de particulier qu'un escalier qui conduit au fond

Je propose de ne pas classer cette citerne parmi celles à conserver.

C) Citerne Sidi Emad, au coin de la rue de Sidi Ouanas et une ruelle qui conduit à Nagah.

Cette citerne n'a pas été relevée par le Ministère des Travaux publics.

Elle est de tout intérêt parce que taillée dans le roc vif du sol il n'y a que le puits qui soit muré. Maçonnerie et roc sont recouverts d'un enduit en pouzzolane. Les décombres et l'eau ont tellement envahi cette citerne que seulement une très petite partie de sa surface est accessible à l'examen. Du reste elle ne peu pas avoir des qualités pour mériter l'intérêt du Comité.

D) Citerne el-Herri, au quartier Hammâm Atieh (N° 46 du Ministère des Travaux publics).

Si l'on juge le plan de cette citerne d'après les dessins faits par le Ministère des Travaux publics, il présente des détails bien curieux [1] parmi lesquels le plus saillant : l'emploi des colonnes engagées. Mais l'examen a démontré que cette combinaison n'est due qu'à une importante réparation. On était même obligé à cette occasion-là de garantir l'existence de quelques voûtes par de nouvelles voûtes établies au-dessous des premières. La disposition primitive des appuis, où des groupes de trois colonnes alternées avec des larges piliers, est en tout cas un plan original. Remarquables en outre les fort jolis chapiteaux qui portent les traces d'une polychromie.

Aucun motif pour une intervention du Comité.

---

[1] L'ingénieur qui l'a relevé prétend même y voir une ancienne église.

E) Citerne el-Nabîh au quartier Missallah (N° 3 du Ministère des Travaux publics) (voir la photographie et les dessins).

Le plan rectangulaire de 11^{m} 75×13^{m}10 est entrecoupé de la ligne de quatre colonnes disposées sur quatre files. Ces appuis eux-mêmes consistent en colonnes superposées en trois étages garantis par des arcs en segment placés entre le chapiteau de la colonne inférieure et la base de la colonne supérieure. L'extrados des arcs est coupé en plan horizontal; les arcs manquent sur les colonnes du dernier étage qui reçoivent directement la couverture voûtée.

Si la vue de cette citerne avec la belle perspective formée des quarante-huit colonnes et arcs est déjà en elle-même d'un curieux effet, l'intérêt est encore augmenté par la centaine de pièces d'architecture qui forme des bases, fûts et chapiteaux.

L'esprit pratique du constructeur a ramassé tous les éléments possibles pouvant aider à composer les appuis : Troncs ou fûts entiers en marbre ou granit, piédestaux, chapiteaux de tous les styles imaginables sont également employés comme chapiteaux et comme bases : il n'y manque pas même un support égyptien appelé à faire le service d'un fût et un bloc de pierre sculpté des masques d'une déesse égyptienne.

L'absence de chaque conception originale est une preuve évidente que la citerne el-Nabîh ne peut être qu'une création arabe ou au moins une reconstruction. Elle mérite comme telle d'être classée parmi les monuments arabes à conserver.

Le terrain dans lequel se trouve cette citerne est propriété du Gouvernement et sa situation à quelques minutes de distance du Musée rendrait même très facile sa visite pour les touristes. On n'aurait qu'à creuser une tranchée d'un côté, descendre quelques marches et par une petite fenêtre, munie d'une grille, le public pourrait examiner une des plus belles citernes d'Alexandrie. Le flot de lumière qui passe par les quatre margelles éclaire suffisamment l'intérieur.

Je propose de faire cet aménagement le plus tôt possible, sur la réserve des 20,000 L. du Gouvernement.

F) La citerne Mouro (ou el-Bédéoui) au quartier el-Nagh (N° 55 du Ministère des Travaux publics) est plus petite, elle est de 6^{m} 05

sur 10^{m} 20, mais a pour le reste beaucoup d'analogie avec la précédente. Les six supports libres se composent aussi de colonnes élevées en trois étages provenant, comme dans la citerne el-Nabîh, de bâtisses ruinées. Elle est du reste du même intérêt et mérite par conséquent d'être conservée, bien qu'il y ait à craindre que les formalités à entamer avec le propriétaire du terrain n'aboutissent pas au résultat voulu.

Voici les observations que j'ai pu faire sur les quelques citernes que j'ai visité parmi le grand nombre dessiné par le Ministère des Travaux publics et pour lesquelles le Comité sera assurément consulté successivement. Le Comité devrait éviter, excepté les cas très importants, de classer une citerne dans le terrain d'un particulier pour ne pas encourir de longues formalités. Il devrait s'assurer les débris qui pourront l'intéresser lorsqu'une citerne devra être démolie.

En ce qui concerne les citernes mentionnées dans le 237e Rapport § 7, je propose, après examen fait, de ne classer aucune d'elles, mais de transporter le marbre à inscription de la citerne N° 99 au Musée arabe, lorsque la citerne sera vendue ou détruite.

Ceci pour ce qui regarde notre Comité. Quant aux citernes qui s'échappent par leur conception à notre influence, je ne peux qu'exprimer mes vœux chaleureux pour ce que M. Botti, directeur du Musée d'Alexandrie, obtienne du Gouvernement l'appui nécessaire pour conserver celles qu'il trouvera dignes d'intérêt pour l'étude de l'archéologie gréco-romaine.

Je ne veux pas clore ce rapport sans mentionner la courtoise amabilité avec laquelle M. Leriche, directeur des travaux d'Alexandrie, m'a assisté dans l'accomplissement de ma tâche.

Alexandrie, le 18 avril 1898.

Herz.



PROCÈS-VERBAL N° 84.

Le 7 juin 1898, le Comité s'est réuni au siège de l'Administration générale des Wakfs, à 4 heures de l'après-midi.

Étaient présents:

S. E. Mohamed Faïzi pacha, président;
MM. Manescalco bey;
Mohamed bey Beïram;
Saber bey Sabri;
Dr Moritz;
Herz bey;
A. Battigelli.

Se font excuser:

LL. EE. Fakhry pacha;
Yacoub Artin pacha;
Sir William Garstin;
MM. Nakhla bey el-Barati;
Ahmed bey Sabri;
Zarb bey;
Abdel-Hamid eff. Faouzi.

I

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé et signé.

II

M. Herz bey présente au Comité le plan de la mosquée de Kaït-baï à Fayoum.

M. Saber bey Sabri demande qu'avant de décider quoi que ce soit sur les travaux à faire dans cette mosquée, les plans et devis pour ces travaux soient adressés à l'Administration générale des Wakfs pour qu'elle examine ce qu'il convient de faire, car dans cette mosquée la porte et le minbar seulement ont été classés parmi les monuments.

III

Le Comité passe à l'examen des rapports imprimés Nos 239 et 240 de la Section technique et de ceux de Sir W. B. Richmond sur la peinture des décorations arabes et de M. S. Sabri bey sur la maison de St-Louis à Mansourah. Il en approuve les conclusions avec les modifications proposées aux §§ IV, V & VI suivants.

IV

M. Mohamed bey Beïram signale l'inconvénient indiqué au § 4 du 240e Rapport au sujet de la vente clandestine des billets d'entrée aux monuments et prie le Comité d'y apporter remède.

Après discussion des divers moyens proposés pour atteindre ce but, le Comité décide de créer des billets servant pour la visite de tous les monuments y compris le Musée. Ces billets ne seraient valables que pour la durée d'un mois et seraient mis en vente au prix de 20 P. T.

Le Comité charge la Section technique de l'étude de cette question et de lui présenter ses propositions.

V

M. Mohamed bey Beïram regrette qu'on ait à signaler souvent des retards dans l'exécution des travaux, comme on l'observe à la coupole el-Fadaouieh.

M. Herz bey explique la raison de ce retard qui ne peut être imputé à l'entrepreneur.

VI

Pour les travaux à faire à Kasr el-Cham'a indiqués au § 6 du 240e

Rapport, M. Herz bey pense qu'il faudra inviter le Patriarcat copte à contribuer aux dépenses de ces travaux. Ce n'est d'ailleurs que conforme à la décision du Comité (voir le 237e Rapport, § 6).

Le Comité approuve.

Pour les travaux indiqués au § 7 du même Rapport, le Comité décide d'écrire au Patriarcat pour lui demander dans quelle proportion il entend coopérer aux travaux de réparation, en lui rappelant que le Gouvernement s'attend à ce qu'il contribue dans une notable proportion dans ces travaux.

VII

M. Herz bey propose au Comité l'achat de sept vases en terre émaillée qu'il serait intéressant de garder au Musée.

Le Comité approuve l'achat pour la somme de L. E. 2.300.

VIII

M. Herz bey présente la liste des ouvrages et dessins offerts au Comité, savoir :

a) — 1er et 2nd fascicules en langue arabe des «Études substantielles sur l'architecture» par Mohamed effendi Aref, ex-professeur d'architecture à l'Ecole polytechnique et actuellement juge au Parquet général.

b) — Atlas des 1er et 2nd fascicules des «Études substantielles sur l'architecture, etc.».

c) — Bulletins de l'Institut Egyptien :
Mai 1897 — Fasc. N° 4
Novembre 97 » » 5.

d) — Par la Bibliothèque Khédiviale :
Catalogue of the collection of arabic coins preserved in the Khedivial Library at Cairo by Stanley Lane Poole — London — 1897.

e) — Par le Ministère des Travaux publics :
Carte de la ville d'Alexandrie.

f) — Par S. E. Grand pacha :
Un plan de la mosquée funéraire du sultan Kaïtbaï (sur calque).

Toutes les questions portées à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à 5 h. 3/4.

Le Secrétaire,
Signé : A. MANESCALCO

Le Président,
Signé : MOHAMED FAÏZI

Les Membres,
Signé : YACOUB ARTIN

RAPPORT

de Sir W. B. Richmond adressé à Monsieur le Président du Comité.

(Voir Procès-Verbal N° 84)

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Conformément à la demande qui m'en a été faite, j'ai l'honneur de vous soumettre par écrit quelques idées et quelques observations critiques sur la méthode adoptée jusqu'à présent pour restaurer et repeindre un nombre considérable de décorations arabes du XIVe et du XVe siècle. Permettez-moi tout d'abord de constater avec insistance que les travaux de peinture décorative exécutés récemment sous la direction de M. Herz bey sont, d'après mon opinion, bien supérieurs à ceux exécutés précédemment en diverses occasions.

Tout en constatant ce fait, je ne fais que me rendre l'écho de l'opinion exprimée par M. Herz bey lui-même, en disant que les peintures décoratives actuelles laissent encore beaucoup à désirer quant à la délicatesse des teintes et au soin apporté à leur judicieuse apposition, qualité essentielle que possédaient à un haut degré les anciens décorateurs arabes.

Je crois pouvoir poser comme axiome que les décorateurs arabes n'ont jamais employé dans leur travail des couleurs délayées dans l'huile. Je ne vais pas jusqu'à prétendre qu'ils ne firent jamais usage de vernis à la gomme, tels que le mastic; il est au contraire incontestable qu'ils les employaient, mais en y adjoignant une huile volatile, analogue au pétrole, et non des huiles végétales, du genre de l'huile de graine de lin ou des diverses huiles siccatives.

Je suis d'avis qu'avant d'appliquer sur le bois la décoration en couleurs, et même avant d'étendre le mince enduit destiné à recevoir les teintes du dessin décoratif, il serait sage de rendre le bois plus ou moins imperméable. L'absorption peut être empêchée

de deux manières : soit en recouvrant la surface du bois d'une forte couche de cire et de térébenthine, ou bien en étendant dessus une solution légère de mastic et de pétrole. L'enduit mentionné ci dessus devrait être composé de chaux et de poussière de marbre avec un peu de terre d'Arménie.

La recette indiquant la juste proportion de chacune de ces matières peut être obtenue de tout bon doreur d'encadrement ; les doreurs italiens sont les meilleurs. Je conseille qu'on renonce à l'emploi de l'huile comme matière servant à délayer les couleurs et qu'on la remplace par le mélange qui fut employé indubitablement par les décorateurs arabes, grecs et italiens de la meilleure époque. Deux procédés étaient en usage du X[e] au XV[e] siècle pour le délaiement des couleurs : l'on employait à cet effet le jaune d'œuf dissous dans du vin et de l'eau. ou bien la colle de parchemin ou celle de poisson dissoute dans de l'eau. Employés avec discernement, tous ces deux procédés sont d'une application également sûre. Les décorateurs italiens d'à-présent savent presque tous quelle est la proportion relative de substance auxiliaire et de couleur qu'il faut employer pour obtenir de bons résultats. Si le bois a été convenablement préparé par l'application de la couche de cire ou de mastic mentionnée plus haut, il sera préservé de l'exsudation d'humidité qui pourrait occasionner la formation de globules dans l'enduit et endommager ainsi la surface peinte. Il s'entend que ceci ne s'applique pas au même degré à la pierre ; cependant il est bon, avant d'appliquer la couleur, de prévenir l'absorption en recouvrant la surface à décorer d'une couche de colle de poisson ou de parchemin, ainsi que je l'ai indiqué plus haut.

Il convient d'employer des couleurs en poudre du genre le plus simple, et de préférence des terres. En faisant usage de celles que l'on trouve aux environs du Caire, convenablement lavées et broyées. on sera certain d'obtenir un effet agréable. parce que leurs teintes naturelles s'harmoniseront avec la pierre du pays leur congénère. J'ai entendu dire qu'il se trouve de l'outremer dans des carrières non loin du Caire. Je crois pouvoir affirmer que le bleu des enluminures des anciens manuscrits arabes est de l'ou-

tremer, quoique j'y aie trouvé aussi des traces de smalt et de vert de cobalt; cette dernière couleur a été employée pour adoucir la teinte un peu violacée particulière au bleu d'outremer. On ne devra faire usage, sous aucun prétexte, de la couleur appelée bleu d'outremer de France ; elle donne une teinte crue, fort désagréable à l'œil et sans vivacité réelle. Toutes les laques ainsi que les chromes et les calmiums, doivent être exclus. Pour obtenir un rouge rosé, la couleur dite rouge indien (terra d'India) mélangée avec un peu de blanc donnera une teinte très convenable, vigoureuse sans crudité, douce sans fadeur ; elle fait surtout un bon effet à côté d'une teinte d'un vert vif dont elle est séparée par une ligne blanche. Le blanc ne doit jamais être employé sans l'adjonction d'une légère teinte jaune, on ne doit pas non plus tracer des lettres blanches sur un fond bleu, sans les cerner d'une ligne rouge, vert vif ou or, séparant la teinte blanche de chaque lettre du fond d'azur. Les peintres miniaturistes arabes, persans, italiens et anglais avaient tous adopté une méthode fort ingénieuse pour obtenir des bleus agréables à l'œil et éthérés ; elle consistait à les pointiller légèrement de blanc à de certains intervalles. Ils appliquaient quelquefois le même procédé au rouge, lorsqu'ils désiraient obtenir une teinte tirant sur le rose. On employait un noir légèrement grisâtre, c'est-à-dire analogue à la teinte du charbon plutôt qu'à celle de la suie. Les Arabes se plaisaient à donner à leurs ors des reflets des diverses nuances du bleu, du vert, du rouge, de l'orange. Ils y parvenaient en appliquant la feuille d'or sur un fond de la couleur voulue. Pour obtenir un reflet argenté, ils posaient l'or en feuille sur un fond blanc, ou bien ils traçaient sur la surface même de la feuille un léger dessin en traits d'argent.

Une question importante c'est de savoir comment il convient de nettoyer l'enduit de colle en cas de nécessité ? On ne doit pas le faire avec de l'eau, mais avec de l'esprit-de-vin délayé d'eau ; car cette solution nettoyera la surface de la peinture, sans désagréger les couleurs.

J'ai dit tout ce que j'avais à dire sur les couleurs appliquées à la décoration. Je dois ajouter quelques mots relatifs aux verres de couleurs employés dans la restauration des monuments arabes. Je

suis d'avis que, quoiqu'une amélioration notable se manifeste actuellement sous ce rapport, les teintes de ces verres sont trop fortes et présentent à la vue une trop large surface. Il n'y a pas de doute que ce défaut a été ressenti par les anciens artistes, car nous trouvons que les vieux vitraux arabes aussi bien que français ont été recouverts d'une mince couche de chaux, sur laquelle on a tracé en grattant à la pointe de l'aiguille des lignes minuscules laissant transparaître faiblement les brillantes couleurs du verre. On pourrait faire l'essai de ce procédé sur une des fenêtres dont les verres ont les teintes les plus crues, et je ne doute pas que le Comité serait satisfait de l'effet obtenu.

Actuellement, l'œil est désagréablement affecté par les teintes locales des vitrages garnissant les fenêtres et leur reflet communique à la pierre, dont la couleur est si belle dans beaucoup de mosquées, un ton de poterie fort déplaisant. Je conclus en émettant l'avis que M. Herz bey, à qui la décision sur le choix des couleurs doit être réservée, soit assisté par un artiste placé sous ses ordres, qui connaisse à fond l'art de la décoration arabe, avec toutes ses délicatesses et ses beautés. De nombreux modèles de cet art se trouvent dans les manuscrits enluminés de la Bibliothèque Khédiviale, accessibles à tout le monde.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous remettre ce petit mémoire, signé de mon nom, dans l'espoir que les indications qu'il contient pourront être de quelque utilité à la décoration de style arabe qui doit tenir à cœur à tous les amateurs de l'art.

Agréez, etc., etc.

Signé : W. B. Richmond

Athènes, le 4 avril 1898.

RAPPORT

adressé à S. E. le Président du Comité de Conservation des Monuments de l'Art Arabe, sur la maison d'Ibn Loukman, à Mansourah, qui, en l'année 648 de l'Hégire, servit de prison à Louis IX, roi de France.

(Voir procès-verbal N° 84).

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Comme suite à une décision prise par le Comité de Conservation des Monuments de l'Art Arabe dans sa séance du 9 novembre 1897 (procès-verbal N° 78, § 12), je me suis rendu à Mansourah le 31 mars dernier, pour visiter la maison d'Ibn Loukman, en faire l'étude, relever le plan des parties encore existantes et connaître les noms de ses véritables possesseurs actuels.

Ma mission remplie, je m'empresse de porter ce qui suit à la connaissance du Comité.

Alors d'une première visite au mois d'août de l'année 1893 j'avais constaté que les copropriétaires de la maison en question procédaient à sa démolition ; je présentai alors un rapport et un plan à l'Administration générale des Wakfs qui, par lettre N° 68 en date du 31 août 1893, s'adressa au Ministère de l'Intérieur en lui demandant de faire arrêter la démolition, vu qu'il s'agissait d'un monument arabe. Le Ministère ayant répondu, par sa lettre N° 1311 en date du 22 Saffer, qu'il n'était pas compétent en la matière, l'Administration des Wakfs eut recours au Tribunal; puis, renonçant aux poursuites intentées, préféra donner des ordres pour la conservation de la partie restante, vu que l'expert nommé par le Tribunal déclara que cette partie correspondait à la quote-part des Wakfs dans la maison.

Il n'y eut donc d'autre résultat que de sauver un tiers de la construction. La partie démolie avait été reconstruite sans égard pour les anciennes traces.

La maison Ibn Loukman occupe la droite d'une ruelle située à

l'Est d'une ancienne mosquée appelée El Mouaffi, qui s'élève dans la rue Kichk, fut construite en l'année 583 de l'Hégire et restaurée en 998 (voir «El Khitat El Ghedidah» de Aly pacha Moubarek,(vol. 15e, page 90). — Cette maison est connue par les habitants de Mansourah comme ayant servi de prison au roi de France Louis IX (qu'en arabe vulgaire ils appellent Sant-El-Ouiz, qui n'est que la corruption de Saint Louis). Si cette version n'était admise par des historiens dignes de foi, El Makrisi entre autres, elle pourrait être mise en doute en présence des restes d'une construction de proportions très minimes, peu compatibles avec la demeure de l'important fonctionnaire de l'époque, Ibn Loukman, secrétaire du Sultan Saleh Negm El Dyn. Toutefois, en considérant que dans l'espace relativement court de douze années, la maison a subi des transformations considérables, on admettra que ce qui est aujourd'hui devant nous, peut ne constituer que partie d'un palais disparu.

Les plans ci-joints, Nos 1, 2 et 3, représentent l'état des lieux en 1886, 1893 et 1898, et montrent les empiétements successifs effectués pendant ces intervalles.

Le croquis No 1 fait en 1886 est extrait du Bulletin de l'Institut Egyptien, dans lequel l'historique de la maison est l'objet d'une intéressante communication faite en arabe par Mahmoud bey Rachad, président du Tribunal de Kénah, et traduite et lue en français par S.E. Yacoub pacha Artin à l'Institut, dans sa séance du 18 juin 1886.

Le plan No 2 est celui de la maison que j'ai relevé en août 1893; la partie en jaune est celle que j'ai trouvée en cours de démolition, la partie en noir celle restée dans son ancien état.

Les dessins Nos 3, 4 et 5 donnent les détails de la partie encore existante de la maison qui se compose du rez-de-chaussée, d'une cour B, à laquelle on accède par la porte A, de deux pièces C et D qui conservent leur cachet d'ancienneté et d'une petite pièce E qui formait une partie de la cage d'un escalier desservant le premier étage, car on y relève des traces de marches. Sur l'emplacement F qui se trouve entre la pièce E et la construction élevée en 1893, devait se trouver la première volée de cet escalier.

Historique

Des traditions répandues chez les habitants de Mansourah et recueillies par Mahmoud bey Rachad, ainsi que de l'étude que ce dernier a faite en 1886, il résulterait que le roi de France fut fait prisonnier avec une partie de son armée après une bataille qui fut livrée aux portes de la ville et qu'il fut conduit dans la maison qui nous occupe et qui appartenait à Ibn Loukman.

Makrisi, de son côté, dit que le roi de France tomba prisonnier avec plusieurs chefs de son armée à la suite d'une bataille sanglante qui fut livrée le 3 Moharrem 648 de l'Hégire à Farescour, près de Mansourah, et qu'il fut conduit avec son frère dans cette dernière ville, où, tous deux, furent détenus dans la maison habitée par El Kadi Sakhr el Dyn Ibrahim Ibn Loukman.

Le même historien ajoute que le roi fut délivré le 3 Safar 648 de l'Hégire, quand la paix fut conclue, c'est-à-dire que la durée du séjour du roi dans cette maison a été de trente jours.

Par des recherches officielles j'ai pu établir que ladite maison a été constituée bien Wakf il y a environ un siècle, par le nommé Abd el Rahman El Magrabi; que la dame Fattoumah Khatoun, fille de ce dernier, en a vendu en 1242 les deux tiers au nommé Hammoudah el Sarrag; que celui-ci a vendu plus tard en 1263 sa part à Ahmed eff. Hakki, qu'enfin les dames Hannoumah el Ayouchah El Garkaouyah, successeurs de ce dernier, voulant utiliser leur part de la maison, la firent démolir en 1893 et procédèrent, ainsi qu'il a été dit plus haut, en toute indépendance, à sa reconstruction.

Le tiers de la maison resté bien Wakf et appartenant à Abd-el-Rahman El Magrabi, avait été cédé à l'Administration générale des Wakfs peu de temps avant la démolition des autres parties.

La construction ancienne restante est des plus simples; la maçonnerie est en briques hourdées au mortier ; les plafonds et la menuiserie sont également simples et paraissent très anciens.

Quelques réparations devraient être faites d'urgence pour consolider la maison et la mettre en état d'être visitée par les touristes qu'elle pourrait intéresser. Le devis ci-joint a été dressé pour ces réparations et s'élève à L. E. 44.

Conclusion

Je me permets, en terminant, Monsieur le Président, d'attirer votre attention ainsi que celle de Messieurs les Membres du Comité sur l'importance historique de la maison en question et vous proposer ce qui suit :

1° D'exécuter à bref délai des consolidations, pour lesquelles a été dressé le devis ci-joint ;

2° De faire évacuer la maison au locataire actuel et de ne plus consentir à la location à des particuliers, et enfin

3° De nommer un gardien chargé de surveiller la maison et de recevoir les visiteurs.

En appliquant le système adopté pour la visite des monuments du Caire, le salaire du gardien pourrait être prélevé sur le produit des entrées.

Le Caire, le 28 avril 1898.

Signé : Saber Sabri

239e RAPPORT DE LA SECTION TECHNIQUE (2me COMMISSION)

(*Voir procès-verbal N° 84.*)

Étaient présents à la réunion :

MM. MANESCALCO BEY.
LE Dr MORITZ.
HERZ BEY.

M. ABDEL HAMID EFFENDI FAOUZI s'est fait excuser de ne pouvoir assister à la réunion.

Sommaire :

1° — Une rokhsa ;
2° — La mosquée Aïtomoch el-Nagachi à Bab el-Ouazir (N° 123 du plan Grand Bey) ;
3° — Personnel des bureaux du Comité ;
4° — Musée arabe ;
5° — Impression des comptes-rendus du Comité ;
6° — La coupole el-Fedaouieh à el-Abbassieh ;
7° — Notes de paiement ;
8° — Tombeau el-Tomr au désert Kaïtbaï ;
9° — Mosquée funéraire du sultan Kaïtbaï au désert Kaïtbaï ;
10° — » » » Barkouk »

1° — LA ROKHSA a été demandée par le cheikh Mostapha el-Gohari pour hausser la porte d'une maison qui touche la mosquée el-Gohari dans l'impasse du même nom.

La mosquée en question est une bâtisse primitive qui date de 1262 (1846). La Section technique propose par conséquent de ne pas la classer parmi les monuments arabes.

2° — MOSQUÉE AÏTOMOCH EL-NAGACHI

La Section technique ayant pris connaissance de la lettre en date du 19 juillet 1897, N° 3283, du Ministère des Travaux publics à propos

du transfert de la fontaine d'arrosage du voisinage de la mosquée Aïtomoch el-Nagachi (voir le 209e Rapport), accepte l'emplacement proposé par le Ministère pour la fontaine et est d'avis de payer sur le budget du Comité les frais qui résulteront de ce déplacement. Ils ne dépasseront pas 4 L. d'après les informations que M. Herz bey a eu de M. Reboul, chef du Service de la ville.

3° — PERSONNEL DES BUREAUX

A). — M. Herz bey avise la Section technique que l'indemnité de 2 L. E. accordée au délégué du Musée et les appointements de 3 L. E. du copiste français se payent, conformément à la décision du Comité (72e Procès-Verbal) sur les recettes d'entrée au Musée et aux monuments.

Or, sur la dernière feuille de paiement, l'Administration générale des Wakfs avait annoté que la somme de 10 L. (pour les mois de février et mars), sont imputables sur les 1.000 L. du personnel et frais généraux du budget du Comité.

La Section technique est d'avis que la décision du Comité soit maintenue.

B). — M. l'Architecte en chef du Comité porte à la connaissance de la Section technique qu'il a repris M. Kyritzi comme copiste français dans l'intérêt du service et propose de porter ses appointements de 3 L. à 4 L.

La Section technique propose d'accorder l'augmentation demandée du jour de la rentrée du titulaire, c'est-à-dire du 11 avril dernier.

4° — MUSÉE ARABE

La Section technique propose d'adopter durant la saison d'été, pour le Musée Arabe, le même horaire que le Musée Égyptien, c'est-à-dire de 8 h. a. m. à 1 h. p. m.

5° — LES COMPTES-RENDUS DU COMITÉ

sont demandés en achat des libraires ainsi que des particuliers. Vu que l'impression de ces comptes-rendus se fait aux frais du

Comité, la Section technique pense qu'il sera avantageux de rentrer au moins dans une partie des frais et propose de vendre l'exemplaire (français) :

des fascicules non illustrés à raison de 8 P.T.
» illustrés » » 15 »

6° — Coupole el-Fedaouieh

L'entrepreneur des travaux de la coupole el-Fedaouieh avise avoir achevé tous les travaux de son entreprise, sauf une partie des travaux en marbre pour laquelle les matériaux retardent d'arriver. Il sollicite qu'un acompte lui soit payé et que la date du 3 décembre 1897 soit adoptée comme date de la réception provisoire des travaux exécutés.

La Section technique accepte la demande de l'entrepreneur et ordonne, sur la proposition de M. Herz bey, le paiement d'un acompte de 120 L.E.

7° — Les Notes de paiement

examinées et approuvées par la Section technique sont les suivantes :

a) Dépenses effectuées sur le crédit permanent de 20 L.E. alloué à M. Herz bey (du 5 février au 10 courant)....... L. 19.756

b) Facture en date du 2 avril 1898 du S[r] Jacovelli, pour fourniture de petits meubles au Musée.................... L. 3.150

c) Au S[r] A. D. Reiser, pour quatre clichés photographiques de deux citernes à Alexandrie (el-Nabih et Bedeoui). Facture du 30 avril dernier.................................... L. 2.100

d) Aux S[rs] Lekegian & C[o] : Facture du 9 février 1898 pour 16 négatifs photographiques et 32 positifs de la mosquée du sultan Hassan.. L. 20.800

• Facture du 9 février dernier pour 8 copies photographiques et frais d'expédition des clichés de la mosquée du sultan Hassan à Vienne.. L. 2.061

(Ces factures seront payées sur le crédit spécial alloué pour la monographie de la mosquée du sultan Hassan).

Facture en date du 15 courant pour positifs des clichés des citernes d'Alexandrie .... L. 1.350

8° — TOMBEAU EL ZOMR

M. Herz bey fait part à la Section technique qu'il a vu construire tout près de la coupole el-Zomr une grande bâtisse, contre la décision du Comité qui a demandé d'écrire à tous les gardiens des monuments aux environs de la ville, qu'ils empêchent que des constructions soient élevées dans le voisinage des monuments confiés à leur surveillance (Rapport 204).

Voici les renseignements fournis par l'Administration générale des Wakfs à ce propos (lettre du 28 avril 1893, N° 1263):

Les recherches faites par la première section ont démontré que c'est Ibrahim Radi, fossoyeur, qui fait la construction près du tombeau el-Zomr pour compte de M. Abdou bey el-Rabli.

Ce fossoyeur, qui s'est engagé à empêcher le public d'élever des constructions près des tombeaux monumentaux d'el-Zomr et de Khaouand el-Talbah, a répondu qu'il a trouvé les traces d'un ancien hôch et que l'existence de la coupole el-Zomr n'empêche pas la reconstruction d'une bâtisse y contiguë et que cette coupole n'est pas un monument. — Le fossoyeur en question continue la construction.

La Section technique s'est transportée sur les lieux pour examiner l'affaire. Elle déplore que cette grande construction ait été élevée malgré la défense formelle du Comité et malgré l'engagement du fossoyeur. Aussi propose-t-elle l'intervention du Comité pour que la nouvelle construction soit démolie et que le gardiennage des tombeaux el-Zomr et de Khaouand el-Talbah soit enlevé au sieur Ibrahim Râdi.

9° — MOSQUÉE FUNÉRAIRE DE KAÏTBAÏ

La Section technique s'est transportée ensuite à la mosquée de Kaïtbaï pour examiner la question de la couverture du sahn.

M. Herz bey rappelle que le Comité avait décidé (Rap. Nº 236) de couvrir le sahn de ce monument. Or, M. Baudry, membre honoraire de notre Comité, à qui M. l'Architecte en chef a fait part de cette intention à l'occasion d'une récente visite dans cette mosquée, a bien voulu promettre l'envoi de la photographie d'une aquarelle montrant l'intérieur de la mosquée avec le sahn couvert. M. Baudry a envoyé deux photographies et une lettre en date du 6 avril dernier, dont voici le passage concernant le sujet:

« Dans le même rouleau, vous trouverez encore deux photo-
« graphies d'une aquarelle que j'ai faite en mars ou avril 1871
« dans la mosquée funéraire du sultan Kaïtbaï, que j'ai eu le plaisir
« de visiter avec vous cette année. Elles vous donneront la
« preuve indiscutable que la Ca'a de la mosquée était à ciel ouvert,
« et que, par suite, ce dispositif doit être soigneusement respecté
« en vos travaux de restitution. Je ne fais, du reste, aucune compa-
« raison entre cette disposition élégante et le plafond sur lanternon
« que j'ai vu adopter à mon grand regret, qui ne se prête à aucune
« décoration acceptable et qui alourdit si fâcheusement le vaisseau
« qu'il recouvre. J'ai donc la confiance que le Comité, auquel je
« vous prie de communiquer ces renseignements en même temps
« que mes observations, renoncera à tout jamais au malencontreux
« système de lanternons fermés, que rien du reste ne saurait moti-
« ver sous le brillant ciel du Caire. »

La Section technique, après la lecture de ce passage de la lettre de M. Baudry, a établi un parallèle entre les aquarelles et les planches XXXIV et XXXV de l'ouvrage de Pascal Coste et a établi à l'évidence que la couverture à lanternon du sahn figurant sur les planches de Pascal Coste est la même que celle dessinée par M. Baudry, mais qu'elle n'était plus complète en 1871, c'est-à-dire lorsque M. Baudry a fait son aquarelle. (On voit même sur celle-ci les cassures des montants).

Il en résulte que le sahn avait bien sa couverture complète. La protection du dallage du sahn, d'un travail délicat aux joints nombreux qui ne sauraient résister longtemps aux intempéries, exige d'ailleurs une couverture. Nous voyons en effet que dans les mosquées où le sahn, à cause de sa grande portée, ne pouvait être couvert, on

a adopté un dallage à grand dessin (Sergatmach, Barkouk et autres); d'ailleurs, les lanternes des dorka'a des maisons ne sont autres que les lanternons réduits des mosquées cruciformes. Donc il n'y a aucun doute que le sahn de la mosquée funéraire de Kaïtbaï avait son lanternon. Il reste à savoir si la couverture représentée dans l'ouvrage de P. Coste et sur l'aquarelle de M. Baudry est de l'époque de la mosquée. Il semble que non, et voici pourquoi : Parce que ni la proportion de la frise au-dessus du premier plan de la couverture, ni la transition de la forme carrée à l'octogone ne sont pas conformes à celles authentiques qui se trouvent dans les mosquées Aboubakr, Kidjmâs, contemporaines à notre monument.

Il s'agit donc d'adopter soit une couverture tout à fait primitive sans aucune prétention, afin de protéger purement les marbres du dallage, ou bien une couverture d'après les données qui se trouvent dans les monuments de l'époque.

La Section technique opte pour ce dernier projet.

Il a été aussi décidé de réduire la maksourah du tombeau. Cette maksourah date d'une époque récente, et non seulement elle jure par sa peinture baroque, mais dérobe, à la vue, une grande partie de l'intérieur de la salle et cache complètement le beau mihrâb.

10° — Mosquée funéraire Barkouk

La Section technique a visité ensuite la mosquée de Barkouk où elle a trouvé les travaux en bonne voie d'exécution. Elle a constaté avec satisfaction que le redressement des piliers extérieurs du liouân Est a été fait aux frais limités de 25 L. (Voir le 236e Rapport.)

La Section technique a demandé à M. l'Architecte en chef de faire faire une photographie démontrant le procédé du travail qui est des plus intéressants.

240e RAPPORT DE LA SECTION TECHNIQUE (IIme Commission).

(Voir procès-verbal N° 84)

Étaient présents à la réunion :

MM. Barois, président ;
Nakhla bey el-Barati ;
A. Battigelli ;
Le Dr Moritz ;
Herz bey.

Sommaire :

1° — Mosquée Saleh Telâyeh à Kasabet Radouan (N° 116 du plan Grand bey);
2° — Mosquée du Sultan Hassan près de la Citadelle (N° 133 du plan);
3° — Mosquée de l'épouse du Sultan Kaïtbaï, à Fayoum;
4° — Musée arabe et recettes provenant des entrées dans les monuments ;
5° — Proposition concernant les rabais résultant de l'adjudication des travaux de l'année 1898;
6° — Kasr el-Cham'a au Vieux-Caire;
7° — Églises Anba Chenouda et Abi Seifein au Vieux-Caire.

1° — Mosquée Saleh Telayeh

La mosquée Saleh Telâyeh ne possédant pas un puisard destiné à recueillir les eaux s'écoulant des hanafiehs, M. Herz bey propose d'aménager dans ce même but une ancienne citerne sans importance qui se trouve sous le sahn de cette mosquée. Cette proposition est acceptée par la Section technique.

2° — Mosquée du Sultan Hassan

a) La Section technique apprend que le Ministère des Travaux publics a achevé le tirage des 400 exemplaires des planches I, II et XVII de la monographie de la mosquée du Sultan Hassan (Rapport N° 203) et ordonne le paiement du solde de L. 10.550 qui reste dû pour ce travail.

b) Elle prend note d'une lettre du même Ministère en date du 8 courant, N° 1948, par laquelle celui-ci déclare abandonner au Comité la somme de L.E. 2.900 réclamée pour droit de copie d'un plan de la mosquée du Sultan Hassan (voir le 233e Rapport).

3° — Mosquée de l'épouse de Kaïtbaï a Fayoum

Comme suite à la demande formulée par le Comité, dans sa dernière séance, la Section technique examine et approuve le dessin de la mosquée de l'épouse de Kaïtbaï. Elle est d'avis de l'annexer sans retard au § 3 du 237e Rapport pour activer la solution qu'il comporte.

4° — Musée Arabe et Recettes provenant des entrées dans les Monuments

M. l'Architecte en chef du Comité présente un rapport sur le Musée arabe pendant l'année 1897 ; en voici un bref extrait.

Le nombre des visiteurs pendant l'année écoulée a été de 1027.

Les antiquités achetées consistent en :

Une collection de 200 verres (ampoules) et une collection de 100 pièces d'étoffes ; de plus, le Musée s'est enrichi de 200 nouveaux objets. A la fin de 1897 il en possédait 1837.

Quelques-unes des nouvelles acquisitions seront exposées avant l'hiver prochain.

M. Herz bey propose de transférer au Musée :

a) Deux chandeliers en cuivre jaune, gravés d'inscriptions et de dessins de blasons. Ils se trouvent dans la mosquée funéraire Kaïtbaï.

b) Une plaque en ivoire (0m.068×0m,31) portant une inscription sculptée en relief évoquant la gloire du Sultan, et

c) Une serrure (dabba) en bois incrusté d'ivoire et de nâcre. Ces deux pièces se trouvent également dans la mosquée funéraire de Kaïtbaï.

d) Deux vantaux de porte à panneaux ornés d'arabesques finement sculptés.

Ces vantaux se trouvent dans le vestibule du tombeau de

Kalaoun, placés horizontalement contre la paroi Ouest — Dimensions : $0^m,85 \times 3^m,13$.

e) Une plaque en marbre blanc portant le « bismallah » sculpté en relief, trouvée dans une cellule de la mosquée funéraire de Barkouk.

Pour donner suite aux nombreuses demandes des visiteurs du Musée, les plus intéressantes parmi les antiquités qu'il contient seront photographiées. Une partie du produit de la vente des photographies lui sera affecté.

L'Administration générale des Wakfs annonce que les recettes provenant des entrées dans les monuments et le Musée, étaient en 1897 de L.E. 71.719.

M. Herz bey informe la Section technique que le commerce clandestin des billets d'entrée continue et propose, en conséquence, de ne plus payer aux portiers des monuments le 10 % sur la valeur des billets déposés dans les boites, le but proposé n'ayant pas été atteint (voir le 70e P.V.).

La Section technique accepte.

5° — Rabais sur les adjudications de 1898

La Section technique consent à ce que la somme de L.E. 341,805 résultant des rabais faits sur les travaux du budget 1898, mis en adjudication jusqu'à ce jour, soit ajoutée à la réserve de ce budget (voir les 224e et 228e Rapports).

6° — Kasr-El-Cham'a

La Section technique s'est rendue à la Forteresse de Babylone pour examiner, de visu, le devis préparé par les bureaux du Comité. La Section technique regrette qu'il soit impossible d'exécuter, en entier, les travaux que prévoit le devis qui comprend le déblai de la base des deux bastions ainsi que leur réparation et celle de la grande porte Sud et de la tour Sud-Ouest. Ces travaux sont estimés à 2750 L.E., tandis que la répartition des 20.000 L. du Gouvernement ne comporte que 1,500 L. E. pour les monuments particuliers dont cette construction fait partie.

La Section technique est d'avis d'affecter à cet effet 500 L. E. et d'exécuter pour cette somme les travaux les plus utiles.

Ces travaux comprendront le déblai de la porte sud, sur une largeur de 4 mètres.

Le voisinage d'une maisonnette à demi ruinée et empiétant sur la tour sud-ouest gênera fort les travaux que le Comité se propose d'exécuter dans cette tour. Il sera utile de faire demander les titres de propriété du sieur Chenouda Youssef el Sarrâf.

7° — Eglise Anba Chenouda et Abi Seifein

La Section technique approuve, après examen, les avant-projets dressés par les bureaux du Comité, pour les travaux de déblai et consolidation des églises d'Anba Chenouda et Abi Seifein. Ces devis de ces avant-projets s'élèvent pour l'une à 800 L.E. et pour l'autre à 540 L. E.

La Section technique demande au Comité de s'assurer la coopération de la Communauté copte pour la mise en exécution des travaux, cela conformément au § B de la répartition des 20,000 L.E. du Gouvernement (P. V. 68).

Le Caire, 31 juin 1898.

Moritz,
A. Battigelli,
Barois,
Herz.

PROCÈS-VERBAL N° 85

(Voir les Rapports de la Section technique N°s 241 à 246)

Le 8 novembre 1898, le Comité s'est réuni au siège de l'Administration générale des Wakfs, à 3 heures p. m.

Étaient présents :

LL. EE. Mohamed Faïzi pacha, président ;
Houssein Fakhri pacha ;
Ismaïl pacha El-Falaki ;
Yacoub Artin pacha ;
MM. le comte Zaluski ;
Barois ;
Hanna bey Bakhoum ;
Manescalco bey ;
Ahmed bey Sabri ;
Mohamed bey Baïram.

M. Zarb bey se fait excuser.

M. Elias Hakim, chef rédacteur aux bureaux du Comité est chargé par S. E. le Président d'assister à la séance pour donner les explications nécessaires, en remplacement de M. Herz bey.

I.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé et signé.

II.

Monsieur le Président fait part au Comité de la mort de MM. Antoine Battigelli et Abdel Hamid effendi Faouzi. Il exprime, au nom du Comité les regrets que ces morts prématurées inspirent à

leurs collègues aux travaux desquels ils ont apporté un concours si intelligent.

Le Comité s'associe entièrement à ces paroles.

III.

Le Comité passe à l'examen des Rapports Nos 241-246 de la Section technique qui sont approuvés.

IV.

M. Elias Hakim donne lecture de deux lettres de MM. Thos. Cook & Son et Hornstein et Peristiani au sujet du prix des cartes d'entrée aux mosquées, demandant à ce qu'on en réduise le prix ou qu'on en crée d'autres, en permettant la visite de chaque mosquée séparément.

Le Comité, après discussion, prie M. Barois de s'entendre avec MM. Thos. Cook & Son sur le système le plus pratique à adopter.

V.

M. Elias Hakim lit une autre lettre adressée au Comité par plusieurs drogmans de la ville, demandant à ce qu'il leur soit accordé des billets d'entrée gratuits aux mosquées, conformément à ce qui se pratique pour l'entrée au Musée égyptien pour les monuments de la Haute-Egypte.

Le Comité approuve la livraison gratuite de ces cartes, mais à la condition qu'elles soient entièrement personnelles et qu'elles soient retirées si elles étaient cédées à d'autres. Le drogman qui se rendrait coupable de cette infraction serait poursuivi par devant le Gouvernorat.

Les conditions ci-dessus indiquées seront imprimées au verso de la carte à remettre aux drogmans.

VI.

Comme il est urgent que le budget du Comité pour 1899 soit ap-

prouvé sans retard, M. Barois propose d'en établir le montant total comme celui de l'année dernière et d'attendre le retour de M. Herz bey pour la répartition de la somme.

Le Comité approuve.

La séance est levée à 4 h 1/2.

Le Secrétaire,
Signé : A. MANESCALCO

Le Président,
Signé : MOHAMED FAÏZI

Les Membres,
Signé : H. FAKHRY,
ZALUSKI,
BAROIS.

241e RAPPORT DE LA SECTION TECHNIQUE

(*Voir Procès-Verbal N° 85*)

Étaient présents à la réunion :

M. Barois, président ;
S. E. Ismaïl pacha el-Falaki ;
MM. A. Battigelli ;
Herz bey.

M. Abdel Hamid effendi Faouzi se fait excuser de ne pouvoir assister à la réunion.

Sommaire :

1° — Contrats et devis ;
2° — Mur de la ville ;
3° — Sébil et kouttab d'Ibrahim effendi Kholoussi à Haret el-Chamachirgui (entre les N° 129 et 131 du plan Grand bey) ;
4° — Maison de la dame Om Ali el-Hakim, N° 12 de la rue el-Serouguieh ;
5° — Tombeau de Sayednal Houssein (N° 28 du plan) ;
6° — Mosquée el-Màrdàni à Darb-el-Ahmar (N° 120 du plan) ;
7° — Mosquée el-Ghouri, rue el-Ghourieh (N° 189 du plan) ;
8° — Tombeau el-Ghouri, rue el-Ghourieh (près du N° 189 du plan) ;
9° — Maison Gamal el-Dyn à Khochkadam (entre les N° 107 et 109 du plan) ;
10° — Mosquée Assanbogha à Darb el-Saàda (N° 185 du plan) ;
11° — Budget du Comité de 1898.

1° — Contrats et Devis

La Section technique approuve les contrats et devis dressés par le bureau du Comité et propose leur mise en adjudication :

A) Travaux à exécuter sur le budget de 1898 :

N° d'ordre du budget.		Montant du devis.	
9	Madrassat el-Tabarsieh (Mosquée el-Azhar). Réparation de l'intérieur......................	L. E.	160 (1)
12	Tombeau et sébil Tarabâï el-Chérifi. Consolidation..	»	210
14	Mosquée Kaïtbaï à Kalat el-Kabch. Consolidation	»	400
15	Monuments aux environs du Caire : Mosquée funéraire du sultan Inâl et tombeau el-Zomr..	»	172

B) Travaux sur le budget spécial des Wakfs :

Mosquée el-Dachtouti (voir le 238e Rapport, § 2)..... » 140

C) Travaux à exécuter sur les 20.000 L. allouées par le Gouvernement (voir le 68e Procès-Verbal) :

1° Coupole el-Fadaouieh .... » 250

La Section technique prend connaissance de la lettre du Ministère des Travaux publics en date du 26 avril dernier, N° 1832, annonçant que la Caisse de la Dette Publique a accepté le virement demandé par le Comité (voir le 233e Rapport, § 13) :

2° Bâb Zoueilah (2)........................... » 420

Continuation des travaux de consolidation qui ont été commencés par les soins du Ministère des Travaux publics (voir le 220e Rapport) :

3° Mosquée el-Zaher.

Comme suite à la communication du § 4, du 237e Rapport, le Ministère des Travaux publics a répondu par lettre N° 2290, en date du 26 mai 1898, qu'il n'y a pas d'empêchement à ce que les travaux proposés soient exécutés dans ce monument.

Sur la suggestion du Ministère que les travaux de déblaiement et de grilles soient exécutés par le Service du Tanzim, M. Herz bey a fait dresser, pour ceux-ci, un avant métré et, en même temps

(1) Voir le § 11 de ce Rapport.
(2) La somme allouée pour cette porte sur la répartition des 20.000 L. est de 1.380 L.E.

pour les travaux de consolidation qui seront exécutés par les soins du Comité, un devis s'élevant à la somme de........ L. E. 880

2° — Mur de la Ville

Mohamed Zâhed el-Kahhâl demande un permis pour achever deux façades de sa maison sise à Bab el-Ghadr (Bab el-Charia). Le Service de la ville désire savoir si le permis peut être délivré vu que la maison touche au mur de la ville.

La Section technique est d'avis que les travaux peuvent être exécutés sans qu'il soit touché au mur de la ville.

3° — Sébil Ibrahim eff. Kholoussi

Par lettre en date du 27 avril 1898, N° 1212, la Direction du Tanzim annonce que le pilastre contigu au sébil et kouttâb appartenant aux Wakfs est dégradé et menace d'entraîner dans sa ruine la construction considérable qu'il supporte.

Le Tanzim demande que l'on procède à la réparation du pilastre en question en vertu d'une rokhsa, s'il s'agit d'un monument; dans le cas contraire, à la démolition de l'édifice entier.

La Section technique rappelle que cette construction a été classée parmi les monuments (voir 48e Rapport), mais comme des recherches faites il résulte que les Wakfs n'y exercent aucun droit de propriété, elle est d'avis que le Tanzim s'adresse directement à l'administration du wakf particulier et l'oblige à faire les travaux de consolidation demandés.

La Section technique désirerait être informée du résultat de la démarche du Tanzim.

4° — Maison N° 12 de la rue el-Serougieh

Par lettre N° 2538 en date du 12 juin courant, le Ministère des Travaux publics informe le Comité que le Conseil du Tanzim a fixé un délai de 30 jours pour qu'il soit remédié aux défectuosités qui ont été constatées dans un passage couvert de la maison de la dame Om Ali el-Hakim.

Comme cette dame, propriétaire de l'immeuble, prétend que le passage en question est un monument, le Ministère s'informe auprès du Comité du bien fondé de cette déclaration.

La Section technique ayant visité les lieux, déclare qu'il n'y a là rien qui puisse intéresser le Comité.

5° — Tombeau de Sayednal-Houssein

M. Herz bey informe la Section technique que la peinture d'une partie du mur Sud de la salle du tombeau de l'Imâm Sayednal-Houssein avait été refaite à une époque récente, assez grossièrement et sans qu'il soit tenu compte du style primitif.

La réfection de cette peinture n'est pas comprise dans les travaux actuellement en cours dans ce monument, mais sur les instances du Cheikh, qui désirerait son exécution, l'Administration des Wakfs demande l'avis du Comité.

La Section technique décide de donner suite à la demande de l'Administration : ce travail sera entrepris sans retard et le montant de la dépense sera prélevé sur les économies du budget de l'année courante.

6° — Mosquée el-Mardani

M. l'Architecte en chef du Comité annonce qu'à la suite de la communication qui a été donnée, du § 3 du 231e Rapport, au Service de la ville, celui-ci a envoyé la rokhsa nécessaire à l'exécution du déblaiement partiel de la mosquée el-Mârdani.

La Section technique accepte le devis s'élevant à L.E. 70 préparé à cet effet par les bureaux du Comité, ainsi que l'offre de M. Ahmed el-Chimi avec 7 1/2 % de rabais.

La Section technique a visité le chantier de la mosquée el-Mârdani et a constaté avec plaisir la bonne marche des travaux.

7° — Mosquée el-Ghouri

La Section technique s'est rendue à la mosquée el-Ghouri pour prendre une décision sur le moyen à employer pour éviter que les travaux dernièrement commencés ne subissent une interruption.

Les six fenêtres du côté Nord de la mosquée ont été bouchées à une époque indéterminée et partiellement masquées par le haut des boiseries des boutiques appartenant à sept divers propriétaires.

Ceux-ci ne consentant pas à abaisser ces boiseries, la Section technique propose de faire avertir les propriétaires ainsi que les locataires des boutiques par le Gouvernorat, qu'il sera procédé à l'ouverture des fenêtres mardi 12 juillet prochain, à 8 heures du matin, afin que chacun prenne les précautions qu'il jugera nécessaires.

8° — Tombeau d'el-Ghouri

La Section technique a visité ensuite le tombeau du sultan el-Ghouri. En entrant dans la cour située derrière la salle du tombeau, elle a constaté avec surprise qu'il y a là un dépôt de marchandises de tout genre. Des renseignements pris il résulte que c'est l'Administration générale des Wakfs qui a loué cette cour, sans prendre avis du Comité qui a fait une forte dépense pour l'enlèvement des terres qui encombraient cette cour ainsi que pour l'exécution d'importants travaux.

La Section technique, en portant ce fait à la connaissance du Comité, proteste contre un tel emploi de la dite cour et demande le renvoi immédiat du locataire. Elle charge aussi M. Herz bey de lui présenter une étude pour la mise en état de la Ka'a qui limite la cour vers le Sud.

La Section technique demande aussi que la grille en bois tourné soit replacée dans la fenêtre qui se trouve au-dessus de la porte d'entrée de la cour, conformément au Rapport 145, § 4, *c*. — M. Herz bey est chargé de l'exécution de ce travail.

9° — Maison Gamal el-Dyn

La Section technique a visité la maison Gamâl el-Dyn où elle a constaté la bonne exécution des lambris en marbre ainsi que de la peinture inscrite au budget de l'année courante.

10° — Mosquée Assanbogha

La Section technique adjuge au sieur Mahmoud Châfaï, avec un rabais de 3 %, les travaux à exécuter dans la mosquée Assanbogha.

Le devis s'élève à L.E. 12.

11° — Budget de 1898

a) Le devis dressé pour les travaux de la mosquée el-Tabarsieh s'élève à L.E. 160 au lieu de L.E. 250 allouées sur le budget de cette année. La Section technique demande de porter la différence de L.E. 90 au chapitre des petits travaux.

b) Après examen de la décision du Comité relative aux frais d'impression des comptes-rendus des années 1897 et 1898, la Section technique propose d'imputer cette dépense sur le chapitre des petits travaux de l'année courante.

Le 20 juin 1898.

Signé: Barois,
Ismaïl,
A. Battigelli,
Herz.

242me RAPPORT DE LA SECTION TECHNIQUE (2me Commission).

(Voir Procès-Verbal N° 85).

Étaient présents :

MM. Barois, président ;
A. Battigelli ;
Herz bey.

Sommaire :

1° — Rokhsas ;
2° — Personnel des bureaux du Comité ;
3° — Projet de cartes pour la visite du Musée et des monuments arabes ;
4° — Mosquée d'Ibn Touloun (N° 220 du plan Grand bey) ;
5° — Mosquée el-Mouayyed à el-Soukkarieh (N° 190 du plan) ;
6° — Mosquée funéraire du sultan Barkouk au désert ;
7° — Petits travaux ;
8° — Kouttâbs el-Ghouri, Cheikh el-Metabhar et Soliman Chaouich ;
9° — Expropriation des boutiques aux abords des mosquées.

1° — Des autorisations de construire ont été demandées par :

a) Le sieur Salìb Mikhaïl el-Sâyegh qui veut refaire sa maison N° 47, sise à Chàreh Kantaret el-Guedideh (section Mouski). La façade Sud de la maison est contiguë au tombeau de Sayedi Mohamed el-Senoussi.

b) L'Administration générale des Wakfs, pour élever la façade de deux boutiques sises à Châra el-Benhaoui à Darb Agour, contiguës à la mosquée el-Benhaoui.

La Section technique déclare, après examen, qu'il ne s'agit dans aucun de ces cas d'un monument. Elle décide qu'à l'avenir les demandes de rokhsas ne concernant pas des édifices classés, ne figureront plus dans les Rapports de la Section technique, mais seront inscrites sur un registre spécial.

2° — PERSONNEL

A) Par lettre en date du 8 mai 1898 N° 1943, le Ministère des Travaux publics annonce qu'il a arrêté que le traitement de M. Valentin Ermacora sera prélevé non sur le crédit total de 20,000 L. E., mais bien sur le crédit partiel de 1,000 L.E. alloué pour le personnel.

B) Par lettre N° 2753, en date du 27 juin dernier, le même Ministère transmet au Comité copie d'une lettre qui lui a été adressée par la Caisse de la Dette publique, en date du 12 août 1897 N° 720, et dont voici le texte:

« Par votre lettre N° 5886 du 8 de ce mois, vous nous avez « avisés de l'émission d'une assignation de L. E. 18.616, montant « du traitement de trois surveillants attachés aux travaux de répa- « ration des monuments de l'art arabe.

« A raison de la modicité de la somme dont le paiement était « demandé et surtout de la nature de la dépense (traitement « d'employés), nous avons fait bon accueil de l'assignation du « Ministère.

« Mais cette dépense ne peut être régulièrement imputée sur « le crédit de L. E. 20,000 ouvert en janvier 1896 pour la « Conser- « vation des Monuments de l'Art Arabe et Cophte ». En effet, par « sa lettre du 26 janvier 1896, le Ministère des Finances déclarait « qu'il avait décidé d'allouer sur ses propres ressources une somme « annuelle de L.E. 1.000 pour renforcer le personnel actuellement « existant, afin d'établir une surveillance active des travaux et des « monuments en question ; par notre réponse du 30 du même « mois nous avons pris acte de cette déclaration.

« Dans ces conditions, aucune dépense de surveillance ne peut « être mise à la charge du crédit en question et nous prions V. E. « de vouloir bien faire reverser à notre caisse la somme ci-dessus « de L. E. 18.616.

« Veuillez agréer, etc.

« *Le Commissaire de Service,*

« Signé : G. LOUIS »

La Section technique engage le Comité à prier la Caisse de la Dette publique de revenir sur la décision prise, relatée dans la lettre ci-dessus.

Le crédit de 1,000 L. E. alloué par le Ministère des Finances est destiné à permettre d'augmenter le personnel fixe des bureaux du Comité ; les surveillants des chantiers, engagés seulement pour la durée du travail qu'ils ont à charge de surveiller, ne peuvent figurer dans cette catégorie ; leurs appointements grèvent les crédits affectés aux divers chantiers, de même que les appointements des deux surveillants figurant au budget spécial du Comité, sont prélevés sur le montant des sommes affectées aux divers travaux qu'ils ont à charge de surveiller.

D'autre part, les trois employés faisant partie du personnel fixe ne peuvent suffire à assurer à la fois le service des bureaux et celui des 20 chantiers actuellement ouverts. En présence de l'extension que prennent les travaux, la nécessité d'une augmentation de ce personnel se fait déjà sentir, mais on ne pourra y satisfaire qu'autant que le crédit qui y est affecté sera déchargé de toute dépense éventuelle, celle par exemple que nécessite la surveillance permanente des chantiers.

La Section technique espère que ses observations seront prises en considération et que le crédit de L. E. 1,000 sera réservé exclusivement au personnel fixe.

Voici l'état des dépenses faites en 1898 sur le crédit de 1000 L.E. :

a) Personnel des bureaux du Comité..........	L.E.	631 700
b) Surveillants des chantiers et gardiens des terrains d'Aïn-Sira et du Vieux-Caire............	»	340 733
c) Loyer et frais généraux....................	»	100 —
	L.E.	1,072 433

La Section technique demande que la somme de 100 L. inscrite en *c*) soit, en attendant le règlement de l'affaire en question, imputée aux 20,000 L. du Gouvernement, chapitre « Imprévus », pour lequel est réservée une somme de L. 1,000.

C) Le Ministère des Travaux publics, en se référant à la lettre, mentionnée en *B*) de la Caisse de la Dette publique, informe le

Comité par lettre N° 2777, en date du 29 juin dernier, que la somme de L.E. 18.666. montant des appointements des surveillants pour le mois de juillet 1897, est à déduire du crédit de 20,000 L. Il résulte donc que les paiements effectués jusqu'au 10 mars dernier sur ce crédit s'élèvent à la somme de L. 3,872.903

3° — Projet de cartes pour la visite du Musée et des Monuments arabes

La Section technique a pris connaissance du projet de cartes pour la visite du Musée et des monuments arabes établi par M. Herz bey conformément au dernier procès-verbal du Comité. Elle approuve ce projet en demandant : 1° que le texte de la réclame à ajouter à la quatrième page du livret-carte soit contrôlé par M. Herz bey, et 2° que les bureaux du Comité soient chargés de réglementer la distribution et la vente de ces livrets-cartes. 200 billets seront toujours en réserve dans les bureaux du Comité.

4° — Mosquée d'Ibn Touloun

M. l'Architecte en chef présente des échantillons de photographies des fenêtres de la mosquée d'Ibn Touloun (Rapport N° 209) qu'il a fait exécuter par trois photographes.

La Section technique constate, après examen, que les photographies du sieur Joseph Luzzato sont les meilleures et en conséquence le charge de la totalité du travail : le montant de la dépense sera prélevé sur les économies des travaux de 1898.

5° — Mosquée el-Mouayyed

Comme suite à la communication du 238e Rapport, le Ministère des Travaux publics, par lettre N° 2710 du 25 juin 1898, informe le Comité que le Service de la ville veut bien se charger de l'établissement du jardin projeté dans le sahn de la mosquée el-Mouayyed, mais que certains arbres ne pourront être plantés qu'au mois de février de l'année prochaine.

Si cette condition est acceptée par le Comité, il est prié d'en

donner avis au Service de la ville et lui remettre en même temps la somme de L.E. 145, montant de la dépense.

La Section technique propose d'accepter et donner suite au plus tôt.

6° — Mosquée funéraire du Sultan Barkouk

M. Herz bey avise la Section technique que les piliers du liouân Est de la mosquée Barkouk ont été redressés. Le coût de ce travail est de L. 25.463, au lieu de 80 L.E. montant du crédit ouvert à cet effet par le Comité (voir le 236e Rapport).

7° — La Section technique accepte le règlement de L. E. 4.974 et de L. E. 8.190 montant des dépenses pour petits travaux urgents dans divers monuments.

Elle consent également à l'exécution des travaux supplémentaires dans la mosquée el-Ghouri (L. E. 7.632) et dans le sébil el-Ghouri (L. E. 7.260).

8° — Kouttabs Ghouri, Cheikh Metahhar et Soliman Chaouich

M. Herz bey annonce à la Section technique qu'accompagné d'un agent délégué par le Ministère de l'Instruction publique, il a examiné l'affaire concernant la fermeture des kouttabs d'el-Ghouri, Cheikh el-Metahhar et Soliman Chaouich, conformément à la décision inscrite dans le 73e Procès-Verbal. L'agent du Ministère et M. Herz bey admettent, d'un commun accord, que la solution la plus pratique consisterait à aménager ou construire à proximité de chacun des trois kouttabs une chambre destinée à mettre les enfants à l'abri des intempéries pendant la mauvaise saison. (Copie de ce rapport a été adressée au Ministère de l'Instruction publique).

Les devis dressés pour ces travaux sont acceptés par la Section technique. Ils s'élèvent :

Pour le kouttab el-Ghouri à	L.E.	50
» » Cheikh el-Metahhar à	»	24
» » Soliman Chaouich à	»	85
Total	L.E.	159

La Section technique, considérant que l'aménagement de ces pièces à proximité des kouttabs ne touche en rien la partie monumentale, est d'avis que la dépense occasionnée ne doit pas être supportée par le Comité. Elle engage ce dernier à prier l'Administration des Wakfs de la prendre à sa charge.

9° — La Section technique propose d'écrire au Ministère des Travaux publics pour le prier de vouloir bien prendre ses dispositions pour commencer dès l'année prochaine l'expropriation des boutiques situées aux abords des mosquées el-Ghouri et Kaloum.

Le 4 juillet 1898.

Signé : Barois,
Battigelli,
Herz.

243e RAPPORT DE LA SECTION TECHNIQUE (2me Commission)

(*Voir Procès-Verbal N° 85*)

Étaient présents à la réunion :

MM. Barois, président,
A. Battigelli,
Le Dr Moritz,
Herz bey.

Sommaire :

1° — Adjudications ;
2° — Musée arabe ;
3° — Mosquée de Sayedi Abdel-Ouahâb el-Chârâoui Châra-el-Chârâoui (N° 59 plan Grand Bey) ;
4° — Maison wakf el Sett Ouassilah ;
5° — Monticules près de la mosquée el-Amr et d'Aïn el-Sira ;

1° — Adjudications

M. Herz bey communique à la Section technique le résultat de l'adjudication des travaux mentionnés en *A* et *B* du 1er § du 241e Rapport :

N° d'Ordre du budget.	DÉSIGNATION	Adjudicataires.	Au rabais de
14	Mosquée Kaïtbaï à Kal'at el-Kabch.	Ahmed-el-Chîmi.	19 o/o
15	Mosquée funéraire du Sultan Mâh.	Abdel Kâder Solimân.	13 o/o
—	Mosquée el-Dachtouti.	Ali Mohamed-el-Chîmi.	18 o/o

Aucune offre n'ayant été faite pour la madrassah el-Tabarsieh ainsi que pour le tombeau et le sébil Tarabâï el-Cherîfi, S. E. le Directeur général des Wakfs a ordonné une autre adjudication.

La Section technique accepte, après examen, les offres des entrepreneurs sus-nommés.

2° — Musée Arabe

a) La Section technique se rend au Musée arabe pour examiner l'exposition d'une partie des étoffes anciennes achetées par le Comité ainsi que pour juger de l'effet de diverses améliorations apportées par M. Herz bey.

Elle approuve ces dernières et accepte les dispositions que M. Herz bey se propose d'adopter dans le but d'arriver à une distribution plus pratique des diverses collections.

La Section technique demande que ces nouvelles dispositions concernent également l'exposition de toutes les étoffes.

Elle approuve la dépense faite pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour et dont le montant est de L. E. 9.375 et autorise M. Herz bey à disposer d'un crédit de L E. 20 pour la continuation de ces travaux. Cette somme sera prélevée sur les recettes des visites aux monuments et au Musée.

b) La Section technique examine le vase en cuivre provenant du wakf Sayedi Youssef el-Setouhi (voir le 216e Rapport) et constatant qu'il ne présente aucun intérêt, décide de ne pas le faire figurer dans les collections du Musée.

c) La Section technique décide de ne pas vendre les carreaux de faïence et une pièce en marbre que M. Hassan bey Riâd voudrait acheter; ces objets méritent d'être conservés.

d) Par un communiqué en date du 9 janvier dernier, N° 93, l'Administration générale des Wakfs transmet une lettre du Ministère de l'Instruction publique en date du 3 du même mois, N° 1, annonçant qu'il existe au Musée égyptien des objets d'origine arabe et qu'il y aurait lieu de s'entendre avec M. Brugsch bey pour qu'ils soient transportés au Musée arabe.

M. Herz bey, chargé par S. E. le Président du Comité d'examiner ces objets, en fait l'énumération comme suit:

1° — 11 pierres portant des inscriptions arabes.

2° — 7 pièces d'étoffe en soie ou en satin, dont plusieurs portent des inscriptions.

3° — 1 peigne en bois avec inscription.

4° — 2 bonnets (takieh).

5° — 1 lampe.

M. Herz bey informe la Section technique que :

1° — Les 11 pierres sont déjà déposées au Musée arabe (voir le 233e Rapport).

2° — Parmi les étoffes, deux pièces seulement présentent une certaine valeur. mais des pièces semblables figurent déjà dans notre collection.

3° — Le peigne n'est pas sans intérêt, à en juger par la tournure des phrases qu'on y lit :

مما عمل برسم

(Parmi ce qui a été fait pour...) On peut faire remonter cet objet au XIVe ou au XVe siècle de notre ère.

4° et 5° — Les bonnets et la lampe n'ont aucune valeur.

Enfin, que la direction du Musée lui a fait savoir que ces objets ne seront pas remis au Musée arabe avant que M. Loret, directeur général du Musée, n'en ait fait la publication.

La Section technique demande avec insistance que les objets en question soient déposés au Musée arabe, auquel ils reviennent de droit. Elle rappelle à ce propos la convention qui existe entre les services des deux Musées.

e) Par lettre No 1155, en date 21 avril 1898, l'Administration générale des Wakfs demande l'avis du bureau du Comité sur la recommandation faite par M. le commandant de la Police de pourvoir au remplacement de l'hydrant (voir le 199e Rapport), qui existe actuellement à la mosquée el-Hakim qu'il juge insuffisant, par un autre du système adopté pour les grandes bouches d'incendie placées dans les rues. Le prix de cet hydrant est d'environ 20 L.E. Il faudrait de plus, trois tuyaux à vis et une lance en cuivre dont le prix s'élève à environ 26 L E.; M. le commandant déclare ce matériel absolument indispensable.

La Section technique partage son avis et demande que l'achat en soit fait sans retard. On pourrait demander au Service de la ville de vouloir bien se charger de la pose de l'hydrant et à la Police de la

fourniture des accessoires. Les frais d'installation seront prélevés sur les recettes des entrées dans les monuments et le Musée.

f) La Section technique exprime ses regrets de ne pouvoir donner suite à la demande de S. E. le sous-secrétaire d'État au Ministère de l'Instruction publique (lettre du 1er décembre 1895) qui désirerait que le Comité aidât le projet conçu par le directeur de l'École Khédiviale tendant à fonder un Musée dans l'école. Le Musée arabe ne contient que des objets dont il ne peut se dessaisir.

3° — Mosquée el-Charaoui

Le nàzir des wakfs de Sayedi Chàràni (ou Chàràoui suivant une autre désignation) demande une rokhsa pour reconstruire la façade Est de la mosquée et pour réparer la face extérieure de la salle du tombeau.

La Section technique déclare après examen, que la façade de la mosquée étant complètement moderne et son intérieur en état de reconstruction, le Comité n'a pas à intervenir. En revanche, la salle du tombeau est une partie fort intéressante de l'édifice Elle doit être de la dernière époque des mamlouks circassiens.

La Section technique propose :

a) De classer la salle du tombeau parmi les monuments.

b) De faire délivrer la rokhsa à la condition qu'aucun travail autre que celui désigné sur la rokhsa, ne soit exécuté dans cette salle.

c) Le travail sera surveillé par les bureaux du Comité.

4° — Maison wakf el-Sett Ouassilah

En réponse à la communication du 219 Rapport, l'Administration générale des Wakfs informe le Comité, par lettre en date du 17 mai 1897, que par sa précédente lettre elle demandait si la Ka'a de la maison wakf el-Sett Ouassîlah est monument ou non, afin que dans le cas affirmatif le montant de la dépense pour les travaux soit porté sur le budget alloué au Comité par l'Administration pour la conservation des monuments lui appartenant.

L'Administration envoie le devis et demande une prompte solution.

La Section technique rappelle que la Ka'a a été classée parmi les édifices à conserver, dans le 190e Rapport. Elle consent à la dépense de 36 L.E. ; montant du devis qui sera prélevé sur le budget du Comité, dès que les ressources le permettront.

5° — MONTICULES PRÈS LA MOSQUÉE EL-AMR ET D'AÏN EL-SÎRA

En réponse aux diverses lettres du Comité relatives aux chercheurs de briques dans les terrains du Gouvernement entre Aïn-Sîra et la mosquée Amr, le Ministère des Travaux publics déclare, par sa lettre N° 2476 du 8 courant, que les rokhsas nécessaires doivent être délivrées par le Comité, seul compétent en la matière et qui, de plus, a la charge de surveiller ces chercheurs.

D'après l'avis du Contentieux en vertu du § 1, art. 1 du décret du 12 août 1898, tout individu enlevant des briques de ces terrains sans autorisation, peut être poursuivi ; toutefois ceux qui procèdent à cet enlèvement sans exécuter de fouilles bénéficient du § 2 du même article, mais dans le cas seulement où les briques enlevées ne présentent aucun caractère d'antiquité et par suite peuvent être considérées comme matériaux sans importance. Ces observations figureront dans les procès-verbaux que le Comité fera dresser contre ceux qui ne se conformeront pas aux prescriptions indiquées.

Le Ministère informe en outre le Comité qu'il est en correspondance avec le Contentieux, afin d'obtenir un arrêté ministériel ayant pour but de donner force de loi aux dites prescriptions.

Par ce même arrêté les chercheurs de sebakh devront également limiter leurs recherches à deux emplacements déjà désignés à cet effet.

Dès qu'il sera obtenu, l'arrêté en question sera publié dans le *Journal Officiel*.

La Section technique prend bonne note de cette communication et attend avec impatience une solution destinée à réprimer le commerce clandestin des antiquités extraites de tous ces terrains.

Le 11 juillet 1898.

Signé : BAROIS,
ANT. BATTIGELLI.
B. MORITZ.
HERZ.

244e RAPPORT DE LA SECTION TECHNIQUE

Étaient présents à la réunion :

S. E. Ismaïl pacha el-Falaki,
M. Herz bey.

Sommaire :

1° — Adjudications ;
2° — Tombeau de Sa'adât el Tâlba à Imâm el-Chafaï ;
3° — Mosquée Barsbaï au village el-Khanka ;
4° — Musée arabe.

TRAVAUX ACHEVÉS

1° — Les Adjudications

dont la Section technique s'est occupée concernent les monuments suivants :

a) Travaux à exécuter dans la madrassah el-Tabarsieh sur le budget de l'année courante. La Direction générale des Wakfs demande l'opinion de la Section technique sur l'unique offre qui a été présentée par le sieur Ibrahim Antoun lequel s'engage à exécuter les travaux aux prix du devis.

M. Herz bey explique que cette offre a été présentée seulement après la deuxième mise en adjudication des travaux.

La Section technique l'approuve et prie l'Administration générale des Wakfs d'y donner suite.

b) Les travaux à exécuter dans le tombeau de Tarabâï-el-Cherîfi, sur le budget 1898, ont été aussi mis deux fois en adjudication sans aucun résultat.

La raison en est que les entrepreneurs trouvent beaucoup de difficultés de se procurer le marbre de Paros (dit le « Baladi ») qui est nécessaire pour une partie des travaux. Afin que les autres travaux nécessaires à la conservation du monument ne souffrent pas, M. Herz bey a demandé des offres en engageant les soumissionnaires de

faire leur réserve relativement au chapitre du devis concernant le marbre blanc.

Le nombre des offres présentées est de cinq, parmi lesquelles, celle du sieur Ibrahim Mohamed el-Chimi est la plus avantageuse : à 6 °/₀ de rabais, deux paiements à faire. Le soumissionnaire demande d'être réglé même si le manque du marbre de Paros l'empêche d'exécuter les travaux en entier.

La Section technique est d'avis d'adjuger l'entreprise au sieur Ibrahim Mohamed el-Chimi.

c) Le budget de l'année courante comporte l'exécution de travaux se montant à 25 L.E. dans le tombeau el-Zomr. La Section technique ayant dépouillé les plis des offres, adjuge les travaux au meilleur offrant, le sieur Aly Mohamed el-Chimi, avec le rabais de 3 °/₀.

2° — Tombeau Sa'adat el-Talba

M. l'Architecte en chef du Comité fait part à la Section technique que le budget du Comité de l'année courante comporte la consolidation du tombeau de Sa'adât el-Tâlba, un édifice de la meilleure époque de l'art arabe. Ce monument menace de disparaître sans l'exécution des travaux projetés. Mais comme cet édifice n'est pas à la Direction générale des Wakfs, et qu'il ne possède point de ressources pour son entretien, il y a lieu de demander au Ministère des Travaux publics, d'imputer le montant du devis qui est de L. E. 28 au chapitre « Imprévus » de 1.000 L. E. faisant partie des 20.000 L. E. allouées par le Gouvernement; une pareille faveur a été déjà accordée pour un autre monument sans ressources.

La Section technique accepte la proposition de M. Herz bey.

3° — Mosquée Barsbaï

Ensuite à la communication du § 5, *C*, du 238e Rapport, l'Administration générale des Wakfs annonce par lettre du 25 juin dernier, qu'un gardien a été appointé pour la mosquée du Sultan Barsbaï, jusqu'à l'achèvement des travaux ordonnés cette année.

La Section technique propose de répondre aux Wakfs, que les travaux en question ont été achevés il y a quelques jours et elle pense que la mosquée a plus besoin d'être gardée aujourd'hui que

jamais. Elle est d'avis de rendre la mosquée au culte et de demander que le gardien actuel soit maintenu, ou bien de demander aux Omdehs du village de faire surveiller la mosquée par les gaffirs.

4° – Musée Arabe

La Section technique prend note des trouvailles suivantes faites dans la mosquée du Sultan el-Ghouri :

2 lampes en verre incolore,
2 lampes en verre bleu,
2 fragments de lampes.

Ces objets ont été déposés au Musée et ont reçu les Nos 2357-2362.

Travaux achevés

M. Herz bey annonce que les travaux suivants ont été achevés.

N° d'Ordre du budget.	Désignation des travaux	Dépensé par : Le Comité	Les Wakfs.
		L. E.	L. E.
	a) Sur le budget de l'année 1897		
1	Mosquée Kidjmâs. Chemin de rond.....	150	150
2	Mosquée el-Mouayyed. Fontaine.......	—	790
3	Maison Gamâl el-Dyn. Consolidation...	80	120
7	Mosq. Gohar-el-Lâla. Maçon. et marbre	130	205
	b) Sur le budget de l'année 1898		
2	Maison Gamâl el-Dyn. Peinture.......	—	100
3	Mosquée Sâleh Talâyeh. Maçonnerie...	—	105
5	Mosq. Barkouk à Nahassyn. Peinture.	—	100
6	Tombeau de Sayedna-el-Houssein......	200	150
8	Tombeau de l'Imâm el-Chafaï..........	—	120
13	Mosquée Barsbaï au village Khanka....	60	350

Le 9 Août 1898.

Signé : Ismaïl,
Herz.

245e RAPPORT DE LA SECTION TECHNIQUE

Étaient présents à la réunion :
MM. SABER BEY SABRI,
HERZ BEY.

Sommaire :

1° — Adjudications sur les 20.000 L. E. du Gouvernement;
2° — Tombeau el-Fadaouieh et mosquée Kaïtbaï au désert;
3° — Tombeau de Sayednal-Hussein, à chârà Sayednal-Hussein (N° 28 du plan Grand bey);
4° — Mosquée el-Dachtouti à Bab el-Charieh (N° 12 du plan);
5° — Mosquée funéraire du sultan Inal au désert Kaïtbaï;
6° — Maison wakf el-Haramein à Haret el-Hamam;
7° — Mosquée Mokbil el-Daoudi à Haret Hoch-Issa (N° 177 du plan);
8° — Citerne N° 99 à Alexandrie;
9° — Mosquée Mangeak el-Youssefi à el-Hattaba (N° 138 du plan);
10° — Musée arabe.

1° — ADJUDICATIONS

M. Herz bey annonce que M. Saïd bey Choukri, inspecteur des bâtiments au Ministère des Travaux publics, lui a fait part du résultat de l'adjudication faite pour les travaux à exécuter dans la porte de ville Bab-Zoueila, le tombeau el-Fadaouieh et la mosquée el-Zaher (voir Rapport N° 241) portés sur le crédit de L. E. 20.000 du Gouvernement, en demandant que la Section technique fasse son choix sur les adjudicataires.

La Section technique, après examen, décide d'adjuger:

a) Au sieur Ahmed Khalifa, les travaux concernant Bab-Zoueila, pour la somme de L. E. 350.

b) Au sieur G. Comolli, les travaux du tombeau el-Fadaouieh, pour la somme de L. E. 188.180.

c) Au sieur Ibrahim Antoun, les travaux de la mosquée el-Zâher, pour la somme de L. E. 710.258.

2° — Tombeau el-Fadaouieh et mosquée Kaïtbaï

La Section technique est avisée par M. l'Architecte en chef du Comité que les travaux dans les monuments el-Fadaouieh et mosquée Kaïtbaï sont achevés depuis longtemps, sauf une partie des travaux de marbre qui ne peut être terminée faute du marbre de Paros, dit el-Baladi.

Vu que toutes les peines pour se procurer sur place la quantité de marbre voulue pour achever les travaux sont restées sans succès, et qu'un long temps sera requis pour pouvoir se procurer ce matériel en Grèce, la Section technique décide de liquider les deux chantiers en question sur la base des travaux exécutés jusqu'à ce jour.

M. l'Architecte en chef ayant déclaré aussi que les retards survenus dans l'achèvement des travaux de Kaïtbaï sont causés par l'interruption que ces travaux ont subie à cause du marbre, il y a lieu d'exempter l'entrepreneur de la pénalité prévue dans son contrat.

Il expose en outre qu'il y a plus d'un an qu'il s'occupe de se procurer le marbre « Baladi » indispensable pour les travaux du Comité et qu'il continue toujours ses démarches; il espère arriver à un bon résultat.

3° — Coupole Sayednal-Houssein

La Section technique décide, sur la demande de l'Architecte en chef du Comité, d'employer la somme de L. E. 27.327, économies sur les travaux ordonnés sur le budget 1898 dans le tombeau de Sayednal-Houssein, pour diverses réparations à faire dans le même tombeau. Elle accepte à cet effet l'offre du sieur Youssef Sirri qui s'engage de faire les dites réparations avec un rabais de 6 °/₀ sur le total du montant du devis de L. E. 22 dressé dans ce but.

4° — Mosquée el-Dachtouti

La Section technique accepte l'emploi de la pierre el-Guiouchi

au prix unitaire de L. E. 2.100 à la place de la pierre prévue dans le devis primitif des travaux dernièrement ordonnés dans la mosquée el-Dachtouti, vu que la première pierre, dit M. l'Architecte, est conforme à l'ancienne pierre de la mosquée.

5° — Mosquée du sultan Inal

Sur la déclaration de M. Herz bey que la pierre prévue dans les travaux de la mosquée funéraire du sultan Inâl ne peut pas être fournie, le chemin conduisant à la carrière ayant été coupé, la Section technique accepte de la remplacer par celle d'el-Maghaïr au prix unitaire de L. E. 2.200.

6° — Maison wakf el-Haramein

1° — Par lettre en date du 16 juillet 1898 N° 188, le Gouvernorat du Caire transmet au Comité une pétition dans laquelle la dame Zenab proteste contre l'ordre de démolir une partie défectueuse de la maison wakf el-Haramein administrée par elle, alléguant que cette maison est monumentale et déclarant être prête à remédier à la défectuosité, conformément aux désirs du Comité.

M. Herz bey dit avoir examiné l'affaire; il s'agit d'enlever une partie du mur dans la cour de la maison qui réellement est dans un état menaçant. La maison est entièrement délabrée, ce qui nécessite des réparations.

La Section technique propose :

a) De faire enlever le mur en question jusqu'à la toiture de la machrabieh ;

b) De faire faire par M. Herz bey une étude pour la consolidation de la maison, après quoi de saisir de la question la directrice ou bien le Gouvernement s'il y a lieu.

2° — Sur la demande du Comité (lettre en date du 11 juin 1898, N° 335), l'Administration générale des Wakfs informe le Comité qu'en vertu d'un jugement rendu par le Mehkémé, la dame Zenab est devenue la seule bénéficiaire des revenus de la maison wakf el-Haramein.

7° — Mosquée Moukbil el-Daoudi

La Section technique accepte le devis de L.E. 29 dressé par les bureaux du Comité pour la consolidation de la porte de la mosquée Moukbil el-Daoudi demandée dans le 238e Rapport.

8° — Citerne N° 99 a Alexandrie

En réponse à la lettre du Comité N° 102 du 18 mai 1898, au sujet du transport au Musée arabe d'une pièce de marbre à inscription trouvée dans la citerne N° 99 que le sieur Pedros Primi désire acheter, le Ministère des Travaux publics informe le Comité par lettre N° 3279 du 8 août 1898, qu'une correspondance a été échangée à cet effet avec le Gouverneur d'Alexandrie, à la suite de laquelle ce dernier fit savoir au Ministère que, suivant une communication en date du 21 juillet 1898 N° 108, la Municipalité d'Alexandrie lui fait savoir que le transport du marbre en question entraînera des frais et que le Comité des Monuments Arabes devra se mettre en rapport avec elle pour régler l'affaire.

Le Ministère prie le Comité de lui répondre et de lui retourner, après examen, la lettre du directeur de la Municipalité jointe à sa lettre précitée.

La Section technique propose de s'informer si la citerne est destinée à être détruite et quel est le coût des travaux à y exécuter pour en extraire le marbre à inscription.

9° — Mosquée Mangeak el-Youssefi

En réponse à la communication du 231e Rapport, § 4, le Tanzim informe le Comité par lettre du 5 mars 1898, N° 558, que Salem effendi Gad accepte de se conformer aux conditions imposées par le Comité, mais après remboursement des dépenses par lui faites pour déblaiement, ainsi que du prix du terrain à laisser libre entre sa maison et le minaret de la mosquée Mangeak.

M. Herz bey présente à ce propos le cubage des terres enlevées qu'il a fait dresser par un agent des bureaux du Comité contradictoirement avec M. Salem effendi.

Sur la demande de M. Saber bey Sabri avisant qu'il y a aux Wakfs une autre question pendante concernant le terrain du sieur Salem, la Section technique décide l'envoi du dossier à l'Administration générale avec prière de liquider, en même temps, l'affaire concernant le Comité.

10° — Musée Arabe

a) M. Herz bey avise la Section technique que les vantaux de la porte principale de la mosquée Barsbaï au village d'el-Khanka ont été transportés au Musée (voir devis sur le budget 1898).

b) Une autre porte trouvée dans une maison de ce village a été aussi déposée au Musée : cette porte est munie de trois bandes de bronze dont les inscriptions portent le nom du sultan Barsbaï : il n'y a aucun doute qu'elle provienne de la mosquée du village.

Le 15 Août 1898

Signé : Saber Sabri.
Herz.

246e RAPPORT DE LA SECTION TECHNIQUE

(*Voir procès-verbal N° 85*)

Étaient présents à la réunion :

MM. Barois, président ;
Manescalco bey ;
Elias Alex. Hakim pr Herz bey.

Sommaire :

1° — Note de dépenses faites par M. l'Architecte en chef du Comité ;
2° — Mosquée du Cheikh Salem à Fayoum ;
3° — Budget du Comité pour 1899 ;
4° — Travaux commencés sur les 20.000 L. E. du Gouvernement ;
5° — Mosquée d'el-Nabîh Daniel à Alexandrie ;
6° — Mosquée d'el-Azhar ;
7° — Mosquée d'el-Achraf au désert ;
8° — Pierres funéraires d'Assouan.

1° — Note de Dépenses

La note de dépenses faites par M. Herz bey comprend les paiements et achats effectués par lui sur le crédit de 20 L. E. (voir les Rapports Nos 197 et 219) du 11 mai au 22 août 1898.

La Section technique accepte le total des dépenses au montant de L. E. 19.998.

2° — Mosquée du Cheikh Salem

Par lettre en date du 24 août 1898 N° 2769, l'Administration des Wakfs informe le Comité que la mosquée du cheikh Salem est comprise parmi les constructions à faire disparaître complètement pour l'établissement de la rue Wassef à Fayoum.

Le plafond de cette mosquée paraît être d'un travail de l'époque

des Mamlouks et ses boiseries, quoique détériorées par l'action du temps, laissent voir des parties monumentales.

L'Administration prie le Comité d'examiner la mosquée et de lui communiquer son avis.

La Section technique ayant constaté que cette mosquée contient des parties artistiques qui intéressent le Comité, propose de demander à l'Administration générale des Wakfs de faire détourner la nouvelle rue projetée pour éviter la destruction de ces parties artistiques.

3° — Budget du Comité pour 1899

Par lettre en date du 29 septembre dernier N° 3282, l'Administration générale de Wakfs annonce que pour préparer son budget de l'année 1899 il est nécessaire de lui faire parvenir au plus tôt le budget des dépenses du Comité pour la même année. Elle observe que les crédits à allouer soient tels que l'Administration puisse les accepter par rapport à la situation de son budget.

La Section technique propose de prier la Direction générale des Wakfs d'allouer un crédit total égal à celui de l'année dernière, et après le retour de congé de M. l'Architecte en chef du Comité, des propositions seront faites pour la répartition de ce crédit.

4° — Travaux commencés sur les 20.000 L. E. du Gouvernement

La Section technique prend connaissance des documents et des lettres reçues du Ministère des Travaux publics en date des 4 et 13 octobre 1898, Nos 4104 et 4207, relatifs aux travaux à exécuter sur les crédits de 20.000 L. E., savoir :

a) Dans la mosquée d'el-Zâher ;
b) » porte de ville Bâb-Zouéla ;
c) » coupole el-Fadaouieh.

Les deux premières entreprises ont été commencées à partir du 19 octobre dernier, celle d'el-Zâher a pour surveillant le sieur Abdel-Hamid effendi Hamdi, et le sieur Valentin Ermacora a été réengagé à partir du 23 octobre pour surveiller le chantier de Bâb-Zouéla.

Quant à la troisième entreprise adjugée au sieur Giovanni

Comolli, celui-ci s'étant suicidé la veille du jour où il devait recevoir l'ordre de l'exécution, les travaux sont restés en suspens.

La Section technique a pris communication d'une demande présentée par le sieur Ibrahim Antoun, entrepreneur, qui déclare que, dans l'adjudication faite pour la coupole d'el-Fadaouieh en question à laquelle il avait concouru, son offre vient tout de suite après celle de Comolli, avec une différence d'environ 9 L. E. ; qu'ayant mené à bonne fin les travaux par lui exécutés l'an passé dans la même coupole, il est tout disposé à s'engager pour les nouveaux travaux à la place de Comolli, soit aux mêmes conditions consenties par celui-ci, soit autrement, selon la demande du Comité.

Pour ne pas perdre du temps, la Section technique est d'avis de confier cette entreprise au sieur Ibrahim Antoun, aux mêmes conditions arrêtées avec Comolli décédé.

Les documents seront transmis au Ministère des Travaux publics pour que les formalités soient remplies en ce qui concerne la signature du contrat et le cautionnement à fournir par le sieur Ibrahim Antoun.

5° — Mosquée d'el-Nabih Daniel

Le Ministère des Travaux publics informe le Comité, par lettre N° 4215 du 11 octobre 1898, que le Dr Siglin, professeur de géographie historique à la Faculté de Leipzig (Allemagne), demande une autorisation pour pratiquer des fouilles autour et sous la mosquée d'el-Nabih Daniel, et pour ouvrir une baie, le cas échéant, dans un des murs du souterrain situé sous la dite mosquée, dans le but de découvrir le cercueil que l'histoire attribue à Alexandre le Grand.

Le Ministère demande à savoir s'il n'y a pas d'empêchement de délivrer l'autorisation dans le cas où la mosquée intéresserait le Comité.

La Section technique déclare que cette mosquée n'est pas classée et qu'il n'y a pas lieu de la classer, car elle ne contient rien d'historique ou artistique qui intéresse le Comité.

Avis en sera donné au Ministère des Travaux publics.

6° — Mosquée el-Azhar

Par sa lettre N° 3008 du 10 septembre 1898, l'Administratio
générale des Wakfs transmet au Comité une demande de l'intenda
de la mosquée el-Azhar dans laquelle il sollicite l'autorisation d'ét
blir une guérite à la porte Bab el-Mezayenyn dans la mosquée
Azhar, pour abriter le portier contre les intempéries.

Comme il s'agit d'une porte monumentale, l'Administrati
demande au Comité d'examiner la question et de faire le nécessair

La Section technique estime que cette guérite devra être tot
à-fait isolée des murs, que les dimensions et dispositions devront
être soumises à l'Architecte en chef du Comité qui s'entendra av
le délégué de l'Administration des Wakfs pour en fixer l'empl
cement.

7° - Mosquée d'el-Achraf au désert

La Section technique prend connaissance d'un dossier conc
nant le vol d'une plaque de malachite mesurant 0,09 × 0,18, fais
partie du soubassement intérieur du tombeau de la mosquée d'
Achraf au désert.

On suppose que les voleurs ont dû s'introduire par une fenê
de la salle du tombeau en partie bouchée par une maçonnerie et
cloison en planche aujourd'hui renversée.

Il résulte des démarches faites pour reconnaître le coupabl
se mettre en possession de cette plaque (voir la lettre de la premi
Section des Wakfs adressée à la Direction générale en date du 24 s
tembre 1898 N° 1452) que la Police a dressé un procès-verbal p
être soumis au Parquet et rien n'a été découvert jusqu'à présent.

La Section technique demande de rappeler cette affaire
Wakfs et de charger M. l'Architecte en chef des monuments
prendre des mesures afin que ce monument soit garanti à l'av
contre de pareils vols.

8° — Pierres funéraires d'Assouan

Comme suite à la lettre du Comité N° 232 du 13 décembre 1
(voir Rapport N° 230), le Ministère des Travaux publics infor

S. E. le Président du Comité par lettre N° 3715 du 4 septembre 1898, qu'il a écrit au Gouvernorat de Nubie au sujet de la construction des mastabas qu'il a été décidé d'établir dans la cour de l'hôpital d'Assouan pour déposer les pierres funéraires monumentales. Mais une lettre du Gouvernorat en date du 18 août 1898 fait savoir au Ministère que l'on procède à la démolition de l'hôpital en question et qu'il convient par conséquent d'ajourner la construction des mastabas jusqu'après l'achèvement du nouvel hôpital pour éviter des dépenses inutiles.

Le Ministère demande une réponse du Comité.

La Section technique accepte cette proposition et demande à ce qu'il soit écrit au plus tôt au Ministère pour faire prendre les mesures nécessaires pour la conservation de ces pièces en attendant qu'on construise les mastabas.

Le Caire, 3 novembre 1898.

Signé: Barois,
A. Manescalco,
El. A. Hakim.

PROCÈS-VERBAL N° 86

Le 6 décembre 1898, à 3 heures de l'après-midi, a eu lieu la 86e séance du Comité, au siège de la Direction générale des Wakfs.

Étaient présents:

LL. EE. Mohamed Faïzi pacha, président,
Hussein Fakhry pacha,
Yacoub Artin pacha,
Ismaïl pacha el-Falaki,
MM. le Comte Zaluski,
Barois,
le Dr Moritz,
Saber bey Sabri,
Ahmed bey Sabri,
Manescalco bey.

Se font excuser :

MM. Zarb bey ;
Mohamed bey Beïram.

M. Elias A. Hakim, chef-rédacteur aux bureaux du Comité, est chargé par S. E. le Président d'assister à la séance pour donner les explications nécessaires en remplacement de M. Herz bey.

I.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé et signé.

II.

M. Elias Hakim donne lecture d'un certificat de M. le Dr Villa de Milan, prescrivant un repos d'un mois encore à M. Herz bey. Ce

certificat porte la date du 10 novembre, et d'ordre de S.E. le Président, il est communiqué au Comité pour qu'il en prenne connaissance.

III.

En conformité de la décision du Comité, § IV de la dernière séance, M. Barois fait part au Comité du résultat de son entente avec MM. Thos. Cook & Son.

Après discussion, le Comité décide que :

1° — On gardera les billets à P. T. 20 jusqu'à la fin du mois courant ;

2° — On fera des séries de billets numérotés et d'une couleur spéciale pour les monuments et pour le Musée ;

Ces billets seraient valables pour la saison et seraient vendus au prix de P. T. 2 l'un. Chaque billet permettra la visite d'un seul monument ou du Musée.

3° —Tous les huit jours, les dépositaires enverront aux bureaux du Comité l'état des billets vendus.

Les gardiens des monuments ou du Musée remettront de même, tous les huit jours, les billets remis par les visiteurs.

4° — Ces billets seront déposés à la Poste et chez MM. Thos. Cook & Son et Diemer, tout en laissant faculté à la Section technique d'augmenter le nombre des dépositaires si cela est reconnu nécessaire.

5° — La Section technique est chargée d'arrêter les détails de cette affaire.

IV.

M. Elias Hakim lit la lettre du Ministère des Travaux publics en date du 1er octobre 1898 N° 4237 et celle de l'Administration des Wakfs du 13 novembre 1898 N° 3927 au sujet de l'expropriation des boutiques.

Il résulte de ces lettres qu'il s'agit de mettre à la disposition du Ministère des Travaux publics la somme de L.E. 491.100 pour les paiements dûs aux propriétaires pour ces expropriations.

Le Comité décide de donner suite à cette affaire lorsque le nouveau budget aura été approuvé.

V.

Il est aussi donné lecture d'une lettre en date du 14 juin 1898 du Ministère des Travaux publics N° 2561 au sujet du moulin établi dans le voisinage du Musée arabe (voir § 9 du 238e Rapport de la Section technique.)

Pour cette question, le Ministère ne peut que refuser toute rokhsa qui serait demandée par le propriétaire.

Le Comité prend acte de cette communication.

La séance est levée à 4 h. 1/2.

Le Secrétaire,
Signé : A. Manescalco.

Le Président,
Signé : Mohamed Faïzi.

Les Membres,
Signé : Cte Ch. Zaluski.
» H. Fakhry.

Maison Wakf Ahmad Hussein
Shariah Margouch Kism Bab el. Charieh
Vue du Côté Ouest de la Cour, montrant
le Tachtabosh et la grande Moshrabieh

MAISON WAKF AHMED HOUSSEIN AU CAIRE

APPENDICE AU FASCICULE DE L'ANNÉE 1898

(avec sept planches)



La Citadelle du Caire

(*Pl. I.*)

Voir le proc.-verb. N° 81 de ce fascicule.

Le Comité ayant reçu en don de M. le lieutenant-colonel Green un plan de la Citadelle dressé en 1896, a décidé, dans sa 81me séance, la publication de ce document. fort intéressant au point de vue historique car il fixe l'état de la forteresse dans ses récentes affectations.

Une seule fois précédemment, il a été fait mention de la Citadelle dans les comptes-rendus du Comité. Il s'agissait d'une petite dépense portée au budget de 1892 pour l'ancienne porte "Bâb-el-Moudarrag" (Rap. N° 127 § 4).

La valeur historique de ce point important de la ville du Caire mériterait cependant une action énergique de la part du Comité et son occupation militaire ne saurait sans doute y faire obstacle. Un relevé par le dessin et la photographie de la Citadelle serait une œuvre utile et formerait un complément à l'intéressant et savant ouvrage de M. Casanova, édité par l'Institut Français d'archéologie orientale.

Maison wakf Ahmed Houssein

Connu sous le nom d'ECOLE DES AVEUGLES

(*Pl. II., III et IV.*)

(*Voir le proc.-verb. N° 56 (Annexe) et les rap. N° 215, 230 et 238*)

La maison wakf Ahmed Houssein porte les dates de 1171 et 1213 de l'Hégire, (1757 et 1798 J.C.) c'est-à-dire appartient à la période

extrême de l'art indigène. Les manifestations des années suivantes trahissent l'influence de l'Europe.

La disposition de la maison est celle de l'habitation d'un riche bourgeois : grande cour ouverte autour de laquelle se groupent les chambres, les salons de réception ainsi que les nombreuses dépendances pour les familiers et les domestiques. On n'y trouve pas les beaux ouvrages du moyen-âge ; on n'en produisait plus à cette époque. Les plafonds ne sont plus en bois sculpté, l'ornementation en est obtenue au moyen de baguettes rapportées ; dans la ka'ah (قاعة) les marbres des lambris sont remplacés par des faïences, de dessin et d'exécution médiocres. Mais bien que dans un cadre modeste on n'y trouve pas moins quelques parties intéressantes, particulièrement du côté Nord-Ouest de la cour où se trouvent les principales pièces de l'immeuble (*Pl. II.*).

Au rez-de-chaussée, le takhtabôch (تخته بوش) agrémenté d'une colonne et derrière celui-ci la mandarah (مندرة) affectés aux réceptions.

Au premier étage la face tout entière est formée d'une paroi en machrabieh du plus heureux effet décoratif. L'assemblage fin et délicat de ces petits bois tournés donne l'impression d'une fine dentelle, placée en rideau et destinée à dissimuler la grande ka'ah kourdis? visible en partie dans les *pl. III et IV*.

Dans la première planche, outre la grande ka'ah, on voit une petite salle latérale allant jusqu'à la face extérieure sur la cour, c'est-à-dire à la paroi de machrabieh dont il a été question plus haut. Les plafonds en bois sont supportés par des architraves reposant sur des consoles en bois ou kourdis. Sur les murs, à mi-hauteur, des frises en bois portent des ornements et inscriptions peints. Les nombreux placards présentent des vantaux en bois d'assemblage recouverts d'une peinture légère. Vers la gauche de l'image on voit une partie recouverte de faïences qui est montrée au complet dans la *pl. IV*. Dans celle-ci la porte avec encadrement qui occupe le milieu de la paroi nous renseigne sur la valeur artistique des menuiseries. De part et d'autre deux niches carrées avec les sofas ou guéridons à petits arcs revêtus de mosaïque de marbre, élément décoratif dont il n'existe pas d'autre exemple dans l'immeuble.

Les faïences à fleurons bleus sur fond blanc sont de fabrication étrangère.

Maison Wakf Ahmad Hussein   Sharéh Margouch   Kism Bab el Charièh

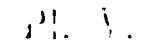
La Grande Ka'ah - Vue d'une partie de la Dorka'ah et du Liwan donnant sur la Cour

MAISON WAKF AHMED HOUSSEIN [illegible]



MAISON WAKF AHMED HOUSSEIN AU CAIRE.

VUE DE LA PAROI NORD-EST DE LA KA'AH.



CITERNE MOURO A ALEXANDRIE.

CITERNE EL-NABIH A ALEXANDRIE.

Plan.

m. 13,10

m. 11,75

Herz

CITERNE EL-NABIH A ALEXANDRIE.

VUE SUR L'ANGLE SUD-EST.



Il est aisé de voir que la valeur de la maison wakf Ahmed Houssein réside surtout dans sa disposition qui n'a pas subi l'atteinte de l'influence étrangère. C'est un type encore intact de l'habitation indigène que le Comité désirait conserver en lui donnant ses soins. Malheureusement, avant qu'il en ait eu le temps, des mains malveillantes ont détruit ces caractères intéressants et rendu inutile toute intervention bienfaisante (*Voir le Rap. 238 § II de ce fascicule*).

Citernes d'Alexandrie

(*Pl. V, VI et VII*)

(*Voir le proc.-ver. N° 82 et les rap. N°s 237 et 238 ainsi que l'annexe de ce dernier*)

Au courant de cette année l'attention du Comité fut attirée sur le fait que les nombreuses citernes que possède en sous-sol la ville d'Alexandrie, pourraient présenter un intérêt au point de vue archéologique. Le Comité fit alors examiner quelques-unes de ces citernes, sur lesquelles le rap. N° 237 § 7 et l'annexe du rap. 238 contenus dans ce fascicule donnent quelques brefs renseignements.

Deux surtout, parmi ces constructions sonterraines, ont arrêté l'attention du Comité par leurs dispositions particulières. Ce sont : la citerne Mouro ou el-Badaoui et la citerne el-Nabîh.

La première (*Pl. V, voir Fasc. de l'annexe mentionnée*) est aujourd'hui en partie découverte, car les voûtes en ont été brisées. Ce fait même peut permettre d'en examiner l'intime structure.

A la page 85 une courte description est donnée de l'autre citerne, connue sous le nom de el-Nabîh dont la *pl. VI* donne une vue extérieure, la *pl. VII* le plan et un croquis montrant les trois étages.

Le Comité ayant accepté le percement d'une fenêtre sur l'un des côtés de la citerne el-Nabîh, le public pourra, y accédant au moyen d'un escalier construit à cet effet, jouir de l'aspect perspectif fort intéressant de quarante-huit colonnes, superposées en trois étages, dans un curieux enchevêtrement d'arcs en segment.

HERZ.

TABLE ALPHABÉTIQUE

des édifices que le Comité a décidé de ne pas classer parmi les Monuments à conserver.

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX	NUMÉROS DES RAPPORTS
Emari (tombeau d') — Caire, à Khokhet el-Kattanyn......	49	114
Ezz el-Dyn el-Hamaoui (tombeau de) — Caire, à Darb Sa'ada..	65	181
F		
Fâr (tombeau de Sayedi Ibrahim el) — Caire, à Darb el-Hosr	55	128
Farag (tombeau du cheikh) — Caire, rue Darb el-Halfa.. ..	42	86
Farag (tombeau de Sayedi) — Caire, à Hâret el-Temsâh. .	67	186
Farghâl (sébil du sieur) — Caire, à Darb el-Nacharyn.. ..	55	129
Farghali (mosquée el) — Caire, à Kabr el-Taouil..........	22	45
Fatma Khaouand (zaouyeh) — Caire, à Bâb el-Charieh ...	26	34
G		
Gaèdi (tombeau de Sayedi Omar el) — Caire, à Châra el-Eloua....................................	51	118
Gaafar el-Sâdek (bâtiment de) — Caire, quartier el-Azhar..	37	62
Gamâli Youssef (mosquée) — Caire, à Hamzaoui (la façade est classée, le reste déclassé)................	55	129
Gaoukandâr (mosquée el-) — Caire, Om el-Ghoulâm (la façade est classée, le reste est déclassé).............	55	133
Geakmak (mosquée Mohamed Sayed)— Caire, à Darb Saâda	43	92
Geakmak (mosquée Mohamed Sayed) — Vieux-Caire, à Deir el-Nahhâs....................................	35	57
Ghouri (mosquée el-) — Caire, à Arab el Yassâr........	42	88
Gohari (mosquée el-) — Caire, atfet el-Gohari..........	84	239
Gora'a (citerne el-) — Alexandrie, Kom el-Nadoura........	83	237
Gueneïdi (mosquée el-Cheikh el-) — Caire, à Darb el Guedid (Sayeda Zénab)......................................	61	160
H		
Habibi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Châra el-Sadd. .	65	183
Hadafa (tombeau du cheikh Mohamed) — Caire, rue el-Charaoui..	71	207
Hakim (maison de la dame Om Aly el-) — Caire, rue el Serouguieh N° 1..	85	241

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX	NUMÉROS DES RAPPORTS
Hamâd (mosquée du Cheikh) — Caire, à Abdyn	43	91
Hamali (zaouyet du cheikh el-)— Caire, à Châra el-Charâni.	79	230
Hamza (sebil wakf) — Caire, à darb el-Zakazyne	83	237
Hariri (tombeau du cheikh el-) - Caire	70	148
Hassan (mosquée du cheikh) — Caire, rue el-Mahger......	35	57
Hassan (tombeau de Sayedi) — Boulâq, rue el-Gallâdyn...	35	57
Hatou (mosquée el-) — Caire, à el-Gamâlieh	44	100
Hemâzi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Hamzâoui ...	46	106
Herri (citerne el-) — Alexandrie, quartier Hamam Atich...	83	238
Houssein Agha Chanân (sébil et école wakf)— Caire, à Rahabet Abdyn	59	156
I		
Ibrahim (tombeau du Cheikh)— Boulâq....	65	183
Ibrahim (mosquée de Sayedi) — Caire, Boulâq	68	194
Imamein (sébil el-) — Caire, à Bâb el-Charieh..............	3	2
Ismaîl el-Charâni (zaouyeh el-Cheikh)— Caire, à Hâret el-Eloua Beîn el-Kafrein	31	42
Istribi (tombeau el-) — Caire, à el-Khoronfich....	76	224
K		
Kaboua (mosquée el-) — Vieux-Caire	41	83
Kâdi Barakât (mosquée el-) — Caire...	26	33
Kâdi Charaf el-Dyn (mosquée) — Caire, quart. el-Hamzâoui	30	41
Kaitbaî (okâla vis-à-vis du tombeau)..	44	—
Kambaî el-Karkassi (mosquée) — Caire, à Karameidân.. ..	42	88
Kambaî el-Mohammadi (le sébil de la mosquée) — Caire, à el-Saliba	55	129
Kamrâoui (zaouyeh el-) - Caire, à Darb el-Dakkâk	51	124
Kânem el-Taguer (mosquée) — connue aussi sous le nom d'el-Almi, à Kal'at el-Kabch	34	52
Kantara près de la mosquée Salem à Fayoum	81	233
Karâli (la mosquée excepté la porte) — Caire, à el-Khoronfich	55	133
Karamâni (tombeau de Sayedi el-) — Caire, à châra el-Mobtadayan	77	226
Karamâni (zaouyeh el-) — Caire, à Hassânieh........	41	75
Katkhoda el-Razzâz (sébil) — Caire, à Nour el-Zalâm.......	30	41
Kassimia (mosquée el-) — Damiette.	82	236

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX	NUMÉROS DES RAPPORTS
Kazzâz (zaouyeh el Oustâz el-) — Caire, à Kafr el-Tammaïn	51	122
Kazzâz (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Kafr el-Tammaïn el-Barrani (Gamalieh)	71	201
Kechk (tombeau du cheikh) — Caire, à Châra Kechk (Khalifa)	71	201
Kezlâr (zaouyeh el-) — Caire, à Châra el-Hassanieh	63	169
Khabbâr (mosquée el-) — Caire, à Darb el-Noubi	43	92
Khadra (mosquée el-) — Caire, à Boulâq	43	92
Khaouâss (mosquée el-) — Caire, à Kantaret el-Dikka	33	51
Kokâni (mosquée el-) — Caire, à Hattâba	41	74
Kolali (tombeau el-) — Caire, Boulâq	60	157
Kolchani (sébil wakf el-) — Caire, à el-Kerabieh	45	102
Komi (mosquée el-) — Caire, à el-Abbâssieh	55	129
Koroudi (sébil et Kouttab el-) — sous la maison n° 40 à Darb el-Koroudi	64	177
Kôssa Sanân (sébil) — Caire, à el-Sanadkieh (observation pour le cas de la démolition du sébil)	55	140
Kourdi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Om el-Ghoulâm	38	63
M		
Mabdoul (mosquée Mohamed bey el-) — Caire, à Abdyn	56	147
Magharba (sébil des wakfs el-) — Caire, rue el-Magharba	42	86
Magharba (sébil au-dessous d'un pont à Hâret el-)	59	151
Mahmoud (tombeau du cheikh) — à Atfet el-Kaouârir	61	160
Martyrs (église des) au village el-Batanoun	82	236
Moharrem bey (sébil) — Caire, à Darb el-Hagar, à el Sayeda Zeinab	41	75
Maklabâï Tâz (mosquée) — Caire, à Birket el-Fil	34	53
Mamoun (tombeau de Mohamed el-) — Caire	71	208
Mansoub (maison wakf el-) — à Mehalla el-Kobra	82	236
Mazharieh (mosquée el-) — Caire, rue el-Faghâla	43	90
Menoufi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Hâret Zir el-Ma'allak	55	137
Metoualli (citerne el-) — Alexandrie	83	238
Mohamed el-Maghrabi (tombeau de l'ostaz) — Caire, Chara el-Maghrabi (Abdyn)	—	—
Mohi el-Dyn (mosquée Mohamed) — Caire, à Hâret Halkoum el-Gamal	63	171
Mohtesib (zaouyeh à Atfet el-) — Souekat el-Lala	71	208
Mokbil el-Dâoudi (mosquée) — Caire, à Hâret Hoch Issa (excepté le portail)	55	133

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX	NUMÉROS DES RAPPORTS
Moussa (tombeau de) — Caire, quartier el-Manasra.......	33	51
Moussa (tombeau du cheikh) — Vieux-Caire..	55	133
Moustafa bey (mosquée) — Caire, à Darb Moustafa........	76	219
N		
Neamân (zaouyeh Sayedi) — Caire, à Châra el-Daoudieh...	57	149
Nefissa (piliers d'un portail à Châra Sette el-)	71	203
O		
Oleimi (mosquée) — Boulâq...................	65	181
Omar Ibn el-Fâred (tombeau de) — ainsi que la coupole dans son voisinage — Caire, à Guebel el-Guiouchi. .	33	50
Omar el-Godari (mosquée Sayedi) — Caire, à el-Godarieh...	59	156
Onsia (mosquée de) — Caire, à Darb el-Hosr...............	59	150
Ostâz Banna (tombeau) — Caire, à Darb el-Masdoud (sec. Khalifa)..	71	199
Ouardan (mosquée au village)	82	236
Ouès (tombeau du cheikh) — Caire, à el-Khalifa..........	78	227
R		
Radouan el-Mouayyedi (tombeau du cheikh) — Caire, à el-Achrakieh..............	46	105
Raghab (mosquée du cheikh) — Caire, à el-Hattâba...	46	104
Redeini (mosquée el-) à Mahalla el-Kobra	42	—
Rihân (tombeau du cheikh) — Caire, Abdyn............. .	63	183
Rochdi (tombeau du cheikh) — Caire, rue el-Batnieh......	41	74
S		
Sadd (porte de ville) — Caire, Sayeda Zenab......	30	41
Saï el-Bahr (mosquée) — au Vieux-Caire..........	56	146
Sâleh (école et sébil) — Caire, à Hâret el-Maouâchat..	53	128
Selâhdar mosquée el-) — Caire, à Châra Margouch.	55	137
Sâlem (tombeau du cheikh). (Il n'y a pas des traces d'une construction). — Caire, à Hâret el-Forn, Megharbelyn.	44	100
Sayed Abdel Razak el-Ouafaki (citerne) — Alexandrie.. ..	83	230
Sanafiri (tombeau el-) — Caire, Châra el-Sanafiri (Section Abdyn)..	—	—

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX	NUMÉROS DES RAPPORTS
Saoudoun el-Kasraoui (la coupole à conserver) (mosquée)— Caire, à el-Batnieh	41	82
Sangak (citerne el-) — Alexandrie, à Tartouchi	83	237
Sayed Abdel-Latif (tombeau) — Caire, à Hâret el-Mabiada.	71	200
Seif el-Dyn (mosquée) — Caire, à el-Khalifa	49	114
Selim (tombeau de) — Caire, quartier Darb el-Ahmar	33	48
Senoussi (tombeau de Sayedi Mohamed el-) — Caire, Kantaret el-Guedidah (Mouski)	85	242
Siâd (tombeau de) — Boulâq, à Darb Rabia	51	124
Sidi Emad (citerne) — Alexandrie, rue Sidi Ouanas	83	238
Sidi Schâb (tombeau) appelé aussi Habib el-Neggâr — Caire, à Châra el-Mangala (Darb el-Ahmar)	71	199
Skandar (sébil) — Caire, à Hâret Kom el-Sa'aïda	51	118
Soliman (tombeau du cheikh) - Caire, à Hâret Kasr el-Chôk	51	120
Sokkari (zaouyet el-) — Caire, à el-Hassanieh	78	229
Souadan (tombeau du cheikh) — Caire, à el-Hassanieh	46	106
T		
Tabbâkh (mosquée el-) — Caire, à Bâb el-Louk	41	76
Tabbâkh (zaouyeh el-) — Caire	55	129
Tachtouchi (partie des annexes de la mosquée) — Caire, à Bâb el-Charieh (plan Grand bey N° 130)	26	34
Tallyn (tombeau de l'Ostaz el-) — Caire, à Hâret el-Saouafa (Abdyn)	71	205
Taouâchi (mosquée el-) — Caire, rue el-Taouâchi (plan Grand bey N° 84)	35	57
Tina (mosquée el-) - Caire, à Hâret el-Otouf	43	91
Touba (citerne el-) — Alexandrie, à Kom el-Nadoura	83	238
Tounsieh (tombeau de Sayeda Aïcha el-) - Caire, à el-Megharbelyn	55	137
Y		
Yamani (tombeau el-) - Caire, rue Darb el-Ahmar	43	94
Yazgui (sébil Mahmoud eff. el-) — Caire, à Sayeda Nefisseh.	49	115
Youssef Nakib el Guech (mosquée) — Caire, à Darb el-Gamamiz	33	51
Youssef el-Kourdi (mosquée) — Caire, à Darb el-Gamamiz.	45	103

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX	NUMÉROS DES RAPPORTS
Z		
Zankalâni (tombeau el-) — Caire, à Hâret Chams el-Daoula.	69	196
Zaghloul (mosquée) — à Rosette	41	85
Zâhed (mosquée el-) — Caire, à Souk el-Zalat..........	45	103
Zaouyeh el-Koumi — Caire, à Châra el Koumi (Nasrieh)...	71	199
Zâreh el-Naoua (tombeau de Sayedi) — Caire, quartier Darb el-Ahmar	51	122
Zaïda (sébil el-Sett) — Caire, rue Guet el-Edda..........	45	102
Zeinab bent Khalil el-Khodari (sébil et kouttab), (déclassé voir les conditions)................................	69	197
Zelaï (tombeau du cheikh) — Darb el-Ahmar.	67	186
Zordok (mosquée) — Caire, à Souk el-Khodar el-Kadim ...	41	76



TABLE ALPHABÉTIQUE

TABLE DES MATIÈRES

DU QUINZIÈME FASCICULE — ANNÉE 1898

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

RAPPORTS DE LA SECTION TECHNIQUE

233. — DEUX CENT TRENTE-TROISIÈME RAPPORT. — EXAMEN :

234. — DEUX CENT TRENTE-QUATRIÈME RAPPORT. — EXAMEN :

235. — DEUX CENT TRENTE-CINQUIÈME RAPPORT. — EXAMEN :

233. — DEUX CENT TRENTE-TROISIÈME RAPPORT. — EXAMEN :

234. — DEUX CENT TRENTE-QUATRIÈME RAPPORT. — EXAMEN :

235. — DEUX CENT TRENTE-CINQUIÈME RAPPORT. — EXAMEN :

236 — Deux cent trente-sixième rapport. — Sommaire :

237. — Deux cent trente-septième rapport. — Sommaire :

238. — DEUX CENT TRENTE-HUITIÈME RAPPORT. — SOMMAIRE :

239. — DEUX CENT TRENTE-NEUVIÈME RAPPORT. — SOMMAIRE :

240. — DEUX CENT QUARANTIÈME RAPPORT. — SOMMAIRE :

APPENDICE.



PROCÈS-VERBAUX

ET

RAPPORTS DE LA SECTION TECHNIQUE.

COMITÉ DE CONSERVATION

DES

MONUMENTS DE L'ART ARABE

EXERCICE 1899.

FASCICULE SEIZIÈME.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES. —RAPPORTS DE LA SECTION TECHNIQUE.



LE CAIRE.

IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS

D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE.

1899.

COMITÉ DE CONSERVATION

DES MONUMENTS DE L'ART ARABE

À LA FIN DE L'ANNÉE 1899.

PRÉSIDENT :

Mohamed Faizi Pacha, Directeur général de l'Administration des Wakfs.

VICE-PRÉSIDENT :

Mohamed bey Serour, Wekil de l'Administration des Wakfs.

MEMBRES :

Moustapha pacha Fehmy, Président du Conseil des Ministres.

Ismaïl pacha el-Falaki, Directeur de l'École Polytechnique (en retraite).

J. Franz pacha, Directeur du Bureau technique des Wakfs (en retraite). *Président honoraire de la Section technique.*

Tigrane pacha, Ex-Ministre des Affaires Étrangères.

Yacoub pacha Artin, Sous-secrétaire d'État au Ministère de l'Instruction publique.

J. Barois, Administrateur des Chemins de fer de l'État. *Président de la Section technique.*

Max Herz bey, Architecte en chef du Comité.

Hussein Fakhry pacha, Ministre de l'Instruction et des Travaux publics.

Sir William Garstin, Sous-secrétaire d'État au Ministère des Travaux publics.

Saber bey Sabri, Ingénieur en chef du Bureau technique des Wakfs.

Ahmed bey Sabri, Sous-inspecteur en chef du Mouvement, à l'Administration des Chemins de fer.

Skandar effendi Aziz, Chef du bureau de dessin au Bureau technique des Wakfs.

Hanna bey Bakhoum, Inspecteur en chef au Ministère de la Justice.

Nakhla bey el-Barâti, Directeur des Contributions directes au Ministère des Finances (en retraite).

Dr B. Moritz, Directeur de la Bibliothèque khédiviale.

Manescalco bey, Architecte en chef au Ministère des Travaux publics. *Secrétaire du Comité.*

J. Zarb bey, Architecte de l'Administration des Chemins de fer de l'État.

G. Maspero, Directeur général du Service des Antiquités et des Musées Égyptiens.

MEMBRES HONORAIRES

Adler, Professeur à l'Académie royale de Berlin.

Stanley Lane Poole, Professeur au « Saint Trinity College, » à Dublin.

Ambroise Baudry, Architecte, à Paris.

Pierre Grand pacha, à Vichy (France).

Comte Charles Zaluski, à Klimkowka (Autriche).

MEMBRES CORRESPONDANTS :

Arthur Rhôné, homme de lettres, à Paris.

Max Van Berchem, Professeur, à Genève.

Dr G. Botti, Conservateur du Musée Gréco-Romain, à Alexandrie.

PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES DU COMITÉ
RAPPORTS
DE LA SECTION TECHNIQUE.

PROCÈS-VERBAL N° 87.

(Voir les rapports nos 247 et 248 de la Section technique.)

Le 3 janvier 1899, à 3 heures de l'après-midi, le Comité s'est réuni au siège de l'Administration générale des Wakfs.

Étaient présents :

LL. EE. Mohamed Faïzi pacha, président,
Hussein Fakhry pacha,
Franz pacha,
MM. le comte Zaluski,
J. Barois,
Manescalco bey,
Herz bey,
Mohamed bey Beiram.

M. Zarb bey se fait excuser.

I.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé et signé.

II.

M. le comte Zaluski signale au Comité quelques irrégularités dans le service de la vente des billets qu'on ne peut se procurer qu'avec difficulté et prie S. E. le président de faire en sorte que ces inconvénients cessent bientôt.

III.

M. Herz bey trouve qu'il serait préférable de supprimer les deux catégories de billets pour le Musée et pour les monuments et de n'établir qu'un seul modèle de billets permettant l'accès soit au Musée soit aux monuments. S. E. Fakhry pacha trouve qu'il est nécessaire de maintenir la distinction, pour qu'il soit possible d'établir un compte spécial pour les recettes du Musée.

Le Comité décide de maintenir le système déjà approuvé et autorise l'impression d'autant de billets qu'il sera nécessaire, en permettant à l'imprimerie l'insertion d'annonces commerciales.

IV.

M. Herz bey présente au Comité le compte-rendu des dépenses faites sur les travaux pendant l'année 1898; il se résume comme suit :

Dépenses pour compte du Comité : L. E. 2364 sur L. E. 4000 allouées; travaux faits pour L. E. 3475.

Dépenses pour compte des Wakfs : L. E. 1886 sur L. E. 3000 engagées; travaux faits pour L. E. 2705.

Les plus forts paiements n'ont pas pu être effectués, vu que sur les crédits alloués en 1898, il a été payé L. E. 2750 dont L. E. 300 pour compte de l'année 1895, L. E. 370 pour compte de 1896 et L. E. 2080 pour compte de 1897.

V.

M. Herz bey lit les rapports nos 247 et 248 de la Section technique qui sont approuvés.

VI.

Sur la proposition de S. E. Fakhry pacha, le Comité approuve de porter l'allocation mensuelle de M. Herz bey à L. E. 20 au lieu de 10 comme elle est actuellement.

Cette allocation serait prise sur les L. E. 1000 que le Ministère des Finances met à la disposition du Comité.

A partir de 1900, cette augmentation sera portée sur le budget des Wakfs, S. E. le président ayant déclaré que le budget de cette année est déjà approuvé.

VII.

M. Herz bey lit un rapport sur l'état d'avancement de la monographie de la mosquée du sultan Hassan. D'après les conclusions de ce rapport, tout fait espérer que l'ouvrage sera terminé au mois de mars prochain.

M. Barois signale au Comité le travail considérable fait par M. Herz bey pour la rédaction du texte de cet ouvrage et des études longues et minutieuses qu'il a dû faire à ce sujet.

S. E. le Président serait d'avis de faire traduire ce texte et de faire une édition spéciale arabe de la monographie; M. Mohamed bey Beiram déclare se charger de la traduction.

Le Comité accepte avec empressement et prie S. E. le président d'examiner s'il n'était pas possible de prendre sur la caisse des Wakfs la somme nécessaire pour l'impression du texte arabe. Les recettes provenant de la vente de cette édition serviraient à rembourser l'Administration des Wakfs de l'avance faite.

VIII.

M. Barois lit la note ci-après de S. E. Fakhry pacha :

Note pour le Comité de conservation des monuments de l'art arabe.

« Grâce à la munificence du Gouvernement de Son Altesse le Khédive et aux dispositions bienveillantes de la Caisse de la Dette publique, une somme de L. E. 45000 a été accordée pour la construction d'un bâtiment destiné à la Bibliothèque khédiviale et au Musée arabe; ce Musée sera bientôt installé convenablement, dans un quartier central, à la portée des savants et des visiteurs égyptiens et étrangers ainsi que des artisans qui y trouveront des modèles à imiter.

« Cet établissement si utile a cependant existé jusqu'à présent sans qu'aucun fond fixe eut été affecté à son entretien. Dès que le bâtiment qui doit contenir le Musée sera terminé, il s'agira de pourvoir aux dépenses indispensables qu'exigeront son installation et son fonctionnement, savoir :

« 1° Classement et installation des objets à exposer;

« 2° Appointements d'un ou de deux conservateurs et de gens de service;

« 3° Achat d'anciens objets d'art destinés à enrichir les collections du Musée.

« Jusqu'à présent c'est l'Administration des Wakfs qui a fourni au Musée les objets qu'il contient, auparavant épars dans les divers monuments dépendant de cette administration, c'est elle également qui a pris soin de les faire réparer, nettoyer et exposer au public. Quelques objets seulement ont été achetés sur les fonds provenant de la taxe d'entrée[1]. Ce ne sont là cependant que des ressources précaires et tout à fait insuffisantes.

« Je viens, en conséquence, proposer que le Comité demande au Gouvernement de faire pour le Musée arabe ce qu'il a déjà fait pour la Bibliothèque khédiviale[2], c'est-à-dire d'ériger en wakfs, au profit du Musée arabe, des terres libres de l'État dont les revenus seraient destinés à couvrir les frais nécessités pour l'entretien de cet établissement.

« Ces frais, sauf plus ample informé, pourraient être évalués approximativement ainsi qu'il suit :

1 conservateur	300 L. E.
1 conservateur-adjoint	200
1 commis	100
4 farraches	96
1 portier	24
2 gardiens de nuit	48
Fonds d'entretien (réparation, salaires d'ouvriers, matières premières, etc.)	300
Fonds d'achat et menus frais	432
Total par année	1500 L. E.

« En supposant que les terres affectées à l'entretien du Musée soient choisies parmi celles qui se louent, impôts et frais non compris, à raison de L. E. 2 par feddan et en réservant L. E. 300 pour parer à l'insuffisance de recettes, il s'agirait de distraire pour cette destination 900 feddans des terres libres de l'État.

« Ces terres seraient constituées en wakfs au profit du Musée arabe et

(1) Cette taxe se monte annuellement à environ 120 L. E. en moyenne.

(2) Les terrains constitués en wakfs au profit de la Bibliothèque khédiviale par décret en date du 30 avril 1889 se montent à 1806 feddans, 16 kirats, 15 sahmes, rapportant 4475 L. E. sur lesquelles 552 L. E. sont réservées pour parer à l'insuffisance des recettes. A cette somme est ajoutée une affectation spéciale de l'Administration des Wakfs de 500 L. E.

administrées, comme le wakf de la Bibliothèque par le Ministère des Finances, les revenus seraient dépensés sous le contrôle du Comité. Si ce wakf était constitué dès maintenant, les revenus accumulés jusqu'à l'époque de l'achèvement de la construction du nouveau Musée seraient utilement employés soit à des achats d'objets, soit à la préparation des installations.»

Le Caire, le 27 décembre 1898

Signé : H. Fakhry

Le Comité accepte la proposition et décide de donner suite immédiate à ces conclusions.

S. E. Fakhry pacha fait observer que ses évaluations lui paraissent suffisantes pour les besoins du moment, mais qu'il ne peut répondre que la somme soit assez élevée pour l'avenir.

A la suite de cette observation, le Comité estime qu'il serait préférable de tenir compte dès maintenant des prévisions pour l'avenir et de porter à 1000 le nombre des feddans, rapportant net L. E. 2000, à constituer en wakfs.

IX.

Le Comité est informé que l'Imprimerie nationale a remis au Bureau 400 exemplaires du 12e fascicule résumant les comptes-rendus du Comité de l'année 1895 en langue arabe.

La distribution en sera faite comme d'usage.

X.

Dons faits au Comité :

Par S.E. Artin pacha : *Le Catalogue illustré de la collection de feu M. Ch. Scheffer*.

Par M. Bouriant, de la part du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de France : *Mémoires publiés par les membres de la Mission archéologique française du Caire*, t. X, 4e fasc. (*Le temple d'Edfou*); t. VI, 2e partie (*Histoire et description de la Citadelle du Caire*, par P. Casanova).

Mittheilungen der K. K. Central Commission, etc., 24 Band, 3 Heft et 4 Heft, Wien, 1898.

Loi de la numismatique musulmane, par C. Mauss, Paris, 1898.

Bulletin de la Société khédiviale de Géographie, 5e série, n° 1, 1898.

Bulletin de l'Institut égyptien, mai 1897, fasc. 4 et 5, séance extraordinaire du 2 décembre 1898.

Par l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, de la part du Ministère de l'Instruction publique de France : *Table générale des 30 premiers volumes de la Société archéologique du département de Constantine,* 1897.

Bulletin et mémoires de la Société nationale des antiquaires de France, 6e série, t. VII, mémoires de 1896.

Bulletin de la même Société, 1897.

La séance est levée à 5 h. p. m.

Le Président,
Signé : MOH. FAÏZI.

Le Secrétaire,
Signé : A. MANESCALCO.

Les Membres,
Signé : H. FAKHRY, J. FRANZ.

247[e] RAPPORT
DE LA SECTION TECHNIQUE.
(Voir procès-verbal n° 87.)

Présents à la réunion :

LL. EE. Franz pacha,
Ismaïl pacha el-Falaki,
MM. le Dr Moritz,
Herz bey.

SOMMAIRE.

1° Permis de construire;
2° Recettes des visites des monuments et du Musée;
3° Billets d'entrée aux monuments et au Musée:
4° Terrains entre Aïn el-Sîra et la mosquée Amr;
5° Maison Gamâl el-Dyn el-Zahabi, wakf Choueikâra à Khoch Kadam (entre les nos 107 et 109 du plan Grand bey);
6° Porte monumentale el-Ghouri à Khân el-Khalili;
7° Mosquées Gohar el-Lâlâ près la Citadelle (n° 134 du plan) et Kaïtbaï à Fayoum.

1° PERMIS DE CONSTRUIRE.

El-Osta Yassim el-Halak demande une rokhsa pour construire un étage au-dessous de sa maison sise à chûra el-Amrâni et contiguë à la mosquée du même nom.

Après examen, la Section technique décide de faire délivrer le permis en question, mais à la condition qu'il ne soit touché en rien à la mosquée.

2° RECETTES DES VISITES DES MONUMENTS ET DU MUSÉE.

L'Administration générale des Wakfs fait part au Comité par lettre n° 3837 du 7 novembre 1898, que les recettes provenant des visites des monuments et du Musée s'élèvent à 120 L. E. 818 mill., du 1er janvier au 30 septembre 1898.

La Section technique en prend note et demande que cette somme soit comme d'ordinaire ajoutée au budget de l'année 1899.

3° BILLETS D'ENTRÉE AUX MONUMENTS ET AU MUSÉE.

A la suite du projet approuvé dans la dernière séance pour les billets d'entrée aux monuments et au Musée, la Section technique charge M. Herz bey de faire imprimer 1000 billets pour les monuments et 1000 billets pour le Musée à P. T. 2 chaque, suivant le modèle dressé par M. Barois.

Des dispositions ont été prises pour permettre la circulation desdits billets à partir du premier janvier 1899.

4° TERRAIN ENTRE AÏN EL-SÎRA ET LA MOSQUÉE AMR.

La Section technique prend connaissance de la lettre du Gouvernorat du Caire n° 299 du 6 novembre 1898 de laquelle il ressort que la Section de police du Vieux-Caire est chargée de prêter l'appui nécessaire aux gardiens des terrains situés entre Aïn el-Sîra et la mosquée Amr, pour empêcher les fouilles là ou elles ne sont pas permises (voir le rapport n° 220).

5° MAISON GAMAL EL-DYN.

Les bureaux du Comité ont été avisés que la porte de la maison Gamâl el-Dyn avait été forcée heureusement sans aucun résultat fâcheux. A la suite de cet incident, l'Administration des Wakfs informe le Comité par lettre n° 2985 du 8 septembre 1898 qu'un gardien à été désigné et que ses salaires se montant à L. E. 1 par mois seront payés sur le budget du Comité.

La Section technique en prend note.

6° PORTE EL-GHOURI.

La Section technique est avisée par M. l'architecte en chef que le sieur Habib, graveur, s'est permis, dans le but d'installer une dévanture pour sa boutique occupant la niche sud-est de la porte el-Ghouri à Khân el-Khalili, de faire couper clandestinement une hauteur d'environ 0 m. 25 cent. de la partie inférieure de tous les claveaux qui forment le linteau de ladite porte.

Elle décide de faire écrire à Ali effendi Hagrassi, nâzir du wakf Osman Katkhoda, dont relève la boutique, d'obliger son locataire à refaire le travail à ses frais et sous la surveillance de M. l'architecte en chef du Comité.

7° MOSQUÉE GOHAR EL-LÂLÂ ET KAÏTBAÏ À FAYOUM.

M. Herz bey avise la Section technique, qu'il ne pourra donner suite cette année aux travaux de peinture pour L. E. 160 projetés dans la mosquée Gohar el-Lâlâ, ni à ceux de la porte principale de la mosquée Kaïtbaï à Fayoum (L. E. 115) prévus dans le budget de 1898 vu que tous les crédits de ce budget sont complètement épuisés.

Le 15 décembre 1898.

Signé : J. Franz, Ismaïl, Moritz, Herz.

248ᴱ RAPPORT
DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir procès-verbal n° 87.)

Présents à la réunion :

M. Barois, président,
S. E. Ismaïl pacha el-Falaki,
M. Herz bey.

SOMMAIRE.

1° Une rokhsa;
2° Budget de l'année 1899;
3° Citerne n° 99 à Alexandrie;
4° Khânka du sultan Beibars el-Gachankir à el-Gamalieh (n° 32 du plan Grand bey);
5° Mosquée el-Bordeini à el-Daoudieh (n° 201 du plan);
6° Kasr el-Cham'a au Vieux-Caire;
7° Mosquée el-Dachtouti, à Bab el-Charieh (n° 12 du plan);
8° Collines entre Eïn el-Sîra et la mosquée Amr;
9° Une facture pour photographies;
10° Musée arabe;
11° Proposition pour la nomination d'un membre correspondant à Alexandrie.

1° UNE ROKHSA.

Cette rokhsa a été demandée par el-Hag Mahmoud Ahmed el-Essoued pour reconstruire sa maison sise à Kal'at el-Kabch, Darb el-Nabka (section Sayeda Zeinab) à côté de la mosquée de Kaïtbaï.

La Section technique, après examen, trouve qu'il n'y a aucun inconvénient de faire délivrer la rokhsa en question, étant donné que la maison est suffisamment éloignée de la mosquée.

2° BUDGET DE L'ANNÉE 1899.

A. — Se conformant à la décision prise par le Comité dans sa 85ᵉ séance (voir § 6 du 85ᵉ pr.-verb.) la Section technique prend connaissance de la répartition suivante du budget de l'année 1899 présentée par M. l'architecte

en chef du Comité. Il résulte de cette répartition que le Comité aura à dépenser en 1899 L. E. 7000 dont L. E. 4000 pour son propre compte et L. E. 3000 pour travaux incombant aux Wakfs.

Voici les détails de cette répartition :

NUMÉROS d'ordre	DÉSIGNATION.	POUR compte du Comité.	POUR compte des Wakfs.	TOTAUX.
		L. E.	L. E.	L. E.
	A. — TRAVAUX À CONTINUER :			
1	Maison Gamâl el-Dyn : reconstruction de la petite cour, réparation des anciennes peintures, ancien dallage.	350	—	350
2	Mosquée el-Ghouri (Ghourieh) : maçonnerie et couverture	100	50	150
3	Sebîl el-Ghouri (Ghourieh) : maçonnerie parapet du kouttâb, dallage de l'entrée	50	50	100
4	Mosquée Barsbaï (village el-Khânka) : maçonnerie, couverture, vantaux de la porte principale	100	400	500
5	Mosquée Kaïtbaï (Kal'at el-Kabch) : maçonnerie, déblaiement, menuiserie ordinaire	100	300	400
6	Mosquée el-Mârdâni : crépi de la cour, construction de la coupole, peinture d'une petite partie du plafond.	154	326	480
7	Mosquée Kaïtbaï (désert) : couverture du sahn, peinture de cette couverture et du nouveau plafond du liwan principal retouche des anciennes peintures..	230	510	740
8	Mosquée Barkouk (désert) : déblaiement et triage des matériaux devant la façade ouest, réparation des coupoles et autres maçonneries, reconstruction d'un minaret suivant dessin des archives et en employant les matériaux provenant du minaret	270	400	670
9	Mosquée de l'épousé Kaïtbaï (Fayoum) : reconstruction du portail, restauration des vantaux. (N. B. — Travaux portés sur le budget 1898, mais non exécutés pour épuisement de ce budget).	115	—	115
10	Mosquée Kidjmâs : cour d'ablutions	—	150	150
11	Tombeau Tarabaï el-Cherifi : escalier principal, tombeau adjacent à la coupole, déblaiement	60	30	90
	B. — TRAVAUX À COMMENCER :			
12	Mosquée Kânbaï Emir Akhor à Hattâba	103	3	106
13	Mosquée Inâl el-Atabeki	55	75	130
14	Mosquée Aïtomouch el-Nagâchi	79	51	130
15	Roubât wakf Inâl	20	220	240
	A reporter..........L. E.	1786	2565	4351

NUMÉROS d'ordre.	DÉSIGNATION.	POUR compte du Comité.	POUR compte des Wakfs.	TOTAUX.
		L. E.	L. E.	L. E.
	Report............L. E.	1786	2565	4351
	B. — TRAVAUX À COMMENCER (*Suite*).			
16	Kouttâb wakf Tarabaï el-Cherifi..................	35	65	100
17	Mosquée el-Soueidi au Vieux-Caire..............	179	121	300
18	Mosquée Aslan el-Bahaï........................	50	130	180
	C. — Réserve pour petits travaux...............	—	119	119
	D. — Expropriation des boutiques..............	500	—	500
	E. — Achat de marbre de Paros................	200	—	200
	F. — Impression des *Comptes-rendus* et publication des photos d'Ibn Touloun (voir rapp. 197[e]).	250	—	250
	G. — Personnel et dépenses diverses.............	1000	—	1000
	Totaux...........L. E.	4000	3000	7000

Achat de marbre de Paros. — Les L. E. 200 portées au chapitre E, sous cette rubrique serviront à effectuer un achat de marbre blanc dit *baladi* provenant de l'île Paros. En effet le manque de ce matériel vainement recherché depuis si longtemps arrête plusieurs travaux projetés dans divers monuments. Après avoir utilisé tous les débris trouvés dans des monuments en ruine et au Musée, M. Herz bey n'a trouvé d'autre moyen pour sortir d'embarras que de fixer une somme pour acheter à sa provenance même une certaine quantité de ce marbre si précieux pour les travaux du Comité.

Personnel. — M. l'architecte en chef présente à la Section technique l'état suivant des traitements des employés fixes des bureaux du Comité qui recevront des augmentations en 1899 :

	L. E. Mill.	
M. Elias A. Hakim, 1[re] classe, moyenne................	18	par mois.
Farahat effendi Omar, 4[e] classe, minimum.............	8	
Youssef effendi Ahmed, 5[e] classe, minimum............	6	

	L. E.	Mill.	
Abdallah effendi Sayegh, 6ᵉ classe, minimum...........	4		par mois.
Hamed effendi Hamdi, 6ᵉ classe, minimum.............	4		
Ibrahim Ahmed Saï................................	1	600	

B. — En ce qui concerne les employés payés sur les 1000 L. E. du Gouvernement, M. l'architecte en chef propose de porter les appointements de M. Richmond à L. E. 22 par mois, ceux de M. Bensilum à 16 et ceux de Ahmed effendi Zaki à 5.

En approuvant tout ce qui précède, la Section technique prie le Comité de vouloir bien donner aussi son approbation.

C. — La Section technique accepte également que les salaires annuels du farrache du Musée L. E. 15 ainsi que ceux du gardien de la maison Gamâl el-Dyn L. E. 12, soit en tout L. E. 27, soient payés sur les recettes du Musée et des monuments et non pas sur le budget du Comité.

3° CITERNE N° 99 À ALEXANDRIE.

En réponse à la communication du passage F de l'annexe du 238ᵉ rapport relatif à une colonne en marbre avec inscription arabe existant dans la citerne n° 99 à Alexandrie, la Section technique prend connaissance d'une lettre de M. Botti en date du 12 août 1898 adressée au Gouverneur d'Alexandrie et transmise à S. E. le président du Comité par le Ministère des Travaux publics. Aux termes de cette lettre rien n'empêche l'enlèvement de la colonne en question et son transport au Musée arabe pourvu que les frais qui en résulteront soient supportés par le Comité.

La Section technique prie le Comité de vouloir bien mettre à la disposition de M. le Dʳ Botti conservateur du Musée Gréco-romain d'Alexandrie, la somme qui lui est nécessaire pour ce but.

4° KHANKA BEIBARS.

L'Administration générale des Wakfs répondant à la communication du § 6 du 226ᵉ rapport informe le Comité qu'elle est actuellement administratrice du wakf Salehdar dont dépend l'okâlah qui bouche la fenêtre nord du tombeau Khanka Beibars; qu'étant donné que le mur de l'okâlah date de 45 ans elle n'a pas le droit de le démolir pour déboucher la fenêtre.

La Section technique alors examine un projet de dégagement présenté par M. Herz bey consistant à démolir le mur en question et d'en construire deux autres d'un côté et d'autre en réduisant de la sorte les deux boutiques qui le flanquent.

Elle approuve le projet ainsi que le devis y annexé s'élevant à L. E. 40. Le Comité voudra bien prier S. E. le Directeur général des Wakfs de permettre l'exécution de ce travail.

5° MOSQUÉE EL-BORDEINI.

L'emplacement choisi par le Ministère des Travaux publics pour le transfert de la fontaine d'arrosage actuellement installée devant la porte de la cour d'ablutions de la mosquée el-Bordeini (voir le rapport n° 209), ayant été trouvé convenable la Section technique décide de mettre à la disposition du Ministère L. E. 4 pour frais de ce travail.

6° KASR EL-CHAM'A.

Comme suite à la communication du § 6 du 240e rapport, le Gouvernorat du Caire informe le Comité par lettre en date du 5 octobre 1898 n° 275 que malgré ses demandes reitérées, il n'a pu obtenir les titres de propriété de feu Chenouda Youssef.

Comme dans la répartition des 20000 L. E. une somme est affectée pour Kasr el-Cham'a, la Section technique est d'avis de demander au Contentieux du Ministère des Travaux publics ce qu'il y a à faire pour obliger le fils du feu Chenouda Youssef, Farag effendi Chenouda à présenter les titres demandés.

7° MOSQUÉE EL-DACHTOUTI.

Par lettre en date du 13 janvier 1898 n° 272, le Ministère des Travaux publics informait le Comité que le Conseil du Tanzim dans sa séance du 16 septembre 1896 avait approuvé le projet de construire un chemin au-dessous du niveau de la rue donnant accès aux boutiques du sous-sol de la façade est de la mosquée el-Dachtouti (voir le 202e rapport).

M. Herz bey dit avoir eu dans ce but une entrevue avec les propriétaires des boutiques. Comme ceux-ci n'acceptent pas la pose de quelques marches devant leurs portes, disposition indispensable pour l'exécution du projet, la

Section technique est d'avis d'abandonner l'affaire. D'ailleurs elle n'a pas grande importance.

8° COLLINES ENTRE EÏN EL-SÎRA ET LA MOSQUÉE AMR.

Relativement à l'arrêté ministériel autorisant l'extraction du sebkh de deux seuls endroits désignés par le Comité aux collines entre Aïn el-Sîra et la mosquée Amr, le Ministère des Travaux publics prie le Comité par lettre n° 4041 du 29 septembre 1898 de lui faire parvenir des délimitations exactes et précises de ces deux endroits au lieu de celles approximatives qu'il lui a envoyées.

Comme les bureaux du Comité ne disposent pas d'un nombre d'ingénieurs suffisant ni des instruments requis, la Section technique propose de prier l'Administration générale des Wakfs de vouloir bien se charger de ce travail.

9° UNE FACTURE.

La Section technique autorise le paiement de P. T. 100 à faire à M. Luzzato pour un cliché et quatre épreuves photographiques du minaret de la mosquée Kaïtbaï à Kal'at el-Kabch que les bureaux du Comité ont fait faire avant la démolition partielle de ce minaret pour les travaux qui y étaient destinés.

10° MUSÉE ARABE.

a. M. Herz bey fait part à la Section technique que M. de Bock qui a passé ici quelques mois de l'année courante, le même qui a présenté au Comité son rapport intéressant sur les monuments coptes de la vallée du Nil, lui avait remis une caisse d'objets provenant des fouilles qu'il a pratiquées en divers lieux de la Haute-Égypte.

Ces objets au nombre de 80 n'ont pas de valeur absolue car ils ne représentent que des débris de pierres ornées de sculptures, bois modestement peints, quelques tissus et de menus objets que les tombes fournissent. Mais ce qui leur prête de l'intérêt c'est que l'on connaît parfaitement leur provenance et si un jour l'époque des tombeaux est connue, ces débris serviront à dater bien d'antiquités que le Musée a acquises dernièrement et dont l'âge est inconnu.

M. l'architecte en chef dit avoir fait cataloguer ces objets et les avoir exposés dans une vitrine spéciale de la salle n° 8 avec les nos 2409-2487. Il propose d'adresser les remerciements du Comité à M. de Bock.

b. M. Herz bey présente en outre une lettre que lui a adressée M. le Dr Botti l'informant que sur sa prière les RR. PP. Salésiens ont offert au Comité à titre gratuit une plaque à inscription au nom de Sâleh el-Dyn qui se trouvait dans leur propriété à Bab el-Sidri. Cette plaque est actuellement déposée au Musée d'Alexandrie et sera envoyée au Musée arabe à la première occasion. La Section technique propose de remercier le Supérieur des RR. PP. Salésiens de ce don. La plaque sera exposée au Musée avec le nom du donateur.

11° PROPOSITION POUR LA NOMINATION D'UN MEMBRE CORRESPONDANT À ALEXANDRIE.

En cette circonstance la Section technique relève avec reconnaissance l'intérêt et le zèle de M. le Dr Botti en tout ce qui regarde les travaux du Comité et propose de le nommer membre correspondant.

Le 29 décembre 1898.

Signé : Barcis, Ismaïl, Herz.

PROCÈS-VERBAL N° 88.

(Voir les rapports n[os] 249 et 250 de la Section technique.)

Le 21 février 1899, le Comité s'est réuni à 3 h. 1/2 de l'après-midi au siège de l'Administration générale des Wakfs.

Etaient présents :

LL. EE. Mohamed Faïzi pacha, président,
Hussein Fakhry pacha,
Yacoub Artin pacha,
Franz pacha,

MM. le comte Zaluski,
Saber bey Sabri,
Zarb bey,
D[r] B. Moritz,
Herz bey,
Mohamed bey Beiram,
Manescalco bey.

I.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé et signé.

II.

S. E. Artin pacha signale les difficultés que les visiteurs rencontrent pour entrer dans la mosquée Mohamed el-Nasser Ibn Kalaoun à la Citadelle.

Le sergent de l'armée d'occupation, auquel est confiée la clé de cette mosquée, refuse d'en ouvrir la porte aux personnes munies d'un permis régulier délivré par le Comité.

M. le comte Zaluski déclare que pareil inconvénient est arrivé à un étranger de distinction qui s'en est plaint à plusieurs membres du Comité.

Le Comité décide de prier S. E. le Président d'écrire au Ministère de l'Intérieur pour que le nécessaire soit fait auprès du Général en chef de

l'armée d'occupation pour que cette mosquée soit remise sous la garde d'un portier nommé par l'Administration des Wakfs.

III.

M. Herz bey lit les rapports nos 249 et 250 de la Section technique qui sont approuvés.

IV.

M. Herz bey lit une ordonnance khédiviale en date du 4 courant, nommant M. le Dr G. Botti, conservateur du Musée gréco-romain d'Alexandrie, membre correspondant du Comité et une lettre de M. Botti remerciant pour cette nomination.

V.

M. Herz bey lit une note sur l'état de la question relative à la mosquée d'el-Zâher.

Il résulte de cette note que le Ministère des Travaux publics informe le Comité, par lettre en date du 12 juin 1898, que le Commandant de l'armée d'occupation avait répondu dès le 8 janvier 1894 que, pour abandonner l'abattoir établi dans cette mosquée, il lui serait indispensable d'avoir un autre emplacement pour y transférer cet établissement.

Les dépenses nécessaires à une semblable construction s'élèveraient de 6000 à 7000 L. E. et comme le Ministère des Finances n'a pas jusqu'à présent prévu cette somme, le Ministère des Travaux publics prie le Comité d'attendre encore jusqu'à la fin de la prochaine saison d'été.

Le Comité, ayant pris acte de ces déclarations, prie M. le Président d'écrire au Ministère des Travaux publics pour qu'il s'intéresse auprès de la Caisse de la Dette publique afin que la somme nécessaire à cette nouvelle construction soit allouée dans le plus bref délai possible.

VI.

Au sujet de la décision du § 7, du dernier procès-verbal, M. Herz bey informe le Comité que les frais de l'édition en langue arabe, de la publication sur la mosquée du sultan Hassan, s'élèveraient à la somme de L. E. 174.

S. E. le Président propose que les frais d'impression soient portés à la charge du Comité.

Le Comité approuve.

VII.

M. Herz bey montre au Comité la photographie d'un vase ancien en faïence que M. le Dr Moritz a trouvé chez un marchand d'antiquités à Deyrouth et une passoire en cuivre avec caractères persans.

Le Comité reconnaissant l'intérêt que présentent ces deux objets, décide l'achat du vase pour la somme de L. E. 15 et de la passoire pour o L.E. 400 mill.

VIII.

Dons faits au Comité :

L'Arte, revue égyptienne, série 10, 1898-1899, nos 1-14.

Rivista de la Asociacion artistico-arqueologica Barcelonesa, 3e année, janvier-février 1899, no 11.

Mittheilungen der K. K. Central Commission, etc., 25 Band, 1 Heft, Wien, 1899.

Bulletin de la Société Khédiviale de Géographie, 5e série, no 2, 1898.

Par l'Institut égyptien :

Fasc. no 6, 3 décembre 1897; fasc. no 7, 31 décembre 1897.

Séance extraordinaire du 2 décembre 1898.

Tables de la 3me série, no 8, 1897.

Mémoires, etc., t. III, fasc. 7 (*Sur trois tables horaires coptes,* par M. Bouriant, 1898).

Idem, t. III, fasc. 6 (*Le mastaba de Mera* par G. Daressy, 1898).

Bericht über die Thatigkeit der Provinzial-Kommission für die Denkmalpflege in der Rheinprovinz, etc., III, 1898.

La séance est levée à 4 h. 3/4.

Le Président,
Signé : Moh. Faïzi.

Le Secrétaire,
Signé : A. Manescalco.

Les Membres,
Signé : J. Franz, Zaluski.

249e RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 88.)

Présents à la réunion :

S. E. FRANZ pacha,
MM. MANESCALCO bey,
Le Dr MORITZ,
HERZ bey.

SOMMAIRE.

1° Mosquée el-Azhar, à el-Azhar (n° 97 du plan Grand bey);
2° Kouttâbs de Sayedi Mohamed el-Bahr, à Bab el-Bahr; Cheikhou, à Saliba et Zaouyet el-Dehécha (sultan Farag Ibn Barkouk), à Taht el-Rab'b;
3° Kouttâb du sultan Mahmoud à el-Habbanyeh;
4° Mosquée el-Ghouri à el-Ghourieh (n° 189 du plan):
5° Mosquée du cheikh Sâlem dans la ville de Fayoum;
6° Citerne près du tombeau de Sayedi Chatta au village de Chat Ghet el-Nassâra (Dakahlieh);
7° Mosquées el-Mârdâni à Darb el-Ahmar (n° 120 du plan), et Kaïtbaï à Kal'at el-Kabch (n° 223 du plan);
8° Mosquée du sultan Hassan, près de la Citadelle (n° 133 du plan):
9° Impression des *Comptes-rendus du Comité;*
10° Photographies des monuments de Rosette;
11° Une note de dépenses.

Décompte définitif du budget de 1895.

1° MOSQUÉE EL-AZHAR.

L'Administration générale des Wakfs transmet au Comité par lettre n° 4628 du 20 décembre 1898 la demande du cheikh de la mosquée el-Azhar de poser des armoires dans la mosquée el-Tabarsieh pour la bibliothèque, de crépir cette mosquée et d'y construire une lanterne (choukhchekha).

Après examen, la Section technique adhère à la demande du cheikh mais aux conditions suivantes :

1° De poser les armoires le long des murs marqués en rouge sur le croquis dressé à cette occasion;

2° De ne pas crépir les murs *a b* du croquis; ce travail sera fait par l'entrepreneur Ibrahim Autoun qui travaille dans la mosquée pour compte du Comité;

3° De crépir aussi la coupole *c*.

2° KOUTTÂBS DE SAYEDI MOHAMED EL-BAHR, CHEIKHOU ET FARAG IBN BARKOUK.

Le Ministère de l'Instruction publique envoie au Comité par lettre n° 86 du 14 novembre 1898 trois devis qu'il a fait dresser pour la réparation des kouttâbs Sayedi Mohamed el-Bahr, Cheikhou et Farag Ibn Barkouk.

Il prie le Comité de les examiner et de les lui retourner en lui faisant savoir s'il n'y a pas d'empêchement à ce qu'il exécute à ses frais les travaux y prévus.

La Section technique accepte ces devis mais elle demande que la façade en pierre de taille du premier kouttâb ne soit pas badigeonnée et qu'il ne soit touché en rien aux deux colonnes sises à l'extrémité de la façade nord du kouttâb Cheikhou.

3° KOUTTÂB DU SULTAN MAHMOUD.

Le Ministère de l'Instruction publique par lettre n° 1 du 4 janvier 1899, informe l'Administration générale des Wakfs que dans le kouttâb du sultan Mahmoud, une colonne, liée au mur par une barre en fer, menace de tomber et que la salle destinée aux filles, n'étant pas assez grande pourrait être convenablement liée à la pièce voisine.

La Section technique, après examen, décide de faire évacuer le kouttâb et de procéder au redressement de la colonne sur le budget du Comité. Quant au second travail il n'y a pas d'empêchement qu'il soit fait par le Ministère et à ses frais.

4° MOSQUÉE EL-GHOURI.

La Section technique a examiné la mosquée el-Ghouri et a constaté avec regret que le sous-sol de la mosquée est complètement exclu à la ventilation à cause des boutiques qui obstruent toutes les ouvertures.

Pour remédier à cet état de choses, elle décide de faire expulser immé-

diatement le sieur Garagose Attalla dont la boutique est installée à l'issue du couloir de la façade sud. Quant aux autres boutiques, quelques-unes en sont déjà du nombre de celles à exproprier bientôt.

5° MOSQUÉE DU CHEIKH SÂLEM.

En réponse à la communication du § 2, du 246e rapport, relatif à la mosquée du cheikh Sâlem, la moudirieh de Fayoum, par lettre n° 11 du 25 décembre 1898, fait remarquer au Comité qu'à part quelques plafonds offrant un certain intérêt au point de vue artistique, le reste de la mosquée n'est pas de nature à intéresser le Comité et que la rue projetée *Wassef* ne sera faite que dans un but d'utilité publique et non pas d'embellissement.

Etant donné ces considérations, le moudir fait appel à la bienveillance de S. E. le Président et espère que les honorables membres du Comité voudront bien passer outre à leur décision et se contenter tout simplement de transporter au Musée les parties intéressantes de la mosquée.

M. l'Architecte en chef dit avoir reçu la visite du moudir qui lui a demandé ce qui a été fait, et par lettre n° 60 du 25 janvier courant, il lui envoie un plan et le prie d'aller à Fayoum avec un autre membre du Comité pour examiner minutieusement la question.

Les membres présents de la Section technique décident de se transporter à Fayoum samedi prochain 4 février pour donner une fin à l'affaire.

6° CITERNE AU VILLAGE DE CHAT GHET EL-NASSARA (DAKAHLIEH).

Le Ministère des Travaux publics, par lettre n° 4602 du 9 novembre 1898 informe le Comité qu'il existe au village de Chat Ghet el-Nassara (Dakahlieh) à 145 mètres de distance de la mosquée de Sayedi Chata, une citerne monumentale que el-Hag Ali Lahita désire réparer et entretenir à ses frais. Il veut savoir s'il n'y a pas d'empêchement de la part du Comité à ce que ladite citerne soit réparée et remplie.

Avant d'envoyer un agent le Bureau du Comité s'est informé auprès du Ministère des Travaux publics si la citerne est accessible et si elle a été déjà examinée.

Le service des villes et des bâtiments du nord a répondu que lorsque l'agent du Comité irait sur place il serait accompagné de l'ingénieur du Tanzim de Damiette pour recevoir tous les renseignements nécessaires.

D'autre part M. le Directeur des travaux du Delta expose que la citerne est moderne et sans aucune importance pour l'art arabe.

La Section technique alors est d'avis de prier le Ministère des Travaux publics de vouloir faire faire par un de ses ingénieurs une description de la citerne ainsi qu'un croquis explicatif.

7° MOSQUÉES EL-MÂRDÂNI ET KAITBAÏ À KAL'AT EL-KABCH.

La Section technique prend connaissance d'une étude pour le déblaiement des rues entourant les mosquées el-Mârdâni et Kaïtbaï à Kal'at el-Kabch.

M. Herz bey déclare avoir eu à cet effet une entrevue avec M. Reboul, directeur des travaux au service du Tanzim qui ne trouve aucune objection, au point de vue technique, à ce que ce déblaiement soit fait.

Il est alors décidé de faire part du projet au Ministère des Travaux publics avec prière de vouloir le mettre en exécution.

8° MOSQUÉE DU SULTAN HASSAN.

A. En réponse à la communication du S 15 du 233e rapport, le Ministère des Travaux publics annonce au Comité par lettre n° 1948 du 8 mai 1898 qu'il fait abandon au Comité de la somme de 2 L. E. 940 mill. pour droits de copie du plan des rues entourant la mosquée du sultan Hassan.

B. M. Herz bey présente une lettre de M. Loẅy, de Vienne, chargé du tirage des planches en héliotypie de l'ouvrage sur la mosquée du sultan Hassan.

Par cette lettre M. Loẅy sollicite un acompte sur les travaux qu'il a déjà exécutés.

Sur la déclaration de M. l'Architecte en chef que le montant total des travaux dont M. Loẅy est chargé est de L. E. 198 et qu'une grande partie en est déjà achevée, la Section technique propose de payer un acompte représentant le tiers de la somme soit de L. E. 66.

9° IMPRESSION DES *COMPTES-RENDUS DU COMITÉ*.

La Section technique prend connaissance d'une lettre en date du 17 courant de M. Chassinat directeur de l'Institut français d'archéologie orientale

DÉCOMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE 1895 ARRÊTÉ À LA DATE DU 6 DÉCEMBRE 1898.

DÉSIGNATION.	CRÉDITS ALLOUÉS.				DÉPENSES FAITES.			
	COMITÉ.		WAKFS.		COMITÉ.		WAKFS.	
	Partiels.	Totaux.	Partiels.	Totaux.	Partielles.	Totales.	Partielles.	Totales.
	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.
A. — MONUMENTS RÉPARÉS ET PRÉVUS AU BUDGET 1895 :								
Mosquée el-Mouayyed (plafond).....	591 —				534 500			
Khanka Beibars..................	700 —				517 729			
Mosquée el-Banat................			800 —				809 764	
— Barkouk à Nah...........			820 —				612 075	
Coupole de l'Imam el-Châfei.......			500 —				519 947	
— de la mosquée el-Koubbeh ..			500 —				498 144	
Mosquée Aïdoumar el-Bahlaw.......	105 —				89 483			
— Sangar el-Gâouli....	100 —				92 009			
— el-Malika Safia...........	100 —				111 666			
Tekiet el-Solimanieh..............			50 —				52 353	
Palais de l'Emir Taz.............	50 —							
Expropriation des boutiques........	500 —	2146 —		2670 —	500 —	1845 387		2492 283
B. — MONUMENTS RÉPARÉS ET NON PRÉVUS AU BUDGET :								
Mosquée el-Banât (travaux demandés par la Maïeh sur les économies du budget wakf 1895)			220 594				220 594	

Mosquée Gohar el-Lâla					371 032			
Petits travaux	293 —				184 869			
Recettes des visites des mosquées et du Musée	141 080							
C. — Frais généraux :	891 —							
1° Personnel					741 —			
2° Frais divers		1325 080		220 594	97 687	1394 588		220 594
Totaux		3471 080		2890 594		3239 975		2712 877

RÉCAPITULATION.

	CRÉDITS alloués.	DÉPENSES faites.
	L. E. M.	L. E. M.
Pour le Comité	3471 080	3239 975
Pour les Wakfs	2890 594	2712 877
Économies en 1895, outre celles de 1894, se montant à 158 L. E. 773 mill. (voir le 238e rapport)		408 822
Totaux	6361 674	6361 674

du Caire, par laquelle l'Institut s'engage à entreprendre l'impression des *Comptes-rendus du Comité* au prix de P. T. 19 par page imprimée.

Vu que cette offre est plus favorable de celle de l'imprimerie J. Barbier (Moussa Roditi successeur) qui n'a pas du tout tenu compte de son contrat en laissant en retard un grand nombre d'impressions, elle décide de confier l'impression à l'Institut susmentionné et charge M. l'Architecte en chef de faire signer de suite le contrat y relatif.

10° PHOTOGRAPHIES DES MONUMENTS DE ROSETTE.

Conformément à la décision du Comité touchant le tirage en 20 exemplaires des photographies des monuments de Rosette (voir rapp. 197, § 18), exécutées par le photographe de l'Imprimerie nationale, la Section technique approuve la dépense de L. E. 15, prix de 23 négatifs et 572 copies de 24 clichés non montés que M. le Directeur de l'imprimerie accepte de fournir au Comité à ce prix.

11° UNE NOTE DE DÉPENSES.

La Section technique approuve la note des dépenses de 19 L. E. 265 mill. effectuées sur le crédit permanent de L. E. 20 alloué à M. Herz bey pour les menus frais du bureau.

Décompte définitif du budget de 1895, voir p. 24 et 25.

Le 31 janvier 1899.

Signé : J. Franz, A. Manescalco, Moritz, Herz.

250e RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 88.)

Présents à la réunion :

S. E. Franz pacha,

M. Herz bey.

SOMMAIRE.

1° La mosquée du cheikh Sâlem à Fayoum;
2° Impression de l'ouvrage sur la mosquée du sultan Hassan;
3° Les mosquées de Kôss à Keneh et de Negm el-Dyn el-Lamati à Minieh;
4° Billets d'entrée dans les monuments et le Musée.

1° MOSQUÉE DU CHEIKH SÂLEM.

Comme les deux membres de la Section technique qui composent la réunion de ce jour, sont les mêmes qui se sont rendus à Fayoum pour examiner la mosquée du cheikh Sâlem (voir rapp. 249, § 5), ils se voient obligés de soumettre ci-après leur rapport au Comité :

« La mosquée du cheikh Sâlem a deux façades : une donnant sur le canal appelé Bahr Youssef et l'autre, la principale, sur une rue parallèle au susdit canal. La première est en briques apparentes; une grande partie en a été reconstruite, à une époque inconnue, en mauvaise maçonnerie. La façade principale est encore moins importante que la première, elle est crépie et d'un travail des plus primitifs.

« Quant à l'intérieur il est des plus simples; il n'y a que les plafonds qui sont décorés d'une peinture mal conservée et d'un style peu artistique.

« A en juger du caractère des inscriptions, la mosquée du cheikh Sâlem ne doit pas remonter à plus de 250 ans. Peut-être l'Administration générale des Wakfs pourra-t-elle nous renseigner exactement sur l'âge de la mosquée.

« Nous proposons de ne pas classer cette mosquée, car elle ne présente aucun intérêt artistique ou historique. Nous demandons pourtant qu'une

poutre ou une partie quelconque du plafond soit transportée au Musée arabe si jamais on puisse en extraire une en état de conservation suffisant pour le but proposé. »

Signé : J. Franz, Herz.

2° IMPRESSION DE L'OUVRAGE SUR LA MOSQUÉE DU SULTAN HASSAN.

M. Herz bey soumet deux offres pour l'impression du texte de l'ouvrage sur la mosquée du sultan Hassan : une de l'imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire et une autre de M. Moussa Roditi.

Bien que la seconde soit de beaucoup inférieure à la première (de 485 francs), la Section technique estimant que l'impression sera exécutée très soigneusement, propose de confier le travail à l'imprimerie de l'Institut français au prix de francs 900.

A ajouter à cette somme francs 824 pour les bois des gravures et le papier, nous aurons une dépense totale de.......... L. E. 66 374

Nous disposons de .... L. E. 49

Reste........................ L. E. 17 374

que le Comité voudra bien allouer sur son budget de cette année.

3° MOSQUÉES DE KÔSS ET DE NEGM EL-DYN EL-LAMATI.

La Section technique prend connaissance d'une lettre de M. Q. R. Guest, en date du 30 novembre 1898.

Il est exposé dans cette lettre qu'il existe dans la mosquée de Kôss à Keneh sur une des colonnes du liwan sud une plaque à inscription coufique en guise de chapiteau; elle date du xiᵉ siècle de l'Hégire et semble être une addition récente. Comme elle est presque détachée de la place qu'elle occupe on pourrait facilement l'enlever et la déposer au Musée arabe d'autant plus que des travaux sont en cours dans la mosquée.

M. Guest signale en outre un pilier de haut intérêt dans la mosquée Ayoubite de Negm el-Dyn el-Lamati à Minieh.

Ce pilier n'appartient pas à la mosquée, c'est plutôt une pierre tumulaire, il est jeté dans un coin et presque hors de vue.

En ce qui concerne la mosquée de Kôss, la Section technique se réfère aux décisions de ses 73ᵉ et 74ᵉ séances et propose de demander à l'Admi-

nistration des Wakfs quelle est la nature des travaux qui s'exécutent dans la mosquée ainsi que le transport au Musée de la plaque à inscription dont parle M. Guest.

On s'informera en outre à la même administration si rien ne s'oppose à l'enlèvement du pilier qui existe dans la mosquée Negm el-Dyn el-Lamati à Minieh.

La Section technique propose de remercier M. Guest pour l'intérêt témoigné aux occupations du Comité.

4° BILLETS D'ENTRÉE DANS LES MONUMENTS ET LE MUSÉE.

Par lettre en date du 2 février 1899, n° 70, l'Administration des Postes informe le Comité qu'elle désire avoir toujours en dépôt jusqu'à la fin de la saison, les 3000 billets qu'elle a achetés à crédit et qu'en attendant elle enverra acheter des billets au comptant au fur et à mesure qu'elle en aura besoin.

La Section technique en prend note.

Le 9 février 1899.

Signé : J. FRANZ, HERZ.

PROCÈS-VERBAL N° 89.

(Voir le rapport n° 251 de la Section technique.)

Le 14 mars 1899, le Comité s'est réuni au siège de l'Administration générale des Wafs, à 3 h. 1/2 de l'après-midi.

Étaient présents :

M. Mohamed bey Serour, vice-président,
LL. EE. Hussein Fakhry pacha,
Tigrane pacha,
Yacoub Artin pacha,
Franz pacha,
MM. le comte Zaluski,
J. Barois,
Manescalco bey,
Dr B. Moritz,
Herz bey,
Saber bey Sabri,
Mohamed bey Beiram.

M. Hanna bey Bakhoum se fait excuser.

I.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé et signé.

II.

Le Comité approuve le rapport n° 251, de la Section technique, en modifiant, sur la proposition de S. E. Artin pacha, le passage A, du 4e paragraphe : Dans la liste des relevés à faire, on comprendra aussi celui de bab Zoueila.

III.

M. Herz bey lit une lettre de M. Botti annonçant l'envoi de 17 pièces en or, de monnaie arabe, provenant de Sanabo (Assiout).

Le Comité décide de remettre ces pièces au Ministère de l'Instruction publique, qui les fera examiner par M. le Dr Moritz.

IV.

M. Herz bey présente une lettre (annotée par la Direction générale des Wakfs en date du 2 octobre 1898, n° 3307) de l'agence de Menouf, annonçant que la colonne dont la conservation a été demandée par le Comité, dans sa 52e séance, est introuvable.

V.

S. E. Franz pacha demande à connaître les raisons qui ont empêché, jusqu'à présent, d'enlever les fermetures si laides des kouttâbs de el-Ghouri, Soliman Chaouiche et cheikh Netahar.

S. E. Artin pacha explique que ces fermetures étaient indispensables pour protéger, contre les intempéries, les enfants qui fréquentent ces kouttâbs. Le Ministère de l'Instruction publique aura bientôt les fonds nécessaires pour construire de nouvelles écoles et qu'alors il sera possible d'enlever les enfants des locaux qu'ils occupent dans les monuments publics. Il prie M. Herz bey de lui envoyer les devis déjà préparés, par les bureaux du Comité, au sujet de la construction de locaux devant servir à l'enseignement (voir le 242e rapp.).

VI.

S. E. Franz pacha demande aussi des renseignements sur la démolition des constructions devant la façade de la mosquée Akmar.

M. Herz bey répond que l'affaire a été transmise au Ministère des Travaux publics le 11 janvier 1898. Il résulte des derniers renseignements qu'un décret sera demandé pour l'expropriation des boutiques.

VII.

S. E. Fakhry pacha signale au Comité que certains membres de la Section technique assistent peu ou point aux séances de cette Section.

Etant donné toute l'importance des travaux de la Section technique, il serait utile que le Comité prenne des mesures pour faire cesser cet état de choses.

Après discussion, le Comité décide de faire écrire aux membres, dont les absences sont le plus fréquentes, pour leur demander s'ils ont toujours l'intention de s'occuper des travaux de la Section technique; dans le cas où leurs affaires ne leur permettraient pas une plus grande assiduité, le Comité les considérerait comme démissionnaires de la Section technique.

VIII.

S. E. Fakhry pacha signale au Comité que rien n'a encore été fait au sujet des monuments coptes.

Le Comité prie S. E. Fakhry pacha de vouloir bien s'intéresser auprès de S. B. le Patriarche à ce sujet.

La séance est levée à 4 h. 1/2.

Le Vice-Président,
Signé : Moh. Serour.

Le Secrétaire,
Signé : A. Manescalco.

Les Membres,
Signé : H. Fakhry. Zaluski.

251e RAPPORT
DE LA SECTION TECHNIQUE.
(Voir le procès-verbal n° 89.)

Présents à la réunion :

M. J. Barois, président,
S. E. Franz pacha,
MM. Saber bey Sabri,
Herz bey.

SOMMAIRE.

1° Devis et contrats pour travaux sur le budget de 1899;
2° Suite donnée au rapport présenté par S. E. Franz pacha dans la 81e séance du Comité;
3° Publications;
4° Confection de dessins.

1° DEVIS ET CONTRATS.

La Section technique prend connaissance des devis et contrats pour les travaux suivants portés sur le budget de l'année courante (voir rapp. 248) :

NUMÉROS d'ordre du budget.	DÉSIGNATION ET NATURE DES TRAVAUX.	MONTANT des devis.
		L. E.
1	Maison Gamâl el-Dyn :	
	a. Reconstruction de la petite cour, dallage, etc.	180
2	Mosquée el-Ghouri : maçonnerie et couverture	150
3	Sebil el-Ghouri: maçonnerie, parapet du kouttâb, dallage de l'entrée	100
6	Mosquée el-Mârdâni :	
	a. Crépi du sahn L.E. 150	
	b. Construction de la coupole 229	379
9	Mosquée de l'épouse Kaïtbaï à Fayoum :	
	Reconstruction du portail, restauration des vantaux	115
13	Mosquée Inâl el-Atabeki	130
14	— Aïtomouch el-Nagâchi	130
16	Kouttâb wakf Tarabâï el-Cherifi	100

Elle demande de mettre ces travaux sans retard en adjudication excepté le travail n° 6, *b*, construction de la coupole de la mosquée el-Mârdâni, pour lequel un contrat est déjà passé avec M. Marciano, entrepreneur, concessionnaire des travaux en béton de ciment armé système Hennébique.

2° SUITE DONNÉE AU RAPPORT DE S. E. FRANZ PACHA PRÉSENTÉ DANS LA 81ᵉ SÉANCE DU COMITÉ.

M. Herz bey lit un programme par lui élaboré des travaux exécutés et à exécuter répondant aux vues du rapport de S. E. Franz pacha présenté au Comité dans la 81ᵉ séance.

Dans l'ordre d'idées du rapport de Son Excellence, Monsieur l'Architecte en chef expose dans son programme que :

1° Les travaux portés sur le budget de l'année courante sont presque tous des travaux de conservation;

2° Les expropriations des boutiques aux abords des monuments sont en bonne voie d'achèvement grâce aux relations officieuses qu'il a entamées avec M. Reboul agent du Ministère des Travaux publics chargé de ces expropriations. En ce qui concerne les expropriations des boutiques qui cachent la mosquée el-Akmar, le décret relatif n'est pas encore rendu;

3° On ne pourra penser à conserver les mosaïques du maristân Kalaoun avant que les boutiques qui cachent sa façade ne disparaissent pour permettre l'accès de l'air et du soleil. Tout de même des essais pour isoler ces mosaïques des murs ont été faits l'année passée et on attend encore le résultat;

4° Les photographies de la mosquée d'Ibn Touloun ont été faites on en parle plus loin dans ce rapport;

5° La mosquée Sâleh Telâyeh a été consolidée dans son intérieur. Quant à l'extérieur on ne peut y penser avant de débarrasser le monument des maisons parasites. Il sera présenté plus tard un projet de publication des dessins et des photographies de cette mosquée;

6° Le Comité est entré dans les vues de Son Excellence en faisant porter sur son budget de cette année un crédit de 250 L. E. pour publications.

3° PUBLICATIONS.

A. — Sur la proposition de M. Herz bey la Section technique accepte la dépense de 24 L. E. 375 mill. pour correction, par M. Aubanel, du texte de l'ouvrage sur la mosquée du sultan Hassan.

Elle autorise aussi M. l'Architecte en chef à procéder à l'impression de ce texte conformément à la décision du Comité (voir rapp. 250°, § 2, pr.-verb. 88).

B. — M. Herz bey est aussi autorisé à commander à Vienne les planches et les couvertures du même ouvrage en langue arabe.

Pour ce qui concerne cette édition, il est décidé que les dépenses éventuelles à faire cette année seront payées sur les L. E. 119, *Petits travaux*, du budget de l'année courante.

C. — La Section technique prend connaissance des 75 clichés et 300 épreuves photographiques de la mosquée d'Ibn Touloun (voir rapp. n°s 209 et 242), ainsi que d'un projet de M. Herz bey de publier en 300 exemplaires une monographie de la mosquée composée de 15 ou 16 pages de texte, d'un plan général et de quelques planches à prendre parmi les meilleures des susdites photographies.

Sur la proposition de S. E. Franz pacha, il est décidé de faire un ouvrage, le plus complet possible, sur cette mosquée. Pour les travaux préliminaires de cet ouvrage on emploiera les 48 L. E. portées dans la répartition des 250 L. E. du budget de cette année pour publications (voir ci-après).

D. — M. Herz bey présente la répartition ci-après des 250 L. E., chap. *f*, du budget de l'année courante :

1° Fascicule du Comité de 1897 en langue française et à 400 exemplaires :

Texte (solde à payer)	9 L. E.
Planches	20
Idem, en langue arabe (300 exemplaires) :	
Texte	10
Planches	13
A reporter	52 L. E.

Report..........	52 L. E.	
Fascicule du Comité en langue française, année 1898 (400 exemplaires) :		
Texte..................................	35	
Planches..................................	20	
Idem, en langue arabe (300 exemplaires) :		
Texte (ne pourra pas être imprimé en 1899).	*mémoire*.	
Planches..................................	13	
Total à payer en 1899 pour les *Comptes-rendus du Comité*..................................	120	120 L. E.
2° Il a été alloué pour l'ouvrage sur la mosquée du sultan Hassan (rapp. 250)....................	17	
Pour correction du texte de cet ouvrage............	24,375	41,375
3° Dépenses éventuelles pour l'ouvrage sur la mosquée d'Ibn Touloun..................................	48,625	
4° Pour relever les restes des monuments intéressants sis dans le cimetière de l'Imâm el-Chafei (proposition de S. E. Franz pacha)....................	40	88,625
Total..............		250 L. E.

E. — La Section technique, en approuvant la répartition précédente, adhère à la demande de M. l'Architecte en chef d'intercaler dans les brochures du Comité quelques planches concernant les églises coptes.

4° CONFECTION DE DESSINS.

A. — Comme dans les rapports nos 163 et 212, on avait décidé de faire les relevés du mur de la ville et de la mosquée funéraire de Barkouk, et qu'il est très intéressant d'avoir aussi les dessins des portes Bâb el-Fetouh et Bâb el-Nasr, la Section technique propose de prendre les sommes nécessaires à cet effet : 1° pour la mosquée Barkouk, sur le montant du devis, budget 1899; 2° pour les portes de ville, Bâb el-Fetouh et Bâb el-Nasr, sur les crédits alloués pour chacune d'elles sur la répartition des

20000 L.E.; 3° pour le mur de la ville, sur le reliquat, de 710 L. E., du crédit porté, sur la même répartition, pour Bâb el-Zoueila.

B. — Sur la proposition de S. E. Franz pacha et de M. Herz bey et sur l'avis de M. Manescalco bey la Section technique confie : 1° à M. Silvagni la confection des dessins de Bâb el-Fetouh et Bâb el-Nasr pour la somme de L. E. 74; 2° à M. H. Caldji le relevé de la mosquée funéraire de Barkouk pour 44 L. E.

C. — La Section technique demande au Comité l'autorisation d'employer, pour confection de dessins, le reliquat éventuel de 70 L. E. provenant du crédit de 1000 L. E. alloué par le Ministère des Finances.

Le 1er mars 1899.

Signé : J. Franz, Barois, S. Sabri, Herz.

PROCÈS-VERBAL N° 90.

(Voir les rapports n°s 252 et 253 de la Section technique.)

Le Comité s'est réuni au siège de l'Administration générale des Wafs, le 11 avril 1899, à 4 heures de l'après-midi.

Étaient présents :

LL. EE. Mohamed Faïzi pacha, président,
Hussein Fakhry pacha,
MM. le comte Zaluski,
Manescalco bey,
Hanna bey Bakhoum,
Herz bey,
Saber bey Sabri,
Ahmed bey Sabri,
Zarb bey,
Mohamed bey Beiram.
Dr Moritz.

M. Skandar effendi Aziz se fait excuser.

I.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé et signé.

II.

M. Herz bey lit les rapports n°s 252 et 253 de la Section technique qui sont approuvés.

III.

M. Herz bey présente des croquis pour l'aménagement de la maison

Gamâl el-Dyn, de façon à y établir un certain nombre d'ateliers de peinture (voir rapp. 234). La dépense nécessitée pour ces travaux serait d'environ L. E. 500 et le loyer, que l'on pourrait tirer de ces ateliers, serait d'environ L. E. 40 par an.

Le Comité, après examen, charge M. Herz bey de compléter le projet et de le remettre à l'Administration des Wakfs pour faire le nécessaire, étant donné qu'il s'agit de faire des constructions entièrement neuves.

IV.

M. Herz bey présente le projet de dégagement de Bâb Zoueila mentionné dans le 253e rapport.

Le Comité l'approuve, après examen, et décide d'ajourner l'envoi de ce projet au Ministère des Travaux publics jusqu'après l'examen de l'autre projet de dégagement pour Bâb el-Fetouh, qui sera présenté au Comité dans sa prochaine séance.

V.

Comme suite au § 3, du 81e procès-verbal, M. Herz bey annonce, qu'en compagnie de M. Hanna bey Bakhoum, il a eu une entrevue avec S. B. le Patriarche copte, au sujet du choix d'un endroit pour recueillir les débris de l'art copte. Sa Béatitude les a renvoyés auprès de M. Nakhla bey el-Barâti, qui a offert, dans ce but, une pièce dans l'intérieur du Deir el-Moallaka.

VI.

Le Comité prend connaissance de la lettre n° 20, du 22 mars 1899, du Ministère de l'Instruction publique, accusant réception des 17 pièces de monnaie arabe, qui lui avaient été envoyées. Ces pièces seront déposées et classées dans la collection qui se trouve au Ministère de l'Instruction publique.

VII.

M. Herz bey remet la liste des ouvrages offerts au Comité :

L'Arte, revue égyptienne, série X, 1898-1899, nos 15-21.

Revista de la Asociacion Artistico Arqueologica Barcelonesa, anno 3, mars-avril, n° 12.

Rapports sur la Bibliothèque municipale en 1898, par M. V. Nourrison, et *sur le Musée gréco-romain,* par M. G. Botti, Alexandrie, 1899.

La séance est levée à 5 h. 1/2.

Le Président,
Signé : Moh. Faïzi.

Le Secrétaire,
Signé : A. Manescalco.

Les Membres,
Signé : Zaluski, Zarb.

252ᵉ RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 90.)

Présents à la réunion :

S. E. FRANZ pacha,
M. HERZ bey.

SOMMAIRE.

1° Ancien mur d'enceinte de la ville;
2° Tombeau du sultan el-Achraf Barsbaï, au désert Kaïtbaï:
3° Sebil wakf Khosrof pacha, à el-Nahassyn (n° 38 du plan):
4° Tombeau el-Ghannâmieh, quartier el-Azhar:
5° Musée arabe;
6° Personnel;
7° Achat de photographies;
8° Achat de deux ouvrages.

1° MUR DE LA VILLE.

Le Ministère des Travaux publics informe le Comité, par sa lettre n° 4755, du 20 novembre 1898, que le sieur Mohamed el-Dorry a restitué la partie de l'ancien mur d'enceinte de la ville, sur laquelle il avait empiété (voir rapp. 229).

2° TOMBEAU DU SULTAN BARSBAÏ.

La Section technique approuve le devis, de 6 L. E. 500 mill., dressé par les bureaux du Comité, pour la fermeture des fenêtres du premier rang du tombeau du sultan el-Achraf Barsbaï, au désert (voir rapp. 246).

3° SEBIL KHOSROF PACHA.

L'Administration générale des Wakfs fait part au Comité, par lettre n° 311, du 1ᵉʳ février 1899, qu'elle est la directrice du sebil wakf Khosrof pacha.

La Section technique propose alors de rayer ce monument de la répartition des 20000 L.E. du Gouvernement. Ch. *A*, *c*, 2 (voir proc.-verb. 68).

4° TOMBEAU EL-GHANNÂMIEH.

La Section technique a visité le tombeau el-Ghannâmieh et l'a trouvé dans le même état d'abandon que lors de sa dernière visite, en 1883. Depuis cette époque, ce monument a passé sous la direction de l'Administration générale des Wakfs (voir lettre de l'Administration n° 1253, du 27 avril 1898).

En conséquence de cette nouvelle constatation d'abandon, la Section technique décide d'y faire exécuter des travaux de conservation, d'en déblayer le sol et d'enlever les terres qui encombrent la façade sud.

5° MUSÉE ARABE.

Il est pris connaissance d'une lettre de l'Administration générale des Wakfs, en date du 20 février 1889, n° 436, informant le Comité que l'hydrant, destiné au Musée (voir rapp. 243), est arrivé par les soins du commandant de la police, qui réclame 43 L. E. 798 mill., pour prix de l'appareil avec ses accessoires. Les frais d'installation s'élèvent à 28 L. E. 560 mill., d'après un devis dressé par le Service de la Ville.

La dépense totale, se montant à 72 L. E. 358 mill., sera prise sur le produit de la vente des billets d'entrée au Musée et aux monuments.

6° PERSONNEL.

En réponse à la communication du § 2, du rapport 242, le Ministère des Travaux publics annonce au Comité, par lettre n° 344, du 31 janvier 1899, que le Ministère des Finances, d'accord avec la Caisse de la Dette publique, accepte d'imputer les appointements des surveillants des travaux qu'on exécute pour le compte du Gouvernement, sur le crédit des 20000 L. E. et non pas sur l'allocation des L. E. 1000.

La Section technique en prend note.

7° ACHAT DE PHOTOGRAPHIES.

Sur la proposition de M. l'Architecte en chef, la Section technique décide l'achat, en quatre exemplaires, des photographies de la collection de feu Fachinelli qui ne se trouvent pas dans les albums du Comité, et ce, jusqu'à concurrence de L. E. 10.

8° ACHAT DE DEUX OUVRAGES.

M. Herz bey constate la nécessité d'acquérir, pour la bibliothèque des bureaux du Comité, les deux ouvrages suivants : Bourgoin, *Précis de l'art arabe;* Pascal-Coste, *Les monuments du Kaire.*

La Section technique autorise l'achat de ces deux ouvrages valant L.E. 16, à prendre sur les L. E. 48, *Dépenses éventuelles pour l'ouvrage sur la mosquée d'Ibn Touloun,* ou sur les L. E. 40, *Pour relever les restes des monuments intéressants situés dans le cimetière de l'Imâm el-Chafei,* portées dans la répartition des L. E. 250 pour les *Publications* (voir rapp. 251).

Le 13 mars 1899.

Signé : Franz, Herz.

253e RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 90.)

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président,
Herz bey,
Manescalco bey,
le Dr Moritz.

SOMMAIRE.

1° Bab Zoueila;
2° Ka'at el-Arsân, à Darb el-Toka, Vieux-Caire;
3° Zaouyet Fatma Khaouand, à Bâb el-Châarieh;
4° Tombeau el-Zomr, au désert Kaïtbaï;
5° Collines entre Eïn el-Sîra et la mosquée Amr;
6° Kasr el-Cham'a, au Vieux-Caire;
7° Recettes provenant de la vente des billets d'entrée aux monuments et au Musée;
8° Personnel;
9° Travaux achevés.

1° BÂB ZOUEILA.

La Section technique prend connaissance d'un projet élaboré par le Ministère des Travaux publics, pour le dégagement de la porte de ville Bâb Zoueila, envoyé au Comité par lettre n° 499, du 19 février 1899.

Après examen, elle approuve ce projet et demande qu'on le retourne au Ministère en le priant, pour arriver au but que l'on se propose, de déclarer d'utilité publique l'expropriation de tous les édifices qui doivent disparaître; les frais d'expropriation, comme il s'agit de dégagements de voies importantes, devant être supportés par le Ministère.

2° KA'AT EL-ARSÂN.

M. Herz bey rappelle à la Section technique que des travaux d'étaiement avaient été faits l'année passée dans la ka'at el-Arsân, pour une somme de 4 L. E. 570 mill. (voir rapp. 233).

Ces travaux n'étaient que provisoires, car la ka'at est toujours entourée de constructions, sans aucun intérêt pour le Comité, qui pèsent sur elle et menacent à tout moment de l'écraser.

Pour parer à cet inconvénient, la Section technique approuve le devis de L. E. 8 dressé par les bureaux du Comité, pour frais de démolition des mauvais murs. La dépense sera prélevée sur les L. E. 1000, ch. C, *Imprévus,* de la répartition des 20000 L. E. (proc.-verb. 68) comme pour les premiers travaux.

3° ZAOUYET FATMA KHAOUAND.

Conformément aux prescriptions du § 11, du 230ᵉ rapport, M. l'Architecte en chef rapporte avoir fait nettoyer le portail de la Zaouyet Fatma Khaouand. Il y a découvert l'inscription suivante :

مرت (*sic*) بانشاء هذ (*sic*) المدرسة المبار . . . . الحجاب المنيع والستر الرفيع فاطمة

بنت المرحوم قانى . . . . .

Traduction :

A ordonné la construction de cette madrassa bénie.............................
l'inabordable, l'invincible, le mystère sublime, Fatma, fille de feu Kâni.....

Il en résulte que l'édifice en question était un collège (madrassa).

La Section technique décide de classer le portail de la Zaouyet Fatma Khaouand parmi les monuments arabes à conserver.

4° TOMBEAU EL-ZOMR.

En réponse à la communication du § 8, du 239ᵉ rapport, demandant l'intervention de l'Administration générale des Wakfs, pour obtenir la dé-

molition de la bâtisse que Abdou bey el-Bably était en train d'élever à côté de la coupole el-Zomr, S. E. le Directeur général des Wakfs fait savoir au Comité, par lettre n° 396, du 15 février écoulé, que l'Administration générale ne peut intervenir en quoi que ce soit, ni s'occuper de ce qui ne dépend pas des édifices wakfs administrés par elle.

La Section technique constate que l'Administration se contredit, car à la date du 16 mai 1896 (voir proc.-verb. 72) elle informait le Comité que les terrains des cimetières étant wakfs, d'après la loi religieuse, toutes les bâtisses y élevées sont nécessairement wakfs : ce qui est le cas de la coupole el-Zomr.

La Section technique, ne sachant à quoi s'en tenir, propose de demander des explications à l'Administration générale des Wakfs. Pour arriver à une solution pratique, elle décide de demander au Ministère des Travaux publics, à qui il faut s'adresser, pour obtenir une solution aux questions concernant les cimetières et les monuments, y existant, de la nature de la coupole el-Zomr, car il doit bien exister une autorité qui régisse ces terrains ainsi que leurs bâtisses.

5° COLLINES ENTRE EÏN EL-SÎRA ET LA MOSQUÉE AMR.

A. — Par lettre n° 421, du 19 février 1899, l'Administration générale des Wakfs déclare ne pouvoir s'occuper de la délimitation des terrains entre Eïn el-Sîra et la mosquée Amr (voir rapp. 248), vu que ce travail est en dehors de ses attributions.

La Section technique accepte alors que ce travail soit fait par un ingénieur, à raison de P. T. 1, par 750 mètres superficiels.

La dépense totale sera de L. E. 8, à prendre sur le chap. *Petits travaux*, du budget de l'année courante.

B. — Dans une pétition, en date du 3 mars courant, Mohamed effendi Hussein demande l'autorisation de pratiquer des fouilles à Aboul Seoud, près d'Eïn el-Sîra, dans le but de mettre à jour des antiquités. Il déclare que les frais seront à sa charge et qu'il se soumettra aux règlements en vigueur concernant les fouilles.

La Section technique accorde cette autorisation à Moh. eff. Hussein, mais

à la condition que ses fouilles soient surveillées par les gardiens des terrains en question.

6° KASR EL-CHAM'A.

En ce qui regarde la production des titres de propriété de Farag effendi Chenouda (voir rapp. 248) le Ministère des Travaux publics déclare, par sa lettre n° 637, du 26 février 1899, que la loi ne lui permet pas d'obliger ledit effendi à présenter ces titres.

Dans ce cas, la Section technique est d'avis d'écrire à la communauté copte de se charger de cette affaire, car elle y est directemnet intéressée.

7° RECETTES PROVENANT DES VISITES DU MUSÉE ET DES MONUMENTS.

Ces recettes, se montant à 157 L. E. 320 mill., du 1er octobre au 31 décembre 1898, seront ajoutées au budget de l'année courante. Avec la somme de 120 L. E. 818 mill. précédemment ajoutée (voir rapp. 247), le budget de cette année sera augmenté de 278 L. E. 138 mill., représentant les recettes de 1898.

8° PERSONNEL.

M. Herz bey fait part à la Section technique que dans une lettre, que lui a adressée, le 4 février dernier, M. Kyritzi, commis aux bureaux du Comité, lui expose qu'il est dans l'impossibilité de continuer plus longtemps son service dans les conditions actuelles.

Considérant les services que rend aux bureaux M. Kyritzi, ainsi que l'augmentation des recettes du Musée et des monuments, sur lesquelles sont payés ses appointements, Monsieur l'Architecte en chef propose de porter ceux-ci à L. E. 7 par mois.

La Section technique approuve; l'augmentation de 3 L. E. lui sera comptée à partir du 1er février 1899.

9° TRAVAUX ACHEVÉS.

Monsieur l'Architecte en chef avise la Section technique que les travaux suivants, portés sur le budget de 1898, sont achevés :

NUMÉROS d'ordre du budget.	DÉSIGNATION.	POUR compte du Comité.	POUR compte des Wakfs.
		L. E.	L. E.
2	Maison Gamâl el-Dyn, marbre	29	150
3	Mosquée Sâleh Telâyeh, menuiserie	100	95
4	— Gohar el-Lâlâ, couverture du sahn	—	150
6	Tombeau Sayednal-Houssein, marbres	62	8
7	Mosquée Sangar el-Gâouli	200	700
9	Madrasset el-Tabarsieh	40	210
10	Mosquée el-Ghouri, à el-Ghourieh	640	50
11	Sebil el-Ghouri	—	70
12	Tombeau Tarabâï el-Cherifi	175	35
14	— Inâl et Sâdât el-Talba, au désert	—	147
15	Mosquée Kaïtbaï, à Kal'at el-Kabch	100	300
	— Aboubakr Mazhar, marbres	160	—

Le 14 mars 1899.

Signé : Barois, Herz, Manescalco, Moritz.

PROCÈS-VERBAL N° 91.

(Voir le rapport n° 254 de la Section technique.)

Le 2 mai 1899, à 4 h. de l'après-midi, le Comité s'est réuni au siège de l'Administration générale des Wakfs.

Étaient présents :

LL. EE. Mohamed Faïzi pacha, président,
Tigrane pacha,
Yacoub Artin pacha,
Ismaïl pacha el-Falaki,

MM. le comte Zaluski,
Manescalco bey,
Zarb bey,
Herz bey,
Saber bey Sabri,
Dr B. Moritz,
Skandar effendi Aziz,

Se font excuser S. E. Fakhry pacha et Sir William Garstin.

I.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé et signé.

II.

S. E. Artin pacha prie le Comité de rappeler au Ministère des Travaux publics l'affaire du dégagement de Bâb el-Fetouh et de Bâb el-Nasr, pour lesquelles le Comité a déjà écrit en date des 17 novembre 1896 et 10 mai 1894.

Lorsque le Ministère aura répondu le Comité examinera ce qu'il sera nécessaire de faire.

III.

M. Herz bey soumet le rapport n° 254 de la Section technique qui est approuvé.

IV.

Ouvrage offert au Comité :

Mittheilungen der K. K. Central-Commission fuer Erforschung U'Erhaltung der Kunst-und historischen Denkmale. Wien, 1899, 25. Band, 2. Heft.

La séance est levée à 4 h. 3/4.

Le Président,
Signé : Moh. Faïzi.

Le Secrétaire,
Signé : A. Manescalco.

Les Membres,
Signé : Yacoub Artin pacha, Ismaïl.

254E RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 91.)

Présents à la réunion :

M. J. Barois, président,
S. E. Ismaïl pacha el-Falaki,
MM. Herz bey,
Saber bey Sabri.

SOMMAIRE.

1° Adjudications:
2° Kouttâb du sultan Mahmoud, à el-Habbanieh:
3° Ka'at wakf Osman Katkhoda, à Nahassyn;
4° Citerne près du tombeau de Sayedi Chatta, au village de Chat Gheit el-Nassâra (Dakahlieh):
5° Mosquée el-Zâher, à el-Zâher (n° 1 du plan Grand bey);
6° Porte de ville Bâb Zoueila:
7° Mosquées el-Mârdâni, à Darb el-Ahmar (n° 120 du plan), et Kaïtbaï à Kal'at el-Kabch (n° 223 du plan);
8° Kantaret Abou Managgah, dans la province el-Galioubieh;
9° Mosquée Gohar el-Lâlâ, près de la Citadelle (n° 134 du plan);
10° Confection de dessins:
11° Musée arabe:
12° Note de dépenses;
13° Examen du minbar de la mosquée Kaïtbaï à Fayoum.

1° ADJUDICATIONS.

A. — La Section technique prend connaissance du résultat suivant de l'adjudication d'une partie des travaux portés sur le budget de l'année courante (voir rapp. 251) :

ADJUDICATION D'UNE PARTIE DES TRAVAUX PORTÉS SUR LE BUDGET DE L'ANNÉE 1899.

NUMÉROS D'ORDRE du budget.	DÉSIGNATION ET NATURE des travaux.	MONTANT des devis.	ADJUDICATAIRES.	CONDITIONS.
		L.E.		
1	Maison Gamâl el-Dyn : reconstruction de la petite cour, dallage et autres	180	Ibrahim Antoun.	10 p. o/o de rabais.
2	Mosquée el-Ghouri à Ghourieh : réparation de la maçonnerie, couverture	150	Ahmed Mohamed el-Chimi.	7 1/2 p. o/o de rabais.
6	Mosquée el-Mârdâni : crépi des façades du sahn	150	*Idem.*	5 p. o/o de rabais.
13	Mosquée Inâl el-Atâbeki : remise à l'état primitif de l'abreuvoir et du kouttâb	130	*Idem.*	13 1/2 p. o/o de rabais.
14	Mosquée Aïtomouch el-Nagâchi : travaux de conservation	130	Aly Mohamed el-Chimi.	16 p. o/o de rabais.
16	Kouttâb wakf Tarabâï el-Cherifi	100	Ibrahim Mohamed el-Chimi.	13 1/2 p. o/o de rabais.

Après examen, elle approuve cette adjudication.

Aucune offre n'ayant été présentée pour les travaux n° 3, Sebîl el-Ghouri, et n° 9, mosquée de l'épouse Kaïtbaï à Fayoum, ils seront de nouveau mis en adjudication.

B. — La Section technique passe à l'examen des devis et des contrats pour les travaux suivants portés sur le budget de l'année 1899 :

NUMÉROS d'ordre du budget.	DÉSIGNATION ET NATURE des travaux.	MONTANT des devis.
		L. E.
1	Maison Gâmâl el-Dyn : peinture	144
4	Mosquée Barsbaï, à el-Khânka : réparation de la porte principale	140
7	Mosquée Kaïtbaï, au désert : couverture du sahn	385
12	Mosquée Kânbaï Emir Akhor : madrassah	106
15	Roubât wakf Inâl	240
17	Mosquée el-Souêdi, au Vieux-Caire	300
18	Mosquée Aslam el-Bahaï	180

Elle les approuve et recommande de mettre ces travaux immédiatement en adjudication.

La porte de la mosquée Barsbaï ne sera pas renvoyée à Khânka, jusqu'à nouvelle décision.

2° KOUTTÂB DU SULTAN MAHMOUD.

M. l'Architecte en chef présente un devis de L. E. 24, ainsi qu'un contrat pour le redressement d'une colonne en marbre et autres réparations dans le kouttâb du sultan Mahmoud (voir rapp. 249).

La Section technique les approuve.

3° KA'AT WAKF OSMAN KATKHODA.

En réponse à la communication du § 6, du rapport 237, Hussein Fahmy et Ali Choukri, nâzirs de la Ka'at wakf Osman Katkhoda, demandent à savoir quel est le montant des travaux de réparation projetés dans ce monument et quelle est la quote part qui leur incombe dans les dépenses.

La Section technique approuve le devis de L. E. 170 dressé par les

bureaux du Comité, pour la réparation de la Ka'a, et propose de demander la coopération des dits nâzirs pour la moitié de la somme, soit pour L.E. 85.

4° CITERNE PRÈS DU TOMBEAU DE SAYEDI CHATTA.

Comme suite à la demande du Comité (voir S 6, rapp. 249) le Ministère des Travaux publics envoie par sa lettre n° 957, du 21 mars 1899, un croquis ainsi qu'une description de la citerne sise près du tombeau de Sayedi Chatta, au village de Chat Gheit el-Nassâra. Après examen de ces deux pièces, la Section technique trouve que la citerne n'est pas de nature à intéresser le Comité et propose de ne pas s'en occuper.

5° MOSQUÉE EL-ZÂHER.

Vu que le Ministère des Travaux publics refuse de fournir, à l'entrepreneur des travaux de la mosquée el-Zâher, la pierre provenant de la carrière el-Bassatyn, propriété du Gouvernement, prévue aux articles 6 et 7 du devis, la Section technique accepte le remplacement de cette pierre par une autre plus dure provenant d'une carrière du même endroit exploitée par des particuliers. Il résulte de ce changement une augmentation du prix unitaire de 0 L. E. 250 mill., pour l'art. 7, et de 0 L.E. 340 mill., pour l'art. 6 du devis.

6° BÂB ZOUEILA.

La Section technique adjuge au sieur Taha Moustafa, pour la somme de 3 L. E. 900 mill., la confection de deux plaques en marbre avec inscription qui doivent être posées sur l'amorce du mur, à l'ouest de Bâb Zoueila. Cette inscription indiquera que la porte a été réparée par les soins du Comité, à l'endroit de l'amorce où se rattachait l'ancien mur de la ville disparu.

7° MOSQUÉE EL-MÂRDÂNI ET KAÏTBAÏ.

En ce qui concerne le déblaiement des rues entourant les mosquées el-Mârdâni et Kaïtbaï (voir rapp. 249), le Ministère des Travaux publics informe le Comité, par ses deux lettres n°s 955 et 956, du 21 mars dernier, que ses ressources ne permettent pas, pour le moment, l'exécution de ce travail.

La Section technique propose alors de mettre à la disposition du Mi-

nistère la somme de 13 L.E. 300 mill., coût de ce travail, à prendre sur les imprévus des devis des mosquées en question.

8° KANTARET ABOU MENAGGAH.

Il résulte d'un examen fait l'an dernier, par M. l'Architecte en chef, que le pont Abou Menaggah est serré de tous cotés par des terrains de culture, ce qui, non-seulement empêche l'exécution des travaux de conservation y projetés, mais encore menace son existence.

Avant de prendre une décision, la Section technique propose d'écrire, à la moudirieh el-Galioubieh, d'examiner les titres de propriété des possesseurs des terrains limitrophes.

9° MOSQUÉE GOHAR EL-LÂLÂ.

L'Administration générale des Wakfs, par lettre n° 806, du 18 mars dernier, transmet au Comité une demande du Ministère de l'Instruction publique, d'agrandir le kouttâb de la mosquée Gohar el-Lâlâ, en aménageant la cour sur laquelle donne ce kouttâb.

La Section technique, pour donner son avis, demande à avoir une étude complète du projet.

10° CONFECTION DE DESSINS.

La Section technique ayant examiné les trois offres de L. E. 357, 272 et 250 présentées pour le relevé du mur de la ville (voir rapp. 251), accepte la plus avantageuse, celle de M. Matasek, pour L. E. 250. Le délai d'exécution est fixé à 9 mois.

11° MUSÉE ARABE.

Il est pris connaissance d'une lettre de M. le Dr G. Botti avisant M. l'Architecte en chef de l'envoi au Caire de l'inscription de Salah el-Dyn (voir rapp. 248) et d'un fût de colonne avec inscription.

M. Herz bey déclare avoir fait déposer ces deux objets au Musée où ils figurent sous les nos 2500 et 2501.

12° NOTE DE DÉPENSES.

La Section technique approuve la note de dépenses de 19 L. E. 553 mill. effectuées sur le crédit permanent de L. E. 20 alloué à M. Herz bey, pour

menus frais du bureau, du 25 janvier au 22 mars 1899 (voir rapp. 197 et 219).

13° EXAMEN DU MINBAR DE LA MOSQUÉE KAÏTBAÏ, À FAYOUM.

La Section technique s'est ensuite transportée à la mosquée el-Mouayyed où se fait la réparation du minbar de la mosquée de l'épouse Kaïtbaï, à Fayoum.

Elle a pris la décision nécessaire en ce qui concerne la peinture.

Le 10 avril 1899.

Signé : Barois, Ismaïl, Herz, Sabri.

PROCÈS-VERBAL N° 92.

(Voir les rapports n°s 255 et 256 de la Section technique.)

Le Comité s'est réuni au siège de l'Administration générale des Wakfs, le 6 juin 1899, à 4 heures de l'après-midi.

Étaient présents :

LL. EE. Mohamed Faïzi pacha, président,
Hussein Fakhry pacha,
Yacoub Artin pacha,
Sir William Garstin,

MM. Ahmed bey Sabri,
Hanna bey Bakhoum,
Herz bey.
Manescalco bey,
Mohamed bey Beiram,
Dr B. Moritz.
Saber bey Sabri,

M. Zarb bey se fait excuser.

I.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé et signé.

II.

Les rapports n°s 255 et 256 de la Section technique communiqués au Comité sont approuvés; toutefois S. E. Fakhry pacha fait observer qu'il est de toute nécessité, que les Wakfs prennent les mesures nécessaires pour la conservation des parties intéressantes de la maison wakf Ahmed Hussein, dont il est fait mention au paragraphe 12 du 255e rapport.

III.

M. Herz bey donne lecture de deux lettres du Patriarcat copte :

La première, en date du 20 mai écoulé, n° 120, relativement à la coopération du Patriarcat aux travaux de conservation des monuments coptes, est conçue en ces termes :

(*Traduction*) :

A Son Excellence le Président du Comité de conservation, etc.

«Répondant à la communication du paragraphe 6 du 237e rapport de la Section technique du Comité, relatif à la coopération de la communauté copte aux travaux projetés dans Kasr el-Cham'a, ainsi qu'à celle du paragraphe 7 du 240e rapport, ayant trait à l'approbation des devis dressés pour la réparation des églises Anba Chenouda et Abi Seifein, et à notre coopération aux dépenses, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Patriarcat ne peut affecter annuellement à la conservation des monuments coptes lui appartenant, qu'une somme de L. E. 250, et ce à partir de 1899.

«Je vous prie en outre de vouloir bien soumettre au Patriarcat, pour examen, les projets et devis dressés par les bureaux du Comité, pour les réparations les plus urgentes, que nous aurons la faculté d'exécuter par notre entremise, sous la surveillance du Comité.

«Veuillez etc.

Le Patriarche des Coptes,
cachet : Kyrillos.»

La seconde, en date du 22 mai 1899, n° 124, et relative aux études préliminaires faites pour les travaux à exécuter dans les églises Anba Chenouda et Abi Seifein (Vieux-Caire), est ainsi conçue :

(*Traduction*) :

A Son Excellence le Président du Comité de conservation, etc.

«Le Comité, par sa note en date du 16 juin 1898, n° 363, nous informe qu'il avait fait des projets préliminaires et des devis estimatifs au sujet des églises Anba Chenouda et Abi Seifein, qui font partie des monuments anciens, pour la somme de 1340 livres.

«Par notre lettre, en date du 6 juillet 1898, n° 113, nous vous avons prié de nous envoyer les devis précités pour en prendre connaissance et en effet, par votre lettre du 27 juillet 1898, vous nous avez communiqué

copie de ces devis ainsi que les projets et les programmes concernant cette affaire. Nous avons reçu ensuite votre lettre en date du 27 juillet 1898, relative à cette question.

« Nous avons l'honneur de vous informer que, de l'examen de la copie du devis relatif à la somme de 800 livres fixées pour l'exécution des travaux de l'Église d'Anba Chenouda, il résulte que vous avez alloué 400 L. environ pour les travaux à exécuter dans la partie ouest, adjacente à la susdite église, et qui contient des pièces d'habitation indépendantes pour les prêtres et autres usages.

« Nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de démolir cette partie, et qu'il ne faudrait pas non plus la considérer comme faisant partie de l'église en question; puisqu'il est à remarquer que d'une part ces travaux ne sont pas nécessaires et que d'autre part le but n'est pas d'élargir les emplacements des églises mais plutôt de conserver les monuments dans l'état ou ils se trouvent.

« Nous sommes d'avis, par conséquent, que ces travaux, pour l'exécution desquels cette somme a été allouée, sont inutiles et qu'en les laissant totalement de côté, on pourrait se dispenser, en outre de la somme de 150 L. portées sur le devis sous le titre *Frais pour la construction d'une nouvelle maison* devant servir d'habitation au prêtre, lequel, à notre avis, pourra continuer à se loger dans la maison qu'on voudrait démolir. Ce qui fait 563 L. environ d'économie. Or, en retranchant cette somme de celle de 800 L., montant total du devis, il restera par conséquent 236 L. En supprimant en outre les 61 L. portées sur le devis sous le titre de *Réserve pour travaux imprévus* il restera 175 L. dont voici les détails : 150 L. pour réparation de la chaire; 20 L. pour crépissage nécessaire, à prévaloir sur le montant total fixé sur le devis, pour cette opération, sous le n° 6. Il restera par conséquent 5 L.

« C'est notre façon de voir relativement aux travaux de l'église d'Anba Chenouda. Du reste, nous ne voyons pas la nécessité de les exécuter. Sur notre approbation, on pourrait faire tout simplement les réparations indispensables pour la conservation des parties monumentales.

« Nous avons constaté qu'il y a parmi les travaux énumérés sur le devis de 540 L. allouées à l'église d'Abi Seifein :

1° Une opération de terrassement des rues ou ruelles, qui sont à l'intérieur du Couvent connu sous le nom d'Abi Seifein. Cette opération exigera un mètre de profondeur;

2° Frais pour la construction de perrons en pierre Heisam pour les portes des maisons sises dans la ruelle, lorsqu'on procédera au terrassement des rues et ruelles, afin de permettre aux propriétaires l'accès à leurs maisons;

3° Une autre opération de terrassement à l'intérieur des églises. Cette opération varie de 0 m. 30 cent. à 1 mètre.

4° Frais de démolition et construction des plafonds.

5° Réparation des combles et leur revêtement de zinc.

« Toutes ces dépenses s'élèvent d'après le devis à la somme de 412 L. E. 651 mill., qu'en retranchant de celle de 540 L., montant total, il restera 127 L. 349 mill., dont 75 L. pour la réparation de la chaire en marbre et 52 L. pour travaux imprévus.

« Nous ne pouvons nullement consentir à l'exécution des travaux de terrassement à l'intérieur de l'église et il faudrait se contenter de laisser les choses dans leur état actuel d'ancienneté.

« Quant aux autres travaux énumérés dans le devis, nous vous informons que nous ignorons les détails de leur plan de construction et nous ne savons pas non plus si l'exécution de ces travaux peut changer l'état actuel des choses.

« Nous vous prions en conséquence de vouloir bien nommer quelqu'un de votre part pour donner à notre délégué les renseignements sur le genre de travail qu'on voudrait exécuter. Nous vous communiquerons ensuite notre avis à ce sujet.

« Nous vous prions en outre de nous aviser lorsque vous procéderez à la nomination de votre délégué, pour nous permettre de vous fixer le jour auquel devra se présenter la personne que nous choisirons à cet effet.

« Veuillez, etc.

Le Patriarche des Coptes,
cachet : Kyrillos. »

Le Comité prend note des conclusions de ces lettres et décide que M. Herz bey se rende auprès de S. B. le Patriarche copte, pour lui donner toutes les explications relatives aux travaux proposés.

IV.

M. Herz bey annonce au Comité qu'il a remis au Ministère des Travaux publics les études relatives au dégagement de Bab-Zoueila.

V.

S. E. le Président revient sur la décision du Comité concernant le pont Abou Menaggah (rapp. 254, § 8) et craint que les démarches proposées n'auront pas le résultat désiré.

Sur la proposition de Sir W. Garstin, il est décidé de saisir le Ministère des Travaux publics de l'affaire à l'effet de dégager le pont des terres qui l'entourent.

VI.

a. Le Comité prend connaissance des achats d'objets en bronze, verre et faïence, faits par le Musée arabe, par S. E. Artin pacha et MM. Barois et Herz bey.

La somme dépensée est de L. E. 30 dont L. E. 20 seront payées l'année prochaine sur les recettes du Comité.

b. S. E. Artin pacha demande ce qui a été fait pour l'achat du vase annoncé par le D[r] Moritz (voir. proc.-verb. 88, § 7).

M. Herz bey répond qu'il a trouvé que le vase en question n'était pas en faïence mais bien une falsification. Ce qui paraissait de la glaçure sur la photographie n'était qu'une peinture à l'huile appliquée sur un vase céladon. Cette fausse pièce a été rendue.

VII.

Sur la proposition de Sir W. Garstin le Comité décide de charger M. Herz bey d'examiner la mosquée de Mohamed el-Nasser à la Citadelle et de faire une étude sur les travaux à exécuter dans cette mosquée.

VIII.

Sur la proposition de M. Mohamed bey Beiram, le Comité décide qu'à l'avenir on mettra les dates du commencement et de l'achèvement de chaque réparation et non pas le millésime posé sur les parties du travail.

M. Herz bey dit qu'il est d'usage, dans les réparations de monuments anciens, de mettre les dates auxquelles les diverses opérations ont été

faites. Il regrette qu'il soit pris une décision qui ne permet pas de bien suivre la marche d'une réparation importante, comme cela se pratique partout.

IX.

M. Herz bey demande au nom de M. le professeur Stanley Lane-Poole de lui accorder l'autorisation de se servir des illustrations des fascicules du Comité pour un ouvrage qu'il a l'intention de publier sur l'Égypte.

Le Comité y consent.

X.

Ouvrages présentés au Comité :

400 exemplaires des *Comptes-rendus du Comité*, exercice 1896, en langue arabe, fournis par l'Imprimerie nationale.

Rivista de la Asociacion Artistico-arqueologica Barcelonesa, anno 3, mai, juin 1899, n° 13, vol. II.

The Detroit Museum of Art-Historical report, 1891-1898 (8 fascicules).

Ce Musée demande les publications du Comité.

The public Library de Boston demande également de lui envoyer les *Comptes-rendus du Comité*.

Le Comité accepte.

La séance est levée à 5 h. 1/2.

Le Secrétaire,
Signé : A. Manescalco.

Le Président,
Signé : Mohamed Faïzi.

Les Membres,
Signé : Yacoub Artin pacha, S. Sabri.

255e RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE

(Voir le procès-verbal n° 92.)

Présents à la réunion :

M. J. Barois, président,
S. E. Ismaïl pacha el-Falaki,
MM. Herz bey,
Manescalco bey.

SOMMAIRE.

1° Adjudications:
2° Devis et contrats;
3° Mosquée Mandjak el-Youssefi, à el-Hattâba (n° 138 du plan Grand bey);
4° Mosquées Kidjmâs el-Ishâki et el-Mârdâni, à Darb el-Âhmar (n°s 114 et 120 du plan);
5° Sebil Mossali Khorbaghi, à Hâret Bir el-Mich (entre les n°s 110 et 113 du plan);
6° Mosquée de la mère du sultan Cha'bân, à el-Tabbâneh;
7° Tour des Romains, à Alexandrie;
8° Mosquée du cheikh Sâlem, à Fayoum;
9° Mosquée el-Malika Safia, à el-Daoudieh (n° 200 du plan);
10° Mosquée el-Mokaddam, à Mehalla el-Kobra;
11° Mosquée de Kôss, dans la province de Keneh;
12° Maison wakf Ahmed Hussein, à Margouch:
13° Portes de ville Bâb el-Fetouh et Bâb el-Nasr, et mur de la ville;
14° Expropriation des boutiques;
15° Mosquée el-Ghouri, à el-Ghourieh (n° 38 du plan);
16° Mosquée Inâl el-Atâbeki, à el-Kheyamyeh (n° 118 du plan);
17° Palais de Moussaferkhâna, à el-Gamâlieh:
18° Deir Abi Seifein et Deir el-Moallaka;
19° Frais généraux;
20° Photographies des monuments de Rosette:
21° Kasr el-Cham'a, au Vieux-Caire;
22° Musée arabe.

1° ADJUDICATIONS.

La Section technique prend connaissance des résultats suivants de l'adjudication de la seconde partie des travaux portés sur le budget de l'année courante (voir rapp. 254) :

NUMÉROS D'ORDRE du budget.	DÉSIGNATION ET NATURE des travaux.	MONTANT des devis.	ADJUDICATAIRES.	CONDITIONS.
		L. E.		
1	Maison Gamâl el-Dyn : peinture	144	Buratti.	Pour l. e. 155.
3	Sebîl el-Ghouri, à el-Ghourieh	100	Badir Wahba.	20 p. o/o en plus.
4	Mosquée Barsbaï, à el-Khânka : réparation de la porte principale	140	*Idem.*	A forfait pour l. e. 135, délai proposé : 7 mois.
7	Mosquée Kaïtbaï, au désert : couverture du sahn	385	Ali Emâra.	8 1/4 p. o/o de rabais.
9	Mosquée Kaïtbaï, à Fayoum : reconstruction du portail, restauration des vantaux de la porte	115	*Idem.*	5 1/4 p. o/o de rabais
12	Mosquée Kânbaï Emir Akhor	106	Ibr. Mohamed el-Chimi.	7 p. o/o de rabais.
15	Koubât wakf Inâl	240	Ahmed Khalifa.	18 p. o/o de rabais.
17	Mosquée el-Soueidi, au Vieux-Caire	300	Ahmed Mohamed el-Chimi.	18 p. o/o de rabais.
18	Mosquée Aslam el-Bahâï	180	*Idem.*	13 1/2 p. o/o de rabais avec paiement d'un acompte, à l'achèvement de la moitié des travaux.

Après examen elle approuve cette adjudication tout en faisant au Comité les observations ci-après :

a. — Pour le travail n° 1 trois offres avaient été présentées : une de Mohamed el-Mahdy, pour Lst. 120; une autre de Youssef Sirri, pour L.E. 130; enfin celle de Buratti, pour L.E. 155. Mais, comme le premier des trois soumissionnaires est inconnu aux bureaux du Comité et que le deuxième a déjà entre ses mains un travail important de la même nature, dans la mosquée Gohar el-Lâla, la Section technique a cru bon de confier l'entreprise à Buratti, qui a exécuté les travaux précédents de peinture dans le même monument, à la pleine satisfaction du Comité.

b. — Pour les nos 3, sebil el-Ghouri, et 4, mosquée Kaïtbaï, à Fayoum, il s'agit des résultats de la seconde mise en adjudication (voir rapp. 254, § 1, A).

c. — La meilleure offre pour le travail n° 7 était celle de Ahmed Mohamed el-Chimi avec 10 1/2 p. 0/0 de rabais. Mais, comme cet entrepreneur a entre ses mains beaucoup de travaux, on a préféré adjuger l'entreprise à Ali Emara, dont l'offre vient après celle de Chimi, avec 8 1/4 de rabais.

La différence en plus, pour les nos 1 et 3, sur le montant des devis primitifs sera prise sur les économies provenant des rabais faits pour les autres travaux de cette année.

2° DEVIS ET CONTRATS.

NUMÉROS d'ordre du budget.	DÉSIGNATION ET NATURE DES TRAVAUX.	MONTANT des devis.
		L. E.
4	Mosquée Barsbaï, à el-Khânka : maçonnerie et couverture......	360
5	Mosquée Kaïtbaï à Kal'at el-Kabch : maçonnerie, déblaiement, menuiserie ordinaire....................................	400
6	Mosquée el-Mârdânî : peinture............................	101
10	Mosquée Kidjmâs : cour d'ablutions.........................	150

La Section technique approuve ensuite les devis et contrats dressés par

les bureaux du Comité, pour les quatre travaux ci-dessus du budget de l'année courante.

Elle recommande leur mise immédiate en adjudication.

3° MOSQUÉE MANDJAK EL-YOUSSEFI.

En passant par la mosquée Mandjak el-Youssefi, la Section technique a constaté l'existence d'une nouvelle construction, contre la façade est de la mosquée, que le sieur Ismaïl Amrâni a élevée sans tenir compte des prescriptions du 195e rapport, d'après lesquelles il fallait laisser entre la mosquée et la nouvelle bâtisse un espace libre de 2 m. 50 cent.

Comme cette décision avait été communiquée au Ministère des Travaux publics à la date du 4 mars 1896, et que celui-ci avait répondu, le 26 du même mois, en avoir pris note, la Section technique est d'avis de demander, au Service de la ville : pourquoi il n'a pas tenu compte des conditions imposées par le Comité, en délivrant le permis de construire à Ismaïl effendi.

4° MOSQUÉES KIDJMÂS EL-ISHÂKI ET EL-MÂRDÂNI.

Les bureaux du Comité avaient dernièrement signalé au Gouvernorat l'état de saleté qui règne dans les rues entourant les mosquées Kidjmâs el-Ishâki et el-Mârdâni. Il résulte de la correspondance engagée à cet effet, que les rues en question ne sont pas classées parmi celles dont le service de balayage et d'arrosage peut s'occuper.

La Section technique décide alors de prier le Ministère des Travaux publics de vouloir bien s'occuper du nettoyage de ces rues, qui sont un dépôt permanent d'immondices de toute nature, ce qui est un danger constant pour les monuments qui s'y trouvent. A noter en passant que les portes nord de la mosquée Kidjmâs sont déjà pourries.

5° SEBIL MOSSALI KHORBAGHI.

La Section technique approuve le devis, de L. E. 22, présenté par M. l'Architecte en chef, pour la consolidation du sebîl Mossali Khorbaghi.

6° MOSQUÉE DE LA MÈRE DU SULTAN CHA'BÂN.

La Section technique autorise le paiement de 1 L. E. 557 mill. pour un petit travail exécuté dans la mosquée de la mère du sultan Cha'bân.

7° TOUR DES ROMAINS.

Par lettre, en date du 6 mars 1899, n° 743, le Ministère des Travaux publics transmet au Comité une lettre du Gouvernorat d'Alexandrie disant que la tour sise au bord de la mer, au quartier de Messalla, à Alexandrie, s'écroule en grande partie par suite de la violence des eaux. Comme il s'agit d'un monument, le Gouvernorat demande qu'elle soit réparée avant complète destruction.

Des renseignements pris au Ministère des Travaux publics, il résulte qu'il s'agit de la tour des Romains.

Dans ce cas, la Section technique propose de rappeler au Ministère la décision du procès-verbal n° 63, § *g*, qui lui a été communiquée à la date du 15 décembre 1894.

8° MOSQUÉE DU CHEIKH SÂLEM.

En réponse à la communication du § 1, du 250e rapport, concernant l'âge exact de la mosquée du cheikh Sâlem, l'Administration des Wakfs informe le Comité que la mosquée remonte à deux cents ans, suivant les uns, et à quatre cents ans suivant d'autres.

Le Comité ne peut donc pas être bien édifié à ce sujet.

9° MOSQUÉE EL-MALIKA SAFIA.

Ayant pris connaissance de la décision du Comité (voir rapport 197, § 4) concernant le dégagement de la mosquée el-Malika Safia, S. E. le Président a voulu savoir quel est le montant des dépenses à faire.

Le Ministère des Travaux publics a fait alors établir et a envoyé au Comité un état estimatif des superficies à exproprier, se soldant par une somme de 646 L. E. 668 mill.

S. E. le Directeur général des Wakfs, ayant été consulté sur la question, a déclaré que le budget de son administration ne permet pas de faire cette dépense.

La Section technique est donc d'avis de faire comprendre ces expropriations parmi celles déjà entreprises pour le dégagement des mosquées el-Mouayyed, Barkouk, etc. Aussitôt que ces dernières seront terminées, on s'occupera de celles en question.

10° MOSQUÉE EL-MOKADDAM.

L'Administration générale des Wakfs, désirant réparer la mosquée el-Mokaddam, à Mehalla el-Kobra, envoie au Comité la liste d'une série de travaux à y exécuter.

M. Herz bey rapporte que, dans ses voyages, il a eu l'occasion de visiter toutes les mosquées intéressantes de cette ville et que la mosquée en question n'est pas de ce nombre.

La Section technique propose alors de s'en désintéresser.

11° MOSQUÉE DE KOSS, DANS LA PROVINCE DE KENEH.

A. — La Section technique prend connaissance d'une lettre du mois passé, que l'Administration générale des Wakfs a adressée au Comité en réponse à la communication du § 11, du 74e procès-verbal. Par cette lettre l'Administration informe le Comité que la mosquée de Koss a été placée sous la direction de S. A. le Khédive, et que, par suite, elle a procédé à des travaux de conservation pour les parties non monumentales de la mosquée, tout en ayant donné des ordres pour la conservation du minbar.

Comme les susdits travaux sont achevés, l'Administration en donne avis au Comité.

B. — M. Herz bey présente, à cette occasion, un rapport que M. E. Richmond, architecte aux bureaux du Comité, lui a adressé sur l'état de la mosquée en question, qu'il a visitée au mois de mars dernier.

Voici le résumé de ce rapport :

« La mosquée s'appelle el-Omari. Elle est construite en briques et doit être d'un âge reculé, en jugeant par la forme de ses fenêtres.

« La disposition à portiques de la mosquée est assez régulière. Le liouân principal a six nefs; celui de l'ouest, quatre; celui du sud, trois et enfin le liouân nord n'a que deux nefs.

« Les nombreuses colonnes sont de différentes époques.

« L'état de l'édifice est peu satisfaisant. Murs, piliers et colonnes penchent considérablement, leur redressement est nécessaire. Le minaret n'est pas plus vertical et la démolition de l'étage supérieur s'impose. La toiture devra être complètement renouvelée. La coupole qui s'élève sur l'entrée

principale et qui est un rare spécimen de l'architecture a aussi besoin de travaux de conservation.

« Parmi les travaux insuffisants entrepris dernièrement par l'Administration générale des Wakfs, la reconstruction de la façade donnant sur la rue principale est sujette à critique.

« M. Richmond énumère ensuite les détails intéressants de la mosquée, entre autres quelques inscriptions historiques parmi lesquelles une, dont on relève l'année 568 de l'Hégire. »

A ce rapport est joint un croquis du plan général et de la coupole qui surmonte l'entrée, ainsi qu'une photographie de cette dernière.

La Section technique, en prenant note du rapport de M. Richmond, propose :

1° De classer la mosquée el-Omari;

2° De demander à l'Administration générale des Wakfs de ne plus faire de travaux dans les mosquées de la Haute-Égypte sans consulter le Comité.

12° MAISON WAKF AHMED HUSSEIN.

Lorsque l'agent du Comité s'est transporté à la maison wakf Ahmed Hussein, pour exécuter la décision du 238e rapport, il a trouvé un certain Osman Naghib el-Cheêbi en train de démolir des parties de la maison et de démonter des boiseries et des marbres, que le Comité avait décidé de transporter au Musée.

Sur ces entrefaites, l'Administration générale des Wakfs annonçait le même fait au Comité, par lettre en date du 1er septembre 1898.

La Section technique en prend note.

13° BÂB EL-FETOUH, BÂB EL-NASR ET MUR DE LA VILLE.

Par sa lettre en date du 27 avril 1899, n° 1421, le Ministère des Travaux publics autorise le Comité à employer, pour les relevés de ces trois monuments les L. E. 710 représentant le reliquat du crédit de L. E. 1380 alloué pour Bâb Zoueila sur la répartition des L. E. 20000 du Gouvernement.

14° EXPROPRIATION DES BOUTIQUES.

M. l'Architecte en chef apprend que le Ministère des Travaux publics

verse en dépôt, chaque année, à la caisse du Gouvernorat, le reliquat de toutes les sommes affectées pour les expropriations, dans le but de l'utiliser en son temps. Il n'en est pas de même pour l'Administration générale des Wakfs qui satisfait au fur et à mesure aux demandes du Ministère. De la sorte, toutes les sommes non utilisées à la fin de chaque année rentrent dans sa caisse et ne peuvent plus être employées; ce qui est arrivé jusqu'à présent pour une somme de L. E. 670.

La Section technique, pour mettre fin à cet inconvénient, propose d'inviter l'Administration générale des Wakfs de verser chaque année au Ministère toute la somme prévue dans ce but. Ainsi tout le crédit pourra être utilisé.

15° MOSQUÉE EL-GHOURI.

Les travaux en cours d'exécution dans la mosquée el-Ghouri prévoient la réparation des jambages des fenêtres de la façade nord. Ce travail ne peut cependant être fait avant de prendre en sous-œuvre les murs des boutiques situées au bas de ces fenêtres, avariés par un incendie qui a eu lieu à une époque éloignée.

La Section technique décide d'obliger les particuliers, propriétaires des boutiques en question, de faire les réparations requises, pour que le Comité soit à même d'entreprendre les travaux des fenêtres.

Le Ministère des Travaux publics sera aussi prié de faire couper le sol à l'ouest de la mosquée.

16° MOSQUÉE INÂL EL-ATÂBEKI.

La Section technique a visité la mosquée Inâl el-Atâbeki.

Elle décide que l'entrée à la cour d'ablutions soit faite par le sebîl, que la porte en bronze soit réparée, que le sebil au nord de la mosquée soit classé et réparé et enfin, que le propriétaire de la boutique placée entre la mosquée et ce dernier sebîl et des lieux au-dessus des deux sebils soit invité à présenter ses titres de propriété.

17° MOUSSAFERKHÂNA.

M. l'Architecte en chef présente les croquis, inventaire et photographies du palais de Moussaferkhâna demandés dans le 217e rapport.

La Section technique a ensuite visité ce monument. Elle propose de se désintéresser de la construction et demande à conserver seulement le

kiosque consistant au rez-de-chaussée, le tahtabôche et la grande ka'a qui les surmonte en partie; elle demande en outre de transporter au Musée quelques portes et un plafond qu'elle a choisis.

18° DEIR ABI SEIFEIN ET DEIR EL-MOALLAKA.

Il est pris connaissance d'un plan du Vieux-Caire reçu du Ministère des Travaux publics, par lettre du 9 mars 1897, B B, n° 1851, et qui permet de se rendre compte de l'emplacement des deirs Abi Seifein et Deir el-Moallaka.

19° FRAIS GÉNÉRAUX.

La Section technique demande que, dans le cas où la somme portée sur le budget de l'année courante pour frais généraux ne serait pas suffisante, on emploie pour le même but les économies provenant des rabais faits pour les travaux de cette année.

20° PHOTOGRAPHIES DES MONUMENTS DE ROSETTE.

M. Herz bey rapporte avoir reçu de l'Imprimerie nationale 23 clichés photographiques ainsi que 572 photographies de 24 clichés des monuments de Rosette (voir rapp. 249).

Le coût de cet achat, se montant à 15 L. E., sera payé sur le chapitre *Petits travaux* du budget de l'année courante.

Une épreuve de chaque cliché sera classée dans chacun des quatre albums du Comité; le reste sera distribué parmi les membres.

21° KASR EL-CHAM'A.

Vu que S. B. le Patriarche copte ne répond pas à la communication du 240e rapport, ainsi qu'à tous les rappels, à lui adressés, concernant sa coopération aux travaux à exécuter à Kasr el-Cham'a. La Section technique est d'avis de faire faire les travaux les plus urgents pour la somme de L.E. 500 affectées à ce monument (voir rapp. 240).

22° MUSÉE ARABE.

M. Herz bey présente une liste de onze objets antiques en cuivre et métal achetés au Dr C. Reinhardt et exposés au Musée sous les nos 2551 à 2561.

Le prix de cette collection est de Lst. 4 à prendre sur les recettes du Musée et des monuments.

La Section technique, en approuvant cet achat, autorise l'acquisition d'une jarre en terre cuite trouvée enterrée à Kasr el-Nil, pour P. E. 7, ainsi que l'enlèvement et son transport au Musée d'une claire-voie en pierre de taille contenant la phrase :

لا اليه (*sic*) الا الله محمد رسول الله عمل مرجع (*sic*) سنه عشرو ستما (*sic*)

qui se trouve dans la mosquée de Seif el-Yazan à el-Hattâba.

Le 8 mai 1899.

Signé : Barois, Ismaïl, Herz, Manescalco.

256ᵉ RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 92.)

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président,
Herz bey.

SOMMAIRE.

1° Adjudications;
2° Devis et contrats;
3° Mur de la ville;
4° Porte de ville Bâb Zoueila;
5° Mosquée du sultan Hassan, près de la Citadelle (n° 133 du plan);
6° Mosquée el-Komâri, à Atfet Abdallah bey (n° 128 du plan);
7° Projet de construction d'un tombeau, près de Kantaret el-Maouardi;
8° Tombeau el-Zomr, au désert Kaïtbaï;
9° Mosquée du cheikh Sâlem, à Fayoum;
10° Personnel;
11° Confection de dessins;
12° Musée arabe.

1° ADJUDICATIONS.

La Section technique, après examen, approuve les adjudications de la troisième partie des travaux portés sur le budget de l'année courante (voir rapp. 255).

Voir les résultats de ces adjudications au tableau, page suivante.

Il est pris connaissance d'une lettre, en date du 14 courant, de M. R. Buratti, peintre, informant M. Herz bey que, pour des raisons de famille, il est obligé de partir pour l'Italie et que, par conséquent, il ne peut entreprendre les travaux de peinture de la maison Gamâl el-Dyn dont il est resté adjudicataire (voir rapp. 255).

Dans ces conditions, la Section technique propose de confier l'entreprise à M. Andreotti, pour le prix de L. E. 150, L. E. 5 au-dessous de l'offre de M. Buratti.

NUMÉROS D'ORDRE du budget.	DÉSIGNATION ET NATURE des travaux.	MONTANT des devis. L. E.	ADJUDICATAIRES.	CONDITIONS.
4	Mosquée Barsbaï, à el-Khanka : maçonnerie, couverture..........................	360	Ahmed Khalifa.	7 p. o/o de rabais.
5	Mosquée Kaïlbaï, à el-Kal'at el-Kabch : maçonnerie, déblaiement, menuiserie ordinaire..........................	400	Ahmed Mohamed el-Chimi.	10 p. o/o de rabais.
6	Mosquée el-Mârdâni : peinture..........	101	Prinzivalli.	A forfait pour L. E. 80, à la condition qu'il fournisse un échantillon convenable, sinon l'entreprise sera confiée à Andreotti pour L. E. 117.
10	Mosquée Kidjmâs el-Ishâki, cour d'ablutions.	150	Mohamed Sa'ad.	18 1/2 p. o/o de rabais.

2° DEVIS ET CONTRATS.

La Section technique approuve ensuite les devis et cahiers de charges pour les travaux suivants et demande leur mise en adjudication :

A. — Sur le budget ordinaire du Comité :

1° Mosquée funéraire de Barkouk, travaux de conservation pour. . . . . L. E. 670

2° Tombeau Tarabâï el-Cherîfi, escalier de la coupole, devis de . . . . L. E. 28

N. B. Sur la demande de M. l'Architecte en chef le Ministère des Travaux publics envoie au Comité par lettre n° 1556, en date du 8 mai courant, un projet pour le déblaiement du tombeau Tarabâï el-Cherîfi, suivi d'une estimation s'élevant à L. E. 62.

Comme sur le budget de cette année est prévue une somme de L. E. 90 (voir rapp. 248) pour une série de travaux à exécuter dans ce monument, et que, d'autre part, suivant une déclaration verbale de M. Perry, directeur général des villes et des bâtiments de l'État, le Ministère des Travaux publics ne dispose pas du crédit nécessaire pour l'exécution des travaux de déblaiement, la Section technique, sur la proposition de M. l'Architecte en chef, est d'avis de se contenter, pour le moment, de la construction de l'escalier du tombeau pour. . . . . L. E. 28
et de mettre à la disposition du Ministère. . . . . L. E. 62
pour les travaux de déblaiement.

B. — Sur les 20000 L. E. du Gouvernement :

Sebil Cheikhou, devis de . . . . L. E. 150

Ce travail consiste à démolir la porte moderne el-Hattâba, sise à côté du sebîl, à la remplacer par une grille en fer et à poser une clôture devant le sebîl.

3° MUR DE LA VILLE.

Le Ministère des Travaux publics envoie au Comité, par lettre n° 1663, du 18 mai courant, un dessin indiquant une partie de l'ancien mur de la ville sise à Hâret el-Mestahi, que MM. S. et S. Sednaoui désirent acheter

pour en céder gratuitement le terrain au Gouvernement, dans le but d'élargir la rue sur laquelle donne leur propriété.

Il demande l'avis du Comité.

La Section technique propose de se désintéresser de cette partie du mur, vu qu'il s'agit d'une reconstruction moderne en mauvaise maçonnerie.

4° BÂB ZOUEILA.

En réponse à la communication du § 2, du 89e procès-verbal, le Ministère des Travaux publics fait part au Comité qu'il accepte que le relevé de Bâb Zoueila soit exécuté, comme ceux de Bâb el-Fetouh, de Bâb el-Nasr et du Mur de la ville, sur le même crédit que ces derniers (voir rapp. 251).

5° MOSQUÉE DU SULTAN HASSAN.

La Section technique, après examen, approuve le chapitre v du texte de l'ouvrage sur la mosquée du sultan Hassan «Programme des travaux à exécuter», après quelques corrections de forme opérées par M. Barois.

6° MOSQUÉE EL-KOMÂRI.

L'Administration générale des Wakfs informait le Comité, par lettre du 4 septembre 1898, n° 2935, que la 3me Section désirerait faire des travaux de réparation dans la mosquée el-Komâri, sise à Atfet Abdallah bey, mais qu'auparavant elle voudrait que le Comité examine la mosquée, pour constater si elle est monumentale, afin que dans le cas affirmatif, il soit fait le nécessaire par ses soins.

Les bureaux du Comité, ayant examiné la mosquée, avaient fait étayer la façade sud, en attendant un examen minutieux de M. l'Architecte en chef alors en congé.

M. Herz bey rapporte que la coupole et le portail, c'est-à-dire toute la façade, jusqu'à la construction moderne, est à classer. L'étaiement exécuté n'était que provisoire, il y a lieu de faire pour le moment quelques travaux insignifiants. Parmi les inscriptions relevées de la façade, il n'en a pas trouvé d'historique.

La Section technique classe la coupole et le portail de la mosquée el-Komâri parmi les monuments arabes à conserver.

7° PROJET DE CONSTRUCTION D'UN TOMBEAU, PRÈS DE KANTARET EL-MAOUARDI.

Par lettre n° 1704, du 22 mai 1899, le Ministère des Travaux publics transmet au Comité un projet de construction d'une coupole, pour le tombeau du cheikh el-Seddi, sur un terrain du Gouvernement, près de Kantaret el-Maouardi. Il prie le Comité de vouloir bien examiner ce projet et lui communiquer son avis.

La Section technique charge M. Herz bey d'apporter à ce projet des modifications appropriées au style et de le renvoyer directement au Ministère.

8° TOMBEAU EL-ZOMR.

La Direction générale des Wakfs, par sa lettre en date du 15 mai 1899, informe le Comité que le Conseil administratif des Wakfs a examiné la décision du Comité (§ 4, rapp. 253) au sujet des monuments sis aux Karafas. Elle transmet copie de la décision que ce Conseil vient de prendre dans sa séance du 8 mai, n° 2879, et dont voici le contenu :

« Vu la note sur l'affaire et après discussion, le Conseil décide à l'unanimité que la déclaration formulée dans les décisions rendues par le Conseil supérieur en date du 14 mai 1896, disant : « qu'en conformité à la loi religieuse, le terrain des Karafas est wakf et par suite, les dix-huit édifices y existant doivent appartenir à l'Administration générale et être inscrits sur ses registres, tels que les autres édifices par elle administrés », n'oblige pas la Direction des Wakfs de s'occuper de semblables tombeaux coupoles et autres.

« L'interprétation de la loi religieuse que le Karafa est wakf, signifie que tout musulman a droit d'enterrer dans le cimetière en question sans pouvoir en opérer une vente ou achat. Ainsi tout musulman qui y fera élever une bâtisse pour l'enterrement, pourra jouir seulement de la propriété de la construction par lui faite.

« La plupart des constructions sises aux Karafas ont des propriétaires, dont il ne convient pas de violer les droits, car il est permis à tout musulman de construire des tombes sur les endroits qui sont libres, ce qui veut donc dire par le mot wakf que le Karafa n'est pas susceptible d'être administré par la direction des Wakfs.

« Si un empiètement survient de la part d'une personne sur la construction d'autrui, il est évident que cet empiètement ne peut être empêché que par l'autorité publique, c'est-à-dire le Gouvernement.

« La direction des Wakfs n'a aucune autorité sur un semblable wakf public, dont la jouissance appartient à chaque musulman, et c'est au Gouvernement d'empêcher les empiètements et les actes d'injustice dans de pareilles circonstances ».

La Section technique en prenant connaissance de cette décision des Wakfs, propose de la communiquer au Ministère des Travaux publics, comme suite au rapport 253, § 4.

9° MOSQUÉE DU CHEIKH SALEM.

En ce qui concerne le transport au Musée arabe d'une poutre et d'un morceau du plafond de la mosquée du cheikh Sâlem, à Fayoum (voir rapp. 250), l'Administration des Wakfs fait part au Comité, que son ingénieur de la Haute-Égypte vient de lui déclarer que la vétusté de cette boiserie ne permet pas de satisfaire au désir du Comité.

10° PERSONNEL.

Sur la proposition de M. l'Architecte en chef, la Section technique accepte de porter les appointements de M. Klippel, architecte surveillant, de 9 à 11 L. E. par mois, et d'accorder à chacun des chefs-maçons du Comité : Ahmed Youssef et Ahmed Atieh, 0 L. E. 500 mill. par mois, pour frais de monture.

Ces allocations seront données à partir du 1er juin prochain.

11° CONFECTION DE DESSINS.

A. — Le Ministère des Travaux publics, par lettre n° 1603, du 14 mai courant, autorise le Comité à employer, pour confection de dessins, le reliquat éventuel de L. E. 70, provenant de l'allocation annuelle de L. E. 1000 du Ministère des Finances.

B. — La Section technique adjuge à M. Silvagni la confection des dessins du tombeau de Chagarat el-Dor et des mosquées Gânibek et Moustapha pacha, au cimetière de l'Imâm el-Chafei, pour L. E. 48, et à M. Caldgi le relevé de la mosquée Ibn Touloun, pour L. E. 80 (voir rapp. 251).

12° MUSÉE ARABE.

La Section technique enregistre l'achat effectué par S. E. Artin pacha, MM. Barois et Herz bey de six pièces de bois sculpté avec inscriptions coufiques, provenant des tombeaux Toulounides et d'un grand fragment de récipient en verre avec animaux et lettres.

Le prix de ces objets est de L. E. 10. Ils sont déposés au Musée sous les numéros 2563 à 2568.

Le 29 mai 1899.

Signé : Barois, Herz.

PROCÈS-VERBAL N° 93.

(Voir le rapport n° 257-260 de la Section technique.)

Le Comité s'est réuni au siège de l'Administration générale des Wakfs, le 7 novembre 1899, à 3 h. de l'après-midi.

Étaient présents :

LL. EE. Mohamed Faïzi pacha, président,
Hussein Fakhry pacha,
Yacoub Artin pacha,

MM. Barois,
Hanna bey Bakhoum,
Herz bey.
Manescalco bey,
Dr B. Moritz.
Saber bey Sabri,
Skandar effendi Aziz,

Sir William Garstin, M. Mohamed bey Beiram et M. Ahmed bey Sabri se font excuser.

I.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé et signé.

II.

M. Herz bey appelle l'attention du Comité sur la lettre du 20 mai dernier n° 120 du Patriaecat copte et dont mention est faite au dernier procès-verbal S III.

Les L. E. 250 que le Patriarcat copte met à la disposition du Comité n'ont pu être dépensées et il serait utile de ne pas les perdre.

Le Comité décide de faire écrire au Patriarcat pour que cette somme soit gardée à la disposition du Comité pour les travaux qui pourraient être faits l'année prochaine.

A propos de la lettre n° 363 également insérée dans le même procès-verbal, le Comité charge la Section technique de revoir le devis dressé pour l'église Anba Chenouda et le modifier dans les mesures du possible selon les observations faites par S. B. le Patriarche.

En ce qui concerne l'église Abi Seifein, M. Herz bey annonce qu'il s'y est rendu le 24 juin dernier, conformément au désir de Sa Béatitude (lettre du 21 juin 1899, n° 155) et qu'il a fourni à M. Nakhla bey el-Barâti tous les renseignements par lui demandés.

Vu que jusqu'à ce jour aucune suite n'a été donnée à cette affaire, le Comité décide de la rappeler au Patriarcat.

III.

Les rapports nos 257-260 de la Section technique qui ont été envoyés à MM. les Membres du Comité, sont approuvés.

Pour ce qui est de la question des kouttâbs el-Ghouri, cheikh Metahhar et Soliman Chaouiche visée dans le paragraphe 8 du 257e rapport, le Comité, sur la proposition de S. E. Artin pacha, charge M. Herz bey de presenter un projet avec devis à l'appui, pour l'exécution de cloisons s'adaptant aux locaux en question et dont l'aspect ne puisse déparer l'ensemble du monument.

IV.

M. Herz bey lit une lettre de M. le comte Zaluski annonçant son départ du Caire et manifestant tous ses regrets de ne pouvoir continuer à prendre part aux intéressants travaux du Comité.

S. E. le Président est prié d'adresser des remerciements à M. le comte Zaluski pour l'utile coopération qu'il a voulu apporter aux travaux du Comité et de vouloir bien le nommer membre honoraire.

Le Comité prie en outre S. E. le Président de vouloir bien faire le nécessaire pour que la Caisse de la Dette désigne un autre membre en remplacement de M. le comte Zaluski.

V.

Le Comité prie aussi S. E. le Président de vouloir bien proposer à S. A. le Khédive la nomination de M. Maspero comme membre du Comité.

VI.

M. Barois propose au Comité d'adresser des remerciements à S. E. Artin

pacha au sujet de son intéressante communication de quelques pages ayant trait à la restauration et la conservation des monuments anciens, prises de l'ouvrage de M. Anatole France : *La vie littéraire.*

Le Comité décide de faire traduire en arabe cet extrait.

VII.

Ouvrage présentés au Comité :

Bulletin de la Société Khédiviale de Géographie. — Ve Série, n° 3.

Mittheilungen der K. K. Central Commission fuer Erforshung, etc. — Vienne, 1899, 25. Band. 3 et 4 Heft.

Revista de la Asociation artistico-arqueologiqua Barcelonesa. — 1899, nos 14 et 15.

Nouveau plan de la ville du Caire (petit format). Par le Ministère des Travaux publics.

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine. — Années 1795, 1896 et 1898.

Bulletins de l'Institut Égyptien. Fasc. 1 et 2. — Année 1898.

Mémoires de l'Institut Égyptien. — Tome III. Fasc. 8 et 9.

La séance est levée à 4 h. p. m.

Le Président,
Signé : Moh. Faïzi.

Le Secrétaire,
Signé : A. Manescalco.

Les Membres,
Signé : H. Fakhry, Yacoub Artin pacha.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL N° 93.

EXTRAIT DE L'OUVRAGE DE M. ANATOLE FRANCE, *LA VIE LITTÉRAIRE*, COMMUNIQUÉ AU COMITÉ PAR S. E. YACOUB ARTIN PACHA.

« Aussi bien la ville d'Eu a-t-elle peu d'attraits pour retenir les visiteurs, aujourd'hui que le château et le parc sont fermés. On ne se promène plus sous les hêtres plantés par les Guise. Le parc, autrefois ouvert au public les jeudis et les dimanches, est interdit à tous les promeneurs. On ne visite plus le château. Il faut se contenter d'en voir la façade à travers la grille de la cour. Cette façade, de brique et de pierre, ne doit qu'à la hauteur de ses toits son aspect monumental. Elle est plate, lourde et vulgaire. Ainsi la conçut Fontaine, qui restaura le château pour le duc d'Orléans en 1821.

Fontaine avait d'ordinaire peu de respect pour les œuvres des vieux maîtres maçons. Il jugea que les façades du château d'Eu étaient faites sans méthode et, comme il le dit lui-même, il les rectifia. Il les rectifia si bien que le château a maintenant l'air d'une caserne.

Nos goûts ont bien changé depuis le temps de Perrier et de Fontaine. Un château n'est jamais assez vieux pour nous, mais l'architecte n'a pas moins d'occasions que jadis de pratiquer son art funeste. Autrefois, il démolissait pour rajeunir; maintenant, il démolit pour vieillir. On remet le monument dans l'état où il était à son origine. On fait mieux; on le remet dans l'état où il aurait dû être.

C'est une question de savoir si Violet-le-Duc et ses disciples n'ont point accumulé plus de ruines en un petit nombre d'années, par art et méthode, que n'avaient fait, par haine et par mépris, durant plusieurs siècles, les princes et les peuples, dégoûtés à l'envi des vestiges d'un passé qui leur semblait barbare. C'est une question de savoir si nos églises du moyen âge n'eurent pas à souffrir aussi cruellement du zèle indiscret des nouveaux architectes que de cette longue indifférence qui les laissait vieillir tranquilles. Violet-le-Duc obéissait à une idée vraiment inhumaine quand il se

proposait de ramener un château ou une cathédrale à un plan primitif qui avait été modifié dans le cours des âges, ou qui, le plus souvent, n'avait jamais été suivi. Il allait jusqu'à sacrifier des œuvres vénérables et charmantes et à transformer, comme à Notre Dame de Paris, la cathédrale vivante en cathédrale abstraite. Une telle entreprise est en horreur à quiconque sent avec amour la nature et la vie. Un monument ancien est rarement d'un même style dans toutes ses parties. Il a vécu, et tant qu'il a vécu, il s'est transformé. Car le changement est la condition essentielle de la vie. Chaque âge l'a marqué de son empreinte. C'est un livre sur lequel chaque génération a écrit une page. Il ne faut altérer aucune de ces pages. Elles ne sont pas de la même écriture parce qu'elles ne sont pas de la même main. Il est d'une fausse science et d'un mauvais goût de vouloir les ramener à un même type. Ce sont des témoignages divers, mais également véridiques.

Il y a plus d'harmonie dans l'art que n'en conçoit la philosophie des architectes restaurateurs. Sur la façade d'une église, entre les grands bonnets d'évêque de deux vieux arcs en tiers-point, un portique de la Renaissance dresse élégamment les ordres de Vitruve et s'accompagne d'anges graciles, aux tuniques légères. Cela fait une belle harmonie. Sous une corniche de fraisiers et d'orties, taillés au temps de Saint Louis, une petite porte Louis XV étale ses rocailles frivoles et ses coquilles, devenues austères avec l'âge. Cela encore fait une belle harmonie. Une nef magnifique du XIVme siècle est lestement enjambée par un jubé charmant de l'époque des Valois, à une branche du transept, sous la pluie de pierreries d'une verrière du premier âge, un autel de la décadence hausse ses colonnes torses de marbre rouge où courent des pampres d'or, et ce sont là des harmonies. Et quoi de plus harmonieux que ces tombeaux de tous les styles et de toutes les époques, multipliant les images et les symboles sous une de ces voûtes qui tiennent de la géométrie, dont elles procèdent, une beauté absolue.

Je me rappelle avoir vu sur un des bas-côtés de Notre-Dame de Bordeaux un contrefort qui, par la masse et les dispositions générales ne diffère pas beaucoup des contreforts plus anciens qui l'environnent. Mais pour le style et l'ornementation, il est tout-à-fait singulier. Il n'a ni ces pinacles, ni ces clochetons, ni ces longues et étroites arcades aveugles qui amincissent et allègent les contreforts voisins. Il est décoré, celui-là, de deux ordres renouvelés de l'antique, de médaillons, de vases. Ainsi l'a conçu un contemporain

de Pierre Chambiges et de Jean Goujon, qui se trouvait conducteur des travaux de Notre-Dame au moment où un des arcs primitifs se rompit. Cet ouvrier, qui avait plus de simplicité que nos architectes, ne songea pas, comme ils l'eussent fait, à travailler dans le vieux style perdu; il ne tenta point un postiche savant. Il suivit son génie et son temps. En quoi il fut bien avisé. Il n'était guère capable de travailler dans le goût des maçons du XIVme siècle. Plus instruit, il n'aurait produit qu'une insignifiante et douteuse copie. Son heureuse ignorance l'obligea à avoir de l'invention. Il conçut une sorte d'édicule, temple ou tombeau, un petit chef d'œuvre tout empreint de l'esprit de la Renaissance française. Il ajouta ainsi à la vieille cathédrale un détail exquis, sans nuire à l'ensemble.

Ce maçon inconnu était mieux dans la vérité que Violet-le-Duc et son école. C'est miracle que de nos jours, un architecte très instruit n'ait pas jeté ce contrefort de la Renaissance pour le remplacer par un contrefort de XIVme siècle.

L'amour de la régularité a poussé nos architectes à des actes de vandalisme furieux. J'ai trouvé à Bordeaux même, sous une porte cochère, deux chapiteaux à figures qui y servaient de bornes. On m'expliqua qu'ils venaient du cloître de . . . et que l'architecte chargé de restaurer ce cloître les avait fait sauter pour cette raison que l'un était du XIme siècle et l'autre du XIIIme, ce qui n'était pas tolérable, le cloître datant du XIIme, et devant y être sévèrement ramené. En raison de quoi, l'architecte les remplaça par deux chapiteaux du XIIme siècle et de sa façon. Je n'aime pas beaucoup qu'une œuvre du XIIe siècle soit exécutée au XIXme. Cela s'appelle un faux. Tout faux est haïssable.

Ingénieux à détruire, les disciples de Violet-le-Duc ne se contentent pas de détruire ce qui n'est pas de l'époque adoptée par eux. Ils remplacent les vieilles pierres noires par des blanches, sans raison, sans prétexte. Ils substituent des copies neuves aux motifs originaux. Cela encore, je ne le leur pardonne pas; c'est pour moi une douleur de voir périr la plus humble pierre d'un vieux monument. Si même c'est un pauvre maçon très rude et malhabile qui l'a dégrossie, cette pierre fut achevée par le plus puissant des sculpteurs, le temps. Il n'a ni ciseau, ni maillet; il a pour outils la pluie, le clair de lune et le vent du Nord. Il termine merveilleusement le travail des praticiens. Ce qu'il ajoute ne se peut définir et vaut infiniment.

Didron, qui aima les vieilles pierres, inscrivit peu de temps avant sa mort, sur l'album d'un ami, ce précepte sage et méprisé : « En fait de monuments anciens, il vaut mieux consolider que réparer, mieux réparer que « restaurer, mieux restaurer qu'embellir; en aucun cas il ne faut ajouter ni « retrancher. »

Cela est bien dit. Et si les architectes se bornaient à consolider les vieux monuments et ne les refaisaient pas, ils mériteraient la reconnaissance de tous les esprits respectueux des souvenirs du passé et des monuments de l'histoire. »

257e RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 93.)

Présents à la réunion :

M. Barois, président,

S. E. Ismaïl pacha el-Falaki,

MM. Herz bey,

Manescalco bey.

SOMMAIRE.

1° Devis;
2° Mur de la ville;
3° Rabais faits sur les travaux du budget de l'année courante;
4° Mosquée Kaïtbaï, à Kal'at el-Kabch (n° 223 du plan Grand bey);
5° Coupole el-Fadaouich, à el-Abbassyeh et mosquée Barkouk, au désert;
6° Zaouyet du cheikh Chams el-Dyn, à Hâret el-Sadât;
7° Monuments, au désert Kaïtbaï;
8° Kouttâbs el-Ghouri, cheikh Metahar et Soliman Chaouiche;
9° Khanka Cheikhou, à el-Saliba (n° 152 du plan);
10° Kasr el-Cham'a, au Vieux-Caire;
11° Mosquée d'Ahmed Ibn Touloun, à Kal'at el-Kabch (n° 220 du plan):
12° Monuments de Rosette.

1° DEVIS.

La Section technique approuve les devis dressés par les bureaux du Comité, pour les travaux à exécuter dans les monuments ci-après :

A. — Sur le budget ordinaire du Comité :

	L. E.	M.
1. *Maristan Kalaoun* (voir rapp. 197 et 234)	180	
2. *Mosquée Saghri Ouardi*, à Makassis (voir rapp. 166)	50	
3. *Mosquée el-Kourdi*, travaux d'entretien à l'intérieur de la mosquée	20	

	L. E.	M.
4. *Mosquée el-Mahmoudieh,* travaux de conservation, démolition de l'escalier extérieur et des murs qui cachent le socle de la mosquée	830	
5. *Mosquée el-Mehmendâr,* treillage des fenêtres de la coupole	9	
6. *Sebîl du sultan Moustafa,* travaux de conservation . .	20	
7. *Maison wakf Radouan bey,* (voir rapp. 170).	50	
8. *Mosquée Gaï el-Youssefi,* travaux de conservation . .	20	
9. *Mosquée Saleh Negm el-Dyn Ayoub.*	3	500
10. *Porte Mandjak el-Selehdar,* (voir rapp. 129).	70	
N. B. Les dessins de cette porte, demandés dans le rapport précité, ont été faits et publiés dans le fascicule de l'année 1892.		

B. — Sur le crédit des 20000 L. E. du Gouvernement :

	L. E.	M.
1. *Citerne el-Nabîh,* à Alexandrie, construction d'un kiosque pour donner accès à la citerne (voir rapp. 238). A ce devis est joint un projet du travail.	125	
2. *Mosquée el-Mârdâni,* réparation et repose des cloisons en bois qui séparent le grand liwân du reste de la mosquée	275	

La Section technique, après approbation du contrat de ce dernier travail, passe à l'examen des quatre offres présentées par les menuisiers les plus connus aux bureaux du Comité. Elle confie l'entreprise à Abou Zeid Hassan avec 12 p. 0/0 de rabais. Délai d'exécution : 5 mois. Le montant de ce devis sera pris sur le crédit spécial de 4000 L. E. alloué pour la mosquée, sur la répartition des 20000 L.

2° MUR DE LA VILLE.

Dans une communication du Tanzim, n° 2981, en date du 20 octobre 1897, transmise au Comité par le Gouvernorat, il est exposé que des particuliers, dont les noms figurent dans une liste spéciale, ont usurpé plusieurs parties du mur de la ville du côté de Darb el-Mahrouk et Darb el-Ghoghlân, près de la montagne, et y ont élevé des constructions.

M. l'Architecte en chef présente à cette occasion un croquis indiquant des empiètements sur le mur de la ville, du côté nord de Bâb el-Nasr, par de grandes constructions que des particuliers y ont élevées.

Pour mettre fin à ces continuelles usurpations, la Section technique est d'avis de prier le Ministère des Travaux publics de rendre un décret de Tanzim réservant à la voie publique un espace de 5 mètres de chaque côté du mur de la ville et sur tout son parcours. C'est le seul moyen de dégager ce mur.

3° RABAIS.

La Section technique demande que la somme de 424 L. E. 078 mill., provenant des rabais faits sur les travaux du budget de l'année courante, soit ajoutée au chapitre C, *Réserve pour petits travaux,* de ce budget.

Le Comité aura donc à dépenser, pour petits travaux, cette année 543 L. E. 078 mill.

4° MOSQUÉE KAÏTBAÏ.

Les travaux ordonnés l'an passé dans la mosquée de Kaïtbaï, à Kal'at el-Kabch, ont surpassé de 49 L. E. 032 mill. le crédit porté au budget.

La Section technique propose de payer cette différence sur les *Petits travaux* de cette année et décide que dorénavant, tous les devis dressés par les bureaux du Comité, comporteront une somme de 12 p. 0/0 sur l'estimation des travaux, pour imprévus, et une autre de 8 p. 0/0 pour surveillance, les 10 p. 0/0, portés jusqu'à présent pour imprévus et surveillance ensemble, étant insuffisants.

5° COUPOLE EL-FADAOUIEH, ET MOSQUÉE BARKOUK AU DÉSERT.

A. — La Section technique propose de payer sur le solde du crédit de 1380 L. E., alloué pour Bâb Zoueila, la somme de 171 L. E. 216 mill., dont 19 L. E. 996 mill. pour excédent de dépenses, dans les travaux de la coupole el-Fadaouieh et 151 L. E. 220 mill. pour divers travaux imprévus exécutés dans la mosquée Barkouk.

B. — M. l'Architecte en chef présente les photographies demandées dans le 239e rapport, démontrant le procédé de redressement des piliers extérieurs de la mosquée Barkouk.

6° ZAOUYET DU CHEIKH CHAMS EL-DYN.

En réponse à la communication du paragraphe 1, du 112e rapport, relatif au transport au Musée arabe de la machrabieh', du maksoura et des colonnes du kibla, de la Zaouyet Chams el-Dyn, l'Administration générale des Wakfs informe le Comité que cette zaouyet ne lui appartient pas.

Des correspondances engagées avec le Gouvernorat, il résulte que cette construction appartient aux héritiers de feu Ismaïl pacha Abd el-Khâlek.

Le fils de ce dernier vient de déclarer en son nom, et en celui des autres héritiers, qu'il ignore si la zaouyet en question leur appartient ou non, et qu'aussitôt qu'ils auront justifié leurs titres de propriété, ils ne manqueront pas de céder gratuitement au Musée les objets mentionnés plus haut. Comme cette affaire traîne depuis neuf ans environ, la Section technique est d'avis de ne plus attendre mais de transporter au Musée les objets antiques en question, puisque personne n'en réclame la propriété.

7° MONUMENTS AU DÉSERT.

Par lettre en date du 23 septembre 1896, l'Administration générale des Wakfs transmet au Comité, pour avoir son avis, dix projets de dégagement consistant à démolir des masures adossées à dix monuments du désert.

La Section technique, après examen, laisse à l'Administration des Wakfs la faculté d'exécuter les projets nos 1, 3, 4, 5, 6, 8, 9 et 10, tout en tenant compte des observations mises sur chacun d'eux, par M. l'Architecte en chef. Quant aux projets nos 2 et 7, concernant le dégagement partiel de la façade nord de la mosquée funéraire de Kaïtbaï, ils seront exécutés par les soins du Comité et dans le but d'établir une place devant la mosquée.

En cette occasion la Section technique charge M. Herz bey d'élaborer un projet de dégagement aussi complet que possible de la mosquée Kaïtbaï.

8° KOUTTÂBS EL-GHOURI, CHEIKH METAHHAR ET SOLIMAN CHAOUICH.

L'Administration générale des Wakfs, par lettre en date du 30 mai 1899, retourne au Comité le dossier relatif aux trois pièces à aménager à côté des kouttâbs el-Ghouri, cheikh Metahhar et Soliman Chaouich, en l'informant que pour plusieurs raisons, elle n'approuve pas l'installation de ces trois pièces.

La Section technique regrette que cette affaire, qui date depuis longtemps, n'ait pas eu le résultat voulu et s'en réfère au Comité en faisant les observations suivantes aux objections des Wakfs.

1° Il n'est pas de la compétence des Wakfs de prétendre que les cloisons ou autres meubles d'abri ne changent en rien l'aspect des kouttâbs. C'est justement le contraire qui a poussé le Comité à soulever la question.

2° En ce qui concerne les dépenses, l'Administration n'a pas à y entrer, car c'est le Ministère de l'Instruction publique qui s'en chargera, d'après la déclaration faite par S. E. Yacoub Artin pacha, dans la 89e séance du Comité.

3° L'Administration prévoit une interruption de revenus des wakfs, par suite de l'utilisation des trois pièces en question pour salles d'enseignement. C'est là encore une erreur étant donné que :

Pour *le kouttâb el-Ghouri,* la pièce à utiliser est inhabitée et ne peut être louée, vu qu'elle est desservie par le même escalier que le kouttâb;

Pour *le kouttâb cheikh Metahhar,* il s'agit d'une chambre qui rapporte 12 piastres seulement par mois.

Pour *le kouttâb Soliman Chaouiche,* la salle est à construire sur la terrasse des boutiques actuellement couverte de décombres.

9° KHANKA CHEIKHOU.

En réponse à la communication du paragraphe 6, du 199e rapport, concernant la remise en son état primitif de la fenêtre située sur la façade de la Khanka Cheikhou, actuellement transformée en porte de boutique, l'Administration générale des Wakfs fait observer au Comité que la décision de la Section technique ne peut être exécutée. En voici les raisons :

1° La boutique en question existe dans son état actuel depuis l'an 1298;

2° C'est un bien de rapport;

3° La transformation constatée par le Comité n'est pas légalement justifiée.

La Section technique voit avec un vif regret l'impossibilité d'empêcher que la façade de cet important monument soit ainsi déparée.

10° KASR EL-CHAM'A.

Comme suite à la communication du paragraphe 1, du 231e rapport, le

Gouvernorat porte à la connaissance du Comité que, suivant les constatations de son agent, c'est le Patriarcat copte catholique qui avait procédé à l'ouverture de la porte, dans l'ancien mur de l'enceinte de Kasr el-Cham'a, et que le Vicaire de ce Patriarcat, tout en ayant consenti à arrêter le travail, a déclaré que le mur dépendant du cimetière de leur communauté est moderne, sauf la partie inférieure, d'environ un mètre, qui est monumentale.

Le Vicaire a fait observer en outre à l'agent du Gouveruorat, qu'il n'ignore pas les soins que l'on doit apporter aux monuments, mais qu'il s'étonne grandement de ce qu'aucune objection n'ait été faite pour l'ouverture d'une porte semblable par le couvent des Syriens.

M. Herz bey déclare avoir examiné le couvent des Syriens et n'avoir trouvé aucune trace de l'ancienne forteresse de Kasr el-Cham'a.

11° MOSQUÉE IBN TOULOUN.

Comme suite à la demande du Comité de continuer le balayage devant la porte principale de la mosquée Ibn Touloun, le Ministère des Travaux publics répond que la rue sur laquelle donne ladite porte n'est pas classée pour le nettoyage et l'arrosage.

12° MONUMENTS DE ROSETTE.

En conformité des prescriptions du paragraphe 18, du 197e rapport, le Ministère des Travaux publics envoie au Comité par lettre n° 4513, du 1er novembre 1898, un état semestriel des monuments de Rosette finissant le 30 octobre 1898.

Il en résulte que, à part les changements ci-après survenus, tous les monuments se trouvent dans leur état primitif.

Maison el-Gabbâs	L'étage supérieur en a été démoli.
Rue du cheikh Kandîl.	A signaler la démolition de la maison de l'épouse de Hassan el-Manzalaoui.
Maison en ruine	Elle n'existe plus.
Maison el-Meïzouni	En ruine.

Le 27 juin 1899.

Signé : Barois, Ismaïl, Herz, Manescalco.

258ᵉ RAPPORT
DE LA SECTION TECHNIQUE.
(Voir le procès-verbal n° 93.)

Présents à la réunion :

MM. Ahmed bey Sabri,
Herz bey,
Manescalco bey,
Saber bey Sabri.

SOMMAIRE.

Mosquée Mohamed Ali, à la Citadelle;

1° Adjudications et contrats;
2° Mosquée Amr, au Vieux-Caire;
3° Aqueduc de Sâlah el-Dyn;
4° Collines près de la mosquée Sayeda Nefissa;
5° Mosquée el-Ghouri, à el-Ghourieh (n° 189 du plan Grand bey).
6° Note de dépenses.

MOSQUÉE MOHAMED ALI.

Monsieur le Sous-Directeur de l'Administration générale des Wakfs envoie au Comité, à la date du 22 août écoulé, une lettre dont voici la traduction :

« Monsieur l'Ingénieur en chef des Wakfs a présenté à l'Administration un rapport, dans lequel il est exposé que sur les quatre piliers supportant les coupoles de la mosquée Mohamed Ali, à la Citadelle, il a été constaté des brisures et fentes.

« Vu l'importance de cette mosquée qui est unique en Égypte par son style, Monsieur l'Ingénieur en chef propose que les piliers, ainsi que les arcades qui supportent les coupoles soient examinés par la Section technique du Comité, afin de déterminer l'état et la cause de leur dégradation

et d'indiquer les mesures devant servir de base dans les travaux de réparation qu'il est nécessaire d'exécuter, pour renforcer d'une façon rassurante la maçonnerie de la mosquée.

« Je vous prie par conséquent de vouloir bien faire examiner ces dégradations par la Section technique et me communiquer sa décision sur les mesures à prendre. »

Bien que la mosquée Mohamed Ali ne soit pas classée parmi les monuments arabes, dont le Comité s'occupe par principe, la Section technique, vu l'importance de l'édifice, s'est empressée de donner suite à la demande de Monsieur le Sous-Directeur des Wakfs.

A l'aide des échafaudages dressés sur le pilier nord-est de la coupole, elle a procédé à un examen aussi minutieux que possible.

Elle a constaté que le pilier en question porte un revêtement de briques hourdées au plâtre fait très probablement immédiatement après l'achèvement de l'édifice. Ce revêtement d'une épaisseur de o m. 33 cent. en haut, o m. 26 cent. au milieu et o m. 22 cent. en bas, est fendu de tous côtés dans la partie supérieure du pilier et empêche de se rendre exactement compte de l'état réel du noyau, qui cependant doit être également endommagé, car on peu conclure en toute sûreté que le revêtement n'y a été fait que dans le but de cacher les défectuosités survenues au pilier proprement dit, ou de le renforcer d'une manière quelconque.

De même les arcs supportés par ce pilier sont fendus à divers endroits, et les pierres de leur retombée brisée inspirent de l'inquiétude.

Il a été en outre constaté que la galerie disposée à la hauteur de la naissance des grandes voûtes, qui courait à l'origine à l'intérieur des quatre demi-dômes seulement, et qui devait être interrompue à l'emplacement des quatre piliers, a été complétée à une époque inconnue pour faire tout le tour de la coupole, ce qui est prouvé par l'existence de la peinture ancienne sous la construction des balcons ajoutés.

Les membres présents de la Section technique ont émis différents avis concernant les mesures à prendre pour remédier à ces défectuosités.

Toutefois elle charge MM. Herz bey et Saber bey Sabri d'élaborer et d'examiner les études diverses qu'ils croiront nécessaires, et d'en faire part à la Section technique dans sa prochaine réunion.

1° ADJUDICATIONS ET CONTRATS.

A. — La Section technique prend connaissance que les travaux de 670 L. E. projetés dans la mosquée Barkouk, sur le budget de cette année (voir rapp. 256), ont été adjugés à Châfaï Khalil avec un rabais de 13 p. o/o.

Elle procède ensuite au dépouillement des offres présentées par divers entrepreneurs, pour les travaux du tombeau Tarabâï el-Cherîfi (voir rapp. 256); elle accepte la plus avantageuse, celle de Châfaï Khalil, avec 5 p. o/o de rabais.

En ce qui concerne l'adjudication des travaux du sebîl Cheikhou, sis à côté de la porte el-Khattâba (voir rapp. 256), le Ministère des Travaux publics informe le Comité qu'il n'a eu qu'une seule offre, celle de Abd el-Nabi Bayoumi, avec un rabais de 3 p. o/o. La Section technique l'accepte. Ordre a été donné de commencer le travail.

B. — M. Herz bey présente les cahiers des charges pour les travaux suivants à mettre en adjudication et qui seront exécutés sur la réserve pour *Petits travaux* du budget de cette année :

			L. E.
1.	Maison wakf Radouan bey	(voir rapp. 257)	50
2.	Maristan Kalaoun	*Idem.*	180
3.	Mosquée Saghri Ouardi à Makassîs	*Idem.*	50
4.	Mosquée Mokbil el-Daoudi. . . .	(voir rapp. 238)	29

Ils sont approuvés.

Il en est de même pour le cahier des charges dressé pour la construction d'un kioske donnant accès à la citerne el-Nabîh, à Alexandrie (voir rapp. 238 et 257). Le devis pour ce travail est de 140 L. E. à prendre sur le chapitre *Imprévus* des 20000 L. E. du Gouvernement.

2° MOSQUÉE AMR.

L'Administration générale des Wakfs, par lettre en date du 30 juillet 1899, demande l'avis du Comité pour une série de travaux qu'elle a projetés dans la mosquée Amr, dans le but d'en renouveler les plafonds et d'y exécuter certaines réparations et aménagements afin de rendre la mosquée au culte.

La Section technique ne voit aucune objection à ce que ces travaux soient exécutés, elle demande seulement qu'on respecte les ornements qui se trouvent sur les murs.

3° AQUEDUC DE SÂLAH EL-DYN.

Par lettre en date du 10 juillet 1899, n° 2321, le Ministère des Travaux publics demande au Comité des renseignements sur un morceau de terrain sis à Foum el-Khalig, à une distance d'environ 30 mètres de l'aqueduc de Sâlah el-Dyn et que M. Georges Schutz désire acheter par son emplacement autour du moulin lui appartenant.

La Section technique propose d'accorder la vente de la parcelle susmentionnée, à la condition que le Ministère nomme, aux frais de l'acquéreur, un gardien pour surveiller les fouilles qui y seront faites, comme cela a eu lieu pour le terrain concédé à M. Sicard.

4° COLLINE PRÈS DE LA MOSQUÉE SAYEDA NEFISSA.

La Section technique propose aussi de consentir à la vente, à M. Mohamed effendi Koueniali, d'une colline sise près de la mosquée Sayeda Nefissa et pour laquelle le Ministère des Travaux publics demande l'avis du Comité. Cette colline n'a rien d'intéressant, vu qu'elle provient des démolitions de la ville.

5° MOSQUÉE EL-GHOURI.

Les travaux ordonnés l'an passé dans la mosquée el-Ghouri ont surpassé de 103 L. E. 265 mill. les prévisions du devis primitif.

La Section technique propose de payer cette somme sur les *Petits travaux* du budget de l'année courante.

6° NOTE DE DÉPENSES.

La Section technique approuve la note de dépenses de 18 L.E. 428 mill. effectuées par M. Herz bey, sur le crédit permanent de 20 L. E. qui lui est alloué pour les menus frais des bureaux.

Le 11 septembre 1899.

Signé : A. Sabri, Herz, Manescalco, S. Sabri.

259ᴱ RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 93.)

Présents à la réunion :

MM. Ahmed bey Sabri,
Herz bey,
Manescalco bey,
Saber bey Sabri.

SOMMAIRE.

1° Mosquée de Kâdi Abdel Ghani el-Fakhri (Gâm'a el-Banât) à châra Gâm'a el-Banât (n° 184 du plan Grand bey);
2° Terrain entre l'aqueduc et la mosquée Amr;
3° Musée arabe;
4° Mosquée funéraire du sultan Barkouk au désert;
5° Mosquée el-Zâher Beibars, à el-Zâher (n° 1 du plan);
6° Petits travaux;
7° Fournitures de bureau;
8° Monuments coptes à Wâdi el-Natroun;
9° Personnel des bureaux du Comité;
10° Travaux achevés.
Mosquée Mohamed Ali.
Décompte définitif du budget de 1896.

1° MOSQUÉE EL-BANÂT.

M. Herz bey présente une étude ainsi qu'un projet pour la reconstruction du minaret de la mosquée el-Banât dans un style approprié à celui de la façade du monument, (voir rapp. 190) car celui actuellement existant est uue simple reconstruction moderne.

Il rapporte d'autre part qu'en examinant le massif de la tour s'élevant du sol à la terrasse et sur lequel repose le minaret actuel, il a trouvé qu'il

n'est pas en état de supporter le minaret projeté dans le style du moyen-âge, d'abord parce que la maçonnerie moderne laisse à désirer et en second lieu parce qu'il n'est pas assez large. Il propose par conséquent d'abandonner le projet, ce que la Section technique accepte.

2° TERRAIN ENTRE L'AQUEDUC ET LA MOSQUÉE AMR.

La Section technique prend connaissance de la lettre du Ministère des Travaux publics n° 3076 en date du 6 septembre 1899, remettant au Comité copie d'un contrat, annexée de deux plans, passé entre le Gouvernement et la Société de transport des vidanges du Caire, pour la location de deux parcelles de terrain dont l'une de 25 feddans et l'autre de 30 feddans sises entre l'aqueduc et la mosquée Amr, dans le but de les utiliser pour la transformation en engrais, des matières fécales provenant des abattoirs du Vieux-Caire.

La Section technique après examen du contrat adhère à la location de ces terrains vu que les intérêts du Comité sont pleinement sauvegardés par l'Art. 10 ainsi conçu :

«Ces terrains pouvant contenir des antiquités soit arabes soit pharaoniques, la Société déclare dès à présent que tous les objets de cette nature qui y seraient trouvés, appartiennent exclusivement à l'État, et s'engage à les lui remettre, et en outre à laisser intacts les monuments et constructions en place à moins du consentement de la direction générale des Antiquités ou du Comité de conservation des monuments arabes qui conservera toujours le droit d'y procéder aux fouilles qu'il croirait utiles. A cet effet ces deux services auront le droit d'entretenir sur les lieux deux gardiens à leur choix pour vérifier si les clauses stipulées par cet article sont respectées. Notification de la désignation de ces agents sera faite à la *Cairo Sewage Transport Company*. Le salaire de ces gardiens qui resteront en permanence sur les lieux sera de deux livres égyptiennes par mois pour chaque gardien, à la charge de la Société. Ces salaires seront versés par semestre et par anticipation à la Caisse du Ministère des Travaux publics.»

Elle propose pourtant à donner en échange de la parcelle désignée sur le plan n° 1 par les lettres rouges A. B. C. D. une autre du côté de D. E. F. vu que la première est à proximité de la mosquée Abou Seoud, de de-

mander à ce que les deux gardiens qui seront appointés, soient mis sous la direction des bureaux du Comité.

3° MUSÉE ARABE.

A la suite des dernières fortes pluies, M. l'Architecte en chef a pu constater que les plafonds du Musée arabe ne sont pas assez étanches.

Aussi la Section technique accepte le dévis de 65 L. E. dressé par les bureaux du Comité pour la refection de la chape de ces plafonds.

La dépense de 65 L. E. sera prise sur les économies du budget de l'année courante.

4° MOSQUÉE FUNÉRAIRE BARKOUK.

A. La Section technique approuve le bordereau de prix unitaires acceptés par l'entrepreneur en date du 9 octobre courant pour des travaux non prévus dans le devis de la mosquée Barkouk.

B. Elle autorise en outre le paiement de 44 L. E. à faire à M. Caldji pour le relevé du monument (5 dessins, voir rapp. 251). Cette dépense est portée dans le devis des travaux de 670 L. E. en cours d'exécution dans la mosquée sur le budget de cette année.

5° MOSQUÉE EL-ZÂHER.

Il est consenti à ce que la somme de 145 L. E. 494 mill., provenant du rabais fait par l'entrepreneur pour les travaux de 880 L. E. en cours d'exécution dans la mosquée el-Zâher sur les 20,000 L. E. du Gouvernement, soit employée pour d'autres travaux dans cette mosquée.

6° PETITS TRAVAUX.

La Section technique approuve la dépense de 13 L. E. 477 mill. pour treize petits travaux exécutés dans divers monuments.

7° FOURNITURES DE BUREAU.

La facture de MM. Bœhme et Anderer s'élèvant à 8 L. E. 360 mill. pour fournitures de bureau est aussi approuvée par la Section technique.

8° MONUMENTS COPTES DE WADY EL-NATROUN.

M. Herz bey fait part à la Section technique que, pour terminer son rapport sur les monuments coptes de Wady el-Natroun qu'il a été chargé d'examiner avec M. le Dr Moritz (voir pr. verb. 83 § IV), il lui faut quelques vues photographiques. Or le photographe avec lequel il est entré en pourparlers accepte de prendre les vues nécessaires à raison de P. E. 80 par cliché avec trois positifs, c'est-à-dire au même prix qu'en ville, mais à la condition qu'on lui paye son voyage.

Comme les frais de ce dernier sont très modérés, M. Herz bey propose d'envoyer le photographe à Wadi el-Natroun.

La Section technique appuie la demande de M. Herz bey.

La dépense totale de 15 à 20 L. E. sera prise sur les 1000 L. E. *Imprévus* portés dans la répartition des 20.000 L. E. du Gouvernement.

9° PERSONNEL DES BUREAUX.

M. Herz bey annonce à la Section technique que les ingénieurs chargés d'établir les devis primitifs et les situations des travaux du Comité perdent beaucoup de temps pour la mise au net de ces documents. D'autre part les travaux d'écritures administratives ayant reçu un grand développement ne laissent pas aux écrivains des bureaux le temps de s'en occuper.

Il propose par conséquent d'appointer un élève copiste à raison de 0 L. E. 040 mill. par journée à prélever sur les imprévus des devis des travaux exécutés pour compte du Gouvernement comme cela se pratique pour les travaux du budget ordinaire du Comité.

La Section technique accepte.

10° TRAVAUX ACHEVÉS.

Monsieur l'Architecte en chef avise la Section technique que les travaux suivants sont achevés :

NUMÉROS d'ordre du budget.	DÉSIGNATION.	POUR compte du Comité.	POUR compte des Wakfs.
		L. E.	L. E.
	BUDGET 1897 :		
4	Mosquée el-Mârdâni	866	995
	BUDGET 1898 :		
	Mosquée el-Dachtouti	--	140
4	— Gohar el-Lâlâ, peinture	170	10
16	— Kaïtbaï à Fayoum :		
	a. minbar	385	-
	b. porte	115	--
	BUDGET 1899 :		
1	Maison Gamâl el-Dyn ;		
	a. cour et dallage	180	—
3	Sebil el-Ghouri	50	50
6	Mosquée el-Mârdâni :		
	a. crépi du sahn	--	150
	b. construction de la coupole	53	176
	c. peinture	101	—
10	Mosquée Kidjmâs	—	150
11	Tombeau Tarabaï el-Cherîfi	60	30
12	Mosquée Kanbaï Emir Akhor	103	3
13	— Inâl el-Atabeki	55	75
14	— Aïtomouch el-Nagâchi	79	51
16	Kouttâb Tarabaï el-Cherîfi	35	65
17	Mosquée el-Souédi	179	121

MOSQUÉE MOHAMED ALI.

La Section technique s'est ensuite occupée de l'examen des divers projets élaborés par MM. Saber bey Sabri et Herz bey pour la réparation de la mosquée Mohamed Ali (voir rapp. 258).

Comme les discussions se sont trop prolongées, elle a remis l'affaire à la prochaine réunion.

Le 12 octobre 1899.

DÉCOMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'ANNÉE 1896 ARRÊTÉ À LA DATE DU 5 JUIN 1899.

DÉSIGNATION.	CRÉDITS ALLOUÉS.				DÉPENSES FAITES.			
	COMITÉ.		WAKFS.		COMITÉ.		WAKFS.	
	Partiels.	Totaux.	Partiels.	Totaux.	Partielles.	Totales.	Partielles.	Totales.
	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.
A. — MONUMENTS RÉPARÉS ET PRÉVUS AU BUDGET :								
Mosquée Aboubakr Mazhar	480 -		110 —		393 760		146 834	
Idem. Cour d'ablutions et maisons avoisinantes			180 —				179 280	
Mosquée el-Mârdâni	800 —		700 —		810 785		707 739	
— Kâdi Yehia	470 —		390 —		464 075		332 130	
— Kidjmâs	50 —		650 —		46 560		674 300	
— el-Koubbeh			650 —				654 489	
— Saleh Telâyeh	150 —		120 —		138 740		108 034	
Maison Gamâl el-Dyn	150 -		50 —		147 390		48 006	
Monuments au désert	150 —		150 —		150 203		148 903	
Expropriations	500 —	2750 —		3000 —	500 —	2651 513		2999 715
B. — MONUMENTS RÉPARÉS ET NON PRÉVUS AU BUDGET :								
Maison Wakf Ahmod Katkhoda							3 581	

Recettes du Musée et des monuments.	158 040				157 915			
Réserve pour *petits travaux*........	250 —				205 094			
C. — Frais généraux.	1000 —							
Personnel....................					840 —			
Frais divers....................		1408 040			221 928	1424 937		312 451
Totaux...............		4158 040		3000 —		4076 450		3312 166

RÉCAPITULATION.

	CRÉDITS alloués.	DÉPENSES faites.
	L. E. M.	L. E. M.
Pour le Comité....................................	4158 040	4076 450
Pour les Wakfs....................................	3000 —	3312 166
Économies jusqu'à fin 1895.............................	547 594	
Économies en 1896....................................		317 018
Totaux..........................	7705 634	7705 634

260ᴱ RAPPORT
DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 93.)

Présents à la réunion :

MM. Ahmed bey Sabri,
Herz bey,
Manescalco bey,
Saber bey Sabri.

SOMMAIRE.

1° Adjudication;
2° Devis;
3° Tombeau de l'émir Moustafa Djâlek à Karafa el-Kobra ;
4° Mosquée el-Toba à Mehalla el-Kobra;
5° Palais de Moussaferkhâna, à el-Gamalieh;
6° Mosquée el-Ghouri à el-Ghourieh (n° 189 du plan Grand bey);
7° Factures.
8° Musée arabe.
Mosquée Mohamed Ali.

1° ADJUDICATION.

La Section technique prend connaissance du résultat de l'adjudication qui a eu lieu le 19 courant pour les quatre travaux suivants, (voir rapp. 258), savoir :

a) Maison wakf Radouan bey	L.E.	50
b) Maristan Kalaoun	»	180
c) Mosquée Saghri Wardi	»	50
d) Mosquée Mokbil el-Daoudi	»	29

Parmi les trois offres présentées, celle de Mohamed Hassan est la plus avantageuse (5 o/o en plus des estimations des devis). Mais comme cet

entrepreneur est inconnu aux bureaux du Comité la Section technique propose de confier les travaux à Ibrahim Autoun dont l'offre vient après celle de Mohamed Hassan avec une majoration de 8 o/o.

2° DEVIS.

Les devis suivants dressés par les bureaux du Comité sont approuvés par la Section technique :

A. Sur le budget ordinare du Comité :

1° Mosquée Tâtâr el-Hegâzieh, travaux de conservation (voir rapp. 191) . . . . L.E. 100

2° Mosquée Kidjmâs, construction des fosses pour la cour d'ablutions d'après le projet approuvé par l'administration des Services sanitatres . . . . L.E. 173

B. Sur le crédit de 20,000 L. E. du Gouvernement :
Kasr el-Cham'a, travaux de pure conservation (voir rapp. 255) L.E. 500

3° TOMBEAU DE L'ÉMIR GEÂLEK.

En réponse à la communication du § 6 du 237e rapport, Skandar Kâssem, nâzir du tombeau de l'émir Moustafa Djâlek, aux tombeaux des Mamelouks s'engage à coopérer aux travaux y projetés par le Comité, autant que ses propres moyens le lui permettent, vu que les autres intéressés du wakf au nombre de quatorze sont des veuves et des orphelins mineurs. Il prie en outre le Comité de faire démolir le mur qu'un certain Abou Seoud a fait bâtir illégalement près du tombeau.

Il résulte des constatations faites que le mur dont parle le nâzir est construit de telle manière qu'il empiete sur une partie du tombeau du côté Nord-Est.

La Section technique est d'avis d'inviter par voie du Gouvernorat, le dit Abou Seoud, à démolir ce mur.

4° MOSQUÉE EL-TÔBA.

Monsieur l'Architecte en chef rend compte à la Section technique des correspondances échangées avec le Ministère des Travaux publics et l'administration des Wakfs au sujet de la mosquée el-Tôba à Mehalla el-Kobra :

Par lettre en date du 20 juin 1899 n° 2094, le Ministère des Travaux

publics transmet au Comité copie d'un rapport dressé par l'ingénieur du Tanzim de Mehalla, relatif à une caverne trouvée sous le passage d'une des portes de la mosquée el-Tôba, avec prière de vouloir bien examiner l'affaire.

Il est exposé dans ce rapport qu'il s'agit d'une fosse voûtée en briques ressemblant à une entrée de caverne ou à un passage qui, d'après le dire des vieillards, va de la mosquée el-Tôba jusqu'au village d'Abou Sir et qui remonte à la conquête de la ville de Mehalla, par Amr Ibn el-Ass.

Avant de proposer le déplacement de la Section technique, M. Herz bey a prié l'Administration générale des Wakfs de charger son ingénieur de Mehalla de faire des constatations en faisant exécuter des travaux de déblaiement ne dépassant pas la somme de L. E. 2.

L'Administration des Wakfs répond que la dite caverne est invisible et qu'il s'agit plutôt d'un canal ou espèce de chemin souterrain que, pour le découvrir il faut un crédit illimité.

La Section technique dans ces conditions décide d'abandonner l'affaire, d'autant plus que d'après les versions des villageois il ne s'agirait de rien d'intéressant au point de vue de l'art arabe.

5° PALAIS DE MOUSSAFERKHANA.

Il est dit dans un passage du § 4 du 217e rapport relatif à la Moussaferkhâna que l'Administration générale des Wakfs demande un état des boiseries demandées par le Comité, indiquant leur prix et le chef auquel le montant de ce compte doit être imputé.

Comme ces boiseries n'ont rien de particulier, leur genre étant bien représenté au Musée arabe et que d'autre part il faut les acheter, la Section technique propose de s'en désinteresser, à moins qu'on ne les cède gratuitement au Comité.

6° MOSQUÉE EL-GHOURI.

Comme suite au § 5 du 255e rapport concernant le déblaiement du sol du côté ouest de la mosquée el-Ghouri, le Ministère des Travaux publics, par lettre n° 2387 du 15 juillet 1899, informe le Comité que le budget du service du Tanzim ne permet pas de faire ce travail, mais que le Comité pourra le faire à ses frais, après en avoir obtenu l'autorisation du Tanzim.

La Section technique prend alors connaissance d'un projet de déblaiement, dressé par les bureaux du Comité, et estimé à 5 L. E. 450 mill. à prendre sur le budget du Comité de l'année courante.

7° FACTURES

Les factures suivantes, soumises par M. Herz bey, sont approuvées par la Section technique :

Facture Del-Mar et Vivante pour 1 Schapirograph (sorte de vélocigraphe). . . . . L.E. 2,750

Facture J. Loewy de Vienne pour fourniture des cartons pour les pl. I, II et XVII de l'ouvrage sur la mosqués du sultan Hassan, en langue arabe (voir rapp. 251) . . . Fl. 85 = L.E. 7,216

8° MUSÉE ARABE.

M. Herz bey fait part à la Section technique que deux planches peintes provenant d'une ruine appartenant au sieur Chalabi Azab et sise à Darb el-Akmaïa, ont été déposées au Musée arabe.

MOSQUÉE MOHAMED ALI.

La Section technique s'était réunie le 17 courant pour continuer l'examen des études élaborées pour la consolidation des piliers de la mosquée Mohamed Ali (voir rapp. 259). Elle avait décidé après échange d'avis qu'avant de donner sa décision définitive, il aurait été utile de demander au représentant local de la maison Hennebique une étude pour la consolidation dss piliers par son système de béton armé.

Aujourd'hui la Section technique a l'occasion de prendre connaissance de l'étude sommaire accompagnée d'un mémoire présentée par M. E. Servin ingénieur, représentant de la maison Hennebique.

D'après cette étude le revêtement actuel en briques réfractaires et plâtre serait à remplacer par une enveloppe en béton armé du système Hennebique qui serait reliée avec le noyau par des blocs du même système formant un corps avec l'enveloppe et s'encastrant dans le noyau. M. Servin assure que par ce moyen, le noyau du pilier serait déchargé presque de la moitié du poids actuel, sans augmentation aucune de leur section.

La Section technique, après avoir comparé toutes les études faites décide :

1° Que la proposition de M. Servin sera prise en considération, si la maison Hennebique donne la garantie voulue pour l'efficacité et la durée de son travail.

2. Que dans le cas où la maison Hennebique ne se chargerait pas de l'exécution du travail de son système dans les conditions mentionnées et que le Comité ne trouverait pas d'inconvénient de voir agrandir dans une proportion rationnelle la section des piliers, la Section technique proposerait alors pour la consolidation de ces derniers, l'adoption d'un revêtement en pierre de taille, à la condition que le poids sur les points les plus chargés des piliers ne dépasse pas 20 kilogrammes par centimètre carré au lieu de 43 kilogrammes charge actuelle.

3° Qu'il est entendu que dans les deux systèmes, le revêtement devra travailler au soulagement des noyaux actuels en les déchargeant en partie du poids qu'ils ont à supporter aujourd'hui.

Le 25 octobre 1899.

Signé : SABRI, HERZ, A. MANESCALCO, S. SABRI.

PROCÈS-VERBAL N° 94.

(Voir le rapport n° 261 de la Section technique.)

Le Comité s'est réuni à la mosquée el-Mârdâni, le 5 décembre 1899, à 3 h. de l'après-midi.

Étaient présents :

LL. EE. Mohamed Faïzi pacha, président,
Hussein Fakhry pacha,
Yacoub Artin pacha,

MM. Hanna bey Bakhoum,
Herz bey,
A. Manescalco bey,
G. Maspero,
Dr B. Moritz,
Saber bey Sabri.

M. J. Barois se fait excuser.

I.

M. le Secrétaire lit le procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé et signé.

II.

S. E. le Président annonce au Comité la mort d'un de ses membres les plus distingués, M. Mohamed bey Bairam.

Le Comité apprend avec le plus vif regret cette nouvelle et prie S. E. le Président de vouloir bien adresser à la famille du défunt l'expression des plus sincères regrets que cette perte cause à chacun des membres du Comité.

III.

S. E. le Président souhaite la bienvenue à M. G. Maspero nommé membre du Comité par ordonnance khédiviale du 28 novembre écoulé n° 80.

M. G. Maspero remercie et déclare se mettre entièrement à la disposition du Comité. Étant à la veille d'un voyage dans la Haute-Égypte, il examinera avec plaisir et dans la limite du possible, les monuments arabes et coptes des régions qu'il visitera et fera part au Comité des résultats de son examen s'il y a lieu.

Le Comité prie M. Hanna bey Bakhoum de vouloir bien faire le nécessaire auprès de S. B. le Patriarche pour que toutes les facilités soient faites à M. G. Maspero.

IV.

M. Herz bey lit le rapport n° 261 de la Section technique.

Ce rapport donne lieu aux observations suivantes :

Pour le paragraphe 2 relatif à la peinture des plafonds de la mosquée el-Mârdâni, M. Herz bey donne lecture d'une lettre datée du 3 courant de M. J. Barois dans laquelle il propose de s'en tenir aux échantillons qui ont été très conscieusement exécutés, en gardant les parties anciennes dans leur état actuel sauf quelques retouches, là où c'est nécessaire.

Pour les boiseries nouvellement rétablies des plafonds, il suffira de les recouvrir d'une couche de peinture dans le seul but de les conserver.

Après discussion, le Comité accepte la proposition de M. J. Barois excepté les retouches des anciens plafonds et décide aussi de restaurer dans les anciens tons, l'un des pendentifs de la coupole et une partie de la frise au-dessus.

Il reste toutefois entendu que tous les autres travaux de conservation seront exécutés.

S 9. — Le Comité accepte la proposition de M. Diemer, sauf en ce qui concerne l'impression de son nom sur les couvertures des fascicules. Le prix à fixer pour les brochures seront ceux du revient.

V.

M. Herz bey lit une lettre de M. J. Barois.

Dans cette lettre M. J. Barois propose de prélever sur les 2000 L. E. fixées dans la répartition des 20000 L. E. du Gouvernement pour les monuments coptes, une somme de 260 L.E. pour la rédaction d'une note descriptive et la préparation des dessins et photographies des divers monuments coptes de Wadi el-Natroun.

VI.

Le Comité prend connaissance d'une lettre de M. E. Wedeman, Pasteur de l'Église allemand du Caire, demandant la permission de pouvoir faire visiter quelques monuments et le Musée arabes à ses élèves.

Le Comité accorde l'autorisation demandée.

VII.

Après examen des divers travaux faits dans la mosquée el-Mardâni, la séance est levée à 5 heures p. m.

Le Secrétaire,
Signé : A. Manescalco.

Le Président,
Signé : Mohamed Faïzi.

Les Membres,
Signé : H. Fakhry, Yacoub Artin pacha.

261ᴱ RAPPORT
DE LA SECTION TECHNIQUE
(Voir le procès-verbal n° 94.)

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président,
Herz bey,
Saber bey Sabri.

SOMMAIRE.

1° Mosquée el-Ghouri, à el-Ghourieh (n° 189 du plan Grand bey);
2° Mosquée el-Mârdâni, à Darb el-Ahmar (n° 120 du plan);
3° Budget de l'année 1900;
4° Petits travaux;
5° Musée arabe;
6° Citerne el-Nabîh à Alexandrie;
7° Terrains entre Eïn el-Sîra et Batn el-Bakara;
8° Monuments wakfs «Ahli» (appartenant à des particuliers);
9° Demande de concession de la vente des comptes-rendus du Comité;
10° Fournitures de bureau pour 1900.

1° MOSQUÉE EL-GHOURI.

A. La Section technique s'est réunie dans la mosquée el-Ghouri pour prendre une décision relativement à la réparation des jambages des fenêtres de la façade Nord (voir rapport 255).

M. Herz bey rapporte que, grâce à l'intervention de S. E. le Président, les propriétaires des boutiques ont été obligés d'exécuter la réparation qui leur a été demandée dans l'intérêt de la conservation du monument. Voulant profiter des étais dressés, M. Herz bey demande un crédit jusqu'à concurrence de L. E. 40 pour réparer les jambages des fenêtres de la mosquée, travail interrompu l'année dernière.

La Section technique accepte si les économies du budget de l'année courante le permettent.

B. Elle constate ensuite que la boutique n° 4 en comptant à partir de l'angle Ouest de la façade Nord est construite de telle façon, que le pilier de la fenêtre qui la surmonte porte à faux.

Elle propose d'élargir le pilier de la boutique.

2° MOSQUÉE EL-MÂRDÂNI.

La Section technique s'est ensuite rendue à la mosquée el-Mârdâni pour examiner les échantillons de peinture des plafonds exécutés sur le budget de l'année courante.

Après échange d'opinions, la Section technique se propose d'inviter le Comité à se prononcer sur la suite des travaux à exécuter sur les plafonds de la mosquée.

3° BUDGET DE L'ANNÉE 1900.

M. Herz bey présente un projet du budget de l'année 1900 se clôturant par L. E. 7200 dont 4000 pour compte du Comité et 3200 pour compte des Wakfs.

La différence en plus de L. E. 200 sur les prévisions des années précédentes servira à faire face aux dépenses, pour le personnel et les frais généraux, augmentées depuis quelque temps.

La Section technique approuve ce projet de budget en exprimant le désir que les travaux concernant la mosquée d'Akmar y soient introduits. Après ce changement (voir n° 15 du tableau ci-dessous) la répartition du crédit de L. E. 7200 se présente comme suit :

RÉPARTITION DU BUDGET DE L'ANNÉE 1900.

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉSIGNATION ET NATURE DES TRAVAUX.	POUR compte DU COMITÉ.	POUR compte DES WAKFS.	TOTAUX.
	A. — TRAVAUX À CONTINUER :			
1	Mosquée du sultan el-Ghouri, à el-Ghourieh :			
	a) Maçonnerie, menuiserie ordinaire, toiture......	100	630	730
	b) Travaux d'ébénisterie : koursi et face d'un placard.	295	—	295

RÉPARTITION DU BUDGET DE L'ANNÉE 1900. (*Suite*).

NUMEROS D'ORDRE.	DÉSIGNATION ET NATURE DES TRAVAUX.	POUR compte DU COMITÉ.	POUR compte DES WAKFS.	TOTAUX.
2	Mosquée du sultan el-Achraf Barsbaï, au village el-Khanka :			
	Maçonnerie, terrasses, dallage	130	270	400
3	Mosquée du sultan Kaïtbaï, à Kal'at el-Kabch :			
	a) Couverture du sahn, crépis et dallage	—	160	160
	b) Réparation des vantaux. des deux portes d'entrée.	70	—	70
4	Mosquée du sultan Kaïtbaï, au désert :			
	a) Maçonnerie, couverture et terrasses	—	150	150
	b) Réparation de la peinture des anciens plafonds	200	—	200
5	Mosquée du sultan Barkouk, au désert :			
	Maçonnerie et terrasses	100	200	300
6	Mosquée Kidjmâs el-Ishâki, à Darb el-Ahmar :			
	Cour d'ablutions	—	170	170
7	Mosquée Aitomouch el-Nagâchi, à Bâb-el-Ouazir :			
	Travaux de consolidation, etc,	150	50	200
8	Mosquée el-Souedi, au Vieux-Caire :			
	Maçonnerie, crépis et menuiserie	—	150	150
9	Mosquée Aslam el-Bahaï :			
	Lavage des murs, maçonnerie, couvert	—	250	250
	B. — TRAVAUX À COMMENCER :			
10	Mosquée el-Mahmoudieh :			
	Travaux de conservation de tout genre (voir rapp. 257).	330	500	830
11	Tombeau el-Ghannamieh :			
	Déblaiement et consolidation (rapp. 252)	150	—	150
12	Mosquée de la princesse Tatar el-Hegazieh :			
	Travaux de conservation (rapp. 260)	100	—	100
13	Tekiet el-Maoulaouieh :			
	Nettoyage des parois, dallage, vantaux	—	140	140
14	Mak'ad du sultan el-Ghouri (derrière le tombeau) :			
	Démolition couverture (rapp. 241)	150	330	480
15	Mosquée el-Akmar :			
	Expropriation de l'immeuble cachant la façade de la mosquée et divers autres travaux	425	—	425
	C. — Réserve pour petits travaux	50	—	50
	D. — Expropriation des boutiques	500	—	500
	E. — Impression des comptes-rendus du Comité; publication sur la mosquée Ibn Touloun, relevé des monuments par le dessin,	250	—	250
	F. Personnel et frais généraux	1000	200	1200
	TOTAUX L. E.	4000	3200	7200

Le Comité est prié de bien vouloir donner son approbation.

4° PETITS TRAVAUX.

A. Les travaux de déblaiement projetés dans le but de dégager le tombeau Tarabaï el-Cherîfi (voir rapp. 256) touchent aussi le tombeau el-Zomr y annexé qui, suivant des renseignements pris, n'appartient pas à l'Administration générale des Wakfs. En attendant que sa propriété soit établie, la Section technique est d'avis d'ajourner l'exécution de ces travaux et d'en ajouter l'évaluation de L. E. 62 au chapitre *Petits travaux* du budget de l'année courante.

B. Elle décide enfin que le rabais de L. E. 115 résultant des travaux de peinture de la mosquée Kaïtbaï au désert soit reporté au même chapitre.

C. Enfin M. Herz bey donne avis à la Section technique que l'entreprise de la mosquée Sâleh Telâyeh de l'an dernier a surpassé de 20 L. E. 983 mill. les prévisions du devis.

Cette différence sera payée sur le chapitre *Petits travaux*.

5° MUSÉE ARABE.

La Section technique a procédé au dépouillement des offres présentées pour le renouvellement de la chape des terrasses du Musée arabe (voir rapp. 259).

Elle propose de confier le travail à Ahmed Ahmed Derwich dont l'offre est la plus avantageuse (à 11 o/o de rabais) à la condition qu'il produise des garanties pour la bonne exécution des travaux.

6° CITERNE EL-NABIH.

Le Ministère des Travaux publics, par lettre n° 3830 du 12 novembre 1899, communique au Comité le résultat de l'adjudication pour les travaux de construction d'un kiosque contre la citerne el-Nabih d'Alexandrie (voir rapp. 257). Il est d'avis d'accepter la meilleure offre, celle de Matteo Giannoni avec 2 o/o de rabais; il demande toutefois l'opinion du Comité.

La Section technique se range à l'avis du Ministère.

7° TERRAINS D'AÏN EL-SÎRA ET BATN EL-BAKARA.

a) La Section technique est informée par le Ministère des Travaux

publics (lettre n° 3693 en date du 30 octobre 1899) qu'une concession d'une parcelle de terrain sise à côté de l'abattoir a été faite par le Ministère des Finances au sieur Jacob Zehnder. La parcelle en question devra être remblayée avec des terres provenant des monticules des alentours.

b) Elle examine aussi la demande des sieurs Abdel Ali Chehâta et Mohamed Abdallah, communiquée par le Ministère des Travaux publics par lettre n° 3536 du 13 octobre 1899, et tendant à l'installation d'un moulin à vapeur près de Foum el-Khalig, sur une parcelle de terrain assez éloignée de l'aqueduc.

Pour les deux cas, la Section technique se réfère à la décision du rapport 258 § 3 prescrivant que des gardiens payés par les acquéreurs et sous la direction des bureaux du Comité, surveillent les fouilles qui seront faites dans le but de sauvegarder pour le compte du Comité, les antiquités qui y seraient trouvées.

8° MONUMENTS WAKFS « AHLI ».

M. l'Architecte en chef fait part à la Section technique du résultat suivant des correspondances entamées avec les propriétaires des monuments particuliers qui figurent dans la répartitition des 20,000 L. E. du Gouvernement chap. A, C, I, II et III (voir procès-verbal 68), en exécution à la décision mentionnée au rapport 237 § 6 demandant la coopération de ces propriétaires pour les travaux projetés.

I. MONUMENTS SIS AU CAIRE :

1. *Palais Bechtak.* — Le co-propriétaire principal, le cheikh el-Demerdâch, après huit rappels à la lettre qui lui a été adressée le 7 août 1898, n'a pas encore répondu.

Ahmed effendi Abdel Monem, un autre des co-propriétaires déclare, par lettre en date du 3 mars dernier qu'il ne peut prendre part aux dépenses vu qu'il n'aura aucun bénéfice à tirer de l'immeuble. Il laisse cependant au Comité la faculté de faire les réparations qu'il juge nécessaires.

2. *Sebil Khosrof pacha.* — Il est rayé de la répartition des 20,000 Livres (voir rapport 252).

3. *Salle Wakf Ahmed Katkhoda.* — Les nâzirs Hussein effendi Fahmi et Ali effendi Choukri répondent le 14 août 1899, comme suite à la commu-

nication du rapp. 254 § 3, leur demandant la coopération pour L. E. 85 aux travaux projetés dans la ka'a, qu'ils ne peuvent contribuer pour quoi que ce soit dans ces travaux vu que l'administration des wakfs exige qu'ils fassent construire des fosses dans les mosquées relevant de leur wakf, et que cette exigence, ayant trait au service religieux, doit avoir le pas sur toutes les autres. Ils consentent toutefois à un échange.

4. *Porte monumentale à Souk el-Selâh.* — Le nâzir Emin effendi Moustafa, par sa lettre du 3 mai dernier déclare que ses moyens ne lui permettent pas de participer aux dépenses.

5. *Kasr el-Cham'a.* — Comme le Patriarcat copte n'a pas répondu, le Comité a décidé de faire exécuter des réparations pour L. E. 500 (voir rapport 255).

II. MONUMENTS SITUÉS AUX TOMBEAUX DES KHALIFES :

6. *Coupole wakf el-Kolchani.* — El-Set Zelika el-Kolchanieh répond à la date du 3 mai dernier qu'elle même et les nâzirs du wakf ne peuvent contribuer aux dépenses pour la réparation du monument.

7. *Coupole el-Zomr.* — On ne s'en occupera qu'à l'issue de l'affaire pendante au sujet de l'empiètement de Abdou bey el-Babli (voir rapp. 239, 253 et 256).

8. *Coupole Karkar.* — — La dame Aïcha el-Charifa, par lettre en date du 30 janvier 1899, déclare ne pouvoir prendre part aux dépenses. Elle s'engage seulement à veiller à la conservation de la coupole et à n'y faire aucun travail sans l'avis préalable du Comité.

9. *Tombeau au sud de la coupole de Kaïtbaï.* — (Tombeau de l'Ostâz el-Khodari). Le 15 novembre 1898, le sieur Mourad bey Abdel Khâlek informe le Comité que c'est l'Administration générale des wakfs qui dispose des revenus du tombeau.

III. MONUMENTS SITUÉS AU TOMBEAU DES MAMELOUKS.

10. *Tombeau Djâlek.* — (Voir rapport 260). Coopération possible dans la proportion des moyens du nâzir.

11, *Mosquée Azdomor (dite el-Zomr).* — Elle est gérée par l'administration des Wakfs (voir communiqué de M. le Sous-Directeur des Wakfs en date du 18 novembre 1899.)

La Section technique propose : pour 1, 3 et 4 de faire l'acquisition des édifices sur le crédit de 20,000 L., et de les constituer en Wakf au profit du Musée arabe, soit par expropriation, soit en donnant d'autres propriétés en échange; pour 5, 6, 8, 9 et 10, de mettre en exécution les travaux projetés sur le crédit des 20,000 L. du Gouvernement.

9° DEMANDE DE CONCESSION DE LA VENTE DES COMPTES-RENDUS DU COMITÉ.

Le Section technique prend connaissance d'une lettre en date du 26 octobre dernier de M. F. Diemer, libraire, adressée à M. Herz bey.

M. Diemer demande par cette lettre le prix des brochures contenant les comptes-rendus du Comité et désire qu'on lui en confie officiellement la vente avec l'autorisation d'y imprimer son nom comme dépositaire.

M. Herz bey présente une liste des prix de tous les fascicules parus sur la base de ceux payés jusqu'à ce jour en les augmentant d'un petit bénéfice.

La Section technique décide de soumettre cette proposition au Comité pour prendre telle décision qu'il croira utile.

10° FOURNITURES DE BUREAU.

La Section technique approuve la commande de fournitures de bureau nécessaires pour l'exercice 1900, se montant à 23 L. E. 520 mill. que M. Herz bey se propose de passer avec la maison Riso E. Levi et C°.

Cette commande comprend des articles que le Ministère des Finances ne peut fournir,

Le 27 novembre 1899.

Signé : Barois, Herz, S. Sabri.

PROCÈS-VERBAL N° 95.

(Voir les rapports n°s 262 et 263 de la Section technique.)

Le Comité s'est réuni au siège de l'Administration générale des Wakfs, le 30 décembre 1899, à 3 heures de l'après-midi.

Étaient présents :

LL. EE. Mohamed Faïzi pacha, président,
Hussein Fakhry pacha,
Tigrane pacha,
Yacoub Artin pacha,
Sir William Garstin

MM. J. Barois,
Herz bey,
Manescalco bey,
Dr B. Moritz,
Zarb bey.

Se font excuser : MM. Saber bey Sabri et Hanna bey Bakhoum.

I.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé.

II.

S. E. Fakhry pacha appelle l'attention du Comité sur la proposition à faire pour la nomination des nouveaux membres.

Le Comité prie S. E. le Président de faire les démarches nécessaires pour la nomination de MM. Ali effendi Bahgat, P. Casanova, O. de Mohl et S. E. Ibrahim pacha Naguib comme membres et d'écrire à la Présidence du Conseil des Ministres pour faire annuler la lettre du 26 novembre 1899 écrite conformément à la décision prise dans la 93e séance du Comité.

III.

Le Comité approuve les rapports n°s 262 et 263 de la Section technique qui lui avaient été envoyés.

Au sujet des manuscrits déposés dans la mosquée Serghatmach et signalés au paragraphe 3 du 262e rapport de la Section technique, S. E. Artin pacha dit que ces manuscrits ne s'y trouvent plus et qu'il est déplorable de devoir souvent signaler de ces pertes.

Le Comité décide d'informer l'Administration des Wakfs qu'à l'avenir et conformément au décret spécial, tous les livres existant dans les mosquées devront être envoyés à la Bibliothèque Khédiviale.

Pour ce qui est du percement de la porte indiquée dans ce même paragraphe, le Comité décide que ce travail sera fait entièrement aux frais de l'Administration des Wakfs.

IV.

M. Herz bey présente les deux propositions pour l'aménagement du tombeau el-Fadaouieh en salle de prière (voir rapp. 262).

Le Comité accepte le projet avec escalier intérieur et décide que l'étude une fois terminée sera remise à la direction générale des Wakfs pour le nécessaire à faire.

V.

M. Herz bey remet au Comité le détail des sommes dépensées pendant l'année 1899 et s'élèvant à la somme prévue de L. E. 7000.

VI.

S. E. le Président signale que d'après le rapport n° 255 de la Section technique, l'Administration des Wakfs ne devrait faire à l'avenir aucun travail dans les mosquées de la Haute-Égypte sans consulter le Comité. Si cette mesure était adoptée, les travaux de l'administration seraient entravés complètement.

Le Comité renvoie la question à la Section technique pour qu'elle l'examine et propose le meilleur moyen de la résoudre.

VII.

Le Comité examine la nouvelle publication sur la mosquée du sultan Hassan.

Sur la proposition de M. J. Barois, il adresse tous ses remerciements à M. Herz bey et le félicite d'avoir conduit à terme une œuvre aussi importante. Il propose à S. E. le Président de vouloir bien faire le nécessaire pour qu'une distinction honorifique soit accordée à M. Herz bey.

VIII.

Les ouvrages suivants ont été remis aux bureaux du Comité :

Bulletin des Mémoires de la Société des Antiquaires de France. — Sixième série. Tome VIII. Mémoire de 1897.

Bulletin de la Société, 1898.

Revista de la Asociacion artistico-arqueologica Barcelonesa. — Vol. 2, n° 16 Année III.

Annual Report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution, to July 1896.

Idem. *To July 1898.*

Idem. *Report of U. S.*

National Museum for the year ending June 30 1896.

Mittelalterliche Backsteinbauten zu Nachtsewan im Araxesthale etc. von Eduard Jacobsthal.

La séance est levée à 4 h. 1/2 p. m.

Le Président,
Signé : Moh. Faïzi.

Le Secrétaire,
Signé : A. Manescalco.

Les Membres,
Signé : H. Fakhry, Barois.

262e RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 95.)

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président,

Herz bey,

SOMMAIRE.

1° Maison Gamâl el-Dyn el-Zahabi, wakf Chouekâra à Khoch Kadam (entre les nos 107 et 109 du plan Grand bey);
2° Coupole el-Fadaouieh, à el-Abbassyeh;
3° Mosquée Serghatmach, à Châra el-Salîba (n° 218 du plan);
4° Paiement d'acomptes;
5° Reliquat des sommes allouées pour travaux sur les 20,000 L. du Gouvernement.
6° Sebîl Cheikhou, près la porte de ville el-Hattâba;
7° Mosquées Aïtomouch el-Nagâchi, à Bâb el-Ouazîr et Kaïtbaï, à Fayoum;
8° Confection de dessins;
9° Personnel.

1° MAISON GAMÂL EL-DYN.

M. l'Architecte en chef fait part à la Section technique que lors des derniers travaux de peinture exécutés dans la maison Gamâl el-Dyn, il a constaté que les deux panneaux munis de grilles, sur le plafond nord de la grande ka'a, étaient à l'origine ouverts pour permettre l'accès à l'air et à la lumière.

Il propose de les rétablir dans leur état primitif en les munissant de deux chassis à vitrées doubles et présente à cet effet un devis de L.E. 8 et un contrat ainsi que les offres de deux entrepreneurs qui s'engagent à exécuter le travail aux prix du devis.

La Section technique après examen approuve les dispositions prises par M. Herz bey et confie l'exécution du travail à M. C. V. Silvagni qui, dans son offre, fixe aussi le délai d'exécution.

2° COUPOLE EL-FADAOUIEH.

1° A la suite d'une lettre adressée à S. E. le Président du Comité par un groupe d'habitants de l'Abbassyeh à la tête duquel se trouve S. E. Mâher pacha, Gouverneur du Caire, et Latif bey Selim, président honoraire du Tribunal Mixte, demandant d'aménager la coupole el-Fadaouieh en une salle de prière vu que le quartier est dépourvu de mosquées, la Section technique avait verbalement chargé M. Herz bey de préparer un projet à cet égard.

Aujourd'hui, M. l'architecte en chef présente deux projets : l'un tendant à conserver entièrement l'aspect extérieur du monument en aménageant un escalier d'entrée à l'intérieur; l'autre consistant à construire à l'extérieur un escalier avec paliers pour arriver à la porte située sur la façade sud de l'édifice.

La Section technique renvoie l'examen de cette affaire au Comité qui voudra bien décider sur la suite à donner à l'un ou à l'autre des projets en question.

2° M. Herz bey observe que, entre la façade est du monument et la grande rue de l'Abbassyeh, se trouvent deux parcelles de terrain occupées l'une par l'octroi et l'autre par un café.

Comme ces deux parcelles font partie des quatre que le Ministère des Travaux publics a décidé de laisser libres autour de la coupole (voir lettre de S. E. le Ministre n° 1024 en date du 20 mars 1893) la Section technique décide d'écrire au Ministère des Travaux publics en le priant de vouloir bien faire enlever les constructions qui s'y trouvent.

3° MOSQUÉE SERGHATMACH.

L'administration générale des Wakfs expose au Comité que le kouttâb de la mosquée Serghatmach est composée d'une seule pièce qui est insuffisante eu égard eu grand nombre d'élèves qui le fréquentent. Elle propose pour l'agrandir de lui annexer la pièce voisine en ouvrant une porte de communication.

L'administration demande l'avis du Comité.

M. l'Architecte en chef explique que le kouttab est actuellement installé au rez-de-chaussée. La pièce que l'on voudrait lui annexer est contiguë.

Il n'y a pas d'empêchement à faire ce travail dont le Comité devrait se charger sur les fonds de son budget. Il y a cependant lieu d'attirer l'attention de l'administration générale des Wakfs sur les beaux manuscrits enluminés et quelques couvertures de livres qui se trouvent dans la pièce à mettre en communication avec le kouttâb.

La Section technique approuve.

4° PAIEMENT D'ACOMPTES.

Dans le but de ne pas surcharger le budget de l'année prochaine et conformément à ce qui se pratique tous les ans, la Section technique, sur la proposition de M. l'architecte en chef ordonne le paiement aux entrepreneurs, d'acomptes sur les travaux en cours d'exécution, sur la base de 75 o/o de la valeur des ouvrages faits.

5° RELIQUAT DES CRÉDITS ALLOUÉS POUR TRAVAUX SUR LES 20,000 L.

La Section technique décide que les soldes des crédits alloués pour travaux sur les 20,000 L. du Gouvernement seront ajoutés au chapitre C. *Imprévus,* de la repartition (voir pr. verb. 68).

De cette façon, pour le moment, ce chapitre sera augmenté de L. E. 299,549 dont L. E. 36,627 solde du crédit alloué pour le Mur de la ville et L. E. 262,922 solde de celui alloué pour Bâb Zoueila.

6° SEBIL CHEIKHOU.

M. Herz bey présente un bordereau de travaux supplémentaires s'élèvant à L.E. 95 pour le sebîl Cheikhou ainsi qu'un engagement de l'entrepreneur Abdel Nabi Bayoumi qui entreprend de les exécuter aux mêmes conditions que les premières c'est-à-dire à 3 o/o de rabais.

La Section technique approuve. La somme de L. E. 95 sera prise sur le chap. C, *Imprévus,* de la répartition des 20,000 L. E.

7° MOSQUÉE AÏTOMOUCH EL-NAGÂCHI ET KAÏTBAÏ, À FAYOUM.

Les entreprises de ces deux mosquées, portées sur le budget de l'année courante, laissent un solde créditeur de L. E. 19,484 pour la première, et L.E. 17,901 pour la seconde que la Section technique ordonne de reporter au chapitre *Réserve pour petits travaux.*

8° CONFECTION DE DESSINS.

M. Herz bey présente les dessins de la mosquée d'Ahmed Ibn Touloun dont l'exécution avait été confiée à M. Caldji (voir rapp. 256).

La Section technique autorise le paiement de L. E. 80 prévues pour ce travail sur le crédit annuel de 1000 L. du Ministère des Finances.

9° PERSONNEL.

Sur la proposition de M. l'architecte en chef, la Section technique accepte de porter de L. E. 6 à L. E. 7 les appointements de Ahmed effendi Fahim, ingénieur, engagé sur les 1000 L. du Ministère des Finances.

Le 18 décembre 1899.

Signé : Barois, Herz.

263ᴱ RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 95.)

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président.

Herz bey,

M. Manescalco bey se fait excuser.

SOMMAIRE.

1° Mosquée Gôhar el-Lâlâ, près de la Citadelle (n° 134 du plan Grand bey);
2° Mosquée Aïtomouch el-Nagâchi, à Bab el-Ouazir.
3° Mosquée Gânem el-Tâguer, à côté du n° 22 de la rue el-Serouguieh (n° 129 du plan);
4° Citerne el-Mouro ou el-Bedaoui, à Alexandrie;
5° Paiements à faire,

1° MOSQUÉE GÔHAR EL-LÂLÂ.

La Section technique s'est réunie aujourd'hui dans la mosquée Gohar el-Lâlâ pour examiner les travaux qui ont été exécutés dans ce monument et pour se prononcer sur les travaux restant à prévoir.

Elle décide de ne toucher ni au minaret ni à la coupole, bien qu'ils ne soient pas du style propre de la mosquée, car leur état est assez satisfaisant. La série des travaux entrepris dans cette mosquée peut donc être considérée comme close.

La Section technique signale à l'attention du Ministère des Travaux publics le mauvais état du chemin en pente rapide qui conduit à la ruelle, sur laquelle se trouve la mosquée. Ce coin de la ville, dans le voisinage de la mosquée du sultan Hassan et d'el-Rifaï, gagnerait par la mise en état du chemin en question.

2° MOSQUÉE AÏTOMOUCH EL-NAGÂCHI.

Les membres soussignés se sont ensuite transportés à la mosquée Aïto-

mouch el-Nagâchi pour laquelle des travaux sont prévus sur le budget de l'année prochaine, en continuation de ceux exécutés l'année courante.

M. Herz bey voulait avoir l'avis du Comité concernant le kouttab disparu.

La Section technique propose de ne pas y toucher mais de prévenir tout simplement des dégradations futures. Même conclusion pour la façade d'une architecture civile qui se trouve à côté du tombeau.

3° MOSQUÉE GÂNEM EL-TÂGUER.

L'administration générale des Wakfs transmet au Comité la lettre de son agent de la 3me Section n° 3328 en date du 4 novembre 1899 dans laquelle il est exposé que des pierres faisant partie du soubassement de la façade principale de la mosquée Gânem el-Tâguer menacent de tomber et que l'examen de la mosquée entière incombe au Comité des monuments arabes.

La Section technique s'est rendue à la mosquée. Elle constate que la façade principale donnant sur la rue el-Serouguieh est d'un beau travail riche, assez bien conservé. L'intérieur de la mosquée est dans les mêmes conditions. Le minaret quoique endommagé laisse voir des traces d'une jolie architecture arabe qui rivalise avec celle de la coupole,

Cependant cette belle mosquée est défigurée, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, par le fait de la construction des boutiques qui non seulement ont fait disparaître une partie des fenêtres mais aussi forment des avant-corps à l'intérieur de l'édifice, le défigurant complètement tout en l'encombrant aussi. A signaler en passant un autre inconvénient. La cour d'ablutions n'a pas une entrée spéciale mais est déservie par l'entrée générale.

Elle propose : 1° de classer la mosquée Gânem el-Tâguer parmi les monuments arabes à conserver; 2° en relever les plans et vues et 3° de dresser un devis complet pour sa réparation.

4° CITERNE MOURO OU EL-BEDAUOI.

Le Ministère des travaux publics informe le Comité par lettre n° 2567 du 30 juillet 1899 que son inspection du Nord considère comme n'ayant point d'utilité la citerne sise dans le terrain propriété d'Ismaïl effendi Hamdi au jardin el-Taouîla quartier el-Nag'a à Alexandrie, parce que sa voûte est détruite et propose d'en vendre les matériaux à Ismaïl effendi pour L.E. 15.

Comme cette citerne est propriété du Gouvernement (voir lettre du Mi-

nistère n° 2815 du 19-8-99) et qu'elle n'est autre que la citerne Mouro ou el-Bedaoui examinée déjà l'an passé par M. Herz bey (voir rapp. 238 annexe S f), la Section technique décide de prier le Ministère des Travaux publics de ne pas la vendre et de mettre à exécution le projet de M. Herz bey, tendant à nettoyer la citerne et à l'entourer d'une barrière ou d'un mur d'enceinte.

5° PAIEMENTS.

La Section technique autorise M. l'Architecte en chef, et ce dans le but d'épuiser le budget de l'année courante pour ne pas surcharger celui de 1900 :

1° De règler les dessins qui ont été ordonnée par le Comité et qui lui seront présentés avant la fin de l'année;

2° de payer aussi à M. J. Barbier pour les impressions dont il est chargé et vu l'état d'avancement du travail, un acompte jusqu'à concurrence des 3/4 des travaux faits à ce jour au lieu des 2/3 stipulés dans son contrat.

Le 21 décembre 1899.

Signé : Barois, Herz.

APPENDICE AU 16me FASCICULE

(AVEC NEUF PLANCHES).

COMPTE-RENDU D'UN SECOND VOYAGE À ROSETTE, FAIT LES 6 ET 7 JUIN 1897.

(Voir le rapport n° 197, § 18).

C'est sur la proposition de la Deuxième Commission que j'entrepris un second voyage à Rosette, dans le but de compléter mon étude sur les travaux en briques et les menuiseries de la ville, aussi bien que pour identifier et marquer sur un plan de la ville les édifices importants au point de vue de l'art arabe.

Des copies de ce plan ainsi marqué furent faites le 15 août 1898 et envoyées au Ministère des Travaux publics et à l'Administration générale des Wakfs pour que chacune de ces deux administrations pût s'occuper de ceux des édifices qui sont sous sa dépendance.

Dans l'étude ci-dessus mentionnée, faite après mon voyage, en 1895, j'entrepris de dégager les caractéristiques générales de l'architecture arabe à Rosette. Il me reste, pour compléter les desiderata du Comité, à étudier, sur les principaux types d'édifices, les particularités qu'ils présentent. Choisissons parmi toutes, la mosquée Mohamed el-Abâssi qui nous permet de déterminer les points importants de l'architecture religieuse (Pl. I et II).

LA MOSQUÉE MOHAMED EL-ABÂSSI.

Bien que de date récente (1809) cette mosquée présente bien les traits caractéristiques de l'architecture religieuse qui s'est développée dans le Delta et particulièrement à Rosette pendant les trois derniers siècles.

La porte extérieure contre laquelle s'adosse une construction basse, qui fut probablement une fontaine, ouvre sur une petite cour à droite de laquelle se trouve la mosquée proprement dite. A gauche se placent les lieux d'ablutions. En silhouette bizarrement déchiquetée se dressent le portail (pl. II), le minaret et le dôme recouvrant la salle du tombeau. Le motif le

plus saillant et caractéristique est fourni par l'arc trilobé que l'on rencontre au-dessus des portes et des fenêtres avec des formes qui varient suivant l'ouverture; il semble même avoir suggéré le galbe du dôme.

L'extérieur de l'édifice présente un appareillage de briques en surface apparente ou crépie suivant que telle ou telle partie doit offrir un aspect plus ou moins décoratif, qu'elle constitue un motif principal ou secondaire. Des parties telles que le minaret et le dôme furent revêtues d'un crépi pour les protéger des intempéries auxquelles elles sont plus particulièrement exposées. Il y a fort peu à dire sur les effets décoratifs obtenus par les crépis; notre attention doit plutôt se porter sur les appareillages en briques.

Ceux-ci, simples sur les grandes surfaces, deviennent délicats et recherchés dans les motifs importants : les arcs, les niches de prière, les portes, les fenêtres furent autant de sujets d'étude, objets de soins spéciaux. La maçonnerie du portail se subdivise en deux parties; l'une comprenant la porte d'entrée de la mosquée, l'autre rachetant la saillie à la partie inférieure par les maksalahs (bancs) et dans le haut par l'arc trilobé. Un remplissage, découpé lui-même en trois petits arcs (en ogive surbaissée), relie les deux corps de maçonnerie en restant un peu en retrait de la face extérieure. Les pieds droits de ces petits arcs reposent sur un linteau allant de l'un à l'autre des pieds droits du portail et supportant le motif supérieur, puis le dépassent pour former «chandelles». Constatons que ce motif est remplacé ailleurs par un système de niches tel qu'il est adopté pour les mosquées du Caire. Dans ce cas, la maçonnerie est recouverte d'un crépi. Nous le voyons employé dans la porte extérieure (pl. I). Au contraire, dans le cas qui nous occupe, la maçonnerie reste apparente même dans les parties formant chandelles dont les briques maçonnées autour d'un axe en bois relié au linteau supérieur, sont retenues sur cet axe par un disque fixe à sa base; cela constitue à vrai dire, un motif fort peu appréciable.

Sur les écoinçons de part et d'autre de l'arc trilobé ainsi que sur l'archivolte même, les briques sont disposées de façon à former des dessins géométriques. Un rejointement au plâtre blanc en permet aisément la lecture. Une mauvaise réparation a eu pour effet de détruire le dessin primitif, de sorte que ce qui paraît aujourd'hui n'est que le résultat d'un tracé arbitraire.

Ce même système de décoration se retrouve sur le premier encadrement de la niche de prière (pl. III, fig. 1) dans la mosquée Toumaksîs qui est

MOSQUÉE MOHAMED EL-ABBASSI A ROSETTE.
VUE D'ENSEMBLE.



MOSQUÉE MOHAMED EL-ABBASSI A ROSETTE.
PORTAIL.



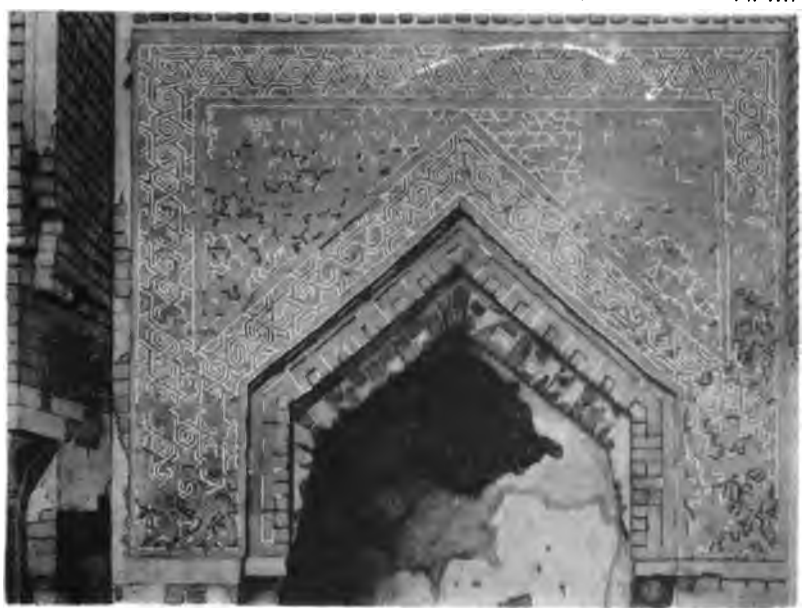


Fig. 1.



Fig. 2.

FIG. 1. NICHE DE PRIÈRE DE LA MOSQUÉE TOUMAKSIS.
FIG. 2. DÉTAIL DE LA FAÇADE D'UNE OKALA. ROSETTE.





Fig. 1.

Fig. 2.

FIG. 1. FRAGMENT DU PORTAIL DE LA MOSQUÉE DE L'ÉPOUSE DU SULTAN KAITBAI AU FAYOUM.
FIG. 2. CUL-DE-SAC A ROSETTE

le plus ancien édifice de la ville [1]. L'arrangement régulier des briques y est encore visible. Les écoinçons de l'arc surbaissé inférieur, à gauche de la figure 2 de la même planche, offrent une disposition analogue. Dans cette même figure, sur la partie au-dessus et entre les arcs supérieurs s'étale, en parement extérieur, un dessin géométrique d'étoile (Khâtem Solimân, «cachet de Salomon») et d'hexagones. Cette disposition est plus riche et mieux composée que les précédentes, le travail en est plus ingénieux. En outre l'effet du dessin y est mis en relief par les couleurs alternées rouge et noire des briques que sépare un rejointement en plâtre blanc. Ce travail d'assemblage est parfois d'une finesse telle qu'il peut être comparé à celui des mosaïques que l'on trouve dans les mosquées du Caire. Dans ce dernier cas, les panneaux qui composent le système ne sont autres que de petits morceaux de terre cuite d'un grain très fin et ressemblant fort à de la poterie. On voit un échantillon de ce travail dans la partie au-dessus de la niche de la fig. 1, pl. III. Malheureusement, ici également, une main inexpérimentée a recouvert d'un plâtrage le dessin original qu'il a rendu presque méconnaissable.

La décoration que nous venons de décrire est généralement obtenue par revêtement c'est-à-dire application. Cependant elle est parfois obtenue avec les matériaux de la maçonnerie elle-même préparés en conséquence. On a soin alors de ne donner aux joints de la face décorée que leur minimum d'épaisseur en les laissant sans mortier. Ce n'est qu'après achèvement de l'ouvrage que sur la surface unie qu'il présente, le dessin est fouillé; les lignes y sont accentuées et les joints rehaussés de plâtre blanc. La fig. 1, pl. IV présente un fragment du portail de la mosquée que l'épouse du sultan Kaïtbaï a érigée dans la ville du Fayoum, et où est visible l'emploi de ce procédé [2].

[1] Voir sur cette mosquée le rapp. n° 85 dans le 7e fascicule.

[2] Il est notoire que non seulement dans les villes du Delta mais encore tous les endroits situés loin du Nil et où le transport des pierres était coûteux, les briques furent employées de préférence comme matériaux de construction.

NOTICE SUR L'ARCHITECTURE CIVILE ET PARTICULIÈREMENT LES BOISERIES.

Il est aisé de comprendre que l'architecture religieuse, étant donné les exigences du culte et des dispositions forcément semblables dans chaque édifice, se trouvait n'offrir que peu de latitude et ne pouvait être dégagée des limites étroites qui lui étaient assignées.

Dans l'architecture civile au contraire, les édifices, outre la marque personnelle de l'artiste, portent toujours une empreinte particulière à chacun et dûe aux exigences du propriétaire. Ici l'imagination, aidée des nombreux éléments qui subsistent d'une ville disparue, put se donner libre cours. Ce qui frappe le visiteur lors d'une première promenade dans les rues de Rosette est la quantité considérable de colonnes et fragments architectoniques anciens employés dans les maisons. — Les colonnes de fort diamètre y sont utilisées comme appui et supportent des étages parfois au nombre de dix; de plus minces sont utilisées dans la construction des loggias, partie d'habitation fort usitée dans les villes maritimes. Rares sont les maisons qui ne possèdent pas un coin enrichi d'un de ces vestiges d'un art à peu près disparu; leur emploi donne souvent lieu à des combinaisons fort originales. (Pl. V et VI).

Si la préférence marquée pour l'emploi des colonnes et des arcs prête un caractère de légèreté à cette architecture, les avant-corps et les menuiseries variées contribuent à affirmer ce caractère; les constructeurs firent un large emploi des maouardahs et ce fut certainement tout autant pour bien utiliser le terrain que pour avoir des rues continuellement ombragées. Ces encorbellements occupent soit la totalité de la façade soit une partie toujours assez considérable; ils reposent sur des consoles d'un cachet fort artistique et le tout donne aux rues de la ville ces originales et intéressantes silhouettes que l'on ne peut manquer d'admirer.

Toutefois, par la pl. VII, il est aisé de voir que les saillies ne furent pas toujours suggérées par un but pratique, et que l'encorbellement des étages supérieurs, qui est des plus modestes, n'est fait souvent que pour maintenir le relief dans le haut de l'édifice.

L'emploi de la brique comme principal élément de construction, les conditions du sol, la légèreté des bâtisses et leurs petites dimensions

Fig. 1.

Benstlum del.
d'après croquis
de Herz

Fig. 2.

ROSETTE. FIG. 1. ENCORBELLEMENT SUR CONSOLES EN BOIS.

FIG. 2. COUR D'UNE MAISON.



D'après un croquis de Herz.

ANGLE D'UNE MAISON AU BAZAR A ROSETTE.

RUE A ROSETTE.



Herz.

Fig. 1.

Fig. 3.

B.

Fig. 4.

Fig. 2.

FIG. 1. ENTRÉE D'UNE MAISON. — FIG. 2. DÉTAIL D'ASSEMBLAGE DE SEMELLES EN BOIS DANS LA MÊME MAISON. — FIG. 3 ET 4. DÉTAILS DE MURS CHANFREINÉS. A ROSETTE.

FIG. 1. FAÇADE PRINCIPALE D'UNE MAISON.

FIG. 2. DÉTAIL DE LA PORTE D'UNE MAISON.

devaient forcément montrer la nécessité d'introduire un nouvel élément dont la résistance assurerait la stabilité et la durée qui, sans lui, feraient défaut.

Cet élément c'est le bois et il est évident que le rôle qu'il fut appelé à jouer est des plus importants. Tantôt, il intervient à diverses hauteurs dans la maçonnerie même pour assurer la cohésion des assises, et son efficacité dans cette circonstance est particulièrement appréciable. Dans ce cas le constructeur n'a pas négligé l'effet esthétique et les pièces de bois sont l'objet d'une coupe spéciale (fig. 1 et 2 de la pl. VIII). Tantôt il est employé comme linteau au dessus d'une porte (fig. 1 de la pl. IX) et il s'offre alors comme élément à la fois utile et décoratif car des inscriptions et des ornements courent sur la face extérieure.

Un autre de ses emplois, et ce n'est pas le moins important, se manifeste à la vue des milliers de fenêtres qui toutes sont munies de grilles en bois tourné ou scié, de volets ou de loggias entièrement en bois tourné; là ce précieux auxiliaire y figure avec des variétés infinies et contribue puissamment à l'heureux aspect de l'ensemble. Il est évident que dans cette catégorie ne rentre pas la menuiserie proprement dite. D'ailleurs nous sommes loin des merveilleux travaux de sculpture du XII[e] siècle et d'incrustations du XIV[e]. Il ne faut pas toutefois oublier que Rosette florissait au temps où les arts avaient eu leur décadence et que les habitants de la ville, par suite des évolutions politiques, ne jouissaient à cette époque que d'une aisance relative.

L'ébène est supprimé, l'ivoire remplacé par l'os, matière moins coûteuse, et le travail d'assemblage est généralement remplacé par un autre plus simple et plus modeste et qui constitue une véritable tromperie; en effet, entrelacs géométriques, baguettes, panneaux etc., le tout est figuré au moyen d'entailles sur la pièce entière de bois représentant une porte, un volet ou un devant d'armoire (pl. IX, fig. 2). — Quelle que soit la valeur d'un pareil système, il y a lieu de tenir compte à l'ouvrier, malgré l'insuffisance des moyens, de ses aspirations artistiques qui ont survécu. C'est surtout grâce à ces considérations que l'art arabe de la ville de Rosette mérite l'attention des artistes et des archéologues.

Herz.

[1] Ces figures sont tirées du n° 4 de la *Revue Égyptienne* « Les maisons de Rosette », Caire, 1889.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES ÉDIFICES QUE LE COMITÉ A DÉCIDÉ DE NE PAS CLASSER PARMI LES MONUMENTS À CONSERVER.

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
A.			
Abboud (tombeau de Sayedi) — au village el-Batânoun	82	236	
Abdallah (tombeau du cheikh) — Caire, à Darb Saâda	43	97	
Abdallah (tombeau du cheikh) — Caire, Châra Midan el-Mossli	79	230	
Abdallah (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret el-cheikh Abdallah	—	—	5
Abdel-Al (tombeau de Sayedi) — Vieux-Caire	71	207	
Abdel-Ati (tombeau du cheikh) — Caire, Abdyn	77	226	
Abdel Latif (tombeau) — Caire, à Hâret el-Mabiada	65	178	
Abdel-Rahman el-Baktoumri (zaouyeh) — Caire, à Hâret Sayedi Madian	51	118	
Abdel-Rahman Katkhoda (mosquée) — Caire, devant Bâb el-Fetouh	41	—	
Abdel-Rahman Kikhya (zaouyeh) — Caire, à el-Gamâlieh	39	71	
Abdilla (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret el-cheikh Abdilla	63	166	
Abiad (mosquée el-) — Caire, près du tombeau de l'Imâm el-Châfeï	30	47	
Abou Kasseiba (tombeau de l'ostâz) — Caire, à Châra el-Taouâchi	71	203	
Aboul Achâïer (zaouyeh) — Caire, à Châra el-Chârani	63	166	
Aboul Chaouâreb el-Haddâd (tombeau) — Caire, quartier d'Abdyn	58	70	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Aboul Maâti (mosquée) — Damiette	39	73	
Aboul-Saoud el-Garehi (mosquée) — Vieux-Caire	—	—	10
Aboul Yosr (sebil wakf) — Caire, à Châra el-Nasrieh	51	118	
Abou Roueïs (église) — Caire, Abbassyeh	82	236	
Abousba (mosquée) — Caire, à Hâret Chak el-Te'bân.	63	171	
Adaoui (porte de ville de) — Caire	30	39	
Adra (nouvelle église el-) — Au village el-Batanoun	82	236	
Agami (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Hâret el-Sakkaïn	48	112	
Agami (tombeau du cheikh el-) — Caire; à Bâb el-Charieh	43	92	
Agami (mosquée el-) — Caire, à Hâret el-Agami, Mouski	59	154	
Ahmed bey Kohya (mosquée) — Caire, quartier Khalifa	21	28	
Ahmed Chabân (tombeau de Sayedi) — Caire, à Darb el-Bazarzah (Bâb el-Charieh)	—	—	1
Ahmed el-Badaoui (mosquée) — Tantah	45	102	
Ahmed Houssein (maison wakf) — Caire, à el-Margouch	83	238	
Ahmed (tombeau du cheikh) — Caire, à Bâb el-Charieh	65	181	
Aïnâni (tombeau de Sayedi Mohamed el-) — Caire, à el-Seyoufieh	53	126	
Aksounkor (mosquée) — Caire, à Haret el-Sakkaïn.	41	80	
Ali Abillif (zaouyeh) — Caire, à Soueket el-Sabaïn.	60	157	
Ali Aboul Oueifa (zaouyeh) — Caire, à el-Khoronfich	69	197	
Ali el-Farra (mosquée) — Caire, rue Bâb el-Bahr.	34	54	
Ali el-Serdâr (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret el-Roum	47	108	
Alti Barmak (sebil de la mosquée) — Caire, à Souk el-Selah	43	91	
Anbari (tombeau d') — Caire, à Hâret el-Anbâri (Gamâlieh)	51	124	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Anbari (tombeau d') — Caire, à el-Serouguieh..	70	157	
Amer (tombeau du cheikh) — Caire, à Souk el-Selâh	65	183	
Amrâni (madrassa de la mosquée el-) — Boulaq..	26	33	
Anous (zaouyeh) — Caire, à châra el-Hassanieh..	63	169	
Ansâri (tombeau du cheikh Mohamed el-) — Caire, à Châra el-Mouchtahar	47	109	
Aoulad el-Sâï (tombeau d') — Caire, quartier Gâma Aslam el-Bahâï	59	152	
Araki (tombeau du cheikh) — Caire, à Darb el-Mokachât	63	169	
Araki (zaouyeh wakf el-) — Caire, à Rahabet Abdyn	47	109	
Arbani (tombeau de Sayedi el-) — Caire, à Châra Darb Choughlân, quartier Darb el-Ahmar	42	86	
Arbaïn (zaouyeh du cheikh el-) — Caire, à Darb el-Kassassyn (Boulaq)	42	89	
Arbaïn (zaouyeh el-) — Caire, à Darb el-Dali Hussein	53	125	
Arbaïn (tombeau de Sayedi el-) — Caire, rue el-Tambali (Bâb el-Charieh)	64	177	
Ariân (mosquée de Sayedi Mohamed el-) — Caire, à Hâret Homos (Fouatieh)	67	187	
Aslân (zaouyeh de Sayedi) — Caire, à Hâret Chakboun	47	107	
Askalâni (mosquée du cheikh el-) — Caire, à Châra el-Charratyn	63	171	
Atieh (mosquée Sayedi) — Caire, à Darb el-Nasr (Boulaq)	62	263	
Atalla el-Skandari (sebil wakf) — à Mahalla el-Kobra	48	113	
Aïcha el-Settouhieh (Kouttab de) — Caire, à Châra Bâb el-Fetouh	45	102	
B.			
Bâbâ Yehya (tombeau de) — Caire, rue el-Roukbieh.	44	98	
Bâgha el-Youssefi (tombeau de) — Caire, près du tombeau de Kaïtbaï	43	92	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Bakraki (mosquée) — Caire, Ezbekieh.........	65	181	
Balât (citerne el-) — Alexandrie, au jardin el-Eyouni..........................	83	237	
Baramouni (tombeau du cheikh Mohamed el-)— Caier. à Rahabet Abdyn..................	47	107	
Bâsset (tombeau de Sayedi Abdel-) — Caire, à Dobabbieh (Section Gamâlieh)...............	51	118	
Batal (tombeau du cheikh Mohamed el-) — Caire, à Hôch el-Hyn, Mouski..................	63	166	
Batnieh (sebil à) — Caire, à Darb el-Ahmar.....	71	206	
Bechir Agha el-Gandar (zaouyeh) — Caire, à Nour el-Zalâm...........................	30	39	
Bechtak Lakam (maison wakf) — Caire, à Darb el-Gamamiz...........................	71	206	
Behâda (zaouyeh el-Sayedi) — Caire, à Darb el-Ghozieh (Khalifa)......................	77	226	
Beiram (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret Khalil Tena..........................	55	142	
Beiram (zaouyeh el-Lett)— Caire, à Darb Saâda.	59	156	
Belifieh (mosquée wakf) — Caire, à Souk el-Zalat.	38	67	
Belkeini (mosquée) — Caire, à Châra Bein el-Sayâreg, près de Bâb el-Fetouh............	36	76	
Benhâoui (mosquée el-) — Caire, à Darb Agour..	45	244	
C.			
Chahyn (tombeau du cheikh Mohamed ibn)— Caire, à Châra Mouchtahar.....................	47	109	
Chahyn (zaouyeh) — Caire, rue el-Khokha, quartier Khalifa..........................	33	50	
Chahyn el-Khalaouâti (mosquée) — Caire, sur le Mokattam...........................	41	84	
Chamieh (zaouyeh el-) — Caire, à Darb el-Ahmar.	65	183	
Charkassi (mosquée Mohamed el-) — Caire, à Châra Bein el-Sayareg........................	55	112	
Chazlieh (zaouyeh el-) — Caire, dans l'ancien bazar du Mouski.........................	—	—	11

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Chems el-Dyn (zaouyeh) — Caire, à Hâret el-Saâda.	48	112	
Cheoukh (mosquée) — Caire, à Châra Margoueh.	47	110	
Chochtari (mosquée el-) — Caire, Mouski.......	59	152	
D.			
Daouakhli (mosquée du cheikh el-) — Caire, à el-Gamâlieh	79	230	
Daniel (mosquée de Nabîh allah) — Alexandrie..	85	246	
E.			
Edris (mosquée) — Mansourah...............	82	236	
Emari (tombeau d') — Caire, à Khokhah el-Kattanyn	49	114	
Ezz el-Dyn el-Hamaoui (tombeau de) — Caire, à Darb el-Saâda.........................	65	181	
F.			
Fâr (tombeau de Sayedi Ibrahim el-)—Caire, à Darb el-Hasr	55	128	
Farag (tombeau du cheikh) — Caire, rue Darb el-Halfa	42	86	
Farag (tombeau de Sayedi) — Caire, à Hâret el-Temsâh................................	67	186	
Farghal (sebil du sieur) — Caire, à Darb el-Nacharyn	55	129	
Farghali (mosquée el-) — Caire, à Kasr el-Taouil.	32	45	
Fatma Khaouand (zaouyeh) — Caire, à Bâb el-Chârieh (excepté le portail)...............	26	34	
G.			
Gaêdi (tombeau de Sayedi Omar el-) — Caire, à Châra el-Eloua	51	118	
Gaafar el-Sâdek (bâtiment de) — Caire, quartier el-Azhar	37	62	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Gamâli Youssef (mosquée) — Caire, à Hamzaoui (excepté la façade)	55	129	
Gaoukandâr (mosquée el-) — Caire, à Om el-Ghoulâm (excepté la façade)	55	133	
Geakmak (mosquée Mohamed Sayed) — Caire, à Darb Saâda	43	92	
Geakmak (mosquée Mohamed Sayed) — Vieux-Caire, à Deir el-Nahhâs	35	57	
Ghouri (mosquée el-] — Caire, à Arab el-Yassâr	42	88	
Gohari [mosquée el-) — Caire, à Atfet el-Gohari	84	239	
Gora'a (citerne el-) — Alexandrie, à Kom el-Nadoura	83	237	
Gueneïdi (mosquée el-Cheikh el-) — Caire, à Darb el-Guedid (Sayeda Zenab)	61	160	
H.			
Habibi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Châr'a el-Sadd	65	183	
Hadafa (tombeau du cheikh Mohamed) — Caire, rue el-Charaoui	71	207	
Hakim (maison de la dame Om Ali el-) — Caire, rne el-Seroughieh n° 12	85	241	
Hamâd (mosquée du cheikh) — Caire, à Abdyn	43	91	
Hamali (zaouyeh du cheikh el-) — Caire, à Châra el-Charâni	79	230	
Hamza (sebil wakf) — Caire, à Darb el-Zakazyne	83	337	
Hariri (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Châra el-Khatiri	70	190	
Hassan (mosquée du cheikh) — Caire, rue el-Mahgar	35	57	
Hassan (tombeau de Sayedi) — Caire, rue el-Galladyn (Boulaq)	35	57	
Hatou (mosquée el-) — Caire, à el-Gamâlieh	44	100	
Hemâzi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Hamzâoui	46	108	
Herri (citerne el-) — Alexandrie, quartier Hamam Atieh	83	238	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Houssein Agha Chanân (sebil et école wakf) — Caire, à Rahabet Abdyn	59	156	
I.			
Ibrahim (tombeau du cheikh) — Caire, à Boulaq	65	183	
Ibrahim (mosquée de Sayedi) — Caire, à Boulaq.	68	194	
Imamein (sebil el-) — Caire, à Bâb ei-Charieh...	3	2	
Ismaïl el-Charâni (zaouyeh el-Cheikh) — Caire, à Hâret el-Eloua Bein el-Kafrein	31	42	
Istribi (tombeau el-) — Caire, à el-Khorounfich..	76	224	
K.			
Kaboua (mosquée el-) — Vieux-Caire	41	83	
Kâdi Barakât (mosquée el-) — Caire, au quartier Israélite	26	33	
Kadi Charaf el-Dyn (mosquée) — Caire, quartier el-Hamzaoui	30	41	
Kaïtbaï (okâlat) — vis-à-vis du tombeau	44	—	
Kanbaï el-Karkassi (mosquée) — Caire, à Karameidân	42	88	
Kanbaï el-Mohammadi (sebil de la mosquée) — à el-Saliba	55	129	
Kamrâoui (zaouyeh el-) — Caire, à Darb el-Dakkâk.	51	124	
Kanem el-Tâguer (mosquée) connu aussi sous le nom d'el-Âlmi, Kal'at el-Kabch	34	52	
Kantara, près de la mosquée Sâlem, à Fayoum...	81	223	
Karâfi (mosquée) — Caire, à el-Khoronfich (excepté la porte)	55	133	
Karamâni (tombeau de Sayedi el-) — Caire, à Châra el-Mobtadayan	77	226	
Karamâni (zaouyeh el-) — Caire, à Hassanieh....	41	75	
Katkhoda el-Kazzâz (sebil) — Caire, à Nour el-Zalam	30	41	
Kassimia (mosquée el-) — Damiette	82	236	
Razzâz (zaouyeh el-Ostâz el-) — Caire, à Kafr el-Tammaïn	51	122	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Kazzâz (tombeau du cheikh el-) — Caire. à Kafr el-Tammaïn el-Barrani (Gamalieh)	71	201	
Kechk (tombeau du cheikh) — Caire, à Châra Keckh (Khalifa)	71	201	
Kezlar (zaouyeh el-) — Caire, à Châra el-Hassanieh.	63	169	
Khabbar (mosquée el-) — Caire, à Darb el-Noubi.	43	92	
Khadra (mosquée el-) — Caire, à Boulaq	43	92	
Khaouâss (mosquée el-) — Caire, à Kantaret el-Dikka	33	51	
Kokâni (mosquée el-) — Caire, à Hattâba	41	74	
Kolali (tombeau el-) — Caire, Boulaq	60	157	
Kolchani (sebil wakf el-) — Caire, à el-Kerabieh..	45	102	
Komi (mosquée el-) — Caire, à el-Abbassieh.....	55	129	
Koroudi (sebil et kouttâb el-) — sous la maison n° 40, à Darb el-Koroudi	64	177	
Kôssa Sanân (sebil) — Caire, à el-Sanadkieh (observation pour le cas de la démolition du sebil).	55	140	
Kourdi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Om el-Ghoulâm	38	63	
M.			
Mabdoul (mosquée Mohammed bey el-) — Caire, à Abdyn	56	147	
Magharba (sebil des wakfs el-) — Caire, rue el-Magharba	42	86	
Magharba (sebil au-dessous d'une porte à Hâret el-) — Caire	59	151	
Magharba (mosquée el-) — Caire. à Hâret el-Mestali	—	—	7
Mahmoud (tombeau du cheikh) — Caire, à Atfet el-Kaouârir	61	160	
Martyrs (église des) — au village el-Batanoun ...	82	236	
Maklabâï Tâz (mosquée) — Caire, à Birket el-Fil..	34	53	
Mamoun (tombeau de Mohamed el-) — Caire....	71	208	
Mansoub (maison wakf el-) — Mehalla el-Kobra..	82	236	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Marsafi (mosquée el-) — Caire, à Kantaret el-Emir Hussein	—	—	12
Mazharieh (mosquée el-) — Caire, au quartier Fagâlah	43	90	
Menoufi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Hâret Zir el-Ma'allak	55	137	
Metoualli (citerne el-) — Alexandrie	83	228	
Mohamed el-Maghrabi (tombeau de l'Ostâz) — Caire, à Chara el-Maghrabi (Abdyn)	—	—	2
Maharrem bey (sebil) — Caire, à Darb el-Hagar, à el-Sayeda Zeinab	41	75	
Mohi el-Dyn (mosquée Mohamed) — Caire, à Hâret Halkoum el-Gamal	63	171	
Mohtesib (zaouyet à Atfet el-) — Caire, Soueket el-Lâlâ	71	208	
Mokbil el-Daoudi (mosquée) — Caire, à Hâret Hosh Issa (excepté le portail)	55	233	
Moussa (tombeau de) — Caire, quartier el-Manasra.	33	51	
Moussa (tombeau du cheikh) — Vieux-Caire	55	133	
Moustafa bey (mosquée) — Caire, à Darb Moustafa	76	219	
N.			
Neamân (zaouyeh) — Caire, à Châra el-Daoudieh.	57	149	
Nefissah (pilier d'un portail, à Châra Sett el-)	71	203	
O.			
Olcimi (mosquée) — Boulaq	65	181	
Omar Ibn el-Fâred (tombeau de) ainsi que la coupole à son voisinage — Caire, à Ghebel el-Guiouchi	33	50	
Omar el-Godari (mosque Sayedi) — Caire, el-Godarieh	59	156	
Ousia (mosquée de) — Caire, à Darb el-Hosr	59	150	
Ostaz Banna (tombeau) — Caire, à Darb el-Masdoud (section Khalifa)	71	199	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Ouardan (mosquée au village)	82	236	
Ouès (tombeau du cheikh) — Caire, à el-Khalifa	78	227	
R.			
Radouan el-Mouayyedi (tombeau du cheikh) — Caire, à el-Achrakieh	46	105	
Raghab (mosquée du cheikh) — Caire, à el-Hattâba	46	104	
Redeini (mosquée el-) — à Mehalla el-Kobra	42	—	
Rihân (tombeau du cheikh) — Caire, Abdyn	53	123	
Rochdi (tombeau du cheikh) — Caire, rue el-Batnieh	41	74	
S.			
Sadah el-Balkhieh (zaouyeh) — Caire, à Haret el-Eloua (Bâb el-Charieh)	—	—	8
Sadd (porte de ville) — Caire, à Sayeda Zenab	30	41	
Saï el-Bahr (mosquée) — au Vieux-Caire	56	146	
Saïd (tombeau du cheikh) — à Châra el-Sabtieh	—	—	6
Sâleh (école et sebil) — Caire, à Hâret el-Maouâchat	53	128	
Selahdâr (mosquée el-) — Caire, à Châra el-Margouch	55	137	
Sâlem (tombeau du cheikh. Il n'y a pas de traces d'une construction) — Caire, à Haret el-Forn, Megharbelyn	44	100	
Sayed Abdel Razak el-Ouafaki (citerne) — Alexandrie	83	230	
Sanafiri (tombeau el-) — Caire, châra el-Sanafiri (Section Abdyn)	—	—	3
Saoudoun el-Kasraoui (mosquée) — Caire, à el-Batnieh (la coupole à conserver)	41	82	
Sangak (citerne el-) — Alexandrie, à Tartouchi	83	237	
Sayed Abdel Latif (tombeau) — Caire, à Hâret el-Mabiada	71	200	
Seif el-Dyn (mosquée) — Caire, à el-Khalifa	49	114	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Selim (tombeau de) — Caire, quartier Darb el-Ahmar	33	48	
Senoussi (tombeau de Sayedi Mohamed el-) — Caire, à Kantaret el-Guedidah (Mouski)	85	242	
Siâd (tombeau de) — Caire. à Darb Rabia (Boulaq).	51	124	
Sidi Emad (citerne) — Alexandrie, rue Sidi Ouanas	83	238	
Sidi Sahâb (tombeau) appelé aussi Habib el-Naggâr — Caire, à Châra el-Mangala (Darb el-Ahmar).	71	199	
Skandar (sebil) — Caire, à Hâret Kom el-Sa'aïda.	51	118	
Soliman (tambeau du cheikh) — Caire, à Châra Darb el-Gamamîz	—	—	9
Soliman (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret Kasr el-Chôk	51	120	
Sokkari (zaouyeh el-) — Caire; à el-Hassanieh	78	229	
Souadan (tombeau du cheikh) — Caire, à el-Hassanieh	46	106	
T.			
Tabbâkh (mosquée el-) — Caire, à Bâb el-Louk	41	76	
Tabbâkh (zaouyeh el-) — Caire, à Khochkadam	55	129	
Tachtouchi (partie des annexes de la mosquée) — Caire, à Bâb el-Charieh (n° 130 du plan Grand bey)	26	34	
Tallyn (tombeau de l'Ostâz el-) — Caire, à Hâret el-Saouafa (Abdyn)	71	205	
Taouâchi (mosquée el-) — Caire, rue el-Taouâchi (n° 84 du plan Grand bey)	35	57	
Tina (mosquée el-) — Caire, à Hâret el-Otouf	43	91	
Touba (citerne el-) — Alexandrie, à Kom el-Nadoura	83	238	
Tounsieh (tombeau de Sayeda Aïcha el-) — Caire, à Megharbalyn	55	137	
Y.			
Yamani (tombeau el-) — Caire, rue Darb el-Ahmar.	43	94	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Yazgui (sebil Mahmoud effendi el-) — Caire, à Sayeda Nafissah	49	115	
Youssef Nakib el-Guech (mosquée) — Caire, à Darb el-Gamamîz	33	51	
Youssef el-Kourdi (mosquée) — Caire, à Darb el-Gamamîz	45	103	
Z.			
Zankalani (tombeau el-) — Caire, à Hâret Chams el-Daoula	69	196	
Zaghloul (mosquée) — à Rosette	41	85	
Zâhed (mosquée) — Caire, à Souk el-Zalat	45	103	
Zaouyeh el-Koumi — Caire, à Châra el-Koumi (Nasrieh)	71	199	
Zareh el-Naoua (tombeau de Sayedi) — Caire, quartier Darb el-Ahmar	51	122	
Zaïda (sebil el Sett) — Caire, rue Guet el-Edda	45	102	
Zeinab bent Khalil el-Khodari (sebil el-Kouttab déclassé, voir les conditions)	69	197	
Zelaï (tombeau du cheikh) — Caire, à Darb el-Ahmar	67	186	
Zordok (mosquée) — Caire, à Souk el-Khodar el-Kadim	41	76	

TABLE ALPHABÉTIQUE.

TABLE DES MATIÈRES.

DU SEIZIÈME FASCICULE. — ANNÉE 1899.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

RAPPORTS DE LA SECTION TECHNIQUE.

253. — Deux cent cinquante-troisième rapport. — Sommaire :

254. — Deux cent cinquante-quatrième rapport. — Sommaire :

255. — Deux cent cinquante-cinquième rapport. — Sommaire :

258. — Deux cent cinquante-huitième rapport. — Sommaire :

259. — Deux cent cinquante-neuvième rapport. — Sommaire :

260. — Deux cent soixantième rapport. — Sommaire :

261. — DEUX CENT SOIXANTE-UNIÈME RAPPORT. — SOMMAIRE :

262. — DEUX CENT SOIXANTE-DEUXIÈME RAPPORT. — SOMMAIRE :

263. — DEUX CENT SOIXANTE-TROISIÈME RAPPORT. — SOMMAIRE :

APPENDICE AU 16e FASCICULE.

TABLE DES PLANCHES.

PROCÈS-VERBAUX

ET

RAPPORTS DE LA SECTION TECHNIQUE.

COMITÉ DE CONSERVATION

DES

MONUMENTS DE L'ART ARABE

EXERCICE 1900.

FASCICULE DIX-SEPTIÈME.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.—RAPPORTS DE LA SECTION TECHNIQUE.



LE CAIRE.

IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS

D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE.

1900.

COMITÉ DE CONSERVATION

DES MONUMENTS DE L'ART ARABE

DEPUIS SA FONDATION JUSQU'À NOS JOURS.

ANCIENS PRÉSIDENTS :

MOHAMED ZEKI PACHA I, de 1882 à 1887.
SABET PACHA, en 1887.
OSMAN PACHA GHÂLEB, de 1887 à 1888.
RAOUF PACHA, en 1888.
MOHAMED HAMDI PACHA, de 1888 à 1889.
ALI PACHA RIZA, de 1889 à 1891.
MOHAMED ZEKI PACHA II, en 1892.
MOHAMED FAÏZI PACHA, de 1893 à 1900.

ANCIEN VICE-PRÉSIDENT :

MOHAMED ATA BEY, en 1893.

ANCIENS MEMBRES :

	DATE DE NOMINATION.	OBSERVATIONS.
MAHMOUD SAMI PACHA	1881	Démissionnaire.
MAHMOUD BEY l'Astronome	1881	Décédé.
ROGERS BEY	1881	Décédé.
IZZAT EFFENDI	1881	Démissionnaire.
YACOUB EFFENDI SABRI	1881	Démissionnaire.
AMB. BAUDRY	1881	Voir mem. hon.
ALI EFFENDI FAHMY	1881	Démissionnaire.
HUSSEIN FAHMY PACHA	1882	Décédé.
BOURGOIN	1882	A quitté l'Égypte.
ALI PACHA MOUBAREK	1882	Décédé.
PIERRE GRAND PACHA	1882	Voir mem. hon.
KADRI PACHA	1884	Décédé.

Mohamed Chaker pacha	1884	Décédé.
Scott Moncrieff	1884	A quitté l'Égypte.
Mohamed Tewfick pacha	1887	Démissionnaire.
Sir Edgard Vincent	1887	A quitté l'Égypte.
Grebaut	1887	A quitté l'Égypte.
Dr Vollers	1887	A quitté l'Égypte.
Moustafa bey Sadik	1888	Démissionnaire.
Guigon bey	1889	A quitté l'Égypte.
Mohamed Baligh bey	1892	Démissionnaire.
de Morgan	1893	A quitté l'Égypte.
Mohamed bey Beiram	1896	Décédé.
Comte Ch. Zaluski	1896	Voir mem. hon.
Abdel Hamid Faouzi	1896	Décédé.
Clinton E. Dawkins	1896	A quitté l'Égypte.
A. Battigelli	1897	Décédé.

COMITÉ À LA FIN DE 1900.

PRÉSIDENT :

Abdel-Halim pacha Assem, Directeur général de l'Administration des Wakfs.

VICE-PRÉSIDENT :

Mohamed bey Serour, Wekil de l'Administration des Wakfs.

MEMBRES :

Moustapha pacha Fehmy, Président du Conseil des Ministres.

Ismaïl pacha el-Falaki, Directeur de l'École Polytechnique (en retraite).

J. Franz pacha, Directeur du Bureau technique des Wakfs (en retraite). *Président honoraire de la Section technique.*

Tigrane pacha, Ex-Ministre des Affaires Étrangères.

Yacoub pacha Artin, Sous-secrétaire d'État au Ministère de l'Instruction publique.

J. Barois, Administrateur des Chemins de fer de l'État. *Président de la Section technique.*

Max Herz bey, Architecte en chef du Comité.

Hussein Fakhry pacha, Ministre de l'Instruction et des Travaux publics.
Sir William Garstin, Sous-secrétaire d'État au Ministère des Travaux publics.
Saber bey Sabri, Ingénieur en chef du Bureau technique des Wakfs.
Ahmed bey Sabri, Sous-inspecteur en chef du Mouvement, à l'Administration des Chemins de fer.
Skandar effendi Aziz, Chef du bureau de dessin au Bureau technique des Wakfs.
Hanna bey Bakhoum, Inspecteur en chef au Ministère de la Justice.
Nakhla bey el-Barâti, Directeur des Contributions directes au Ministère des Finances (en retraite).
Dr B. Moritz, Directeur de la Bibliothèque khédiviale.
Manescalco bey, Architecte en chef au Ministère des Travaux publics. *Secrétaire du Comité.*
J. Zarb bey, Architecte de l'Administration des Chemins de fer de l'État.
G. Maspero, Directeur général du Service des Antiquités et des Musées Égyptiens.
O. de Mohl, Commissaire-Directeur à la caisse de la Dette publique.
Ibrahim pacha Naguib, Sous-secrétaire d'État au Ministère de l'Intérieur.
P. Casanova, Directeur-adjoint de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire.
Ali effendi Bahgat, traducteur en chef du Ministère de l'Instruction publique.

MEMBRES HONORAIRES

Adler, Professeur à l'Académie royale de Berlin.
Stanley Lane-Poole, Professeur au « Saint Trinity College », à Dublin.
Ambroise Baudry, Architecte, à Paris.
Pierre Grand pacha, à Vichy (France).
Comte Charles Zaluski, à Klimkowka (Autriche).

MEMBRES CORRESPONDANTS :

Arthur Rhoné, homme de lettres, à Paris.
Max Van Berchem, Professeur, à Genève.
Dr G. Botti, Conservateur du Musée Gréco-Romain, à Alexandrie.

PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES DU COMITÉ
RAPPORTS
DE LA SECTION TECHNIQUE.

PROCÈS-VERBAL N° 96.

(Voir les rapports n° 264 et 265 de la Section technique.)

Le 6 février 1900, le Comité s'est réuni au siège de l'Administration générale des Wakfs à 3 heures de l'après-midi.

Étaient présents :

LL. EE. Mohamed Faïzi pacha, président,
Hussein Fakhry pacha,
Ibrahim pacha Naguib,

MM. O. de Mohl,
G. Maspero,
P. Casanova,
Herz bey,
Saber bey Sabri,
Ahmed bey Sabri,
Hanna bey Bakhoum,
Ali effendi Bahgat.

Sir William Garstin et M. A. Manescalco bey se font excuser.

En l'absence de M. le Secrétaire, M. Herz bey est chargé de le remplacer.

I.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé et signé.

II.

Il est donné lecture de l'ordonnance khédiviale n° 6 en date du 14 janvier 1900, nommant membres du Comité : S.E. Ibrahim pacha Naguib, Sous-secrétaire d'État au Ministère de l'Intérieur; M. O. de Mohl, Commissaire Directeur de la Caisse de la Dette publique; M. P. Casanova, Directeur-adjoint de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire et M. Ali effendi Bahgat, traducteur en chef au Ministère de l'Instruction publique (voir pr.-verb. 95).

Par sa lettre en date du 20 janvier écoulé, M. O. de Mohl accepte avec plaisir la charge que l'on veut bien lui confier s'intéressant au plus haut degré à tout ce qui a trait à l'art arabe.

S. E. Fakhry pacha au nom de tous souhaite la bienvenue à ces nouveaux membres en les exhortant à prêter tout leur appui aux occupations du Comité sans les soins duquel les monuments de l'art arabe auraient péri.

S. E. Ibrahim pacha Naguib, tant en son nom qu'au nom des autres, remercie chaleureusement le Comité pour la marque de distinction qu'il leur témoigne et promet que leurs soins les plus assidus seront portés à ces intéressants travaux.

III.

M. Herz bey lit les rapports n[os] 264 et 265 de la Section technique qui sont approuvés avec les modifications suivants :

Rapp. 264 § 2. Le Comité accepte la décision de la Section technique. M. Maspero fait pourtant observer que souvent lui aussi est saisi de questions concernant les citernes d'Alexandrie. Mais n'étant pas en possession des dossiers y relatifs, il s'adresse à M. Botti à Alexandrie. Il croit qu'une entente devrait être établie entre le Comité et le Service des Antiquités égyptiennes pour une action commune.

Le Comité accepte la proposition et décide de communiquer au Service des Antiquités la décision de la Section technique en lui transmettant en même temps tous les dossiers des citernes pour lui demander s'il est partisant du choix fait par le Comité. Dans ce cas, tant celui-ci que le Service des Antiquités égyptiennes ne s'occuperont que des citernes choisies.

§ 5. — Relativement à la demande d'un état des mosquées de la Haute-Égypte, S. E. le Président fait remarquer que cet état devrait comprendre toutes les mosquées car la plupart en sont construites en matières solides.

Il propose par contre, que l'Administration générale des Wakfs, toutes les fois qu'elle aura à s'occuper d'une mosquée de la Haute-Égypte, donne ordre à ses agents de la signaler au Comité dans le cas où elle présenterait un intérêt artistique ou historique.

Le Comité accepte, tout en tenant compte des observations de S. E. Fakhry pacha d'après lesquelles M. l'Architecte en chef dressera une liste des édifices ou parties d'architecture des édifices sur lesquels l'attention des agents des Wakfs devrait se porter. Le Comité ensuite donnera ses appréciations.

S 12. — Le Comité en approuve les conclusions avec les modifications suivantes :

Le prix de vente de l'ouvrage est porté à L. E. 3.

Un exemplaire sera envoyé gratuitement :

Aux membres honoraires et correspondants du Comité; aux Ministres; aux Institutions scientifiques du pays.

Six exemplaires sont accordés à l'auteur.

M. Herz bey est en outre chargé de s'entendre avec M. Diemer, libraire pour la revente de l'ouvrage.

On enverra aussi un exemplaire aux libraires suivants de l'étranger en leur demandant leurs conditions de revente :

Leroux (Paris), Quaritch (Londres), Ascher (Berlin), R. Lechner (Vienne).

Rapp. 265 S 4. Sur la proposition de M. Saber bey Sabri, le Comité renvoie la question de dégagement de la mosquée Kaïtbaï à une autre réunion de la Section technique.

IV.

S. E. Fakhry pacha demande que l'ordre du jour de la prochaine séance comprenne les mesures à prendre pour avoir les crédits nécessaires dans le but de commencer les travaux de la mosquée du sultan Hassan.

V.

Ouvrages offerts au Comité :

Bulletin de la Société Khédiviale de Géographie. — Ve Série, n° 4.

Livre d'or de l'Institut égyptien. — 6 mai 1859 - 5 mai 1899, avec supplément contenant des planches.

Mittheilungen der K. K. Central-Commission fuer Erforschung, etc., etc. — 26 Band, 1 Heft.

Revista de la Asociation artistico-arquéologica Barcelonesa. — Ano IV, n° 17, Volumen 2.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président,
Signé : MOHAMED FAÏZI.

Pour le Secrétaire,
Signé : HERZ.

Les Membres,
Signé : H. FAKHRY, OTTMAR VON MOHL.

264ᵉ RAPPORT
DE LA SECTION TECHNIQUE.

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président,
Herz bey.

M. Ahmed bey Sabri se fait excuser.

SOMMAIRE.

1° Maristan Kalaoun (el-Maristân el-Mansouri المارستان المنصورى), à el-Nahassyn;
2° Les citernes d'Alexandrie;
3° Tombeau et roubât wakf du sultan Inâl (رباط وقف السلطان اينال), à Khoronfich (الفداويه) (près du n° 60 du plan Grand bey);
4° Coupole el-Fadaouieh à el-Abbassyeh;
5° Mosquées de la Haute-Égypte;
6° Mosquée Aslam el-Bahâï (اصلم البهائي) à Darb el-Ahmar, (n° 112 du plan);
7° Mosquée Ganbalat (جانبلاط), à Darb el-Hagar (n° 245 du plan);
8° Mosquée Aboubakr Mazhar, à Birgaouân (n° 49 du plan);
9° Maison de Saint-Louis, à Mansourah;
10° Mosquée el-Zâher (الظاهر), à el-Zâher (n° 1 du plan);
11° Paiements;
12° Ouvrage sur la mosquée du sultan Hassan.

1° MARISTAN KALAOUN.

M. Herz bey fait part à la Section technique qu'il a découvert les traces d'une jolie grille en plâtre, au fond du corridor principal donnant accès au maristan Kalaoun et au dessus d'une construction moderne (niche). Il est très probable que cette construction bouche une porte. Aussi, après l'avoir fait photographier, M. Herz bey en demande la démolition.

La Section technique accepte.

2° LES CITERNES D'ALEXANDRIE.

A. Conformément à la décision du Comité (voir rapp. 238, § 12) M. l'Ar-

chitecte en chef rapporte avoir étudié tous les dossiers des citernes qui lui ont été transmis par l'Inspection Nord du Ministère des Travaux publics.

Ces dossiers ne sont autres que les dessins des citernes en deux séries : l'une de 1 à 100, moins les n[os] 57, 70 et 72 manquants; l'autre de I à XXVI moins les n[os] V et XVII.

Il propose au Comité de ne s'occuper que des citernes suivantes au fur et à mesure que des demandes d'examen lui seront adressées par le Ministère des Travaux publics :

a) de la première série : les n[os] 1, 5, 6, 10, 11, 13, 20, 23, 32, 48, 49, 50, 52, 56, 58, 68, 73, 74, 80, 90, 94 et 100;

b) De la seconde série : le n° XVIII. Quant au reste on peut s'en désintéresser,

La Section technique approuve la proposition de M. l'Architecte en chef et demande qu'avis soit donné au Ministère des Travaux publics de cette décision en le priant d'aviser le Comité si des pièces d'architecture, pouvant l'intéresser se trouvaient dans les citernes non comprises dans la liste ci-dessus et qu'on réclame les numéros manquants des dessins des citerne, plus haut détaillés.

B. Le Ministère des Travaux publics, par lettre n° 4027 du 30 novembre 1899 informe le Comité que deux particuliers demandent un permis de construire sur leur terrain sis à Alexandrie au quartier Attarine, derrière Sayedi el-Soury, et renfermant une citerne. Il demande que le Comité fasse examiner cette dernière et qu'il lui fasse savoir si elle contient des parties monumentales méritant d'être conservées.

Comme cette citerne ne se trouve pas sur la liste de celles à examiner, la Section technique décide de ne pas s'en occuper.

3° TOMBEAU ET ROUBAT WAKF INÂL.

Les bureaux du Comité ont été avisés le 26 décembre 1899 par l'Administration générale des wakfs que le tombeau ainsi que le roubât wakf du sultan Inâl ne sont plus administrés par elle et qu'ils ont été consignés à la nâzra de ce wakf.

Comme le Comité a dépensé jusqu'à présent L. E. 347 pour la conservation de ces deux monuments, la Section technique, sur la proposition de M. Herz bey, demande que les Wakfs complètent la consignation en vertu

d'un inventaire dressé par le bureau du Comité à ladite nâzra qui devrait s'engager à veiller à leur conservation et à n'y pas faire le moindre travail sans consulter le Comité.

4° COUPOLE EL-FADAOUIEH.

La Section technique après avoir examiné le projet adopté dans la dernière séance du Comité (voir pr. verb. 96 § IV) pour l'aménagement de la coupole el-Fadaouieh en salle de prière, charge les bureaux du Comité de préparer toutes les pièces nécessaires et de les envoyer à l'Administration générale des Wakfs pour obtenir les fonds nécessaires.

Les travaux seront exécutés par le Bureau du Comité.

5° MOSQUÉES DE LA HAUTE-ÉGYPTE.

S'occupant de la décision du Comité concernant les mosquées de la Haute-Égypte (voir pr.-verb. 95, § VI), la Section technique propose de demander à l'Administration générale des Wakfs un état des mosquées construites en matières solides telles que pierres de taille ou briques. Aussitôt que cet état lui sera parvenu, elle se prononcera sur la question.

6° MOSQUÉE ASLAM EL-BAHAÏ.

Comme suite à la communication du paragraphe 10 du 235e rapport ayant trait à la disparition des boutiques qui s'adossent à la façade sud de la mosquée Aslam el-Bahâï, l'Administration générale des Wakfs, par lettre en date du 23 décembre 1899, informe le Comité que les boutiques en question lui appartiennent et que les revenus en sont affectés aux œuvres de bienfaisance du wakf de la mosquée. Dans ces conditions, il est impossible de les faire disparaître.

Toutefois le Comité peut arriver au but proposé en adoptant le système suivi pour le dégagement des autres mosquées monumentales.

La Section technique décide de faire exproprier ces boutiques dans les mêmes conditions que celles faisant l'objet du décret en date du 12 mars 1891.

7° MOSQUÉE GANBALAT.

Par lettre en date du 8 août 1899, n° 2176, le Mamour de la 3e Section

des Wakfs signale à l'Administration générale certaines défectuosités survenues dans l'école de la mosquée Ganbalat et qui exigent une réparation.

Par une autre lettre en date du 7 août 1899, n° 2203, le même Mamour informe les Wakfs qu'il y a lieu de prendre des mesures de conservation pour les faïences de la kiblah de la même mosquée pour les empêcher de se perdre.

M. Herz bey rapporte que le nom de la mosquée est ancien. De l'époque de la construction cependant, il ne reste qu'une petite fenêtre circulaire en plâtre au dessus du mihrâb. Le reste est moderne : 1212 de l'hégire (1797), Les façades du sebil-kouttâb et de la mosquée se présentent bien. Il propose de recommander à l'Administration générale des Wakfs leur conservation. Quant à l'intérieur, il n'a aucun intérêt.

La Section techniqne approuve.

8° MOSQUÉE ABOUBAKR.

En réponse à la communication du paragraphe 9 du 233e rapport, le Ministère des Travaux publics envoie au Comité, par lettre n° 1490 du 3 avril 1898, copie du plan d'alignement de la rue Hâret Birgaouân avec prière de lui faire parvenir la somme de 0 L. E. 675 mill. coût de cette copie.

Sur la demande du Comité d'être exempté de ce paiement le Ministère des Travaux publics par lettre n° 2717 du 25 juin 1895 fait savoir au Comité qu'il a décidé de l'exempter du paiement de 0 L. E. 675 mill. et de ne lui rien réclamer à l'avenir pour les plans qui lui seraient demandés

En prenant note de ce qui précède la Section technique demande l'élargissement de Hâret Birgaouân pour permettre la reconstruction de l'escalier principal de la mosquée Aboubakr conformément au projet dressé le 3 avril 1897.

9° MAISON DE SAINT-LOUIS.

La Section technique a procédé au dépouillement des quatre offres présentées aux bureaux du Comité pour la confection de deux plaques commémoratives à poser sur la maison de Saint-Louis à Mansourah (voir pr. verb. 81).

Elle adjuge le travail au soumissionnaire qui a fait l'offre la plus basse, Ali Ali Sâleh, pour la somme de L. E. 4.

10° MOSQUÉE EL-ZÂHER.

La Section technique passe ensuite à l'examen d'un devis dressé par les bureaux du Comité pour travaux de rejointement et construction d'une marquise dans le but des conserver les ouvrages en plâtre de la mosquée el-Zâher.

Ce devis accepté par l'entrepreneur des travaux de la mosquée avec 5 o/o de rabais, est approuvé par la Section technique.

La dépense sera à la charge du crédit général affecté à la mosquée.

11° PAIEMENTS.

Les paiements suivants sont ordonnés :

1° Pour achat d'une balance romaine antique proposée par S. E. Artin pacha et MM. Barois et Herz . .	L.E.	10
2° Pour acquisition de deux ouvrages de Bourgoin et de Pascal Coste (voir rapp. 252) fr. 400.	»	15,430
3° Pour sept petits travaux dans divers monuments . .	»	3,501
4° Facture pour divers meubles fournis aux bureaux. .	»	8,500
5° Pour confection de divers dessins par M. Silvagni (voir rapp. 251 et 256)	»	122
6° Pour menus frais des bureaux du 10 septembre 99 au 22 janvier 1900.	»	19,661

12° OUVRAGE SUR LA MOSQUÉE DU SULTAN HASSAN.

M. Herz bey fait part à la Section technique que les 400 exemplaires de la monographie de la mosquée du sultan Hassan ont été reçus aux bureaux du Comité. Il demande le paiement des factures suivantes dues aux fournisseurs.

1° Facture de J. Lœwy, florins: 2041,05.

2° Facture de l'Institut français pour impression du texte : frcs. 2440.

3° Facture de la Société anonyme des Arts graphiques pour confection des clichés des gravures: frcs. 314,90.

La Section technique approuve.

Il résulte du décompte présenté par M. Herz bey que l'ouvrage entier en 400 exemplaires a coûté L. E. 775,375 mill. soit L. E. 1,938 mill.

par exemplaire. La Section technique propose de fixer le prix de vente de l'ouvrage à L. E. 2,500 mill. et de ne pas imputer les frais des travaux de démolition déblaiement et autres exécutés dans la mosquée, sur le crédit alloué pour la confection de l'ouvrage, mais de les payer comme tels sur le budget de 1900.

L'ouvrage sera envoyé aux membres honoraires et correspondants du Comité, aux Ministres, aux représentants des puissances, aux institutions scientifiques du pays et de l'étranger, à la bibliothèque du Congrès des orientalistes; 4 exemplaires seront accordés à l'auteur.

Le 29 janvier 1900.

Signé : Barois, Herz.

265e RAPPORT
DE LA SECTION TECHNIQUE
(Voir le procès-verbal n° 96.)

Présents à la réunion :

MM. Herz bey,

Manescalco bey.

SOMMAIRE.

1° Devis et contrats;
2° Mosquées el-Omari à Koss (العمري بقوص) (prov. de Keneh) et de Negm el-Dyn el-Lamati (نجم الدين الملطى), à Minieh;
3° Mosquée Mandjak el-Youssefi (منجك اليوسفي), à el-Hattâba (n° 138 du plan Grand bey);
4° Mosquée funéraire de Kaïtbaï (قايتباى), au désert:
5° Monuments coptes à Wadi el-Natroun (وادى النطرون).

1° DEVIS ET CONTRATS.

La Section technique après examen, approuve les devis et contrats des travaux suivants dont il ordonne la mise immédiate en adjudication.

A. Sur le budget ordinaire du Comité :

NUMÉROS d'ordre du budget.	DÉSIGNATION ET NATURE des travaux.	MONTANT des devis.
1	Mosquée du sultan el-Ghouri, à el-Ghourieh :	
	a) Maçonnerie, menuiserie ordinaire, toiture	730
	b) Travaux d'ébénisterie : koursi et porte d'un placard	295
4	Mosquée Kaïtbaï au désert :	
	a) Maçonnerie, couverture et terrasses	150
5	Mosquée Barkouk, au désert :	
	Maçonnerie et terrasses	300
6	Mosquée Kidjmâs el-Ishâki :	
	Cour d'ablutions	170
10	Mosquée el-Mahmoudieh :	
	Travaux de conservation de tout genre (Rapp. 257)	830
11	Tombeau el-Ghannamieh :	
	Déblaiement et consolidation (rapp. 252)	150
13	Tekiet el-Maoulaouieh :	
	Nettoyage des parois, dallage, vantaux	140
14	Mak'ad du sultan el-Ghouri, derrière le tombeau : démolition, couverture (rapp. 241)	480

B. Sur le chapitre « Réserve pour petits travaux » du budget ordinaire :

Tombeau Gohar el-Madani. Travaux de consolidation. . . L.E. 70

N. B. — La Section technique avait autorisé le particulier propriétaire de la maison sise au-dessus de ce tombeau de construire le « recoub » en matériaux légers (voir rapp. 290). Comme ce particulier presse le travail M. Herz bey est d'avis qu'il y a lieu avant tout de fortifier la maçonnerie inférieure de l'étage. C'est cette opération qui fait l'objet du devis de L.E. 70 ci-dessus.

C. Sur les 20,000 L. E. du gouvernement :

Kasr el-Cham'a, au Vieux Caire (rapp. 260) . . . . . . L. E. 500

2° Mosquées el-Omari et de Negm el-Dyn el-Lamati.

En réponse à la communication du paragraphe 3 du 250e rapport, l'Administration générale des Wakfs fait savoir au Comité, par lettre en date du 21 Août 1899, que la plaque à inscription signalée par M. G. R. Guest dans la mosquée el-Omari et dont le Comité demande le transport au Musée arabe, n'est autre que l'entablement original du chapiteau de la colonne sur lequel est gravée une inscription coufique. Elle dit que son enlèvement est impossible et qu'il n'y a rien à craindre s'il reste où il est.

La Section technique prend note de cette déclaration.

Pour ce qui concerne le pilier existant dans la mosquée Negm el-Dyn el-Lamati à Minieh, l'Administration conclut dans la lettre précitée que rien ne s'oppose à son enlèvement.

La Section technique demande alors qu'il soit immédiatement transporté au Caire pour être déposé au Musée arabe.

3° Mosquée Mandjak el-Youssefi.

Par sa lettre en date du 13 septembre 1899, l'Administration générale des Wakfs retourne au Comité le dossier relatif à la question du terrain à laisser libre entre la mosquée Mandjak el-Youssefi et la maison du sieur Sâlem effendi Gâd (voir rapp. 245).

Elle lui expose en même temps qu'elle est entrée en pourparlers avec le dit effendi, mais sans aboutir à aucun bon résultat, pour le convaincre d'abandonner le prix du terrain en question ainsi que le montant des dépenses

qu'il a faites pour le déblayer, en lui accordant le droit de pouvoir se servir d'un passage faisant partie d'un terrain wakf voisin.

La Section technique insiste sur la décision du Comité de laisser un espace libre de 3 mètres entre la maison du sieur Gâd et la base carrée du minaret de la mosquée (voir rapp. 231), même si l'Administration des Wakfs devait payer le prix du terrain car elle en a fait la concession sans demander l'avis du Comité.

4° MOSQUÉE FUNÉRAIRE DE KAÏTBAÏ.

M. Herz bey présente le projet de dégagement de la mosquée de Kaïtbaï (voir rapp. 257).

Après examen, la Section technique l'approuve et demande la mise en exécution.

5° MONUMENTS COPTES DE WADI EL-NATROUN.

La Section technique approuve la facture de M. P. Dittrich, photographe, se montant à L. E. 42,050 mill. pour 43 clichés et 172 épreuves positives des monuments coptes de Wadi el-Natroun (voir rapp. 259).

Un acompte de L. E. 20 a été payé sur les 1000 L. E. imprévus de la répartition des 20,000 L. E.; le restant sera pris sur les 260 L. E. affectées à la monographie des monuments de Wadi el-Natroun (voir pr. verb. 94).

Le 31 janvier 1900.

Signé : HERZ, A. MANESCALCO.

PROCÈS-VERBAL N° 97.

Le Comité s'est réuni au siège de l'Administration générale des Wakfs, le 20 février 1900, à 3 heures de l'après-midi.

Étaient présents :

LL. EE. Mohamed Faïzi pacha, président,
Hussein Fakhry pacha,
Yacoub Artin pacha,
Ibrahim pacha Naguib,
Sir William Garstin

MM. Ali effendi Bahgat,
Hanna bey Bakhoum,
P. Casanova,
Herz bey,
Manescalco bey,
G. Maspero,
O. de Mohl,
Dr B. Moritz,
Saber bey Sabri.

I.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé et signé.

II.

S. E. Artin pacha propose au Comité d'adjoindre à la Section technique M. P. Casanova.

Le Comité accepte.

III.

S. E. Artin pacha présente au Comité la photographie du minbar de la mosquée el-Omari à Kôss. Cette photographie, prise par M. le Dr Moritz

dans son dernier voyage dans la haute Égypte, montre qu'il est de toute nécessité que des mesures soient prises pour la conservation de ce minbar dont la valeur est des plus importantes.

Sur la proposition de S. E. Ibrahim pacha Naguib, le Comité décide d'écrire au Ministère de l'Intérieur pour que le minbar soit apporté au Caire où il sera réparé. Dans le cas où il serait possible de garder cette pièce au Musée, le Comité se chargerait de faire faire un autre minbar qui serait envoyé à la mosquée de Kôss.

IV.

Le Comité passe à la discussion des moyens proposés pour les travaux de réparation à faire dans la mosquée du sultan Hassan.

Étant donné l'importance de la somme de L. E. 40000 prévue pour ces réparations et le manque absolu de revenus de cette mosquée, le Comité, dans l'impossibilité de pouvoir exécuter les travaux avec ses propres ressources, décide de s'adresser à S. E. le Président du Conseil des Ministres pour être autorisé à ouvrir une souscription en Égypte afin d'obtenir la somme nécessaire pour entreprendre ces importants travaux de réparation.

V.

M. Herz bey lit une lettre qui lui est adressée par l'Administration générale des Wakfs donnant copie du budget de 1900 approuvé par le Conseil Supérieur des Wakfs.

Cette lettre l'informe aussi que le Conseil a décidé de porter au budget général les appointements des employés du Comité payés sur les recettes fournies par les permis d'entrée aux monuments, à condition que ces recettes soient dorénavant versées à l'Administration générale des Wakfs.

Après examen et discussion, le Comité décide de ne pas accepter la proposition des Wakfs et de maintenir l'état actuel des choses.

VI.

M. Herz bey lit une lettre en date du 30 décembre 1899 de S. B. le Patriarche copte au sujet de la somme de L. E. 250 destinée aux travaux de réparation à faire aux églises coptes (voir pr. verb. 93, § II).

Sa Béatitude déclare que cette somme sera réservée aux travaux à exécuter

en 1900. Elle demande en même temps que les documents nécessaires lui soient adressés pour qu'il en ordonne le paiement.

M. Herz bey lit une autre lettre en date du 8 décembre 1899, n° 324, par laquelle S. B. le Patriarche envoie au Comité le rapport de M. Nakhla bey el Barâti et Ibrahim Saïd ingénieur, sur les travaux à exécuter dans l'église Abi Seifein (voir pr. verb. 92, § III).

Le rapport contient des questions techniques ainsi qu'une proposition concernant le mode d'exécution des travaux.

Le Comité renvoie le rapport à l'examen de la Section technique.

VII.

En réponse à la communication du paragraphe III du 95e procès-verbal, l'Administration des Wakfs informe que déjà depuis le 7 septembre dernier, elle avait donné des ordres pour le transfert des manuscrits à la mosquée d'el-Azhar.

S. E. Artin pacha pense qu'il est préférable de n'envoyer à la mosquée d'el-Azhar que les livres religieux; les autres devraient être remis à la Bibliothèque khédiviale.

Le Comité s'associe à la proposition de S. E. Artin pacha et prie S. E. le Président de faire le nécessaire.

VIII.

M. Casanova signale au Comité que dans le tombeau de Chagarat el-Dorr (شجرة الدر) existe une inscription fatimite du plus grand intérêt.

Cette inscription est à peine visible à cause de la forte couche de peinture qui la couvre. Il serait utile que le nettoyage nécessaire soit fait pour permettre la conservation de cette intéressante inscription.

IX.

Sur la proposition de Sir William Garstin, le Comité décide d'admettre à l'essai M. Rodeck en qualité d'architecte-inspecteur aux appointements mensuels de L. E. 18 pour les travaux du Comité.

M. Bensilum architecte déjà au service du Comité, serait porté en la même qualité d'architecte-inspecteur aux mêmes appointements de L. E. 18 mensuels.

X.

Dons fait au Comité :

Un support de jarre en marbre, par M. Innès bey Nubar;

Dictionnaire géographique d'Égypte en langue arabe et française (2 vol.), par M. Boinet bey.

Le Comité décide d'écrire à ces donnateurs pour les remercier.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président,
Signé : Moh. Faïzi.

Le Secrétaire,
Signé : A. Manescalco.

Les Membres :
Signé ; P. Casanova, Dr B. Moritz.

PROCÈS-VERBAL N° 98.

(Voir les rapports n°s 266 à 268 de la Section Technique.)

Le 3 avril 1900, le Comité s'est réuni au siège de l'Administration générale des Wakfs, à 4 heures p. m.

Étaient présents :

LL. EE. Mohamed Faïzi pacha, président,
Hussein Fakhry pacha,
Yacoub Artin pacha,
Ibrahim pacha Naguib,
MM. Ali effendi Bahgat,
P. Casanova,
Hanna bey Bakhoum,
Herz bey,
O. de Mohl,
Dr B. Moritz,
J. Zarb bey.

Se sont fait excuser : S. E. Moustafa pacha Fahmy ; MM. J. Barois, G. Maspero et Manescalco bey.

En l'absence du secrétaire, M. Herz bey est chargé de le remplacer.

I.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé et signé.

II.

Les rapports de la Section technique n°s 266 à 268 qui avaient été remis imprimés aux membres sont approuvés,

Toutefois le passage B du 1er paragraphe du 267e rapport donne lieu à une discussion animée. Le Comité regrette que, se voyant au bout de ses efforts, pour commencer les travaux de consolidation dans une partie de Kasr-el-Cham'a, son action se trouve paralysée.

M. Herz bey lit à cette occasion une lettre de l'entrepreneur M. L. Ghezzo, adjudicataire des travaux de ce monument, à lui adressée à la date du 31 mars écoulé. Dans cette lettre M. Ghezzo annonce que son fournisseur lui fixe un délai de huit jours pour lui faire avoir, à des conditions avantageuses, les soixante dix mille briques prévues dans le contrat et que passé ce délai, le prix du matériel serait élevé de beaucoup vu la difficulté du transport en relation à l'état du Nil. Il demande par conséquent qu'il lui soit permis de commencer les travaux de suite.

M. Herz bey observe aussi que la baisse actuelle des eaux du fleuve favorise l'exécution des travaux.

Le Comité décide par conséquent de déléguer une autre fois MM. Hanna bey Bakhoum et Herz bey auprès de S. B. le Patriarche copte dans le but d'obtenir une prompte solution de cette affaire.

S. E. Fakhry pacha tient à mentionner que souvent la Section technique s'en remet aux rapports de M. l'Architecte en chef seul sans l'accompagner dans ses visites. Il rappelle avec instance ses recommandations antérieures en exhortant les membres de la Section de s'associer à la tâche de M. Herz bey autant que leurs loisirs le leur permettent.

III.

Sur la proposition de S. E. Artin pacha, MM. J. Zarb bey et Ali effendi Bahgat feront partie de la Section technique.

IV.

S. E. Artin pacha fait part au Comité que M. Ali effendi Bahgat veut bien entreprendre la traduction en arabe de l'ouvrage sur la mosquée du sultan Hassan, moyennant la somme de L. E. 25. Il fera tous les travaux que comporte cette traduction y compris la correction des épreuves imprimées.

Le Comité accepte.

V.

Il est donné lecture de la lettre suivante de S. E. le Président du Conseil des Ministres, en date du 27 mars 1900, n° 2, adressée à S.E. le Président :

Traduction :

Le Conseil des Ministres a examiné la décision du Comité jointe à la lettre de Votre Excellence, en date du 17 janvier 1899, concernant la demande de constituer en wakf des terres libres de l'État dont les revenus annuels se monteraient à L. E. 2000 et seraient destinés à l'entretien et aux nécessités du Musée arabe.

Après délibération, le Conseil a approuvé en principe cette combinaison sauf en ce qui concerne la constitution en wakf. Il est d'avis qu'il suffit de désigner les terres nécessaires et d'en affecter les revenus par voie administrative pour être dépensés pour l'entretien du Musée arabe.

Le Ministère des Finances s'est occupé de trouver des terres dont les revenus peuvent être affectés à ce but, et après avoir obtenu l'approbation de la Caisse de la Dette publique, il a soumis au Conseil l'affectation des terres ci-dessous désignées :

SITUATION DES TERRAINS.	SUPERFICIES.			LOYER ANNUEL par feddan.	REVENU TOTAL.
	FEDD.	KIR.	SAHM.		
				L. E.	L. E.
Moudirieh de Kena :					
Village d'el-Taramsa	202	21	20	3,905	792,363
Village d'el-Sammata	56	6	0	3,080	173,250
Village d'el-Sammata (kobâlet el-Guezired el-Mostaguedda Bahari)	91	15	16	4,180	383,109
Moudirieh de Guerga :					
Village el-Aranta (Kobâlet Gharb el-Bahr)	184	20	16	3,810	704,321
	535	16	4		2053,043

Dans sa séance du 26 mars 1900, présidée par S. A. le Khédive, le Conseil des Ministres a affecté les revenus de ces terres au Musée arabe dans les conditions suivantes :

1° Le Ministère des Finances mettra à la disposition du Comité de conservation des monuments de l'art arabe, les revenus des terrains ci-haut mentionnés ;

2° Le Comité des monuments arabe préparera chaque année le budget des recettes et des dépenses du Musée arabe, lequel budget sera publié comme annexe à celui du Gouvernement ;

3° Il sera porté au budget des dépenses du Musée arabe, le montant des impôts à payer annuellement pour les dits terrains ;

4° Le montant des sommes à payer pour le Musée arabe, sera mandaté sur la Caisse du Ministère des Finances selon les règles suivies dans toutes les administrations du Gouvernement ;

5° Il sera formé une somme de réserve à la fin de chaque année sur l'excédent des recettes, s'il y en a un ;

6° Le Ministère des Finances publiera chaque année un état des recettes et des dépenses du Musée arabe comme annexe au compte général du Gouvernement.

Une lettre a été adressée, ce jour, au Ministère des Finances, pour que la suite nécessaire soit donnée à cette décision en ce qui le concerne.

Je prie, par conséquent, Votre Excellence de vouloir bien lui donner la suite qu'elle comporte en ce qui concerne le Comité des monuments arabes.

Le Comité prie son Président de vouloir bien remercier le Conseil des Ministres et MM. les Commissaires-directeurs de la Caisse de la Dette pour l'heureuse suite donnée à sa demande, ainsi que son collègue Fakhry pacha qui a pris l'initiative de cette question importante et n'a cessé de s'en occuper avec un vif intérêt.

Le Comité propose aussi de demander au Ministère des Finances, à partir de quelle date les revenus en question sont mis à sa disposition et à combien se montent les impôts annuels des terrains.

VI.

Communication est donnée de la lettre du Moudir de Keneh, en date du 29 mars écoulé, que le Ministère de l'Intérieur transmet au Comité comme réponse à la communication du paragraphe III du 97e procès-verbal, relatif au minbar de la mosquée el-Omari, à Kôss.

Il est expliqué dans cette lettre que les habitants du village de Kôss s'opposent au transport du minbar de leur mosquée au Caire, car ils considèrent cette pièce antique comme un objet d'attraction pour les étrangers ; il serait plutôt bon de le confier aux soins des domestiques de la mosquée pour être entretenu en engageant les agents des Wakfs de se rendre compte lors de leur tournée en inspection du côté de Kôss, si cette mesure est remplie. Il est en outre signalé quelques défectuosités sur les murs de la mosquée, qu'il est nécessaire de faire disparaître.

Sur la proposition de S. E. Fakhry pacha, le Comité décide de faire réparer le minbar à ses frais sur place.

VII.

Le Comité prend connaissance de la lettre du Ministère des Travaux publics n° 3674, du 28 octobre 1899, l'informant, en réponse à la communication du paragraphe III du 37ᵉ procès-verbal, que le dégagement de la porte de ville Bâb el-Fetouh est compris dans le projet actuellement en étude pour le percement de cinq boulevards, et qu'on ne s'en occupera qu'après l'achèvement dudit projet,

VIII.

En réponse à la communication du paragraphe Iᵉʳ du 253ᵉ rapport relatif à l'expropriation des édifices adossés à la porte de ville Bâb Zoueilah, M. le Secrétaire donne lecture de la lettre du Ministère des Travaux publics n° 3384 en date du 2 octobre 1899.

Dans cette lettre le Ministère fait savoir au Comité que ces expropriations exigent quelques milliers de livres, dépense hors de la portée de son budget Le Comité devrait d'abord étudier le moyen de se procurer les fonds nécessaires et prévenir ensuite le Ministère pour l'exécution du projet.

Le Comité ne disposant pas des moyens demandés, voit avec regret son projet irréalisable.

IX.

S. E. Ibrahim pacha Naguib, fait part au Comité que lors de sa dernière visite aux mosquées Kalaoun et Barkouk, il a remarqué que les murs en sont salis avec de la craie. On lui a expliqué que les auteurs de ce bar-

bouillage sont les étudiants d'El-Azhar. Les gardiens trouvent des difficultés à les en empêcher.

Le Comité décide de faire écrire au Cheikh de la mosquée El-Azhar de defendre que pareils inconvénients se reproduisent,

X.

Le texte de l'inscription des plaques commémoratives à poser sur la maison de Saint Louis à Mansourah, a été arrêté comme suit :

En français :

« D'après une tradition, Louis IX, roi de France, vaincu à la bataille de Fareskour, près de Mansourah, et tombé au pouvoir du Sultan Ayoubite el-Melik el-Moazzam Touranchah, fut emprisonné dans cette maison du 7 avril au 7 mai 1250 de J.-C. »

En arabe :

قيل إن هذه الداركانت سجنا لملك فرنسا لويس التاسع من اليوم الثالث من محرم الى اليوم الثالث من صفرعام ثما نية واربعين وستمائة من الهجرة عقب واقعة فارسكور بقرب المنصورة حين أسره الملك المعظم توران شاه الايوبي

XI.

Le Comité décide l'achat d'une collection de fragments de verres antiques émaillés pour la somme de L.E. 3,250.

XII.

S. E. Artin pacha parle d'un vase antique en faïence portant inscription arabe. Cet objet est au complet et représente une des plus belles pièce de ce genre.

Le marchand d'antiquités, E. Hatoun, possesseur de ce vase, le met en vente pour L.E. 80.

MM. Casanova et Herz bey, rapportent l'avoir vu, et partagent l'avis de S. E. Artin pacha.

Le Comité, en décidant dès à présent l'achat de cette pièce antique, charge M. Herz bey de se mettre d'accord avec M. Hatoun, dans le but de

l'exposer aux bureaux du Comité où elle pourra être examinée par les membres.

XIII.

Ouvrages offerts au Comité :

Bulletin de la Société Khédiviale de géographie — 5ᵉ série n° V.

Bulletin de l'Institut Égyptien — 8ᵉ série, n° 9, fasc. 3. — 3ᵉ série, n° 10, fasc. 1 et 2.

Mémoires de l'Institut Égyptien — tome IV, fasc. 1.

Rivista de la Associacion, Artistico arquelogica Barcelonesa — Ano IV, Marzo-Abril 1900, n° 18.

La séance est levée, à 5 h. 20 p.m.

Le Président,
Signé : Moh. Faïzi.

Pour le Secrétaire,
Signé : Herz.

Les Membres :
Signé : O. Von Mohl, Casanova.

266e RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 98.)

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président,
P. Casanova,
Herz bey.

SOMMAIRE.

1° Mosquée Kaïtbaï (قايتباي) à l'île de Manial (Rodah);
2° Kouttâbs el-Ghouri, (الغوري) cheikh Metahhar (الشيخ مطهر) et Soliman Chaouich (سليمان جاويش);
3° Immeuble wakf Abdelrahman Katkhoda (عبدالرحمن كتخداي) à el-Hattâba;
4° Mosquée Mandjak el-Youssefi (منجق اليوسفي) à el-Hattâba (n° 138 du plan Grand bey);
5° Porte de ville Bâb el-Nasr (باب النصر);
6° Forteresse Bourg el-Zefer (برج الظفر), à Bâb el-Nasr;
7° Mosquée funéraire du sultan el-Achraf Barsbaï (الاشرف برسباي) au désert;
8° Routes conduisant aux nécropoles musulmanes monumentales des environs du Caire;
9° Tour dite des Romains à Alexandrie;
10° Terrains de Aïn el-Sîra (عين الصيرة) et du Vieux-Caire;
11° Achat de marbre blanc.

1° MOSQUÉE KAÏTBAÏ À MANIAL.

L'Administration générale des Wakfs transmet au Comité la demande de la Section de police du Vieux-Caire de réparer le mur Nord de la mosquée Kaïtbaï à Manial, pour prévenir son écroulement, et le prie de vouloir bien faire le nécessaire.

M. l'Architecte en chef rapporte avoir visité cette mosquée le 29 janvier écoulé; il l'a trouvée dans un bien mauvais état et il estime que des travaux de consolidation n'auraient aucun bon résultat; il faudrait tout reconstruire sauf le minaret.

Dans ces conditions, comme la mosquée ne conserve d'intéressant de

l'époque de sa construction que les pierres sculptées de la niche de prière et des pierres semblables que l'on trouve sur les portes, M. Herz bey est d'avis :

1° De ne pas classer la mosquée parmi les monuments arabes à conserver;

2° De recommander aux Wakfs de conserver le minaret le plus longtemps possible;

3° De réemployer les pierres sculptées lors de la reconstruction de la mosquée ou de les transporter au Musée arabe.

La Section technique approuve.

2° KOUTTÂBS EL-GHOURI, CHEIKH METTAHHAR ET SOLIMAN CHAOUÎCH.

La Section technique approuve les projets présentés par M. Herz bey pour la fermeture des kouttâbs el-Ghouri, cheikh Metahhar et Soliman Chaouîch (voir pr. verb. 93, § III).

Ils consistent à construire à l'intérieur des arcs, des chassis vitrés simples.

3° IMMEUBLE ABDELRAHMAN KATKHODA.

Par communication en date du 11 décembre 1899, l'Administration générale des Wakfs demande au Comité s'il n'y a pas d'empêchement de donner en échange le moulin et les cinq boutiques de l'immeuble wakf Abdelrahman Katkhoda, sis à el-Hattaba.

M. l'Architecte en chef fait part à la Section technique que les cinq boutiques en question sont situées sur la façade principale; quant au moulin, il est sur une autre façade donnant sur une ruelle.

Vu que la façade principale n'existe plus sur l'étendue des cinq boutiques et qu'elle est toute à reconstruire, M. Herz bey propose de ne conserver de l'immeuble entier que le sebîl et l'abreuvoir.

La Section technique accepte ces propositions et demande de consolider les parties classées pour garantir leur existence.

4° MOSQUÉE MANDJAK EL-YOUSSEFI.

En réponse à la communication du paragraphe 3 du 255e rapport, relatif à la nouvelle construction élevée contre la façade Est de la mosquée Mandjak el-Youssefi par le sieur Ismaïl Amrani, le Ministère des Travaux publics informe le Comité par lettre en date du 2 septembre 1899, n° 2998, que la façade principale de la construction donnant sur la rue est éloignée

de cinq mètres de la façade en question de la mosquée et comme cette dernière façade ne figure pas sur le plan du service du Tanzim, le permis de construire avait été délivré sans consultation préalable du Comité.

Le Ministère fait remarquer toutefois que le Tanzim ne peut se conformer aux exigences du Comité en obligeant les propriétaires à laisser un espace libre de deux mètres entre les mosquées et leurs constructions, lorsque cette distance n'est pas établie par ses plans, et que, par conséquent, si le Comité désire qu'on donne suite aux conditions qu'il établit, il devrait d'abord prendre ses mesures pour exproprier par voie légale le terrain à laisser libre.

La Section technique estime que les explications du Ministère touchant cette affaire, ne sont pas bien fondées, car du moment que la bâtisse du sieur Amrani est adossée à la mosquée Mandjak, peu importe si sa façade principale en est éloignée de 5 mètres ou d'une autre longueur quelconque.

Cependant le Ministère, par sa lettre en date du 18 décembre 1883, n° 592, s'est montré favorable à la demande du Comité, lorsque ce dernier, à la suite de la construction d'une bâtisse contre le mur Nord du tombeau du sultan Khalil el-Achraf l'a prié de prévenir les Wakfs toutes les fois que le Tanzim aurait à délivrer des permis pour bâtir sur les terrains touchant les monuments, et a demandé une liste complète de ces derniers dans le but de se guider; le Comité, par sa lettre n° 13 du 5 janvier 1884, a signalé au Ministère la difficulté de dresser la liste des monuments et l'a prié de nouveau d'aviser les Wakfs toutes les fois qu'il s'agirait de délivrer des permis de construire près d'une mosquée, zaouieh, tombeau, sebîl etc., quelconques. La réponse du Ministère à cette nouvelle demande satisfaisait aux desiderata du Comité.

Quant à la question de l'expropriation, c'est toujours le Comité qui s'en est occupé lorsque cela était nécessaire.

5° BÂB EL-NASR.

Sur l'avis du Ministère des Travaux publics qu'aucune construction particulière parmi celles qui se trouvent devant la façade Nord de la porte de la ville Bâb el-Nasr n'a été expropriée (voir lettre du Ministère n° 3361 du 30 septembre 1899) depuis l'approbation des modifications des alignements (voir procès-verbal 63) la Section technique demande de faire dispa-

raître avant tout les kiosques et le café adossés à la façade Nord de la porte.

6° BOURG EL-ZEFER.

Comme suite à la demande du Comité (voir rapp. 235, § 11) le Ministère des Travaux publics, par lettre n° 3608 en date du 23 octobre 1899, envoie au Comité une étude dressée par le Service de la Ville pour le déblaiement du côté extérieur de Bourg el-Zefer et des anciens murs des fortifications de la ville, accompagnée d'un devis se montant à la somme de 2821 L. E. 170 mill.

La Section technique, après examen, trouve l'étude parfaite et propose de retourner tout le dossier au Ministère avec prière de faire mettre les travaux en exécution aussitôt que les moyens le permettront.

7° MOSQUÉE FUNÉRAIRE DU SULTAN EL-ACHRAF.

La Section technique passe à l'examen de deux offres présentées aux bureaux du Comité, pour les travaux de fermeture des fenêtres du premier rang de la mosquée funéraire du sultan el-Achraf Barsbaï, au désert (voir rapport 252).

Elle accepte la meilleure, celle de Ahmed Ahmed Derwich avec 7 o/o de rabais.

8° ROUTES CONDUISANT AUX NÉCROPOLES MUSULMANES.

M. Herz bey soumet un plan des routes conduisant aux nécropoles musulmanes avec une description explicative (voir rapp. 230).

La Section technique demande l'envoi de ces pièces au Ministère des Travaux publics en le priant de vouloir bien prendre en considération l'importance qu'ont les routes qui en font l'objet pour les monuments qu'elles desservent, et s'occuper de leur mise en état.

On rappellera en même temps au Ministère l'affaire des empiètements sur les monuments des environs du Caire (voir rapp. 253 et 256) qui est intimement liée au sort des routes qui y conduisent.

9° TOUR DITE DES ROMAINS.

Le Ministère des Travaux publics ayant transmis au Gouvernorat d'Alexandrie le paragraphe 7 du 255° rapport prescrivant de laisser la tour dite des Romains dans l'état où elle se trouve, comme cela a été décidé dans

la 63e séance du Comité, reçoit la réponse suivante qu'il transmet au Comité, par lettre n° 2350 en date du 12 juillet 1899 :

« Après la chute d'une partie de la tour et l'avis donné au service des garde-côtes de conserver les matériaux en provenant, faut-il la laisser telle quelle jusqu'à destruction complète par les eaux de la mer? »

Il prie le Comité de bien vouloir donner son avis sur cette observation du Gouvernorat.

Avant de se prononcer, la Section technique est d'avis de demander au Ministère de quelle façon les travaux du nouveau quai projetés par la Municipalité d'Alexandrie affecteront la situation actuelle de la tour,

10° TERRAINS D'AÏN EL-SÎRA ET DU VIEUX-CAIRE.

La Section technique ordonne le paiement à M. C. V. Silvagni de la somme de L. E. 5 pour la délimitation des terrains de Aïn el-Sîra et du Vieux-Caire (voir rapp. 253).

11° ACHAT DE MARBRE BLANC.

M. Herz bey fait part à la Section technique que malgré toutes les recherches assidues qu'il a faites et qu'il a fait faire, on n'a pu trouver des traces de l'origine du marbre blanc de Paros dit « Baladi ». Il propose de le remplacer par un genre de marbre blanc de Hongrie, qui se rapproche le plus de celui tant recherché.

La Section technique charge M. Herz bey de se mettre en relation avec un ingénieur de Hongrie pour l'obtention du marbre. Les dépenses nécessaire seront prises sur le crédit de L.E. 200 prévu sur le budget de l'année passée et dont le report sur l'exercice 1900 a été demandé par les bureaux du Comité.

Elle autorise aussi le paiement de 3 L. E. 267 mill. à M. H. C. Decavalla, de Pirée, pour frais déboursés en 1898 pour des recherches du marbre de Paros.

Le 20 février 1900.

Signé : BAROIS, CASANOVA, HERZ.

267ᴱ RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 98.)

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président,
P. Casanova,
Herz bey,
Saber bey Sabri.

SOMMAIRE.

1° Adjudications;
2° Mur de la ville;
3° Devis et contrats;
4° Expropriation des boutiques;
5° Mosquée Mohamed Mahmoud Kâtem el-Serr (محمد محمود كاتم السر), à Darb el-Gamâmiz (n° 203 du plan Grand bey);
6° Maison wakf Radouân bey (رضوان بك) à el-Kheyamieh;
7° Mosquée Kidjmâs el-Ishâki (كجماس الا سحاقي) à Darb el-Ahmar (n° 114 du plan);
8° Mosquée funéraire Kaïtbaï (قايتباي) au désert;
9° Mosquée funéraire Barkouk (برقوق) au désert;
10° Factures.

1° ADJUDICATIONS.

A. La Section technique prend connaissance des résultats suivants de l'adjudication des travaux portés sur le budget de l'année courante (voir rapp. 265) :

Aucune offre n'ayant été présentée pour le travail n° 4 « Mosquée Kaïtbaï » au désert, il sera de nouveau mis en adjudication.

La Section technique approuve. Elle demande en même temps que la somme de 289 L. E. 389 mill. provenant des rabais effectués sur les entreprises précitées et détaillée sur une liste présentée par M. l'Architecte en chef, soit ajoutée au chap. C. *Réserve pour petits travaux* du budget.

NUMÉROS D'ORDRE du budget.	DÉSIGNATION ET NATURE des travaux.	MONTANT des devis.	ADJUDICATAIRES.	CONDITIONS.
		L. E.		
1	Mosquée el-Ghouri :			
	a) Maçonnerie, menuiserie ordinaire, toiture..............	730	C. V. Silvagni.	5 o/o de rabais.
	b) Koursi et face d'un placard........................	210	Badir Wahba.	5 o/o de rabais.
5	Mosquée Barkouk au désert : maçonnerie et terrasses..........	300	Moustapha Achmaoui.	15 1/2 o/o de rabais.
6	Mosquée Kidjmâs el-Ishâki : cour d'ablutions.................	170	Abdel Nabi Bayoumi.	5 1/2 o/o de rabais.
10	Mosquée el-Mahmoudieh : travaux divers de conservation........	830	Ahmed Mohamed el-Chimi.	10 o/o de rabbis (1).
11	Tombeau el-Ghannamieh : déblaiement et consolidation.........	150	Moustapha Achmaoui.	5 o/o de rabais.
13	Tombeau du cheikh Hassan Sadaka : nettoyage des parois, dallage et vantaux......................................	140	Abdel-Nabi Bayoumi.	6 1/2 o/o de rabais.
14	Mak'ad du sultan el-Ghouri : démolition, couverture..........	480	L. Ghezzo.	7 o/o de rabais.
	Tombeau Gohar el-Madani...............................	70	Mohamed Khalifa.	7 o/o de rabais.

(1) Sauf sur l'art. 5 du devis. Le prix unitaire de cet article est accepté par l'entrepreneur au mètre carré et non pas à la pièce. La différence de L. E. 95,880 en provenant sera payée sur les *Petits travaux*.

B. Le Ministère des Travaux publics, par lettre n° 518 du 4 courant communique au Comité le résultat de l'adjudication des travaux de Kasr el-Cham'a (voir rapp. 265) et demande son avis.

La Section technique, considérant qu'il s'agit de travaux de consolidation très délicats et sur la recommandation de M. Herz bey, est d'avis de confier l'entreprise à l'ingénieur M. L. Ghezzo entrepreneur avec 7 o/o de rabais bien que son offre vienne en troisième lieu parmi les huit présentées.

Lors de la transmission du dossier de cette entreprise au Ministère, les bureaux du Comité avaient adressé une lettre au Patriarcat copte lui communiquant le paragraphe 21 du 255e rapport et le priant de donner à ses agents les instructions nécessaires dans le but de faciliter la tâche de M. l'Architecte en chef lors de l'exécution des travaux.

S. B. le Patriarche répond, à la date du 10 courant, qu'il est nécessaire qu'on lui envoie pour examen les devis et contrat de l'entreprise.

Comme il n'y a aucune coopération de la part du Patriarcat pour ce travail, la Section technique est d'avis de répondre qu'il s'agit de travaux de pure consolidation sur les tours Est et Nord et de demander à nouveau que toutes les facilités soient accordées aux agents du Comité dans l'exécution de leur tâche.

2° MUR DE LA VILLE.

M. Herz bey présente à la Section technique un devis de L. E. 40 ayant pour objet le déblaiement des tours situées entre Bâb el-Ouazir et Bâb el-Nasr et leur fermeture avec des portes simples en bois pour empêcher qu'elles ne s'emplissent de nouveau de décombres. Ces dispositions ont pour but de faciliter le travail du relevé du mur (voir rapp. 254 S 10).

La Section technique approuve ce devis et adjuge ce travail à Ahmed Ahmed Derouich avec un rabais de 10 1/2 p. o/o.

La dépense sera prise sur le chapitre *Imprévus* de la répartition des 20000 L. E. du Gouvernement.

3° DEVIS ET CONTRATS.

La Section technique après examen approuve les devis et contrats de la seconde et dernière série de travaux portés sur le budget de l'année courante et recommande leur mise en adjudication.

En voici les détails :

NUMÉROS d'ordre du budget.	DÉSIGNATION ET NATURE DES TRAVAUX.	MONTANT des devis.
		L. E.
2	Mosquée el-Achraf Barsbaï à el-Khanka : maçonnerie, terrasses, dallage	400
3	Mosquée Kaïtbaï à Kal'at el-Kabch :	
	a) Couverture du sahn, crépi et dallage	160
	b) réparation des vantaux des deux portes d'entrée	70
7	Mosquée Aïtomouch el-Nagâchi à Bab el-Ouazir : travaux de consolidation, etc.	200
8	Mosquée el-Soueidi au Vieux-Caire : maçonnerie, crépi et menuiserie	150
9	Mosquée Aslam el-Bahaï : lavage des murs, maçonnerie, couverture,	250
10	Mosquée Tatar el-Hegazieh : travaux de conservation	100

4° EXPROPRIATION DES BOUTIQUES.

M. l'Architecte en chef donne avis à la Section technique que les L.E. 500 inscrites sur le budget de l'année courante pour les expropriations ont été versées au Ministère des Travaux publics et que par suite il a fait demander au Service de la ville :

1° De faire disparaître la boutique n° 12 sise au milieu de la façade de la mosquée Barkouk à el-Nahassyn et qui gêne le plus, en laissant pour plus tard l'expropriation de celles n° 1, 2 et 18 situées aux deux extrémités de cette façade :

2° D'enlever les boutiques n° 17 à 25 de la mosquée Kalaoun;

3° De communiquer aux bureaux du Comité les plan d'expropriation des boutiques des mosquées Kalaoun et el-Ghouri.

5° MOSQUÉE MOHAMED MAHMOUD KÂTEM EL-SERR.

L'Administration générale des Wakfs transmet à la date du 22 février

écoulé une lettre du Mamour de sa troisième Section lui faisant part du vol de certaines pièces de bois provenant du minbar de la mosquée Mohamed Mahmoud Kâtem el-Serr, et de leur restitution par les soins de la police.

S'agissant d'un monument elle prie le Comité de les faire poser par son entremise.

La Section technique décide de ne pas classer la mosquée parmi les monuments à conserver, vu qu'elle est moderne, mais de s'occuper seulement du minbar qui mérite les soins du Comité.

6° MAISON WAKF RADOUAN BEY.

La Section technique apprend de la 3e section des Wakfs que M. Forcella, peintre, désire prendre en location le mak'ad de la maison wakf Radouan bey dans le but d'y installer ses ateliers en fermant les arcs par une cloison en bois de 1 m. 50 de haut et le reste par des châssis vitrés.

Elle charge M. Herz bey de demander à M. Forcella les conditions auxquelles il entend louer l'endroit en question et des détails sur la cloison à ériger.

7° MOSQUÉE KIDJMÂS.

M. l'Architecte en chef signale de nouveau l'état pitoyable dans lequel se trouvent les boutiques sises sur la façade Nord de la mosquée Kidjmâs; c'est un vrai dépôt public d'ordures qui occasionnent la pourriture des portes.

La Section technique estime que le seul moyen de mettre fin à cet état de choses est de donner les boutiques en location ne fût-ce qu'à titre gratuit ou bien d'en boucher complètement les portes avec de la maçonnerie.

Avis en sera donné à l'Administration générale des Wakfs.

8° MOSQUÉE KAÏTBAÏ.

A. La Section technique s'est rendue à la mosquée Kaïtbaï pour examiner à nouveau le projet de dégagement dont fait mention le paragraphe III du 96e procès-verbal.

Elle décide de faire disparaître toutes les constructions qui se trouvent comprises dans l'aire hachurée sur le projet et de préparer une étude pour la réparation des soubassements de la maçonnerie supportant le minaret.

B. Les travaux de peinture de cette mosquée portés sur le budget de

l'année passée et exécutés par le peintre E. Prinzivalli ont donné pleine satisfaction à la Section technique.

M. Herz bey présente une offre du même entrepreneur datée du 10 février écoulé par laquelle il s'engage à réparer la peinture des plafonds du liouân Ouest et de celui du liouân Sud pour la somme de L. E. 193. En considérant les surfaces à réparer ce prix n'est pas moins avantageux que celui de l'entreprise précédente.

Comme sur le budget de cette année il y a une somme de L. E. 200 pour ce travail, la Section technique approuve l'offre de M. E. Prinzivalli et demande que les travaux lui soient confiés.

9° MOSQUÉE BARKOUK.

La Section technique a ensuite visité la mosquée Barkouk où elle a trouvé le minaret sud complètement achevé. Elle décide d'enlever un mur moderne qui cache un coin d'une ancienne construction et qui a été photographié par M. l'Architecte en chef.

10° PAIEMENTS.

Les factures suivantes sont approuvées :

1° Facture de la Société anonyme des arts graphiques pour fourniture des illustrations des bulletins français et arabes du Comité, exercice 1897 et 1898 . . . . Fr. 1238

2° Facture Riso E. Levi et C° pour fournitures de bureau . . . . L. E. 23,500

Le 12 mars 1900.

Signé : Barois, Casanova, Herz, S. Sabri.

268e RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 98.)

Présents à la réunion :

MM. P. Casanova,
Herz bey,
Manescalco bey,
Nakhla bey el-Barâti.

EXAMEN DU PROGRAMME DES TRAVAUX PROJETÉS DANS LES ÉGLISES ANBA CHENOUDA ET ABI SEIFEIN.

Conformément aux décisions du Comité (voir pr. verb. 92 § III et pr. verb. 97 § VI), la Section technique s'est rendue aujourd'hui au Vieux-Caire pour examiner et discuter les observations du Patriarcat copte relatives aux travaux de conservation projetés dans les églises Anba Chenouda et Abi Seifein.

Elle a l'honneur de soumettre au Comité les appréciations ci-après, dans l'ordre d'idées des rapports que Sa Béatitude le Patriarche lui a communiqués (voir les procès-verbaux précités) :

1° *Église Anba Chenouda* (voir pr. verb. n° 92). En prévoyant le dégagement d'une partie de cette église actuellement réparée et servant, tant au rez-de-chaussée qu'au premier étage, de vestibule pour l'accès à l'habitation du prêtre, il n'a jamais été question d'agrandir l'emplacement de l'édifice, ce qui n'entre pas dans les vues du Comité, mais tout simplement de rendre à l'église des parties pleines d'anciens vestiges qui lui appartenaient à l'origine, condition des plus élémentaires pour la conservation d'un monument. Pour ce qui a trait aux travaux projetés dans l'habitation du prêtre, la

Section technique s'en désiste, pourvu qu'on lui aménage une entrée du côté de la rue et complètement indépendante de l'église même.

Il est question en outre de déduire du devis la somme de L. E. 61 affectée aux travaux imprévus et à la surveillance. Cela est contraire à l'usage adopté pour tous les travaux en général. D'ailleurs cette somme ne représente même pas le 10 o/o du montant total du devis.

2° *Église Abi-Seifein.* La Section technique prend connaissance des observations de MM. Nakhla bey el-Barâti et Ibrahim effendi Saïd annexées à la lettre de Sa Béatitude n° 324 en date du 8 décembre 1899 (voir le pr. verb. 97) et concernant les travaux projetés par le Comité dans l'église Abi-Seifein.

Elle estime qu'on peut à la rigueur, si Sa Béatitude le désire absolument, se passer du déblaiement de la rue longeant la façade extérieure de l'église ainsi que de la construction de perrons, mais *en exprimant ses regrets,* l'aspect extérieur des monuments méritant toujours, sinon au point de vue strict de la conservation, au moins au point de vue de l'art, d'être bien dégagé et mis en lumière.

Il n'en est pas de même pour les travaux de terrassement à l'intérieur du monument; ceux-ci en effet sont indispensables ayant pour but de nettoyer les parties les plus anciennes du monument. On ne peut pas non plus passer outre aux travaux de réparation des plafonds et du comble.

La Section technique est donc d'avis de maintenir le programme entier des travaux, élaboré pour la réparation des deux églises sauf le déblaiement de la rue sise devant elles, et pense que même par l'exécution de ces travaux prévus on n'aura pas fait assez pour leurs exigences si le Comité a l'intention de poursuivre la même œuvre utile et bienfaisante que pour les monuments arabes.

En effet un examen rapide permet de constater l'existence de peintures sous les couches ultérieures du crépi. Des inscriptions coptes à peine visibles qui couvrent les tirants des colonnes sans parler des bois sculptés perdus dans les multiples couches de crépi, devraient être nettoyés.

La Section technique s'occupera à une autre occasion du mode d'exécution des travaux proposé par MM. Nakhla bey el-Barâti et Ibrahim effendi Saïd et qui consiste à exécuter les travaux par les soins du Patriarcat en

présence d'un agent du métier et d'un écrivain pour tenir un compte des dépenses et sous la surveillance d'un agent du Comité.

Le 19 mars 1900.

Signé : Casanova, Herz, Manescalco.

M. Nakhla bey el-Barâti dans une lettre adressée à M. l'architecte en chef, en date du 23 courant déclare être prêt à signer le rapport avec les autres membres, si les opinions de ces derniers sont conformes aux vues de S. B. le Patriarche, qui a la compétence dans ce qui concerne les églises.

H.

PROCÈS-VERBAL N° 99.

(Voir le rapport n° 269 de la Section Technique).

Le 1er mai 1900, le Comité s'est réuni au siège de l'Administration générale des Wakfs, à 4 heures p. m.

Étaient présents :

L. E. MOHAMED FAÏZI pacha, président,
MM. P. CASANOVA,
HERZ bey,
MANESCALCO bey,
G. MASPERO,
O. DE MOHL,
Dr B. MORITZ.

Se sont fait excuser : S. E. FAKHRY pacha, M. J. BAROIS et M. SABER bey SABRI.

I.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

II.

Conformément à la décision du Comité, prise dans sa dernière séance. M. Herz bey annonce qu'il s'est rendu avec Hanna bey Bakhoum, auprès de S. B. le Patriarche Copte et que toutes les difficultés ont été aplainies. Il a donc le plaisir d'informer le Comité que les travaux de Kasr el Cham'a sont commencés.

III.

M. HERZ bey lit le 269e rapport de la Section technique.

Ce rapport est approuvé à l'exception des propositions de la Section technique au sujet du palais Bardak pour lesquelles S. E. le Président demande un autre examen à une des prochaines séances lorsque M. Saber bey Sabri sera présent.

IV.

Sur la proposition de M. Herz bey, le Comité, après examen des diverses offres faites pour les travanx du mihrâb de le mosquée el-Mârdâni (voir le rapp. n. 269, § 2), accepte d'en confier l'entreprise à Badir Wahbah qui a réduit de 20 L. E. le montant de son offre et s'engage à terminer les travaux en huit mois au lieu de douze comme il le proposait auparavant.

V.

M. Herz bey informe le Comité, qu'en réponse à la communication du paragraphe 8 du 266e rapport relatif aux routes conduisant aux nécropoles musulmanes du Caire, ainsi qu'aux monuments situés à leurs environs, le Ministère des Travaux publics, informe par lettre n° 920 du 4 avril écoulé que la mise en état de ces routes, d'après les indications de M. l'Architecte en chef du Comité, nécessiterait une dépense de 3200 L.E. sans compter les frais d'entretien annuels et d'arrosage.

Comme le Ministère ne peut imputer cette somme sur son budget, il prie le Comité de faire le nécessaire pour que le montant du travail soit mis à sa disposition pour qu'il puisse l'exécuter.

Le Comité, n'ayant pas les moyens qui lui sont réclamés pour l'exécution de ce projet, regrette que les routes continuent de rester dans l'état d'abandon ou elles ont été jusqu'à ce jour.

S. E. le Président, propose d'écrire au Ministère en relevant que les routes en question sont d'utilité publique et que c'est le Gouvernement qui doit se charger de leur mise en état.

VI.

Relativement à la somme de 260 L.E. à prélever sur les 2000 L.E. portées dans la répartition des 20000 L.E. du Gouvernement pour les monuments coptes (voir pr.-verb. n° 94) dans le but de rédiger une note descriptive et de préparer les photographies des monuments coptes de Wadi el-Natroun, le Ministère des Travaux publics informe le Comité, par

lettre n° 1081 du 25 avril 1900, que l'approbation du crédit de 260 L.E. ne peut être donnée qu'après que le Patriarcat aura fait verser à la caisse des Finances la somme de 260 L.E. montant du versement qu'il est obligé de faire pour 1899, en continuant de verser la même somme tous les ans.

VII.

M. Herz bey fait part au Comité d'une lettre qu'il a reçue de M. Dittrich, par laquelle il demande à être réglé du solde 22 L E. 040 mill. qui lui est dû pour photographies faites à Wadi el-Natroun (voir rapp. 265).

Vu que le Ministère des Travaux publics ne consent pas pour le moment à disposer des 260 L.E. pour le paiement de ce solde, le Comité accepte, sur la proposition de M. Herz bey, de le prélever sur le chef E. du budget 1900 « *Publications* ».

VIII.

M. Herz bey présente une lettre de M. J. Sfer, directeur de l'Oriental Tourist Agency, par laquelle il demande d'être spécialement chargé de la vente des billets d'entrée aux monuments.

M. Maspero ayant annoncé que le Comité d'égyptologie s'occupe en ce moment de la question des billets d'entrée aux monuments Égyptiens, le Comité décide d'attendre que le Comité d'égyptologie ait pris une décision à ce sujet.

IX.

Lecture est donnée de la lettre de M. Diemer, par laquelle il demande au Comité d'être seul chargé de la vente à l'étranger de l'ouvrage sur la mosquée du Sultan Hassan en le déboursant des frais d'envoi, ou en lui diminuant de 0 L. E. 500 mill. le prix de 2 L.E. 250 mill. auquel lui est rendu l'exemplaire.

Le Comité n'accepte pas de lui accorder la seule concession de la vente de l'ouvrage à l'étranger, mais il accepte de lui rembourser les frais d'expédition.

X.

M. Herz bey annonce que conformément à la décision du 97° procès-verbal, M. P. Rodeck a pris possession de son poste le 15 avril 1900.

XI.

M. Herz bey annonce au Comité que le Service des Antiquités a remis pour le Musée arabe les deux pièces suivantes :

1° Une pierre funéraire en grès portant une inscription coufique gravée nommant Abi Abdelrahman mort en 244 ans de l'hégire, mois de Raghab. Haut. o m. 48 cent., long. o m. 36 cent.;

2° Une lampe en faïence, couleur bleu-verdâtre. Haut. o m. 07 cent., long. o m. 125 mill.

M. Mohamed bey Magdy a fait don aussi au Comité de six écriteaux ou tablettes en bois portant des inscriptions.

Le Comité décide d'adresser des remerciements aux donateurs.

XII.

Les ouvrages ci-après indiqués ont été offerts au Comité :

Bulletin de la Société Khédiviale de Géographie. — V^{e} série, n° 6.

Mittheilungen der K.K. Central-Commission fuer Erforschung und Erhaltung der Kunst-und historischen Denkmale. — 26. Band, 2 Heft.

La séance est levée à 5 h. 30.

Pour le Président,
Signé : Moh. Sebour.

Le Secrétaire,
Signé : A. Manescalco.

Les membres,
Signé : Barois, Casanova.

269[e] RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 99.)

Présents à la réunion :

MM. BAROIS, président,
ALI effendi BAHGAT,
P. CASANOVA,
HERZ bey.

Se font excuser MM. A. MANESCALCO bey et J. ZARB bey.

M. O. de MOHL a accompagné la Section technique dans la visite de divers monuments qu'elle a faite, après sa réunion aux bureaux du Comité.

SOMMAIRE.

1° Adjudications;
2° Mosquée el-Mârdâni (المارداني) à Darb el-Ahmar (n° 120 du plan Grand bey);
3° Pont Abou Menagga (ابو منجا) dans la province el-Galioubieh;
4° Coupole el-Fadaouieh (الفداويه) à el-Abbassyeh;
5° Mosquée el-Akmar (الاقمر) à el-Nahassyn (n° 33 du plan);
6° Mosquée funéraire du sultan Kaïtbaï (قايتباي) au désert;
7° Note de dépenses;
8° Maktab (école) Chahin Agha Ahmed (شاهين اغا احمد) à el-Daoudieh;
9° Palais Bardak ou Youchbak (بردق اويشبك), près de la mosquée du sultan Hassan;
10° Mosquée Aslam el-Bahaï (اصلم البهاي) à Darb el-Ahmar (n° 112 du plan);
11° Mur d'enceinte de la ville;
12° Mosquée du cheikh Metahhar (مطهر), rue el-Khordaguieh (n° 40 du plan).

1° ADJUDICATIONS.

A. La Section technique; après examen approuve l'adjudication en date du 7 courant, de la dernière série des travaux portés sur le budget de l'année courante (voir rapp. 267).

En voici les résultats :

NUMÉROS D'ORDRE du budget.	DÉSIGNATION ET NATURE des travaux.	MONTANT des devis.	ADJUDICATAIRES.	CONDITIONS.
		L. E.		
2	Mosquée Barsbaï, à el-Khanka :			
	Maçonnerie, terrasses, dallage........	400	Ahmed Khalifa...........	5 o/o de rabais. (1)
3	Mosquée Kaïtbaï, à Kal'at el-Kabch :			
	a) Couverture, crépi, dallage........	160	Jacovelli.................	5 o/o de rabais.
	b) Réparation des vantaux de deux portes.	70	Badir Wahbah...........	Pour L.E. 55.
4	Mosquée Kaïtbaï, au désert :			
	a) Maçonnerie, couverture, terrasses...	150	Chafeï Khalil............	5 o/o de rabais.
7	Moquée Aïtomoch el-Nagâchi :			
	Travaux de consolidation...........	200	Chafei Khalil............	14 o/o de rabais.
8	Mosquée el-Soueidi :			
	Maçonnerie, crépi et menuiserie......	150	Ahmed Khalifa...........	10 1/2 o/o de rabais.
9	Mosquée Aslam el-Bahaï :			
	Lavage des murs, maçonnerie, couverture	250	Ahmed Khalifa...........	11 1/2 o/o de rabais.
12	Mosquée Tâtâr el-Hegazieh :			
	Travaux de conservation............	100	Ibrahim Antoun..........	3 o/o de rabais.

(1) Sauf pour les articles 5 et 5 *bis* du devis. L'entrepreneur fixe pour ces articles les prix unitaires de 20 P.T. et 10 mill. De là un surplus de 19 L.E. 419 mill. à solder sur le chef des *Petits travaux*. En outre, le délai d'exécution a été fixé à cent jours.

B. La Section technique demande que la somme de 88 L.E. 435, mill. provenant des rabais à réaliser sur ces entreprises, soit ajoutée au chapi-

tre *Réserve pour les petits travaux* du budget. Avec les 289 L.E. 389 mill. déjà ajoutés précédemment (voir rapp. 267), le crédit total cette année pour les *Petits travaux* sera de 427 L.E. 824 mill.

2° MOSQUÉE EL-MÂRDÂNI.

La Section technique après avoir approuvé le devis et le contrat pour la consolidation et restauration du mihrâb de la mosquée el-Mârdâni soumis par M. l'Architecte en chef, passe à l'examen des six offres présentées par des entrepreneurs spécialistes pour l'exécution des travaux y détaillés. Ces offres varient entre L.E. 240 et 390.

Comme le crédit de 4,000 L.E. porté sur la répartition des 20,000 pour la restauration de la mosquée laisse un solde de 441 L.E. 684 mill., la Section technique décide de l'employer pour ce travail qui sera confié à Badir Wahbah à la condition qu'il fasse une réduction sur son offre de 350 L.E. et qu'il diminue le délai exagéré de 12 mois fixé pour l'exécution.

3° PONT ABOU MENAGGAH.

A. M. Herz bey soumet à l'approbation de la Section technique le devis de 370 L.E. ainsi que le contrat pour les travaux de consolidation du pont Abou Menaggah pour lequel 40 L.E. seulement sont portées sur la répartition des 20000 L.E. du Gouvernement.

B. Comme suite à la communication du paragraphe V du 92e procès-verbal, le Ministère des Travaux publics transmet au Comité un plan du pont avec une estimation des terrains à exproprier pour son dégagement. La somme à dépenser s'élève à 23 L.E. 956 mill. et la superficie des terrains devant être expropriés, à 9 kirats 14 sahmes soit 1 k. 10 s. pour créer un passage de 6 mètres de large conduisant de la route agricole au pont et 8 kirats 4 sahmes pour l'espace à laisser libre des deux côtés.

La Section technique propose d'écrire immédiatement au Ministère des Travaux publics, en le priant de mettre en adjudication les travaux de réparation et de faire le nécessaire pour le dégagement.

Les crédits nécessités en dehors de L.E. 40 ci-haut relatés, seront pris sur le chapitre *Imprévus* de la répartition des 20000 L.E. dernièrement augmenté de 299 L.E. 549 mill. (voir rapp. 262).

4° COUPOLE EL-FADAOUIEH.

A. Le devis de 660 L.E. présenté par M. l'Architecte en chef pour l'aménagement de la coupole al-Fadaouieh en salle de prière (voir rapp. 264) est approuvé par la Section technique.

Tout le dossier y relatif sera transmis à l'Administration générale des Wakf en lui demandant les crédits nécessaires pour l'exécution des travaux.

B. Comme suite à la communication du paragraphe II du 262ᵉ rapport, le Ministère des Travaux publics informe le Comité par lettre nº 588 du 8 mars écoulé, qu'il a écrit au Ministère des Finances au sujet du dégagement de la parcelle de terrain occupée par l'octroi, à el-Abbassieh devant la façade Est de la coupole. Ce dernier vient de répondre qu'il est impossible de changer l'emplacement actuel de cette station de l'octroi, car il tombe sur la ligne du cordon établi par le dernier décret en date du 12 décembre 1898, d'autant plus que la situation actuelle ne change ni dérobe en quoi que ce soit l'aspect de la façade du monument d'ailleurs fort éloigné.

Quant au café, le Ministère dit qu'il a saisi le Contentieux afin d'intenter un procès au locataire de la parcelle sur laquelle il est élevé pour annuler le contrat de location et dégager le terrain.

La Section technique regrette que le Ministère des Finances ait pris en 1898 une décision contraire à celle rendue en 1893.

5° MOSQUÉE EL-AKMAR.

Le Ministère des Travaux publics, donnant suite à la demande du Comité, lui transmet à la date du 27 mars écoulé, le plan du dégagement de la façade de la mosquée el-Akmar avec un procès-verbal d'estimation des édifices à exproprier, dont deux boutiques appartiennent aux Wakfs et ont estimées à 80 L.E. 190 mill., et trois autres avec une maison, propriétés particulières, sont évaluées à 158 L.E. 690 mill.

Comme le budget de l'année courante porte une somme de 425 L.E. pour le dégagement de la mosquée et autres travaux, la Section technique décide de verser à la caisse de l'Administration des Wakfs la somme de 80 L.E. 190 mill. sus-mentionnée et d'envoyer aux Travaux publics les 158 L.E. 690 mill., avec prière de procéder immédiatement aux travaux d'expropriation.

6° MOSQUÉE FUNÉRAIRE KAÏTBAÏ.

M. Herz bey, présente un projet de consolidation de la maçonnerie liée avec la mosquée du côté de l'escalier extérieur et du minaret et qui doit rester après le dégagement de l'édifice (voir rapp. 267).

La Section technique l'approuve.

7° NOTES DES DÉPENSES.

La Section technique approuve la note des dépenses de 15 L.E. 862 mill. effectuées sur le crédit permanent de 20 L.E., alloué à M. Herz bey pour les menus frais de bureau, du 30 janvier au 24 aviil 1900.

8° ÉCOLE CHAHIN AGHA AHMED.

La Section technique s'est rendue à l'école Chahin Agha Ahmed, pour examiner de visu le devis de 5 L.E. 800 mill. dressé par l'Administration générale des Wakfs pour sa réparation et transmis au Comité pour avis, à la date du 22 mars écoulé.

Après examen, elle décide :

1° de classer l'école Chahin Agha Ahmed parmi les monuments arabes à conserver ;

2° de compléter le devis sus-mentionné ;

3° de demander au Ministère des Travaux publics le baissement du sol de la rue devant l'école vu que le dallage est en contre-bas.

9° PALAIS BERDAK OU YOUCHBAK [1].

L'accès des visiteurs à la façade du portail du palais Berdak, a lieu à travers un dépôt y adjacent propriété de l'Administration générale des Wakfs.

Or cette dernière, par lettre en date du 7 courant, demande au Comité qu'une porte soit pratiquée dans le mur situé à l'Est du portail, et que la balustrade actuelle en bois qui est devant la façade du palais, soit remplacée par un mur en maçonnerie pour qu'il n'y ait pas de communication avec le susdit dépôt.

---

[1] C'est par erreur qu'on l'a précédement désigné sous le nom de Yachak dans les *Comptes rendus du Comité*.

La Section technique, après examen de cette demande, sur les lieux trouve qu'il n'y a aucune nécessité de changer l'état actuel des choses. Néanmoins elle s'en remet au Comité pour la décision à prendre, ne se rendant pas bien compte de la raison de la demande des Wakfs.

10. MOSQUÉE ASLAM EL-BAHAÏ.

La Section technique prend connaissance d'un projet dressé par les bureaux du Comité dans le but de munir d'une marquise l'intérieur des murs du sahn de la mosquée Aslam el-Bahaï, en vue d'en protéger les moulures et ornements.

Des traces encore visibles, il résulte que le sahn de la mosquée devait être primitivement muni d'une ouverture.

Après discussion, il est décidé que M. Herz bey élaborera un projet pour la confection d'une couverture légère du sahn, munie d'un lanterneau simple pour la lumière.

11. MUR DE LA VILLE.

En contiuuant sa tournée, la Section technique s'est transportée à la grande tour du mur de la ville près de la porte el-Ghoraïb. Elle a constaté avec intérêt la disposition curieuse de cette tour qui ressemble sur plusieurs points au Bourg el-Zefer.

M. Herz bey rapporte que les travaux de déblaiement dans cette tour et dans d'autres, de 40 L.E. dernièrement exécutés (voir rapp. 267) n'ont pas suffi ; et demande par conséquent de continuer les travaux et présente à cet effet un devis de 100 L.E. comportant en outre des travaux de déblaiement, la consolidation de maçonnerie et pose de grilles simples en fer pour boucher les quelques trous à pratiquer dans les galeries vu que les ouvertures naturelles vers la ville sont obstruées par les maisons voisines.

La Section technique accepte le devis dont le montant sera pris sur le chapitre *Imprévus* de la répartition des 20000 L.E.

12. MOSQUÉE DU CHEIKH METAHHAR.

La dernière visite a été pour la mosquée du cheikh Metahhar, dans le but de donner suite à la demande de l'Administration des Wakfs tendant à l'examen des ouvrages en marbre.

Des constatations faites, il résulte que les marbres dont il s'agit se trouvent dans le dallage du corridor et dans les mihrâb de la mosquée.

La Section technique décide de se désintéresser complètement de la mosquée qui n'a rien d'intéressant, tout en s'occupant toujours du Sébil-Kouttab.

Le Caire, le 24 avril 1900.

Signé : Ali Bahgat, Barois, Casanova, Herz.

PROCÈS-VERBAL N° 100.

(Voir les rapports n°s 270 et 271 de la Section technique).

Le 5 juin 1900, le Comité s'est réuni au siège de l'Administration générale des Wakfs à 4 heures de l'après-midi.

Étaient présents :

M. MOHAMED bey SEROUR, vice-président,
LL. EE. HUSSEIN FAKHRY pacha,
YACOUB ARTIN pacha,
Sir WILLIAM GARSTIN,
MM. ALI effendi BAHGAT,
J. BAROIS,
P. CASANOVA,
HANNA bey BAKHOUM,
HERZ bey,
A. MANESCALCO bey,
G. MASPERO,
Dr B. MORITZ.

Se sont fait excuser : MM. SABER bey SABRI et J. ZARB bey.

I.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé.

II.

Le Comité, après avoir pris connaissance des rapports n°s 270 et 271 de la Section technique, les approuve en faisant les observations suivantes :

Rapport n° 270, § 5. — *Mosquée du Sultan Hassan.* Le Comité n'est pas d'avis d'aménager la rue proposée contre la façade Ouest de la mosquée, ni d'élever de constructions de rapport sur cet emplacement. Il décide de maintenir le projet indiqué dans la monographie de cette mosquée (p. 29, fig. 9).

Sur la demande de M. le Vice-président, le Comité décide que rien ne sera changé à l'état actuel des choses, jusqu'à la prochaine séance.

Rapport n° 271 S 1. Sur la proposition de S. E. Artin pacha, le Comité décide que les devis pour les travaux à exécuter dans les kouttabs el-Ghouri; cheikh Metahhar et Soliman Chaouich soient communiqués au Ministère de l'Instruction publique.

III.

LL. EE. Fakhry pacha et Artin pacha, font part au Comité du résultat d'une visite qu'ils ont faite aujourd'hui au chantier de Kasr el-Cham'a. Ils signalent tout l'intérêt que présente ce monument dans l'état actuel des travaux et font des vœux pour que le déblaiement soit fait d'une façon plus complète, de manière à découvrir entièrement les substructions de la porte et des bastions.

Conformément à ce désir, M. Herz bey présente un projet avec évaluation pour travaux supplémentaires dont le montant est de 1900 L.E.

Le Comité reconnaît toute l'importance et l'utilité de ces travaux et approuve la proposition de Sir William Garstin, de prélever la somme de 1900 L.E. sur les crédits prévus pour travaux non encore exécutés et portés sur les 20000 L.E. du Gouvernement.

Etant donné le niveau exceptionnellement bas du Nil, M. Herz bey est autorisé à continuer sans retard ces travaux et à faire le nécessaire auprès du Ministère des Travaux publics pour le virement de la somme de 1900 L.E.

IV.

Pour l'exécution des travaux désignés ci-dessus, il sera nécessaire d'exécuter un radier en béton sur couche de sable, placée sur l'aire mise à découvert par les fouilles.

A cet effet, M. Herz bey présente une lettre de l'entrepreneur M. Ghezzo demandant le prix de 0 L.E. 550 mill. par mètre cube de béton fait en caillasse blanche et mortier de chaux, sable et homra et celui de 0 L.E. 150 mill. par mètre cube de sable.

Sur la proposition de M. Barois, le Comité propose d'exécuter ce béton en pierre de montagne rouge.

V.

M. Herz bey lit une lettre du 20 mai 1900, adressée par le Ministère des Finances au Comité, en réponse à sa demande en date du 15 avril 1900

et relative aux crédits disponibles pour le courant de cette année, sur les revenus des terrains affectés à l'entretien du Musée arabe.

Etant donné la sécheresse de cette année, le Ministère des Finances informe que les revenus ne seront que de 625 L.E. 030 mill. déduction faite des impôts s'élevant à 198 L.E. 171 mill. et prie le Comité de lui remettre un budget des recettes et dépenses pour l'année courante afin qu'il soit vérifié et approuvé.

M. Herz bey présente le budget ci-dessous dressé d'après les instructions de M. le Vice-président :

DÉSIGNATION.	RECETTES.	DÉPENSES.
	L. E.	L. E.
Produit de la location des terrains affectés arrêté par le Gouvernement pour 1900	823	
Impôts des terrains		198
Personnel :		
Ohda du Musée (à 7 L.E. par mois)		49
Écrivain et aide (à 4 L.E. par mois)		28
Commis pour le service du Musée (à 5 L.E. par mois)		35
Farrâche (à 2 L.E. par mois)		14
Gardien (à 1 L.E. 500 mill.)		11
Farrâche provisoire à partir du 1[er] octobre		6
Achat d'antiquités y compris 80 L.E. montant du vase acheté (voir procès-verbal n. 98)		330
Nettoyage et entretien des antiquités		50
Menus frais		22
Fonds de réserve		80
Totaux L.E.	823	823

Le Comité approuve.

VI.

M. Herz bey informe le Comité que M. Nakhla bey el-Barâti, lui a fait part du désir de la Communauté copte de reconstruire les cellules du couvent Deir el-Banât tout en acceptant la démolition de toutes les constructions ajoutées par la suite à ce couvent.

Avant de procéder à ces travaux, M. Herz bey demande qu'il soit fait un relevé des constructions existantes. Ce relevé, d'après une proposition faite par M. C. V. Silvagni, ingénieur, coûterait 20 L.E.

Le Comité accepte cette proposition et décide de prélever la somme sur

les 300 L.E. reliquat de l'allocation annuelle de 1000 L.E. du Ministère des Finances.

VII.

A la suite de la communication faite à M. G. Maspero du dossier relatif aux citernes d'Alexandrie (voir pr.-verb. n° 96) M. le Directeur général du Service des Antiquités, retourne ce dossier par lettre en date du 25 mai adressée à M. Herz bey, en déclarant qu'il ne peut que s'associer aux conclusions du Comité et en priant ce dernier de vouloir bien donner avis au Service des Antiquités si quelques débris antiques venaient à être découverts en ces endroits.

VIII.

Le Comité prend connaissance que ses bureaux ont pris livraison de 400 exemplaires des fascicules en langue française résumant ses travaux pour 1897 et 1898.

IX.

Ouvrage offert au Comité :

Bulletin de la Société Archéologique d'Alexandrie. — N°s 1 et 2 par M. le Dr G. Botti.

La séance est levée, à 5 h. 1/2 p.m.

Le Président,
Signé : ABDEL-HALIM.

Le Secrétaire,
Signé : A. MANESCALCO.

Les membres,
Signé : H. FAKHRY, W. E. GARSTIN, CASANOVA.

270[e] RAPPORT
DE LA SECTION TECHNIQUE.
(Voir le procès-verbal n° 100.)

Présents à la réunion :

MM. P. Casanova,
Herz bey,
Saber bey Sabri,
J. Zarb bey.

Se fait excuser M. Ali effendi Bahgat.

SOMMAIRE.

1° Mosquée Mandjak el-Youssefi (منجك اليوسفي), à el-Hattâba (n° 138 du plan Grand bey);
2° Musée arabe et minaret sud de la mosquée el-Hâkem (الحاكم);
3° Aqueduc du Vieux-Caire de Salah el-Dyn (صلاح الدين), à Foum el-Khalig;
4° Monuments coptes de Wadi el-Natroun;
5° Mosquée du sultan Hassan près de la Citadelle (السلطان حسن) (n° 183 du plan);
6° Mosquée el-Mahmoudieh (المحمودية) à el-Manchieh, (n° 135 du plan);
7° Palais de l'émir Tâz (امير طاز] (école des jeunes filles), à el-Seyoufieh (entre les n°s 146 et 147 du plan);
8° Mosquée Kidjmas el-Ishâki (قجماس الاسحاقي), à Darb el-Ahmar (n° 114 du plan);
9° Mosquée du sultan el-Achraf Barsbaï (الاشرف برسباي), à el-Achrafieh (n° 175 du plan).

1° MOSQUÉE MANDJAK EL-YOUSSEFI.

Comme suite à la communication du paragraphe 3 du 265[e] rapport relatif à la cession d'une bande de terrain de 3 mètres entre la maison projetée du sieur Sâlem effendi Gâd et la mosquée Mandjak el-Youssefi, l'Administration générale des Wakfs, par sa lettre n° 315 en date du 21 février 1900, observe au Comité ce qui suit :

Elle n'a pas cédé au sieur Gâd le terrain en question, mais elle lui a bien donné en échange la maison en ruine, qui s'y trouvait et qui faisait partie des biens de rapports constitués en wakf. Le Comité n'a exprimé le désir de laisser libre la parcelle en question que lorsque les formalités de l'échange et autres avaient été remplies déjà et que l'acquéreur était sur le point de construire. Or, si le Comité exige absolument que la bande de terre dont s'agit soit laissée libre, il y a lieu qu'il en paie le prix sur ses propres fonds.

La Section technique relève que le Comité ne pouvait être au courant de l'échange qui a eu lieu, sans qu'il en fut avisé, cette opération étant du ressort de l'Administration générale des Wakfs ; et pour donner une fin à cette affaire déjà assez longtemps pendante, elle propose au Comité de s'informer auprès des Wakfs de la valeur de la parcelle de terrain et de la payer sur son budget. D'ailleurs la dépense ne semble pas être forte.

2° MUSÉE ARABE ET MINARET SUD DE LA MOSQUÉE EL-HAKEM.

A. Les travaux de réparation des terrasses du Musée arabe n'ont pas atteint la valeur de 65 L.E. qui leur étaient affectées, une partie de la chape ayant été trouvée en bon état. D'où la somme de 46 L.E. 544 mill. a suffi.

B. M. Herz bey rapporte que le propriétaire du café adossé au minaret sud de la mosquée el-Hâkem a été trouvé en train de réparer le pylône de ce minaret qui pénètre dans son établissement. Il porte à la connaissance de la Section technique qu'il a fait arrêter le travail et a fait faire par ses soins les réparations nécessaires pour la somme de 9 L.E. 882 mill. à prendre sur le reliquat du crédit de 65 L.E. alloué pour les terrasses du Musée.

La Section technique en approuvant les dispositions prises par M. l'Architecte en chef propose de faire écrire au propriétaire du dit café de ne jamais entreprendre le moindre travail touchant le monument et de s'adresser à l'Administration des Wakfs toutes les fois qu'il y constaterait une dégradation quelconque.

3° AQUEDUC DU VIEUX-CAIRE.

Le Ministère des Travaux publics, par lettre n° 1070 du 22 avril 1900

demande l'avis du Comité sur un lot de terrain sis au sud de l'aqueduc de Foum el-Khalig entre les tanneries et la propriété de la Compagnie des vidanges que le sieur Ismaïl Abdallah el-Gallâd désire acheter pour y établir un dépôt de cuirs.

La Section technique après examen de la situation du terrain à l'aide du plan annexé à la lettre du Ministère, trouve que son éloignement de 30 mètres de l'aqueduc ne soulèverait aucune objection de la part du Comité quant à la vente. Néanmoins un gardien devra être nommé aux frais de l'acquéreur pour surveiller les fouilles qui seront pratiquées. Il est aussi décidé de rappeler au Ministère, l'affaire de l'isolement de l'aqueduc (rapp. 233).

4° MONUMENTS COPTES DE WADI EL-NATROUN.

L'Administration générale des Wakfs ayant été invitée à payer à M. Dittrich la somme de 22 L.E. 500 mill. solde de sa facture pour photographies des monuments coptes de Wadi el-Natroun (voir proc.-verb. 99, paragraphe VII) déclare par sa lettre en date du 15 courant qu'elle ne peut payer quoi que ce soit pour les monuments coptes vu qu'ils ne dépendent pas d'elles et ce en vertu du décret khédivial rendu en date du 9 novembre 1896, n° 12, n'autorisant que des paiements qui concernent la conservation des monuments appartenant aux Wakfs.

La Section technique sur la proposition de M. Herz bey décide de payer ledit solde sur le reliquat de 1000 L.E. du Ministère des Finances, reliquat affecté aux relevés des monuments.

5° MOSQUÉE DU SULTAN HASSAN.

La Section technique prend connaissance d'un projet élaboré par l'Administration générale des Wakfs pour la construction de maisons de rapport sur le terrain entre la façade ouest de la mosquée et la sakieh en démolissant le passage voûté qui touche le coin sud de cette même façade (voir n° 15 de la pl. II et n° 5 de la pl. XXVII de la monographie de la mosquée).

M. Herz bey présente en même temps un plan du Tanzim en date du 18 mai 1896 duquel il résulte que le Ministère des Travaux publics comprend dans ses projets d'alignement, le percement d'une route de

14 mètres de largeur qui longerait la même façade et condamnerait le passage voûté en question et la porte de la cour d'ablution.

La Section technique qui s'est rendu sur les lieux pour examiner l'affaire ne pouvant pas tomber d'accord sur la solution à lui donner, s'en remet au Comité qu'elle prie de l'examiner à son tour, s'agissant du dégagement partiel de la mosquée du Sultan Hassan.

6° MOSQUÉE EL-MAHMOUDIEH.

M. l'Architecte en chef fait part à la Section technique qu'au cours des travaux de terrassement pour mettre à jour les soubassements de la mosquée el-Mahmoudieh, il a été trouvé sous les terres déblayées les restes d'un joli pavement en mosaïque du côté de la façade Nord-Ouest. Il propose de le faire enlever soigneusement et de le garder pour être posé plus tard comme spécimen de dallage dans une pièce du nouveau Musée arabe.

Consulté l'ouvrage de l'expédition française, il a été constaté que ce dallage appartenait à un sebil adossé à ce point de la mosquée, sebil dont les uniques traces sont ce dallage et dont la citerne est comblée en partie (*État moderne*, vol. I, page 67).

La Section technique s'associe aux propositions de M. Herz bey et approuve le bordereau des prix unitaires pour travaux non prévus dans le premier devis pour la réparation des soubassements des murs de la mosquée trouvés en mauvais état après qu'ils ont été mis à nu, ainsi que pour la pose d'une grille dans le but de protéger l'aire rendue libre par le déblaiement.

M. Herz bey présentera un croquis pour les grilles et un projet d'aménagement de l'escalier devant la porte principale.

Quant aux deux tombeaux en ruines découverts sous les décombres du côté du minaret, la Section technique charge M. Herz bey de faire faire une fosse pour déposer les ornements qui s'y trouvent par les soins de l'Administration générale des Wakfs.

7° PALAIS DE L'EMIR TAZ.

Sur la demande du Ministère de l'Instruction publique de faire réparer une partie de ce palais, donnant sur Darb el-Meidah, et formant un avant

corps dépassant l'alignement du Tanzim, le Ministère des Travaux publics par lettre n° 516 du 4 mars 1900, prie le Comité de lui faire savoir si cette partie du palais présente un intérêt artistique ou historique pour ne pas lui faire subir le reculement d'après l'alignement lors de la reconstruction.

La Section technique s'est transportée sur les lieux et a constaté que la façade entière ne présente rien d'intéressant à part une porte ancienne enfoncée jusqu'à la naissance de l'arc ; son mauvais état cependant ne nécessite pas les soins du Comité. On avisera néanmoins le Ministère d'avertir le Comité lorsqu'elle sera démolie, peut être quelques pierres en provenant trouveront elles une place dans le Musée.

8° MOSQUÉE KIDJMÂS EL-ISHÂKI.

Relativement au déblaiement d'une partie de la façade Est de la mosquée Kidjmâs el-Ishâki, le Ministère des Travaux publics informe le Comité. par lettre en date du 26 avril 1900, n° 1092 : qu'il approuve l'exécution du travail suivant le plan dressé par le Tanzim et dont copie est annexée à la susdite lettre à la condition de ne condamner de la largeur de la rue qu'un espace d'un mètre dont 0 m. 75 cent. pour le vide et 0 m. 25 cent. pour le mur de soutènement qui devra avoir un couronnement en pierres de taille surmonté d'une grille en fer semblable à celle posée devant la façade Ouest.

Le Ministère désire en outre que le Comité élabore un projet d'élargissement des rues ayant moins de six mètres de largeur et qui sont près des édifices monumentaux afin de pouvoir élargir ces rues et dégager les façades des édifices mentionnés.

Quant aux crédits nécessaires pour les expropriations exigées par cette opération, ils seront répartis sur plusieurs années comme cela a été fait pour l'expropriation des boutiques aux abords des monuments.

En ce qui concerne le déblaiement de la façade Est de la mosquée Kidjmâs la Section technique propose de mettre sans retard le projet du Tanzim en exécution.

9° MOSQUÉE EL-ACHRAF BARSBAÏ.

M. Herz bey rapporte que selon le vœu de S. E. le Président il s'occupe

du devis pour la mise en état de la mosquée el-Achraf Barsbaï. Sur son invitation, la Section technique s'est rendue sur les lieux pour examiner l'étendue de ces travaux.

Après une discussion prolongée, elle a remis l'examen de l'affaire à une réunion ultérieure vu l'heure avancée.

Caire, le 17 mai 1900.

Signé : Casanova, Herz, S. Sabri, Zarb.

4° MOSQUÉE KAÏTBAÏ À KAL'AT EL-KABCH.

Les travaux en cours d'exécution dans cette mosquée, comprennent la pose d'une lanterne sur le sahn.

Il résulte cependant de l'examen fait que les poutres principales qui doivent supporter cette couverture sont cassées et n'en supporteraient pas le poids.

Sur la proposition de M. Herz bey la Section technique décide de faire décharger les poutres cassées par des poutrelles en fer, comme celles fournies pour la mosquée el-Ghouri.

Cette consolidation coûterait, d'après le bordereau d'estimation dressé par les bureaux du Comité, 36 L. E. 200 mill. à imputer au chap. E. *Réserve pour petits travaux* du budget.

5° MOSQUÉE KAÏTBAÏ AU DÉSERT.

M. Herz bey fait part à la Section technique, qu'au cours des travaux exécutés sur le dôme du tombeau de Kaïtbaï au désert, il a trouvé que la coupole est enduite d'un crépi d'un demi centimètre d'épaisseur, qu'il serait bon d'enlever pour mettre les pierres à nu comme elles étaient à l'origine et en nettoyer les ornements.

Aussi voulant profiter des échafaudages déjà existants, occasion qui permet l'exécution du projet à des conditions très-avantageuses, il a fait prendre à l'entrepreneur de la mosquée un engagement pour l'enlèvement du crépi en question et le nettoyage des ornements à raison de 20 mill. le mètre superficiel.

La Section techniqne approuve.

6° KASR EL-CHAM'A.

Il est pris connaissance de deux lettres de M. L. Ghezzo, ingénieur-entrepreneur des travaux de conservation de Kasr el-Cham'a en date des 20 et 28 mai courant.

Dans la première M. L. Ghezzo expose que le prix unitaire de 50 mill. porté dans le devis pour les fouilles prévoit une profondeur de 6 mètres; mais que, d'après les ordres qu'il reçoit au fur et à mesure de l'avancement des travaux, cette profondeur devra atteindre les 13 mètres. Il demande par

conséquent une augmentation du prix unitaire pour les fouilles au-delà de 6 mètres de profondeur.

La seconde lettre a pour objet la demande de l'entrepreneur de s'approvisionner de moellons à raison de P. T. 13 le mètre cube.

M. Herz bey après s'être rendu compte de la série des prix du Ministère des Travaux publics propose de fixer à l'entrepreneur le prix de 25 millièmes par mètre cube des terres extraites au-dessous de 8 mètres de profondeur.

Quant aux moellons à fournir, il explique qu'ils serviront à complèter le mur de soutènement, car ceux extraits des démolitions et prévus au devis ne suffisent pas.

Sur sa remarque que le Comité pourrait se procurer ce matériel à un prix un peu meilleur marché, la Section technique considérant que d'autre part les difficultés du contrôle lors de la consignation des moellons sur le chantier, autorise l'entrepreneur à s'en approvisionner à raison de P. T. 13 le mètre cube. D'ailleurs la différence de la dépense est minime.

7° CONFECTION DE DESSINS.

La Section technique passe à l'examen des offres demandées par M. l'Architecte en chef pour la confection des plans coupés et photographies de divers monuments que le Comité a, à plusieurs reprises, décidé de faire exécuter pour ses archives.

Elle adjuge :

1° A. M. C. V. Silvagni : le relevé de la mosquée Zein el-Dyn el-Youssefi (voir rapp. 134) 5 dessins et 3 photographies pour L. E. 54.

Le relevé du Maristân el-Mouayyedi (voir rapp. 193) 3 dessins pour L. E. 48.

2° M. H. Caldji : Le relevé du tombeau Toumanbâï (voir rapp. 64) 3 dessins pour L. E. 13.

Le relevé de l'église Sainte Bourbâra (voir rapp. 221) 4 dessins et 6 photographies pour L. E. 41.

3° A M. S. Testaferrata : Le relevé de Bâb Zoueilah (voir pr. verb. 89) 8 dessins et 2 photographies pour L. E. 80.

4° A M. C. A. de Ortega : La copie du plan du Khalig (voir pr. verb. 78) pour L. E. 19.

Dessin et photographie de la porte el-Hâkim (voir rapp. 221) pour 7 L. E. 500 mill.

5° A M. Pellegro Manham : Le relevé de la mosquée Gânem el-Tâguer (voir rapp. 263) 4 dessins et 3 photographies pour L. E. 32.

La Section technique charge M. Herz bey de confier à M. F. Manzi, ingénieur, le relevé de quelques monuments du désert pour une somme de L. E. 100.

Se référant aux décisions antérieures du Comité, la Section technique décide que le reliquat du crédit annuel de L. E. 1000, alloué par le Ministère des Finances ainsi que le chef E *réserve pour petits travaux* du budget, serviront à régler ces travaux de relevé, excepté celui de Bâb Zoueilah lequel sera payé sur les 20000 L. E. du Gouvernement (voir rapp. 256).

8° COMPTE-RENDU D'UN VOYAGE DE M. HERZ BEY À ALEXANDRIE.

Il est donné lecture du rapport sommaire de M. Herz bey sur les édifices d'Alexandrie (voir annexe au présent rapport).

La Section technique en approuve les conclusions.

9° AFFAIRE DU MARBRE BLANC.

M. l'Architecte en chef avise la Section technique que, d'une part, tous les travaux de marbre sont en suspens à cause du manque du marbre blanc et que, d'autre part, la fourniture de ce matériel tant recherché (voir rapp. 266) n'est pas avancée.

La Section technique est d'avis de profiter du prochain départ en congé de M. Herz bey pour le charger de se rendre lui-même en Hongrie en vue de s'occuper de l'affaire. Dans ce but elle propose au Comité de lui accorder une quinzaine en plus de son congé plus les frais de voyage jusqu'en Hongrie et ceux de déplacement réglementaires.

10° MOSQUÉE EL-ACHRAF.

La Section technique s'est rendue à la mosquée el-Achraf pour continuer l'examen des travaux à y exécuter (voir rapp. 270).

Elle a trouvé que la mosquée a beaucoup souffert et demande une restauration complète d'après les anciennes traces visibles. La façade Nord surtout laisse beaucoup à désirer au point de vue de la conservation à cause des

boutiques qui y sont adossées. Il y a lieu de demander son dégagement comme cela a été demandé pour la façade Est.

11° BÂB EL-NASR.

Par lettre n° 1052 du 22 avril 1900, le Ministère des travaux publics informe le Comité que le sol de la rue sous la porte Bâb el-Nasr est creusé et qu'il ne peut être remblayé dans sa situation actuelle car le haussement qui en résulterait, empêcherait le passage du Tapis sacré sous l'architecture de la porte.

Le Ministère est d'avis qu'en démolissant la maçonnerie engagée dans l'ouverture originale de la porte on pourrait hausser sans inconvénient le sol de la rue, cette maçonnerie étant une addition après coup.

La Section technique après un examen sur les lieux, trouve qu'on peut supprimer la maçonnerie en question après en avoir pris une photographie pour les archives.

M. Herz bey signale que dans la répartition des 20000 L. E. du Gouvernement, une somme de 300 L. E. est affectée à la porte. L'état de sa maçonnerie étant en général satisfaisant, le Comité devrait s'occuper de son dégagement.

Il propose donc de construire le long de la porte, du coté Est, un chemin de ronde avec mur de soutènement et grille. La Section technique accepte et propose de donner à ce chemin la largeur de 5 mètres.

12° MOSQUÉE GAMÂL EL-DYN.

S. E. le Gouverneur du Caire signale au Comité l'état délabré de la mosquée Gamâl el-Dyn el-Ostadâr à el-Gamalieh, état menaçant la sécurité publique, et lui demande de vouloir prendre les dispositions nécessaires en vue de prévenir un accident.

La Section technique trouve en effet que la mosquée est très délabrée et qu'une intervention du Comité est absolument indispensable. Elle charge M. Herz bey de dresser un devis complet pour sa restauration en évaluant les travaux par parties distinctes.

La mosquée mérite d'être restaurée. Un examen sommaire en effet montre que c'est une construction renfermant de bons spécimens de l'art arabe.

13° ANCIEN BAIN PRÈS DE LA MOSQUÉE EL-MOUAYYED.

La réunion est close par la visite du bain sis près de la mosquée el-Mouayyed pour lequel l'Administration générale des Wakfs a écrit au Comité, à la date du 22 mai courant, lui faisant savoir qu'elle se propose de le donner en échange vu son état de ruine et sa mauvaise situation.

La Section technique constate en effet que, depuis sa dernière visite (voir le rapp. 143), la destruction a complété son œuvre. Tout l'édifice est prêt à s'écrouler. Elle propose par conséquent de ne plus s'en occuper.

Le 28 mai 1900.

Signé : Barois, Bahgat, Casanova, Herz, Manescalco, Zarb.

APPENDICE AU 271[E] RAPPORT.

COMPTE-RENDU D'UN VOYAGE À ALEXANDRIE DU 12 AU 14 COURANT.

Sur l'avis du Ministère des Travaux publics que les travaux d'aménagement du kiosque projeté pour permettre l'accès à la citerne el-Nabîh (voir rapp. 261) sont achevés et sur mon intention d'examiner certaines affaires pour lesquelles M. le Dr G. Botti a écrit au Comité, je me suis rendu le 12 courant à Alexandrie.

J'ai profité du peu de temps qui était à ma disposition pour examiner les édifices et voici en deux mots mes observations que j'ai l'honneur de lui présenter en le priant de vouloir bien décider.

A. — MOSQUÉES.

Au point de vue monumental, les mosquées d'Alexandrie ne ressemblent pas à celles du Caire. On peut plutôt les classer dans la catégorie de celles du Delta (de Rosette par exemple) car elles sont construites en briques en partie apparentes. Leurs portails surtout, en briques de deux couleurs, leurs minarets, d'une architecture identique à ceux du Delta peuvent servir d'appui à cette thèse. Cela dit, il est évident que les mosquées d'Alexandrie ne remontent pas à une date très reculée.

Les mosquées que j'ai visitées sont :

1° LA MOSQUÉE ABOUL-ABBAS (ابو العبّاس).

(N° 1 du plan d'Alexandrie dressé par l'Inspection de l'Ouest en 1887).

La porte de la cours d'ablution de cette mosquée (Bâb el-Meidah) est fort jolie et mérite d'être conservée.

2° LA MOSQUÉE D'IBRAHIM EL-TERBÂNA (ابراهيم التربانة).

Non loin de la place Mohammed Ali s'élève une des plus importantes mosquées d'Alexandrie : c'est celle d'Ibrahim el-Terbâna. La façade principale repose sur une rangée de boutiques. Le portail assez beau est en briques apparentes. A l'intérieur, on voit quelques faïences de mauvais goût.

Il y aurait lieu de conseiller aux Wakfs de conserver la façade le plus longtemps possible.

3° LA MOSQUÉE EL-ABBASSI (العبّاسي).
(N° 46 du plan).

Ne présente aucun intérêt. Son minaret tronqué surmonte le portail voûté. Le sol de l'édifice est de un mètre plus bas que celui de la rue.

4° ZAOUYET EL-KALA'I (زاوية القكّاعي).
(N° 39 du plan).

On n'y relève rien de saillant, à part à l'intérieur, quelques faïences importées d'Europe.

5° MOSQUÉE ALI BEY (على بك).
(N° 51 du plan).

Cette mosquée possède un joli portail en briques apparentes. Sur deux plaques scellées contre le mur, il est relaté qu'elle fut réparée en 1207 de l'hégire (1792). Le portail mérite d'être classé parmi les monuments à conserver.

6° MOSQUÉE KAÏTBAÏ, AU FORT KAÏTBAÏ (قايتباي).

Ma visite à la mosquée Kaïtbaï a eu pour but la préparation du devis pour sa remise en état, car dans la répartition des 20000 L. E. du Gouvernement 80 L.E. sont inscrites sous *a*, II pour cette mosquée. M. E. Leriche, Directeur des Travaux des villes et bâtiments de l'Etat, a bien voulu me faire accompagner par son ingénieur Osman effendi Rouchdi à qui j'ai donné toutes les instructions en vue de dresser le devis nécessaire sauf en ce qui concerne la réparation du dallage en mosaïque dont j'ai pris la photographie pour me servir de document lors de l'adjudication des travaux.

Je prie par conséquent le Comité de demander au Ministère des Travaux publics le devis de M. Leriche auquel j'ajouterai la réparation des mosaïques.

B. — LES CITERNES.

1° LA CITERNE EL-NABÎH (النبيه).

Accompagné de l'ingénieur sus-nommé, je me suis occupé de l'examen

du kiosque de la citerne el-Nabîh construite par l'entremise du Ministère des Travaux publics. Le travail est soigneusement exécuté et on peut, en descendant quelques marches, visiter à son aise la citerne bien nettoyée et bien éclairée par les ouvertures des voûtes qui ferment à l'aide de portes.

J'ai eu une entrevue avec M. le Dr Schiess bey, président du Comité du Musée greco-romain, qui est disposé à faire prendre en consignation la clef du kiosque par le Service du Musée et à veiller sur la citerne.

Je propose de fournir au Musée greco-romain des billets d'entrée comme ceux des monuments arabes du Caire et d'en affecter le produit de vente à la garde de la citerne.

2° LA CITERNE EL-MOURO OU EL-BEDEWI (المورو أو البدوي).

Désirant me rendre compte des alignements de rues autour de la citerne el-Mouro et afin de prendre les dispositions pour faire le devis concernant le mur d'enceinte dont la citerne devait être entourée (rapp. n° 238), je me suis rendu à la Municipalité où M. L. Dietrich bey, ingénieur en chef, m'a communiqué les documents nécessaires. J'ai constaté qu'on projette de percer un boulevard à travers le quartier d'el-Nag'ah où se trouve la citerne. Le boulevard couperait en deux cette dernière. Comme un décret est déjà promulgué à ce sujet et que par conséquent on ne peut songer à la construction du mur d'enceinte, je propose d'en abandonner le projet conçu en partie par le fait de la situation de la citerne au milieu d'une place abandonnée.

3° LES CITERNES SARKOUG EL-SAGHIR ET EL-BAKKAR (سركوج الصغير و البقار)[1].

Je ne puis en référer au Comité avant de posséder les dessins communiqués au Service des Antiquités Égyptiennes (voir proc.-verb. n° 96).

C. — LES FORTIFICATIONS D'ALEXANDRIE.

Grâce à l'activité de la Municipalité et aux projets importants qu'elle élabore, Alexandrie se développe et il est naturel qu'elle tende à se débarasser des murs d'enceinte qui l'enserrent.

[1] M. le Dr Botti m'avait écrit, le 1er avril 1899, avoir donné avis contraire à leur destruction.

Déjà une grande partie en est disparue et des parties importantes tombent sous la pioche des ouvriers.

Un nouveau projet élaboré par les ingénieurs de la Municipalité pour créer un parc ou plutôt une longue promenade, menace précisément de faire disparaître les derniers vestiges des murs. Il n'est pas douteux qu'il serait pénible de voir disparaître pour toujours les fortifications d'Alexandrie mais je ne saurais non plus demander la conservation de tous les murs qui sur leur plus grand parcours, datent d'époque récente.

Il existe pourtant quelques points et ce sont précisément quelques bastions où le genre de maçonnerie, la taille des pierres, ou les fûts des colonnes engagés dans l'épaisseur des murs (manière de construction des fortifications du Caire) accusent un âge plus élevé. La conservation de ces quelques bastions n'empêcherait en rien l'exécution du projet du parc élaboré par la Municipalité.

M. Arkandari, ingénieur à la Municipalité, qui a bien voulu m'accompagner, le plan en main, s'est persuadé que le parc projeté ne subirait qu'une modification tout à fait insignifiante pour cela; ces vieilles murailles d'un autre âge augmenteraient même la beauté des allées et des pelouses.

C'est aussi l'opinion de M. le Dr Schiess bey qui a l'intention de plaider en faveur de la conservation de quelques parties du mur de la ville d'Alexandrie. Ce sont notamment :

1° L'angle Nord de la porte de Rosette. C'est un bastion consistant en une tour ronde et une autre carrée. Les murs en sont construits en blocs bien appareillés avec bossage et refends. Sur le côté Sud de la tour carrée on voit les vestiges d'une porte et d'une console. Sur la tour ronde on remarque des colonnettes engagées dans la maçonnerie. La petite distance de ces colonnes du sol prouve que ce dernier s'est considérablement surélevé.

2° Les autres bastions, au nombre de trois, dont je propose la conservation se trouvent, au coin Sud de la porte de Rosette et fait pendant à la tour ci-haut décrite et les deux autres au pied du réservoir de la Compagnie des eaux. Ces trois parties méritent les soins du Comité par leur disposition et leur construction.

3° La tour dite des Romains. Il y a lieu d'espérer que cette tour pourra être conservée, c'est ce qu'on m'a rapporté. Il semble que les travaux de quai tendent aussi à sa conservation. D'ailleurs le Comité attend une

réponse à ce propos (voir rapport n° 266). Il y aura lieu de demander, lorsqu'on commencera les travaux, de faire retirer de la mer les pierres qui y sont tombées et dont quelques-unes peut-être portent des inscriptions.

Ma dernière visite fut pour les R.R. P.P. Salésiens. Elle avait pour but l'examen des deux stèles dont M. le Dr Botti nous a entretenu dans sa lettre du 22 février 1899.

Il s'agit de deux plaques en pierres de taille scellées sur la façade de la porte de ville Bâb Sidra باب سدرة aujourd'hui transformée. Elles se trouvent à 5 mètres du sol de la rue. Sur l'une d'elles est sculptée une image de mosquée à un minaret et sur l'autre une à deux minarets. Les images sont du style de l'époque turque, d'une exécution médiocre. Elle n'ont d'autre mérite que celui de représenter une manifestation d'un art éphémère.

Le Supérieur des R.R. P.P. Salésiens consent bien à céder les deux plaques si le Comité se charge des frais d'enlèvement.

Je propose de confier cette mission à M. le Dr Botti.

En terminant, je crois de mon devoir de remercier notre collègue M. le Dr Botti qui m'a accompagné partout, sacrifiant ainsi un temps précieux.

Le Caire, le 25 mai 1900.

Herz.

PROCÈS-VERBAL N° 101.

(Voir les rapports nos 272-275 de la Section Technique).

Le 6 novembre 1900, le Comité s'est réuni au siège de l'Administration générale des Wakfs à 3 heures de l'après-midi.

Etaient présents :

LL. EE. Abdel Halim pacha Assem, président,
Hussein Fakhry pacha,
Tigrane pacha,
Ibrahim pacha Naguib,
Yacoub Artin pacha,
Sir William Garstin;
MM. Ali effendi Bahgat,
J. Barois,
Ahmed bey Sabri,
P. Casanova,
Herz bey,
Manescalco bey,
G. Maspero,
Dr B. Moritz.
Saber bey Sabri,
J. Zarb bey.

S. E. Ismaïl pacha el-Falaki se fait excuser.

A l'ouverture de la séance S. E. Fakhry pacha souhaite la bienvenue, au nom du Comité, au nouveau Président.

S. E. Abdel Halim pacha répond en remerciant le Comité de l'accueil qu'il a bien voulu lui faire et il promet de donner tout son concours à la noble tâche que le Comité s'est donnée.

I.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé et signé.

Le Comité, sur la demande de M. Saber bey Sabri, charge M. Herz bey de préparer un plan indiquant les parties qui devront rester libres de constructions autour de la mosquée du sultan Hassan et conformément à la décision prise par le Comité (voir paragraphe II du dernier procès-verbal).

II.

Sur la demande de S. E. Artin pacha, M. Herz bey donne lecture du budget du Musée arabe pour l'année 1901 en conformité à la décision de la Section technique (voir rapp. 275).

S. E. Fakhry pacha trouve qu'il serait nécessaire de s'occuper dès à présent de la nomination du personnel pour le nouveau Musée.

S. E. Artin pacha partage cet avis, étant donné qu'il est utile que le personnel s'habitue à l'avance au nouveau service. Il propose à ce sujet M.M. Ali effendi Bahgat et Nassar qu'il considère comme très capables de remplir les postes de conservateur et conservateur-adjoint.

S. E. Ibrahim pacha Naguib trouve qu'il n'est pas nécessaire de nommer un conservateur, étant donné que M. Herz bey remplit déjà ces fonctions depuis dix ans.

S. E. Artin pacha répond que M. Herz bey continuera à être directeur du Musée et que les nouveaux conservateurs serviront à l'aider dans sa tâche importante.

Après discussion, le Comité décide que la question n'est pas absolument urgente et qu'il est préférable d'attendre au mois d'octobre prochain pour la résoudre.

En attendant, M. Herz bey continuera à s'occuper du Musée comme par le passé et est chargé de faire les études nécessaires pour l'ameublement du nouveau local et, si cela est utile, il pourra prélever sur le budget préparé les appointements d'un employé chargé de préparer les devis.

Le budget de l'année prochaine sera établi par M. Herz bey d'après celui actuellement en cours.

III.

Les rapports nos 272 à 275 de la Section technique sont approuvés.

IV.

M. Herz bey remet au Comité l'état des travaux de l'année courante.

Sur la somme de L. E. 7200 engagées, il a été dépensé L. E. 5114, la valeur des travaux exécutés étant de L. E. 6211.

V.

Lecture est donnée de la lettre n° 234, du 11 août 1900, de S. B. le Patriarche copte en réponse à la lettre en conformité à la décision du Comité (voir pr. verb. 99).

Sa Béatitude informe le Comité qu'elle ne peut verser à la caisse des Finances les sommes demandées, mais qu'elle est prête à le faire, toutes les fois que le Comité remettra au Patriarcat les devis et situations dressés d'accord avec M. Nakhla bey el-Barâti, avec réserve que les travaux soient exécutés par l'entremise du Patriarcat et sous la surveillance du Comité.

S. E. le Président, pour donner une solution définitive à cette affaire, se charge d'inviter M. Nakhla bey el-Barâti et d'arrêter avec lui les divers points en discussion.

VI.

Le Comité est avisé par le Ministère des Travaux publics (lettre du 4 juin 1900, n° 1520) que deux pierres sculptées portant l'image de lions se trouvent sous la porte du jardin wakf el-Choumachergui rue Sabb'ou-el-Dabb'.

Etant donné que ces pierres seraient intéressantes à garder au Musée, S. E. le Président décide de se rendre en personne auprès du nâzir du wakf pour le faire revenir sur le refus qu'il a déjà donné au sujet de l'enlèvement de ces sculptures.

VII.

Le Comité est informé par le Gouvernorat que l'administrateur du tombeau de Said Ibrahim el-Ansâri et de la maison y contigue (voir rapp. 168, § 1) est le sieur Mohamed bey Khalil qui refuse de présenter les documents qui l'accréditent dans cette qualité.

S. E. le Président décide de s'occuper personnellement de cette affaire.

VIII.

Le Comité prend connaissance d'une lettre du Ministère des Travaux

publics n° 2334, du 9 Août 1900, par laquelle sont approuvés les nouveaux travaux de Kasr el-Cham'a ainsi que le virement de L. E. 1900 imputables au crédit de 20000 L. E.

IX.

S. E. Artin pacha informe le Comité que M. Herz bey a une bonne occasion de visiter les monuments coptes de la Haute-Égypte, M. Sommers Clarke lui ayant offert l'hospitalité dans sa dahabieh.

M. Barois recommande de profiter de cette occasion pour examiner les mosquées appartenant aux Wakfs et qu'il serait intéressant de relever.

M. Maspero signale la Basilique de Denderah qui est du plus grand intérêt et qu'il serait utile de conserver.

Le Comité prie M. Herz bey de s'entendre avec M. Maspero à ce sujet.

X.

Le Comité est informé de l'achat fait du vase en faïence (voir pr. verb. 98). Ce vase est déposé au Musée sous le n° 2814.

XI.

Sur la proposition de S. E. Artin pacha, le Comité décide d'offrir à M. Innès bey Nubar un exemplaire de la publication du sultan Hassan.

Le Comité approuve.

XII.

Les bureaux du Comité ont reçu :

300 exemplaires du 14e fasc. en langue arabe des comptes-rendus du Comité, exercice 1897.

300 exemplaires des comptes-rendus du Comité, exercice 1898.

XIII.

Dons faits au Comité :

Bulletin de la Société Khédiviale de géographie. — Ve série, n° 7.

Revista de la Asociacion artistico-arqueologica Barcelonesa. — Juli, Aug., Sept., Octob. 1900; nos 20 et 21.

Mittheilungen der K. K. Central-Commission etc. etc. — 26 Band, 3 Heft., Wien, 1900.

Cincinatti Museum Association. — 19th annual report., 1899.

Société d'Histoire naturelle d'Autun. — Onzième bulletin (seconde partie).

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine. — Année 1899.

La séance est levée à 4 h. 1/2.

Le Président,
Signé : Abdul Halim.

Le Secrétaire,
Signé : A. Manescalco.

Les membres,
Signé : H. Fakhry, Tigrane.

272e RAPPORT
DE LA SECTION TECHNIQUE.
(Voir procès-verbal n. 101).

Présents à la réunion :

MM. Ali effendi Bahgat,
P. Casanova,
Nakhla bey el-Barâti,
Elias Alex. Hakim (en remplacement de M. Herz bey).

EXAMAN DES TRAVAUX DE KASR EL-CHAM'A, AU VIEUX-CAIRE.

A la date du 11 courant, *sub* n. 235, le Patriarcat copte adresse au Comité une lettre par laquelle des plaintes sont formulées au sujet des infiltrations survenues dans les endroits déblayés du côté sud de Kasr el-Cham'a. Ces infiltrations ayant atteint la hauteur d'un mètre peuvent nuire tant aux fondations de l'édifice qu'à la santé publique, vu les diverses écoles et habitations qui entourent cet édifice, lesquelles sont fréquentées par un grand nombre de personnes, le Patriarcat prie le Comité de prendre sans retard des mesures pour remédier au mal.

La Section technique s'est rendue aujourd'hui sur les lieux pour donner suite à la demande du Patriarcat. Après examen des diverses propositions des architectes des bureaux du Comité, elle décide de couvrir l'excavation à une hauteur dépassant le niveau le plus élevé des eaux, à l'aide d'un plancher en bois, couvert hermétiquement avec de la terre argileuse bien damée. Cette disposition aura pour but d'empêcher les exhalations fétides qui pourraient se produire en attendant l'absorption des eaux.

La dépense nécessitée pour ce travail, n'est pas de nature à être très élevée.

La Section technique, vu l'urgence, autorise l'entrepreneur à procéder à l'exécution du plancher sans attendre qu'un devis soit dressé par les bureaux du Comité. Toutefois, ces derniers se réserveront de contrôler la note définitive de l'entrepreneur.

Le 14 août 1900.

Signé : Ali Bahgat, Casanova, Nakhla el-Barâti, Elias A. Hakim.

273ᴱ RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE

(Voir le procès-verbal n° 101)

Présents à la réunion :

MM. Ali effendi Bahgat;
P. Casanova;
Herz bey;
J. Zarb bey.

SOMMAIRE.

1° Mur d'enceinte de la ville;
2° Demande de l'entrepreneur M. L. Ghezzo concernant les entreprises de Kasr el-Cham'a et du mak'ad el-Ghouri (قصر الشمع و مقعد الغوري);
3° Mosquée el-Akmar (الاقمر), à el-Nahassyn (n. 33 du plan Grand bey);
4° Musée arabe;
5° Mak'ad du sultan el-Ghouri (الغوري), derrière le tombeau, à el-Ghourieh;
6° Mosquée el-Ghouri (الغوري) à el-Ghourieh (n. 189 du plan);
7° Note de dépenses.

Appendice : Décompte du budget de l'année 1897.

1° MUR D'ENCEINTE DE LA VILLE.

A. Par sa lettre en date du 12 juillet dernier n° 1957, le Ministère des Travaux publics approuve le virement de L.E. 100 du chapitre «Imprévus» de la répartition des 20000 L. E. du Gouvernement pour la continuation des travaux de déblaiement et autres à exécuter dans les tours du mur d'enceinte de la ville entre la porte Bâb el-Ghoraïb et celle Bâb el-Nasr (voir rapport n. 269).

B. M. l'Architecte en chef présente à cet effet un contrat et six offres présentés par divers entrepreneurs.

La Section technique approuve le contrat et confie l'entreprise à Ibrahim Antoun, dont l'offre est la plus avantageuse avec 17 o/o de rabais sur les prix du devis et délai d'exécution de 55 jours.

Elle invite M. l'Architecte en chef à mettre les travaux en exécution sans

retard pour permettre l'achèvement des dessins du mur avant la fin de l'année.

2° DEMANDE DE L'ENTREPRENEUR M. L. GHEZZO.

Il est pris connaissance d'une lettre en date du 9 courant de M. L. Ghezzo, ingénieur-entrepreneur, adjudicataire des travaux de Kasr el-Cham'a et de mak'ad el-Ghouri. M. L. Ghezzo demande par cette lettre que dans le cas ou les montants fixés de 200 L. E. et 100 L. E. pour le dressement d'une situation de paiement seraient surpassés, les sommes à payer soient celles résultant effectivement des situations et ce dans le but d'éviter la rédaction fréquente de ces dernières et des pertes de temps qui en sont la conséquence.

M. Herz bey explique que le mode de rédaction des situations prévu dans les contrats des entreprises susmentionnées a été établi dans le but de contenter tous les entrepreneurs en général mais que d'autre part, étant donné l'activité que déploie M. L. Ghezzo dans l'exécution des travaux dont il est chargé, il y a lieu d'acquiescer à sa demande car en attendant qu'une situation soit rédigée d'après les termes du contrat une autre devrait être mise en préparation.

La Section technique accepte.

3° MOSQUÉE EL-AKMAR.

Le Ministère des Travaux publics, par lettre n° 2343 du 11 Août dernier informe le Comité que parmi les constructions à enlever pour dégager la mosquée el-Akmar (voir rapport 269), il y a deux boutiques et une maison en ruines faisant partie du wakf el-Golfi et estimées à 117 L.E. 590 mill., d'après le procès-verbal d'estimation parvenu au Comité en date du 27 mars; en outre, une boutique appartenant à Mohamed Radouân el-Toubokgui et estimée à 41 L. E. 100 mill.; que lorsque S. E. le Gouverneur a invité le nâzir du wakf el-Golfi et l'autre intéressé pour s'entendre avec eux au sujet de l'acceptation des prix en question, le premier déclare ne pas l'accepter mais il réclame la somme de 150 L. E.; quant au second, il accepte l'estimation dejà faite mais à la condition que rien ne lui soit déduit pour droits de hekr dont est grevé le terrain sur lequel est élevée sa boutique.

Le Ministère ne voit aucun inconvénient pour la majoration de 32 L. E. 410 mill. sur le prix d'estimation des édifices dépendant du wakf el-Golfi ainsi que pour le paiement intégral de la somme de 41 L. E. 100 mill. prix de la boutique du cheikh Mohamed Radouân et prie le Comité de vouloir bien lui envoyer la différence de 32 L.E. 410 mill. ci-haut relatée pour la faire payer à qui de droit.

La Section technique propose de donner sans retard suite à la demande du Ministère pour permettre de terminer le dégagement de la façade de la mosquée prévu sur le budget avant la fin de l'année.

4° MUSÉE ARABE.

M. Herz bey rappelle à la Section technique que, dans le budget du Musée arabe (voir pr. verb. 100) approuvé par le Ministère des Finances, il est porté une somme de 50 L. E. pour nettoyage et entretien des antiquités, car il y en a beaucoup dont la sculpture fine se laisse à peine voir sous les épaisses couches de couleur. Ce nettoiement se recommande d'ailleurs aussi en vue de la nouvelle exposition à faire dans le palais du Musée en construction. Il y a lieu cependant de ménager sur chaque objet une petite surface intacte pour laisser toujours trace de l'état actuel.

Il présente ensuite la liste suivante des antiquités à nettoyer, avec des prix détaillés pour chacune d'elles :

A. Corridor du Musée.

Vantail de porte (n. arabe 552)	L.E.	5
2 vanteaux de porte (n. arabe 607)	"	12

B. Annexe n. 1 :

Porte ou plafond, bois (n. arabe 1055)	"	2
Porte plaquée de bronze (n. arabe 1072)	"	2
Fenêtres en bois (n. arabe 1634) avec 3 morceaux de chambranle	"	2,500
2 vantaux en bois (n. arabe 2356)	"	5
2 vantaux de porte plaqués de bronze (n. arabe 1021)	"	10
2 vantaux de porte plaqués de bronze (n. arabe 1031)	"	5
Bois sculpté et tourné (n. arabe 1644)	"	6
Toral....	L.E.	49,500

La Section technique accepte le choix ainsi que les prix soumis par M. l'Architecte en chef et sur la recommandation de ce dernier, elle confie

le travail à Badi Wahbah qui possède toutes les qualités et garanties voulues pour une bonne exécution.

5° MAK'AD EL-GHOURI.

La Section technique s'est ensuite transportée au mak'ad el-Ghouri. Elle a constaté avec satisfaction la réparation de la maçonnerie, l'enlèvement des plafonds intermédiaires qui déparaient la belle salle et la mise en état des plafonds antiques.

M. Herz bey l'invite à se prononcer sur les travaux à continuer, ayant trouvé, après la démolition des murs parasites, la disposition originale du mak'ad.

La Section technique approuve l'exécution du projet présenté à cet effet. Elle demande seulement de remplacer les grillages en bois, y prévus, par d'autres en fer.

6° MOSQUÉE EL-GHOURI.

Les travaux d'ébénisterie de la mosquée el-Ghouri confiés à Badir Wahbah (voir rapp. 267) ont également donné pleine satisfaction à la Section technique.

7° NOTE DE DÉPENSES.

La Section technique approuve la note de dépenses présentée par M. Herz bey pour menus frais de bureau, du 15 Août au 3 Octobre courant.

Le 17 octobre 1900.

Signé : A. Bahgat, Casanova, Herz, Zarb.

DÉCOMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE 1897, ARRÊTÉ À LA DATE DU 22 MARS 1900.

DÉSIGNATION.	CRÉDITS ALLOUÉS.				DÉPENSES FAITES.			
	COMITÉ.		WAKFS.		COMITÉ.		WAKFS.	
	Partiels.	Totaux.	Partiels.	Totaux.	Partielles.	Totales.	Partielles.	Totales.
	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.
Mosquée Kidjmâs el-Ishâki	150 —		150 —		139 781		139 782	
— el-Mouayyed :								
a) Fontaine			790 —				718 655	
b) Jardin			40 —				— —	
Maison Gamâl el-Dyn	80 —		120 —		77 050		117 604	
Mosquée el-Mârdâni	866 —		995 —		839 195		853 455	
Coupole Imâm el-Châfâi			100 —				75 300	
Mosquée Sâleh Telâyeh	200 —		100 —		198 790		101 210	
— Gohar el-Lâlâ	130 —		205 —		95 440		173 494	
Coupole de la mosquée el-Koubbeh			160 —				— —	
Mosquée Assanbogha			130 —				120 716	
— Toumaksis	150 —		150 —		142 538		142 538	
Coupole Sayednal Hussein	500 —				408 207			
Monuments au désert Kaïtbaï	90 —	2166 —	60 —	3000 —		1901 001		2442 754
Réserve pour *petits travaux*	250 —				459 518		227 008	
Expropriation des boutiques	500 —				500 —			

Frais généraux	1000 —						
Personnel				843 200			
Dépenses diverses				161 747			
Pour complément de l'ouvrage sur la mosquée du sultan Hassan	84 —						
Recettes provenant de la vente des billets d'entrée aux monuments et au Musée pendant 1896	109 920	1943 920		109 100	2071 565	— —	227 008
		4109 920	3000 —		3972 566		2669 762

RÉCAPITULATION.

	ALLOCATIONS	DÉPENSES
Pour le Comité	4109 920	3972 566
Pour les Wakfs	3000 —	2669 762
Total	7109 920	6642 328
A ajouter: Économies jusqu'à fin 1896	317 018	
Total	7426 938	6642 328
Économies à fin 1897		784 610
Totaux	7426 938	7426 928

274E RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 101).

Présents à la réunion :

MM. Ali effendi Bahgat,
P. Casanova,
Herz bey,
A. Manescalco bey,
Saber bey Sabri.

M. J. Zarb bey se fait excuser.

SOMMAIRE.

1° Petits travaux divers;
2° Mosquée Mandjak el-Youssefi (منجك اليوسفي), à el-Hattâba (n. 138 du plan Grand bey);
3° Mosquée Tatar el-Hegâzieh (تاتار الحجازيه) à el-Gamâlieh (n. 36 du plan);
4° Porte de ville Bâb el-Fetouh (باب الفتوح);
5° Zaouyet el-Henoud (الهنود), à Darb el-Ahmar (vis à vis du n° 125 du plan);
6° Mosquée Gohar el-Lâlâ (جوهر اللالا) près de la Citadelle (n. 134 du plan);
7° Musée arabe;
8° Mosquée Kâdi Yehia Zein el-Dyn (قاضي يحيى زين الدين) à el-Habbânieh (n. 204 du plan);
9° Mosquée Serghatmach (صرغتمش) à el-Khoderi (n. 218 du plan);
10° Tombeau de la sultane Chagarat el-Dorr (شجرة الدرّ): à el-Khalifa (n. 169 du plan par erreur désigné sous un autre nom).

1° PETITS TRAVAUX DIVERS.

Le chapitre C. «Réserve pour petits travaux» du budget de l'année courante ayant été augmenté de 377 L.E. 824 mill. (voir rapp. 269), M. l'Architecte en chef propose d'en affecter la somme de 157 L.E. à l'exé-

tion de petits travaux de conservation dans les sept monuments ci-après dont les devis ont été déjà approuvés, savoir :

A. Sebîl Youssef Agha el-Habachi (voir rapp. 228)......	30	L. E.
B. Mosquée el-Mehmendar (voir rapp. 257)............	9	»
C. Sebil Moustafa Khorbagui (voir rapp. 255)........	22	»
D. Mosquée Gaï el-Youssefi (voir rapp. 257)...........	20	»
E. Mosquée Mahmoud el-Kourdi (voir rapp. 257).......	20	»
F. Maison wakf el-Sett Ouassîla (voir rapp. 243).......	36	»
G. Sebîl du sultan Moustafa (voir rapp. 257)..........	20	»

La Section technique accepte. Elle recommande leur mise en adjudi-tion par la voie la plus courte, pour que leur exécution ne souffre pas de tard.

2° MOSQUÉE MANDJAK EL-YOUSSEFI.

Le Comité avait décidé (voir rapp. 270) de racheter la parcelle de rrain qui doit rester libre entre la maison de Sâlem effendi Gâd et le inaret de la mosquée Mandjak el-Youssefi. Cependant l'effendi en question siste pour être aussi remboursé des frais de déblaiement de cette parcelle, ontant à 2 L. E. 129 mill. d'après la situation établie par les bureaux du omité (voir rapp. 245) à la date du 6 avril 1898.

La Section technique accepte.

3° MOQUÉE TATÂR EL-HEGAZIEH.

La Section technique prend connaissance d'une sommation envoyée par oie d'huissier à S. E. le Directeur général des Wakfs par M. Ahmed bey l-Husseini, avocat, le mettant en demeure de prendre les mesures néces-ires en vue de rémedier aux défectuosités du minaret de la mosquée âtâr el-Hégazieh qui, par son état délabré, menace de tomber sur ses pro-riétés voisines en occasionnant des accidents graves.

Etant donné les examens faits à quatre reprises sur la verticalité de ce inaret depuis 1895 (voir les rapp. 191, 192 et 201), M. l'Architecte rap-orte avoir fait faire une nouvelle constatation le 30 juin dernier, et trouvé ue l'inclinaison ne s'est pas accentuée depuis l'examen en 1895.

La Section technique estime que dans ces conditions le minaret peut ncore subsister. Elle décide par conséquent de renouveler l'examen dans

deux ans et accepte la proposition de M. Herz bey de réparer des défectuosités existantes dans la balustrade du minaret.

4° BÂB EL-FETOUH.

Comme suite à la demande des bureaux du Comité, le Ministère des Travaux publics envoie, par lettre du 30 juin n. 1803, deux plans dont l'un, celui portant le n. 1, indique la zône dans laquelle se trouve la porte Bâ al-Fetouh avec les alignements des rues classées autour d'elle, et l'autre, celui portant le n. 2, montre les nouvelles routes projetées autour.

La Section technique, après examen de ce dernier, le trouve parfait sauf en ce qui concerne le percement de trois ouvertures sur chacune des deux parties du mur de la ville, d'un côté et d'autre de la porte, pour lequel elle invite M. Herz bey à lui présenter une étude.

Elle propose de s'informer au Ministère : 1° si le projet en question est définitif; 2° si le Comité peut commencer les formalités pour l'enlèvement de l'îlot de constructions au nord de la porte, conformément au projet et aux 37° et 41° pr. verb.

5° ZAOUYET EL-HENOUD.

L'Administration générale des Wakfs se propose de construire un hospice (tekieh), pour les derviches, sur l'emplacement de l'ancienne tekieh wakf Hassan el-Chochtari à Tabbana où se trouve le zaouyet el-Henoud, d'après le projet joint à sa lettre en date du 13 Août 1900. Le minaret de la zaouyeh susmentionnée étant un monument, elle demande l'avis du Comité.

La Section technique après examen ne trouve aucun inconvénient à la construction de l'hospice projeté, vu qu'il est suffisamment éloigné du monument.

6° MOSQUÉE GOHAR EL-LÂLÂ.

Comme suite à la communication du 1° S du 263° rapport, le Ministère des Travaux publics envoie au Comité par lettre n° 2337 du 9 Août 1900, un rapport sur les travaux d'amélioration à faire pour les chemins conduisant à la mosquée de Gohar el-Lâlâ, avec les observations de M. le Directeur du Tanzim, et deux dessins montrant la situation des chemins en question.

Dans le rapport précité, trois propositions sont exprimées : la première

consiste à faire certains nivellements et réparations sur le sol; ce travail ne coûte que L. E. 5 et pourrait être exécuté aux frais du Tanzim, à la condition que les wakfs s'occupent de l'arrosage des rues; la seconde proposition consiste à faire toujours le travail précité mais en établissant des marches et paliers en dalles, la somme de 60 L. E. nécessitée pour cette opération devra être payée par le Comité; la troisième est d'attendre que les propriétaires des maisons sises au commencement de la rue demandent des permis de reconstruire leurs immeubles et de les obliger alors à bâtir sur le niveau requis pour avoir le nivellement voulu.

La Section technique, après examen, écarte la première proposition trouvant sa réalisation insuffisante pour le but proposé et la troisième comme étant irréalisable en pratique. Elle admet la seconde et propose de prier le Ministère de faire figurer la dépense de 60 L. E. sur le budget du Tanzim de l'année prochaine.

7° MUSÉE ARABE.

M. l'Architecte en chef donne avis à la Section technique que, conformément aux dispositions prises par le Comité (Voir pr. verb. 100), il a engagé pour le Musée arabe un farrache définitif, un farrache supplémentaire pour la saison et un gardien de nuit.

8° MOSQUÉE KÂDI YEHIA.

L'Administration générale des Wakfs transmet au Comité une lettre du Mamour de sa troisième section, lui signalant l'état délabré de la mosquée de Kàdi Yehia à el-Habbanieh et la nécessité de sa remise en état. Comme il s'agit d'un monument, on demande l'avis du Comité.

M. Herz bey propose de faire pour cette mosquée ce qui a été fait pour la mosquée el-Mardâni c'est à dire de la reconstruire dans toutes ses parties, et comme les Wakfs se proposent d'y exécuter des travaux, il y aurait lieu de les prier de prendre à leur charge une partie considérable des dépenses.

La Section technique, après examen sur les lieux, accepte la proposition de M. l'Architecte en chef et demande en outre:

1° De fermer la mosquée au culte afin de prévenir un accident, vu l'état menaçant dans lequel elle se trouve;

2° D'enlever dès a présent le minbar et le koursi et les transporter dans une localité du magasin général des Wakfs pour être réparés le plus tôt possible, demandes d'ailleurs formulées déjà dans le 45e rapport;

3° De dresser un plan de la mosquée;

4° De porter une somme minimum de L.E. 500 sur le budget prochain pour commencer les travaux;

5° De poursuivre le voisin qui a empiété sur l'édifice du côté du mihrâb en obstruant la fenêtre qui se trouve au-dessus.

9° MOSQUÉE SERGHATMACH.

Le Service de la Ville informe le Comité, par lettre n° 1397 du 28 Juin 1900, que le sieur Abdel Rahmân Hindi a demandé un permis pour exhausser sa maison sise à châra el-Dohdeira (Khoderi) à côté des mosquées Serghatmach et Touloun.

La Section technique, après examen sur les lieux, trouve que déjà la maison en question, sans être exhaussée, obstrue une partie de la mosquée Serghatmach sur laquelle elle est adossée, en bouchant plusieurs de ses fenêtres, de même que les autres masures qui se trouvent à côté. Elle propose de faire exproprier pour cause d'utilité publique à l'égal de ce qui se pratique pour les boutiques parasites des mosquées, toute cette file de maisons, en commençant immédiatement par celle d'Abdel Rahman Hindi pour ne pas le léser dans ses intérêts.

10° TOMBEAU CHAGARAT EL-DORR.

La Section technique s'est ensuite transportée au tombeau de la sultane Chagarat el-Dorr pour examiner l'inscription signalée par M. P. Casanova dans la 97e séance du Comité.

Des traces apparentes, il a pu être constaté qu'il s'agit d'une inscription antique très intéressante, sculptée sur bois, à laquelle se superposent quelques restes d'une autre inscription en stuc d'une époque plus récente.

Il est décidé de faire faire une photographie de cette dernière, puis de l'en-

lever pour faire paraître clairement l'inscription sculptée originale. Il serait aussi très utile de procéder au nettoiement de la salle du tombeau, travail qui permettra de voir s'il n'y aurait pas de fenêtres bouchées sous le plâtrage pour les rouvrir, car l'endroit manque complètement de lumière et d'air.

Le 24 Octobre 1900.

Signé : A. Bahgat, P. Casanova, Herz, A. Manescalco, S. Sabri.

275ᵉ RAPPORT

(Voir le procès-verbal n° 101).

Présents à la réunion :

MM. Ali effendi Bahgat,
P. Casanova,
Herz bey,
Nakhla bey el-Barati,
J. Zarb bey.

M. A. Manescalco bey se fait excuser.

SOMMAIRE.

1° «Réserve pour petits travaux» du budget de l'année courante;
2° Budget de l'année 1901;
3° Musée arabe;
4° Deir el-Banât (دير البنات), au Vieux-Caire;
5° Kasr el-Cham'a (قصر الشمع) au Vieux-Caire;
6° Demande d'un permis pour faire des études et photographier dans les monuments coptes.

1° PETITS TRAVAUX.

M. Herz bey présente un état des économies réalisées sur cinq entreprises achevées, qui sont portées au budget de l'année courante; cet état se solde par un total de L.E. 171,128 mill. qu'il demande à reporter au chapitre C, *Réserve pour petits travaux,* afin de l'utiliser pour d'autres travaux.

La Section technique accepte. D'autre part elle autorise le virement de la somme de 58 L.E. 661 mill., pour solder les entreprises des mosquées Kaïtbaï à Kal'at el-Kabch et Tatâr el-Hegazieh, qui ont surpassé les crédits alloués.

2° BUDGET DE L'ANNÉE 1901.

Par circulaire datée du 27 Août dernier, l'Administration générale des wakfs demande au Comité de lui faire parvenir au plus tard le 23 septembre un état des dépenses du Comité pour l'année 1901.

M. l'architecte en chef rapporte qu'ayant eu l'assurance de l'Adminis-

tration des wakfs, de disposer de 4000 L. E. pour le compte du Comité et 3300 L. E. pour le compte des Wakfs, il a dressé un projet du budget pour l'année 1901, se soldant par L. E. 7300 soit L. E. 100 en plus du budget de l'année courante.

Le projet en question comporte comme d'ordinaire les travaux à continuer ceux à commencer, les expropriations, frais généraux, etc.

Voir ci-après les détails :

PROJET DU BUDGET POUR L'ANNÉE 1901.

NUMEROS D'ORDRE.	DÉSIGNATION ET NATURE DES TRAVAUX.	POUR compte DU COMITÉ.	POUR compte DES WAKFS.	TOTAUX.
	A. — Travaux à continuer :			
1	Mosquée du sultan el-Ghouri, à el-Ghourieh :			
	a) Travaux de consolidation..................	—	100	100
	b) Réparation du minbar....................	430	—	430
2	Mak'ad du sultan el-Ghouri :			
	Travaux de réparation et consolidation..........	200	300	500
3	Mosquée du sultan Kaïtbaï à Kal'at el-Kabch :			
	Travaux de consolidation......................	—	140	140
4	Mosquée funéraire du sultan Kaïtbaï au désert :			
	Dégagement selon projet; divers................	50	70	120
5	Mosquée Kidjmâs el-Ishâki :			
	Travaux de réparation, mur de soutènement Est....	100	230	330
6	Mosquée Aslam el-Bahaï :			
	Consolidation, couverture du sahn	250	500	750
7	Mosquée Tâtâr el-Hegâzieh :			
	Travaux de conservation, galerie du minaret; intérieur	100	100	200
8	Mosquée el-Mahmoudieh :			
	Travaux de réparation, nettoyage des murs........	420	680	1100
9	Mosquée el-Akmar :			
	Dégagement et réparations	250	—	250
10	Mosquée Inâl el-Atâbeki avec son sebil :			
	Travaux de consolidation.....................	150	150	300
	A reporter..........	1950	2270	4220

NUMEROS D'ORDRE.	DÉSIGNATION ET NATURE DES TRAVAUX.	POUR compte DU COMITÉ.	POUR compte DES WAKFS.	TOTAUX.
	Report..........	1950	2270	4220
	B. — Travaux à commencer :			
11	Mosquée Kâdi Yahia Zein el-Dyn à el-Habbanieh:			
	Travaux de restauration........................	100	500	600
12	Mosquée Gânem el-Bahlaouân :			
	Travaux de consolidation......................	150	70	220
13	Mak'ad du sultan Kaïtbaï au désert :			
	Travaux de consolidation et de réparation	—	160	160
	C. — Réserve pour petits travaux.................	50	—	50
	D. — Expropriation des boutiques................	500	—	500
	E. — Impression d'ouvrages	250	—	250
	F. — Personnel et frais généraux.................	1000	300	1300
	Totaux L. E.	4000	3300	7300

La Section technique, après examen, l'accepte et prie le Comité de vouloir bien l'approuver aussi.

3° MUSÉE ARABE.

A. Le Ministère des Finances, en approuvant le budget du Musée arabe pour 1900, donne à l'Administration générale des wakfs, par lettre en date du 8 juillet dernier n° 2461, communiquée au Comité par trois lettres en date du 14 Août dernier, les instructions à suivre concernant le paiement des dépenses et qui se résument ainsi :

1° Envoi aux Wakfs, pour être transmise aux Ministère des Finances, d'une liste des employés a désigner par le Comité avec les dates de leur nomination et le montant de leur traitement;

2° Les dépenses du Musée seront effectuées en conformité au règlement financier, sauf les achats d'antiquités qui se feront d'après les décisions de la Section technique;

3° Transmettre aux Wakfs copie des décisions concernant les achats d'antiquités ou autres, enfin, toutes les dépenses à faire pour le Musée afin qu'elles soient envoyées au Ministère à titre de documents pour les for-

malités requises. L'enregistrement des appointements des employés ainsi que les antiquités ou autres objets achetés, devant être tenu par l'Administration, toutes les pièces relatives à leur paiement devront être présentées à ses bureaux de comptabilité pour vérification et préparation des ordres de paiement en vertu de chèques mandatés au Ministère des Finances.

La Section technique en prend note.

B. M. Herz bey présente en cette occasion, pour se conformer aux instructions du Ministère des Finances (voir pr. verb. n° 98), le budget du Musée pour 1901.

La Section technique fait remarquer que dans le projet du budget de S.E. Fakhry pacha (voir pr. verb. 87) qui a servi de base à la demande du Comité relative à la dotation du Musée, il est prévu deux fonctionnaires nouveau et qu'il y a lieu de les faire figurer dans le budget à partir de 1901.

Elle prie en conséquence M. Herz bey de préparer un autre budget en faisant figurer les divers emplois prévus, notamment ceux du conservateur et du conservateur-adjoint et de le présenter à la prochaine réunion du Comité.

4° DEIR EL-BANÂT.

A. M. l'Architecte en chef présente le relevé du couvent Deir el-Banât demandé par le Comité (voir pr. verb. 100), ainsi qu'un projet pour le nouveau couvent, dressé par les bureaux du Comité sur la prière de MM. Nakhla bey el-Barâti et Saad Guirguis, nazir du wakf Deir el-Banât, présent aussi à la réunion.

Ce dernier informe la Section technique que le dit wakf se propose de reconstruire l'emplacement des reliques, et de faire des travaux de conservation pour les anciennes habitations et le sanctuaire classés par le Comité (voir rapp. 221).

Les belles boiseries qui s'y trouvaient ont été consignées par M. Herz bey, en vertu d'un inventaire dressé par les bureaux du Comité, audit nâzir pour qu'il veille à leur conservation et qu'il avise le Comité lors de leur remise en place qui sera effectuée sous la surveillance de M. l'Architecte en chef.

La Section technique approuve toutes ces dispositions.

B. Une autre question est soulevée par M. Nakhla bey el-Barâti :

M. Saad Guirguis désire remblayer la partie en pente de la propriété de la Communauté, conduisant à l'intérieur de l'enceinte de Kasr el-Cham'a et de pratiquer une autre porte à la place de l'ancienne, d'abord pour faciliter le passage et ensuite pour utiliser les décombres provenant des démolitions à faire en l'occasion des travaux projetés.

La Section technique ne s'oppose pas à la réalisation de ce projet.

5° KASR EL-CHAM'A.

En quittant le couvent Deïr el-Banât, la Section technique n'a pas voulu perdre l'occasion de visiter Kasr el-Cham'a.

Elle a été satisfaite de la bonne marche des travaux.

En passant par la tour de l'enceinte Ouest située entre la nouvelle église el-Moallaka et le couvent grec de Saint Georges, tour qui a été étayée afin de prévenir une chute, M. l'Architecte en chef a informé la Section technique qu'aussitôt les travaux de la porte Sud achevés il s'occupera de cette tour, mais qu'auparavant il est absolument nécessaire de faire disparaître la maison de M. Chenouda Youssef qui s'y rattache du côté Nord. D'ailleurs le Comité s'est occupé de cette question (voir les rapports 240, 248 et 253) mais sans aucun résultat.

M. Nakhla bey el-Barâti propose d'acheter cette maison, étant donné qu'elle n'est pas d'une valeur importante; quant au terrain sur lequel elle est élevée, il appartient à la communauté copte qui s'engagerait à le laisser toujours libre de toute construction.

La Section technique accueille cette proposition avec reconnaissance et demande au Comité de faire les démarches nécessaires dans ce sens.

7° DEMANDE D'UN PERMIS.

Il est pris connaissance d'une lettre de M. le professeur Strzygowski, priant instamment le Comité d'intervenir auprès de S. B. le Patriarche des Coptes, pour lui faire avoir un permis de faire des études et photographier dans les monuments coptes.

La Section technique accède à la demande de M. Strzygowski.

Le 1er novembre 1900

Signé : A. Bahgat, P. Casanova, Herz, Zarb, Nakhla Youssef.

PROCÈS-VERBAL N° 102.

(Voir le rapport n° 276 de la Section technique).

Le Comité s'est réuni au siège de l'Administration générale des wakfs, le mardi 4 décembre 1900 à 5 heures de l'après-midi.

Étaient présents :

LL. EE. Abdel Halim pacha Assem, président,
Tigrane pacha,
Hussein Fakhry pacha,
Yacoub Artin pacha;

MM. Ali effendi Bahgat,
J. Barois,
P. Casanova,
Hanna bey Bakhoum,
Herz bey,
Manescalco bey,
G. Maspero,
O. de Mohl,
Dr B. Moritz,
Saber bey Sabri,
J. Zarb bey.

I.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé et signé.

II.

S. E. le Président annonce au Comité qu'il s'est occupé des deux affaires signalées dans le dernier procès-verbal, savoir :

1° *Lions sculptés sous la porte du jardin wakf el-Chamachergui :*

Pour cette affaire S. E. le Président a eu une correspondance et une entrevue avec le Kâdi du Caire, qui consent à ce que le wakf el-Chamachergui cède au Comité, contre une rémunération, les pièces sculptées en question.

Le Comité charge M. l'Architecte en chef de faire le nécessaire pour l'acquisition de ces pierres.

2° *Tombeau Ibrahim el-Ansâri :*

S. E. le Président annonce que l'affaire est réglée et que satisfaction sera donnée aux désirs du Comité.

III.

Le rapport n° 276 de la Section technique est approuvé sans observations.

IV.

M. Herz bey donne lecture d'une lettre du 24 novembre 1900 de S. B. du Patriarche copte par laquelle il annonce qu'il a rencontré des difficultés dans l'exécution du projet relatif au remblai de la route conduisant au couvent de Deir el-Banât (voir rapport 275). Ces difficultés consistent dans l'opposition que les voisins font à l'exécution de ces travaux et Sa Béatitude demande l'intervention du Comité.

Après discussion il est décidé de répondre à Sa Béatitude que ces difficultés sont d'une nature que le Comité regrette de ne pouvoir trancher.

V.

Lecture est donnée d'une lettre de S. E. Franz pacha remerciant pour l'envoi de la monographie de la mosquée du Sultan Hassan et manifestant l'espoir qne le Comité voudra bien s'intéresser à d'autres publications semblables.

VI.

Le Comité prend connaissancee de la lettre du Ministère des Travaux publics n° 3640 du 6 novembre 1900, par laquelle ce Ministère demande qu'il soit adjoint à son conseil du Tanzim une personne versée dans l'histoire du pays et pouvant indiquer les noms des personnages célèbres que l'on pourrait donner aux diverses rues de la ville.

Le Comité décide que M. Youssef effendi Ahmed, calligraphe de ses bureaux, soit chargé de cette mision.

VII.

M. Herz bey soumet la liste des sociétés savantes auxquelles il conviendrait d'adresser la monographie du sultan Hassan et en même temps il informe le Comité qu'il a reçu des propositions de deux maisons de librairie l'une de Londres et l'autre de Berlin. Ces maisons demandent 40 o/o de rabais sur le montant du prix de l'ouvrage.

Le Comité approuve l'envoi aux sociétés indiquées dans la liste présentée par M. Herz bey et décide d'accorder aux libraires une remise de 35 o/o plus le 25e volume gratis.

VIII.

Le Comité décide de demander à l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, les Mémoires de cet Institut ayant trait à l'art arabe.

IX.

M. Herz bey rend compte au Comité des travaux qu'il a faits pendant son voyage dans la Haute-Égypte. Il présente aussi des photographies de la ville en ruine el-Medînah et des calques d'une inscription coufique, portant la date 117 de l'hégire, peinte sur les parois d'une chambre qui semble avoir appartenu à une vaste construction. M. Herz bey se propose de publier cette inscription avec tous les autres documents intéressants qu'il pourra trouver pendant ses excursions dans la Haute-Égypte.

X.

Ouvrages rentrés à la Bibliothèque du Comité :

Mittheilungen der K. K. Central-Commission fuer Erforshung, etc., etc., 26. Band, IV. Heft, Wien, 1900.

La séance est levée à 4 h. 1/2.

Le Secrétaire,
Signé: A. Manescalco.

Pour le Président,
Signé: Abd el Halim.

Les Membres,
Signé: Yacoub Artin pacha, Tigrane pacha.

276e RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 102.)

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président,
Ali effendi Bahgat,
P. Casanova,
Herz bey.

SOMMAIRE.

1° Marbre blanc dit «el-Baladi»;
2° Le crédit permanent de L. E. 20 mis à la disposition de M. l'Architecte en chef pour menus frais de bureaux;
3° Confection de dessins;
4° Kouttâb el-Ghouri (الغوري), à el-Ghourieh;
5° Aqueduc de Foum el-Khalig;
6° Mosquée el-Ghamri (الغمري), à Margouch (n° 55 du plan Grand bey);
7° Mur de la ville;
8° Travaux achevés.

1° MARBRE BLANC.

A. M. l'Architecte en chef donne lecture détaillée de son rapport touchant le voyage qu'il a entrepris en Hongrie pour rechercher le marbre blanc dit « el-Baladi » (voir rapp. 271).

Après avoir examiné aussi la correspondance y annexée, la Section technique constate que le concessionnaire de la carrière de Kiskoh, renfermant le marbre recherché, a fait banqueroute et que par suite les efforts de M. Herz bey pour engager des capitalistes à son exploitation ont été paralysés. Aussi M. Herz bey a eu l'idée d'intéresser dans l'affaire le Gouvernement Hongrois. De fait, il a été recommandé par M. Szterényi, Conseiller au Ministère de commerce hongrois, à la Société hongroise de commerce, protégée par le Gouvernement. La dite société, après délibération en conseil, a accepté en principe d'acheter et d'exploiter pour son compte les carrières de Kiskoh. Elle a promis de se prononcer définitivement en

trois mois sur l'issue de ses démarches et en cas de réussite, de fournir dans six autres mois le matériel demandé (voir lettre de la société en date du 18 septembre dernier, jointe au rapport de M. Herz bey). Dans le cas où la société en question échouerait dans ses tentatives, il y aurait l'espoir d'obtenir le marbre d'une compagnie belge qui est en formation pour exploiter les carrières de Vaskoh sises dans la proximité de Kiskoh.

La Section technique vote des remerciements à M. Herz bey pour ses actives recherches et propose de lui accorder la somme de L. E. 40 pour frais de déplacements plus L. E. 14,830 montant de sa note de frais en date du 20 octobre.

B. M. Herz bey rapporte que grâce à l'intervention de M. Somers Clarke, M. Charles I. Alford, ingénieur de la Société formée dernièrement pour l'exploitation des mines d'or en Égypte, lui a fait parvenir un échantillon de marbre provenant de Abou Garayah, sis à la hauteur d'Esna à trois jours des côtes de la mer rouge. Une grande quantité de ce marbre s'y trouve, d'après les renseignements de M. Alford, en blocs de diverses grandeurs. M. Herz bey a aujourd'hui même parlé avec M. Alford et obtenu de sa part la permission de puiser à cette carrière pendant six mois sans autres frais que ceux de transport. M. Alford a déclaré être prêt à laisser se joindre à sa caravane, qui partira le 22 courant de Keneh, les personnes que le Comité chargera de la mission.

A cet effet M. Herz bey a eu une entrevue avec Ali Moustafa Goubrân, chef des bédouins de la tribu Ebabda, envoyé par S. E. Johnson pacha. Il en est résulté une entente relative au départ des hommes du Comité.

La Section technique, ayant examiné l'échantillon de marbre présenté par M. Herz bey, le trouve, sauf une certaine différence de nuance, identique au marbre « el-Baladi ». Vu le départ prochain de la caravane de M. Alford, et tout en continuant les pourparlers en Hongrie, elle décide d'engager quatre chameliers et de les faire partir avec le tailleur de pierres Ahmed Youssef, chef maçon au service du Comité, pour profiter des circonstances et apporter du marbre. D'après une estimation, les frais de l'expédition monteront à la somme de L. E. 25.

2° LE CRÉDIT PERMAMENT DE 20 L. E.

M. l'Architecte en chef expose que le crédit de 20 L. E. mis à sa dispo-

sition pour les menus frais de bureau est vite épuisé et que son renouvellement prend du temps étant donné qu'il faut attendre pour son approbation une réunion de la Section technique.

Il est décidé que le crédit pourra être renouvelé au fur et à mesure des besoins sur la signature de deux membres de la Section; celle-ci se réservant de prendre connaissance une fois par mois, en séance, du détail des dépenses.

3° CONFECTION DE DESSINS.

A. Il est pris connaissance de deux lettres de M. Manzi, ingénieur chargé de relever la situation de quatre monuments du désert (voir rapp. 271) en dates de 6 et 12 courant, adressées à M. l'Architecte en chef.

Dans la première lettre M. Manzi expose qu'il lui est impossible d'achever complètement le travail dont il est chargé, car les fossoyeurs de la localité refusent de lui donner les noms des propriétaires des constructions qui environnent les monuments bien que dernièrement il fut accompagné d'un agent du Comité.

Par la seconde lettre, il demande un acompte de L.E. 80 sur le montant total de son travail en attendant l'issue de sa première réclamation.

En ce qui concerne la première lettre M. Herz bey déclare avoir fait écrire à S. E. le Gouverneur pour obliger les fossoyeurs de donner à M. Manzi les informations qu'il demande.

Quant au paiement de l'acompte de L. E. 80, la Section technique ne s'y oppose pas.

B. M. C. A. de Ortega chargé de prendre au Ministère des Travaux publics la copie du plan du Khalig et de dessiner et photographier la porte el-Hakìm au Vieux-Caire (voir rapp. 271), n'ayant pas jusqu'aujourd'hui donné suite à ses engagements, la Section technique l'en décharge et confie le premier travail à M. F. Manzi et le second à M. H. Caldji aux mêmes conditions que M. de Ortega.

4° KOUTTÂB EL-GHOURI.

A la suite de l'effondrement d'un dallage près du Kouttâb el-Ghouri, M. Herz bey a fait préparer un devis de L.E. 7500 mill. pour sa réparation.

La Section technique en prend connaissance et autorise l'exécution du travail par un des entrepreneurs connus aux bureaux du Comité.

5° AQUEDUC DE FOUM EL-KHALIG.

Le Ministère des Travaux publics (voir lettre n° 2584 du 28 août dernier), sur la demande du Gouvernorat, a procédé à l'examen d'une parcelle de terrain du côté de Madâbegh que le sieur Hassan Ali désirait louer. Constatations faites il est établi que la parcelle en question touche le mur de l'aqueduc du Vieux-Caire, de même que trois autres parcelles louées par l'entremise du Gouvernorat et sur lesquelles s'élèvent des constructions.

Sachant que le Comité avait demandé l'établissement de routes près de l'aqueduc et voyant d'autre part que le Gouvernorat, lors de la location des parcelles dont il s'agit, n'a consulté ni le Comité ni le Ministère, celui-ci a donné par lettre du 28 août dernier les recommandations nécessaires pour refuser à Hassan Ali la location de la parcelle qu'il demande, et pour ne plus louer aucune autre parcelle sans consulter au préalable le Ministère et le Comité.

Le Ministère s'informe en outre si le Comité persiste toujours dans son idée de dégager l'aqueduc ainsi que de créer des routes latérales comme cela avait été demandé.

La Section technique propose de remercier le Ministère des Travaux publics pour les bonnes dispositions qu'il vient de prendre et de lui répondre que le Comité persiste toujours dans ses projets concernant l'aqueduc.

6° MOSQUÉE EL-GHAMRI.

Sur la demande du sieur Mohamed Abdallah el-Ghamri de prendre en sous-œuvre la façade de la mosquée el-Ghamri, la Section technique s'est transportée sur les lieux pour prendre une décision.

Elle rappelle que des pierres sculptées du minaret démoli se trouvent dans la mosquée elle-même (voir pr.-verb. 13) et qu'en 1883 le Comité avait demandé à l'Administration générale des Wakfs de se substituer à l'Administrateur de la mosquée. Cependant rien n'a été fait jusqu'aujourd'hui en ce sens.

Dans son état actuel la mosquée ne présente rien d'intéressant car on se trouve devant une reconstruction. Tout ce qu'on peut y relever, ce sont les pierres sculptées du minaret à inscriptions coufiques, le minbar et le

koursi qui quoique dans un fort mauvais état démontrent un travail d'une bonne époque.

La Section technique propose de ne pas classer la mosquée el-Ghamri parmi les monuments arabes à conserver; elle pense que les pierres sculptées dont il est fait mention ci-dessus ainsi qu'au procès-verbal 131 devraient être réemployées lorsque le minaret sera reconstruit ou acquises pour le Musée arabe avec le minbar et le koursi.

7° MUR DE LA VILLE.

Le Comité est avisé par le Ministère des Travaux publics (lettre n° 3673 du 8 novembre 1900) que la dame Zohra bent el-Ouahâb a empiété sur une partie du mur de la ville près de la mosquée el-Bakri à el-Gamâlieh et qu'elle y a bâti des pièces d'habitation.

Le Ministère demande à savoir si la partie du mur en question intéresse le Comité.

Après examen sur les lieux, la Section technique s'en désintéresse.

8° TRAVAUX ACHEVÉS.

M. l'Architecte en chef donne avis que les travaux suivants sont achevés :

NUMÉROS d'ordre du budget.	DÉSIGNATION.	POUR compte du Comité.	POUR compte des Wakfs.
		L. E.	L. E.
	TRAVAUX ACHEVÉS.		
	A. SUR LE BUDGET DE 1899.		
2	Mosquée el-Ghouri	100	50
5	Mosquée Kaïtbaï à Kal'at el-Kabch	100	300
7	Mosquée Kaïtbaï au désert	230	510
8	Mosquée Barkouk au désert	270	400
12	Mosquée Kanbaï Emir Akhor	103	3
15	Roubât Wakf Inâl	20	220
18	Mosquée Aslam el-Bahaï	50	130
	B. SUR LE BUDGET DE 1900.		
1	Mosquée du sultan el-Ghouri	395	630

NUMÉROS d'ordre du budget.	DÉSIGNATION.	POUR compte du Comité.	POUR compte des Wakfs.
		L. E.	L. E.
2	Mosquée Achraf Barsbaï (village el-Khânka).....	130	270
3	Mosquée Kaïtbaï Kal'at el-Kabch	—	160
4	Mosquée Kaïtbaï au désert..................	200	150
5	Mosquée Barkouk (désert)..................	100	200
6	Mosquée Kidjmâs.........................	—	170
7	Mosquée Aïtomoch el-Nagâchi...............	150	50
8	Mosquée Soueidi (vieux-Caire)..............	—	150
9	Mosquée Aslam el-Bahaï...................	—	250
11	Tombeau el-Ghannanuoh...................	150	—
12	Mosquée Tatar el-Hegarieh.................	100	—
13	Ten-el-Maoulaouieh.......................	—	140
	LES PETITS TRAVAUX SUIVANTS SUR LE BUDGET DE 1900.		
	Tombeau du sultan Kalaoun................		
	Maison Radaouan bey.....................		
	Mosquée Saghri Ouardi (Makassis)...........	309	
	Mosquée Mokbil el-Daoudi..................		
	Tombeau Gohar el-Mardâni.................	70	

Le 15 novembre 1900.

Signé : Barois, Bahgat, Casanova, Herz.

koursi qui quoique dans un fort mauvais état démontrent un travail d'une bonne époque.

La Section technique propose de ne pas classer la mosquée el-Ghamri parmi les monuments arabes à conserver; elle pense que les pierres sculptées dont il est fait mention ci-dessus ainsi qu'au procès-verbal 131 devraient être réemployées lorsque le minaret sera reconstruit ou acquises pour le Musée arabe avec le minbar et le koursi.

7° MUR DE LA VILLE.

Le Comité est avisé par le Ministère des Travaux publics (lettre n° 3673 du 8 novembre 1900) que la dame Zohra bent el-Ouahâb a empiété sur une partie du mur de la ville près de la mosquée el-Bakri à el-Gamâlieh et qu'elle y a bâti des pièces d'habitation.

Le Ministère demande à savoir si la partie du mur en question intéresse le Comité.

Après examen sur les lieux, la Section technique s'en désintéresse.

8° TRAVAUX ACHEVÉS.

M. l'Architecte en chef donne avis que les travaux suivants sont achevés:

NUMÉROS d'ordre du budget.	DÉSIGNATION.	POUR compte du Comité.	POUR compte des Wakfs.
		L. E.	L. E.
	TRAVAUX ACHEVÉS.		
	A. SUR LE BUDG[illegible] 1899.		
2	Mosquée el-Ghouri ... [illegible]	100	[illegible]
5	Mosquée Kaïtbai à Kal[illegible]	[illegible]	[illegible]
7	Mosquée Kaïtbai au d[illegible]	[illegible]	[illegible]
8	Mosquée Barkouk au[illegible]	[illegible]	[illegible]
12	Mosquée Kanbai En[illegible]	[illegible]	[illegible]
15	Roubât Wakf Inâl. [illegible]	[illegible]	[illegible]
18	Mosquée Aslam el-[illegible]	[illegible]	[illegible]
	B. SUR [illegible] 190[illegible]		
1	Mosquée du sulta[illegible]	[illegible]	[illegible]

NUMÉROS d'ordre du budget.	DÉSIGNATION.	POUR compte du Comité.	POUR compte des Wakfs.
		L. E.	L. E.
2	Mosquée Achraf Barsbaï (village el-Khânka).....	130	270
3	Mosquée Kaïtbaï Kal'at el-Kabch	—	160
4	Mosquée Kaïtbaï au désert..................	200	150
5	Mosquée Barkouk (désert)..................	100	200
6	Mosquée Kidjmâs........................	—	170
7	Mosquée Aitomoch el-Nagâchi...............	150	50
8	Mosquée Soueidi (vieux-Caire)...............	—	150
9	Mosquée Aslam el-Bahaï..................	—	250
11	Tombeau el-Ghannanuoh..................	150	—
12	Mosquée Tatar el-Hegarieh	100	—
13	Ten-el-Maoulaouieh	—	140
	LES PETITS TRAVAUX SUIVANTS SUR LE BUDGET DE 1900.		
	Tombeau du sultan Kalaoun		
	Maison Radaouan bey.....................		
	Mosquée Saghri Ouardi (Makassis)...........	309	
	Mosquée Mokbil el-Daoudi..................		
	Tombeau Gohar el-Mardâni	70	

Le 15 novembre 1900.

Signé : Barois, Bahgat, Casanova, Herz.



NUMÉROS d'ordre du budget.	DÉSIGNATION.	POUR compte du Comité.	POUR compte des Wakfs.
		L. E.	L. E.
2	Mosquée Achraf Barsbaï (village el-Khânka).....	130	270
3	Mosquée Kaïtbaï Kal'at el-Kabch	—	160
4	Mosquée Kaïtbaï au désert..................	200	150
5	Mosquée Barkouk (désert)..................	100	200
6	Mosquée Kidjmâs..........................	—	170
7	Mosquée Aitomoch el-Nagâchi...............	150	50
8	Mosquée Soueidi (vieux-Caire)..............	—	150
9	Mosquée Aslam el-Bahaï...................	—	250
11	Tombeau el-Ghannanuoh...................	150	—
12	Mosquée Tatar el-Hegarieh................	100	—
13	Ten-el-Maoulaouieh.......................	—	140
	LES PETITS TRAVAUX SUIVANTS SUR LE BUDGET DE 1900.		
	Tombeau du sultan Kalaoun................		
	Maison Radaouan bey.....................		
	Mosquée Saghri Ouardi (Makassis)...........	309	
	Mosquée Mokbil el-Daoudi..................		
	Tombeau Gohar el-Mardâni	70	

Le 15 novembre 1900.

Signé : Barois, Bahgat, Casanova, Herz.

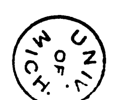
ROUBAT DU SULTAN INAL AU CAIRE. Pl. II.






LE PORTAIL.

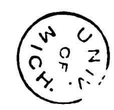
EN RUINES. APRÈS RESTAURATION.



Pl. III.

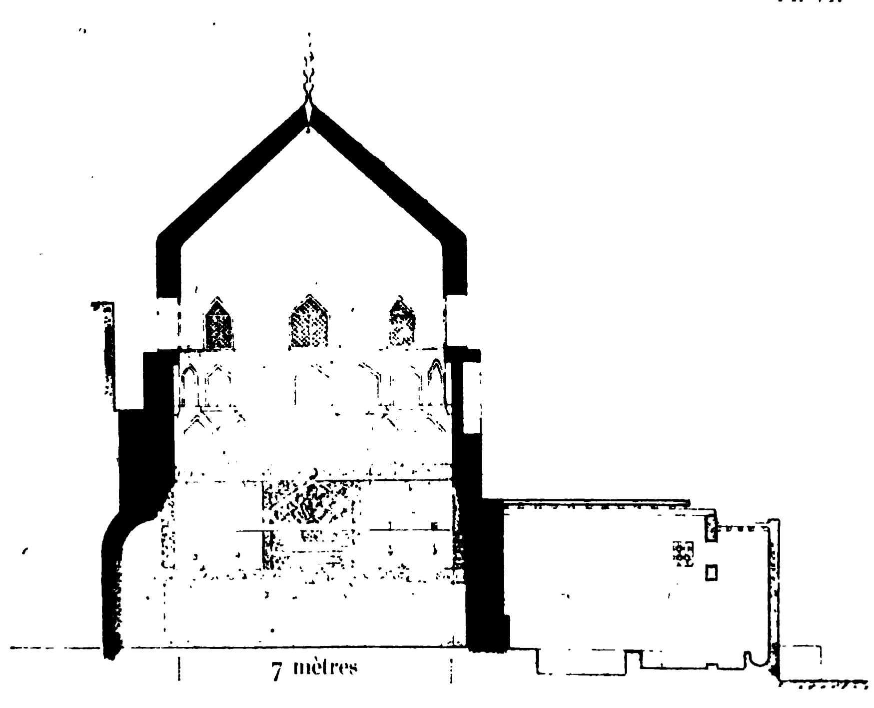
MOSQUÉE EL-AMRI A KOSS.

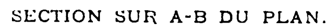
VUE LATÉRALE DU MINBAR DE MALIK EL-SALEH.

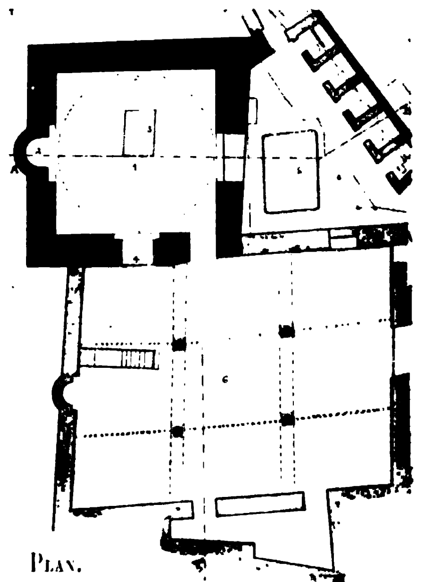


MOSQUÉE EL-AMRI A KOSS.
VUE DE FACE DU MINBAR DE MALIK EL-SALEH.

MOSQUÉE EL-AMRI A KOSS.
L'ANCIENNE NICHE DE PRIÈRE.




SECTION SUR A-B DU PLAN.



Plan.

TOMBEAU DE LA SULTANE CHAGARAT EL-DORR AU CAIRE.

LÉGENDE :

1 SALLE DU TOMBEAU.
2 NICHE DE PRIÈRE.
3 CÉNOTAPHE CENTRAL.
4 PETIT CÉNOTAPHE.
5 COUR D'ABLUTIONS.
6 MOSQUÉE MODERNE.



b

b

a

TOMBEAU DE
LA SULTANE CHAGARAT
EL-DORR AU CAIRE.

NICHE SUD (MURÉE DANS LA
PARTIE INFÉRIEURE).

CÉNOTAPHE CENTRAL.

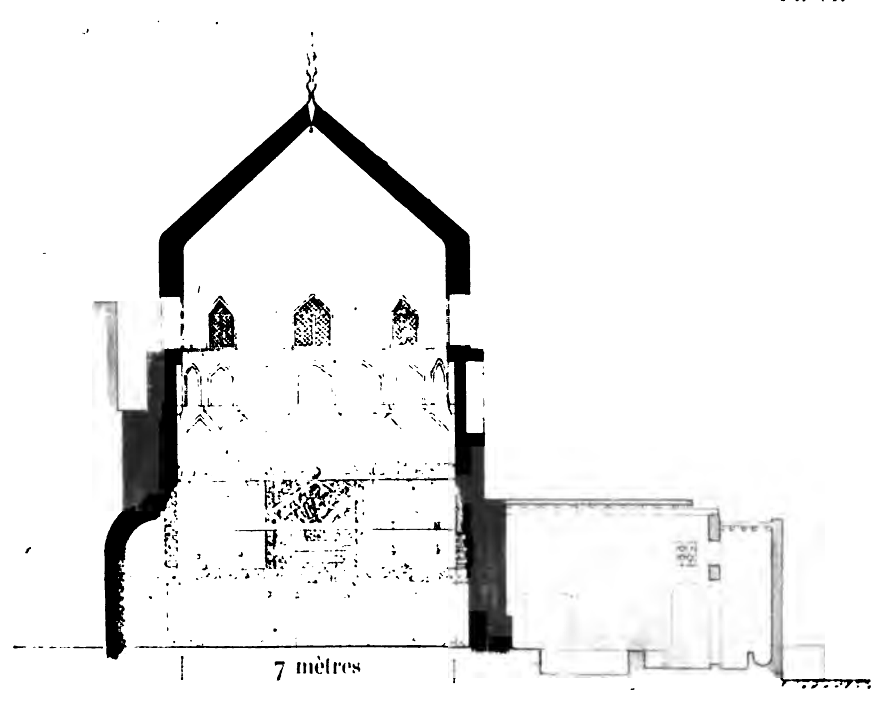
b b

a a

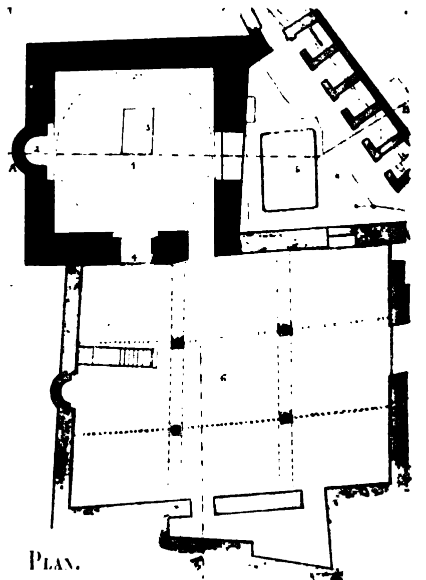
TOMBEAU DE LA SULTANE CHAGARAT EL-DORR AU CAIRE.

PARTIE SUPÉRIEURE DE LA NICHE DE PRIÈRE.





SECTION SUR A-B DU PLAN.

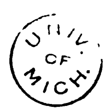


Plan.

TOMBEAU DE LA
SULTANE CHAGARAT EL-DORR
AU CAIRE.

LÉGENDE :

1 SALLE DU TOMBEAU.
2 NICHE DE PRIÈRE.
3 CÉNOTAPHE CENTRAL.
4 PETIT CÉNOTAPHE.
5 COUR D'ABLUTIONS.
6 MOSQUÉE MODERNE.



APPENDICE AU 17ME FASCICULE.

SOMMAIRE :



APPENDICE AU 17ME FASCICULE

PAR

M. MAX HERZ BEY.

1. ROUBÂT DU SULTAN INÂL رباط السلطان اينال.

(Voir les pr.-verb. nos 25, 26 et 72 et les rapp. nos 34, 195, 202, 209 et 216.)

Le roubât du sultan Inâl, qui figure dans les registres du Comité sous le nom «tekieh», servait à l'époque où il a été classé d'asile aux indigents. Ce nom de tekieh pas plus que sa destination ne l'éloignait de son affectation primitive, car, d'après el-Makrîzî[1], les roubâts servaient aux gens qui se vouaient à la piété et excluaient de leur vie tout confort et toute richesse.

Les pensionnaires de ces couvents[2] (ce nom convient également à cette sorte d'édifice) portaient le nom d'el-Mourâbet où el-Mougâhed, que les seigneurs musulmans du moyen âge se plurent souvent à ajouter à la longue liste de leurs titres.

El-Makrîzî mentionne une douzaine de roubâts; quelques-uns dans ce nombre étaient habités par des femmes. Seulement trois de ce grand nombre ont laissé quelques traces et parmi ceux-ci celui du sultan Inâl (ou plutôt d'une femme de sa famille) a une grande valeur parce que seul il subsiste de nos jours[3] dans un état à peu près parfait de conservation.

Son plan est fort simple (pl. I, fig. 1): une cour semblable au sahn d'une mosquée et qui, à l'origine, était probablement couverte; à l'Est et à l'Ouest se trouvent les liouâns; dans le premier, au mur du fond, se creuse la niche de prière (pl. I). Autour de la cour et au-dessus du liouân Ouest se groupent à divers étages les cellules des mourâbetouns auxquelles on

[1] *El-Khitat*, éd. Boulaq, t. II, p. 427.

[2] Max van Berchem, *Corpus inscriptionum arabicarum*, 1re partie, *Égypte*, 3me fasc. «Le mot *ribât* désigne à l'origine une institution militaire, puis un couvent de soufis analogue à la khânaqâh».

[3] Nous donnons dans les notes jointes à cet article quelques renseignements sur les deux autres roubâts el-Assâr et el-Zeini; on y trouvera aussi un extrait d'el Makrîzî sur le roubât el-Baghdâdieh, institué pour les femmes.

accède par plusieurs escaliers. Au premier étage du côté Sud se trouve même une salle affectant dans de modestes proportions la disposition bien connue des *ka'ah* des habitations privées. Aucune fenêtre sur l'extérieur. L'idée d'isolement est poussée à un tel excès que l'édifice ne présente d'autre façade que son portail. Du reste ce n'est que par un long corridor en ligne brisée que l'on arrive au cœur même du couvent.

Les premiers travaux de consolidation furent faits par le Comité en l'an 1887 (proc. verb. n° 26), et comportaient la réparation de l'intérieur du monument.

La Section technique fut invitée en 1896 (voir le rapp. n° 195) à s'occuper une fois encore de l'édifice et ce fut pour décider sa consolidation complète. Cette dernière série de travaux comprenait aussi la réparation de la porte d'entrée à laquelle fut rendu son aspect primitif (pl. II).

Le Comité a fait œuvre méritoire en demandant au Ministère des Travaux publics de modifier en sa faveur l'alignement établi devant la porte ce qui, une fois accordé, lui a permis de procéder à son dégagement.

On ne peut malheureusement déblayer du cul-de-sac, dont le niveau est plus élevé que celui du sol du couvent, que la partie la plus rapprochée de la porte; le reste de la ruelle appartenant au domaine public ne pouvait encourir une si importante transformation. Quelques marches permettent actuellement l'accès du roubât dont le beau portail a été ramené à son ancien niveau.

A l'intérieur la maçonnerie a été réparée en tenant compte du caractère de l'ancien ouvrage. La succession des travaux exécutés à différentes époques est d'ailleurs marquée sur le plan ci-joint. En outre les différentes dates de leur exécution ont été sculptées en divers endroits du monument (١٣٠٤ = 1887, ١٣١٣ = 1896).

Une mention spéciale doit être faite de la restauration des inscriptions sculptées de l'édifice. Cette restauration fait partie des travaux exécutés en l'année 1896. Les pierres portant les sculptures étaient désagrégées sur une étendue considérable; de tout le texte sculpté sur les jambages du portail on ne pût conserver qu'une très faible partie. Il ne s'agissait d'ailleurs ici que d'un texte koranique comme celui du *mihrâb* et non comme celui de la paroi du fond du *liouân* Est, dont il est loin d'avoir l'importance. Quant à ce dernier, auquel s'attache une valeur historique, malgré la grande vétusté

des pierres sur lesquelles il était tracé quelques lettres menaçant de disparaître purent être de nouveau sculptées sur l'ancienne trace; seulement les lettres dont les traces étaient suffisantes pour ne laisser subsister aucun doute ont été complétées. Celles trop effacées n'ont pas été reproduites. Comme les lettres embrassent la hauteur de deux assises, il s'est trouvé parfois qu'une lettre désagrégée dans sa partie inférieure ou supérieure subsistait en parfait état dans l'autre partie. Il a été alors permis de reconstituer la forme ancienne avec la plus scrupuleuse exactitude.

Nous donnons ci-après l'inscription telle qu'elle se trouve après sa restauration partielle en soulignant d'une ligne pointillée les lettres dont la moitié supérieure a été refaite et d'une ligne interrompue celles qui furent sculptées de nouveau sur l'assise inférieure. Les lettres entièrement refaites sont soulignées d'une ligne pleine.

امر با نشا هذ الرباط المبارك ال... الشريفة ذات الستر الرفيع والحجاب المنيع....

مولانا السلطان المالك الملك الاشرف ابو النصر اينال عز....... المرحوم

«A ordonné la construction de ce couvent béni..... la noble, le sublime voile, le rideau inabordable .... (de) notre seigneur, le sultan..... régnant, el-Malik el-Achraf Aboul Nasr Inâl; gloire..... le défunt.»

On apprend par cette inscription que le roubât a été fondé par une dame, parente du sultan Inâl[1].

[1] Mes recherches pour l'obtention de la wakfieh, qui aurait pu nous renseigner exactement sur le fondateur, sont restées malheureusement infructueuses jusqu'à ce jour.

M. van Berchem (*Corp.* cité, p. 408, n° 280) ne disposant pas des moyens lui permettant d'approcher de l'inscription, ne pouvait en lire que les cinq premiers mots et le mot السلطان (el-sultân). Nous ne partageons pas l'opinion de M. van Berchem d'après laquelle ce monument est plutôt du XIVe que du XVe siècle. Le fait que ses deux liouâns sont voûtés et non plafonnés ne prouve rien. Les madrassahs du XIVe siècle étaient indifféremment voûtées ou plafonnées. On peut même dire qu'au XIVe siècle les madrassahs plafonnées sont plus nombreuses que celles voûtées et que ces dernières sont même très rares. La raison pour laquelle les deux liouâns du roubât Inâl sont voûtés serait plutôt d'ordre pratique, les voûtes offrant plus de résistance lorsque la partie supérieure de l'édifice comprend des pièces d'habitation.

Quant au style ou à l'exécution de la porte, seule partie pouvant permettre une appréciation plus formelle, aucune particularité ne semble de nature à le soustraire à son classement parmi les œuvres du XVe siècle.

Les portes de la cour ont été aussi réparées ainsi que les terrasses. Les derniers travaux étaient à peine exécutés, lorsque l'Administration générale des Wakfs a fait connaître au Comité (rapp. n° 264) qu'à partir de ce moment le wakf Inâl ne dépendait plus de l'Administration générale des Wakfs mais bien de la nazrah légale du wakf Inâl et qu'il y avait lieu de lui consigner le roubât et le tombeau du sultan Inâl relevant tous deux de ce wakf.

Le Comité donna suite à cette demande, mais non sans avoir, au préalable obtenu l'engagement formel de la part de la nouvelle directrice de veiller au maintien des monuments confiés à sa garde.

2. MOSQUÉE EL-AMRI جا مع العمرى

(Voir les pr.-verb. nos 41, 46, 60, 73, 74 et 97
et les rapports nos 103, 152, 163, 250, 255 et 265.)

Cette mosquée n'a été d'abord connue qu'en raison de son beau minbar qui mérite en effet tout l'intérêt que le Comité lui témoigne (pl. III et IV).

Ce minbar est tout en bois en travail d'assemblage avec panneaux ornés de sculptures de dessins très variés et d'une rare finesse. Contrairement à ce que dit M. Ibrahim Nadîm dans son court rapport adressé au Comité en 1900 [1]: il ne présente pas d'incrustations.

L'inscription sculptée sur une plaque en bois au-dessus de la porte est la suivante :

بسم الله الرحمن الرحيم ادع الى سبيل ربك بالحكمة والموعظة الحسنة

امر بعمل* هذا المنبر المبارك الشريف مو........................

المؤمنين صلوات الله عليه وعلى ابائه الطاهرين وابنائه ال...........

على يد قيله وخليله السيد الاجل الملك الصالح ناصر الائمة و•

كاشف الغمة امير الجيوش سيف الاسلام غيث الانام كافل قضاة•

المسلمين وهادى دعاة المؤمنين عضد الله به الدين وامتع بطول

بقائه امير المؤمنين وادام قدرته واعلا كلمته فى سنة خمسين وخمسمائة.

A ordonné la construction de cette chaire bénie et sacrée, notre maître et seigneur

[1] Voir le rapport n° 103 de la Deuxième commission.

l'imâm al-Fâ'iz bi-nasr Allah, l'émir des croyants, que les bénédictions d'Allah soient sur lui, sur ses ancêtres purs et sur ses descendants attendus. Par la main de son serviteur et de son ami, l'auguste Seigneur Al-Malik as-Sâlih, le défenseur des imâms et le *chef du peuple* (?) l'émir des armées, le glaive de l'Islâm, le secours des créatures, le protecteur des juges musulmans et le directeur des missionnaires des croyants, qu'Allah soutienne par lui la religion et qu'il prolonge son existence pour le plus grand profit de l'émir des croyants, qu'il fasse aimer sa puissance et qu'il élève sa parole! En l'année 550 (1155) [1].

Cette inscription nous apprend que le minbar a été élevé par ordre de Malik el-Sâleh en l'an 550. El-Malik el-Sâleh n'est autre que Talâyeh Abou Rezîk, qui gouvernait la province de Minieh, à l'époque de laquelle date le minbar et qu'une révolution, on venait de mettre à mort le khalife fatimite el-Zâfer bimr Allah, plaça à la tête du gouvernement [2].

La règne des Fatimites touchait alors à sa fin et leur puissance était si peu redoutable que les vizirs s'octroyaient librement le titre de roi [3].

Le minbar n'est plus complet, c'est-à-dire tel qu'il a été élevé il y a huit siècles et demi; il est aisé de reconnaître sur les deux photographies les adjonctions faites à diverses époques; telles la balustrade, les portes et les premières marches.

Mais d'autres détails intéressants se trouvent dans cette mosquée: les plâtres de son ancien mihrâb (pl. V), bien que moins anciens que le minbar, une autre inscription sur marbre mentionnée dans le court rapport de M. Richmond (rapport n° 255), la recommandent à une étude approfondie [4].

L'occasion s'en présentera, nous l'espérons, lorsque le Comité entreprendra la réparation du minbar, comme cela a été décidé dans une de ses dernières séances. Nous tenions en attendant à présenter quelques documents concernant cette mosquée et gardés depuis plusieurs années dans les archives du Comité.

[1] J'adresse ici mes remerciements à M. Max van Berchem pour cette traduction due à son obligeance.

[2] Il y a lieu de rappeler que le Caire doit à ce personnage un de ses plus précieux monuments : la mosquée qui porte son nom fut érigée par lui en 555 (1160) et est située à l'extérieur de Bâb Zoueilah.

[3] Voir à ce sujet la note à la p. 520, *Histoire et description de la Citadelle du Caire* (*Mémoires de la Mission archéologique française*, t. IVme, 4me fasc.) par M. P. Casanova.

[4] La niche de prière représentée par la pl. V se trouve à l'ouest du minbar, à côté duquel on voit une autre kiblah entièrement moderne.

3. LE TOMBEAU DE LA SULTANE CHAGARAT EL-DORR قبة شجرة الدر

(Voir le pr.-verb. n° 97 et les rapp. n°s 256 et 274.)

L'histoire de Chagarat el-Dorr[1], cette esclave qui s'élève jusqu'au trône et meurt misérablement victime d'une vengeance est trop singulière pour ne pas être relatée en quelques mots[2].

Chagarat el-Dorr (arbre de perles), turque de naissance, avait été achetée par le khalife el-Mostanser qui la donna pour épouse au sultan ayoubite El-Melik el-Sâleh Negm el-Dyn. A en croire les historiens elle aurait maintes fois donné preuve d'un profond esprit politique à son royal époux. Elle l'a d'ailleurs hautement démontré à la mort de Sâleh, survenue en 1248. — La guerre entre les Égyptiens et les Croisés se poursuivait à ce moment, acharnée, entre Damiette et Mansourah; Chagarat el-Dorr sut cacher le funeste événement jusqu'à ce que son fils (d'après quelques-uns son neveu) fut arrivé de Syrie pour recueillir l'héritage du sultan défunt. Mais el-Melik el-Moazzam Tourân-Chah ne sut pas s'assurer les sympathies des puissants émirs, dont quelques-uns furent mis à mort sur son ordre.

A la suite d'une révolte il fut impitoyablement massacré le 4 mai 1250 à Fareskour où il avait réuni les plus hauts dignitaires pour des fêtes données à l'occasion d'une récente victoire remportée sur les Croisés.

Chagarat el-Dorr s'attendait, malgré la situation troublée, à reprendre le pouvoir après la mort de Tourân-Chah, dont l'ingratitude à son égard l'empêcha de déplorer la perte. « Elle sut employer à propos des influences diverses et elle fut déclarée reine d'Égypte par une décision qui n'avait pas d'antécédents dans les dynasties musulmanes précédentes, et dont l'exemple unique ne fut suivi à aucune des époques qui lui succédèrent ».

Mais le règne de Chagarat el-Dorr ne fut pas de longue durée. Sur le refus du Khalife el-Mostanser de lui accorder le diplôme d'investiture et en présence de l'attitude menaçante des musulmans, elle céda le pouvoir au plus puissant des émirs égyptiens Ezz el-Dyn Ybek qu'elle s'était attaché

[1] Ibn Khaldoun et Ibn Doukmâk écrivent شجر الدر Chagar el-Dorr.

[2] Voir pour ces notes El-Makrîzî, *Khitat*, tome II, p. 236 et J. J. Marcel, *Égypte moderne*, p. 153 et suivantes.

Le *Bulletin de l'Institut égyptien*, année 1888, contient une étude détaillée sur Chagarat el-Dorr, par M. A. de Mérionec.

et à qui, disait-on, des liens intimes l'unissaient même avant la mort de Melik el-Sâleh.

Le mariage d'Ybek avec Chagarat el-Dorr, contracté pour favoriser la fusion de leurs partis, ne réussit pas à calmer les esprits.

Les partisans de la maison Ayoubite réussirent à associer à Ezz el-Dyn Ybek un jeune rejeton de la famille de Sâleh el-Dyn. Mais il réussit à s'en débarrasser peu de temps après, lorsque, à la suite d'une guerre en Syrie il revint vainqueur en Égypte. Le jeune prince détrôné mourut bientôt en prison.

«Seul sultan sur le trône, sans égal au présent, sans rival à redouter à l'avenir, Ybek ne régnait pourtant pas par lui-même; il avait trouvé un maître dans la femme qu'il avait épousée. Chagarat el-Dorr lui intimait ses volontés et Ybek n'osait leur résister». Ainsi Chagarat el-Dorr toute déposée qu'elle était régnait encore réellement, et avec plus de despotisme, sous le nom de son successeur devenu son époux.

Cette domination lui devint intolérable et il tenta de s'en affranchir. Mais il éprouva que se soustraire aux pièges cachés d'une femme est plus difficile que combattre en face les hommes. Chagarat el-Dorr délaissée, ayant été informée que son époux se préparait à lui donner une rivale en la personne d'une princesse, sa mort fut aussitôt décrétée. Ybek fut étranglé dans le bain du harem par les eunuques de la reine en 1257.

Le vengeance ne se fit pas attendre. Les émirs ayant proclamé sultan Nour el-Dyn Ali, fils qu'Ybek avait eu d'une de ses concubines. «Le premier acte du jeune roi d'Égypte fut de faire saisir la meurtière de son père et de la livrer à l'odalisque dont il avait lui-même reçu le jour; celle-ci abandonna la prisonnière à la barbarie de ses femmes qui lui firent subir un supplice nouveau. Elles l'assommèrent à coups de leurs chaussures de bois appelées *qobqab* espèce de galoches ou sandales que portent les femmes dans l'intérieur du harem. Son cadavre jeté nu dans les fossés de la citadelle, fut à demi dévoré par les chiens, puis déposé dans une tombe près de celle de Sitteh Nefîsseh[1]».

Ibn Iyâs dans son *Bada el-Zouhour,* tome I, p. 92, dit que lorsque la malheureuse Chagarat el-Dorr succomba dans les tortures on la prit par

[1] Marcel. p. 160.

les pieds pour la jeter du haut des murailles dans la fosse et qu'elle n'avait alors qu'un seul vêtement muni de cordons richement ornés, qui lui furent plus tard arrachés par des rôdeurs avides de butin. C'est seulement le troisième jour qu'elle fut emportée et déposée dans *son tombeau qui se trouve dans le voisinage de Sayedah Nefissah près de la maison des khalifes.*

Le tombeau tel qu'il se présente aujourd'hui consiste en une salle carrée (pl. VI) surmontée d'un dôme qui a le galbe des plus anciennes coupoles qui nous connaissons en Égypte.

On passe, pour y arriver, par une petite mosquée érigée depuis environ un quart de siècle[1].

La porte de communication entre la mosquée et la salle du tombeau est placée dans le mur Nord vers l'angle Ouest.

En faisant la comparaison de cette chapelle avec les monuments de dispositions semblables on arrive à conclure que cette porte doit avoir été percée après coup et que la porte primitive devait se trouver dans une des niches plates (pl. VII) qui décorent trois des murs; la quatrième paroi, celle tournée vers la Mecque, contient la niche de prière, plus profondément creusée (pl. VIII).

Toutes ces niches comportent un riche motif de *coquille arabe* dans laquelle de fines arabesques mêlées aux lettres d'une inscription constituent l'ornementation[2]. Celle du mihrâb est encore plus accentuée et le quart de sphère qui la couvre mérite une attention spéciale en raison de sa belle mosaïque en petits cubes de verre doré, rouge et bleu, vraie mosaïque byzantine.

[1] Ali pacha Moubarek dans ses *Khitat el-Guedideh*, t. II, p. 61 dit de cette mosquée qu'elle fut érigée en 1294 (1877) par le cheikh Marzouk el-Farrâch (frère du gardien actuel). Le même auteur dit plus loin, t. V, p. 32, qu'elle fut construite en 1290 (1873) par Saïd Soliman Eissa. Nos informations justifient la première version.

Ali pacha mentionne à cette occasion une inscription en plâtre avec la date 509 (1115) qui existait sur le minaret de l'ancienne mosquée. Malheureusement ce minaret n'existe plus; il a été démoli à l'époque de la reconstruction de la mosquée. Une maisonnette occupe aujourd'hui sa place.

[2] Les inscriptions tirées du koran dans les niches sont les suivantes: Sur le mihrâb, le chap. 48, verset 1 à 4; sur la niche Ouest le chap. 16, versets 128 et le chap. 33, verset 56; sur la niche Sud le chap. 9, verset 130 et sur la niche Nord, fort endommagée, un fragment du verset 255 du deuxième chapitre du koran.

Malheureusement son éclat de jadis et la ligne de son ornementation se dissimulent de nos jours sous une épaisse couche de peinture à l'huile. Le nettoyage d'une petite partie a démontré, que c'est le plus intéressant parmi tous les ouvrages semblables, d'ailleurs très-rares en Égypte[1].

La transition du carré à la base de la coupole est formée par deux rangs de stalactites (ou plutôt de petites niches) en briques crépies, employées comme d'ailleurs pour l'édifice entier. Les fenêtres placées à la hauteur des stalactites, sont murées sans exception. Aujourd'hui le peu de lumière qui éclaire l'intérieur pénètre par les fenêtres peu transparentes de la coupole et par les deux ouvertures donnant sur la mosquée.

Un examen attentif des petites niches des pendentifs, nous laisse apercevoir sous le badigeon des traces d'une ornementation de bon goût; il semble même que l'on pourrait y reconnaître un léger relief.

La frise qui porte l'inscription (ou plutôt les inscriptions car il y en a deux superposées) et dont fait mention le 274e rapp. se trouve à 1 m. 72 c. du sol (*a* des planches VII et VIII). L'une est sculptée sur de fortes planches en bois bien scellées dans les murs sur le portour intérieur de la salle; elle ne paraît aujourd'hui qu'en de certains endroits, étant couverte par un autre texte en caractères « naskhi mamlouk[2] » modelés en stuc selon les principes qui caractérisent la bonne époque[3].

Une autre frise également en bois est placée au-dessous des stalactites (*b* des mêmes planches). Elle porte une inscription assez sommairement tracée en couleur blanche qui ne cache pourtant pas complètement l'inscription ancienne dont elle laisse entrevoir ça et là quelques lettres noircies,

[1] En dehors de cet exemple nous n'avons constaté l'emploi de la mosaïque byzantine en Égypte qu'à trois autres endroits : dans la mosquée Ahmed ibn Touloun, dans les mosquées el-Tabarsieh et Akboghaieh (XIVe siècle) qui font partie de la grande Université d'El Azhar. Les mosaïques y ornent toujours les mihrâbs.

[2] Une expression employée par M. Max van Berchem et qui désigne bien l'écriture monumentale du moyen-âge.

[3] Bien qu'interrompu en plusieurs endroits, il est facile d'établir que le texte est tiré du 2me chap., commencement du 255me et fin du 286me versets du koran; en plus il contient des louanges du prophète.

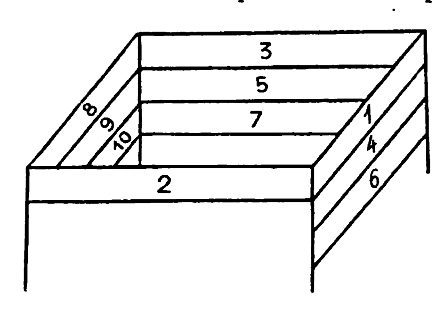
Le texte de l'inscription superposée a été publié par M. van Berchem à la p. 111 sous le n° 70 de son *Corpus* inscr. arab. (prem. partie, *Égypte*, fasc. deuxième).

Il relate les titres de la sultane et est jugé par lui la copie d'un ancien texte.

agrémentées de feuillages et qui pouvaient bien appartenir au texte original.

Malheureusment aucune des nombreuses inscriptions que nous venons de mentionner ne nous renseigne sur l'âge de l'édifice ou sur le nom de son fondateur. De plus il y a contradiction entre l'histoire et la tradition. D'après ce que nous avons dit plus haut Chagarat el-Dorr fut enterrée dans le tombeau qu'elle avait fait ériger de son vivant, d'où l'on pourrait conclure que ses restes occupent le caveau sinon unique au moins plus important, c'est-à-dire celui placé dans le milieu de la chapelle. Ce n'est pourtant qu'un sarcophage de très pauvre apparence relégué dans la niche brisée que l'on désigne comme destiné à couvrir la tombe de la sultane. Le grand « tabout » placé au milieu de la salle est attribué à un membre de la famille Abbasside[1].

Ce tabout (sarcophage) contient, sur une charpente d'un mauvais travail, dix planches étroites en bois de sapin avec inscription en relief. Les lettres naskh de cette inscription rappellent, comme caractère et dimensions, celles du tabout de Sâleh Negm el-Dyn, étant pourtant d'une exécution plutôt médiocre. Les dix planches à inscription ne suivant aucun ordre établi, nous avons joint le diagramme ci-près, pour expliquer leur disposition.



Le texte koranique se trouvant sur les planches suivantes : 1, 2 et 3 — chap. 2, versets 256 et 257 (fragment) 4 et 5 — chap. 39, vers. 73 (frag.). 6 — chap. 7, verset 53 (frag.). 7 — chap. 7, versets 54 et 55 sur les planches 8, 9 et 10 on lit les vers suivant, nous les transcrivons avec les fautes du texte :

ياواقف على قبرى لا تعجب من امرى بالمس كنت انا مثلك وانت اعد امثلى.

نعم المسكن لمن احسن.

فان من اتقا ونال اعلا المراتب وارتقا وهم اهل الصلاح وانقى.

نعم المسكن لمن احسن.

[1] M. van Berchem pense (à l'endroit cité) que ce fut un Khalife Mohamed mort en 808 (1405) ou un autre mort en 645 (1538). Le caractère de cet inscription ainsi que sa composition, en stuc appliquée sur bois étaient en usage à chacune de ces deux époques.

Oh! toi qui est debout près de mon tombeau, ne t'étonne pas de mon état.

Hier j'étais comme toi, demain tu sera comme moi.

Quel bon lieu de repos pour celui qui a fait le bien!

Car ceux qui ont confiance en Dieu et qui ont atteint, en s'élevant, le suprême degré, ceux-là sont les gens de piété et de confiance en Dieu.

Quel bon lieu de repos pour celui qui a fait le bien!

Quoi qu'il en soit et bien qu'aucun document écrit ne vienne à notre aide pour établir l'âge de l'édifice, sa disposition et le caractère de la construction nous permettent au moins de le classer. En effet, on peut affirmer que ce monument appartient à l'époque à laquelle fut érigé le tombeau du sultan Sâleh premier époux de Chagarat el-Dorr (1242), situé dans la rue el-Nahassyn. Quant à son ornementation en stuc elle rappelle les quelques fragments d'un travail semblable, enlevés à la mosquée du sultan el-Kâmel (1225) et qui figurent aujourd'hui dans les collections du Musée arabe. L'édifice est donc bien un produit de l'époque ayoubite.

Cela prouverait donc qu'il s'agit bien ici du tombeau que Chagarat el-Dorr a fait construire à son intention, comme l'observe aussi M. van Berchem, qui fixe la date de son érection vers 648 (1250). Il est possible que les premières inscriptions des deux tirâz nous réservent d'autres preuves.

En résumant et en analysant les changements et transformations que nous avons constatés dans le tombeau on ne saurait s'empêcher de vouloir en rechercher les causes dans les faits historiques qui se rattachent à la vie de la sultane Chagarat el-Dorr. Ainsi nous savons que cette sultane fit élever au moment de sa toute puissance un somptueux édifice où ses restes devaient être renfermés, et qu'à la suite d'une série de tragiques événements elle mourut victime d'une vengeance et son cadavre ne reçut aucun des honneurs dûs à son rang. Donc étant comme nous supposons en présence du tombeau de Chagarat el-Dorr nous trouverions dans la haine qui fut vouée à sa mémoire l'explication des dégradations dont les parties ornementales du monument portent la trace : les lettres peintes de l'inscription supérieure sont masquées par un hideux barbouillage, celles sculptées dans le bois, intentionnellement coupées; les phrases par lesquelles la protection du ciel est implorée sur elle et qui proclament sa puissance sont particulièrement détériorées.

Il est donc assez vraisemblable que le corps de la malheureuse sultane ait été simplement relégué à côté d'un mur de la salle; ses partisans eux-

mêmes, sans doute en pleine déchéance, n'osant réclamer pour elle la place qu'elle s'était destinée de son vivant.

Les titres que l'on relève sur la frise supérieure, et probablement retracés d'après l'ancien texte presque effacé à une date ultérieure, peuvent fournir une donnée nouvelle : une main pieuse avait accompli cette besogne comme tribut à la mémoire de Chagarat el-Dorr et cela à un moment où sans doute des représailles n'étaient plus à craindre. C'est peut-être en 1405 ou 1538 lorsque l'on décida d'enterrer le khalife Abbasside dans le caveau inoccupé de la sultane que l'on songea à rappeler par quelques mots la destination première du monument.

Pour l'inscription en bois sculpté qui forme bordure sur le pourtour de la salle, l'unique transformation possible était celle qui fut adoptée : la superposition des caractères en stuc masquant l'ancien ouvrage.

Espérons que les travaux que le Comité entreprendra dans le monument et qui auront pour but de faire disparaître toute inutile adjonction nous permettront de dégager les données historiques dont, en l'état actuel, on ne peut que vaguement soupçonner l'existence.

DEIR EL-BANÂT دير البنات

(Voir le proc.-verb. n° 100 et les rapp. n° 221 et 275.)

Le Deir el-Banât se trouve dans la partie Nord-Ouest de l'enceinte de Kasr el-Cham'a; il est limité au Sud-Est par la ruelle Mar-Guirguis, qui tire son nom de la chapelle du Deir; ses autres côtés confinent principalement à des propriétés de la Communauté grecque.

Les données historiques sur ce deir sont très restreintes. Abou Sâleh l'arménien n'en dit rien; c'est dans el-Makrîzî que nous lisons quelques lignes à la page 510 (tome II); il dit : « Le Deir el-Banât au Kasr el-Cham'a est connu sous le nom de Bougorg[1]. Il était avant l'islam un nilomètre où on en voit des traces jusqu'à ces jours... ».

Mais le deir d'aujourd'hui n'a certainement que l'emplacement de commun avec le deir mentionné par el-Makrîzî. Les fouilles dernièrement exécutées dans son voisinage ont mis à jour des grands blocs de pierre qui se trouvent

[1] Ibn Doukmâk nous donne l'explication pour cette dénomination Bougorg (بوجرج). Il mentionne à la p. 108 (t. II) ce même deir sous le nom de Abi Gorg ابى جرج ce qui doit être une allusion à St. Georges à qui la chapelle du deir est dédiée jusqu'à nos jours.

jusqu'à 4 mètres de profondeur au-dessous du sol du deir. Peut-être sont-ils contemporains de l'ancienne construction. Aussi faut-il en l'absence de données historiques sur le deir actuel rechercher les renseignements dans l'édifice lui-même et nous contenter de ce que peuvent fournir ses détails architecturaux.

Le deir, si on peut toutefois donner à cette disposition une telle désignation, tel qu'il se présente aujourd'hui consiste en une grande salle oblongue qui se subdivise en dorka'ah (pièce centrale) et liouân Est. A l'Est de la dorka'ah il y a une salle sur plan rectangulaire, formant la chapelle dédiée à St.-Georges, devant laquelle sont placés les grands battants anciens mentionnés dans le 221e rapport. Autour de ces pièces principales il y a des petites chambres de moindre importance; celles au Sud sont inaccessibles, un haut soubassement en bois barrant leurs portes. Pourtant cette disposition primitive a été changé par l'établissement d'un étage à mi-hauteur du liouân, où l'on arrive par un escalier construit pour ce but. On accède de la plateforme ainsi créée aux cellules des sœurs rangées des deux côtés de la dorka'ah et desservies par deux galeries.

Liouân, chapelle et dorka'ah sont plafonnés en bois, mais seulement les deux premiers ont des couvertures anciennes; celle de la chapelle est fort endommagée. Nous relevons parmi les ornements en stuc de la voussure du liouân des figures d'oiseaux très bien modelées. Sur la voussure de la chapelle deux rangées d'inscriptions, à texte tiré de l'évangile; la supérieure en lettres coufiques, l'inférieure en naskhi mamlouk.

En considérant toutes les constatations énumérées, on est porté à croire que cet édifice, à l'origine une ka'a, a été transformé en deir dans le xivme ou xve siècle (peut-être peu après la fondation de l'édifice).

Il ne contient en tout cas rien de l'ancien deir mentionné par el-Makrîzî, sinon les vantaux à sculpture archaïque du sanctuaire.

Peut-être les travaux de réparation projetés dans l'édifice nous renseigneront-ils mieux.

NOTES CONCERNANT LES ROUBÂTS.

(Voir page 107)

ROUBÂT EL-ASSÂR رباط الآثار

Un passage de Gabarti[1] (vol. IV, p. 99, édit. arabe) relate qu'en 1224 (1809) Mohamed Ali pacha avait chargé le Khaouâga Mahmoud Hassan bizragân bâcha (بزرجان باشا) de la construction du château et de la mosquée qui est connue sous le nom de Atar el-Nebi. Je visitai, en compagnie de Youssef eff. Ahmed, cette mosquée qui existe encore aujourd'hui et se trouve au Sud du Vieux-Caire sur le Nil. Vue du côté du fleuve, avec ses murs à moitié ruinés entre lesquels surgissent quelques arbres, elle présente un fort joli tableau. Une construction assez importante élevée à la base de l'édifice le garantit des atteintes des eaux qui le baignent à sa base.

Parmi les roubâts que mentionne el-Makrîzî il s'en trouve un qu'il appelle du même nom de *Assâr* رباط الآثار et qu'il place dans le voisinage du Birket el-Habech (le souvenir de cet étang ne subsiste plus chez le peuple[2]). Mais d'après nos recherches il devait se trouver dans l'endroit où s'élève la mosquée el-Assâr.

Un examen de la relation existant entre le roubât et le Gâma el-Assar ou Atar s'imposait donc tout naturellement.

El-Makrîzî dit que ce fameux couvent a été élevé par l'émir el-Sâleh Tâg el-Dyn Mohamed ibn el-Sâheb (640-707 = 1271-1307) et complété par son fils. Le roubât a tiré son nom (assâr veut dire traces ou reliques) et sa renommée d'un morceau de bois et de fer, que l'on disait avoir appartenu au prophète et que Tâg el-Dyn avait acheté pour 60000 dirhems argent des Beni Ibrahim de Yambo, qui les avaient eus de père en fils.

Ce roubât a été l'objet des soins des sultans Cha'abân et Barkouk; ce dernier a légué des terrains pour la construction d'une digue dans le voisinage du roubât. Enfin el-Makrîzî mentionne une bibliothèque qui en fut une dépendance.

[1] Ce passage me fut signalé par Youssef eff. Ahmed, calligraphe et dessinateur au bureau du Comité, qui se prête volontiers pour m'aider dans mes recherches.

[2] Ibn Doukmâk dit à propos de cette mosquée (t. IV, p. 132), qu'elle se trouve dans le voisinage du jardin المعشوق el-Ma'achôk. Il complète sa notice en énumérant les objets formant les reliques.

Ce que l'on aperçoit tout d'abord de la mosquée Atar el-Nebi, en y approchant du côté de la grande route, est un portique à deux étages tourné vers le Nord-Est. Les colonnes de la galerie du rez-de-chaussée sont sans doute de provenances diverses, car elles présentent des galbes très-différents. La maçonnerie et surtout les arcs en segment se révèlent de construction moderne.

Le portique précédait l'entrée principale de la mosquée. Aujourd'hui cette entrée est murée; la nouvelle entrée se trouve au Sud-Est dans une ruelle où s'alignent quelques maisonnettes de pauvre apparence.

En entrant dans la cour et dans la mosquée, nous avons constaté que l'édifice entier est de date récente ce qui est d'ailleurs prouvé par les quelques marbres avec inscription en caractères soulous datés de 1077 (1666)[1].

L'intérieur de l'édifice n'offre pas davantage; ses murs en pierres de taille sont couverts d'une mauvaise peinture imitant les carreaux de faïence, que nous retrouvions ensuite réellement sur les parois de la petite salle de tombeau recouverte d'un dôme. Sur les fûts octogonaux de deux des colonnes de la mosquée (elle en a quatre) on aperçoit aisément des sculptures. Ce sont des lettres en caractères naskhi mamlouk très hautes et très serrées qui s'étendent sur trois faces de chacune. La lecture en est facile; sur la première colonne :

امر بتجديد هذا المكان المبارك

A ordonné le renouvellement de ce lieu béni.

مولانا السلطان الملك

Notre seigneur le roi.

A cette lecture nous éprouvions une double déception : d'abord en présence de la seule désignation de مكان (lieu) qui est trop générale pour pouvoir désigner un roubât et puis en constatant que l'inscription est tronquée à l'endroit où se place ordinairement le nom du sultan, et peut-être la date.

[1] Ali pacha Moubarek en parlant (t. VIII, p. 82) dans ses *Khitat el-Guedidah* du village Atar el-Nebi donne une description de la mosquée actuelle. Il dit avoir lu dans l'ouvrage نزهة الناظرين que le vizir Ibrahim pacha, gouverneur d'Égypte en 1077 a reconstruit cette mosquée l'a agrandie et l'a garantie contre les eaux du Nil par des constructions, etc.

La salle de tombeau même n'offrait rien de remarquable en dehors de ses faïences blanches et bleues importées de Turquie.

Des reliques qui existaient encore au temps d'el-Makrîzî, il n'y avait pas même le souvenir chez le gardien. Une plaque en granit avec une cavité dont la forme offre quelque ressemblance avec l'empreinte d'un pied, peut seule être invoquée aujourd'hui pour justifier la désignation de l'endroit.

Notre visite ne devait pas pourtant être infructueuse. En me rappelant la bibliothèque mentionnée par el-Makrîzî, j'ai demandé si la mosquée ne possédait pas des livres. Le gardien nous en ayant montré, quelle ne fut notre surprise en lisant sur le premier volume puis sur chacun des anciens gouz' une dédicace précieuse en ce sens qu'elle désigne le lieu : «roubât el-Assâr». Nous avons compté vingt-deux anciens gouz' écrits d'une belle calligraphie avec quelques enluminures. Les gardes des reliures semblent être plus anciennes que les parties extérieures des couvertures. Voici la copie exacte de la dédicace relevée sur le 11[me] volume (le texte sur les autres volumes est identique ou à peu près) :

وقف

مولانا المقر الاشرف الكريم العالى الناصرى الجمالى ابوالمحاسن يوسف ناظر الجيوش المنصورة.

والخواص الشريفة عظم الله شأنه وادام عليه احسانه هذا الجزء وما قبله وما بعده من الربعة.

الشريفة وعدتها ثلثون جزؤا على الفقراء القاطنين بالرباط المعروف بانشاء الصاحب بهاء الدين.

ابن حنا بمصر المحروسه الذى به الاثار الشريفة النبوية والمترددين اليه ينتفعون به الانتفاع الشرعى.

وجعل مقر تلك بالرباط المذكور وشرط ان لا يخرج منه بوجه من الوجوه واشهد على نفسه الكريمة بذلك فى الخامس والعشرين من جمادى الاولى عام ست وخمسين ثمانمائه.

شهد على الواقف المشار اليه	شهد على الواقف المشار اليه
تقبل الله منه بذلك	تقبل الله منه بذلك
....	محمد احمد البدورى

«Notre maître, son excellence, le très-noble, le généreux, le magnifique el Nâssiri, el-Gamâli, Aboul Mahâssen Youssef, intendant des armées victorieuses et des domaines privés (du sultan); qu'Allah rende vénérable sa condition et fasse durer sa bienfaisance envers lui! A constitué wakf ce volume ainsi que ceux qui le précèdent et ceux qui le suivent du saint exemplaire du Korân, qui comprend trente volumes, en faveur des pauvres qui demeurent dans le roubât connu comme une fondation du vizir Behâ el-Dyn Ibn Hannâ dans la ville bien gardée du Caire et renferment les saintes reliques (assâr) du prophète, en faveur de ceux qui le fréquentent pour profiter du bénéfice légitime (du Korân). Il a décidé que ce (Korân) serait déposé dans le dit roubât, et a stipulé qu'on ne pourrait l'en sortir sous aucun prétexte. Il a fait donner lui-même témoignage de ces dispositions le vingt-cinq Gamâd el-Oulâ de l'an cinquante six et huit cent (13 juin 1452).

Suivent le témoignage de deux personnes :

A témoigné pour le susdit constituant, que Dieu l'agrée de lui [1].

Mohamed Ahmed (nom indéchiffrable).

(Un mot indéchiffrable).

Voici donc un document qui prouve jusqu'à l'évidence que le Gâma d'Atar el-Nebi n'est autre que le roubât el-Assâr de Tâg el-Dyn reconstruit.

La suite de nos investigations devait nous conduire à un autre succès. En examinant de près les colonnes de la galerie nous en avons remarquée une à section octogonale comme celles de la mosquée portant les inscriptions. La colonne était enfoncée dans le sol de presque la moitié de sa hauteur. Notre supposition d'y trouver le complément à l'inscription des deux colonnes de la mosquée se vérifia. Après son déblaiement nous aperçûmes les mots suivants dans le même caractère :

الناصر ناصر الدنيا والدين فرج

El-Nâsser, secoureur de l'état et de la religion Farag.

Voilà donc une autre preuve pour le roubât, car el-Makrîzî parle d'ouvrages exécutés par le sultan Barkouk (père du sultan Farag) dans le roubât el-Assâr. Le fait de trouver le nom du fils au lieu de celui du père ne doit nullement nous surprendre, car, il est possible que Farag ait achevé l'œuvre commencée par son père [2].

La colonne dont nous venons de parler n'est pas la seule pièce intéres-

[1] M. Max van Berchem à bien voulu mettre cette traduction à ma disposition.

[2] On sait que la mosquée funéraire de Barkouk fut élevée par le sultan Farag sur l'ordre testamentaire de son père Barkouk.

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Farag (tombeau de Sayedi) — Caire, à Hâret el-Temsâh	67	186	
Farghal (sebil du sieur) — Caire, à Darb el-Nacharyn	55	129	
Farghali (mosquée el-) — Caire, à Kasr el-Taouîl	32	45	
Fatma Khaouand (zaouyeh) — Caire, à Bâb el-Chârieh (excepté le portail)	26	34	
G.			
Gaâdi (tombeau de Sayedi Omar el-) — Caire, à Châra el-Eloua	51	118	
Gaafar el-Sâdek (bâtiment de) — Caire, quartier el-Azhar	37	62	
Gamâli Youssef (mosquée) — Caire, à Hamzaoui (excepté la façade)	55	129	
Ganbalât (mosquée) — Caire, à Darb el-Hagar (Abdin)	96	264	
Gaoukandâr (mosquée el-) — Caire, à Om el-Ghoulâm (excepté la façade)	55	133	
Geakmak (mosquée Mohamed Sayed — Caire, à Darb Sàada	43	92	
Geakmak (mosquée Mohamed Sayed) — Vieux-Caire, à Deir el-Nahhâs	35	57	
Ghouri (mosquée el-) — Caire, à Arab el-Yassâr	42	88	
Gohari (mosquée el-) — Caire, à Atfet el-Gohari	84	239	
Gora'a (citerne el-) — Alexandrie, à Kom el-Nadoura	83	237	
Gueneïdi (mosquée el-cheikh el-) — Caire, à Darb el-Guedîd (Sayeda Zenab)	61	160	
H.			
Habîbi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Châra el-Sadd	65	183	
Hadafa (tombeau du cheikh Mohamed) — Caire, rue el-Charàoui	71	207	
Hakîm (maison de la dame Om Ali el-) — Caire, rue el-Scroughieh n° 12	85	241	
Hamâd (mosquée du cheikh) — Caire, à Abdyn	43	91	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Hamali (zaouyeh du cheikh el-) — Caire, à Châra el-Charâni	79	230	
Hamza (sebil wakf) — Caire, à Darb el-Zakazyn.	83	337	
Harîri (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Châra el-Khatîri	70	190	
Hassan (mosquée du cheikh) — Caire, rue el-Mahgar	35	57	
Hassan (tombeau de Sayedi) — Caire, rue el-Galladyn (Boulaq)	35	57	
Hatou (mosquée el-) — Caire, à el-Gamâlieh	44	100	
Hemâzi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Hamzaoui	46	108	
Herri (citerne el-) — Alexandrie, quartier Hamâm Atieh	83	238	
Houssein Agha Chanân (sebil et école wakf) — Caire, à Rahabet Abdyn	59	156	
I.			
Ibrahim (tombeau du cheikh) — Caire, à Boulaq.	65	183	
Ibrahim (mosquée de Sayedi) — Caire, à Boulaq.	68	194	
Imamein (sebîl el-) — Caire, à Bâb el-Charieh	3	2	
Ismaïl el-Charâni (zaouyeh el-Cheikh) — Caire, à Hâret el-Eloua Bein el-Kafrein	31	42	
Istribi (tombeau el-) — Caire, à el-Khorounfieh.	76	224	
K.			
Kaboua (mosquée el-) — Vieux-Caire	41	83	
Kâdi Barakât (mosquée el-) — Caire, au quartier Israélite	26	33	
Kâdi Charaf el-Dyn (mosquée) — Caire, quartier el-Hamzaoui	30	41	
Kaïtbaï (okâlat) — vis-à-vis du tombeau	44	—	
Kaïtbaï (mosquée) — à l'île de Manial (Rodah)	98	266	
Kanbaï el-Karkassi (mosquée) — Caire, à Karameidân	42	88	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Kanbaï el-Mohammadi (sebîl de la mosquée) — à el-Salîba	55	129	
Kamrâoui (zaouyeh el-) — Caire, à Darb el-Dakkâk	51	124	
Kanem el-Tâguer (mosquée) connue aussi sous le nom d'el-Almi, Kal'at el-Kabch	34	52	
Kantara, près de la mosquée Sâlem, à Fayoum	81	223	
Karâfi (mosquée) — Caire, à el-Khoronfich (excepté la porte)	55	133	
Karamâni (tombeau de Sayedi el-) — Caire, à Châra el-Mobtadayan	77	226	
Karamâni (zaouyeh el-) — Caire, à Hassanieh	41	75	
Katkhoda el-Kazzâz (sebil) — Caire, à Nour el-Zalâm	30	41	
Kassimia (mosquée el-) — Damiette	82	236	
Kazzâz (zaouyeh el-Ostâz el-) — Caire, à Kafr el-Tammaïn	51	122	
Kazzâz (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Kafr el-Tammaïn el-Barrâni (Gamalieh)	71	201	
Kechk (tombeau du cheikh) — Caire, à Châra Kechk (Khalifa)	71	201	
Kezlâr (zaouyeh el-) — Caire, à Châra el-Hassanieh	63	169	
Khabbar (mosquée el-) — Caire, à Darb el-Noubi.	43	92	
Khadra (mosquée el-) — Caire, à Boulaq	43	92	
Khaouâss (mosquée el-) — Caire, à Kantaret el-Dikka	33	51	
Kokâni (mosquée el-) — Caire, à Hattâba	41	74	
Kolali (tombeau el-) — Caire, Boulaq	60	157	
Kolchani (sebîl wakf el-) — Caire, à el-Kerabieh	45	102	
Komi (mosquée el-) — Caire, à el-Abbassieh	55	129	
Koroudi (sebil et kouttâb el-) — sous la maison n° 40, à Darb el-Koroudi	64	177	
Kôssa Sanân (sebil) — Caire, à el-Sanadkieh (observation pour le cas de la démolition du sebîl).	55	140	
Kourdi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Om el-Ghoulâm	38	63	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
M.			
Mabdoul (mosquée Mohammed bey el-) — Caire, à Abdyn	56	147	
Magharba (sebîl des wakfs el-)--Caire, rue el-Magharba	42	86	
Magharba (sebîl au-dessous d'une porte à Hâret el-) — Caire	59	151	
Magharba (mosquée el-) — Caire, à Hâret el-Mestali.	—	—	7
Mahmoud (tombeau du cheikh) — Caire, à Atfet el-Kaouârir	61	160	
Martyrs (église des) — au village el-Batanoun	82	236	
Maklabâï Tâz (mosquée) — Caire, à Birket el-Fîl.	34	53	
Mamoun (tombeau de Mohamed el-) — Caire	71	208	
Mansoub (maison wakf el-) — Mehalla el-Kobra	82	236	
Marsafi (mosquée el-) — Caire, à Kantaret el-Emir Hussein	—	—	12
Mazharieh (mosquée el-)—Caire, au quartier Fagâlah	43	90	
Menoufi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Hâret Zîr el-Ma'allak	55	137	
Metoualli (citerne el-) — Alexandrie	83	228	
Mohamed el-Maghrabi (tombeau de l'Ostâz) — Caire, à Châra el-Maghrabi (Abdîn)	—	—	2
Mohamed el-Maasi (tombeau de Sayedi) — Caire, à Châra el-Zâher	—	—	20
Mohamed Mahmoud Kâtem el-Serr (mosquée) à Darb el-Gamamîz excepté minbar	98	267	
Moharrem bey (sebîl) — Caire, à Darb el-Hagar, à el-Sayeda Zeinab	41	75	
Mohi el-Dyn (mosquée Mohamed) — Caire, à Hâret Halkoum el-Gamal	63	171	
Mohtesib (zaouyeh à Atfet el-)—Caire, Soueiket el-Lâlâ	71	208	
Mokbil el-Daoudi (mosquée) — Caire, à Hâret Hoch Issa (excepté le portail)	55	208 233	
Moussa (tombeau de) — Caire, quartier el-Manasra	33	51	
Moussa tombeau du cheikh) — Vieux-Caire	55	133	
Moustafa bey (mosquée) — Caire, à Darb Moustafa	76	219	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
N.			
Neamân (zaouyeh) — Caire, à Châra el-Daoudieh..	57	149	
Nefissah (pilier d'un portail, à Châra Sett el-)....	71	203	
O.			
Oleimi (mosquée) — Boulaq..................	65	181	
Omar Ibn el-Fâred (tombeau de) ainsi que la coupole à son voisinage — Caire, à Gebel el-Guiouchi...........................	33	50	
Omar el-Godari (mosquée Sayedi) — Caire, el-Godarieh............................	59	156	
Onsia (mosquée de) — Caire, à Darb el-Hosr.....	59	150	
Ostâz Banna (tombeau) — Caire, à Darb el-Masdoud (section Khalifa)..................	71	199	
Ouardân (mosquée au village)...............	82	236	
Ouès (tombeau du cheikh) — Caire, à el-Khalifa..	78	227	
R.			
Radouân el-Mouayyedi (tombeau du cheikh) — Caire, à el-Achrakieh..................	46	105	
Raghab (mosquée du cheikh) — Caire, à el-Hattâba	46	104	
Redeini (mosquée el-) — à Mehalla el-Kobra.....	42	—	
Rihân (tombeau du cheikh) — Caire, Âbdyn.....	53	123	
Rochdi (tombeau du cheikh — Caire, rue el-Batnieh................................	41	74	
S.			
Sadah el-Balkhieh (zaouyeh) — Caire, à Hâret el-Eloua (Bâb el-Chârieh).................	—	—	8
Sadd (porte de ville) — Caire, à Sayeda Zeinab ..	30	41	
Saï el-Bahr (mosquée) — au Vieux-Caire........	56	146	
Saïd (tombeau du cheikh) — à Châra el-Sabtieh...	—	—	6

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉRNS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Sâleh (école et sebil) — Caire, à Hâret el-Maouâchat	53	128	
Selahdâr (mosquée el-) — Caire, à Châra el-Margouch	55	137	
Sâlem (tombeau du cheikh. Il n'y a pas de traces d'une construction) — Caire, à Hâret el-Forn, Megharbelyn,	44	100	
Sayed Abdel Razak el-Ouafaki (citerne) — Alexandrie	83	230	
Sanafiri (tombeau el-) — Caire, Châra el-Sanafiri (Section Abdyn)	—	—	3
Saoudoun el-Kasraoui (mosquée) — Caire, à el-Batnieh (la coupole à conserver)	41	82	
Sangak (citerne el-) — Alexandrie, à Tartouchi	83	237	
Sayed Abdel Latîf (tombeau) — Caire, à Hâret el-Mabiada	71	200	
Seif el-Dyn (mosquée) — Caire, à el-Khalifa	49	114	
Selîm (tombeau de) — Caire, quartier Darb el-Ahmar	33	48	
Senoussi (tombeau de Sayedi Mohamed el-) — Caire, à Kantaret el-Guedidah, Mouski)	85	242	
Siâd (tombeau de) — Caire, à Darb Rabia (Boulaq).	51	124	
Sidi Emad (citerne) — Alexandrie, rue Sidi Ouanas	83	238	
Sidi Sahâb (tombeau) appelé aussi Habib el-Naggâr — Caire, à Châra el-Mangala (Darb el-Ahmar).	71	199	
Skandar (sebil) — Caire, à Hâret Kom el-Sa'aïda.	51	118	
Solimân (tombeau du cheikh) — Caire, à Châra Darb el-Gamamîz	—	—	9
Soliman (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret Kasr el-Chôk	51	120	
Soliman Hagâgui (mosquée de Sayedi) — Caire, à Hâret Elouat el-Hagâgui (Boulaq)	—	—	14
Sokkari (zaouyeh el-) — Caire, à el-Hassanieh	78	229	
Souadân (tombeau du cheikh) — Caire, à el-Hassanieh	46	106	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
T.			
Tabbâkh (mosquée el-) — Caire, à Bâb el-Louk..	41	76	
Tabbâkh (zaouyeh el-) — Caire, à Khochkadam..	55	129	
Tachtouchi (partie des annexes de la mosquée) — Caire, à Bâb el-Chârieh (n° 130 du plan Grand bey)................................	26	34	
Tallyn (tombeau de l'Ostâz el-) — Caire, à Hâret el-Saouâfa (Abdin)........................	71	205	
Taouâchi (mosquée el-) — Caire, rue el-Taouâchi (n° 84 du plan Grand bey)................	35	57	
Tîna (mosquée el-) — Caire, à Hâret el-Otouf....	43	91	
Touba (citerne el-) — Alexandrie, à Kom el-Nadoura................................	83	238	
Tounsieh (tombeau de Sayeda Aïcha el-) — Caire, à Megharbalyn........................	55	137	
Y.			
Yamani (tombeau el-) — Caire, rue Darb el-Ahmar.	43	94	
Yazgui (sebîl Mahmoud effendi el-) — Caire, à Sayeda Nafîssah............................	49	115	
Youssef Nakîb el-Gueich (mosquée) — Caire, à Darb el-Gamamîz............................	33	51	
Youssef el-Kourdi (mosquée) — Caire, à Darb el-Gamamîz............................	45	103	
Z.			
Zankalâni (tombeau el-) — Caire, à Hâret Chams el-Daoula............................	69	196	
Zaghloul (mosquée) — à Rosette............	41	85	
Zâhed (mosquée) — Caire, à Souk el-Zalat.....	45	103	
Zaouyet el-Koumi — Caire, à Châra el-Koumi (Nasrieh)............................	71	199	
Zareh el-Naoua (tombeau de Sayedi) — Caire, quartier Darb el-Ahmar......................	51	122	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Zaïdah (sebil el Sett)—Caire, rue Gueit el-Edda...	45	102	
Zeinab bent Khalîl el-Khodari (sebil el-Kouttab déclassé, voir les conditions)................	69	197	
Zelâî (tombeau du cheikh) — Caire, à Darb el-Ahmar..............................	67	186	
Zordok (mosquée) — Caire, à Souk el-Khodar el-Kadîm..............................	41	76	
Zoulfikâr bey (mosquée) — Caire, à Darb el-Gamamîz..............................	—	—	

TABLE ALPHABÉTIQUE.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

TABLE DES MATIÈRES.

DU DIX-SEPTIÈME FASCICULE. — ANNÉE 1900.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

RAPPORTS DE LA SECTION TECHNIQUE.

266. — Deux cent soixante-sixième rapport. — Sommaire :

267. — Deux cent soixante-septième rapport. — Sommaire :

268. — Deux cent soixante-huitième rapport. — Sommaire :

269. — Deux cent soixante-neuvième rapport. — Sommaire :

270. — Deux cent soixante-dixième rapport. — Sommaire :

271. — Deux cent soixante-onzième rapport. — Sommaire :

272. — Deux cent soixante-douzième rapport. — Sommaire :

273. — Deux cent soixante-treizième rapport. — Sommaire :

274. — Deux cent soixante-quatorzième rapport. — Sommaire :

275. — Deux cent soixante-quinzième rapport. — Sommaire :

276. — Deux cent soixante-seizième rapport. — Sommaire :

TABLE DES PLANCHES.

PROCÈS-VERBAUX

ET

RAPPORTS DE LA SECTION TECHNIQUE.

COMITÉ DE CONSERVATION

DES

MONUMENTS DE L'ART ARABE

EXERCICE 1901.

FASCICULE DIX-HUITIÈME.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES. — RAPPORTS DE LA SECTION TECHNIQUE.

SUIVIS D'UN APPENDICE (AVEC 5 PLANCHES)

PAR M. MAX HERZ BEY.



LE CAIRE.

IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS

D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE.

1901.

COMITÉ DE CONSERVATION

DES MONUMENTS DE L'ART ARABE

DEPUIS SA FONDATION JUSQU'À NOS JOURS.

ANCIENS PRÉSIDENTS :

Mohamed Zeki pacha I, de 1882 à 1887.
Sabet pacha, en 1887.
Osman pacha Ghâleb, de 1887 à 1888.
Raouf pacha, en 1888.
Mohamed Hamdi pacha, de 1888 à 1889.
Ali pacha Riza, de 1889 à 1891.
Mohamed Zeki pacha II, en 1892.
Mohamed Faïzi pacha, de 1893 à 1900.

ANCIEN VICE-PRÉSIDENT :

Mohamed Ata bey, en 1893.

ANCIENS MEMBRES :

	DATE DE NOMINATION.	OBSERVATIONS.
Mahmoud Sami pacha	1881	Démissionnaire.
Mahmoud bey l'Astronome	1881	Décédé.
Rogers bey	1881	Décédé.
Izzat effendi	1881	Démissionnaire.
Yacoub effendi Sabri	1881	Démissionnaire.
Amb. Baudry	1881	Voir mem. hon.
Ali effendi Fahmy	1881	Démissionnaire.
Hussein Fahmy pacha	1882	Décédé.
Bourgoin	1882	A quitté l'Égypte.
Ali pacha Moubarek	1882	Décédé.
Pierre Grand pacha	1882	Voir mem. hon.
Kadri pacha	1884	Décédé.

Mohamed Chaker pacha	1884	Décédé.
Scott Moncrieff	1884	A quitté l'Égypte.
Mohamed Tewfick pacha	1887	Démissionnaire.
Sir Edgard Vincent	1887	A quitté l'Égypte.
Grebaut	1887	A quitté l'Égypte.
Dr Vollers	1887	A quitté l'Égypte.
Moustafa bey Sadik	1888	Démissionnaire.
Guigon bey	1889	A quitté l'Égypte.
Mohamed Baligh bey	1892	Démissionnaire.
de Morgan	1893	A quitté l'Égypte.
Mohamed bey Beiram	1896	Décédé.
Comte Ch. Zaluski	1896	Voir mem. hon.
Abdel Hamid Faouzi	1896	Décédé.
Clinton E. Dawkins	1896	A quitté l'Égypte.
A. Battigelli	1897	Décédé.
Ismaïl pacha el-Falaki	1897	Décédé.

COMITÉ À LA FIN DE 1900.

PRÉSIDENT :

Abdel-Halim pacha Assem, Directeur général de l'Administration des Wakfs.

VICE-PRÉSIDENT :

Mohamed bey Serour, Wekil de l'Administration des Wakfs.

MEMBRES :

Moustapha pacha Fehmy, Président du Conseil des Ministres.

J. Franz pacha, Directeur du Bureau technique des Wakfs (en retraite). *Président honoraire de la Section technique.*

Tigrane pacha, Ex-Ministre des Affaires Étrangères.

Yacoub pacha Artin, Sous-secrétaire d'État au Ministère de l'Instruction publique.

J. Barois, Administrateur des Chemins de fer de l'État. *Président de la Section technique.*

Max Herz bey, Architecte en chef du Comité.

Hussein Fakhry pacha, Ministre de l'Instruction et des Travaux publics.
Sir William Garstin, Sous-secrétaire d'État au Ministère des Travaux publics.
Saber bey Sabri, Ingénieur en chef du Bureau technique des Wakfs.
Ahmed bey Sabri, Sous-inspecteur en chef du Mouvement, à l'Administration des Chemins de fer.
Skandar effendi Aziz, Chef du bureau de dessin au Bureau technique des Wakfs.
Hanna bey Bakhoum, Inspecteur en chef au Ministère de la Justice.
Nakhla bey el-Barâti, Directeur des Contributions directes au Ministère des Finances (en retraite).
Dr B. Moritz, Directeur de la Bibliothèque khédiviale.
Manescalco bey, Architecte en chef au Ministère des Travaux publics. *Secrétaire du Comité.*
J. Zarb bey, Architecte de l'Administration des Chemins de fer de l'État.
G. Maspero, Directeur général du Service des Antiquités et des Musées Égyptiens.
O. de Mohl, Commissaire-Directeur à la caisse de la Dette publique.
Ibrahim pacha Naguib, Sous-secrétaire d'État au Ministère de l'Intérieur.
P. Casanova, Directeur-adjoint de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire.
Ali effendi Bahgat, traducteur en chef du Ministère de l'Instruction publique.

MEMBRES HONORAIRES

Adler, Professeur à l'Académie royale de Berlin.
Stanley Lane-Poole, Professeur au « Saint Trinity College », à Dublin.
Ambroise Baudry, Architecte, à Paris.
Pierre Grand pacha, à Vichy (France).
Comte Charles Zaluski, à Klimkowka (Autriche.
Somers Clarke, Architecte.

MEMBRES CORRESPONDANTS :

Arthur Rhôné, homme de lettres, à Paris.
Max Van Berchem, Professeur, à Genève.
Dr G. Botti, Conservateur du Musée Gréco-Romain, à Alexandrie.

PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES DU COMITÉ
RAPPORTS
DE LA SECTION TECHNIQUE.

PROCÈS-VERBAL N° 103.

(Voir les rapports n°s 277-279 de la Section Technique).

Le 16 janvier 1901 à 3 heures de l'après-midi, le Comité s'est réuni au siège de l'Administration générale des Wakfs.

Etaient présents :

LL. EE. Abdel Halim pacha Assem, président,
Tigrane pacha,
Fakhry pacha,
Yacoub Artin pacha,
Franz pacha,
Sir William Garstin;

MM. Ali effendi Bahgat,
Ahmed bey Sabri,
P. Casanova,
Hanna bey Bakhoum,
Herz bey,
De Mohl,
Dr B. Moritz,
Saber bey Sabri,
J. Zarb bey.

Se fait excuser M. Manescalco bey.

M. Zarb bey veut bien remplir les fonctions du Secrétaire absent.

I.

M. Herz bey donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé et signé.

II.

Sur la communication des rapports 277 à 279. Les observations suivantes ont été faites :

Rapport n° 277, § 5. — S. E. Fakhry pacha demande des explications au sujet des tuyaux en fonte que l'Administration des Wakfs a installé au Sebîl Kaïtbaï à el-Azhar, sans que le Comité ait été consulté au préalable. Comme le Comité estime que cette installation peut-être préjudiciable à l'aspect et au caractère du monument, il décide que la Section technique examinera cette affaire sur place, et jugera s'il y a lieu ou non de maintenir ces tuyaux, il exprime en outre le désir qu'à l'avenir il soit consulté sur l'opportunité d'installations de cette nature.

Relativement au rapport 279, § 1, le Comité émet l'opinion qu'avant de ne rien entreprendre pour l'extraction des marbres, il est indispensable qu'une autorisation régulière et écrite lui soit donnée des concessionaires des mines.

En prenant connaissance du § 11, le Comité invite la Section technique de faire un choix des articles intéressants qui méritent d'être transportés au Musée dans le cas où les Wakfs ne voudraient pas se charger de la conservation de la maison.

III.

M. Herz bey porte à la connaissance du Comité que le 24 décembre dernier M. le Président a eu une entrevue avec M. Nakhla bey el-Barâti pour régler la question de participation de la Comunauté copte, et qu'il a bien voulu en débattre les conditions qui ont été arrêtées comme suit :

1° Chaque devis concernant des travaux dans un monument copte sera préalablement soumis à S. B. le Patriarche.

2° Le Patriarcat mettra à la disposition du comité pour les travaux concernant les monuments qui dépendent de lui, une somme annuelle de L. E. 250.

3° Les paiements seront faits par la Caisse du Patriarcat sur mandat de M. le Président au nom de l'entrepreneur.

Le Comité accepte les conditions de cette convention et demande qu'il soit écrit à S. B. le Patriarche, pour sa ratification.

IV.

Le Comité suit avec beaucoup d'attention la lettre qui lui est adressée par S. B. le Patriarche et dans laquelle il énumère les difficultés qu'il éprouve à éxécuter les divers travaux de consolidation que nécessitent les nombreux monuments coptes qui se trouvent dans l'enceinte de Kasr el-Cham'a et Deir-Abi-Seifein qui intéressent si hautement le Comité. Sa Béatitude fait en outre ressortir le danger qu'il y aurait pour ces monuments en cas d'incendie contre lequel on serait absolument désarmé, les quartiers précités étant inacessibles aux pompes.

Sa Béatitude termine cette lettre en sollicitant l'appui du Comité auprès du Ministère des Travaux publics pour que ces deux quartiers soient soumis aux règlements du Tanzim.

Le Comité adhère à cette demande dont il reconnaît tout le bien fondé.

V.

M. Herz bey donne ensuite lecture de deux lettres du 9 et 16 janvier courant. La première de M. Maspero et la seconde de S. E. Franz pacha, toutes les deux tendant au même but; ces deux membres demandent avec instance au Comité que les intéressantes études que MM. Somers Clarke, Strzygowski, Herz bey et Moritz ont l'intention de publier en collaboration sur les monuments coptes anciens, études destinées à compléter celles qui ont déjà été entreprises par MM. Moritz et Herz bey sur les couvents de l'Ouadi el-Natroun, soient publiées sous les auspices du Comité.

Le Comité s'associe avec empressement à cette proposition et décide que cet ouvrage sera publié sous ses auspices et qu'il pourvoira aux frais d'impression.

VI.

Le Comité, en considération des nombreux services que M. Somers Clarke a rendu à la cause des Monuments, décide de le nommer membre honoraire.

VII.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Antonio di Giorgio par laquelle il s'adresse à S. E. le Président pour lui demander si le projet de construction d'ateliers de peinture dans la maison Gamâl el-Dyn el-Zahabi a été exécuté, et dans ce cas, si on voulait lui louer cette maison pour une somme de L. E. 40 par an.

Le Comité exprime le vœu que l'Administration des wakfs s'occupe de cette affaire dont elle s'est chargée depuis plus d'un an.

VIII.

S. E. le Président saisit le Comité d'un projet concernant la reconstruction des locaux servant de logements aux étudiants de l'Université à el-Azhar; ces locaux forment la limite Sud de la mosquée. Il attire l'attention du Comité sur le fait que la façade de l'okâlah Kaïtbaï, classée parmi les monuments, est frappée par l'alignement actuel. Il demande l'avis du Comité à ce sujet.

Le Comité après discussion, décide de se rendre sur les lieux pour se prononcer en connaissance de cause sur une question aussi importante.

IX.

Le Comité prend connaissance d'un lettre du 6 juin 1900 n° 1538 par laquelle le Ministère des Travaux publics l'avise que les travaux d'aménagement des routes conduisant aux nécropoles musulmanes entraîneraient une dépense de 3000 L. E. en dehors des frais d'entretien qu'ils nécessiteraient, et que, le service du Tanzim ne disposant pas de cette somme, il ne peut être donné suite à la demande du Comité.

X.

M. Herz bey informe le Comité qu'il a pris possession des trois stèles en pierre calcaire portant inscriptions et d'une grenade en terre cuite que M. Maspero a bien voulu céder.

Ces objets ont été déposés au Musée arabe sous les nos 2835 à 2837 et 2838.

XI.

Le Comité accorde à M. A. R. Guest à titre de reconnaissance pour les services qu'il lui a rendus, la collection de ses Comptes-rendus.

XII.

Ouvrages offerts au Comité :

Bulletin de l'Institut égyptien, III série, n° 10, fasc. 3, 4 et 5; Table des matières de la IIIe série, n° 10; IVe série n° 1, fasc. 1, 2 et 3.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

Le Président,
Signé : Abdel Halim.

Pour le Secrétaire,
Signé : J. Zarb.

Les membres,
Signé : J. Franz, H. Bacoom.

277[e] RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 103.)

Présents à la réunion :

MM. Ali effendi Bahgat,
P. Casanova,
Herz bey,
A. Manescalco bey.

SOMMAIRE.

1° Petits travaux;
2° Mosquée Kidjmâs el-Ishâki, (قجماس الاسحاقي) à Darb el-Ahmar (n° 114 du plan Grand bey);
3° Confection de dessins;
4° Maison wakf Zeinab Khatoun (زينب خاتون), à el-Azhar;
5° Sebil Kaïtbaï (قايتباي), à el-Azhar;
6° Mosquée el-Mârdâni (المارداني), à Darb el-Ahmar (n° 120 du plan);
7° Sebîl wakf Khalîl effendi el-Makate'gui (خليل افندي المقطعجي), à Hâret el-Kahkeyin;
8° Sebîl de l'émir Cheikhou (شيخو), à el-Hattâba.

1° PETITS TRAVAUX.

M. l'Architecte en chef soumet les devis et contrats pour cinq petits travaux divers à exécuter dans les monuments ci-après, savoir :

	L. E.
a) Mosquée Serghatmach, travaux de conservation (demande des Wakfs en date du 1[er] Août 1899)	11
b) Mosquée el-Komâri, travaux de conservation (voir rapp. 256)	38
c) Mosquée Ahmed ibn Touloun, terrasses (sur demande de M. Herz bey).	16
d) Mosquée el-Mouayyed, terrasses (sur demande de M. Herz bey)	35
e) Mosquée el-Azhar, mihrâb, maçonnerie, terrasses (demande des Wakfs du 10 juin 1899)	30

La Section technique les approuve et demande leur mise immédiate en adjudication.

2° MOSQUÉE KIDJMÂS.

En réponse à la communication du § 7 du 267[e] rapport, l'Administration générale des wakfs avise le Comité à la date du 20 novembre écoulé que les

cinq boutiques situées sur la façade Nord de la mosquée Kidjmâs el-Ishâki ont été louées.

La Section technique en prenant note de cet avis espère que la propreté pourra enfin être maintenue devant ces boutiques.

3° CONFECTION DE DESSINS.

Il est pris connaissance d'une lettre de M. F. Manzi, ingénieur, en date du 18 novembre, adressée à M. l'Architecte en chef. M. F. Manzi demande par cette lettre une augmentation de L. E. 6 pour la copie du plan du Khalig dont il est chargé (voir rapp. 276), étant donné les adjonctions que le Ministère des travaux publics y a faites après le 21 mai dernier, date de son offre.

Sur la déclaration de M. Herz bey que la demande est justifiée la Section technique accepte.

4° MAISON ZENAB KHATOUN.

L'Administration générale des wakfs en faisant ressortir la nécessité de réparer la maison wakf Zainab Khatoun demande au Comité par lettre en date du 21 juillet dernier de s'en occuper dans le cas où elle serait classée.

M. Herz bey rappelle que la maison dont il s'agit a été classée parmi les monuments arabes (voir le rapp. 2), que depuis, le Comité n'y a fait exécuter que des travaux insignifiants et qu'il est nécessaire de s'en occuper sérieusement.

La Section technique se rend sur les lieux; elle constate que la grande salle, une autre salle, limitée par le côté Nord de la cour, ainsi qu'un bain en ruine ont besoin de travaux urgents de réparation.

Elle invite M. l'Architecte en chef à dresser les plans de la maison et à lui soumettre un programme de travaux de conservation.

A cette occasion M. Manescalco bey rappelle la question de la construction d'ateliers de peinture autour de la cour de la maison Gamâl el-Dyn el-Zahabi (voir pr. verb. 90).

La Section technique s'associe à M. Manescalco bey et propose de presser l'affaire auprès des Wakfs.

5° SEBIL KAÏTBAÏ.

En passant devant ce sebîl, la Section technique a tenu à le visiter.

Elle constate avec surprise qu'on y a exécuté des travaux d'installation de forts tuyaux en fonte sans consulter le Comité.

En rapportant le fait à ce dernier, on émet le vœu que les Wakfs n'entreprennent aucun travail dans n'importe quel monument sans consulter au préalable le Comité.

6° MOSQUÉE EL-MÂRDÂNI.

La visite suivante a été pour la mosquée el-Mârdâni où les travaux du mihrâb (voir rapp. 269) sont en bonne voie d'exécution.

A ce propos M. l'Architecte en chef montre que sur le soubassement de la niche, en enlevant un morceau de dallage, il a été trouvé autour de la paroi sur une longueur de 1 m. 50 cent. les restes d'une très belle mosaïque, d'un travail semblable aux autres mosaïques de la niche. Comme leur restauration n'est pas à la charge de l'entrepreneur, il propose de la lui confier moyennant le prix de L. E. 55 par mètre carré, qui est bien au dessous de l'estimation faite par les bureaux du Comité.

La Section technique accepte.

7° SEBIL WAKF KHALIL EFFENDI.

Le nâzir du wakf Khalil effendi el-Makate'gui, le sieur Hamed el-Salaoui, fait savoir à l'Administration des wakfs que la maçonnerie de ce sebîl sis à Haret el-Kahkeyin a été endommagé par une voiture. Il s'informe s'il s'agit d'un monument ou non.

La Section technique saisie de la question se rend sur place pour examen. Elle propose de classer le sebîl parmi les monuments arabes à conserver et d'en donner avis au nazir pour qu'il fasse le nécessaire pour la conservation.

A l'occasion de cette visite la Section technique a vu à l'Est du sebîl dans une maison en ruine de belles mosaïques murales. Elle invite M. Herz bey à s'informer si on ne pourrait pas les obtenir pour le nouveau Musée où elles pourraient orner quelques pans de mur.

8° SEBIL CHEIKHOU.

M. Herz bey fait part à la Section technique que la terrasse du sebîl Cheikhou qui est en communication avec une mosquée en ruine contiguë remplie de décombres, est jonchée de huttes, dont le sieur Mohamed Abou Askar prétend être le propriétaire.

Sur sa demande ce dernier a produit deux titres au nom de Khadra bent Moustafa qui avait vendu à son frère une cour ayant des limites toutes différentes de celles de l'emplacement de la mosquée et de la terrasse du sebîl. Il a produit en outre un acte de partage portant des limites conformes à la situation des lieux mais d'une date récente ce qui prouve qu'il a été préparé à sa guise et ne peut par conséquent avoir aucune valeur.

Vu l'irrégularité de ces titres et vu que la question intéresse à la fois l'Administration des wakfs en ce qui concerne la mosquée et le Ministère des Travaux publics en ce qui regarde le sebîl, ces deux départements ont été avisés pour procéder à une enquête.

Par lettre en date du 16 mai dernier, le Ministère des Travaux publics répond qu'il y a fait procéder à l'examen des deux titres de propriété (ce sont les mêmes que ceux relaté ci-dessus) et de l'acte de partage portant des limites conformes à l'état des lieux.

Quant à l'Administration générale des wakfs elle transmet la réponse de son agent d'où il résulte que le sieur Mohamed Abou Askar refuse de produire les titres demandés parce qu'il les a déjà montrés au préposé du Ministère.

A noter que le dit Abou Askar est mort le 9 août dernier.

La Section technique après un examen sur les lieux recommande l'affaire au Comité.

Le 1er décembre 1900.

Signé : A. Bahgat, P. Casanova, A. Manescalco, Herz.

278ᵉ RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal nº 103.)

Présents à la réunion :

S. E. Franz pacha, président honoraire;
MM. P. Casanova,
Herz bey,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE.

1° Porte de ville Bâb el-Nasr (باب النصر);
2° Maison wakf Zalikha (زليخا) à Hâret el-Medak;
3° Mur de la ville;
4° Formalité des demandes de permis pour construire;
5° Mosquée du sultan el-Achraf Barsbaï (الاشرف برسباي), au village el-Khanka;
6° Confection de dessins;
7° Marbre blanc dit «el-Baladi»;
8° Personnel des bureaux du Comité;
9° Musée arabe.
Compte-rendu du voyage de M. Herz bey à Mansourah et à Mehallet Marhoum.

1° BÂB EL-NASR.

Il est pris connaissance du projet élaboré par les bureaux du Comité pour l'isolement de la porte de ville Bâb el-Nasr (voir rapp. 271). Ce projet prévoit aussi l'empêchement de l'affluence des eaux pluviales sous la porte dont le sol est considérablement plus bas que les rues voisines.

La Section technique l'approuve ainsi que le devis de L. E. 1000 et le contrat présentés par M. Herz bey. Elle propose de mettre immédiatement les travaux en exécution. De la sorte la conservation de la porte sera assurée.

Quant à la somme de 1000 L.E. elle sera prise sur le crédit des 20000 L.E du Gouvernement comme suit : L. E. 260 reliquat du crédit affecté à la porte; L.E. 350 seront virées des 1000 L.E. des monuments abandonnés: et L. E. 387 des 1000 L. E. affectées aux monuments wakfs «Ahli».

2° MAISON WAKF ZELIKHA.

L'Administration générale des Wakfs informe le Comité, par lettre en date du 25 octobre dernier, que le Tanzim a décidé de démolir les deux avant corps de la maison Wakf Zelikha donnant sur la rue du Khalig. Une salle dans un de ces deux avant-corps contient des fenêtres en bois tourné et vitraux; son plafond est de style arabe et son dallage contient des mosaïques en marbre.

On demande l'avis du Comité.

M. l'Architecte en chef rapporte que la maison avait été classée parmi les monuments arabes (Voir rapport 102) en 1890 et que le Comité avait demandé de transporter au Musée les parties que l'on voulait enlever. Cependant aucune démolition n'a été pratiquée jusqu'à ce jour et la maison se trouve dans un état délabré; elle est louée à un individu qui a fait de la grande salle un dépôt de marchandises. La partie qu'on demande à démolir est le corps avancé; c'est là que se trouvent les quelques fenêtres en plâtre et vitraux aujourd'hui dans un assez mauvais état. La dorka'a renferme une piscine carrée de 2 m. 30 cent. qu'il serait bon de transporter au nouveau Musée pour l'y reconstruire. Le plafond de l'avant corps pourrait aussi avantageusement y figurer.

La Section technique accepte les propositions de M. Herz bey. A cette occasion elle propose de faire part au Ministère des Travaux publics des diverses décisions du Comité relatives aux objets à incorporer dans le nouveau Musée en lui demandant à quelle époque ou pourrait s'occuper de leur pose.

3° MUR DE LA VILLE

A. Le Ministère des Travaux publics, par lettre n. 4079 du 9 décembre courant, demande l'avis du Comité sur une partie du mur de la ville que Mohamed effendi Nafeh désire acheter. Cette parcelle est située à Darb-el-Bazazrah (Bâb el-Charieh).

Après examen sur les lieux, la Section technique s'oppose à la vente du mur, vu qu'il date de la fondation des fortifications et qu'il est en bon état.

B. Ibrahim Antoun entrepreneur des travaux de déblaiement et autres en cours d'exécution dans les tours du mur de la ville entre Bâb el-Gho-

raïle et Bâb el-Nasr demande par sa lettre en date du 9 décembre qu'on lui règle le montant des travaux qu'il a éxecutés en attendant qu'il reçoive l'ordre de poser les fers, seul travail qui lui reste.

M. Herz bey propose d'accéder à la demande de l'entrepreneur. Il explique en outre que sur un point donné le mur a libre accès du côté de la ville et qu'un tas d'immondices jetées par les voisins s'y adossent. Il propose pour isoler cette partie de la fermer par un mur en simple maçonnerie surmonté d'une grille en fer, de faire inviter par le gouvernement les habitants des maisons dans le voisinage du mur à enlever les immondices jetées contre le monument à leurs frais à ne plus jeter quoi que ce soit près du mur. Le crédit nécessaire à la confection de la grille sera pris sur le chef « Imprévus » des 20,000 L. E. du Gouvernement.

4° FORMALITÉ DES DEMANDES DE PERMIS POUR CONSTRUIRE.

En réponse à la communication du paragraphe 4 du 266e rapport, le Ministère des Travaux publics informe le Comité par lettre n° 3563 du 31 octobre 1900 qu'il vient d'adresser une circulaire à toutes ses agences du Tanzim leur rappelant celle en date du 2 juin 1884 n° 12 d'après laquelle toute demande qui leur sera présentée pour obtenir un permis de construire ou de réparer un édifice contigu à un monument arabe, ou une construction religieuse, devrait être immédiatement communiquée au Mamour des Wakfs si l'édifice est dans les provinces et au Comité directement si l'édifice est au Caire.

Mais, pour éviter le retard dans la délivrance de la rokhsa, le Tanzim fixera un délai dans chaque communication à donner au Comité soit directement soit par l'entremise du Mamour des Wakfs. Durant ce délai, le Comité s'entendra avec le propriétaire de l'édifice sur la partie de sa propriété à laisser libre du côté du monument s'il y a lieu et répondra à la communication reçue.

Si, le délai expiré, le Tanzim n'a reçu aucune réponse il délivrera le permis sans attendre l'avis du Comité.

La Section technique en prend note.

5° MOSQUÉE BARSBAÏ, À KHANKA.

M. l'Architecte en chef donne avis à la Section technique que les travaux

de réparation des deux vantaux de la porte principale de la mosquée Barsbaï au village el-Khanka sont terminés.

Il propose de garder cette porte au Musée et de munir la mosquée d'une forte porte simple en bois.

La Section technique accepte.

6° CONFECTION DES DESSINS.

La Section technique prend connaissance des dessins et photographies de divers monuments exécutés conformément aux décisions du Comité et en autorise le règlement comme suit :

1. Pour les cinq dessins et trois photos de la mosquée Zein el-Dyn Youssef et les trois dessins du Maristan el-Mouayyedi exécutés par M. Silvagni (voir rapp. 271) L. E. 102.

2. Pour les deux dessins et la photographie du tombeau Toumanbaï, les cinq dessins et six photos de l'église Ste Bourbara (voir rapp. 271) et le dessin et les deux photos de la porte el-Hakim (voir rapp. 276) exécutés par M. H. Caldji 61 L. E. 500 mill.

3. Pour le solde des quatre relevés de la situation des quatre monuments du désert (voir rapp. 271 et 276) et la copie du plan du Khalig exécutés par M. F. Mansi (voir rapp. 276 et 277) L. E. 51.

4. Pour les quatre dessins et trois photos de la mosquée Gânem el-Tâguer (voir rapp. 271) exécutés par M. Pel. Manham. L. E. 32.

7° MARBRE BLANC.

M. l'Architecte en chef fait part à la Section technique que le chef maçon Ahmed Youssef s'est heureusement acquitté de la mission qui lui a été confiée (voir rapp. 276) et a emmené avec lui quatre chameaux chargés de marbre blanc dont il montre un grand échantillon. Il rapporte que des L. E. 25 prévues pour cette expédition 16 L. E. 500 mill. seulement ont suffi.

Il propose d'accorder à Ahmed Youssef en dehors de ses frais de déplacement une gratification de 5 L. E. et il se réserve de présenter un rapport détaillé sur la carrière du marbre.

La Section technique s'associe à cette proposition.

8° PERSONNEL.

Sur la proposition de M. Herz bey des augmentations sont accordées aux employés ci-après nommés, payés par le Gouvernement.

E. Klippel. architecte de L. E. 11 à 13.

Ahmed Zaki de L. E. 5 à 6 1/2.

Ali Youssef, farrache de 1 L. E. 600 mill. à 2. L. E.

9° MUSÉE ARABE.

Le Gardien de nuit du Musée arabe demande un manteau pour se préserver contre le froid comme celui qu'ont les autres gardiens appointés par le Gouvernement.

La Section technique le lui accorde.

Il est pris connaissance du compte-rendu du voyage de M. Herz bey à Mansourah et à Mehallet Marhoun.

En s'associant aux propositions y exprimées, la Section technique propose de l'insérer en annexe au présent rapport.

Le 22 décembre 1900.

Signé : J. Franz, Casanova, Herz, J. Zarb.

APPENDICE AU 278[E] RAPPORT.

COMPTE RENDU DU VOYAGE DE M. HERZ BEY À MANSOURAH ET À MEHALLET MARHOUM.

I.

LA MAISON DE SAINT-LOUIS À MANSOURAH.

Des plaques commémoratives ayant été préparées pour la maison qui a, dit-on, servi de prison à Saint Louis, je me suis proposé à l'occasion de leur pose de visiter moi-même cette maison et y faire quelques fouilles pour essayer de découvrir des traces de maçonnerie ancienne pouvant justifier une tradition, née on ne sait sous quelle influence et sur quels indices, et n'ayant aujourd'hui pour objet qu'une construction moderne dénuée de valeur et d'importance.

M. Barois, puis S. E. Artin pacha à qui je fis part de mon projet l'approuvèrent et le 29 octobre dernier, je partis pour Mansourah accompagné de notre collègue M. Casanova que le sujet intéressait et qui voulut bien se joindre à moi.

Par la communication de M. Mohamed effendi Rachad à l'Institut Égyptien en date dn 18 juin 1886 et le rapport de notre collègue Saber bey Sabri publié dans le 15[e] fascicule du Comité (procès-verbal 84) nous étions préparés à un ensemble sans importance apparente mais notre déception fut au delà de tout attente. La maison de Saint Louis, telle que le duc de Montpensier sembre l'avoir vue [(1)] il y a un peu plus d'un demi siècle, se réduit à trois pièces dont deux au Nord et une vers le Sud-Ouest près du portail de la mosquée el-Mouafi; la plus grande partie a été démolie et reconstruite pour former des magasins. Des divers points auxquels s'attache plus particulièrement la légende la pièce Sud-Ouest seule subsiste et ce serait celles où, d'après Rachad effendi, le noble visiteur, descendant du roi qui

(1) D'après le R. P. Jullien, le duc a visité la maison en 1846 (*L'Égypte, souvenirs bibliques et chrétiens.*) Lille, M.DCCCXCI.— 2[e] édit., pages 18-91.

y aurait été prisonnier, se découvrit et s'agenouilla respectueusement. Cette pièce jadis sombre a aujourd'hui une porte sur la ruelle et est occupée par un teinturier. Elle appartient aux Wakfs, de même que la partie Nord de la construction primitive, et bien que ces deux corps de bâtiment soient actuellement séparés, il serait aisé d'y établir une communication en ce point qui, si l'on ajoute foi à la légende est le plus important dans les parties subsistantes.

Les constructions que l'on voit aujourd'hui bien que presque entièrement remises à neuf présentent des restes pouvant remonter à une centaine d'années; les fouilles que nous avons pratiquées à côté de la porte Nord et de la pièce Sud-Ouest sur une profondeur de 3 mètres (un calcul nous a fait établir l'ancien sol à 2 m. 20 cent. de profondeur) auraient seules pu nous faire découvrir des traces d'ancienne maçonnerie, mais le résultat fut complètement négatif.

La mosquée adjacente à la maison et connue sous le nom de el-Mouafi fut également l'objet de nos investigations. Une plaque scellée sur le mur Ouest à l'intérieur de cette mosquée permet d'établir que le bâtiment actuel fut élevé en l'année 1119 de l'hégire. Rien ne s'y trouve ayant pu appartenir à la mosquée jadis édifiée en cet endroit et à laquelle Ali pacha Moubârek fixe l'année 583 comme date de sa fondation.

Rien donc de ce qui existe aujourd'hui de la mosquée et de la maison ne saurait être qualifié d'ancien.

Ne voulant pas quitter Mansourah sans avoir recueilli tous les renseignements se rapportant à la maison qui fut l'objet de notre voyage, nous avons interrogé quelques habitants, en essayant au moins de connaître à quel titre elle les intéressait et si la tradition trouvant quelque crédit auprès des touristes visitant Mansourah de nos jours, désignait plus particulièrement cet endroit à leur attention ou leur curiosité.

Notre interrogatoire ne fut pas plus heureux que nos recherches.

La légende est connue dans le pays, mais on n'en connait pas l'origine; de très rares visiteurs se sont présentés pendant ces dernières années. Nous apprîmes cependant que le Père Wellinger, supérieur des Missions Africaines, qui avait vécu à Mansourah pendant trente années s'était occupé de la maison dont les ruines subsistaient sur tout le terrain qu'elle occupait jadis et qu'il en avait même fait quelques photographies. Mais le Père Wel-

linger que nous désirions voir se trouvait, nous a-t-on dit, à Tantah et notre mission étant terminée, nous sommes partis aussitôt pour cette ville avec l'espoir d'y trouver quelques documents. Là, une autre désillusion nous attendait. L'ancien directeur des Missions Africaines, atteint d'une grave maladie, avait quitté définitivement l'Egypte pour se fixer à Paris. Cependant nos recherches se continueront car, M. Casanova s'est complaisamment chargé d'écrire au Père Wellinger et le prier de vouloir bien communiquer les renseignements ou documents qu'il possède au sujet de cette maison intéressant le Comité.

Le résultat de notre mission n'est pas encourageant, il est vrai; cependant puisqu'une légende veut attacher à cette maison un fait important, appartenant à la fois à l'histoire de deux peuples, quel inconvénient y aurait-il, à défaut d'indice établissant un fait réel, à laisser subsister la fiction, telle qu'elle est parvenue jusqu'à nous et à laquelle, par l'inscription que le Comité vient de faire apposer aucune équivoque ne saurait naître dans l'avenir?

Et ne pourait-on pas, comme complément, songer à l'installation dans une partie de cette maison d'un petit musée renfermant des copies d'objets ou de documents destinés à rappeler le souvenir historique?

Ce projet pourrait de suite recevoir un commencement d'exécution et une chambre située dans la partie restée propriété des Wakfs pourrait fort bien être ainsi utilisée et renfermer les objets et documents qu'il serait aisé de recueillir.

En outre, si le Comité voulait examiner la question, il serait également intéressant de rétablir la communication entre la partie Nord et la partie Sud-Ouest, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut.

II.

VISITE AU VILLAGE DE MEHALLET MARHOUM.

Après avoir acquis la certitude que la ville de Tantah ne renfermait rien en fait de monuments historiques, comme un intervalle de deux heures nous séparait de l'heure du départ du train, nous avons résolu d'en profiter pour visiter un village situé à quelques kilomètres de la ville où l'on nous avait

dit se trouver quelques monuments intéressants et où nous sommes arrivés après un trajet d'une demi-heure en voiture.

Rien ne distinguait ce village des autres du Delta si ce n'est quelques dômes et minarets dont les silhouettes se dessinaient déjà de loin sur le ciel.

Aussitôt arrivés, nous nous sommes dirigés vers la mosquée que l'on indique comme la plus importante. Les grilles en fer de ses fenêtres, d'un bon travail, la désignaient dès le premier abord comme ayant appartenu à une bonne époque. Et en effet, cette mosquée, construite en brique rouge sur plan conciforme offre dans son ensemble comme dans ses détails tels que: arcs, plafonds, etc. etc., des caractéristiques marquées des édifices historiques de l'art arabe.

Une planche placée sous le plafond porte l'inscription suivante:

محمد السعيد بن ظاهر بيبرس

Mohamed el-Saïd Ibn Zâher Beibars.

Le minbar, d'un assez beau travail, porte la date 998 de l'hégire (1589). La mosquée tout entière est du reste en assez mauvais état.

Nous avons ensuite visité une autre mosquée du même village et qui nous fut désignée sous le nom de El-Amr (évidemment par allusion au nom de Amr ibn Ass, conquérant de l'Égypte). Elle est également construite en briques sur plan, à cour ouverte entourée de portiques. Elle n'est pas en meilleur état que la mosquée de Beibars bien qu'elle porte les traces d'une reconstruction. L'ensemble des colonnes des portiques n'est pas sans effet. A mentionner particulièrement, comme détail ornamental un chapiteau byzantin portant sur sa face, en guise de fleuron du tailloir un chapiteau de très petites dimensions.

On nous a parlé également d'une église mais le temps nous a manqué pour la visiter. Quant aux mosquées dont nous n'avons pu faire qu'un examen sommaire elles en méritent un plus attentif après lequel sans doute le Comité trouverait à y accomplir son œuvre.

Le Caire, le 30 novembre 1900.

Herz.

279ᴱ RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 103.)

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président,
S.E. Franz pacha,
MM. Ali effendi Bahgat,
P. Casanova,
Herz bey.

SOMMAIRE.

1° Marbre blanc;
2° Mosquée el-Moallaka (المعلقة), à Fayoum;
3° Porte de ville Bâb el-Nasr (باب النصر);
4° Expropriations;
5° Mosquées el-Mardâni (المارداني), à Darb el-Ahmar (n° 120 du plan Grand bey), Kaïtbaï (قايتباي), à Kal'at el-Kabeh (n° 223 du plan), et Gohar el-Lâla (جوهر اللالا), près de la Citadelle (n° 134 du plan);
6° Musée arabe,
7° Dépenses et acquisitions;
8° Tombeau du cheikh Abdallah Gafir el-Darb (الشيخ عبدالله غفير الدرب), près de la Citadelle;
9° Mosquée Aïtomouch el-Nagâchi (ايتمش النجاشي), à Bâb el-Wazir;
10° Mosquée Aksonkor (آق سنقر] à Darb el-Ahmar (n° 123 du plan);
11° Maison wakf el-Set Wassila (الست وسيلة), à Haret el-Daoudâri (au sud du n° 102 du plan).

1° MARBRE BLANC.

A. Il est pris connaissance d'une lettre en date du 13 décembre écoulé de la Société anonyme de commerce Hongroise, informant M. l'Architecte en chef qu'elle ne peut entreprendre la fourniture du marbre blanc de Kiskoh (voir rapp. 276).

B. Herz bey présente un croquis du monticule renfermant le marbre baladi, dressé d'après les notes et informations de Hag Ahmed Youssef, chef maçon du Comité (voir rapp. 278).

Il est aisé de constater d'après ce croquis que la carrière est ouverte à l'exploitation sur une surface de 50 × 100 mètres formant plateau sur le

monticule dont les escarpements mesurent 150 mètres de hauteur depuis la base.

Etant donné l'autorisation obtenue de M. Alford, Ingénieur de l'Égyptian Mines exploration C° Ltd. d'extraire du marbre pendant six mois sans aucune redevance (voir rapp. 276) vu que deux mois déjà se sont écoulés, M. Herz bey propose de déléguer de nouveau le chef maçon Hag Ahmed Youssef avec un personnel composé d'ouvriers carriers, tailleurs de pierres et forgerons pour exploiter la carrière pendant le reste du délai accordé. En ce qui concerne le transport, comme ou aurait besoin de grands blocs pour confection de linteaux de portes et autres pièces semblables difficilement transportables sur des chameaux, et d'autre part, le chemin étant très carrossable, il serait préférable d'effectuer le transport en partie par voitures.

Dans ces conditions la quantité du marbre extrait atteindrait 50 m.c. qui coûteraient L. E. 800 soit L. E. 16 par mètre, prix excessivement avantageux.

La Section technique est d'avis d'approuver cette proposition et d'obtenir la somme de 800 L. E. au moyen des virements suivants:

Du solde de l'allocation pour la mosquée Kaïtbaï au désert, sur les 20000 L. E. du Gouvernement .... L.E. 200

Sur le budget de l'année courante comme suit:

1. Du crédit affecté à la mosquée el-Ghouri......	L.E.	200	
3. Du crédit affecté à la mosquée Kaïtbaï........	»	40	
6. Du crédit affecté à la mosquée Aslam el-Bahaï.	»	160	
9. Du crédit affecté à la mosquée el-Ahmar......	»	100	
11. Du crédit affecté à la mosquée Kâdi Yehia.....	»	50	
12. Du crédit affecté à la mosquée Gânem el-Tâguer	»	50	600
Total.....			L.E. 800

La Section technique propose aussi de mettre le projet immédiatement en exécution.

2° MOSQUÉE EL-MOALLAKA.

L'Administration générale des Wakfs transmet au Comité, par lettre en date du 15 septembre 1900, pour examen, un devis de L. E. 166 dressé pour la réparation de la mosquée el-Moallaka, à Fayoum.

M. Ali effendi Bahgat devant se rendre à Fayoum pour passer les fêtes du Baïram, la Section technique le prie de bien vouloir examiner cette mosquée ce que M. Ali Bahgat accepte.

3° BÂB EL-NASR.

A. M. Herz bey fait part à la Section technique que M. A. H. Perry, Directeur général des Villes et Bâtiments de l'État a approuvé le projet concernant les travaux de Bâb el-Nasr, dont l'adjudication a été fixée pour le 26 courant, et qu'il demande seulement à être avisé lorsque les travaux de nivellement seront commencés.

B. A cette occasion, il attire l'attention de la Section technique sur la perte de temps occasionnée par le système adopté jusqu'a présent au Ministère pour les adjudications faites pour le compte du Comité; en effet le Ministère fait l'adjudication puis il en communique les résultats au Comité pour avis, et il ne prend une décision définitive qu'après avoir reçu cet avis, de sorte qu'un grand laps de temps s'écoule entre l'adjudication elle-même et la mise en exécution des travaux.

Il propose par conséquent qu'on le délègue auprès du Ministère pour assister aux adjudications et donner son avis au nom du Comité séance tenante en se réservent d'en référer à la Section technique en cas de difficultés. C'est d'ailleurs conforme à la marche suivie jusqu'à présent par les Wakfs pour les adjudications des travaux portés sur le budget ordinaire du Comité.

4° EXPROPRIATIONS.

Il résulte d'une entrevue de M. l'Architecte en chef avec l'Ingénieur en chef du Tanzim que le Ministère des Travaux publics a écrit le 24 Août dernier au Gouvernorat pour inviter les propriétaires des boutiques n[os] 17 et 25 de la mosquée Kalaoun (voir rapp. 267) à accepter l'estimation faite.

Comme travaux urgents d'expropriations, M. Herz bey rapporte avoir fait demander pour l'année courante :

1° L'enlèvement de la maisonnette adossée au mur Sud de la mosquée Serghatmach (voir rapp. 274).

2° Celui des boutiques n° 11 à 20 de la mosquée el-Ghouri.

En donnant avis qu'il a demandé au Ministère par l'entremise de S. E.

le Président un état des sommes dépensées pour les expropriations depuis la promulgation du décret, il propose de demander encore si le Ministère a contribué pour L. E. 500, à cette dépense suivant les accords intervenus et si, sur son budget de 1901, il prévoit une somme égale pour les expropriations.

5° MOSQUÉES EL-MARDÂNI, KAÏTBAÏ, ET GOAHR EL-LÂLÂ.

A. Pour le déblaiement des rues entourant ces deux mosquées, le Comité avait alloué L. E. 13 (voir le rapp. 254). Cette opération n'a pas encore été éffectuée, le Ministère l'ayant ajournée à cause des épidémies.

Un calcul ultérieur du Tanzin qui se chargera du travail pour compte du Comité en fixe le coût à L. E. 31,976 mill.

M. Herz bey propose de ce procurer cette somme comme suit:

1° L. E. 13,083 sur le reliquat des 400 L. E. allouées pour la mosquée el-Mârdâni dans la repartition des 20000 L. E. du Gouvernement.

2° L. E. 18,893 mill. sur les *Petits travaux* du budget de l'année courante.

La Section technique accepte.

B. En réponse à la communication du paragraphe 1er du 263e rapport, le Ministère des Travaux publics fait connaître au Comité que le Service de la ville ne peut faire comprendre sur son budget de l'année courante la somme de 60 L. E. demandée pour les améliorations à faire dans la rue conduisant à la mosquée Gohar el-Lâlâ.

La Section propose de rappeler cette affaire au Tanzim à une autre occasion.

6° MUSÉE ARABE.

M. l'Architecte en chef fait part à la Section technique que le crédit permanent de L. E. 20 qui est à sa disposition pour les menus frais des bureaux servait aussi à règler les petits frais du Musée.

Mais depuis que ce dernier a un budget spécial, les petits frais en question sont payées sur ce budget.

Il demande par conséquent une avance permanente de L. E. 10 pour faire face aux dépenses.

La Section technique la lui accorde.

7° DÉPENSES ET ACQUISITIONS.

A. Il est pris connaissance des détails des menues dépenses de bureaux effectuées sur le crédit permanent des L. E. 20, jusqu'au 5 janvier courant.

B. Sur la demande de M. Herz bey, la Section technique autorise l'achat pour les bureaux du Comité :

1° D'une petite caisse coffre-fort en fer (2 L. E. 500 mill.) pour y garder le numéraire dont disposent les bureaux.

2° D'un petit appareil photographique Kodak « Bull's eye » coûtant 1 L. E. 800 mill.

Ces deux objets seront payés sur le budget du Musée arabe.

8° TOMBEAU DU CHEIKH ABDALLAH GAFIR EL-DARB.

L'ingénieur de la 3e Section des Wakfs chargé de dresser un devis pour la réparation du tombeau du Cheikh Abdallah Gafir el-Darb fait observer que la coupole de cet édifice est en mauvais état et que l'examen en incombe au Comité.

La Section technique après un examen sur les lieux trouve que le tombeau en question ne contient rien qui puisse intéresser le Comité. Elle recommande seulement aux Wakfs de le conserver le plus longtemps possible.

9° MOSQUÉE AÏTOMOUCH EL-NAGÂCHI.

La seconde visite à été pour la mosquée Aïtomouch el-Nagâchi où M. l'Architecte en chef a fait procéder au triage des morceaux de marbre sculptés et avec inscriptions mis à jour lors des derniers travaux.

Une partie de ces marbres sera déposée au Musée, l'autre sera mise de côté pour être vendue.

10° MOSQUÉE AKSONKOR.

L'Administration générale des Wakfs donne avis au Comité que les colonnes du dôme du minbar en marbre de la mosquée Aksonkor sont en mauvais état et le prie de faire le nécessaire.

La Section technique après s'être rendu sur place a en effet constaté cette défectuosité. Elle propose de défaire le minbar et de le réparer. Elle charge aussi M. Herz bey de dresser un devis pour la réparation des tombeaux.

11°. MAISON WAKF EL-SETT WASSILA.

M. Herz bey avise la Section technique que dans la maison de Sett Ouassilah les travaux prévus pour la somme de L. E. 36 (voir rapp. 274) ne sont pas suffisants et qu'il faudrait encore une somme complémentaire de L. E. 12.

Après un examen sur place la Section technique est d'avis que le Comité a fait tout ce qu'il devait faire pour la conservation de la salle contenue dans cette maison et qui l'intéresse et que les Wakfs devraient s'occuper du reste des travaux, et ce d'autant plus que la maison est louée par eux.

Le 14 Janvier 1901.

Signé : J. Barois, J. Franz pacha, A. Bahgat, P. Casanova, Herz bey.

PROCÈS-VERBAL N° 104.

Le 5 férrier 1901, à trois heures de l'après midi, le Comité s'est réuni au siège de l'Administration générale des Wakfs.

Étaient présents :

LL. EE. Abdel Halim pacha Assem, président,
J. Franz pacha,
Hussein Fakhry pacha;
M.M. Hanna bey Bakhoum,
Herz bey,
Dr B. Moritz,
Saber bey Sabri.

Se font excuser: LL. EE. Ibrahim pacha Naguib, Yacoub Artin pacha et M.M. Manescalco bey, O. de Mohl, Sir William Garstin, P. Casanova, Ali effendi Bahgat.

En l'absence de M. le Secrétaire, M. Herz bey en remplit les fonctions.

I.

Il est pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté et signé.

II.

M. Herz bey présente une lettre en date du 21 janvier 1901, par laquelle M. Ch. J. Alford, au nom de l'*Egyptian Mines Exploration Company Limited,* autorise le Comité à extraire du marbre blanc des carrières sises près de Abou Garayah, jusqu'au 30 septembre 1901 (voir pr.-verb. n° 103).

III.

S. E. le Président fait part au Comité que LL. EE. J. Franz pacha, Tigrane pacha, Yacoub Artin pacha, Hussein Fakhry pacha, Sir William Garstin, MM. J. Zarb bey, Herz bey, Saber bey Sabri, Ali effendi Bahgat

et lui même se sont rendus le 19 janvier écoulé à la mosquée el-Azhar pour examiner sur place l'affaire de la reconstruction des locaux annexes du monument (voir pr.-verb. n° 103, § VIII). Ils ont décidé:

1° Que les alignements du Tanzim seront modifiés de façon que l'okâlah Kaïtbaï ne soit pas touchée et que l'élargissement de la rue sera effectué du côté de la mosquée.

2° Que l'Administration des Wakfs pour compenser la perte de la partie de la mosquée qui va disparaître pourra étendre la construction des logements des étudiants sur toute la largeur de la dernière arcade Sud de la mosquée qui avoisine les logements actuels.

Le Comité accepte. S. E. Fakhry pacha demande que les logements soient installés dans l'okâlah Kaïtbaï elle-même.

IV.

S. E. Fakhry pacha recommande la mise en exécution du projet concernant la maison Gamâl el-Dyn el-Zahabi.

S. E. le Président rapporte avoir visité la maison en compagnie de M. Herz bey. Il partage l'avis de S. E. Fakhry pacha et il est prêt à accorder la somme de L.E. 600 pour ces travaux si les bureaux du Comité acceptent de s'en occuper.

Le Comité accepte la proposition de S. E. le Président. Il propose en outre de demander au Ministère des Travaux publics que de légers encorbellements soient adoptés sur la façade Nord de la maison.

V.

Le Comité a accepté dans sa dernière séance de pourvoir aux frais de publication des études que M. M. Somers Clarke, Strzygowski, Herz bey et le Dr Moritz ont l'intention de publier en collaboration sur les monuments coptes anciens.

M. Herz bey demande dans ce but un crédit de L. E. 25 à prendre sur le crédit annuel de L. E. 1000 du Ministère des Finances pour faire face aux frais préliminaires tels que mise au net des dessins, reproduction des photographies, etc.

Le Comité accepte.

VI.

Il est présenté une série de lettres de remerciements pour l'envoi de l'ouvrage sur la mosquée du sultan Hassan (voir pr.-verb. n° 102).

VII.

L'Imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire vient de livrer en 400 exemplaires le 16e fascicule résumant les Comptes-rendus du Comité, exercice 1899.

La distribution en sera faite comme d'usage.

VIII.

Dons faits au Comité:

Mitheilungen der K.K. Central commission für Erforschung etc. etc. — Wien, 27 Band, 1 Heft 1901.

Revista de la Asociacion artistico-arqueologica Barcelonesa. — Ano IV, n° 23, Vol. III, janvier, février 1901.

Bulletin de la Société Khédiviale de Géographie. — Ve série, n° 8.

Le n° 3,787 de l'édition hebdomadaire du *The Spectator*, contenant une critique sur la mosquée du sultan Hassan.

La séance est levée à 4 heures.

Pour le Secrétaire,
Herz.

Pour le Président,
Signé: Mohamed Serour.

Les membres,
Signé: H. Fakhry, S. Sabri.

PROCÈS-VERBAL N° 105.

(Voir le rapport n° 280 de la Section technique).

Le Comité s'est réuni au siège de l'Administration générale des Wakfs, le 5 Mars 1901 à 3 heures de l'après-midi.

Étaient présents :

M. Mohamed bey Serour, vice-président,
LL.EE. Hussein Fakhry pacha,
Ibrahim pacha Naguib,
Yacoub Artin pacha;
MM. Ahmed bey Sabri,
Ali effendi Bahgat,
P. Casanova,
Herz bey,
Manescalco bey,
G. Maspero,
Saber bey Sabri.

Se sont fait excuser : S. E. Abdel Halim pacha Assem, président; Sir William Garstin; S. E. Tigrane pacha; M. le Dr B. Moritz; M. Hanna bey Bakhoum.

En l'absence de S. E. Abdel Halim pacha Assem, président, la séance est présidée par M. Mohamed bey Serour, vice-président.

I.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé et signé.

II.

Le 280e rapport de la Section technique est approuvé.

III.

M. Herz bey donne lecture de l'ordonnance khédiviale n° 5, en date du 9 février 1901, nommant membre honoraire du Comité, M. Somers Clarke, ainsi que de la lettre de ce dernier remerciant pour cette nomination.

IV.

Lecture est donnée de la lettre de M. le Directeur de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire annonçant avoir écrit à M. le Ministre de l'Instruction publique de France pour les ouvrages demandés par le Comité (voir le dernier procès-verbal).

V.

Le Comité approuve d'offrir un exemplaire français de l'ouvrage sur la mosquée du sultan Hassan à la Bibliothèque de l'Imprimerie nationale ainsi qu'à M. le professeur Strzygowski.

VI.

M. Herz bey présente une photographie intéressante de la mosquée Kanbaï Emir Akhor près la Citadelle (n° 136 du plan Grand bey), offerte au Comité par S. E. Franz pacha. Cette photographie montre l'état de la mosquée à l'époque où elle avait encore son minaret.

Le Comité vote des remerciements au donateur et décide de faire reproduire cette photographie dans le prochain bulletin du Comité.

VII.

M. Herz bey présente l'ouvrage de M. d'Amelio sur la maison dei Vettii à Pompei.

Le Comité décide d'acquérir l'ouvrage pour la Bibliothèque du Musée. Le coût en est de 125 francs.

VIII.

M. Herz bey avise le Comité que M. le Commandant de la police du Caire avait fait sur sa demande, le 18 du mois passé, un exercice de pompiers dans la cour de la mosquée el-Hâkem et a examiné le matériel dont le Musée dispose pour combattre l'incendie.

M. Mansfield bey a dit à cette occasion qu'il serait utile de penser dès à présent à l'installation contre l'incendie à faire dans le palais en construction du nouveau Musée et se déclare prêt à donner tous les renseignements s'y référant.

Le Comité décide de communiquer cet avis au Ministère des Travaux publics.

IX.

Les ouvrages suivants sont offerts au Comité.

Revista de Aragon. — Ano segundo, n[os] 1 et 2, janvier-février 1901.

La Séance est levée à 4 h. 1/2.

Le Secrétaire,
Signé : A. Manescalco.

Pour le Président,
Signé : Mohamed Serour.

Les membres,
Signé : H. Fakhry, Yacoub Artin pacha.

280e RAPPORT

(Voir le procès-verbal n° 105).

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président.
Herz bey.

MM. Ali effendi Bahgat, et P. Casanova sont absents du Caire.
S.E. J. Franz pacha et M. J. Zarb bey se font excuser.

SOMMAIRE:

1° Mur de la ville.
2° Devis et contrats.
3° Devis.

1° MUR DE LA VILLE.

Conformément aux prescriptions du paragraphe 3 du 278e rapport, M. Herz bey présente une évaluation des travaux d'isolement du mur de la ville montant à 56 L. E. 047 mill.

La Section technique l'approuve. La somme de L. E. 100 dernièrement affectée au mur (voir rapp. 269 et 273) ayant laissé un reliquat de 25 L. E. 874 mill., on demandera pour le reste soit 30 L.E. 173 mill., un virement du chef «imprévus» des 20,000 L.E. du Gouvernement.

2° DEVIS ET CONTRATS.

La Section technique prend connaissance des devis et contrats suivants pour travaux sur les 20,000 L.E. du Gouvernement.

a) Sur le chef A, *b*. Monuments abandonnés.

1° Tombeau Tachtomor au désert Kaïtbaï	L.E. 60
2° Tombeau Khaouand Tolbieh au désert Kaïtbaï	» 200
3° Tombeau du sultan Kouz el-Assal au désert Kaïtbaï	» 100
4° Tombeau du sultan el-Korâni au désert	» 100

b) Sur le chef A, *c*. Monuments appartenant à des particuliers.

1° Tombeau Karkar	L.E. 120
2° Tombeau Wakf el-Kolchani	» 200

N.B. Les formalités avec les intéressés, propriétaires ou nâzirs de ces deux monuments ont été remplies (voir rapp. 261).

La Section technique recommande la mise en adjudication de tous ces travaux. Et comme les montants de leurs devis dépassent les prévisions portées sur la répartition des 20,000 L. E., elle propose pour parfaire la somme nécessaire de demander au Ministère des Travaux publics un virement sur les sommes affectées aux autres travaux de cette catégorie. Il en sera de même pour la somme de 16 L.E. 463 mill., dépensée en plus de l'allocation de 70 L.E. pour la coupole el-Chanahra et dûe à l'Administration générale des Wakfs (voir rapp. 230).

3° DEVIS.

Les devis suivants, dressés par les bureaux du Comité, sont approuvés par la Section technique.

1° Mosquée Kalaoun, travaux de réparation de la coupole (demandés par le chef gardien de la mosquée)......	L. E.	50
2° Okâlat Mahamed bey Abou Dahab, réparation du portail (rap. 134)...............................	»	29
3° Tombeau el-Ghouri, mosaïques (rap. 218)........	»	25
4° Tombeau de Hassan Sadaka, petits travaux de mise en état (demandés par le cheikh de la tekiet el-Maoulaouieh)...............................	»	50
5° Koubbet el-Chabîhi (travaux pour abriter une kiblah extérieure près de la coupole el-Chabîhi..........	»	16
6° Coupole de Kâssem Abou Tayeb près du tombeau el-Chabîhi (travaux demandés par M. l'Architecte en chef.	»	15
7° Kouttâb Tarabaï el-Cherîfi, travaux d'aménagement demandés par le Fiki)......................	»	8

Ce kouttâb étant prêt à fonctionner la Section technique charge M. Herz bey de s'occuper de ces travaux, le plus tôt possible.

Le Caire, 23 Février 1901.

Signé : Barois, Herz.

PROCÈS-VERBAL N° 106.

(Voir le rapport n° 181 de la Section technique.)

Le Comité s'est réuni au siège de l'Administration des Wakfs, le 9 avril 1901 à 4 heures de l'après-midi.

Etaient présents :

M. Moh. bey Serour, vice-président,
LL. EE. Fakhry pacha,
Tigrane pacha,
Yacoub Artin pacha;
MM. Ahmed bey Sabri,
De Mohl,
Ali effendi Bahgat,
Hanna bey Bakhoum,
Herz bey,
Manescalco bey,
Saber bey Sabri.

Se font excuser :

MM. Le Dr B. Moritz,
J. Zarb bey.

En l'absence de S. E. Abdel Halim pacha Assem, la séance est présidée par M. Moh. bey Serour, vice-président.

I.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé.

II.

S. E. Artin pacha propose que le nécessaire soit fait pour qu'il soit possible de visiter la mosquée de Nasr ibn-Kalaoun à la Citadelle.

Actuellement la clef de cette mosquée est difficile à trouver. Il serait utile de faire placer un écriteau indiquant où l'on peut demander cette clef.

III.

Le 281e Rapport de la Section technique est approuvé, sauf la question traitée au § 7, *Personnel*, qui sera examinée lorsque M. le Président assistera à la séance.

Le Comité n'approuve pas la nomination de M. Mahmoud eff. Effat.

Sur la proposition de S.E. Fakhry pacha, le Comité décide qu'aucun employé ne sera proposé sans que son dossier ne soit examiné.

IV.

M. Herz bey présente au Comité une lettre en date du 21 mars 1901, n° 107, de S.B. le Patriarche, remerciant pour l'appui que le Comité veut donner à la demande relative à l'établissement des règlements du Tanzim à Kasr el-Cham'a et Deir Abi-Seifein.

Lecture est donnée aussi d'une autre lettre du 9 mars 1901, n° 93, par laquelle S.B. le Patriarche déclare accepter la convention faite entre S. E. le Président et M. Nakhla bey el-Barâti, concernant les travaux à exécuter dans les monuments coptes (voir procès-verbal n° 103).

V.

M. Herz bey présente une lettre de M. le Cte Zaluski, datée du 22 février 1901, remerciant pour sa nomination de membre honoraire du Comité.

VI.

Le Comité discute la question relative à l'isolement du palais Youchbak (Hôch Bardak) (voir rapport 269, § 9 de la Section technique, et procès-verbal n° 99, § 3), et décide que la Section technique étudie à nouveau la question avec M. S. Sabri bey.

VII.

Par lettre en date du 1er octobre 1900 l'Administratton générale des Wakfs transmet au Comité le dossier du procès intenté à Moh. Selim Laz, au sujet de la destruction du sebil Ismaïl bey Kebîr (v. rapp. 104 § 1 e). Comme les frais judiciaires se sont élevés à 16 L.E. 971 mill., et que le

Conseil administratif déclare abandonner cette affaire, l'Administration des Wakfs demande quelles sont les intentions du Comité à ce sujet.

Le Comité charge la Section technique d'examiner l'affaire et de faire des propositions à ce sujet.

VIII.

Sur la proposition de S.E. Artin pacha le Comité décide de classer dans ses archives l'intéressante étude de M. Bensilum, architecte aux bureaux du Comité, sur la création d'une rue historique au Caire.

IX.

Sur la proposition de S.E. Artin pacha, le Comité décide de rappeler à la Municipalité d'Alexandrie la question relative à la conservation de la tour dite des Romains.

X.

Par lettre en date du 4 avril 1901, n° 1216, le Ministère des Finances demande au Comité le paiement de la somme de 514 L.E. 173 mill., montant de l'impôt des terrains dont les revenus sont affectés au Musée arabe. Le Comité approuve le paiement.

XI.

Ouvrages reçus par le Comité :

Revista de la Asociacion artistico arqueologica Barcelonesa. — Table des matières du vol. II; n° 24, vol. III, mars-avril 1901.

Revista de Aragon, n° 3, Ano segundo, Marzo 1901.

Bulletin de l'Institut égyptien, 4e série, n° 1, fasc. n° 4, 5 mai 1900.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire,
Signé: A. Manescalco.

Pour le Président,
Signé: Abdul Halim.

Les Membres,
Signé : H. Fakhry, H. Bakhoum.

281ᴱ RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 106.)

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président,
Herz bey,
J. Zarb bey.

M. Ali effendi Bahgat se fait excuser.

SOMMAIRE.

1° Une rokhsa;
2° Adjudication;
3° Devis et contrats;
4° Mosquée du sultan Hassan (حسن) près de la Citadelle (n° 133 du plan Grand bey);
5° Kasr el-Cham'a (قصر الشمع), au Vieux-Caire;
6° Mosquée Kanbaï el-Charkassi (قانباي الجركسي), à el-Manchieh (n° 154 du plan);
7° Personnel des bureaux du Comité;
8° Confection de dessins;
9° Dépenses.

1° ROKHSA.

Mohamed effendi Nâfeh demande un permis pour reconstruire sa maison sise à Darb-Bazazra (Bâb el-Châria) et contiguë à l'ancien mur de la ville (voir rapp. 278).

La Section technique, après examen, ne s'oppose pas à la délivrance du permis en question, à la condition toutefois que le mur ne soit pas touché.

A cette occasion elle émet le vœu de voir exécuter le projet de dégagement du mur (voir rapp. 257), autrement le Comité est presque impuissant à veiller à sa conservation.

2° ADJUDICATION.

Il est pris connaissance du dossier de l'adjudication des travaux du pont Abou Menaggah que le Ministère des Travaux publics a remis à M. l'Ar-

chitecte en chef à la date du 17 mars courant pour examen et avis (voir rapp. 269).

La Section technique propose de confier l'exécution de ces travaux au meilleur soumissionnaire, Ibrahim Antoun, avec 15 o/o de rabais sur les prix du devis estimatif.

3° DEVIS ET CONTRATS.

La Section technique prend connaissance des devis et contrats pour les travaux portés sur le budget de l'année courante (voir rapp. 275) et recommande leur mise immédiate en adjudication.

NUMÉROS d'ordre du budget.	DÉSIGNATION ET NATURE des travaux.	MONTANT des devis.
		L. E.
1	Mosquée el-Ghouri : *a*) travaux de consolidation.........	100
	b) réparation de minbar............	230 [(1)]
4	Mosquée funéraire Kaïtbaï au désert : dégagement et travaux divers......................................	120
7	Mosquée Kidjmâs el-Ishâki : mur de soutènement Est.......	330
7	Mosquée Tatâr el-Hegâzieh : travaux de conservation.......	200
8	Mosquée el-Mahmoudieh : travaux de réparation..........	1100
10	Mosquée Inâl el-Atâbeki : travaux de consolidation........	300
13	Mak'ad du sultan Kaïtbaï au désert : réparation..........	160

(1) Le reste de l'allocation figurant au budget, soit L.E. 200 a servi à l'achat du marbre blanc (voir rapp. 279).

4° MOSQUÉE DU SULTAN HASSAN.

M. l'Architecte en chef présente dix-sept devis dressés par les bureaux du Comité pour la réparation de la mosquée du sultan Hassan et dont le montant total est de L.E. 40000 conformément aux programme et évaluation des travaux figurant dans la monographie de la mosquée (voir ch. VI, p. 31).

Quinze de ces devis se rapportent respectivement aux quinze parcelles teintées par des couleurs différentes dans le plan n° 3, section 3me; quant aux deux autres ils ont trait au dégagement de l'édifice dont un projet est présenté et qui n'est autre que celui figurant dans la monographie, page 9.

La Section technique après examen approuve le plan explicatif ains que les dix-sept devis dont voici les détails:

NUMÉROS d'ordre du budget.	DÉSIGNATION ET NATURE des travaux.	MONTANT des devis.
		L. E.
1	Façade de la porte principale et vestibule	940
2	Sahn et liouâns Nord, Sud et Ouest	8330
3	Liouân Sud	1310
4	Madrasset el-Hanafieh	3330
5	Madrasset el-Hanbalieh	1310
6	Madrasset el-Mâlkieh	1785
7	Madrasset el-Châfaïeh	3330
8	Salle du tombeau	3450
9	Partie Ouest de la mosquée (dépendances)	2380
10	Façade Nord	1380
11	Façade Est	680
12	Façade Sud	2160
13	Façade Ouest	220
14	Le grand minaret	2230
15	Le petit minaret	245
16	Déblaiements et murs de soutènement	2040
17	Expropriations	4880
	Total L. E.	40000

Elle propose de les envoyer au Ministère des Travaux publics pour faire donner à cette affaire la suite qu'elle comporte.

5° KASR EL-CHAM'A.

M. Herz bey présente un état des travaux exécutés jusqu'à ce jour à Kasr el-Cham'a, se soldant par un total de L. E. 2400 y compris frais de surveillance. Il expose en même temps que d'autres travaux sont requis pour achever la consolidation de la porte Sud et demande à cet effet un crédit supplémentaire de 444 L. E. 730 mill.

La Section technique accepte. Elle propose de se procurer le crédit en question au moyen des virements suivants :

192 L. E. reliquat de l'allocation de Bâb el-Fetouh;

252 L. E. 730 mill. à prendre sur le crédit affecté aux monuments wakfs «Ahli».

6° MOSQUÉE KANBAÏ EL-CHARKASSI.

Sur le dire d'un certain Boraï Ali que le minaret de cette mosquée menace ruine, le Gouvernorat du Caire à invité l'Administration générale des Wakfs, à la date du 2 mai 1900, à prendre des mesures le plus tôt possible pour faire disparaître tout danger.

M. l'Architecte en chef rapporte qu'aussitôt ce fait parvenu à sa connaissance, il a fait procéder aux dates du 28 juin, 29 septembre 1900 et du 17 mars courant à trois examens dont il présente les résultats. Il s'en suit que l'inclinaison s'accentue de plus en plus, de sorte qu'à un moment donné on pourrait s'attendre à une chute de l'étage supérieur.

La Section technique propose de faire démolir cet étage après en avoir pris une vue photographique et de garder soigneusement les matériaux provenant de cette démolition en attendant la reconstruction du minaret.

Cela fait, l'examen sera continué sur les autres étages.

Le voisinage de la meidah pouvant être d'après l'avis des agents du Comité, et que la Section technique partage, la cause principale de l'inclinaison du minaret, il y a lieu d'inviter l'Administration générale des Wakfs à la supprimer de l'endroit actuel ou à prendre les mesures nécessaires pour faire disparaître les infiltrations qui se produisent.

7° PERSONNEL.

A. Sur la proposition de M. l'Architecte en chef du Comité, les augmentations suivantes sont accordées aux employés ci-après, payés sur le budget ordinaire, et ce à partir du 1[er] janvier 1901 :

1° M. Elias Hakim	de L.E. 18	à L.E. 20	par mois.
2° M. Farahat Omar	8	9	
3° M. Michel Kyritzi	7	8	
4° M. Hamed Hamdi	4	5	
5° M. Youssef Ahmed	6	7	

6° Mohamed Ali, courrier, de 1 L.E. 600 mill. à 1 L.E. 700 mill.
7° Kâssem el-Saïd de 1 L.E. 600 mill. à 1 L. E. 700 mill.

B. M. Herz bey rapporte qu'en dehors des trois gardiens permanents

appointés par le Gouvernement et mis à la disposition des bureaux du Comité, il en est nommé d'autres provisoires pour surveiller les fouilles que les particuliers pratiquent dans les terrains placés sous le contrôle du Comité.

La surveillance de tous ces agents s'impose. Il est proposé de charger de ce service M. Michel Kyritzi en lui accordant les frais de déplacement que cette occupation comporte.

C. Par suite des vols fréquents survenus dans ces derniers temps dans les mosquées du Caire, l'Administration générale des Wakfs avait invité les bureaux du Comité à dresser un inventaire de tous les objets antiques qui se trouvent dans les monuments pour qu'ils soient inscrits sur des registres spéciaux et consignés aux personnes responsables afin d'assurer leur existence.

M. l'Architecte en chef du Comité répondit à cette demande que ses bureaux ne disposent que d'un personnel restreint occupé constamment aux travaux courants et ne pouvant entreprendre l'opération de l'inventaire demandé.

L'Administration vient de répondre à la date du 3 mars courant que les bureaux du Comité sont compétents pour la rédaction des inventaires demandés même s'il était nécessaire de nommer des agents auxiliaires.

M. Herz bey propose de donner suite à la demande des Wakfs et de nommer Mahmoud effendi Effat ex-ingénieur des Wakfs avec un traitement de 9 L. E. par mois. Effat effendi sera aidé par un copiste.

La Section technique accepte pleinement toutes les propositions de M. Herz bey et prie le Comité de vouloir bien les approuver.

8° CONFECTION DE DESSINS.

La Section technique prend connaissance des dessins et photographies de la porte de ville Bâb Zoueilah exécutés par M. S. Testaferrata (voir rapp. 271). Elle autorise le paiement de 80 L.E. prix convenu de ce travail comme suit :

44 L.E. 451 mill., reliquat du crédit alloué pour Bâb Zoueilah dans la répartition de 20.000 L. E.

35 L.E. 349 mill., sur le chef E : impressions du budget de l'année courante.

9° DÉPENSES.

La Section technique approuve les détails des dépenses effectuées par M. Herz bey sur le crédit permanent de 20 L. E. qui lui est accordé pour menus frais de bureau et ce du 5 janvier (voir rapp. 279) au 28 mars 1901.

Le 28 mars 1901.

Signé : Barois, Herz, Zarb.

PROCÈS-VERBAL N° 107.

(Voir le rapport n° 282 de la Section technique).

Le Comité s'est réuni au siège de l'Administration générale des Wakfs, le 7 Mai 1901 à 4 heures de l'après-midi.

Étaient présents :

LL. EE. Abdel Halim pacha Assem, président,
Hussein Fakhry pacha,
Yacoub Artin pacha,
Ibrahim pacha Naguib.

M.M. Ahmed bey Sabri,
Ali effendi Bahgat,
Hanna bey Bakhoum,
Herz bey,
A. Manescalco bey,
G. Maspero,
Dr B. Moritz,
Saber bey Sabri,
Zarb bey.

Se font excuser : S. E. Tigrane pacha et Sir William Garstin.

I.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé avec les observations ci-après :

Paragraphe III. — *Personnel.* S. E. le Président déclare accepter les propositions de la Section technique (voir rapp. 281 § 7) et promet de donner tout son appui pour qu'une suite favorable soit donnée aux désirs du Comité.

Pour ce qui est de la nomination de M. Mahmoud Effat, le Comité, après avoir pris connaissance des pièces du dossier personnel de ce candidat, et étant donné que le règlement ne s'oppose pas à sa nomination déclare l'engager à titre provisoire en qualité d'ingénieur aux bureaux du Comité et à raison de L.E. 9 par mois.

II.

Le rapport n° 282 de la Section technique est approuvé avec les observations suivantes :

Le Comité approuve la proposition du paragraphe 5 du rapport ci-dessus au sujet de la coopération du Ministère des Travaux publics pour les expropriations des boutiques, en invitant toutefois ce Ministère à verser régulièrement la somme de 500 L. E. à la Caisse du Gouvernorat pour que cette somme annuelle puisse s'accumuler au besoin et qu'elle ne puisse retourner à la Caisse des Finances.

Ce système est du reste adopté par le Comité pour le même but.

Pour ce qui est du § 6. — *Mosquée du Sultan Hassan.* S. E. Fakhry pacha informe le Comité que le travail de vérification en question sera fait à titre gracieux par le Ministère des Travaux publics.

Le Comité décide que l'un de ses agents sera chargé d'assister les vérificateurs du Ministère.

Paragraphe 11. — *Maison wakf Radouân bey.* Le Comité approuve la solution proposée par S. E. Yacoub Artin pacha au sujet de la clôture en question. Cette clôture sera placée à environ 18 mètres du mak'ad et il sera demandé aux Wakfs de démolir la vieille construction située entre la cour existante et le mak'ad.

III.

Le Comité prend connaissance d'une lettre du Ministère de l'Instruction publique datée du 22 avril 1901, n° 42, au sujet de la construction d'une école sur une parcelle de terrain mise à la disposition du Comité et sise près de la Coupole et Fadaouieh.

Le Ministère déclare se charger de la dépense de la construction et prie le Comité de faire faire par ses bureaux le projet, en adoptant le style arabe et de procéder à toutes les formalités nécessaires pour la mise en adjudication après en avoir informé le dit Ministère.

IV.

Le Comité prend connaissance de la lettre en date du 24 juillet 1900 n° 53, de M. Botti, communiquant la déclaration des RR. PP. Salésiens au

sujet de l'offre des plaques retrouvées à Bâb Sidra (voir l'annexe du rapp. n° 272).

Le supérieur des Salésiens demande toutefois que le Comité lui accorde une somme au profit de l'Institut professionnel, soit à titre d'indemnité pour frais nécessités par le travail d'enlèvement, soit comme gratification.

Le Comité n'approuve pas.

V.

M. Herz bey annonce avoir reçu de M. Maspero et pour le Musée arabe deux bols en faïence vernie trouvés à l'île de Philæ.

Ces bols, malheureusement incomplets, sont acceptés par le Comité qui en remercie M. Maspero.

VI.

S. E. Franz pacha remet par l'entremise de M. Herz bey une photographie des mosquées Kalaoun, Nâsser et Barkouk sur laquelle figure la coupole du tombeau de Mohamed el-Nâsser, démolie il y a 35 ans environ.

Le Comité vote des remerciements au donateur.

VII.

M. Herz bey présente au Comité les accusés de réception ci-après au sujet de l'ouvrage de la mosquée du Sultan Hassan: de la «*Society for the protection of Ancient Buildings*» Londres. — De la *R. Accademia dei Licei*, Rome.

VIII.

Ouvrages offerts au Comité:

Revista de Aragon. — *Ano segundo, Num.* 4, abril 1901.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président,
Signé : Abdel Halim.

Le Secrétaire,
Signé : A. Manescalco.

Les membres :
Signé : H. Fakhry, S. Sabri.

282ᵉ RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 107.)

Présents à la réunion :

MM. Ali effendi Bahgat,
Herz bey,
Saber bey Sabri,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE.

1° Tombeau de Sâleh Negm el-Dyn Ayoub (صالح نجم الدين ايوب) à el-Nahassyn (n° 38 du plan grand bey);
2° Porte de ville Bâb Zoueilah (باب زويلة);
3° Roubât du sultan Inâl (اينال) à el-Khoronfieh (près du n° 60 du plan), et tombeau du même, au désert;
4° Aqueduc de Foum el-Khalig;
5° Expropriations;
6° Mosquée du sultan Hassan (حسن), près de la Citadelle (n° 133 du plan);
7° Mosquée el-Moallakah (المعلقة), à Fayoûm;
8° Paiements;
9° Porte de ville Bâb el-Nasr (باب النصر);
10° Mak'ad de Beit el-Kâdi (بيت القاضي), à châra Beit el-Kâdi;
11° Maison wakf Radouân bey (رضوان بك); à el-Kheyamieh;
12° Mosquée Saoudoun Mîr Zâdeh (سودون مير زاده), à Souk el-Selâh.

1° TOMBEAU DE SÂLEH NEGM EL-DYN AYOUB.

M. l'Architecte en chef présente un devis de L.E. 7 dressé par les bureaux du Comité pour l'enlèvement des ruines adossées contre le dôme du tombeau de Sâleh Negm el-Dyn Ayoub. Ces ruines, tout en cachant le dôme facilitent beaucoup les infiltrations des eaux pluviales dans le monument.

La Section technique accepte le devis et autorise l'exécution des travaux prévus.

2° BÂB ZOUEILAH.

Le Ministère des Travaux publics informe le Comité, par lettre n° 1032 du 17 mars 1901 que l'affaire de la maison sise au dessus de la porte de ville Bâb Zoueilah (voir le rapp. 92) est liquidée par le paiement de sa valeur au wekil des héritiers Abdel Ouâhed el-Tâzi et que par conséquent c'est au Comité de se mettre de suite en possession de cette maison si elle est libre d'en disposer comme bon lui semble. Le Ministère désire qu'avis lui soit donné dans le cas où elle serait occupée ou que les héritiers refuseraient de la consigner.

Sur la déclaration de M. Herz bey que la maison est abandonnée depuis nombre d'années, la Section technique le charge de faire le nécessaire.

3° ROUBÂT ET TOMBEAU DU SULTAN INÂL.

Conformement aux prescriptions du paragraphe 3 du 264e rapport, le Mamour de la 1re section des Wakfs informe le Comité, par lettre en date du 12 mars 1901 que le roubât ainsi que le tombeau du sultan Inâl ont été consignés au wekil de la nâzra du wakf en vertu de l'inventaire dressé par les bureaux du Comité et qu'un engagement en a été pris de ne rien entreprendre dans ces monuments sans l'avis préalable du Comité.

La Section technique prend note de cet avis et du dossier y relatif.

4° AQUEDUC DE FOUM EL-KHALIG.

Il est donné avis au Comité, par le Ministère des Travaux publics (voir lettre n° 1030 du 17 mars 1901) que M. Laurent Dollinger demande à acheter, dans le but d'installer un dépôt de chiffons, un lot de terrain d'une superfice de 8100 mètres carré, sis près de l'aqueduc de Foum el-Khalig à l'ouest des nouvelles tanneries. Le Ministère demande l'opinion du Comité sur la vente du lot en question et sur la distance de 30 mètres proposée par le Tanzim pour être laissée libre entre les bâtisses à y élever et l'aqueduc.

Après examen du plan joint à la lettre du Ministère, la Section technique ne s'oppose pas à cette vente à la condition que durant les travaux de déblaiement, un gardien soit nommé aux frais de l'acquéreur pour sauvegarder les droits du Comité sur les antiquités qui pourraient être mises à jour.

5° EXPROPRIATIONS.

Répondant à la communication du paragraphe 4 du 279e rapport, le Ministère des Travaux publics informe le Comité par lettre n° 1152 du 26 mars 1901 :

A. Que l'on s'occupe de modifier les alignements du Tanzim de la façade Sud de la mosquée Serghatmach pour l'enlèvement de la maison de Abdel Rahmân Hindi touchant cette façade et qu'aussitôt cette opération terminée on procèdera à l'expropriation.

B. Qu'on est en train de faire dresser par la Commission d'estimation les états nécessaires pour fixer le coût de l'expropriation des boutiques contiguës à la mosquée el-Ghouri :

C. Qu'il n'y a pas eu coopération de sa part, l'année dernière, pour les dépenses relatives aux expropriations des boutiques sises aux abords des monuments, mais qu'il est disposé à dépenser L.E. 500 sur son budget de 1901 lorsqu'il s'agira de payer.

La Section technique en prenant note de *a* et *b* propose de demander avec instance au Ministère qu'il alloue régulièrement tous les ans, la somme de L.E. 500 convenue pour les expropriations, vu que le Comité, malgré la modicité de son budget, ne manque pas d'en faire autant.

6° MOSQUÉE DU SULTAN HASSAN.

M. Herz bey donne connaissance d'une lettre que le Ministère des Travaux publics adresse au Comité pour l'informer qu'il a décidé que les devis et dessins établis pour les travaux de réparation et de restauration de la mosquée du sultan Hassan devraient être vérifiés par les soins du Ministère mais que comme il lui est impossible de disposer des agents nécessaires à cette vérification, il était d'avis d'en engager et qu'il avait arrêté qu'une somme de 4 p. 100 serait prélevée sur la somme globale des devis (soit L. E. 1600) pour couvrir les frais des opérations que nécessiterant ces vérifications.

La Section technique trouve que la somme demandée pour la vérification de ces devis et dessins est trop forte, vu que pour un travail semblable en des circonstances ordinaires le 3/4 p. 100 serait plus que suffisant. Mais dans le cas actuel, ce pour centage ne devrait pas même être atteint, vu

que les devis établis pour la réparation des monuments n'ont aucune similitude avec ceux que l'on fait habituellement pour les travaux courants de réparation d'un bâtiment quelconque, quelle que soit son importance.

Dans ce dernier cas, c'est le mesurage rigoureux, pour des quantités faciles à déterminer et à qualifier, avec une latitude de 10 ou 15 p. 100 pour les imprévus. Mais il n'en est pas ainsi pour le premier cas, car, non seulement les quantités à prévoir ne résultent pas souvent des mesurages pris, mais bien de l'appréciation et du jugé de l'architecte qui, avec sa compétence spéciale en cette matière est à même de discerner quels sont les travaux corrélatifs qui entraîneraient telle ou telle opération, mais il y a lieu également de tenir compte que des travaux de cette nature, même ceux qui paraissent pouvoir être facilement déterminés, peuvent ménager des surprises en cours d'exécution. C'est pourquoi on est astreint pour de pareils devis de se tenir exceptionnellement dans une limite un peu large, dût-il en résulter une économie au décompte final.

De ce qui précède, le Comité peut se rendre compte qu'il ne peut être question, dans le cas qui nous occupe que d'une vérification approximative et que par conséquent même le 3/4 p. 100 sur le total de L. E. 4.000 serait excessif. Mais ce que la Section technique demande surtout c'est qu'un agent du Comité assiste l'ingénieur ou l'architecte qui serait désigné pour la vérification des devis de la mosquée du sultan Hassan, et charge M. l'Architecte en chef de demander des informations à ce sujet au Ministère des Travaux publics.

7° MOSQUÉE EL-MOALLAKAH.

M. Ali effendi Bahgat lit son rapport sur la mosquée el-Moallakah, à Fayoûm, qu'il a visitée conformément au paragraphe 2 du 279[e] rapport.

La Section technique en approuve les conclusions (voir appendice au présent rapport) et propose d'y donner suite.

8° PAIEMENTS.

Les paiements suivants sont autorisés par la Section technique sur les frais généraux du budget de l'année courante.

	L.E. MILL.
1° Facture de MM. R. E. Levi et C[e] pour fournitures de bureau	15.903

2° Facture V. Giuntini pour photographies de l'inscription du tombeau Chagarat el-Dorr (Voir rap. 274) 3

3° Facture V. Giuntini pour photographies du minaret de la mosquée Kanbaï el-Charkassi (Voir rapp. 281) 2

9° BÂB EL-NASR.

La Section technique s'est rendue à Bâb el-Nasr pour examiner les caveaux mis à jour durant les travaux de déblaiement en cours. Ces caveaux, d'une époque récente, ne présentant aucun intérêt, elle propose de les démolir pour que le chemin de ronde projeté puisse être établi. Elle demande aussi de faire démolir la construction à meurtrières, en mauvaise maçonnerie, qui touche la petite porte à l'extérieur et à l'est du monument. Toutes les parties à démolir ont été dûment photographiées et dessinées par les soins de M. Herz bey.

10° BEIT EL-KÂDI

La seconde visite a été pour le palais du grand Mehkémeh du Caire, ou Beit el-Kâdi.

Le Ministère de la Justice, en effet, par sa lettre n° 7 du 4 avril courant, fait ressortir au Comité la nécessité de reconstruire ce bâtiment et demande qu'on lui envoie un plan désignant les parties monumentales que le Comité tient à conserver avec spécification de la somme qu'il peut mettre à sa disposition pour les travaux à exécuter.

La Section technique rappelle que de l'édifice entier, le mak'ad seul a été classé parmi les monuments (voir rapp. 136). Elle propose par conséquent de répondre au Ministère de la Justice que, dans ce cas, le Comité seul peut être chargé des travaux qui concernent cette partie. Les bureaux seront chargés de remettre les dessins désignant la zone occupée par le mak'ad, et de préparer le devis pour les travaux qu'il exige. Quant au reste de l'édifice le Ministère peut en disposer comme bon lui semble.

11° MAISON WAKF RADOUÂN BEY.

Par lettre du 5 février 1901, l'Administration générale des Wakfs fait part au Comité que le Ministère de l'Instruction publique désire agrandir la cour des récréations de l'école Kerabieh par l'adjonction d'une partie

d'une autre cour libre située du côté Sud et appartenant à l'Administration. Cette dernière demande l'avis du Comité.

La Section technique, après examen de l'état des lieux, estimant que par cet élargissement, l'espace devant le joli mak'ad de la maison Radouân bey serait réduit à son détriment, propose au Comité de ne pas accepter la demande.

12° MOSQUÉE MÎR ZÂDEH.

La Section technique clôture sa série de visites par l'examen des trouvailles mises à jour dans la mosquée Saoudoun Mîr Zâdeh, à la suite des travaux de déblaiement (voir rapp. 5 et 235).

Elle trouve qu'en dehors des chapiteaux de colonnes et pierres sculptées, les mihrâbs de la mosquée et du tombeau sont assez intéressants par leur revêtement en marbre dont une grande partie est conservée.

Elle propose de charger M. l'Architecte en chef de faire un choix des matériaux pouvant être déposés avantageusement au Musée, où l'on remontera aussi les marbres des deux mihrâbs.

Quant à la mosquée Mîr Zadeh, on laissera les soins de son déblaiement complet à l'Administration générale des wakfs.

Le Caire, le 20 Avril 1901.

Signé : Bahgat, Herz, Sabri, Zaki.

APPENDICE AU 282e RAPPORT.

RAPPORT DE M. ALI EFFENDI BAHGAT SUR LA MOSQUÉE EL-MOÀLLAQ À FAYOUM.

Le Caire, le 15 avril 1901.

Monsieur le Président,

Conformément à la décision prise par le Comité concernant la mosquée Al-Moàllaq جامع المعلق sise à Médinet al-Fayoum, j'ai l'honneur de vous informer que je me suis rendu à cette ville, et de vous communiquer le résultat de cette visite.

La mosquée Al-Moàllaq (suspendue) est située dans la plus grande rue qui traverse la ville de l'Est à l'Ouest. Sa façade principale donnant sur cette rue mesure environ 20 mètres. Outre la grande porte, elle est percée de six fenêtres dont la baie est d'environ 3 mètres 20 cent. de hauteur sur 2 mètres de largeur. Les autres façades sont bornées de ruelles et celle du Sud est percée d'une seconde porte précédée d'un couloir couvert.

On arrive à la porte principale par un escalier à deux rampes de huit marches chacune menant à un perron de 3 mètres de long sur 2 mètres de large. Un tirâz à inscription coranique décore la porte sur deux côtés. Deux autres inscriptions historiques[1] sont gravées sur deux plaques en marbre appliquées contre les deux côtés de la porte.

La forme de la mosquée est la forme ordinaire, c'est-à-dire une grande cour (sahn) carrée couverte d'un plafond supporté par quatre rangées de cinq colonnes. Ces colonnes sont toutes en marbre, à l'exception de deux des quatre colonnes qui supportent la dikkah; ces deux colonnes sont en bois.

La dikkah est faite en bois ouvragé ainsi que le minbar. Le travail n'est pas d'une grande finesse. Le mihrab, au contraire, rappelle par son travail ceux des mosquées des derniers sultans mamelouks. Au-dessus du mihrab se trouve une planche en bois avec une inscription donnant la date

[1] Ces inscriptions, présentant un intérêt épigraphique, je les ai communiquées avec les estampages que j'en ai faits à mon ami Van Berchem pour les insérer dans son *Corpus Inscriptionum Arabicarum*.

de la construction de la mosquée. Le plafond, reposant sur des poutrelles, était primitivement peint. Le pourtour est orné d'inscriptions coraniques à la fin desquelles j'ai pu lire (sur le mur du mihrâb) les titres de l'émir constructeur de la mosquée et la date de la construction. Ces peintures et inscriptions rappellent les peintures et les inscriptions de la mosquée de Barsbaï au désert.

D'après les diverses inscriptions, la mosquée fut fondée en l'an 966 de l'hégire par l'émir Solaïmân Kâchif, gouverneur de la province de Bahnassa et du Fayoum. La mosquée est donc d'une construction relativement récente et par conséquent peu artistique. Malgré cela, je suis d'avis de la classer au nombre des monuments historiques, d'autant plus qu'elle est devenue, après la destruction de la mosquée de Kaïtbaï, la seule pouvant être visitée à Médinet Al-Fayoum, ville où, tous les hivers, les touristes se rendent en foule, et, d'ailleurs, cette mosquée bien réparée sera relativement belle et présentera un certain intérêt. La réparation n'entraînera pas une dépense très élevée. Du reste S.E. Artin pacha, s'étant arrêté à la ville de Fayoum, lors de sa dernière tournée d'inspection faite dans les écoles de la Haute-Égypte, a visité cette mosquée. Son Excellence a déclaré que la mosquée mérite d'être classée parmi les monuments d'art arabe et m'a engagé à le demander aussi en son nom.

Veuillez agréez, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

A. Bahgat.

PROCÈS-VERBAL N° 108.

(Voir les rapports n°ˢ 283 et 284 de la Section technique).

Le Comité s'est réuni au siège de l'Administration générale des Wakfs le 4 Juin 1901, à 4 heures de l'après-midi.

Étaient présents :

LL. EE. Abd-el Halim pacha Assem, président,
Hussein Fakhry pacha,
MM. Ali Bahgat,
Hanna bey Bakhoum,
Herz bey,
Manescalco bey,
de Mohl,
le Dʳ Moritz,
Saber bey Sabri,
Zarb bey.

Se font excuser : Sir William Garstin, M. Ahmed bey Sabri, S. E. Yacoub pacha Artin.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé.

I.

Les rapports n°ˢ 283 et 284 sont approuvés avec les observations suivantes :

Au sujet du § 5 du 283ᵉ rapport S.E. Fakhry pacha, dit qu'il est entendu que l'on ne donnera suite à la proposition qu'après qu'il aura été démontré que le prix de revient de la construction du minaret de la mosquée el-Ghamri n'excédera pas la valeur du koursi et du minbar.

Au rapport n° 284 il y a lieu d'ajouter :

1° § 8 relatif à l'achat de la petite construction située devant le tombeau Wakf el-Gulchani : qu'il sera procédé de la même façon que pour les expropriations des boutiques situées devant les monuments.

2° Bab-el-Fetouh : en envoyant au Ministère des Travaux publics le plan indiquant le projet du Comité, il lui sera demandé de donner suite au projet partiel en date du 16 octobre 1895, répondant à la demande du Comité, en conformité du procès-verbal n° 67, et des rapports nos 197 et 199, tout en ne perdant pas de vue le projet du Comité.

II.

M. Herz bey rend compte du travail préliminaire qu'il a fait pour l'ameublement du nouveau Musée arabe. Ce travail étant intimement lié à la disposition des collections dans les diverses salles, il est indispensable que dès à présent, cette disposition soit arrêtée, afin d'éviter tout bouleversement ultérieur des collections.

Le Comité reconnaissant la justesse de ces observations, prie M. Herz bey de s'entendre avec la Section technique avant d'arrêter le projet définitif de cette installation.

La Section technique examinera la question dans son ensemble et jugera de la nécessité de demander au Ministère des Travaux publics quelques légers travaux pour les aménagements demandés.

III.

En réponse à la communication du projet de dégagement de la mosquée du sultan Hassan (voir le procès-verbal n° 100 et le rapport n° 281), l'Administration générale des Wakfs répond qu'il ne serait peut-être pas utile d'exproprier tous les immeubles indiqués sur le plan dressé pour le dégagement de la mosquée, et propose que le Comité se rende sur place pour examiner et se rendre compte de la nécessité de ces expropriations.

M. Herz bey rappelle au Comité qu'il s'agit du projet de dégagement accepté par la Section technique (voir rappport n° 281, § 4) et que la valeur de ces expropriations est prévue au 17e devis figurant dans le dit rapport.

Le Comité ajourne la question jusqu'à sa prochaine réunion.

IV.

En réponse à la communication du Comité, en date du 20 avril 1901, n° 99 (voir procès-verbal n° 106), le Ministère des Travaux publics informe qu'il a rappelé à la Municipalité d'Alexandrie l'affaire relative à la Tour dite des Romains.

V.

Le Ministère des Finances informe par lettre n° 342, du 22 mai 1901, que la coupole Yehya el-Chabîhi vient d'être enregistrée par le Gouvernorat du Caire dans les registres des biens libres de l'État (voir rapport n° 172).

VI.

M. Herz bey informe que la somme de L.E. 25 accordée par le Comité pour les premiers frais de la publication de l'ouvrage sur les monuments coptes (voir procès-verbal n° 103) est épuisée et qu'il faudrait encore une somme de L.E. 100 pour la mise au net des relevés. Le Comité reconnaissant l'utilité de ces relevés destinés à garder le souvenir de constructions importantes qui, par leur état de vétusté, sont destinées à disparaître, propose de demander au Ministère des Travaux publics de prélever cette somme sur les 2000 livres destinées aux monuments coptes.

VII.

M. Herz bey soumet au Comité la lettre de M. Gaetano Moretti, Directeur de l'*Ufficio Regionale per la conservazione dei monumenti della Lombardia,* M. Moretti désire avoir les publications du Comité en échange de celles publiées par son Bureau. Le Comité accepte.

VIII.

Ouvrages reçus en don :

Ufficio regionale per la conservazione dei monumenti in Lombardia. Relazione annuale 1893-1900 (7 brochures);

Ufficio regionale per la conservazione dei monumenti in Lombardia. Resconto dei lavori di restauro eseguiti al Castello di Milano, par L. Beltrami et G. Moretti;

Ufficio regionale per la conservazione dei monumenti in Lombardia. La Cattedrale di Nardo;

Ufficio regionale per la conservazione dei monumenti in Lombardia. Il Pantheon;

Mémoires de l'Institut égyptien, tome IV, fasc. II;

Revista de la Asociacion artistico-arqueologica Barcelonesa, Mai-Juin 1901. N° 25, vol. III;

Mittheilungen der K. U. K. Central Commission, etc., etc., 27 Band 2 heft 1901;

Société Khédiviale de Géographie, V° série, n° 9;

Revista di Aragon, Mai 1901;

Bulletin et mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, 1898-1899.

Smithsonian Institution, Annual report of the Board of regents 1897 U.S.A. National Museum;

Smithsonian Institution, An old Indian village;

Smithsonian Institution, Transaction of the Meridien scientific association;

Smithsonian Institution, Revista do Museun Nacional Rio di Janeiro.

La séance est levée à 6 heures.

Le Président,
Signé : Abdul Halim.

Le Secrétaire,
Signé : A. Manescalco.

Les membres :
Signé : H. Fakhry, J. Zarb.

283e RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 108).

Présents à la réunion :

MM. Ali effendi Bahgat,
Herz bey,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Devis et contrats;
2° Adjudications;
3° Porte de ville Bâb-Zoueilah (باب زويلة);
4° Confection de dessins;
5° Mosquée el-Ghamri (الغمري), à Margouch (n° 55 du plan Grand bey);
6° Mosquée Atar el-Nebi (اثر النبي), à Atar el-Nebi el-Cherif (district de Guizeh);
7° Musée arabe;
8° Achats;
9° Travaux achevés.

1° DEVIS ET CONTRATS.

La Section technique approuve les devis et contrats ci-après pour une seconde partie de travaux portés sur le budget de l'année courante (voir le rap. n° 275) et dont elle recommande la mise immédiate en adjudication :

NUMÉROS d'ordre du budget.	DÉSIGNATION ET NATURE DES TRAVAUX.	MONTANT des devis.
		L. E.
2	Mak'ad du sultan el-Ghouri à 'el-Ghourieh. Travaux de consolidation	500
3	Mosquée du sultan Kaïtbaï, à Kal'at el-Kabch. Travaux de consolidation	100
6	Mosquée Aslam el-Bahâï, consolidation, couverture du sahn	590
11	Mosquée Kâdi Yehia Zein el-Dyn, à el-Habbanieh. Travaux de restauration	550
12	Mosquée Gânem Bahlaouân. Travaux de consolidation	170

N.B. Les sommes en moins sur les allocations du budget pour les n° 3, 6 11 et 12 ont servi à l'achat de marbre blanc (voir rapp. 279).

2° ADJUDICATIONS.

Il est pris connaissance des résultats suivants de l'adjudication du 16 avril écoulé, pour une partie des travaux portés sur le budget de l'année courante (voir rapp. 281) :

NUMÉRO D'ORDRE du budget.	DÉSIGNATION des travaux.	MONTANT des devis.	ADJUDICATAIRES.	CONDITIONS.
		L. E.		
1	Mosquée el-Ghouri :			
	a) Travaux de consolidation.........	100	C. V. Silvagni..............	6 o/o en sus.
	b) Réparation du minbar............	430	Badir Wahbah.............	Pour L.E. 450.
4	Mosquée funéraire Kaïtbai, au désert : dégagement et travaux divers...........	120	Abdel Kâder Solimân.........	14 o/o de rabais.
5	Mosquée Kidjmâs el-Ishâki : mur de soutènement Est.........................	330	Abdel Nabi Bayoumi.........	17 o/o de rabais.
7	Mosquée Tatar el-Hegâzieh : Travaux de conservation..............	200	C. V. Silvagni..............	15 o/o de rabais.
8	Mosquée el-Mahmoudieh : Travaux de réparation...............	1100	C. V. Silvagni..............	16 1/2 o/o de rabais.
10	Mosquée Inâl el-Atâbeki : Travaux de consolidation.............	300	C. V. Silvagni..............	16 1/2 o/o de rabais.
13	Mak'ad du sultan Kaïtbeï au désert......	160	Abdel Kâder Solimân.........	13 1/2 o/o de rabais.

M. l'Architecte en chef donne avis qu'il a invité l'Administration générale des Wakfs à faire disparaître les boutiques situées à l'intérieur de la mosquée Gânem el-Bahlaouân.

La Section technique appuie cette mesure prise par M. Herz bey, sans laquelle les travaux projetés dans la mosquée ne peuvent être exécutés.

3° BÂB ZOUEILAH.

Conformément au paragraphe 2 du 282e rapport, M. Herz bey donne avis qu'il a demandé des offres pour la démolition de la maisonnette sise au-dessus de la porte de ville Bâb Zoueilah et présente la seule offre qui lui a été soumise à cette effet, celle de Youssef effendi Sirri. Ce dernier s'engage à démolir la maisonnette dans le délai de 30 jours, en s'appropriant les matériaux provenant de la démolition et en payant la somme de 700 mill.

La Section technique approuve.

4° CONFECTION DE DESSINS.

A. Il est procédé au dépouillement des offres demandées par M. l'Architecte en chef pour la confection des dessins demandés par le Comité à différentes reprises.

Parmi les dix offres présentées, la Section technique en écarte six et répartit les travaux entre les quatre soumissionnaires les plus avantageux, de la manière suivante :

a). Addition sur le plan de la mosquée Barkouk au désert des constructions environnantes (rapp. 181) et confection du plan de situation de la mosquée funéraire El-Achraf, et de deux tombeaux au Nord et à l'Est avec un périmètre de 40 mètres, à M. Luigi Tosi, architecte, pour la somme de L.E. 22.

b). Plans de situation (comme précédemment), du rabb' Kaïtbaï et des tombeaux Tachtomor et Azromok au désert Kaïtbaï, à M. C. V. Silvagni, architecte, pour la somme de L.E. 60 (20 L.E. pour chaque).

c). Relevé de la maison Zeinab Khatoun, voir rapp. 277 (4 dessins), pour la somme de L.E. 40 et plan de situation (comme pour *a*) du tombeau Maabad el-Rifâï, au désert Kaïtbaï, pour L.E. 10, à M. Pellegro Manham, ingénieur.

d). Relevé de situation de trois groupes de huit monuments à Karafa el-Kobra, suivant détails et instructions portés dans l'offre, pour la somme de L.E. 80, à M. L. D. Iconomopoulos, ingénieur.

Ces dessins seront réglés en partie sur le reliquat du crédit annuel du Ministère des Finances et en partie sur le chef E « Publications » du budget de l'année courante.

B. M. E. Matasek chargé de relever le mur de la ville (voir rapp. 254) demande un acompte sur la valeur des travaux exécutés suivant son engagement.

M. Herz bey présente un état des travaux exécutés jusqu'à ce jour, montant à L.E. 121, et propose de payer à M. Matasek un acompte de 90 L.E.

La Section technique accepte d'effectuer ce paiement sur le chef C « Imprévus » des 20000 L.E. du Gouvernement.

5° MOSQUÉE EL-GHAMRI.

En réponse à la communication du paragraphe 6 du 276e rapport, Mohammed Abdallah el-Ghamri déclare par sa lettre du 2 mars dernier, qu'il accepte en principe de céder au Musée arabe les pierres sculptées du minaret, le minbar et le koursi, mais il sollicite que le Comité, en compensation, l'aide à la reconstruction du minaret ainsi qu'à la réfection du Koursi et du minbar, ou, au moins, à la reconstruction du minaret seulement.

La Section technique appuie la proposition de M. Herz bey de construire aux frais du Comité un minaret simple à la mosquée en employant aussi les pierres à inscriptions coufiques qui se trouvaient sur l'ancien minaret, et ce, en compensation du koursi et du minbar qui seront déposés au Musée.

6° MOSQUÉE ATAR EL-NEBI.

L'Administration générale des Wakfs informe le Comité, à la date du 30 avril écoulé, que le passage Nord de la mosquée Atar el-Nebi à l'extérieur est défectueux et prie le Comité de procéder à un examen vu que l'édifice renferme des ornements monumentaux et autres.

M. l'Architecte en chef rapporte avoir examiné la mosquée. Il a trouvé qu'à part le tombeau, elle ne renferme rien qui puisse intéresser le Comité.

Quant au passage dont parlent les Wakfs, M. Herz bey dit y avoir remarqué des chapiteaux de colonnes d'un haut intérêt; ce sont les mêmes que ceux dont il parle dans l'appendice du fascicule de 1900. Il propose d'écrire à l'Administration générale qu'elle avise le Comité lorsque cette partie sera démolie pour que le nécessaire soit fait dans le but de garantir ces objets pour le Musée arabe.

La Section technique approuve.

7° MUSÉE ARABE.

Voici les détails du budget du Musée arabe pour 1901, dressé conformément au procès-verbal n° 101 :

DÉSIGNATION	RECETTES		DÉPENSES	
	L. E.	Mill.	L. E.	Mill.
Produit de location des terrains affectés, arrêté par le Gouvernement pour 1901	2053			
Vente des billets d'entrée	8			
Impôts des terrains			509	836
Personnel :				
Agent (Ohda) du Musée (de 6 à 8 L.E. par mois)			84	
Ecrivain et aide (de 4 à 6 L.E. par mois)			60	
2 Farraches permanents			48	
1 Farrache temporaire pendant la saison des touristes			8	
1 Gardien de nuit			18	
Achat et entretien des antiquités			500	
Achat de mobilier et installation			600	
Menus frais			15	
Fonds de réserve			218	164
Totaux L.E.	2061	—	2061	—

8° ACHAT.

La Section technique autorise l'achat de six serviettes en cuir pour le personnel des bureaux du Comité au prix total de 6 L.E. 800 mill.

9° TRAVAUX ACHEVÉS.

M. l'Architecte en chef donne avis que les travaux suivants portés sur le budget de 1900 sont achevés :

NUMÉROS d'ordre du budget	DÉSIGNATION DES TRAVAUX	L.E.
10	Mosquée el-Mahmoudieh	830
14	Mak'ad du sultan el-Ghouri	480
15	Mosquée el-Akmar. A cause des formalités d'expropriation les travaux ont été portés au budget de 1901.	

Le Caire, le 11 mai 1901.

Signé : A. Bahgat, J. Zarb, Herz bey.

284e RAPPORT
DE LA SECTION TECHNIQUE.
(Voir le procès-verbal n° 108.)

Présents à la réunion :

MM. Ali effendi Bahgat,
A. Manescalco bey,
Herz bey.

Se font excuser MM. Saber bey Sabri et J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Mosquée funéraire de Kaïtbaï, au désert (قايتباى);
2° Mosquée Kanbaï el-Charkassi (قانباى الجركسى), à el-Manchieh (n° 154 du plan);
3° Coupole el-Fadaouieh (الفداوية), à el-Abbassieh;
4° Mosquée el-Komâri (القمارى), à Atfet Abdallah bey (n° 128 du plan);
5° Mosquée de Sayedi Onân (سيدى اونان), à Darb el-Habâlah;
6° Mosquée el-Mârdâni (المارداني), à Darb el-Ahmar (n° 120 du plan);
7° Aqueduc de Foum el-Khalig;
8° Tombeau wakf el-Gulchani (الكلشنى), au désert Kaïtbaï;
9° Monuments coptes;
10° Porte de ville Bâb el-Fetouh (باب الفتوح);
11° Mosquée Sinân pacha (سنان باشا), à Boulaq;
12° Mosquée Amrâni (عمراني) à Boulaq;
13° Mosquée Inâl el-Atâbeki (اينال الاتابكى), à el-Kheyamieh (n° 118 du plan);
14° Mosquée el-Kourdi (الكردى), à Kassabet Radouân (n° 2 du plan);
15° Tombeau de Sâleh Negm el-Dyn Ayoub (صالح نجم الدين ايوب), à el-Nahassyn (n° 38 du plan);
16° Okâlat Kaïtbaï (قايتباى), à Bâb el-Nasr.

1° MOSQUÉE KAÏTBAÏ.

M. l'Architecte en chef du Comité présente un contrat et un croquis à l'appui, relatifs tous deux aux travaux de peinture à exécuter au nouveau lanterneau de la mosquée funéraire de Kaïtbaï au désert. La boiserie de ce lanterneau est en effet bien sèche et apte à recevoir la peinture.

La Section technique approuve le contrat et propose de mettre l'entreprise en adjudication. Le montant en sera pris sur le solde de 359 L.E. 172 mill. provenant de l'allocation de L.E. 2500 pour la mosquée, sur le crédit des L.E. 20000 du Gouvernement.

2° MOSQUÉE KANBAÏ EL-CHARKASSI.

Conformément aux prescriptions du paragraphe 6 du 281e rapport, M. Herz bey rapporte avoir demandé des offres pour la démolition de l'étage supérieur du minaret de la mosquée Kanbaï el-Charkassi. Il présente la seule offre qui lui a été présentée à cet effet, celle de Youssef effendi Sirry avec une majoration de 10 % sur le devis de L.E. 10 dressé par les bureaux du Comité.

La Section technique l'accepte et autorise l'exécution du travail sur le chef C « Petits travaux » du budget de l'année courante.

3° COUPOLE EL-FADAOUIEH.

Il est pris connaissance d'un bordereau d'estimation montant à L.E. 37 dressé par les bureaux du Comité pour complément des travaux en cours d'exécution dans la coupole el-Fadaouieh.

La Section technique l'approuve et autorise l'exécution des travaux y prévus sur les économies résultant du rabais de l'entreprise.

4° MOSQUÉE EL-KOMÂRI.

Sur la proposition de M. Herz bey, la somme de 18 L.E. 840 mill. excédent des dépenses prévues pour la réparation de la mosquée el-Komâri, sera prise aussi sur les économies provenant du rabais de l'entreprise de la coupole el-Fadaouieh.

5° MOSQUÉE SAYEDI ONÂN.

La troisième Section des Wakfs vient de constater que le minaret de la mosquée Sayedi Onân menace de s'écrouler par suite d'une inclinaison et propose de faire examiner l'édifice par le Comité, car, d'après certaines données, il doit dater de l'an 901 de l'Hégire. Une coupole en ruine, au-dessus du tombeau de Khoga Bordi, située au sud de la mosquée pourrait aussi intéresser le Comité.

M. l'Architecte en chef déclare avoir examiné la mosquée Onân et avoir trouvé qu'elle ne peut avoir plus de cent vingt ans d'existence. Il propose de ne pas la classer ainsi que les restes de la coupole en ruine, qui est plus ancienne. Une photographie sera prise de cette dernière.

6° MOSQUÉE EL-MÂRDÂNI.

M. Herz bey donne avis à la Section technique qu'il a fait atténuer l'éclat des vitres des fenêtres de la mosquée el-Mârdâni.

7° AQUEDUC DE FOUM EL-KHALIG.

Relativement au projet de construction d'un réservoir sur le mur de l'aqueduc à son point de départ de Foum el-Khalig proposé par la Compagnie des eaux (voir procès-verbal n° 77), cette dernière vient de porter à la connaissance de l'Architecte en chef par lettre n° 955 du 11 mai écoulé qu'elle l'abandonne, ayant été reconnu inefficace.

La Section technique en prend note.

8° TOMBEAU WAKF EL-GULCHANI.

M. Herz bey rappelle avoir été chargé officieusement de se mettre d'accord avec les propriétaires d'une petite construction de 8 m. 50 cent. sur 10 m. 40 cent. se trouvant tout près du monument d'el-Gulchani et qui empêche la réalisation du projet des travaux à exécuter bientôt dans ce monument (voir rapport n° 280).

Il donne avis qu'il s'est mis d'accord pour acquérir cette construction contre le paiement de L.E. 15.

La Section technique consent à cette dépense afin de ne pas laisser en souffrance les travaux projetés.

9° MONUMENTS COPTES.

A. Il est pris connaissance de la lettre n° 1959 du 25 mai écoulé par laquelle le Ministère des Travaux publics déclare accepter la décision prise par le Comité dans sa 103[e] séance, au sujet de la somme de L.E. 250 que le Patriarcat copte orthodoxe alloue annuellement à partir de 1899, pour la réparation des parties monumentales des églises lui appartenant, décision que le dit Patriarcat accepte aussi.

B. M. l'Architecte en chef présente à la Section technique un devis pour les travaux de réparation à exécuter dans l'ancien Deir el-Banât. Ce devis s'élevant à la somme de L.E. 70 a été communiqué à S.B. le Patriarche pour approbation, en lui demandant pour quelle somme il peut coopérer.

Voici la réponse que le Patriarcat a fait parvenir au Comité à la date du 17 mai écoulé, sub n° 168 :

« Les travaux de réparation du Deir el-Banât se rattachent à la Maksoura, partie monumentale du couvent.

« Sa Béatitude approuve avec plaisir l'exécution de ce travail par le Comité, d'accord avec M. Guirguis effendi Sa'ad, nâzir du Couvent, soit à l'entreprise, soit à la journée. Le Patriarcat paiera de sa part L.E. 35 pour tous les frais de réparation. Il prie le Comité de lui faire parvenir copie du devis ».

Sur la demande de Herz bey, la Section technique propose de mettre les travaux en exécution, et vu que ceux du nouveau couvent en construction sont exécutés à la journée, elle est d'avis d'adopter le même système, bien entendu, sous la surveillance du Comité.

C. S.B. le Patriarche copte fait observer au Comité, par lettre n° 169 en date du 17 mai 1901, en réponse à la communication du devis de L.E. 485 dressé pour la réparation de l'église Anba Chenouda au Vieux Caire, qu'il serait plus urgent de s'occuper actuellement de l'église el-Adra Mariam (S^{te}. Vierge) sise à Hâret el-Zoueilah, qui est plus ancienne et dans laquelle on constate souvent des défectuosités. De fait, son état inspirerait bien des inquiétudes si les réparations nécessaires n'étaient pas exécutées. D'autre part, les réparations de l'église Anba Chenouda peuvent être ajournées sans crainte.

M. l'Architecte en chef donne avis qu'il a examiné l'église el-Adra avec M. Nakhla bey el-Barâti et propose de donner suite à la demande de Sa Béatitude. Si le Comité accepte il est d'avis de dresser le devis nécessaire et de relever l'église par le dessin, avant que les travaux soient commencés.

10° BÂB EL-FETOUH.

M. Herz bey présente une étude préparée par les bureaux du Comité pour le percement des ouvertures à pratiquer sur le mur de la ville d'un

côté et d'autre de la porte Bâb el-Fetouh (voir rapport n° 274). Cette étude porte quelques modifications sur le projet n° 2 du Ministère et tend surtout au déblaiement de la porte et à la construction d'un mur de soutènement autour des parties déblayées. Les routes de cinq mètres prévues d'un côté et d'autre des parties classées du mur de la ville n'ont pas été oubliées (voir rapport n° 257).

A cette occasion, M. Herz bey rappelle un autre projet de dégagement de la porte plus ancien, mais partiel, qui est totalement renfermé dans le projet actuel. Il propose de demander au Ministère si l'on pourrait pour le moment mettre en réalisation le projet partiel en question en attendant l'exécution du projet complet.

11° MOSQUÉE SINÂN PACHA.

L'Administration générale des Wakfs envoie au Comité un devis de L.E. 267 pour la réparation de la mosquée Sinân pacha à Boulac avec prière de le faire examiner et de faire le nécessaire si les travaux en question se rattachent aux parties monumentales de la mosquée, si non de lui donner avis pour qu'elle s'en occupe elle-même.

M. l'Architecte en chef rapporte avoir examiné les travaux projetés. Il propose de donner aux Wakfs l'autorisation de les exécuter avec les changements suivants :

1° Les grilles en cuivre seront nettoyées de la peinture qui les couvre et non pas repeintes;

2° Les volets des portes et fenêtres seront nettoyés à sec et non pas peints;

3° Aucune partie de maçonnerie en pierre de taille ne sera badigeonnée, mais la couleur existante sera enlevée de sa surface;

4° Les balustrades en pierre seront remplacées par un travail semblable et non pas par des balustrades en bois.

Le Section technique accepte.

12° MOSQUÉE AMRÂNI.

Un devis de L.E. 80 est envoyé au Comité par l'Administration générale des Wakfs pour travaux de réparation en sous-œuvre de la mosquée Amrâni à Boulaq.

M. Herz bey rapporte que la mosquée en question a été classée en 1887 (voir rapport n° 33). Depuis cette époque elle a tant souffert qu'il ne reste actuellement que le minaret qui mérite les soins du Comité. Il propose de ne s'occuper que de ce dernier et d'abandonner la mosquée elle-même. L'Administration des Wakfs peut faire les réparations prévues dans ce minaret.

La Section technique approuve.

13° MOSQUÉE INÂL EL-ATÂBEKI.

La Section technique s'est rendue à la mosquée Inâl-el-Atâbeki pour examiner les travaux en cours d'exécution.

M. Herz bey observe que beaucoup de changements sont survenus à la partie Nord de la mosquée ce qui a défiguré sa disposition originale.

Il demande s'il n'y aurait pas lieu de rétablir les choses en leur état primitif, car toutes les données nécessaires existent à cet effet.

La Section technique est d'avis de ne pas déparer quoi que ce soit, mais bien de remettre tout en son état primitif.

14° MOSQUÉE EL-KOURDI.

La seconde visite de la Section technique a été pour la mosquée el-Kourdi afin de se rendre compte de visu des travaux que l'Administration des Wakfs se propose d'exécuter dans la mosquée, suivant le devis de L.E. 40 qu'elle communique au Comité.

Après examen la Section technique trouve qu'il serait dommage de faire de faibles réparations dans cette jolie mosquée qui exige des travaux sur un large programme vu que beaucoup de changements arbitraires y ont été faits. On remarque par exemple les vantaux de la porte principale remplacés par les volets d'une fenêtre, de sorte que ce qui primitivement était une fenêtre sert à présent de porte d'entrée et réciproquement. Il serait donc nécessaire d'élaborer une étude sérieuse pour la réparation du monument. Mais ce que la Section technique demande d'urgence, c'est la démolition des étages d'habitation, sans intérêt et d'un très mauvais état, qui surmontent le *bir* et qui d'un moment à l'autre peuvent tomber et entraîner dans leur chute des parties de la mosquée.

15° TOMBEAU SALEH NEGM EL-DYN AYOUB.

La Section technique a ensuite examiné les travaux de dégagement entrepris à la coupole du tombeau de Saleh Negm el-Dyn Ayoub (voir rapp. n° 282) et autorise M. l'Architecte en chef de les continuer en dépassant de quelques livres le crédit alloué. Elle constate avec regret l'empiètement occasionné par le grand immeuble qui touche la façade de la madrassah et prie le Comité de faire exproprier cet immeuble.

16° OKÂLAT KAÏTBAÏ.

Ayant été rapporté à M. l'Architecte en chef que l'Administration générale des Wakfs avait l'intention de démolir certaines parties de la façade de l'okâlat Kaïtbaï, il a demandé des détails sur cette intention. Les informations reçues des agents des Wakfs le 20 courant ont donné pour résultat que l'on se proposait de procéder à la démolition de la façade Sud du monument. Ayant trouvé que cette façade contient sur une bonne étendue le même système d'architecture que la façade Est, il propose qu'elle soit reconstruite en se servant des anciens éléments et qu'elle soit complétée dans le style même. Pour cela il faudrait dessiner la façade.

Après examen sur le lieux, la Section technique approuve.

Le Caire, le 30 mai 1901.

Signé: MM. Ali effendi Bahgat, A. Manescalco, Herz.

PROCÈS-VERBAL N° 109.

Le Comité s'est réuni au siège de l'Administration générale des Wakfs, le 11 Novembre 1901, à 3 heures de l'après-midi.

Étaient présents :

LL. EE. Abdel Halim pacha Assem, président,
Fakhry pacha,
Tigrane pacha,
Yacoub Artin pacha,
Ibrahim pacha Naguib,
Sir W. Garstin.

M.M. Ahmed bey Sabri,
Ali effendi Bahgat,
Barois,
Casanova,
Hanna bey Bakhoum,
Herz bey,
Manescalco bey,
G. Maspero,
Dr B. Moritz,
J. Zarb bey.

I.

En déclarant la séance ouverte, M. le Président souhaite la bienvenue aux membres du Comité et annonce avec regret la mort de S.E. Ismaïl pacha el-Falaki, l'un des plus anciens membres.

Le Comité joint ses regrets à ceux de son président.

II.

On passe à l'examen du procès-verbal de la dernière séance, qui est approuvé et signé.

III.

Les rapports de la Section technique nos 285-294 sont approuvés.

Le Comité accepte avec reconnaissance le généreux don de Helâl bey Helâl (voir le rapp. n° 285).

IV.

Le Comité prend connaissance des états des travaux dressés par les Bureaux du Comité et arrêtés au 30 octobre écoulé. De ces états il résulte :

1° Que sur le crédit budgétaire du Comité de L.E. 7300 il a été dépensé L.E. 4548 et qu'il reste a dépenser L.E. 2752.

2° Que sur le crédit de L.E. 20000 alloué par le Gouvernement il reste à dépenser L.E. 2000 pour les monuments coptes et L.E. 800 pour autres travaux.

V.

Étant donné que pendant les mois d'été les séances de la Section technique sont peu fréquentées à cause de l'absence d'une grande partie de ses membres, le Comité décide sur la proposition de S.E. Ibrahim pacha Néguib que pendant ces mois les convocations pour la Section technique seront adressées indistinctement à tous les membres du Comité présents au Caire.

VI.

S. E. Artin pacha offre au Comité une superbe photographie du tableau de Bellini, de l'école de Gentile, appartenant au Musée du Louvre et représentant la réception de Domenico Trevisan, procurateur de St Marc, ambassadeur de la République vénitienne, par le sultan el-Ghouri.

Le Comité, en acceptant l'offre avec remerciements, invite ses membres à acquérir pour son compte les photographies de tableaux ou autres qui pourraient avoir un certain intérêt pour l'art arabe.

S. É. Artin pacha, remet en même temps trois photographies de l'église de S[t] Lorenzo de Gênes, intéressantes pour certains détails de l'architecture de ce monument.

VII.

M. le Juge de Longchamps ayant manifesté à S. E. Artin pacha l'intention de céder au Comité des panneaux intéressants au point de vue de l'art, le Comité prie S. E. Artin pacha et M. Herz bey de se rendre à Alexandrie et d'examiner si ces panneaux peuvent avoir un intérêt quelconque pour le Musée arabe.

VIII.

Le Comité passe à l'examen du budget du Musée (voir le rapport n° 294, § 2) et nomme M. Herz bey conservateur et M. Ali effendi Bahgat conservateur-adjoint.

Sur la proposition de Sir William Garstin, M. Herz bey aura à ce titre une augmentation de traitement de L. E. 240 par an, qui sera prélevée sur le budget du Musée et jointe à son traitement ordinaire.

M. Ali effendi Bahgat touchera le traitement de L.E. 300 par an prévu dans le même budget.

Par conséquent le budget définitif du Musée pour l'année 1902 sera le suivant :

DÉSIGNATION.	RECETTES. 1901		RECETTES. 1902		DÉPENSES. 1901		DÉPENSES. 1902	
	L. E.	M.	L. E.	M.	L. E.	M.	L. E.	M.
Produit de la location des terrains affectés, arrêté par le Gouvernement	2053	—	2163	—				
Vente des billets d'entrée 1901-1902	8	—	30	—				
Soldes des budgets : 1900..... 491 L.E. 230 1901..... 1062 702			1553	932				
Impôt des terrains					509	836	500	—
A reporter	2061	—	3746	932	509	836	500	—

DÉSIGNATION.	RECETTES.				DÉPENSES.			
	1901		1902		1901		1902	
	L. E.	M.	L. E.	M.	L. E.	M.	L. E.	M.
Report..........	2061	—	3746	932	509	836	500	—
Personnel :								
Conservateur...............							240	—
Conservatenr adjoint.........							300	—
Commis....................					144	—	100	—
4 ferraches.................					56	—	96	—
Portier....................							24	—
2 gardiens de nuit...........					18	—	48	—
Achat et entretien des antiquités					500	—	400	—
Achat de mobilier et installation					600	—	1960	—
Menus frais................					15	—	20	—
Fonds de réserve............					218	164	58	932
Totaux...	2061	—	3746	932	2061	—	3746	932

IX.

M. Maspero porte à la connaissance du Comité que sous peu un bateau engagé par le Service des Antiquités égyptiennes touchera Assouân pour descendre le Nil et demande si le Comité ne voudrait pas en profiter pour transporter les plus belles stèles coufiques au Caire, vu qu'elles se détériorent à l'endroit où elles se trouvent actuellement à l'hôpital du Gouvernement.

Le Comité accepte la proposition et prie son Président de vouloir bien écrire au Gouverneur d'Assouân de consigner les stèles que M. Maspero réclamera.

X.

Le Comité prend connaissance de deux lettres concernant la mosquée de Mohamed el-Nâsser à la Citadelle. L'une, datée du 20 juin dernier, qui émane du Ministère des travaux publics, informe que M. le Commandant de l'armée d'occupation a promis de faire placer sur la mosquée un avis désignant l'heure à laquelle le monument pourra être visité (voir le § 2 du 106[e] procès-verbal).

Par la seconde lettre, en date du 4 octobre dernier, M. le chef de l'État-major de l'armée d'occupation écrit à M. Herz bey pour proposer au Comité de lui céder la mosquée moyennant la somme de 43 L. E. nécessaire pour l'arrangement de certaines barraques qui pourront servir de dépôt du matériel gardé aujourd'hui dans la mosquée el-Nâsser.

Le Comité accepte cette dernière proposition et prie M. le Président de faire verser sans retard la somme de L. E. 43 à prendre sur le budget de l'année courante du Comité.

Ouvrages offerts au Comité :

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France: 1[er], 2[e], 3[e] et 4[e] trimestres 1900; 1[er] trimestre 1901.

Revista de la Associacion artistico-arqueologica Barcelonesa : n[os] 26 et 27, An. V, juillet-août et septembre-octobre 1901.

W. de Bock : *Matériaux pour servir à l'Archéologie de l'Égypte chrétienne:* 2 brochures texte et planches.

Smithsonian Institution: Annual report 1898; U. S. A. National Museum 1898.

Berichte über die Thätigkeit der Provinzial-Kommission für die Denkmalpflege in der Rheinprovinz : fasc. V, 1900, Bonn.

XII.

L'Imprimerie de l'Institut français vient de remettre au Comité en quatre cents exemplaires le 17[e] fascicule annuel résumant les Comptes-rendus du Comité pendant l'année 1900.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire,
Signé: A. Manescalco.

Le Président,
Signé: Abdul Halim.

Les Membres,
Signé : I. Naglib, Barois.

285[e] RAPPORT
DE LA SECTION TECHNIQUE.
(Voir le procès-verbal n° 109.)

Présents à la réunion :

M.M. Herz bey;
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Maison Gamâl el-Dyn el-Zahaby, wakf Choueïkâreh (جمال الدين الذهبي وقف شويكار), à Khôch Kadam (entre les n°s 107 et 109 du plan Grand bey);
2° Adjudication;
3° Mosquée el-Ghouri (الغوري), à el-Ghourieh (n° 189 du plan);
4° Porte de ville Bâb el-Nasr (باب النصر);
5° Maison wakf el-Sett Wassilah (الست وسيلة), à Hâret el-Daoudâri (au sud du n° 102 du plan);
6° Maison wakf Zelikha, (زليخا), à Hâret el-Médak;
7° Musée arabe;
8° Personnel;
9° Église el-Adra, à Hâret el-Zoueilah.

1° MAISON GAMÂL EL-DYN.

La Section technique prend connaissance du devis de L.E. 850, des dessins et du contrat des travaux d'aménagement d'une aile de la maison Gamâl el-Dyn el-Zahaby en ateliers de peinture avec réparation des parties monumentales (voir procès-verbal n° 90).

La somme de L.E. 600 sera accordée par l'Administration générale des Wakfs en allocation hors budget (voir procès-verbal n° 104), quant au reste soit L.E. 250, il figurera sur le budget du Comité de 1902.

Le contrat de l'entreprise fait d'ailleurs les réserves voulues à ce sujet.

2° ADJUDICATION.

Voici les résultats de l'adjudication de la seconde série de travaux portés sur le budget de l'année courante (voir rapp. n° 283).

RÉSULTATS DE L'ADJUDICATION DU 30 MAI 1901.

NUMÉROS D'ORDRE du budget.	DÉSIGNATION des travaux.	MONTANT des devis.	ADJUDICATAIRES.	CONDITIONS.
		L. E.		
2	Mak'ad du sultan el-Ghouri, à el-Ghourieh : travaux de consolidation.............	500	Badir Wahbah...................	1 o/o de rabais.
3	Mosquée du sultan Kaïtbaï, à Kal'at el-Kabch : travaux de consolidation.........	100	Jacovelli.......................	3 o/o en sus.
6	Mosquée Aslam el-Bahaï, à Darb el-Ahmar : consolidation, couverture du sahn........	590	Ibrahim Antoun..................	16 1/2 o/o de rabais.
11	Mosquée Kàdi Yehia Zein el-Dyn à el-Habbânieh : restauration..................	550	Jacovelli.......................	11 o/o de rabais (1).
12	Mosquée Gânem Bahlaouân, à el-Serouguieh : consolidation......................	170	Châfaï Khalil....................	14 1/2 o/o de rabais.

(1) La meilleure offre pour ce travail est celle de Ibrahim Ali el-Bassoussi avec un rabais de 19 1/2 o/o. Mais comme cet entrepreneur est inconnu aux bureaux du Comité, d'autre part il n'est muni que d'un certificat insignifiant, on a été d'avis de confier l'entreprise au troisième meilleur offrant Jacovelli avec 11 o/o de rabais et ce de préférence au second Ahmed Khalifa qui offre 15 1/2 o/o de rabais pour tous les travaux excepté le marbre. La différence entre les deux offres est minime. Pourtant si les travaux de marbre augmentent, l'offre de Jacovelli est plus avantageuse.

3° MOSQUÉE EL-GHOURI.

A. M. l'Architecte en chef présente une évaluation des travaux supplémentaires à exécuter dans la mosquée el-Ghouri en complément de ceux actuellement en exécution sur le budget de l'année courante. Il demande à cet effet un crédit de L.E. 25 imputable au chef C « petits travaux » du budget.

Vu que la plupart de ces travaux supplémentaires ont pour objet le renouvellement des poutres abîmées de plusieurs plafonds des pièces situées au-dessus des parties monumentales, la Section technique appuie la demande.

B. Le crédit affecté à la réparation du minbar de la mosquée el-Ghouri, sur le budget de 1901 est de L.E. 430.

De cette somme, le Comité a effectué un virement de L.E. 200 pour achat de marbre blanc (voir rapport n° 279). Il ne reste par conséquent pour l'entreprise que L.E. 230 sur le budget de 1901.

Le contrat prévoyant le payement du restant au mois de janvier 1902, il y a par conséquent lieu de prévoir sur le budget de 1902 la somme de L.E. 220 pour parfaire celle de L.E. 450 montant de l'entreprise (voir rapport n° 283).

4° BÂB EL-NASR.

La Section technique approuve le nouveau projet du mur du chemin de ronde de la porte Bâb el-Nasr. Ce projet consiste à construire le mur en pente.

5° MAISON EL-SETT WASSILA.

En réponse aux communications du 11ᵉ paragraphe du 279ᵉ rapport et du second du 103ᵉ procès-verbal relatifs tous deux à la ka'a monumentale de la maison wakf el-Sett Wassila, à el-Daoudâri, l'Administration générale des Wakfs informe le Comité qu'elle a décidé de donner tout l'édifice en échange et ce en raison de sa vétusté et du loyer modique qu'il pourrait rapporter, dans l'éventualité d'une réparation.

Elle prie le Comité de vouloir bien faire transporter par ses soins au Musée arabe les objets antiques qu'elle peut renfermer, après les avoir fait estimer d'accord avec elle et en payer le montant sur son budget.

La Section technique considérant qu'il faut payer pour acquérir des pièces d'une valeur médiocre, est d'avis d'abandonner complètement l'affaire.

6° MAISON WAKF ZELÎKHA.

Relativement au transport dans le nouveau Musée de la piscine située dans la dorka'a de la maison wakf Zelîkha ainsi que du plafond dont parle le rapport 278, l'Administration générale des Wakfs, informe le Comité. à la date du 30 avril dernier qu'elle met à la disposition du Comité les deux pièces en question pourvu qu'il entreprenne par ses soins les démolitions nécessaires et qu'il lui spécifie la valeur des objets à enlever. La Section technique propose de ne s'occuper que du plafond et d'abandonner la piscine.

7° MUSÉE ARABE.

A. M. l'Architecte en chef informe la Section technique que M. Reboul, directeur du service de la ville lui a montré dans une ancienne maison une fort jolie piscine en mosaïque très bien conservée et que, sur sa proposition, le propriétaire, M. Helâl bey Helâl, voulait bien offrir au Musée arabe.

M. Herz bey présente à ce sujet une lettre en date du 11 courant, sub n° 726 par laquelle M. Reboul lui fait officiellement connaître cette décision de M. Helâl bey Helâl, qui autorise l'enlèvement de l'ouvrage et demande seulement de le remplacer par un dallage simple en marbre.

La Section technique s'est transportée à la fin de la séance dans la maison du donateur et s'est persuadée que la piscine en question sera un ornement du nouveau Musée. Elle propose par suite d'accepter le don.

B. Il est donné avis que trois boules en verre et une caisse de koran couverte de cuir provenant de la mosquée du sultan Hassan on été déposées au Musée arabe sous les n°s 2900 à 2903.

M. Herz bey rappelle que le Comité dans sa 101e séance l'a chargé de s'occuper du projet de l'installation du nouveau Musée. Il propose de s'adjoindre pour ce travail M. Rodeck, architecte aux bureaux du Comité avec une indemnité de L.E. 5 par mois. M. Rodeck travaillera trois heures les après-midi des lundi, mercredi, jeudi et samedi de chaque semaine.

La Section technique accepte.

8° PERSONNEL.

M. l'Architecte en chef donne avis à la Section technique qu'il a engagé les surveillants suivants aux nouveaux chantiers pour compte du Gouvernement :

1° M. Jean Papp pour Kasr el Cham'a (travaux supplémentaires) à L.E. 8 par mois;

2° M. E. Zarb pour les monuments du désert à L. E. 8;

3° El Moallem Mohamed Abdou pour le pont Abou Menagga à 6 L.E. 800 mill.

9° ÉGLISE EL ADRA.

Il est procédé au dépouillement des offres demandées par M. Herz bey pour les dessins de l'église el-Adra à Haret Zoueila (voir rapp. n° 284). Ces offres varient de 25 à 140 L. E.

La Section technique désirant un bon travail, confie l'exécution des dessins à M. C. V. Silvagni pour la somme de L. E. 55.

10° PAIEMENTS.

La Section technique approuve le paiement de 5 L. E. 620 mill. fait à M. E. Matasek pour mise au net des dessins des églises et couvents de Wadi el-Natroun, ainsi que celui de 21 L. E. 300 mill. à faire à M. C. V. Silvagni pour le même but.

Le Caire, le 18 juin 1901.

Signé : J. Zarb, Herz.

286ᴱ RAPPORT
DE LA SECTION TECHNIQUE.
(Voir le procès-verbal n° 109.)

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président,
P. Casanova,
Herz bey,
J. Zarb bey,
Ali Bahgat.

SOMMAIRE :

1° Projet d'installation au nouveau local du Musée arabe;
2° École projetée près de la coupole el-Fadaouieh (الفداوية) à el-Abbassieh;
3° Tombeau du cheikh el-Maghrabi (المغربي), à châra el-Maghrabi;
4° Citerne à Sayedi Amâr (عمار), à Alexandrie;
5° Kouttâb (école) de Kâdi Zein el-Abedyn (قاضي زين العابدين), à Haret Darb Louliah à l'Est du n° 15 du plan Grand bey;
6° Maison wakf Zalikha (زليخا), à Haret el-Medak;
7° Maison wakf el-Magharba (المغاربة), à châra el-Kahkeyin.

1° INSTALLATION AU NOUVEAU LOCAL DU MUSÉE.

La Section technique s'est réunie aujourd'hui au palais en construction du nouveau Musée arabe, sur la demande de M. l'Architecte en chef, pour écouter les propositions de ce dernier en ce qui concerne le projet d'installation (voir procès-verbal n° 108, S III).

Ces propositions sont de trois natures :

A. Travaux (changements) à exécuter par le Ministère des Travaux publics;

B. Travaux d'aménagement à exécuter par le Comité;

C. Nettoiement des antiquités (travail commencé l'année passée).

Après examen de ces propositions, la Section technique décide ce qui suit.

A. TRAVAUX À EXÉCUTER PAR LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

1° *Sous-sol:*

a) Le passage donnant accès au sous-sol devant être dressé en pente, il y a lieu de prévoir l'écoulement des eaux pluviales.

b) La porte d'entrée sera munie de châssis vitrés pour éclairer la pièce 17[1].

c) Les fenêtres des pièces 18, 19, 20, 21 et 45 seront agrandies pour mieux éclairer ces dernières.

d) La porte de communication entre la pièce 22 et l'escalier 22 sera murée, vu que le sous-sol doit servir de dépôt et d'atelier au Musée.

2° *Rez-de-chaussée.*

a) La baie entre 7 et 8 sera murée; une porte simple de 1 m. 40 cent. de large et 2 mètres de haut sera pratiquée dans la maçonnerie.

b) Les ouvertures entre 42 et 35 et entre 42 et 37 seront fermées au moyen de grands châssis vitrés et grilles en fer d'après le croquis dressé par les bureaux du Comité.

c) A supprimer l'escalier 28. Celui-ci, en effet, n'a d'autre but que d'établir une communication de service entre le Musée et la bibliothèque. Or, l'escalier 32 seul suffit à ce but.

d) 31 sera séparé de 45 et de 16 par un mur en maçonnerie.

e) La porte projetée pour l'entrée principale étant trop lourde et ne pouvant par conséquent être ouverte pour chaque visiteur et, d'autre part, ne pouvant pas être laissée ouverte tout le temps, il y a lieu de pratiquer un guichet sur chacun des deux vantaux.

f) Les consoles en stuc appelées à décorer les angles des baies entre 3 et 4, 4 et 5, 19 et 20, 20 et 21 seront supprimées (voir coupe A-B).

Il en sera de même pour les consoles projetées dans les angles des baies entre 3 et 10, 10 et 19, 4 et 9, 9 et 20, 5 et 8, 8 et 21 (voir coupe U-V).

Par contre le Ministère sera prié de concentrer toute la décoration sur l'entrée et l'espèce de vestibule formé par les pièces 11, 12 et 13.

g) Le Ministère sera aussi prié de consigner l'édifice sans la peinture intérieure en réservant la somme affectée à cet effet. Ce travail devra être fait après que tous les crochets, consoles, etc. auront été scellés dans les murs. Le Comité se chargera de la peinture en choisissant pour chaque salle la

[1] Ce numéro et les suivants se réfèrent à ceux des deux petits plans du Ministère.

couleur appropriée aux antiquités à y exposer. Il est bien entendu qu'il s'en tiendra aux clauses et conditions du cahier des charges de l'entreprise.

B. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT À EXÉCUTER PAR LE COMITÉ.

1° *Sous-sol.*

Une légère marquise vitrée sera établie contre le mur Est de la cour intérieure pour servir d'abri aux pierres funéraires qui ne pourraient pas être exposées faute de place dans les locaux du rez-de-chaussée.

2° *Rez-de-chaussée.*

a) La pièce 17 sera séparée de 12 par une forte cloison artistique en bois tourné.

b) Pour obliger le public à visiter le Musée avec ordre en entrant d'abord dans la première salle d'exposition 2, des cloisons en bois tourné seront posées entre 10 et 11, 11 et 18.

c) Entre 14 et 15 on établira une cloison en bois et vitres munie d'une porte pour permettre une communication entre les salles du Musée, les pièces de service et le sous-sol.

C. NETTOIEMENT DES ANTIQUITÉS.

Étant donné l'intention de procéder l'année prochaine à l'installation au nouveau local du Musée, il est nécessaire de continuer le nettoyage des antiquités, commencé l'année passée, et leur préparation afin qu'elles puissent occuper définitivement leur place dans le nouveau local.

Dans cet ordre d'idées, il faudrait aussi examiner minutieusement les objets entassés aux dépôts depuis bien des années. En outre, divers plafonds ainsi qu'une chambre complète en bois apportée de Rosette devraient être provisoirement montés avant leur transport au nouveau Musée.

Pour exécuter tous ces travaux on a besoin de disposer d'un local assez grand. On fera construire, à cet effet, un léger hangar de 12 m. × 12 m. entre la bâtisse du Musée actuel et le mur Sud de la mosquée el-Hakim. Le coût en sera de 30 L. E. d'après le devis présenté par M. Herz bey.

En ce qui concerne le mode d'exécution des travaux, vu que l'entassement des pièces antiques empêche qu'on les examine et qu'on dresse un devis pour leur réparation comme cela a été fait l'année passée, pour certains objets, la Section technique sur la suggestion de M. l'Architecte

en chef propose d'adopter le système à la régie. El Osta Badir Wahba, avantageusement connu aux bureaux du Comité, fournira des ouvriers, tous de premier choix suivant les exigences des travaux. Il les surveillera et garantira leur travail comme s'il s'agissait d'une entreprise personnelle. Un registre sera tenu par l'agent du Musée, sous le contrôle d'un agent technique des bureaux du Comité et sous celui de M. l'Architecte en chef. Il sera inscrit dans ce registre, le nombre des ouvriers fournis journellement par Badir. Il est bien entendu que la surveillance des bureaux du Comité ne fera pas défaut comme pour les autres entreprises en cours.

Le réglement des comptes sera fait par l'entremise de la Section technique en vertu de documents présentés par les bureaux chaque fois que des travaux seront exécutés pour une valeur de L.E. 40.

Quant à l'Osta Badir, il aura ses salaires comme responsable de la bonne exécution des travaux.

Les chefs «Achat et entretien des antiquités» de L.E. 500 et «Achat de mobilier» de L.E. 600 du budget du Musée pour 1901 serviront à faire face aux dépenses.

2° ÉCOLE PROJETÉE PRÈS DE LA COUPOLE EL-FADAOUIEH.

La Section technique prend connaissance des devis de L.E. 1370, contrat et projet pour la construction d'une école près de la coupole el-Fadaouieh, pour compte du Ministère de l'Instruction publique (voir procès-verbal n° 107).

Elle les approuve et demande la mise en adjudication de l'entreprise.

3° TOMBEAU DU CHEIKH EL-MAGHRABI.

Sur la suggestion du Ministère des Travaux publics, le Ministère des Finances, par lettre n° 5 du 6 janvier 1901, a prié le Comité de faire élaborer un projet avec devis et contrat pour la réparation du tombeau de l'Ostaz Mohamed el-Maghrabi et la construction sur le terrain qui en dépend de quelques locaux pour les visiteurs.

Donnant suite à cette demande, M. Herz bey soumet à la Section technique les documents demandés. Le devis monte à L.E. 240.

La Section technique les approuve et autorise la mise en adjudication des travaux.

4° CITERNE À SAYEDI AMÂR.

Par lettre n° 2388 du 26 juin écoulé, le Ministère des Travaux publics demande quel serait l'avis du Comité sur la vente de la citerne sise à Sayedi Amâr à Alexandrie.

Après examen la Section technique propose de ne pas s'en occuper.

5° KOUTÂB ZEIN EL-ABEDYN.

Sur la demande du Ministère de l'Instruction publique, S.E. le Directeur général des Wakfs, a chargé les bureaux du Comité de dresser un devis pour la réparation du Koutâb (école) Zein el-Abedyn.

M. l'Architecte en chef a fait dresser un devis de L.E. 30, ainsi qu'un contrat, et il a demandé des offres pour l'exécution des travaux y prévus.

La Section technique après approbation des devis et du contrat, procède au dépouillement des trois offres présentées. Elle accepte celle d'Abdel-Kâder Soliman avec rabais de 5 o/o et délai d'exécution de quarante jours.

La dépense sera payée par l'Administration générale des Wakfs.

6° MAISON WAKF ZALÎKHA.

M. Herz bey présente un devis de L.E. 6 dressé par les bureaux du Comité pour l'enlèvement du plafond de l'avant-corps de la maison wakf Zelîkha (voir rapport n° 285), et demande d'être autorisé à exécuter le travail.

La Section technique accepte.

7° MAISON WAKF EL-MAGHARBA.

Le Comité avait invité l'année dernière M. Herz bey (voir rapport n° 277, S 7), de s'informer si on pouvait obtenir l'enlèvement des jolies mosaïques découvertes dans une maison en ruines à côté du sebil de Khalil effendi el-Makate'gui pour orner quelques pans de mur du nouveau Musée.

Aujourd'hui M. l'Architecte en chef rapporte à la Section technique qu'il s'est mis d'accord avec les propriétaires de la maison pour l'enlèvement des plus belles mosaïques moyennant la somme de L.E. 5 et qu'il a engagé le spécialiste Taha Moustapha pour enlever soigneusement contre une rému-

nération de L.E. 19 les panneaux en entier et les mettre dans des caisses spéciales.

La Section technique accepte.

A cette occasion elle a appris que la maison dont il s'agit a été vendue entièrement ou en partie par les Wakfs. Il est fort à regretter que le Comité n'ait pas été consulté à temps, car, il aurait pu peut-être sauver de jolies choses précieuses ou bien il aurait eu tout intérêt à conserver la maison entière.

La Section technique rappelle aux Wakfs qu'elle est prête à tout instant à se déplacer pour procéder à un examen minutieux des édifices qui pourraient d'une façon ou d'une autre intéresser le Comité.

La Section technique a clôturé sa réunion par une visite aux sept monuments en réparation au désert Kaïtbaï.

Le Caire, le 16 juillet 1901.

Signé : Barois, Casanova, Herz, J. Zarb, Ali Bahgat.

287[e] RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 109.)

Présents à la réunion :

MM. P Casanova,
Herz bey.

M. J. Zarb bey se fait excuser.

SOMMAIRE :

1° Coupole el-Fadaouieh (الفداويه), à el-Abbassyeh;
2° Musée arabe;
3° Mosquée el-Màrdàni (الماردانى), à Darb el-Ahmar (n° 120 du plan Grand bey);
4° Jardin wakf el Chamachergui (شمشرجى), à châra Sabb'oua Dab'b;
5° Mosquée el-Moallaka (المعلقه), à Fayoum;
6° Dépenses;
7° Badigeonnage des monuments;
8° Okallah de l'émir Kaoussoun (قاوصون), n° 4 châra Bàb el-Nasr.

1° COUPOLE EL-FADAOUIEH.

Il est pris connaissance de la demande en date du 10 juin écoulé de M. Argiris Yeraka sollicitant l'autorisation d'établir une baraque pour servir de café, au coin Nord de la parcelle de terrain sise devant la façade Sud de la coupole el-Fadaouieh.

La Section technique après examen rejette la demande.

2° MUSÉE ARABE.

Conformément au premier paragraphe C du 286[e] rapport, M. Herz bey présente un engagement de l'entrepreneur Abdel Nabi Bayoumi pour la construction du hangar entre la bâtisse actuelle du Musée et le mur Sud de la mosquée el-Hâkim, aux prix du devis et dans un délai de quinze jours.

La Section technique l'approuve.

3° MOSQUÉE EL-MÂRDÂNI.

M. l'Architecte en chef fait part que Badir Wahba, chargé des travaux de réparation de la niche de la mosquée el-Mârdâni (voir rapp. n° 269), a contrairement aux clauses de son contrat et aux ordres verbaux qui lui ont été donnés, fait nettoyer une partie des anciennes mosaïques du grand panneau de sorte qu'on ne peut la distinguer que difficilement de la partie restaurée. A la suite de ce fait une lettre de blâme a été adressée à Badir lui relevant la gravité de son procédé et l'avertissant que le fait sera porté à la Section technique à qui il sera demandé qu'une pénalité lui soit infligée et que la contravention soit rendue notoire par avis à tous les autres entrepreneurs.

La Section technique approuve les dispositions prises à cet égard par M. Herz bey et décide d'infliger à Badir une pénalité de L. E. 5.

4° JARDIN WAKF EL-CHAMACHERGUI.

Par sa lettre en date du 25 mai dernier, n° 286, le grand Kâdi du Caire informe S.E. le Président que les deux lions sculptés du jardin wakf el-Chamachergui (voir procès-verbal n° 102) ont été définitivement estimés par le Mehkemé à L.E. 5 et que, par conséquent, si le Comité désire les acquérir pour le Musée arabe, il n'a qu'à verser cette somme et exécuter en même temps les travaux de maçonnerie qui seront nécessités par l'enlèvement des deux pièces en question.

La Section technique accepte l'estimation ainsi que le devis de L.E. 8 dressé par les bureaux du Comité pour la mise en état des piliers de la porte du jardin après l'enlèvement des deux lions.

La dépense totale sera payée sur le budget du Musée arabe.

5° MOSQUÉE EL-MOALLAKA.

A la suite du classement de la mosquée el-Moallaka à Fayoum, M. Herz bey annonce avoir fait vérifier sur place le devis dressé par les Wakfs (voir rapport n° 282), et y avoir fait introduire des travaux supplémentaires tout en modifiant en partie ceux déjà prévus. Notification a été faite aux Wakfs de ces changements que la Section technique accepte.

6° DÉPENSES.

Les factures suivantes de M. V. Giuntini pour photographies sont approuvées par la Section technique :

1° Deux clichés et huit photographies du pont Abou Menagga, L. E. 2;

2° Six clichés et six photographies des mosaïques de la maison wakf el-Magharba 5 L.E. 100 mill. (à payer sur le budget spécial du Musée);

3° Photographie du reste de la coupole de Khoga Bordi, 118 mill.

7° BADIGEONNAGE DES MONUMENTS.

En quittant les bureaux du Comité, la Section technique s'est rendue à Bâb el-Nasr pour visiter les travaux en cours. En route, elle a constaté avec regret que de nouveau on a commencé à badigeonner les façades de quelques monuments probablement sur les ordres de l'Administration des Services sanitaires. Elle propose de prendre des mesures pour empêcher cet inconvénient, vu qu'après une longue correspondance à la suite de laquelle on a pu croire que l'affaire était liquidée (voir procès-verbaux n°s 71 et 74), voici que de nouveau on recommence.

8° OKÂLAH DE L'ÉMIR KAOUSSOUN.

Parmi les façades badigeonnées il y a celle de l'okâlah de l'émir Kaoussoun portant le n° 4 de la rue Bâb el-Nasr.

La Section technique propose de classer la façade de cette okâlah dont la porte mentionne le nom du constructeur et contient deux disques ou blasons du fondateur.

Le Caire, le 20 août 1901.

Signé : P. Casanova, Herz.

288ᴱ RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 109.)

Présents à la réunion :

MM. P. Casanova,
M. Herz bey,
A. Manescalco bey,
Saber bey Sabri,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Terrains du Vieux-Caire;
2° Citerne n° 23 *bis*, à Alexandrie;
3° Porte Sud de Khân el-Khalîli (خان الخليلي);
4° Mosquée et khânka Cheikhoû (شيخو), à el-Saliba (n°ˢ 147 et 152 du plan Grand bey);
5° Mosquée el-Azhar (الازهر), à el-Azhar (n° 97 du plan);
6° Achat d'antiquités.

1° TERRAINS DU VIEUX-CAIRE.

Il est pris connaissance de la demande en date du 16 courant de M. A. Large sollicitant, contre paiement d'une redevance, l'autorisation d'extraire du sebakh, des briques, des débris de poterie, etc., d'une parcelle de terrain d'une superficie d'un kilomètre carré, sise au Vieux-Caire et spécifiée dans le plan joint à sa demande.

La Section technique déclare ne pouvoir rien décider, tant que l'arrêt ministériel, impatiemment attendu par le Comité, pour l'exploitation de ces terrains, ne sera pas promulgué (voir rapp. n° 248).

2° CITERNE N° 23 *bis* À ALEXANDRIE.

Par sa lettre n° 2452 du 30 juin 1901, le Ministère des Travaux publics demande au Comité quel est son avis sur la vente de la citerne n° 23 *bis*, sise à Alexandrie.

La Section technique après examen ne s'oppose pas à cette vente.

3° PORTE SUD DE KHAN EL-KHALILI.

Pour parer à la différence de niveau résultant du déblaiement de la ruelle devant la porte de l'okâlah el-Kotn, à o m. o5 au-dessous de son seuil, le Comité avait décidé de faire poser quelques marches d'escalier sur la porte Sud de Khân el-Khalîli située à l'extrémité de la dite ruelle (voir rapp. n° 220). La réalisation de ce projet avait cependant été ajournée sur la demande du Tanzim.

M. Herz bey soumet le devis de 5 L. E. dressé pour ce travail.

La Section technique l'approuve et autorise sa mise en exécution sur le chapitre «Imprévus» des L. E. 20000 du Gouvernement.

4° MOSQUÉE ET KHÂNKA CHEIKHOU.

L'Administration générale des Wakfs fait part au Comité de certains petits travaux qu'elle se propose d'exécuter dans la mosquée et khânka Cheikhou à el-Saliba.

La Section technique, considérant que ces travaux ne touchent pas les parties monumentales des édifices est d'avis que les Wakfs peuvent s'occuper de leur exécution.

5° MOSQUÉE EL-AZHAR.

M. Saber bey Sabri avise la Section technique que parmi les colonnes de l'arcature Sud de la mosquée el-Azhar, sur laquelle s'étendra la construction des nouveaux locaux d'habitation pour les étudiants (voir procès-verbal n° 104), les quatre dernières du côté Est ne sont pas en état de supporter la charge qui leur est destinée vu qu'elles ne sont pas accouplées comme les autres. Il propose, pour obtenir la résistance voulue, de les remplacer par des colonnes en fonte exactement copiées sur les anciennes.

La Section technique accepte.

6° ACHAT D'ANTIQUITÉS.

Sur l'invitation de M. l'Architecte en chef, la Section technique s'est transportée chez M. Kyticas, marchand d'antiquités qui avait offert la vente d'un lot de deux cent quarante panneaux sculptés, incrustés d'ivoire et

d'ébène. Ces panneaux, envoyés de Paris ont dû être enlevés à des monuments il y a une trentaine d'années.

M. l'Architecte en chef dit avoir identifié parmi toute la collection trente-neuf pièces formant quatre spécimens provenant du minbar de la mosquée el-Mârdâni, qui, comme on le sait, n'existe qu'en carcasse. L'achat permettra donc de restaurer presque complètement ce beau monument.

Après examen, la Section technique propose d'acheter les pièces ayant appartenu au minbar de la mosquée el-Mârdâni pour la somme de 80 L.E. à payer sur le budget du Comité. Elle a fait, en outre, le choix de quinze pièces doubles et de dix-neuf simples de très beaux dessins qu'elle propose d'acquérir au Musée arabe pour la somme de 90 L.E. à imputer sur sôn budget spécial.

Étant donné l'importance de l'achat et le désir de M. Kyticas d'avoir une réponse définitive dans le plus bref délai, la Section technique propose de consulter les membres du Comité en résidence au Caire.

Le Caire, le 23 juillet 1901.

Signé : Casanova, Herz, Manescalco, S. Sabri, J. Zarb.

289e RAPPORT
DE LA SECTION TECHNIQUE.
(Voir le procès-verbal n° 109.)

Présents à la réunion :

MM. P. Casanova,

M. Herz bey,

SOMMAIRE:

1° Mosquée el-Akmar (الاقمر), à el-Nahassyn (n° 33 du plan Grand bey);
2° Aqueduc de Foum el-Khalig;
3° Mosquée el-Ghouri (الغوري), à el-Ghourieh (n° 189 du plan);
4° Citerne sise dans le jardin de Mohamed Moustafa Koboudan, (قبدان), à Bâb Sidra el-Gouâni (باب سدره الجواني), à Alexandrie;
5° Mosquée de l'émir Serghatmach (سرغطمش), à Khodeiri (n° 218 du plan);
6° Maison wakf el-Ghouri (الغوري) et Kaïtbaï (قايتباى), à el-Sanadkieh;
7° Tour dite des Romains, à Alexandrie;
8° Terrains du Vieux-Caire;
9° Maison au voisinage de Bâb el-Fetouh et de la mosquée el-Hâkem;
10° Musée arabe;
11° Produit de la vente des billets d'entrée aux monuments et au Musée.

1° MOSQUÉE EL-AKMAR.

A la suite des deux lettres du Ministère des Travaux publics nos 1811 et 2937 des 14 mai et 5 août 1901, informant le Comité que les formalités pour l'expropriation des édifices cachant la façade Ouest de la mosquée el-Akmar sont achevées et qu'il peut être procédé à leur démolition, M. l'Architecte en chef a fait demander des offres pour l'exécution de cette opération.

La Section technique procède au dépouillement des trois offres présentées et approuve la meilleure, celle de Youssef Sirri qui s'engage à démolir les édifices en question moyennant appropriation des matériaux provenant de la démolition.

2° AQUEDUC DU FOUM EL-KHALIG.

M. Herz bey rappelle que dans la répartition des 20000 L.E. du Gouvernement, L.E. 900 étaient prévues pour l'aqueduc de Foum el-Khalig.

Comme le devis primitif dressé pour sa réparation se montait à L.E. 1400, somme trop forte en raison de l'importance du monument, et, que d'autre part, la somme précitée de 900 L.E. a été affectée à d'autres travaux plus urgents, il a fait réduire le devis à L.E. 500 seulement pour la réparation de la tête de l'aqueduc avec quelques arcades. Quant à la réparation des autres arcades on s'en occupera lorsque d'autres crédits seront mis à la disposition du Comité, vu que celui de 20000 L.E. touche à sa fin.

La Section technique appuie les propositions de M. Herz bey et demande la mise en adjudication des travaux du devis de L.E. 500.

3° MOSQUÉE EL-GHOURI.

M. l'Architecte en chef montre deux petits panneaux provenant du minbar de la mosquée el-Ghouri actuellement en cours de réparation et sur lesquels il est aisé de voir que la sculpture en ivoire forme un corps à part collé sur un fond doré. Il signale cette particularité à titre de document car la réparation de ce minbar sera faite sur ces mêmes données.

La Section technique en prend note.

4° CITERNE SISE DANS LE JARDIN DE MOHAMED MOUSTAFA KOBOUDAN.

Par sa lettre n° 2424 du 27 juin 1901, le Ministère des Travaux publics demande au Comité quel est son avis sur la vente de la citerne sise dans le jardin de Mohamed Moustapha Koboudan à Bâb Sidra el-Gouâni et non comprise parmi celles déjà dessinées.

L'agence des Wakfs à Alexandrie, a été chargée de faire examiner la citerne par l'entremise de son ingénieur et de communiquer son rapport.

Il résulte de la communication de cette agence en date du 12 août 1901 sub n° 1488, que les murs et les arcs de la citerne en question sont en maçonnerie de moëllons revêtue d'une couche de crépi de chaux et homra en partie effritée. Quant à ses colonnes elle sont en granit. En somme on n'y relève rien qui puisse mériter sa conservation comme monument de l'art arabe.

Avis a été donné de cette communication au Ministère le 21 août sub n° 743.

La Section technique approuve.

5° MOSQUÉE SERGHATMACH.

Comme suite à la décision du Comité relative à l'enlèvement des trois maisons adossées à la façade Nord de la mosquée Serghatmach, dont une appartient à Abdelrahman effendi Hindi (voir rapp. n° 274), le Ministère des Travaux publics, par lettre n° 2423 du 27 juin 1901, informe le Comité que le service du Tanzim a approuvé la rectification de l'alignement prévoyant le dégagement de cette façade et qu'il a procédé à l'estimation des immeubles en question qui s'élève à la somme totale de 366 L.E. 525 mill. Le Ministère fait cependant remarquer que du moment que la mosquée Serghatmach n'est pas du nombre de celles dont le dégagement a été décidé par le décret du 11 janvier 1891, n° 5, il y a lieu de lui verser la somme précitée de 366 L.E. 525 mill. pour qu'elle fasse le nécessaire.

Sur la demande des bureaux du Comité, le Ministère a aussi remis à la date du 5 août écoulé, sub n° 2936, un bordereau d'estimation où figure séparément le prix de chaque maison.

La Section technique, considérant qu'Abdelrahman effendi Hindi susdit a depuis plus d'une année demandé l'autorisation de compléter la maçonnerie de sa maison; que cette autorisation lui a été refusée par suite de la demande du Comité d'acquérir la maison; que le retard apporté dans la liquidation de l'affaire lui est très préjudiciable et peut aussi très bien l'être pour le Comité, propose de s'informer au Ministère si on peut disposer de la somme de 134 L.E. 500 mill. valeur de la maison sur les 500 L.E. affectées cette année aux expropriations; dans le cas contraire on en demandera le paiement à l'Administration générale des Wakfs sur le budget de l'année prochaine.

6° MAISON WAKF EL-GHOURI ET KAÏTBAÏ.

L'Administration générale des Wakfs, par communication en date du 27 février 1901, invitait le Comité à examiner la maison wakf el-Ghouri et Kaïtbaï pour donner son avis sur les objets antiques qui pourraient s'y trouver avant qu'on procède à sa réparation.

Les membres soussignés présents à cette réunion ont déjà visité la maison au mois d'avril dernier et trouvé qu'elle n'intéresse pas le Comité, à

part quelques macharabiehs dont on pourrait demander le transport au Musée.

Avis a été donné aux Wakfs du résultat de l'examen à la date du 16 avril 1901, sub n° 249.

7° TOUR DITE DES ROMAINS.

En réponse à la communication de l'annexe du 271e rapport relative à l'affectation de la tour dite des Romains à Alexandrie par les travaux des nouveaux quais projetés, la Municipalité d'Alexandrie envoie un tracé des environs de la tour lors de la construction des quais en faisant observer qu'elle sera en partie ensevelie dans les remblais des quais.

La Section technique trouve qu'il serait dommage de faire disparaître l'unique vestige des anciennes fortifications qui existaient du côté de la mer. Elle propose de déplacer le rond-point que la tour toucherait de manière que cette dernière fût placée au centre.

En la déblayant, son aspect ne ferait qu'accroître celui de la promenade.

8° TERRAINS DU VIEUX-CAIRE.

Il est pris connaissance d'un plan envoyé par le Ministère des Travaux publics, à la date du 10 août courant sub n° 2995 et sur lequel est désignée une parcelle de terrain de 71 mètres de large sur 333 mètres de long s'étendant au Sud-Ouest de la mosquée Abou Seoud. M. del Mar au nom de la Société israélite de sépulture demande à acheter cette parcelle pour en faire un cimetière.

M. Herz bey rapporte avoir examiné l'endroit en question. Il est d'avis de consentir à la vente vu que le terrain est très peu accidenté et que les fouilles y pratiquées sur plusieurs points ont démontré l'absence complète d'antiquités.

La Section technique approuve.

9° MAISON AU VOISINAGE DE BÂB EL-FETOUH ET LA MOSQUÉE EL-HÂKEM.

Sur le signalement de M. Herz bey, la première section des Wakfs informe le Comité que le nommé el-cheikh Ali Ahmed el Attâr en reconstruisant sa maison donnant sur une cour, propriété de l'Administration générale, à l'Ouest de la mosquée el-Hâkem, s'est permis de pratiquer une

porte et des fenêtres établissant de la sorte une communication avec la dite cour. Le Mamour de la Section lui ayant enjoint de fermer les ouvertures, il s'y est refusé prétendant qu'il a le droit de jouir de la cour.

La Section technique, après un examen sur les lieux propose de demander à l'Administration générale des Wakfs la vérification des titres de propriété de Ali Ahmed el-Attâr susdit ainsi que ceux des autres propriétaires ses voisins qui sont dans la même catégorie que lui. C'est une question qui intéresse le Comité surtout lorsqu'on devra commencer les travaux de la porte Bâb el-Fetouh à proximité de laquelle a lieu l'empiètement en question.

10° MUSÉE ARABE.

La Section technique après examen approuve le contrat passé avec Badir Wahbah pour le nettoiement des antiquités du Musée arabe (voir rapp. n° 287).

11° PRODUIT DE LA VENTE DES BILLETS D'ENTRÉE AUX MONUMENTS ET AU MUSÉE.

Le produit de la vente de ces billets montant à 219 L.E. 106 mill. pour 1900 sera ajouté au budget de l'année courante.

Le Caire, le 3 septembre 1901.

Signé : P. CASANOVA, HERZ.

290ᴱ RAPPORT
DE LA SECTION TECHNIQUE.
(Voir le procès-verbal n° 102.)

Présents à la réunion :
MM. Herz bey,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Coupole el-Fadaouïeh (الفداوية), à el-Abbassieh;
2° Kasr el-Cham'a (قصر الشمع), au Vieux-Caire;
3° Mosquée Tâtâr el-Hegazieh (تاتار الحجازية), à el-Gamalieh (n° 36 du plan);
4° Mosquée el-Khatîri (الخطيرى), à Boulaq;
5° Terrains entre Eïn el-Sîra (عين الصيرة) et la mosquée Amr (عمرو);
6° Marbre blanc;
7° Carrières de porphyre de Gabal el-Dokhân (جبل الدخان);
8° Deux citernes à Alexandrie;
9° Confection de dessins;
10° Crédit de 20000 L. du Gouvernement.

1° COUPOLE EL-FADAOUÏEH.

L'Administration générale des Wakfs, par lettre en date du 26 août dernier, prie le Comité de lui dresser le projet d'une petite cour d'ablutions après en avoir choisi l'emplacement, ainsi que d'un minbar, pour la coupole el-Fadaouïeh et lui donner son avis sur le genre d'éclairage à adopter pour cet édifice.

La Section technique estime que pour l'éclairage, il serait bon d'exclure tout combustible pour ne pas endommager les couleurs des décorations murales et conseille la lumière électrique. Quant au minbar, l'Administration générale peut s'en occuper.

Pour ce qui est de la cour d'ablutions elle est d'avis qu'il serait mal à propos d'occuper encore une partie des terrains libres autour de la coupole, et propose à l'Administration d'affecter dans ce but une parcelle carrée de 5 m. 50 cent. de côté, dans l'enceinte de l'école en cours de construction, vers le coin N.-E. Les bureaux du Comité sont prêts à en dresser le

projet aussitôt que l'Administration générale se mettra d'accord avec le Ministère de l'Instruction publique pour l'occupation de la parcelle proposée.

2° KASR EL-CHAM'A.

A. M. l'Architecte en chef fait part de l'achèvement des travaux de la porte Sud de Kasr el-Cham'a et présente, conformément à sa promesse (voir rapp. n° 275) un devis de L. E. 300 ainsi qu'un contrat pour le redressement et la conservation de la tour Ouest.

La Section technique approuve ces pièces et recommande la mise en adjudication immédiate de l'entreprise qui sera réglée sur le crédit de L. E. 20000 du Gouvernement.

B. M. Herz bey annonce à la Section technique que M. Reboul, directeur du Service de la Ville, lui a fait parvenir un plan des rues de l'enceinte de Kasr el-Cham'a pour donner suite à la décision du § IV du 103e procès-verbal. Après y avoir tracé les alignements nécessaires dans le but d'établir des rues carrossables larges de 6 à 8 mètres dégageant ainsi les monuments classés par le Comité, M. Herz bey a demandé l'avis de M. Reboul qui a trouvé parfaits les alignements tracés.

La Section technique prend connaissance de ce plan; elle le trouve conforme au but proposé et émet le vœu de le voir bientôt mis en vigueur.

3° MOSQUÉE TÂTÂR EL-HEGAZIEH.

Parmi les minarets des mosquées auxquels manque l'étage supérieur dont la reconstruction a été demandée, se trouve celui de la mosquée Tâtâr el-Hegazieh (voir rapp. n° 191). L'état de sa maçonnerie entière étant peu satisfaisant par suite de son inclinaison (voir rapp. n° 191) il ne serait pas prudent de la surcharger. Aussi la Section technique propose de ne pas le compléter et pour empêcher l'écoulement à l'intérieur des eaux pluviales, de le munir d'une couverture simple.

Le devis dressé par les bureaux du Comité pour ce travail monte à L.E. 5.

4° MOSQUÉE EL-KHATÎRI.

M. l'Architecte en chef rapporte à la Section technique qu'en procédant à l'examen de la mosquée el-Khatîri pour dresser le rapport demandé par le Comité (voir rapp. n° 189), il a découvert enfoui dans le sol les restes du

minbar en marbre dont el-Makrîzî vante la beauté. Il demande l'autorisation de les transporter au Musée.

La Section technique accepte.

5° TERRAINS ENTRE AÏN EL-SÎRA ET LA MOSQUÉE AMR.

Donnant suite à la décision du Comité (voir rapp. n° 204, § 8) le Ministère des Travaux publics envoie au Comité, par lettre n° 3371 du 7 septembre écoulé un projet d'arrêté ministériel pour le règlement des fouilles pratiquées dans les terrains sis entre Aïn el-Sira et la mosquée Amr dans le but d'extraire du sebbakh, des briques et autres débris de matériaux.

La Section technique, après examen, le trouve parfait et émet le vœu de le voir bientôt mis en vigueur pour empêcher enfin toutes les discussions qui journellement se produisent faute de règlement officiel.

6° MARBRE BLANC.

M. Herz bey fait part à la Section technique que le marbre blanc extrait des carrièses d'Abou Guerayah par les soins du Comité est arrivé et qu'il sera vendu aux entrepreneurs à raison de 40 L. E. le mètre cube.

Pour prévenir le gaspillage de ce précieux matériel il a établi des prix pour le rachat aux entrepreneurs des restes ou déchets dont le volume minimum devra être de 0 ^{mc} 0072.

La Section technique approuve les mesures prises par M. Herz bey ainsi que le bordereau des prix par lui dressé pour le rachat des déchets.

7° CARRIÈRES DE PORPHYRE.

Il est pris connaissance du contrat passé entre le Gouvernement et M. W. Brindley de Londres en 1887 pour l'exploitation des carrières de porphyre de Gabal el-Dokhân (voir rapp. n° 196).

La Section technique en prend note et décide de revenir sur la question lorsque l'occasion se présentera.

8° DEUX CITERNES À ALEXANDRIE.

Par lettres n°s 3196 et 3262 des 21 et 31 août dernier le Ministère des Travaux publics demande l'avis du Comité sur la vente de deux citernes dont l'une est située à Châra el-Emir Abdel Moneim dans la maison de la

dame Serrieh bent Mahmoud et l'autre porte le n° 36 *bis*.

Ces citernes ne sont pas comprises parmi les deux séries dont le Comité possède les dossiers. Comme elles ne présentent aucun intérêt, la Section technique propose de ne pas s'en occuper.

9° CONFECTION DE DESSINS.

La Section technique accepte le paiement de L. E. 22 à M. L. Tosi pour confection des dessins suivants :

1° Plan des constructions environnant la mosquée Barkouk au désert;

2° Plan de situation de la mosquée funéraire d'el-Achraf Barsbaï au désert (voir rapp. n° 283).

10° CRÉDIT DES L. E. 20000.

Sur la demande des bureaux du Comité, le Ministère des Travaux publics (voir lettre de la Direction des bâtiments, n° 3431 du 9 septembre 1901), accepte que les soldes disponibles sur les montants affectés aux divers travaux portés sur la répartition des L. E. 20000 du Gouvernement soient concentrés pour la simplification des écritures.

Cette opération faite il reste un solde net de L. E. 800 environ, en outre des L. E. 2000 affectées aux monuments coptes.

Le Caire, le 1er octobre 1901.

Signé : Herz, J. Zarb.

291ᴱ RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir procès-verbal n° 109.)

Présents à la réunion :

MM. Ali effendi Bahgat,
P. Casanova,
M. Herz bey,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Mak'ad Beit el-Kâdi (بيت القاضى), à châra Beit el-Kâdi (entre les nᵒˢ 28 et 43 du plan Grand bey);
2° Musée arabe;
3° Mosquée du sultan el-Achraf Barsbaï (الاشرف برسباى), au village el-Khânka;
4° Sebîl wakf Khalîl effendi el-Makate'gui (خليل افندى المقاطعجى), à Hâret el-Kahkeyin;
5° Mosquée Inâl el-Atâbeki (اينال الاتابكى), à el-Kheyamieh (n° 118 du plan);
6° Porte de ville Bâb el-Fetouh (بوابة الفتوح);
7° Édition arabe de l'ouvrage sur la mosquée du sultan Hassan;
8° Facture;
9° Monuments religieux dépendant de la 1ʳᵉ Section des Wakfs;
10° Mosquée el-Akmar (الاقمر), à el-Nahassyn (n° 33 du plan).

1° MAK'AD BEIT EL-KÂDI.

M. l'Architecte en chef fait part à la Section technique qu'en s'occupant dernièrement du mak'ad de Beit el-Kâdi (voir rapp. n° 282), il a supposé l'existence, sous le plafond simple actuel, d'un autre plafond de l'époque de la construction de l'édifice. En effet, ayant fait détacher, en certains endroits, quelques parties du plafond actuel il lui a été aisé de constater l'existence d'un ancien plafond richement sculpté et recouvert de peinture. Comme il ne sera point possible au Comité de s'occuper bientôt des travaux du mak'ad et que, d'autre part, la couverture extérieure de son plafond devrait être mise en bon état vu l'entrée de la saison pluviale, M. l'architecte en chef annonce

avoir fait dresser à cet effet un devis de L. E. 9 et demandé des offres pour son exécution.

La Section technique en approuvant les dispositions prises par M. l'Architecte en chef accepte le devis susdit de L. E. 9 et procède au dépouillement des offres présentées pour l'exécution du travail y prévu. L'offre de Khalaf Makhlouf aux prix du devis étant la plus avantageuse, elle est acceptée.

2° MUSÉE ARABE.

Il est pris connaissance d'un devis de L. E. 14 pour la couverture en béton et chape du hangar construit à côté du Musée arabe dans le but de préparer les antiquités pour leur nouvelle installation (voir rapp. n° 286). Trois offres sous plis cachetés accompagnent le devis.

La Section technique accepte ce dernier et en dépouillant les trois offres elle trouve celle de Ali Sâleh la plus avantageuse (5 o/o de rabais). Aussi elle lui accorde le travail.

3° MOSQUÉE EL-ACHRAF BARSBAÏ.

Conformément au paragraphe 5 du 278e rapport, M. Herz bey présente un devis de L. E. 16 dressé par les bureaux du Comité pour la construction d'une forte porte simple en bois pour la mosquée Barsbaï, à el-Khânka en remplacement de l'ancienne qui est conservée au Musée.

La Section technique approuve ce devis et les deux offres l'accompagnant; elle accepte la meilleure celle de Abou Zeid Hassan avec 7 o/o de rabais.

4° SEBÎL WAKF KHALIL EFFENDI EL-MAKATE'GUI.

En prenant connaissance de la décision du 277e rapport, § 7, relative aux mesures à prendre par ses soins pour la conservation du sebîl wakf Khalîl effendi el-Makate'gui, le nâzir Hâmed el-Salâoui fait connaître au Comité, par communication datée du 1er juillet dernier, que l'édifice en question placé sous sa surveillance n'a comme revenu qu'une somme de 144 millièmes mensuellement allouée par le service de la Rouznâmah et qui sert à payer les eaux, en outre d'une allocation annuelle de 4 L. E. 295 mill. subventionnée par lui-même comme charité. Il prie par conséquent le Comité de procéder à la conservation du sebîl comme il le fait d'ordinaire pour les autres monuments.

La Section technique en raison de ce qui précède propose d'exécuter les travaux urgents de consolidation sur le crédit des 20000 L. E. du Gouvernement. Une autorisation dans ce sens sera demandée au Ministère des Travaux publics, après avoir pris du nâzir Hamed el-Salâoui un engagement de veiller à la conservation de l'édifice.

Le devis de 16 L. E. dressé par les bureaux du Comité est approuvé.

5° MOSQUÉE INÂL EL-ATÂBEKI.

M. Herz bey donne avis à la Section technique que de l'examen des titres de propriété de la boutique entre la mosquée Inâl et le sebîl nord ainsi que des pièces au-dessus des deux sebîls (voir rapport n° 255) poursuivi par un agent des bureaux du Comité, il est résulté que ces lieux appartiennent à un wakf particulier Mohamed el-Chorbagui, admninistré par la dame Zebeidah.

La Section technique en prend note.

6° BÂB EL-FETOUH.

En réponse à la communication du paragraphe 9 du 289e rapport relatif à la vérification des titres de propriété du cheikh Ali Ahmed el-Attâr, propriétaire de la maison avoisinant la porte Bâb el-Fetouh, l'Administration générale des wakfs, par lettre en date du 2 octobre 1901, informe le Comité, qu'il n'y a aucun règlement légal pouvant obliger un propriétaire de donner à examiner ses titres à un autre.

La Section technique estime que le Comité a tout intérêt d'empêcher un empiétement sur un terrain qui tôt ou tard devra être acquis soit par lui-même soit par le Gouvernement. Elle propose par conséquent de communiquer le dossier de l'affaire au Ministère des Travaux publics en l'engageant à faire l'acquisition du terrain sur lequel on présume qu'il y a empiétement.

7° ÉDITION ARABE DE L'OUVRAGE SUR LA MOSQUÉE DU SULTAN HASSAN.

M. L'Architecte en chef avise la Section technique que M. Ali effendi Bahgat lui a remis le texte de la traduction arabe de l'ouvrage sur la mosquée du Sultan Hassan. Il présente, en outre, une offre de M. le Directeur de l'Imprimerie nationale, en date du 28 septembre écoulé, *sub* n° 269

pour l'impression de ce texte avec la fourniture du carton moyennant une somme maxima de L.E. 75.

Il fait aussi remarquer que le crédit ouvert de L.E. 174 (voir procès-verbal n° 88) ne suffira pas et qu'il faut demander au Comité un supplément de L.E. 46.

La Section technique accepte.

Sur la demande de M. Ali Bahgat elle propose de lui payer la somme de L.E. 20 en acompte sur la somme de L.E. 25 qui lui a été fixée comme honoraires pour la traduction (voir procès-verbal n° 98).

8° FACTURE.

La facture approuvée par la Section technique est celle de M. Giuntini en date du 6 courant, elle monte à 2 L.E. 800 mill. et a pour objet les photographies des monuments suivants :

1° Mosquée el-Akmar ;
2° Mosquée Kadi Yehia à Bein el-Nehdein ;
3° Mosquée Kânbaï Emir Akhor.

Les photographies des 2e et 3e serviront à illustrer le bulletin annuel du Comité, année 1901.

9° MOSQUÉE EL-AKMAR.

La Section technique a fait aujourd'hui une visite à la mosquée el-Akmar qui a été débarrassée des constructions parasites. Elle se félicite d'avoir enfin obtenu le dégagement de ce beau monument et autorise M. l'Architecte en chef à faire procéder au nettoyage du badigeon qui couvre les sculptures et la maçonnerie de la façade, et ce pour être à même de dresser le devis nécessaire pour sa consolidation.

Comme il est difficile d'avoir un aperçu du travail de nettoyage, sur la proposition de M. Herz bey, il sera fait en régie.

10° MONUMENTS RELIGIEUX DE LA 1re SECTION.

Le Mamour de la 1re Section des Wakfs a remis à M. l'Architecte en chef une liste renfermant 99 édifices religieux de sa juridiction, et ce, dans le but de s'informer lesquels parmi eux seraient des monuments de l'art arabe.

En examinant cette liste, M. Herz bey a trouvé 42 édifices classés en entier ou en partie comme monuments, suivant les registres du Comité; 51 édifices à déclasser et six pour lesquels il avait des doutes.

Aussi la Section technique a visité aujourd'hui trois de ces six derniers et voici ce qu'elle propose :

a) Mosquée Saïd Souâda, à el-Gamalieh (n° 34 du plan): elle n'a rien d'intéressant à part les deux heurtoirs en bronze de la porte principale; ils sont d'un joli travail de l'époque de la construction de la mosquée. Il serait bon de les enlever et les déposer au Musée.

La Section technique se plaint de ce que des travaux ont été dernièrement exécutés dans cette mosquée, sans toutefois que le Comité en ait eu connaissance.

b) Mosquée el-Karâfi, à el-Gamâlieh (entre les n°s 28 et 39 du plan) : elle n'a aucune importance. A déclasser.

c) Mosquée Mohamed Maghlataï à Kasr el-Chôk (n° 26 du plan) : l'édifice lui-même, en général, n'offre pas d'intérêt, on y voit quelques pierres avec inscription en naskh mamlouk sans importance. Par contre la coupole est d'un assez joli galbe et bien conservée.

La Section techniqne propose de classer la coupole seulement parmi les monuments arabes, car la mosquée elle-même n'est qu'une pauvre reconstruction. On fera transporter au Musée deux impostes assez bien conservées et d'un travail intéressant qui surmontent deux portes à l'intérieur. Ces impostes seront remplacées dans la mosquée par d'autres aux frais du Comité.

Le Caire, le 17 octobre 1901.

Signé : A. Bahgat, Casanova, Herz, J. Zarb.

292e RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 109.)

Présents à la réunion:

MM. Ali effendi Bahgat,
P. Casanova,
Herz bey.

M. J. Zarb bey se fait excuser.

SOMMAIRE :

La Section technique a consacré la réunion de ce jour à la visite des monuments ci-après :

1° Sebil-Kouttâb Ahmed Oda Bâcha (احمد اوده باشا), à el-Serouguieh (entre les nos 119 et 129 du plan Grand bey);
2° Mosquée Almâs (الماس), à el-Helmieh (n° 130 du plan);
3° Rabb' wakf el-Kezlâr (القزلار), à el-Seyoufieh (vis-à-vis du n° 146 du plan);
4° Zaouyet el-A'bâr (الابآر), à el-Seyoufieh (n° 146 du plan);
5° Mosquée el-Kourdi (الكردي), tombeau el-Gamakdâr (الجمقدار), à châra el-Roukbieh (n° 158 du plan);
6° Zaouyeh du cheikh el-Bakhchi (البخشي), châra el-Roukbieh (entre les nos 152 et 219 du plan);
7° Mosquée Ahmed bey Kohia (احمد بك كوهيه), à châra el-Bazâbîz (n° 219 du plan);
8° Tombeau Fatma Khatoun (فاطمه خاتون), à châra Sayeda Nefissah (au Sud du n° 168 du plan);
9° Tombeau Khalîl el-Achraf (خليل الاشرف), à châra Sayeda Nefisseh (n° 168 du plan);
10° Mosquée Ali el-Bakli (علي البقلي), à châra Sayeda Sekineh (n° 156 du plan);
11° Mosquée Badr el-Dyn (بدر الدين), à châra el-Zarâyeb (n° 163 du plan);
12° Mosquée et tombeau du cheikh el-Imâm Zein el-Dyn Youssef (زين الدين يوسف), à Imâm el-Chafei.

1° SEBÎL-KOUTTÂB AHMED ODA BÂCHA.

Le Ministère de l'Instruction publique, désirant exécuter des travaux de réparation dans le kouttâb, demande l'avis du Comité.

La Section technique s'est trouvée devant une construction primitive des plus modernes qui ne mérite pas les soins du Comité.

2° MOSQUÉE ALMÂS.

Sur l'avis de l'Administration générale des Wakfs que cette mosquée présente des défectuosités, la Section technique s'est rendue sur les lieux.

Elle trouve qu'il est nécessaire de s'occuper sérieusement de cette mosquée qui est toute déparée par l'addition des piliers élevés dans le but de garantir sa stabilité. Elle est aussi d'avis de supprimer le bassin à robinets qui dépare le sahn, la mosquée possédant une assez grande cour d'ablutions. A la suite du remblai de la rue el-Helmieh, le dallage de la mosquée est en contre bas de o m. 70 cent. environ. Étant donné la largeur suffisante de la rue en question, il serait utile, pour parer à cet inconvénient, de demander au Ministère des Travaux publics, l'établissement d'un chemin de ronde. Cette opération permettra aussi l'ouverture complète de la fenêtre de la salle de la coupole qui, actuellement, est réduite.

3° RABB' WAKF EL-KEZLÂR.

L'Administration générale des Wakfs informe le Comité que l'encorbellement situé sur la partie Sud de la façade Rabb' wakf el-Kezlâr est crevassé et menace de s'écrouler sur les passants. Elle demande l'avis du Comité.

La Section technique rappelle que le sebil situé au milieu de la façade du rabb' est un monument. Elle trouve que la façade entière ne manque pas d'intérêt. Elle propose à l'Administration générale des wakfs, vu qu'il s'agit d'un immeuble de rapport, de consolider la partie défectueuse.

4° ZAOUYET EL-A'BÂR.

La quatrième visite a été pour deux coupoles intéressantes inconnues jusqu'aujourd'hui. L'une d'elles se dissimule derrière une haute muraille qui la dérobe complètement à la vue du côté de la rue el-Seyoufieh; la seconde non moins intéressante est à peu de distance de la première, du côté Est et elle en est séparée par un oratoire. Ces circonstances ont eu pour suite, malheureusement, que ces deux monuments ont été cernés entre des constructions modernes sans importance. Les deux dômes sont en maçonnerie crépie avec décorations en ornements et inscriptions. On relève

du sarcophage du premier tombeau, le nom de l'émir Alaï el-Dyn Aïdekyn el-Boudoukdâr el-Sâlehi el-Negmi mort d'après el-Makrîzi [1] en l'an 684 de l'hégire (1285).

Le second tombeau est vide; il contient de riches ornements consistant en inscriptions en plâtre faisant le pourtour de la naissance du dôme. On en tire que «ce tombeau béni a été élevé par la fille de Alâï el-Douniah oua el-Dyn».

La Section technique propose :

1° de classer les deux coupoles parmi les monuments arabes à conserver; 2° de déblayer le sol surélevé de la coupole donnant sur la rue; 3° de démolir la partie supérieure de la muraille de façon à démasquer le dôme; 4° de démolir le plafond du vestibule d'entrée et de placer plus à l'intérieur les quelques marches qui s'y trouvent; 5° d'ouvrir la fenêtre murée du premier tombeau et de faire tous les travaux possibles pour le dégager des constructions environnantes; 6° de faire pour le second tombeau tous les travaux pouvant aider à sa conservation; 7° de relever par le dessin les deux coupoles.

5° MOSQUÉE EL-KOURDI.

Ce nom paraît avoir été donné de nos jours à ce tombeau, car, sur une plaque scellée en marbre on lit le nom de Sangar Gamakdâr fondateur de l'édifice. Voici d'ailleurs toute l'inscription qui n'est pas sans intérêt :

بسم الله الرحمن الرحيم عمر هذا المسجد المبارك يعرف لمسجد النبى العبد الفقير
الى الله تعالى سنجر الجمقدار واوقف عليه القاعه الذى بجواره والطبقه الذى فوقها
واسطبل والطبقه الذى بجوار الطاحون يكون الوقف على امام المسجد والمؤذن والوقيد
ومهما فضل يكون للعماره وذلك فى شهور سنة عشر و سبعمايه غفر الله لمن دعا له
بالرحمه امين۞

TRADUCTION :

Au nom du Dieu clément et miséricordieux.

---

[1] Tome II, page 420.

A ordonné la construction de cette mosquée bénie, connue sous le nom de mosquée du prophète, le pauvre esclave en Dieu Très-Haut, Sangar el-Gamakdâr. Il lui (à la mosquée) a légué la ka'a qui l'avoisine, l'étage au-dessus et l'écurie. L'habitation qui est près du moulin constituée en wakf au profit de l'Imâm de la mosquée, du Muezzin et de l'allumeur. Quant à tout le reste il est acquis à l'édifice, et cela aux mois de l'année 710 (1310). Que Dieu pardonne à celui qui invoque pour lui la miséricorde. Qu'il soit ainsi.

La Section technique voit avec plaisir que la plaque susmentionnée quoique à la portée de tout le monde, subsiste encore grâce à son scellement à l'aide de crampons en fer empêchant son enlèvement.

M. l'Architecte en chef signale aux attentions de la Section technique le gardien de cet édifice ainsi que du tombeau du cheikh Mohamed el-Bakhchi dont il est parlé ci-après. Ce gardien volontaire nommé Mohamed Ayoub Saoussaou a eu la sollicitude de lui signaler l'existence de ces deux ruines, et grâce à ce signalement le Musée pourra s'enrichir d'objets, dont certains contiennent des inscriptions historiques très intéressantes.

Il propose de lui allouer une gratification de 0 L.E. 600 mill., ce que la Section technique accepte.

6° TOMBEAU DU CHEIKH MOHAMED EL-BAKHCHI.

Ce tombeau sis non loin du précédent est tout en ruines. Il n'en reste que quelques claires-voies cachées sous un vilain badigeon et que M. Herz bey a fait nettoyer. La Section technique sur la demande de M. l'Architecte en chef, accepte de transporter les deux meilleures au Musée arabe.

7° MOSQUÉE AHMED BEY KOHIA.

A la date du 24 septembre, l'Administration générale des Wakfs demandait au Comité son avis sur quelques réparations nécessitées dans la mosquée même, les travaux de réparation de la cour d'ablution et du vestibule ayant été exécutés par l'entremise de la 3e Section.

La Section technique se trouve devant une ka'ah du Moyen âge transformée en mosquée par l'établissement d'une niche de prière dans un coin. En effet, sur une des voussures du joli plafond qui se voit, on lit très clairement le mot دار dâr (maison ou palais).

Elle ne propose pas de classer ces restes, mais elle demande que le Comité soit averti à l'époque où l'Administration des wakfs se proposerait une

293ᴱ RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 109.)

Présents à la réunion :

MM. Ali effendi Bahgat,
P. Casanova,
M. Herz bey,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Confection de dessins;
2° Mosquée du sultan Hassan (حسن), près de la Citadelle (n° 133 du plan Grand bey);
3° Citernes d'Alexandrie;
4° Sebîl Ismaïl bey el-Kebîr (اسماعيل بك الكبير), à el-Daoudieh (entre les n°ˢ 195 et 197 du plan);
5° Mosquée Aksonkor el-Farakâni (اقسنقر الفارقاني), à Darb el-Saâda (n° 193 du plan);
6° Maisonnette près de la mosquée el-Ghouri (الغوري), à el-Ghourieh;
7° Mosquée Mohamed bey Abou Dahab (محمد بك ابو الذهب), à el-Azhar (n° 98 du plan);
8° Zaouyet el-Khalouagui (الخلوجي), à el-Azhar (n° 99 du plan);
9° Musée arabe.

1° CONFECTION DE DESSINS.

La Section technique prend connaissance des dessins fournis par MM. Iconomopoulos et Pell. Manham (voir rapport n° 283) et en autorise le règlement comme suit :

1° L.E. 50 prix des dessins de la maison wakf Zeinab Khatoun et de Ma'abad el-Rifaï exécutés par M. Manham ;

2° L.E. 80 prix des dessins des trois groupes de huit monuments sis aux tombeaux des Mamlouks exécutés par M. L. D. Iconomopoulos.

2° MOSQUÉE DU SULTAN HASSAN.

M. l'Architecte en chef donne avis à la Section technique que la vérification des devis de la mosquée du sultan Hassan poursuivie par un ingénieur du Ministère des Travaux publics d'accord avec un agent des bureaux du Comité (voir procès-verbal n° 107) a été achevée.

La Section technique demande que les démarches nécessaires soient entamées dans le but de donner suite au projet du Comité.

3° CITERNES D'ALEXANDRIE.

Sur la proposition de M. l'Architecte en chef, la Section technique accepte que les demandes concernant les citernes qui n'intéresseraient pas le Comité soient traitées de la même manière que celles ayant trait aux édifices de l'art arabe de la même catégorie.

4° SEBÎL ISMAÏL BEY EL-KEBÎR.

Conformément aux prescriptions du procès-verbal de la 106e séance du Comité, la Section technique s'est rendue au sebîl Ismaïl bey el-Kebîr pour se prononcer sur son sort.

Elle trouve que très peu de choses subsistent de ce sebîl qui peu d'années auparavant existait au complet; elle pense, d'autre part, qu'il serait dommage de l'abandonner complètement. Elle arrête par conséquent : 1° d'en boucher les fenêtres avec de la maçonnerie; 2° de relever exactement ce qui en reste par le dessin et, ensemble avec la planche contenue dans l'ouvrage de l'Expédition française, publier les dessins dans le bulletin annuel du Comité; 3° d'inviter la direction du wakf dont relève le sebîl de n'y rien entreprendre, pour garantir sa conservation.

La Section technique constate que la façade du sebîl est affreusement badigeonnée au lait de chaux. A cette occasion M. P. Casanova propose de munir tous les monuments, pour lesquels les autorités pourraient avoir des doutes, de tablettes qui exprimeront la particularité qu'ils sont placés sous la protection du Comité. Cette mesure ne visera bien entendu que seulement des monuments civils sis dans des quartiers abandonnés et non des grandes mosquées qui n'ont pas à craindre pareille profanation.

La Section technique partage l'avis de M. Casanova.

5° MOSQUÉE AKSONKOR EL-FARAKÂNI.

Cette mosquée est d'une époque assez récente et ne présente aucun intérêt à part le plafond du liouan est et du sebil que la Section technique voudrait voir classer parmi les monuments à conserver. Elle propose aussi d'enlever pour le transporter au Musée le bassin de petite dimension taillé sur un bloc de marbre et portant des ornements avec la date 1052 (1642) de l'hégire.

6° MAISONNETTE PRÈS DE LA MOSQUÉE EL-GHOURI.

M. l'Architecte en chef désirait avoir l'opinion de la Section technique sur une maisonnette intimement liée à la mosquée el-Ghouri et de la même époque que cette dernière; elle se trouve du côté nord et se présente très bien avec sa charpente en bois. Vu que le déblaiement devant être entrepris dans la mosquée de ce côté là, commencera sous peu, M. l'Architecte en chef désirerait être renseigné sur le sort de la maison.

La Section technique trouve cette dernière très intéressante et propose de la consolider et la conserver à tout prix.

7° MOSQUÉE MOHAMED BEY ABOU DAHAB.

M. Herz bey fait part d'une lettre de l'Imâm de la mosquée Abou Dahab attirant l'attention de l'Administration générale des Wakfs sur quelques réparations nécessitées à l'étage en machrabieh qui surmonte le bassin d'ablutions.

La Section technique propose de donner suite à cette demande.

8° ZAOUYET EL-KHALOUAGUI.

En passant, la Section technique a visité la zaouyet el-Khalouagui qu'elle propose de déclasser, ne contenant rien d'intéressant.

9° MUSÉE ARABE.

A. La dernière visite de la Section technique a été pour le Musée arabe où M. l'Architecte en chef a rendu compte des travaux y exécutés jusqu'à ce jour.

Ont été dépensées depuis le 13 août dernier jusqu'au 16 courant 86 L.E. 710 mill.

Ont été réparées, nettoyées, encadrées ou montées sur panneaux en bois 61 pièces.

La Section technique prend aussi connaissance des dessins dressés à l'appui des plans et sections du nouveau local du Musée, des objets en pierre, marbre et plâtre dans le but de désigner dès à présent leurs places respectives dans le nouveau Musée.

La première salle de ce dernier contiendra les pièces à inscriptions; la seconde salle les pièces sculptées ou incrustées avec ornements, les pièces à blasons et objets tels que jarres, supports et colonnes; enfin la troisième, les travaux en mosaïque et en plâtre. Les listes des boiseries dressées par genre distinct sont prêtes et leur placement sera commencé sous peu.

La Section technique approuve les dispositions prises par M. Herz bey et désire que le Comité les examine aussi.

B. Le Ministère des Finances par ses lettres n° 3690 du 8 septembre 1901 et n° 4443 du 23 courant, demande au Comité de lui préparer le budget du Musée arabe pour 1902.

La Section technique charge M. l'Architecte en chef de le dresser le plus tôt possible afin de le soumettre à la prochaine séance du Comité.

Vu que les travaux importants d'installation occupent trop le personnel restreint du Musée, elle décide de donner au budget sa forme définitive et ce d'autant plus que l'installation définitive est une question de quelques mois.

C. M. Casanova demande quel sort est réservé à la mosquée el-Hakim, après le transfert des objets dans le nouveau Musée, et s'il n'y aurait pas lieu d'utiliser le vaste espace que présentent les cours intérieures en y installant les monuments de dimensions trop considérables pour prendre place dans le nouveau Musée. Il peut y avoir intérêt à transporter quelque colonne, quelque fragment d'architecture, qui serait ainsi mis en valeur; et puisque le nouveau Musée ne dispose pas d'un espace suffisant, il est tout naturel de conserver pour cette destination le terrain dépendant de l'ancien Musée. M. Herz bey dit qu'en effet il peut se présenter tel cas où un monument ne pourrait trouver place au nouveau Musée, et que, par conséquent, l'ancien doit être réservé. La Commission technique approuve cette proposition.

Le Caire, le 30 octobre 1901.

Signé : Bahgat, Casanova, Herz, Zarb.

294ᴱ RAPPORT
DE LA SECTION TECHNIQUE.
(Voir le procès-verbal n° 109.)

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président,
Ali effendi Bahgat.
Herz bey,
P. Casanova,
Saber bey Sabri.

M. Zarb bey se fait excuser.

La Section technique s'est réunie aujourd'hui dans le but de discuter et arrêter les budgets du Comité et du Musée pour 1902.

1° BUDGET DU COMITÉ.

A. Le budget du Comité présenté par M. Herz bey, après quelques changements introduits, sur la proposition de M. Barois concernant les travaux en marbre de la mosquée el-Mârdâni, est accepté et se présente ainsi :

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉSIGNATION ET NATURE DES TRAVAUX.	POUR compte DU COMITÉ.	POUR compte DES WAKFS.	TOTAUX.
		L. E.	L. E.	L. E.
	A. — Travaux à continuer :			
1	Mosquée el-Ghouri, à el-Ghourieh :			
	Liouan Est. *a*) réparation lambris en marbre.......	210	210	420
	Liouan Est. *b*) réparation du dallage en marbre.....	460	500	960
2	Mosquée Aslam el-Bahaï : Consolidation............	—	350	350
	A Reporter..........	670	1060	1730

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉSIGNATION ET NATURE DES TRAVAUX.	POUR compte DU COMITÉ.	POUR compte DES WAKFS.	TOTAUX.
		L. E.	L. E.	L. E.
	REPORT..........	670	1060	1730
3	Mosquée el-Akmar : Réparation..................	80	170	250
4	Mosquée Inâl el-Atâbeki :			
	a) Consolidation et reconstruction..............	100	500	600
	b) Vantaux de la porte principale..............	—	130	130
5	Mosquée el-Mârdâni :			
	a) Lambris en marbre du liouan est.............	400	400	800
	b) Consolidation des ornements en plâtre; cloison en pierre..............	60	70	130
	c) Plafonds : restauration d'une partie de l'ancienne peinture; peinture à l'huile des nouveaux plafonds	50	150	200
	d) Minbar..............	190	260	450
6	Mosquée Gânem el-Bahlaouân : Nettoiement et consolidation..............	50	150	200
7	Mak'ad du sultan Kaïtbaï au désert : Consolidation	90	210	300
	B. — TRAVAUX À COMMENCER :			
8	Sebîl Khosrof pacha : Réparation..............	30	200	230
9	Tombeau Chagarat el-Dorr..............	50	110	160
	C. Réserve pour Petits travaux..............	200	40	240
	D. Dépenses engagées en 1901 :			
	a) Pour la réparation du minbar de la mosquée el-Ghouri (n° 1 budget 1901)..............	200	—	200
	b) Travaux de la maison Gâmâl el-Dyn..............	—	250	250
	c) Achat de panneaux provenant de la mosquée el-Mârdâni..............	80	—	80
	E. Expropriations..............	500	—	500
	F. Impression de l'Édition arabe de l'ouvrage du sultan Hassan, comptes rendus du Comité et dessins......	250	—	250
	F. Personnel et frais généraux..............	1000	300	1300
	TOTAUX L. E.	4000	4000	8000

B. Comme l'Administration générale des Wakfs avait déclaré au courant de cette année que les dispositions budgétaires ne permettaient pas d'allouer en entier l'augmentation de L. E. 1 demandée par le Comité pour l'écrivain Hamed Hamdi, ni celle de 100 mill. demandée pour chacun des deux

courriers des bureaux, la Section technique, sur la proposition de M. Herz bey propose de prier l'Administration générale de faire le nécessaire pour que le reste de l'augmentation soit 500 mill. soit accordé à Hamed effendi à partir du 1er janvier 1902 et que les deux courriers aient aussi leur augmentation à partir de la même date.

2° BUDGET DU MUSÉE.

Conformément au paragraphe 9 du 293e rapport, M. l'Architecte en chef soumet aussi le budget du Musée arabe demandé par le Ministère des Finances.

En voici les détails.

BUDGET DU MUSÉE ARABE POUR 1902.

DÉSIGNATION.	RECETTES.				DÉPENSES.			
	1901		1902		1901		1902	
	L. E.	M.	L. E.	M.	L. E.	M.	L. E.	M.
Produit de la location des terrains affectés, arrêté par le Gouvernement	2053	—	2163	—				
Vente des billets d'entrée 1901-1902	8	—	30	—				
Soldes des budgets :								
1900..... 491 L.E. 230 / 1901..... 1062 702			1553	932				
Impôt des terrains					509	836	500	—
Personnel :								
Conservateur							240	—
Conservateur adjoint							300	—
Commis					144	—	100	—
4 ferraches					56	—	96	—
Portier							24	—
2 gardiens de nuit					18	-	48	—
Achat et entretien des antiquités					500	—	400	—
Achat de mobilier et installation					600	—	1960	—
Menus frais					15	—	20	—
Fonds de réserve					218	164	58	932
TOTAUX...	2061	—	3746	932	2061	—	3746	932

La Section technique l'accepte.

M. l'Architecte en chef fait part à la Section technique que l'associé de l'entrepreneur d'un important chantier du Comité a insulté un agent des Bureaux en l'exercice de ses fonctions et s'est même permis des voies de fait sur lui.

La Section technique propose : 1° d'informer l'entrepreneur que l'accès des chantiers du Comité est dorénavant interdit à son associé; 2° de rayer complètement l'entrepreneur en question de la liste de ceux qui prennent part aux adjudications.

Le Caire, le 1er novembre 1901.

Signé : Barois, Bahgat, Casanova, Herz, Sabri.

courriers des bureaux, la Section technique, sur la proposition de M. Herz bey propose de prier l'Administration générale de faire le nécessaire pour que le reste de l'augmentation soit 500 mill. soit accordé à Hamed effendi à partir du 1er janvier 1902 et que les deux courriers aient aussi leur augmentation à partir de la même date.

2° BUDGET DU MUSÉE.

Conformément au paragraphe 9 du 293e rapport, M. l'Architecte en chef soumet aussi le budget du Musée arabe demandé par le Ministère des Finances.

En voici les détails.

BUDGET DU MUSÉE ARABE POUR 1902.

DÉSIGNATION.	RECETTES. 1901		RECETTES. 1902		DÉPENSES. 1901		DÉPENSES. 1902	
	L. E.	M.	L. E.	M.	L. E.	M.	L. E.	M.
Produit de la location des terrains affectés, arrêté par le Gouvernement	2053	—	2163	—				
Vente des billets d'entrée 1901-1902	8	—	30	—				
Soldes des budgets : 1900..... 491 L.E. 230 ; 1901..... 1062 702			1553	932				
Impôt des terrains					509	836	500	—
Personnel :								
Conservateur							240	—
Conservateur adjoint							300	—
Commis					144	—	100	—
4 ferraches					[illegible]	—	96	—
Portier					[illegible]	—	[illegible]	—
2 gardiens de nuit					[illegible]	—	48	—
Achat et entretien des antiquités					[illegible]	—	400	—
Achat de mobilier et installation					[illegible]	—	1960	—
Menus frais					[illegible]	—	[illegible]	—
Fonds de réserve					[illegible]	164	[illegible]	[illegible]
TOTAUX...	2061	—	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

La Section technique l'accepte.

M. l'Architecte en chef fait part à la Section technique que l'associé de l'entrepreneur d'un important chantier du Comité a insulté un agent des Bureaux en l'exercice de ses fonctions et s'est même permis des voies de fait sur lui.

La Section technique propose : 1° d'informer l'entrepreneur que l'accès des chantiers du Comité est dorénavant interdit à son associé; 2° de rayer complètement l'entrepreneur en question de la liste de ceux qui prennent part aux adjudications.

Le Caire, le 1er novembre 1901.

Signé : Barois, Bahgat, Casanova, Herz, Sabri.



Ces panneaux n'offrant aucun intérêt le Comité décide de ne pas les acquérir.

IV.

S. E. Abd el-Salam pacha el-Moelhi, ayant prié S. E. le Président de s'intéresser à une ancienne construction située dans ses propriétés à Birket el-Hagg, LL. EE. Fakhry pacha, Artin pacha, et M.M. Ali eff. Baghat et Herz bey en compagnie de S. E. le Président, se sont rendus sur place et ont examiné cette ancienne construction qui consiste en une salle couverte en dôme à laquelle vient s'adosser un portique à voûte.

Une plaque en marbre située au-dessus du mihrab porte une inscription koranique datée de l'an ٩٥٢. Cette date, correspondrait au gouvernorat de Daoud pacha qui gouvernait l'Égypte à cette époque (renseignements fournis par Aly eff. Bahgat).

Le Comité décide de ne pas classer le monument et charge M. Herz bey de relever la construction et de faire l'étude nécessaire pour aménager en cet endroit deux salles pouvant servir de kouttâb.

En même temps il ordonne de faire exécuter un moulage de l'inscription.

V.

Sur la proposition de S. E. Artin pacha, le Comité décide de faire exécuter les estampages des inscriptions des portes des villes de Bâb el-Fetouh, Bâb-el-Nasr et Bâb Zoueilah, tels que les propose M. Casanova.

VI.

Comme réponse à la demande des Travaux publics au sujet de l'inscription à mettre à l'entrée du Musée Arabe, le Comité décide d'établir l'inscription comme ci-après : « دار الاثار العربيه ».

VII.

Au sujet du dégagement de la mosquée du Sultan Hassan, le Comité décide de se rendre sur place pour examiner la question.

A ce propos S.E. le Président prie le Comité de s'intéresser à l'état de la mosquée El-Rifâï. Le Comité accepte et prie le Président de le convoquer pour discuter la question.

VIII.

Le Comité en prenant note de l'achèvement des travaux de déblaiement de Bâb el-Nâsr, décide sur la proposition de S.E. Artin pacha de prier l'Administration générale des wakfs de vouloir bien faire démolir le petit sebîl moderne qui se trouve devant la porte.

IX.

Il est pris connaissance de la lettre du ministère des Travaux publics n° 2889 du 1er août dernier par laquelle il est donné avis au Comité que le Ministère malgré sa déclaration en date du 26 mars dernier ne peut payer en 1901 la somme de L.E. 500 convenue pour les expropriations des édifices adossés aux monuments arabes de la ville du Caire (voir procès-verbal n° 107).

Le Comité décide de prier instamment le Ministère de vouloir bien affecter régulièrement chaque année la susdite somme en même temps que celle qui est mise à sa disposition par le Comité.

X.

En réponse à la communication du paragraphe V du 88e procès-verbal relatif au transfert de l'abattoir de l'armée d'occupation installé dans l'enceinte de la mosquée el-Zâher, le Ministère des Travaux publics, par lettre n° 2825 du 27 juillet 1901, porte à la connaissance du Comité que le dossier de cette affaire a été classé provisoirement.

Le Comité regrette beaucoup d'apprendre cette nouvelle et prie S.E. le Président de vouloir bien revenir sur la question.

XI.

M. Georges Salmon, membre de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire présente au Comité par l'entremise de M. Casanova le rapport archéologique de 1899-1900 de l'«Egypt exploration fund» dont il est collaborateur en promettant l'envoi régulier de cette revue contre échange des bulletins annuels du Comité.

Le Comité accepte, sur la proposition de S.E. Artin pacha. Il consent aussi a faire don des publications annuelles au collège de la Ste Famille qui en a fait la demande.

Autres ouvrages reçus en dons :

Mittheilungen der K. K. Central Commission für Erforschung, etc. 27. Band, 3. Heft 1901.

Bulletin de l'Institut français d'archéologie du Caire, Tome I, 1er fascicule.

Bulletin de l'Institut Égyptien, 4me série n° 1, fasc. 6, 7 et 8.

Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France, 2me trimestre 1901.

Revista de la Asociacion artistico-arqueologica Barcelonesa. Ano V, n° 28.

Catalogue des monuments exposés dans le Musée Gréco-romain d'Alexandrie, 1901.

Annual report of the Smithsonian Institution, 1899.

U. S. A. National Museum, 1899.

L'Imprimerie nationale vient de consigner en trois cents exemplaires, le seizième fascicule en langue arabe, exercice 1899.

La séance est levée à 5 heures.

Le président,
Signé : Abdel Halim.

Le secrétaire,
Signé : A. Manescalco.

Les Membres,
Signé : A. Bahgat, Zarb.

295e RAPPORT
DE LA SECTION TECHNIQUE.
(Voir le procès-verbal n° 111.)

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président,
Ali effendi Bahgat,
P. Casanova,
Herz bey,
A. Manescalco bey,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Adjudications des travaux du Comité;
2° Devis et contrats;
3° Kasr el-Cham'a (قصرالشمع) (tour ouest) au Vieux-Caire;
4° Mosquée el-Ghouri (الغوري), à el-Ghourieh (n° 189 du plan Grand bey);
5° Tekiet el-Solimanieh (السليما نية), à el-Serouguieh (près du n° 129 du plan);
6° Musée arabe;
7° Dépenses;
8° Maison wakf el-Magharba (المغربة), à châra el-Kahkeiyn;
9° Confection de dessins.

1° ADJUDICATIONS.

M. l'Architecte en chef fait ressortir les nombreux inconvénients qui résultent du système suivi jusqu'à présent de ne commencer les travaux du Comité que dans les mois de mars ou avril et même plus tard, les formalités de mise en adjudication n'étant entamées qu'après le premier janvier de chaque année.

S. E. le Directeur général des Wakfs à qui ces inconvénients avaient été signalés par M. l'Architecte en chef, lui a fait savoir par lettre en date du 18 courant que le Conseil supérieur des Wakfs a décidé que les travaux peuvent être mis en adjudication et commencés avant le commencement de l'exercice.

La Section technique, en approuvant les démarches faites par M. Herz bey, prend note de leur résultat.

2° DEVIS ET CONTRATS.

Comme suite à ces nouvelles dispositions, la Section technique prend connaissance des devis et contrats suivants pour une première série de travaux portés sur le budget de 1902 (voir rapp. n° 294) et propose de les mettre immédiatement en adjudication :

NUMÉROS d'ordre du budget.	DÉSIGNATION ET NATURE des travaux.	MONTANT des devis.
		L. E.
5	Mosquée el-Mârdâni : *b*) Consolidation, ornements en plâtre, cloison en pierre	130
	c) Restauration d'une partie de l'ancienne peinture des plafonds; peinture à l'huile des nouveaux plafonds	200
	d) Restauration du minbar	450
8	Sebîl Khosrof pacha : Réparation	230
9	Tombeau Chagarat el-Dorr, idem	160

3° KASR EL-CHAM'A.

La Section technique prend connaissance du dossier de l'adjudication des travaux de redressement et de réparation de la tour ouest de Kasr el-Cham'a (voir rapp. n° 290). MM. Boyer, Parizot et Cie sont adjudicataires avec un rabais de 13 o/o sur les prix unitaires du devis.

4° MOSQUÉE EL-GHOURI.

Les dernières pluies ont fait ressentir la nécessité de réparer le dallage du corridor qui est en communication avec la dikkah de la mosquée el-Ghouri dans le but de faciliter l'écoulement à l'extérieur des eaux pluviales. Le devis dressé à cet effet est de 5 L. E. 200 mill.

La Section technique approuve ce devis et parmi les deux offres présentées pour son exécution elle accepte la plus avantageuse, celle de Hassan Abou Nâr avec 3 o/o de rabais.

5° TEKIET EL-SOLIMANIEH.

La Section technique approuve le devis de L. E. 7, dressé par les bureaux du Comité, pour la réparation des vantaux de la porte de la tekiet el-Solimanieh

et du dallage du vestibule. Parmi les cinq offres présentées pour ce travail celle de Mohamed Abassi est acceptée; elle comporte 3 o/o de rabais.

6° MUSÉE ARABE.

Le Ministère des Travaux publics, par sa lettre n° 3265 du 13 août dernier, transmet à S.E. le Président du Comité les réponses aux demandes du Comité concernant les modifications à faire dans le nouveau local du Musée arabe; ces demandes figurent au 286e rapport, § 1 sous la rubrique : « A. Travaux à exécuter par le Ministère des Travaux publics ».

Voici les réponses du Ministère avec les observations de la Section technique:

1° Sous-sol:

a) Le nécessaire a été prévu.

b) On laissera un panneau vitré. Accepté.

c) Les fenêtres ne peuvent être agrandies parce qu'elles sont à o m. 50 c. du sol. Accepté.

d) Le Ministère propose de s'en tenir à la porte en bois; la clef de cette porte sera gardée soit par l'un soit par l'autre des deux services c'est-à-dire par celui qui occupera le sous-sol. La Section technique propose de se mettre d'accord à cet effet avec la Bibliothèque khédiviale.

2° Rez-de-chaussée :

a) La baie entre 7 et 8 sera munie d'une cloison grillée. Accepté.

b) Le Ministère propose des cloisons vitrées avec porte; les dessins de ces cloisons seront établis par le Ministère et conformément au style général de l'édifice. Accepté.

c) Le Ministère répond négativement, car, cet escalier sert pour arriver à l'entre-sol. On s'entendra pour l'usage de l'entre-sol avec la Bibliothèque khédiviale.

d) Le Ministère refuse, il propose une barrière mobile. Cependant la Section technique estime que pour la disposition des objets exposés dans cette salle, il est indispensable d'avoir une cloison pleine. Il y a lieu donc de maintenir la demande primitive.

e) Le Ministère répond que les guichets demandés ne sont pas pratiques et ne pourraient être établis dans ce genre de portes. Dans ce cas, la Section technique propose de faire un tambour par les soins du Ministère.

Afin que les ouvriers travaillant au nettoiement et à la préparation des antiquités, travail payé à la journée, ne restent pas sans constante surveillance, M. l'Architecte en chef a chargé MM. Abdallah et Mohammed Khalil de ce service. Ce travail étant hors de leurs attributions ordinaires il est alloué au premier 5 L.E. et au deuxième 2 L.E.

5° PUBLICATIONS DU COMITÉ.

a) Répondant à la demande de M. Herz bey d'un exemplaire sur Kom el-Chogafa pour la bibliothèque du Comité, M. le Dr G. Botti informe par sa lettre n° 282 du 25 octobre dernier que cette publication sera certainement mise à la disposition du Comité par la Société archéologique d'Alexandrie en échange des bulletins annuels du Comité.

b) La Section technique accorde une collection entière de ces bulletins à l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes d'Alexandrie qui a adressé une demande à cet effet le 19 novembre 1901.

6° TRAVAUX ACHEVÉS.

M. l'Architecte en chef donne avis à la Section technique que les travaux suivants portés au budget de l'année courante sont achevés.

NUMÉROS d'ordre du budget.	DESIGNATION ET NATURE DES TRAVAUX.	MONTANT des devis.
		L. E.
1	Mosquée el-Ghouri : *a*) consolidation	100
3	Mosquée Kaïtbaï à Kal'at el-Kabch	140
4	Mosquée Kaïtbaï au désert	120
5	Mosquée Kidjmâs el-Ishâki	330
7	Mosquée Tâtâr el-Hegazieh	200
10	Mosquée Inâl el-Atabeki	300
12	Mosquée Gânem Bahlaouân	220
13	Mak'ad du sultan Kaïtbaï au désert	160

Le Caire, le 4 décembre 1901.

Signé : BAROIS, ALI BAHGAT, CASANOVA, HERZ, J. ZARB.

Frais généraux	1000 —							
Personnel					841 200			
Dépenses diverses					96 248			
Impressions	120 —				24 —			
Recettes des visites des monuments et du Musée. Exercice 1897	71 740				173 770			
Allocation des Wakfs pour les travaux de la mosquée el-Dachtouti		1741 740	140 —	290 —		2006 631	133 736	209 788
		4071 740		3140 —		4014 261		2627 374

RÉCAPITULATION.

	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.
Pour le Comité	4071 740	4014 261
Pour les Wakfs	3140 —	2627 374
Total	7211 740	6641 635
A ajouter : économies à fin 1897	784 610	
Total	7996 350	6641 635
Économies en 1897		1354 715
Totaux L.E.	7996 350	7996 350

1
2
3
4
5

APPENDICE AU 18ME FASCICULE.

SOMMAIRE :

APPENDICE AU 18ME FASCICULE

PAR

M. MAX HERZ BEY.

1° LA MOSQUÉE EL-KHATÎRI [1], جامع الخطيرى.

Voir les rapports nos 189 et 290 de la Section technique et la planche I.

Vers le 700 de l'hégire (1300) l'endroit où s'élève la mosquée el-Khatîri était baigné par les eaux du Nil [2]. Après que les eaux se furent retirées, un nommé Hâg Mohamed ibn Ezz installa sur le terrain devenu sec, une sâkieh et puis éleva une maison auprès du fleuve.

Cette maison devint ensuite propriété de Tâg el-Dyn ibn el-Azrak et acquit la réputation d'un lieu mal famé. Ezz el-Dyn Aïdomar el-Khatîri, un des émirs de mille du Sultan Mohamed el-Nâsser, ordonna sa disparition et sur son emplacement fit édifier une mosquée à laquelle il donna le nom de Gâma el-Tôba — جامع التوبة — (mosquée du repentir).

Cette mosquée fut élevée à grand frais; l'historien parle de 400000 dynars. On la décrit richement ornée de marbres multicolores et de luxueuses décorations; son minbar également en marbre, était paraît-il le principal objet d'admiration. La bibliothèque qui en dépendait était dotée d'une magnifique collection de livres et de nombreux wakfs garantissaient l'œuvre bienfaisante de la mosquée el-Khatîri, qui fut ouverte au service divin en 737 (1336).

Mais le voisinage du fleuve était funeste à cet édifice que les eaux ruinèrent complètement et cela du vivant même de son fondateur.

Le pieux Ezz el-Dyn se voua à la reconstruction de son œuvre détruite et la mosquée restaurée se dégagea bientôt de ses ruines. Mais malgré les précautions qui cette fois avaient été prises pour garantir la construction

[1] Un rapport sur cette mosquée m'a été demandé par la Deuxième Commission dans son 189e rapport.

[2] Les données historiques sont extraites du Khitat de Makrîzi, tome II, p. 312.

contre les ravages des eaux, — l'architecte fit jeter mille bateaux de pierres devant l'enceinte — elle fut une seconde fois détruite.

Ezz el-Dyn ne fut pas témoin de cette nouvelle destruction de son œuvre. Il était mort depuis quelque temps lors de cet évènement.

Tout un quartier important avait été créé dans le voisinage de cette mosquée et se groupait autour d'elle.

Vers l'année 806 (1403) la rive du fleuve à cet endroit avait commencé à s'ensabler, mais l'éloignement des eaux fut aussi fatal à la mosquée que leur voisinage, car elle fut moins fréquentée et le quartier lui-même perdit progressivement son importance.

Il appert de cette notice que nous tirons d'el-Makrîzî, que la mosquée fut reconstruite une troisième fois, jusqu'à l'époque à laquelle vivait cet historien.

Mais la mosquée telle qu'elle existe aujourd'hui est un édifice de nos jours; peu de vestiges de l'époque passée restent dans la mosquée. Il faut compter de ce nombre les colonnes et surtout les chapiteaux corinthiens; quelques restes d'un joli revêtement de la niche de prière et les débris du minbar mentionné par el-Makrîzî. Ce minbar à en juger par les fragments, aujourd'hui scellés dans le sol de la mosquée, a bien mérité son renom. Il était en marbre blanc laiteux sculpté d'un dessin géométrique dont les champs étaient incrustés des matières les plus rares. Les centres de croisement des polygones étoilés sont marqués d'une fine sculpture du XIVe siècle.

Il faut encore mentionner quelques claires-voies en plâtre avec verre de couleur et une plaque à inscription, scellée à côté du mihrâb et datant de l'époque de la fondation. L'inscription est fort intéressante car elle se réfère à la première construction; elle commence avec le bismillah et le vers 91 du 16e sourat et finit avec la phrase suivante : امر بانشا هذا المكان المبارك فى شهر المحرم سنة سبع وثلثين وسبعمائة « a ordonné la construction de ce lieu béni au mois de moharram, année trente-sept et sept cents (1336) ».

Il n'y a rien dans la mosquée en dehors des choses énumérées, qui mérite à être mentionné, aussi l'attention du Comité devait se porter exclusivement à ses quelques vestiges et de ne pas classer la mosquée [1].

Il est curieux de noter que l'ouvrage de Bourgoin (Précis de l'art arabe),

[1] Les débris du minbar ont été depuis déposés au Musée arabe.

contient à la pl. 50, fig. 2 la couverture et à la pl. 51, fig. 2 le plan d'une jolie porte de la mosquée *Izz el-Dyn el-Khatiri* à Boulaq. J'ai cherché cette porte sans résultat. A-t-elle été démolie depuis qu'elle a été dessinée? Cela est probable. L'ouvrage de Bourgoin a été imprimé eu 1892, mais sans aucun doute le dessin de la porte a été fait plusieurs années avant.

Nous terminerons cette courte description en mentionnant encore que la bibliothèque khédiviale conserve sous le n° 78 un Koran que Arghoun Châh (mort en 1391) a légué à la mosquée el-Khatîri.

2° LA MOSQUÉE EL-SOUEIDI, مسجد السويدى.

La mosquée el-Soueïdi[1] est située dans la rue du même nom au Vieux-Caire.

Elle n'a qu'une façade qui constitue d'ailleurs tout le reste de la construction primitive. Elle est entièrement en pierre de taille d'un appareil soigné.

A côté du haut portail, à couverture trilobée à alvéoles, se place la fontaine, ayant un beau dallage en marbre, au-dessus de laquelle on aperçoit les deux arcs du Kouttâb. Le reste de la façade est en parfaite harmonie avec la partie décrite : niches couronnées d'alvéoles abritant les deux rangées de fenêtres.

Le minaret est en grande partie une reconstruction et est très probablement contemporain de l'intérieur de la construction qui a été aussi complètement transformée. Pour cette raison les soins du Comité se sont portés principalement sur la façade qui a été l'objet d'une réparation complète.

La mosquée el-Soueïdi est un des rares vestiges des monuments qui jadis s'élevaient au Vieux-Caire. El-Sakhaoui dans son ouvrage التبر المسبوك فى ذيل السلوك[2] parle à la page 9 d'une mosquée el-Soueïdi, que Badr el-Dyn Hassan ibn Soueïd avait fondée au Vieux-Caire derrière le Fondok el-Kârim. Ibn Doukmak nous permet d'identifier cette mosquée avec la nôtre par un passage de son ouvrage كتاب الانتصار لواسطة عقد الامصار traitant de la topographie du Vieux-Caire, en y mentionnant le Fondok el-Kârim.

D'après el-Sakhaoui le fondateur de la mosquée l'avait bâtie pour en faire une madrassah — collège — et y avait installé le maître et les élèves, avant même que la mosquée ne fût achevée. Mais son fils Ouaguîh el-Dyn Abdel-

[1] El-Makrizi ne mentionne pas la mosquée el-Soueïdi.

[2] L'ouvrage de Mohamed ibn Abdel-Rahmân (né en 1427, mort en 1496) connu sous le nom el-Sakhaoui, a été imprimé à Boulaq en 1896.

Rahmân supprima l'enseignement et transforma l'édifice en *masguid*, c'est-à-dire en mosquée pour la prière et y établit la *khotba*, prière pour le souverain. Cette transformation était due à l'intervention de quelques émirs auprès de el-Achraf. Le maître d'école et ses élèves furent aussitôt remplacés par le *khatib* et les *mouezzins*. Enfin le minbar placé à côté de la niche de prière marqua définitivement la destination de l'édifice.

3° MOSQUÉE DE KÂDI YEHIA ZEIN EL-DYN جامع القاضى يحيى زين الدين.

Voir les pr.-verb. 9, 11, 13, 14, 21, 25, 38, 42, 47, 51, 53, 60, 63, 67, 74; les rapp. 21, 68, 79, 80, 120, 144, 157, 162, 168, 170, 172, 178, 181, 182, 189, 193, 201, 205, 208, 209, 214, 223, 228, 230, 231, 236, et les planches IV du 6e fascicule (plan et sect.), III et IV du 2e fascicule (façade est) et III de cette annexe.

La gâma' de Kâdi Yehia est du modèle des mosquées de la dernière période du règne des sultans circassiens; petites dimensions, plan cruciforme, réduction des liouâns nord et sud; au point le plus en vue le minaret, et au sud-est le tombeau (il n'y a pas de fontaine, comme il est dit dans le 11e rapport) surmonté d'une petite école (kouttâb).

Le fondateur de ce gracieux édifice fut un des plus malheureux personnages de son époque. L'émir Zein el-Dyn Yehia, fils d'Abdel Razâk l'arménien, est né avant le IXe siècle de l'hégire (XIVe) et a vu briller son étoile sous le sultan el-Zâher Djakmak de qui il était justement considéré et auprès duquel il remplit les hautes fonctions de majordome (ostadâr) avec une habileté peu commune. Mais son sort changea lorsqu'en 1453 Osmân succéda à son père Djakmak sur le trône de l'Égypte, car celui-ci ayant d'anciennes rancunes contre el-Zeini, le fit arrêter et confier à la garde de deux de ses émirs, dont Gânibek, qui le tortura pour lui extorquer 40,000 dynars. Ses malheurs eurent bientôt un fin, car Osmân ibn Djakmak, après un règne de quelques mois, céda la place au sultan Inâl, qui réintégra el-Zeini à son poste de majordome, usurpé par son geôlier Gânibek. Devenu méfiant, el-Zeini quitta la cour et se cacha pendant plusieurs mois, mais cela irrita le sultan qui, lorsqu'il reparut, lui ordonna de se retirer dans son palais avec défense de communiquer avec quiconque.

L'année suivante il se vit exilé à Jérusalem, mais l'exil n'était probablement qu'un prétexte pour le dépouiller de son trésor qu'on supposait qu'il

emporterait avec lui, car en route il fut arrêté et fouillé, mais on ne trouva sur lui qu'un peu plus de 300 dynars. Avait-on la conviction qu'il cachait ses richesses? Ramené au Caire, on voulut encore s'en assurer et on le mit encore une fois à la torture. D'après d'autres, il lui aurait été appliqué cinq cent coups de bâton. Le malheureux nia de posséder autre chose que ce qui avait été trouvé sur lui et offrit même à l'avide sultan de vendre les pieux legs faits par lui, pour lui en donner la valeur. Le sultan sembla se repentir de sa cruauté, se montra plein de bienveillance par la suite et el-Zeini fut même nommé par lui kâchef el-kochâf de la Haute et de la Basse-Égypte. Pourtant, cette nouvelle faveur ne devait être que passagère. Il se vit bientôt relevé de ses fonctions de majordome, ce qui n'était que le recommencement de la série des misères qu'il avait déjà éprouvées. Il fut de nouveau maltraité et consigné entre les mains d'un fils du sultan Barsbai (1422-1438) chargé de lui arracher le secret de ses trésors. Ses souffrances prirent fin par un nouvel exil à Jérusalem.

Il changea encore de maître en 1455-46, mais sa vie sous el-Zâher Khochkadam ne changea en rien : faveurs, poursuites, mauvais traitements et exil, se succédaient ou alternaient comme auparavant. Une fois, trop faible pour supporter les tortures qu'on lui infligeait, il se jeta aux pieds du vizir pour implorer sa clémence, et l'ordre du sultan ne fut pas exécuté.

Kâdi Yehia Zein el-Dyn était un vieillard âgé de plus de 75 ans lorsque Kaïtbaï devint sultan d'Égypte. Celui-ci avait aussi une vieille rancune à satisfaire contre l'émir et qui datait encore des jours où Kaïtbaï était simple soldat (guindi). Aussitôt au pouvoir, il fit arrêter le malheureux émir et ne se contenta pas de l'insulter mais continua à le maltraiter en le frappant régulièrement tous les deux jours. El-Zeini, trop vieux pour endurer ces supplices, expira enfin sous les coups de ses bourreaux.

Lorsqu'on apporta cette nouvelle à Kaïtbaï, il voulut se persuader lui-même du fait et ayant ordonné de lui apporter le corps de sa victime, découvrit sa figure et, lorsqu'il fut convaincu qu'elle était morte, frappa encore du pied le cadavre et ordonna ensuite son transport en son palais (de Zeini) pour le laver et l'ensevelir.

Ibn Yyâs, de qui nous relevons ces notes[1], observe qu'il lui est impos-

[1] Ouvrage cité, Tome II.

sible de détailler toutes les souffrances du malheureux Yehia Zein el-Dyn et finit son récit avec la phrase pieuse :

رحمه الله و عفا عنه

«Que Dieu ait pour lui de la clémence et lui pardonne.»

Il est caractéristique qu'en cette époque Kâdi Yehia ait pu donner son nom à plusieurs mosquées qu'il a fait ériger en Égypte et à l'étranger, indépendamment de celle qui nous occupe. Une d'elles se trouve au quartier el-Habbânieh, actuellement en reconstruction, et une autre à Boulaq. Celle-ci est connue sous le nom de Gâma' el-Mahkama.

L'état de la mosquée, lorsque le Comité a commencé à s'en occuper, était des plus précaires. Un simple examen des bulletins dans lesquels est énumérée la série des travaux qu'il a fallu exécuter pour consolider ce monument, et pour le remettre en état comme elle se trouve aujourd'hui, suffit pour s'en rendre compte. D'ailleurs, le plan (pl. 4 du 6e fascicule) permet de juger de l'importance des travaux exécutés. En effet, presque la moitié de la mosquée était en ruine et même les murs pouvant rester debout nécessitaient de sérieuses reprises. La différence de nuance des pierres dans la façade nord et les deux planches du onzième fascicule sont autant de renseignements à ce sujet. L'encorbellement du premier étage avec le kouttâb à balcon ont été restitués d'après les éléments que l'on y a retrouvés. Le sol de la rue s'étant élevé de plus de 1 m. 20 cent., l'ancienne entrée du kouttâb se trouvait masquée par le terrain de remblai. Il fallut alors transformer la dernière fenêtre en porte pour réserver une entrée indépendante et rendre accessible aux élèves l'ancien corridor longeant le mur sud de la mosquée. L'entrée directe de la cour d'ablution présentant le même inconvénient, quelques marches dûrent être établies pour permettre d'atteindre le seuil de la porte égalcment à 1 m. 20 cent. au-dessous du sol actuel de la rue.

Le minaret était en harmonie avec le reste de l'extérieur, car il n'avait de son architecture première que l'étage inférieur: le second étage, (voir pl. III de ce fascicule) était une légère construction en bois et mortier. La disparition des anciens étages doit être attribuée à un incendie, car les assises supérieures étaient rougies comme par la trace du feu. L'inscription sculptée sur le corps intermédiaire de la tour commémore cette réparation faite en 1837.

Peut-être les plafonds disparurent aussi en cette occasion, car il n'y avait rien des anciens au-dessus du sahn du liouân ouest. Le minaret a été reconstruit d'après les nombreux modèles de l'époque. La décoration de l'étage intermédiaire — c'est en effet à cet endroit que les architectes ont prodigué leur richesse d'ornementation — est relevée d'incrustations de marbre de couleur grise.

Les deux meubles de la mosquée, le minbar et le koursi du lecteur du koran, ont eu aussi leur part des soins du Comité; ils ont été nettoyés et leurs incrustations réparées. Ils en conservent le souvenir épigraphique dans les plaquettes en bois sur lesquelles est sculpté une phrase relatant la réparation effectuée en 1312 (1894)[1].

Mais que de démarches et de difficultés pour atteindre le résultat indiqué. L'histoire moderne de la mosquée du juge Yehia reflète celle du Comité même, car il n'y a qu'à voir le nombre de procès-verbaux et rapports dont les numéros figurent à l'entête de ces notes, pour se rendre compte combien de décisions et parfois de discussions étaient nécessaires alors pour la mise en œuvre et la continuation des travaux. Le premier rapport date de l'année 1884, et, en 1892, le Comité exprime encore le regret de ne pouvoir continuer les travaux, faute de moyens. Ce n'est que deux années plus tard

[1] Ces plaques occupent l'emplacement des anciennes planchettes enlevées aux deux meubles. Celle du minbar se trouve aujourd'hui au Cabinet des Médailles à Paris; l'autre a fait partie de la collection Schefer. L'inscription de la planchette du minbar est la suivante :

(١) أمر بأنشاء هذ (ا) المنبر المبارك المقر الأشرف، (٢) العالى الأميرى الزينى أستاد دار العاليه عز نصره.

«A ordonné l'érection de cette chaire bénie, son excellence, le très noble, le magnifique émir Zein el-Dyn, grand majordome; que sa gloire soit répandue.»

La planchette du koursi porte l'inscription suivante :

(١) أمر بأنشاء هذ (ا) الكرسى المبارك المقر الأشرف العالى الزينى أستاد (٢) دار العاليه عز نصره فى شهور سنة ثمان واربعين وثمان مائة.

«A ordonné la confection de ce pupitre béni, son excellence, le très noble, le magnifique émir Zein el-Dyn, grand majordome, que sa gloire soit répandue, dans les mois de l'année quarante huit et huit cent (1444-1445). [Voir pour cette notice le *Corpus inscriptionum arabicarum* de M. Max van Berchem, *Mémoires de la Mission archéologique française au Caire*, t. XIX, fasc. III].

que le programme précédemment élaboré put recevoir un commencement d'exécution.

Enfin les travaux furent achevés en 1897, c'est-à-dire après treize années de difficultés incessantes. La somme totale dépensée a été de L.E. 2711.

Aujourd'hui la mosquée est suffisamment consolidée et peut braver pour quelques siècles encore les outrages du temps.

En 1898 une plaque commémorative a été placée à l'entrée de la mosquée avec le texte suivant :

شرع فى تجديد هذا الجامع المبارك فى عصر ساكن الجنان الخديو الاعظم محمد توفيق باشا سنة ثلاث وثلاثمائة والف وانتهى فى عصر ولي النعم الخديو الأعظم عباس حلمى باشا الثانى بمباشرة لجنة الآثار العربية عام خمسة عشر وثلاثمائة بعد الألف من الهجرة النبوية

«La reconstruction de cette mosquée bénie a été commencée l'an 1303 sous le règne de S. A. le Khédive Mohammed Taoufik Pacha, que Dieu lui accorde le Paradis et achevée sous le règne de l'auguste Khédive Abbas Helmi II, par les soins du Comité de conservation des Monuments de l'art arabe, l'an 1315 de l'Hégire.»

4° LA MOSQUÉE (MADRASSAH) EMIR AKHOR مدرسة امير اخور.

(Voir les proc.-verb. n° 54, 105; les rapports n° 122, 128, 150, 165, 193 et la planche IV.)

La mosquée de l'emir Akhôr — du prince écuyer — se trouve près de la Citadelle entre les mosquées el-Mahmoudieh et Gôhar el-Lâla. Elle se fait remarquer par les belles arabesques qui ornent sa coupole et la couvrent comme d'une dentelle. Le monument a deux façades qui sont en pierre de taille ainsi que la coupole.

Notre planche montre la façade principale et contient le portail. Plus loin un vestibule couvert d'une riche voûte à nervures et qui conduit à la salle du tombeau que surmonte le dôme. La mosquée proprement dite se trouve derrière l'autre façade.

L'extérieur est couvert de cet horrible bariolage dont on a cru décorer la plupart des mosquées à une époque peu lointaine de nous en voulant lui prodiguer des soins. Malheureusement cette étrange sollicitude pour cette mosquée ne s'arrêta pas là; ainsi qu'il est permis d'en juger en examinant la

seconde figure de notre planche. Elle nous montre en effet le monument possédant encore sa tour sur l'angle, et son soubassement non encore mutilé et masquée par des boutiques que l'on voit au bas de l'autre figure.

Ces boutiques sont une addition qui date de l'époque de la construction de la mosquée el-Rifâï commencée, en 1870 et cela dans le but d'augmenter les revenus de la nouvelle mosquée [1].

Il est fort possible que le minaret, ayant montré une inclinaison sensible ait été démoli à cette même époque; nous voyons encore cet effet dans le portail et une partie de la façade qui portent des traces d'arrachement causé sans doute par le mouvement graduel d'inclinaison que devait subir le minaret. Le Comité s'est occupé à plusieures reprises de ces parties subsistantes. D'ailleurs, jusqu'à présent, c'est à l'examen de ces parties que l'action du Comité s'est limitée. Nul doute que l'occasion se présentera bientôt où elle pourra lui prodiguer ses soins et que le monument reparaîtra alors dans son entier, dégagé des constructions parasites qui en masquent la base.

La mosquée de l'émir Akhor a été construite en 1503 par l'émir Kâni baï, grand écuyer du sultan. Une autre mosquée du même nom et qui s'élève dans le quartier el-Nasrieh a aussi cet émir pour fondateur [2].

Nous lisons dans Ibn Iyâs sur le personnage Kâni baï Karâ el-Rammâh, قانى باى قرا الرماح, qu'il mentionne à plusieurs reprises, les renseignements suivants :

Le sultan Kaïtbaï le nomma en 1492-1493 émir de dix et peu après gouverneur en Syrie; mais il dût payer pour l'obtention de cette dignité. C'est le même qui devint plus tard le grand émir écuyer.

Le successeur de Kaïtbaï, son fils Mohamed ne fut pas au commencement de son règne très bienveillant pour Kâni baï qu'il releva de ses fonctions d'Atâbek à Alep. Cependant dans la même année, il lui conféra le

(1) Cette photographie a été donnée par S. E. Franz pacha et à cette occasion son insertion a été décidée (proc.-verb. n° 105). Dans sa *Civilisation des Arabes* le Dr Gustave le Bon donne d'ailleurs à la page 226 une gravure d'après la même photographie.

(2) La mosquée d'el-Nasrieh a le minaret de la même forme carrée que celui-ci. Il semble d'ailleurs que cette forme était commune à cette époque; nous rappelons le minaret de la mosquée érigée par le sultan el-Ghouri. Il semble pourtant qu'aucune des tours n'a conservé son étage terminal primitif. L'auteur se propose de revenir à une autre occasion sur ce sujet.

titre d'emir de mille et en 1497-1498 celui de grand ecuyer en renplacement de Kârtabaï, كرتباى, mort dans la mosquée du sultan Hassan pendant une guerre civile.

Son étoile déclina lorsque Kânsou el-Achrafi (ancien mamlouk de Kaïtbaï) devint sultan. Celui-ci le fit mettre aux fers avec d'autres émirs. Mais Kânsou ayant été remplacé la même année, 1499-1500, par Ganbalât, Kâni baï put reprendre son poste. Il ne fut pas longtemps reconnaissant à son maître car, parti en 1500-1501 en compagnie de l'emir Toumanbaï, secretaire du sultan, avec mission de ramener à l'obéissance Kosro, قصروه, gouverneur en Syrie. il reconnut pour sultan Toumanbaï qui monta ensuite sur le trône d'Égypte avec le titre d'Adil [1].

Sur ces entrefaites Ganbalât avait remplacé Kâni baï par Sibaï, سيباى, comme grand écuyer, mais ce dernier dut restituer ce poste à son ancien occupant sur l'ordre du nouveau maître el-Adil.

5° LA MOSQUÉE (MADRASSAH) DU SULTAN MOHAMED EL-NASSER مدرسة محمد الناصر.

(Voir les pr.-verb. 38, 41, 42, 44, 47, 107; les rapports 69, 79, 97, 142, 165 et la planche V.)

Le groupe de monuments représenté par la planche ci-contre, se trouve dans l'ancienne rue historique Bein el-Kasrein — entre les deux châteaux (des Fatimites) — aujourd'hui dénommée châra el-Nahassyn. Ce groupe comprend les mosquées érigées par les sultans Kalaoun, Mohamed el-Nâsser et-Barkouk dont elles portent les noms. La photographie dont est tirée la planche est un don de S. E. Franz pacha. Elle offre un intérêt particulier car elle nous montre la coupole qui surmontait le tombeau que le sultan Mohamed fit construire et qui semble avoir disparu vers l'année 1870.

Malheureusement cette coupole n'est pas non plus la première; la partie inférieure seulement est en maçonnerie, tout le reste est en bois; nul doute qu'il s'agit là d'une restitution. Il semble toutefois que le galbe original a été reproduit; le croissant est indubitablement l'ancien.

[1] Le tombeau du sultan el-Adil se trouve au nord de la ville du Caire à l'Abbassieh (voir le 64e rapport de la IIe commission).

Nous avons joint un plan à la planche, pour mieux renseigner sur la situation des monuments qui composent le groupe en question[1].

Il est curieux de remarquer que pas un des trois tombeaux du groupe n'a conservé son dôme. Depuis, celui de Barkouk a été reconstruit en 1893; le rétablissement de celui de Kalaoun ne présente aucune difficulté, le galbe nous étant conservé par celui du tombeau de son fils Khalil près de Sayeda Nefîssah. Le tambour même de ce dôme a beaucoup d'analogie avec celui de Kalaoun. Quant à la reconstruction du dôme de Mohamed el-Nâsser, si jamais elle devrait être entreprise, la planche V même nous en trace clairement les lignes.

Mais ce ne sont pas là les travaux les plus urgents à exécuter dans cette mosquée ou plutôt dans ces restes de mosquée qui, malheureusement a été victime de la négligence d'administrateurs peu consciencieux.

Le 79e rapport donne d'ailleurs, avec une notice historique, une description de l'état de la mosquée en 1890. Elle n'a pas changé depuis. Le moment de commencer des travaux quelconques devra en tout cas être retardé jusqu'à ce que sa façade, qui est la partie la plus importante, soit débarassée des dernières boutiques qui la cachent et ce moment, espérons-le, ne se fera pas longtemps attendre.

HERZ.

[1] Ce plan est tiré du *Guide-Joanne* (p. 269) pour lequel l'auteur l'a dessiné.

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Aboul Achâïer (zaouyeh) — Caire, à Châra el-Chârâni	63	166	
Aboul Chaouâreb el-Haddâd (tombeau) — Caire, quartier d'Abdîn	38	70	
Aboul-Hassan el-Tammâr (tombeau) — Caire, à Hâret el-Tammâr, Bab el-Charieh	—	—	19
Aboul Maâti (mosquée) — Damiette	39	73	
Aboul-Saoud el-Garehi (mosquée) — Vieux-Caire	—	—	10
Aboul Yosr (sebil wakf) — Caire, à Châra el-Nasrieh	51	118	
Abou Roueïs (église) — Caire, Abbassieh	82	236	
Abousba (mosquée) — Caire, à Hâret Chak el-Te'bân	63	171	
Achmâoui (mosquée de Sayedi el-) — Caire, à Châra el-Achmâoui	—	—	13
Adaoui (porte de ville de) — Caire	30	39	
Adra (nouvelle église el-) — au village el-Batanoun	82	236	
Agami (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Hâret el-Sakkaïn	48	112	
Agami (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Bâb el-Chârieh	43	92	
Agami (mosquée el-) — Caire, à Hâret el-Agami, Mouski	59	154	
Ahmed bey Kohya (mosquée) — Caire, quartier Khalifa	21	28	
Ahmed Chaabân (tombeau de Sayedi) — Caire, à Darb el-Bazarzah (Bâb el-Charieh)	—	—	1
Ahmed el-Badaoui (mosquée) — Tantah	45	102	
Ahmed Houssein (maison wakf) — Caire, à el-Margouch	83	238	
Ahmed Oda Bâcha (sebil kouttâb) — Caire, à el-Serouguieh	109	292	
Ahmed (tombeau du cheikh) — Caire, à Bâb el-Chârieh	65	181	
Aïcha el-Setouhieh (Kouttab de) — Caire, à Châra Bâb el-Fetouh	45	102	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Aïnâni (tombeau de Sayedi Mohamed el-) — Caire, à el-Seyoufieh	53	126	
Aksounkor (mosquée) — Caire, à Hâret el-Sakkaïn.	41	80	
Ali (tombeau de Sayedi) — Caire, à Hâret Darb Açour	—	—	31
Ali Abillîf (zaouyeh) — Caire, à Soueiket el-Sabaïn.	60	157	
Aii Aboul Oueifa (zaouyeh) — Caire, à el-Khoronfich	69	197	
Ali agha el-Totouqui (mosquée) — Caire, à el-Saliba	—	—	44
Ali el-Bakli (mosquée) — Caire, à Châra Sayeda Nefisseh (excepté le minaret)	109	292	
Ali el-Farra (mosquée) Caire, rue Bâb el-Bahr...	34	54	
Ali el-Serdâr (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret el-Roum	47	108	
Alti Barmak (sebîl de la mosquée) — Caire, à Souk el-Selâh	43	91	
Anbari (tombeau d') — Caire, à Hâret el-Anbari (Gamâlieh)	51	124	
Anbari (tombeau d') — Caire, à el-Serouguieh....	60	157	
Anga Hânem (mosquée de) — Caire, à Châra Moustafa el-Bahri (Choubrah)	—	—	15
Amer (tombeau du cheikh) — Caire, à Souk el-Selâh	65	183	
Amrâni (mosquée el-) — Boulaq (excepté le minaret)	108	284	
Anous (zaouyeh) — Caire, à Châra el-Hassanieh..	63	169	
Ansâri (tombeau du cheikh Mohamed el-) — Caire, à Châra el-Mouchtahar	47	109	
Ansâri (mosquée de Sayedi el-) — Caire, à Darb el-Mouloukhieh (Boulaq)	—	—	39
Aoulad el-Sâï (tombeau d') — Caire, quartier Gâma Aslam el-Bahâï	59	152	
Arâki (tombeau du cheikh) — Caire, à Darb el-Mokachât	63	169	
Arâki (zaouyeh wakf el-) — Caire, à Rahabet Abdîn	47	109	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Araki (mosquée du cheikh el-) — Caire, à Châra Habs el-Rahabah (Gamalieh)	—	—	21
Arbaïn (tombeau de Sayedi el-) — Caire, à Châra Darb Choughlân, quartier Darb el-Ahmar	42	86	
Arbaïn (zaouyeh du cheikh el-) — Caire, à Darb el-Kassassyn (Boulaq)	42	89	
Arbaïn (zaouyeh el-) — Caire, à Darb el-Dali Hussein	53	125	
Arbaïn (tombeau de Sayedi el-) — Caire, rue el-Tambali (Bâb el-Charieh)	64	177	
Arbaïn (tombeau el-) Caire, à Châra Soueket el-Sabaïn	—	—	30
Ariân (mosquée de Sayedi Mohamed el-) — Caire, à Hâret Hamâs (Fouatieh)	67	187	
Aslân (zaouyeh de Sayedi) — Caire, à Hâret Chakbouk	47	107	
Askalâni (mosquée du cheikh el-) — Caire, à Châra el-Charratyn	63	171	
Atieh (mosquée Sayedi) — Caire, à Darb el-Nasr (Boulaq)	62	263	
Atalla el-Skandari (sebil wakf) — à Mahalla el-Kobra	48	113	
Ayoub (tombeau du cheikh) Caire, à Atfet el-Cheikh Ayoub	—	—	28
B.			
Bâbâ Yehya (tombeau de) — Caire, rue el-Roukbieh	44	98	
Bâb el-Bahr (sebil surmonté d'un Kouttab à)	—	—	26
Bâgha el-Youssefi (tombeau de) — Caire, près du tombeau de Kaïtbaï	43	92	
Bain près de la mosquée el-Mouayyed	100	271	
Balât (citerne el-) — Alexandrie, au jardin el-Eyouni	83	237	
Baramouni (tombeau du cheikh Mohamed el-) — Caire, à Rahabet Abdyn	47	107	
Bâsset (tombeau de Sayedi Abdel-) — Caire, à Dobabbieh (Section Gamâlieh)	51	118	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Batal (tombeau du cheikh Mohamed el-) — Caire, à Hôch el-Hyn, Mouski	63	166	
Batnieh (sebil à) — Caire, à Darb el-Ahmar	71	206	
Bechir Agha el-Gândâr (zaouyeh) — Caire, à Nour el-Zalâm	38	39	
Bechtâk Lakam (maison wakf) — Caire, à Darb el-Gamamîz	71	206	
Behâda (zaouyeh el-Sayedi) — Caire, à Darb el-Ghozieh (Khalifa)	77	226	
Beiram (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret Khalil Tena	55	142	
Beiram (zaouyeh el-Sett) — Caire, à Darb Saâda	59	156	
Belifieh (mosquée wakf) — Caire, à Souk el-Zalat	38	67	
Belkeini (mosquée) — Caire, à Châra Bein el-Sayâreg, près de Bâb el-Fetouh	36	76	
Benhâoui (mosquée el-) — Caire, à Darb Agour	85	244	
C.			
Chahyn (tombeau du cheikh Mohamed ibn) — Caire, à Châra Mouchtahar	47	109	
Chahyn (zaouyeh) — Caire, rue el-Khokha, quartier Khalifa	33	50	
Chahyn el-Khalaouâti (mosquée) — Caire, sur le Mokattam	41	84	
Châmieh (zaouyeh el-) — Caire, à Darb el-Ahmar	65	183	
Chanbaki (tombeau du cheikh el-) — Caire, à el-Chanbaki (Bâb el-Charieh)	—	—	43
Chankassi (mosquée de Sayedi Hassan el-) — Caire, à Châra Bein el-Sayâreg	55	142	
Chazlieh (zaouyeh el-) — Caire, dans l'ancien bazar du Mouski	—	—	11
Chems el-Dyn (zaouyeh) — Caire, à Hâret el-Saâda	48	112	
Cheyoukh (mosquée) — Caire, à Châra Margouch	47	110	
Chochtari (mosquée el-) — Caire, Mouski	59	152	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
D.			
Daouakhli (mosquée du cheikh el-) — Caire, à el-Gamâlieh	79	230	
Daniel (mosquée de Nabîh Allah) — Alexandrie	85	246	
E.			
Edris (tombeau du cheikh) — Caire, à Châra Khalîl Eina (Bâb el-Charieh)	—	—	32
Edris (mosquée) — Mansourah	82	236	
Emari (tombeau d') — Caire, à Khokhat el-Kattanyn	49	114	
Ezz el-Dyn el-Hamaoui (tombeau de) — Caire, à Darb el-Saâda	65	181	
F.			
Fâr (tombeau de Sayedi Ibrahim el-) — Caire, à Darb el-Hosr	55	128	
Farag (tombeau du cheikh) — Caire, rue Darb el-Halfa	42	86	
Farag (mosquée du cheikh) — Caire, à Boulaq	—	—	23
Farag (tombeau de Sayedi) — Caire, à Hâret el-Temsâh	67	186	
Farghal (sebil du sieur) — Caire, à Darb el-Nacharyn	55	129	
Farghali (mosquée el-) — Caire, à Kasr el-Taouîl	32	45	
Fatma Khaouand (zaouyeh) — Caire, à Bâb el-Chârieh (excepté le portail)	26	34	
Fatma Hanem bent Kochok (okalah wakf) — Caire	—	—	29
G.			
Gaêdi (tombeau de Sayedi Omar el-) — Caire, à Châra el-Eloua	51	118	
Gaafar el-Sâdek (bâtiment de) — Caire, quartier el-Azhar	37	62	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Gamal (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Hâret el-Gouanieh (Gamalieh)	—	—	41
Gamâli Youssef (mosquée) — Caire, à Hamzaoui (excepté la façade)	55	129	
Ganbalât (mosquée) — Caire, à Darb el-Hagar (Abdîn)	96	264	
Gaoukandâr (mosquée el-) — Caire, à Om el-Ghoulâm (excepté la façade)	55	133	
Geakmak (mosquée Mohamed Sayed — Caire, à Darb Sâada	43	92	
Geakmak (mosquée Mohamed Sayed) — Vieux-Caire, à Deir el-Nahhâs	35	57	
Ghouri (mosquée el-) — Caire, à Arab el-Yassâr	42	88	
Gohari (mosquée el-) — Caire, à Atfet el-Gohari	84	239	
Gora'a (citerne el-) — Alexandrie, à Kom el-Nadoura	83	237	
Ghouri et Kaïtbaï (maison wakf) — Caire, à el-Sanadkieh	109	289	
Gueneïdi (mosquée el-cheikh el-) — Caire, à Darb el-Guedîd (Sayeda Zenab)	61	160	
H.			
Habîbi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Châra el-Sadd	65	183	
Hadafa (tombeau du cheikh Mohamed) — Caire, rue el-Charâoui	71	207	
Hakîm (maison de la dame Om Ali el-) — Caire, rue el-Serougbieh n° 12	85	241	
Hamâd (mosquée du cheikh) — Caire, à Abdîn	43	91	
Hamali (zaouyeh du cheikh el-) — Caire, à Châra el-Charâni	79	230	
Hamza (sebil wakf) — Caire, à Darb el-Zakazyn	83	337	
Harîri (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Châra el-Khatîri	70	198	
Hassan (mosquée du cheikh) — Caire, rue el-Mahgar	35	57	
Hassan (tombeau du cheikh) — Caire, à Haret Darb Agour (Bâb el-Charieh)	—	—	40

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Hassan (tombeau de Sayedi) — Caire, rue el-Galladyn (Boulaq)	72	209	
Hassan el-Sayem (tombeau du cheikh) — Caire, à Darb el-Chorafa	35	57	
Hatou (mosquée el-) — Caire, à el-Gamâlieh	44	100	
Hemâzi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Hamzaoui	46	108	
Herri (citerne el-) — Alexandrie, quartier Hamâm Atieh	83	238	
Houssein Agha Chanân (sebil et école wakf) — Caire, à Rahabet Abdyn	59	156	
I.			
Ibrahim (tombeau du cheikh) — Caire, à Boulaq	65	183	
Ibrahim (mosquée de Sayedi) — Caire, à Boulaq	68	194	
Imamein (sebil el-) — Caire, à Bâb el-Charieh	3	2	
Ismaïl el-Charâni (zaouyeh el-Cheikh) — Caire, à Hâret el-Eloua Bein el-Kafrein	31	42	
Itribi (tombeau el-) — Caire, à el-Khorounfieh	76	224	
K.			
Kaboua (mosquée el-) — Vieux-Caire	41	83	
Kâdi Barakât (mosquée el-) — Caire, au quartier Israélite	26	33	
Kâdi Charaf el-Dyn (mosquée) — Caire, quartier el-Hamzaoui	30	41	
Kaïtbaï (okâlat) — vis-à-vis du tombeau	44	—	
Kaïtbaï (mosquée) — à l'île de Manial (Rodah)	98	266	
Kanbaï el-Karkassi (mosquée) — Caire, à Karameidân	42	88	
Kanbaï el-Mohammadi (sebil de la mosquée) — à el-Salîba	55	129	
Kamrâoui (zaouyeh el-) — Caire, à Darb el-Dakkâk	51	124	
Kanem el-Tâguer (mosquée) connue aussi sous le nom d'el-Almi, Kal'at el-Kabch	34	52	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Kantara, près de la mosquée Sâlem, à Fayoum...	81	233	
Karâfi (mosquée el-) Caire, à el-Gamâlieh......	109	291	
Karâfi (mosquée) — Caire, à el-Khoronfich (excepté la porte)............................	55	133	
Karamâni (tombeau de Sayedi el-) — Caire, à Chàra el-Mobtadayan........................	77	226	
Karamâni (zaouyeh el-) — Caire, à Hassanieh....	41	75	
Katkhoda el-Kazzâz (sebil) — Caire, à Nour el-Zalâm...............................	30	41	
Kassimia (mosquée el-) — Damiette............	82	236	
Kazzâz (zaouyeh el-Ostâz el-) — Caire, à Kafr el-Tammaïn...........................	51	122	
Kazzâz (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Kafr el-Tammaïn el-Barrâni (Gamalieh)..........	71	201	
Kechk (tombeau du cheikh) — Caire, à Chàra Kechk (Khalifa)...........................	71	201	
Kezlâr (zaouyeh el-) — Caire, à Chàra el-Hassanieh..............................	63	169	
Khabbaz (mosquée el-) — Caire, à Darb el-Noubi.	43	92	
Khadra (mosquée el-) — Caire, à Boulaq........	43	92	
Khalouagui (zaouyet el-) Caire, à el-Azhar......	109	292	
Khaouâss (mosquée el-) — Caire, à Kantaret el-Dikka.............................	33	51	
Kokâni (mosquée el-) — Caire, à Hattâba........	41	74	
Kolali (tombeau el-) — Caire, Boulaq..........	60	157	
Kolchani (sebil wakf el-) — Caire, à el-Kerabieh..	45	102	
Komi (mosquée el-) — Caire, à el-Abbassieh.....	55	129	
Korédi (tombeau de Seyedi el-) — Caire à Chàra el-Balaksa (Abdyn)....................	—	—	27
Koroudi (sebil et kouttâb el-) — sous la maison n° 40, à Darb el-Koroudi................	64	177	
Kôssa Sanân (sebil) — Caire, à el-Sanadkieh (observation pour le cas de la démolition du sebil).	55	140	
Koumi (zaouyet el-) — Caire, à Chàra el Koumi (Nasrieh)............................	71	179	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Kourdi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Om el-Ghoulâm	38	63	
M.			
Mabdoul (mosquée Mohammed bey el-) — Caire, à Abdîn	56	147	
Magharba (sebîl des wakfs el-)--Caire, rue el-Magharba	42	86	
Magharba (sebîl au-dessous d'une porte à Hâret el-) — Caire	59	151	
Magharba (mosquée el-) — Caire, à Hâret el-Mestali.	—	—	7
Mahmoud (tombeau du cheikh) — Caire, à Atfet el-Kaouârir	61	160	
Maklabâï Tâz (mosquée) — Caire, à Birket el-Fîl.	34	53	
Mamoun (tombeau de Mohamed el-) — Caire	71	208	
Mansoub (maison wakf el-) — Mehalla el-Kobra	82	236	
Marsafi (mosquée el-) — Caire, à Kantaret el-Emir Hussein	—	—	12
Martyrs (église des) — au village el-Batanoun	82	236	
Mazharieh (mosquée el-)—Caire, au quartier Fagâlah	43	90	
Menoufi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Hâret Zîr el-Ma'allak	55	137	
Metoualli (citerne el-) — Alexandrie	83	228	
Mohamed Chahab el-Dyn ou Arab Oghli (zaouyet) — Caire, à Darb el-Chorafa (Bâb el Charieh)	—	—	35
Mohamed el-Maghrabi (tombeau de l'Ostâz) — Caire, à Châra el-Maghrabi (Abdîn)	—	—	2
Mohamed Maghlataï (mosquée) à Kasr el-Chok excepté la coupole)	109	291	
Mohamed el-Mansi (tombeau de Sayedi) — Caire, à Châra el-Zâher	—	—	20
Mohamed Mahmoud Kâtem el-Serr (mosquée) à Darb el-Gamamîz excepté minbar	98	267	
Mohamed el-Schâbi (tombeau) — Caire, à Darb el-Bondok (Sayeda)	—	—	37
Mohamadyn (tombeau de Sayedi) — Caire, à Haret Gheit el-Edda (Abdîn)	—	—	42

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Moharrem bey (sebil) — Caire, à Darb el-Hagar, à el-Sayeda Zeinab	41	75	
Mohi el-Dyn (mosquée Mohamed) — Caire, à Hâret Halkoum el-Gamal	63	171	
Mohtesib (zaouyeh à Atfet el-) — Caire, Soueiket el-Lâlâ	71	208	
Mokbil el-Daoudi (mosquée) — Caire, à Hâret Hoch Issa (excepté le portail)	55	133	
Moussa (tombeau de) — Caire, quartier el-Manasra	33	51	
Moussa tombeau du cheikh) — Vieux-Caire	55	133	
Moustafa bey (mosquée) — Caire, à Darb Moustafa	76	219	
N.			
Nasr (mosquée Sayedi) — Caire, à Châra Ouabour el-Nour (Boulaq)	—	—	22
Nasr el-Dyn (zaouyet sayedi) — Caire, à Châra el-Marasina (Sayeda)	—	—	25
Neamân (zaouyeh) — Caire, à Châra el-Daoudieh	57	149	
Nefissah (pilier d'un portail, à Châra Sett el-)	71	203	
O.			
Oleimi (mosquée) — Boulaq	65	181	
Omar Ibn el-Fâred (tombeau de) ainsi que la coupole à son voisinage — Caire, à Gebel el-Guiouchi	33	50	
Omar el-Godari (mosquée Sayedi) — Caire, el-Godarieh	59	156	
Onân (mosquée de Sayedi) — Caire, à Darb el-Habâlah	59	150	
Onsia (mosquée de) — Caire, à Darb el-Hosr	108	285	
Ostâz Banna (tombeau) — Caire, à Darb el-Masdoud (section Khalifa)	71	199	
Ouardân (mosquée au village)	82	236	
Ouès (tombeau du cheikh) — Caire, à el-Khalifa	78	227	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
R.			
Radouân el-Mouayyedi (tombeau du cheikh) — Caire, à el-Achrakieh	46	105	
Rakraki (mosquée) — Caire, Chàra Bâb el-Bahr	65	81	
Raghab (coupole du cheikh) — Caire, à el-Hattâba	46	104	
Redeini (mosquée el-) — à Mehalla el-Kobra	42	—	
Rihân (tombeau du cheikh) — Caire, Abdîn	65	183	
Rochdi (tombeau du cheikh — Caire, rue el-Batnieh	41	74	
S.			
Sadah el-Balkhieh (zaouyeh) — Caire, à Hâret el-Eloua (Bâb el-Chârieh)	—	—	8
Sadd (porte de ville) — Caire, à Sayeda Zeinab	30	41	
Saï el-Bahr (mosquée) — au Vieux-Caire	56	146	
Saïd (tombeau du cheikh) — à Châra el-Sabtieh	—	—	6
Saïd Sonada (mosquée) — Caire, à el-Gamalieh	109	291	
Sâleh (école et sebil) — Caire, à Hâret el-Maouâchat	53	128	
Selahdâr (mosquée el-) — Caire, à Châra el-Margouch	55	137	
Sâlem (tombeau du cheikh. Il n'y a pas de traces d'une construction) — Caire, à Hâret el-Forn, Megharbelyn	44	100	
Sayed Abdel Razak el-Ouafaki (citerne) — Alexandrie	83	230	
Sanafiri (tombeau el-) — Caire, Châra el-Sanafiri (Section Abdîn)	—	—	3
Saoudoun el-Kasraoui (mosquée) — Caire, à el-Batnieh (la coupole à conserver)	41	82	
Sangak (citerne el-) — Alexandrie, à Tartouchi	83	237	
Sayed Abdel Latif (tombeau) — Caire, à Hâret el-Mabiada	71	200	
Seif el-Dyn (mosquée) — Caire, à el-Khalifa	49	114	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Selîm (tombeau de) — Caire, quartier Darb el-Ahmar	33	48	
Senbelaouein (zaouyet el-) — Caire, à Kafr el-Tammaïn el-Gouâni (Gamalieh)	—	—	36
Senoussi (tombeau de Sayedi Mohamed el-) — Caire, à Kantaret el-Guedidah, Mouski)	85	242	
Siâd (tombeau de) — Caire, à Darb Rabia (Boulaq).	51	124	
Sidi Emad (citerne) — Alexandrie, rue Sidi Ouanas	83	238	
Sidi Sahâb (tombeau) appelé aussi Habib el-Naggâr — Caire, à Châra el-Mangala (Darb el-Ahmar).	71	199	
Skandar (sebil) — Caire, à Hâret Kom el-Sa'aïda.	51	118	
Solimân (tombeau du cheikh) — Caire, à Châra Darb el-Gamamîz	—	—	9
Soliman (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret Kasr el-Chôk	51	120	
Soliman Hagâgui (mosquée de Sayedi) — Caire, à Hâret Elouat el-Hagâgui (Boulaq)	—	—	14
Sokkari (zaouyeh el-) — Caire, à el-Hassanieh	78	229	
Souadân (tombeau du cheikh) — Caire, à el-Hassanieh	46	106	
T.			
Tabbâkh (mosquée el-) — Caire, à Bâb el-Louk	41	76	
Tabbâkh (zaouyeh el-) — Caire, à Khochkadam	55	129	
Tachtouchi (partie des annexes de la mosquée) — Caire, à Bâb el-Chârieh (n° 130 du plan Grand bey)	26	34	
Tallyn (tombeau de l'Ostâz el-) — Caire, à Hâret el-Saouâfa (Abdîn)	71	205	
Taouâchi (mosquée el-) — Caire, rue el-Taouâchi (n° 84 du plan Grand bey)	35	57	
Tîna (mosquée el-) — Caire, à Hâret el-Otouf	43	91	
Touba (citerne el-) — Alexandrie, à Kom el-Nadoura	83	238	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Tounsieh (tombeau de Sayeda Aïcha el-) — Caire, à Megharbalyn	55	137	
Y.			
Yamani (tombeau el-) — Caire, rue Darb el-Ahmar	43	94	
Yazgui (sebîl Mahmoud effendi el-) — Caire, à Sayeda Nafissah	49	115	
Youssef Nakîb el-Gueich (mosquée) — Caire, à Darb el-Gamamiz	33	51	
Youssef el-Kourdi (mosquée) — Caire, à Darb el-Gamamîz	45	103	
Z.			
Zankalâni (tombeau el-) — Caire, à Hâret Chams el-Daoula	69	196	
Zaghloul (mosquée) — à Rosette	41	75	
Zâhed (mosquée) — Caire, à Souk el-Zalat	45	103	
Zareh el-Naoua (tombeau de Sayedi) — Caire, quartier Darb el-Ahmar	51	122	
Zaïdah (sebil el Sett) — Caire, rue Gueit el-Edda	45	102	
Zeinab bent Khalîl el-Khodari (sebil el-Kouttab déclassé, voir les conditions)	69	197	
Zelaï (tombeau du cheikh) — Caire, à Darb el-Ahmar	67	186	
Zordok (mosquée) — Caire, à Souk el-Khodar el-Kadîm	41	76	
Zoulfikâr bey (mosquée) — Caire, à Darb el-Gamamîz	—	—	18
Zoulfikâr (mosquée) — Caire, à Châra el-Louboudich	—	—	24

TABLE ALPHABÉTIQUE.

TABLE DES MATIÈRES

DU DIX-HUITIÈME FASCICULE. — ANNÉE 1901.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

RAPPORTS DE LA SECTION TECHNIQUE.

277. — Deux cent soixante-dix-septième rapport. — Sommaire :

278. — Deux cent soixante-dix-huitième rapport. — Sommaire :

279. — Deux cent soixante-dix-neuvième rapport. — Sommaire :

280. — Deux cent quatre-vingtième rapport. — Sommaire :

281. — Deux cent quatre-vingt-unième rapport. — Sommaire :

282. — Deux cent quatre-vingt-deuxième rapport. — Examen :

Pages.

285. — Deux cent quatre-vingt-cinquième rapport. — Sommaire :

286. — Deux cent quatre-vingt-sixième rapport. — Sommaire :

287. — Deux cent quatre-vingt-septième rapport. — Sommaire :

288. — Deux cent quatre-vingt-huitième rapport. — Sommaire :

Pages.

285. — Deux cent quatre-vingt-cinquième rapport. — Sommaire :

286. — Deux cent quatre-vingt-sixième rapport. — Sommaire :

287. — Deux cent quatre-vingt-septième rapport. — Sommaire :

288. — Deux cent quatre-vingt-huitième rapport. — Sommaire :

Pages.

285. — Deux cent quatre-vingt-cinquième rapport. — Sommaire :

286. — Deux cent quatre-vingt-sixième rapport. — Sommaire :

287. — Deux cent quatre-vingt-septième rapport. — Sommaire :

288. — Deux cent quatre-vingt-huitième rapport. — Sommaire :

Pages.

292. — Deux cent quatre-vingt-douzième rapport. — Sommaire :

293. — Deux cent quatre-vingt-treizième rapport. — Sommaire :

294. — Deux cent quatre-vingt-quatorzième rapport. — Sommaire :

295. — Deux cent quatre-vingt-quinzième rapport. — Sommaire :

296. — Deux cent quatre-vingt-seizième rapport. — Sommaire :

296. — Deux cent quatre-vingt-seizième rapport. — Sommaire :

MOSQUÉE EL-KHATIRI À BOULAQ

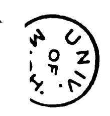
VUE DU LIOUAN PRINCIPAL



PL. I.

MOSQUÉE EL-KHATIRI À BOULAQ

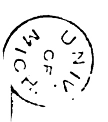
VUE DU LIOUAN PRINCIPAL





MOSQUÉE
EL-SOUEIDI
AU
VIEUX-CAIRE



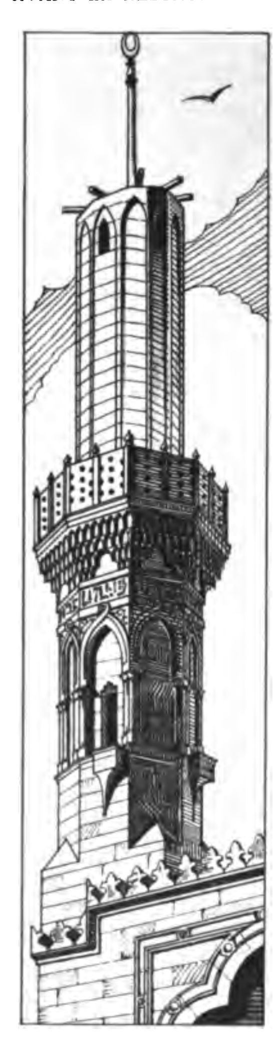




FAÇADE NORD RESTAURÉE

LE MINARET

AVANT LA RESTAURATION



MOSQUÉE KADI YEHIA
ZEIN EL-DYN

À BEIN-EL-NEHDEIN

CAIRE.

PL. IV.

MOSQUEE EMIR AKHOR

PRÈS DE LA CITADELLE - CAIRE

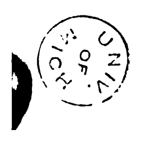




FAÇADE SUD

ETAT VERS 1870

ETAT ACTUEL



GROUPE DE MONUMENTS à EL-NAHASSYN - CAIRE

6 3 1 2

a

LEGENDE :

Mosquée de Kalaoun : — 1. Salle du tombeau. — 2. Minaret,

» » El-Nâsser : — 3. Minaret — 4. Coupole

» » Barkouk : — 5. Salle du tombeau. — 6. Minaret.

a. Point d'où la vue a été prise.